

YVES DROLET et ROBERT LARIN

LA NOBLESSE CANADIENNE
REGARDS D'HISTOIRE
SUR DEUX CONTINENTS



ÉDITIONS DE LA SARRACÉNE

Ce livre est protégé par un droit d'auteur. Il ne doit pas être vendu ni être publié en totalité ou en partie sur papier, dans Internet, sur support informatique ni d'aucune autre façon sans une autorisation explicite des auteurs et des éditions de la Sarracénie.

En couverture :

Portrait de Luc de Lacorne Saint-Luc (env.1712-1784)
Huile sur toile (30,8 cm sur 26 cm) par Henry Richard S. Bunnett
© Musée McCord, M729

© Éditions de la Sarracénie
Montréal
editions.sarracenie@gmail.com

Dépôt légal :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4^e trimestre 2019

ISBN 978-2-921177-15-3

Notamment par les mêmes auteurs

Yves Drolet :

(Avec Réjean Bergeron) « Les questions internationales dans les premiers inédits de Lionel Groulx (1895-1909) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 34 (1980), p. 245-255.

« Les archives des centres de pèlerinage du Québec », dans Pierre Boggioni et Benoît Lacroix (dir.), *Les pèlerinages au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1981, p. 97-110.

(Avec Robert Larin) « Les listes de Carleton et de Haldimand : états de la noblesse canadienne en 1767 et 1778 », *Histoire sociale/ Social History*, 41 (2008), p. 563-603.

The Aryan Order of America and the College of Arms of Canada (1880–1937), Montréal, 2015, 105 p.

« Les derniers Aubert de Gaspé », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 66 (2015), p. 318.

(Avec Bernadette et Philippe Rossignol) « de Gannes de la Chancellerie, du Canada à la Grenade, la Martinique, Trinidad », [en ligne] *Généalogie et histoire de la Caraïbe*, article 42, 2016.

Notice historique sur les philatélistes du Québec à l'époque victorienne, Montréal, 2018, 35 p.

Notice historique sur l'Union philatélique de Montréal (1933-1978), Montréal, 2018, 35 p.

The Montreal Philatelist: Anatomy of a Philatelic Journal, 1898-1902, Montréal, 2019, 88 p.

Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France, 3^e édition, Éditions de la Sarracénie, Montréal, 2019, 894 p. (mis en ligne par le Centre Roland-Mousnier de l'Université de Paris Sorbonne).

« Qui était Arthur Noyelle de Fleurimont ? », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 70 (2019), p. 73-74.

Robert Larin :

« Essai de psychocritique d'Agakuk d'Yves Thériault », dans *Voix et Images du Pays VII*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1973, p. 13-49.

« De la psychocritique ou Confession d'un enfant du siècle », dans *Voix et Images du Pays VIII*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1974, p. 209-215.

« L'univers schizoïde de Saint-Denys Garneau », dans *Écrits du Canada français*, n° 64, Montréal, 1988, p.154-182.

Brève Histoire des protestants en Nouvelle-France et au Québec (XVI^e-XIX^e siècles), Éditions de la Paix, 1999, 206 p.

Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France, Septentrion, 2000, 226 p.

Canadiens en Guyane, 1754-1805, Septentrion et Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006, 387 p.

« Les Canadiens passés en France à la Conquête (1754-1770) », dans Philippe Joutard et Thomas Wien (dir.), avec la collaboration de Didier Poton, *Mémoires de Nouvelle-France*, De France en Nouvelle-France, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 145-151.

L'exode de Canadiens à la Conquête, le Petit-Canada de la Touraine, 1760-1840, Société généalogique canadienne-française, 2008, 40 p.

« La monarchie française et l'immigration protestante au Canada avant 1760. Un contexte social, politique et religieux », dans Nicole Lemaître (dir.), *La mission et le sauvage. Huguenots et catholiques d'une rive atlantique à l'autre. XVI^e-XIX^e siècle*, 2009, Éditions du CTHS, p. 55-73.

(Avec Marie-Joëlle Larin-Lampron) *Le Manoir Rioux-Belzile à Trois-Pistoles, Histoire d'une maison, d'une famille, d'une société et d'un village*, essai de microhistoire, Éditions du Septentrion, 2013, 256 p.

« L'exode de la Conquête, histoire et mémoire », dans Laurent Veyssièere (dir.), *La Nouvelle-France en héritage*, Armand Colin et ministère de la Défense, 2013, p. 103-118.

« L'intégration sociale des Canadiens passés en France à la Conquête », dans Sophie Imbault, Denis Vaugeois et Laurent Veyssièere (dir.), 1763, *Le traité de Paris bouleverse l'Amérique*, Septentrion, 2013, p. 220-229.

(Avec Mario Mimeault) « Jean Barré, capitaine (France, 1694 - France, 1776) », dans Gaston Deschênes et Denis Vaugeois (dir.), *Vivre la Conquête, à travers plus de 25 parcours individuels*, tome 1, Septentrion, 2013, p. 42-52.

« François Jean Chenard de La Giraudais, capitaine du *Machault* », dans *Ibid.*, tome 2, Septentrion, 2014, p. 58-64.

« Le huguenot de la Nouvelle-France : entre l'histoire méconnue et la mémoire réinventée », à paraître dans Mickaël Augeron (dir.), *Figures huguenotes dans les Amériques : de l'histoire à la mémoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	5
INTRODUCTION	7
PARTIE I : La noblesse canadienne en Nouvelle-France (1636-1760)	9
La noblesse de la Nouvelle-France : un fait social accaparé par le pouvoir royal	10
Les écuyers de la Nouvelle-France, nobles ou roturiers	20
L'ascendance des frères Antoine et Thomas de Crisafy	39
Pierre Philippe d'Aubrespy de la Farelle : Qui donc était la mère de cet agrégé à la noblesse ?	45
PARTIE II : La noblesse canadienne émigrée en France (1760-1815)	49
Louis Le Gardeur chevalier de Repentigny : les ambiguïtés et appropriations d'un système de pensée nobiliaire	50
Jean Baptiste Philippe Testard de Montigny : privilégié et compensé pour la dévaluation de ses papiers du Canada	54
La veuve et les enfants orphelins de Charles François Borromée Mézière de Lépervanche : un exemple de charité publique et de solidarité nobiliaire	58
Christophe de Sabrevois de Sermonville : des papiers du Canada et une rhétorique du pathétique et du non-dit	62
Thérèse Hertel de Cournoyer veuve Saint-Ours : une itinérante sur les routes de France ou une dame de la noblesse ?	68
Jean François Marie de Vassan de Mutigny, condamné, mais puni injustement dans l'affaire du Canada	80
Michel Chartier marquis de Lotbinière : exactitude et histoire maquillée	85
La noblesse française des Lotbinière : le vrai, le maquillage et l'archifaux	94
Fausse généalogie et secret de famille : les origines mystérieuses de Catherine Drouet	104
PARTIE III : La noblesse canadienne sous la couronne britannique (1760-1940)	115
Les officiers du bataillon de volontaires canadiens de 1764	116
L'énigme Thibaudière : Louis Denys de la Ronde et sa famille	120
Les armoiries des Liénard de Beaujeu	130
La brunante des gentilshommes : La noblesse canadienne à l'ère de la démocratie bourgeoise	135
Les derniers d'Ailleboust : Le notaire Nicolas de Manthet et sa famille	155
Les Denys et le vicomte Forsyth de Fronsac : Analyse d'une mystification généalogique	162
L'Ordre aryen et seigneurial et le Collège des armes de la noblesse au Canada français	172
PARTIE IV : Parcours familiaux	184
Parcours historique de la famille Denys	185
Parcours historique de la famille de Lorimier	198
Parcours historique de la famille Fleury	207
CONCLUSION	214
BIBLIOGRAPHIE	216

Préface

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté l'invitation d'Yves Drolet et de Robert Larin à rédiger la préface de ce nouvel ouvrage sur l'histoire de la noblesse canadienne. Depuis plusieurs années déjà, les noms de Larin et Drolet sont étroitement associés à la recherche et à la connaissance du groupe nobiliaire canadien. Les travaux qu'ils ont réalisés, individuellement ou en commun, ont largement contribué au dynamisme renouvelé de cet objet d'histoire, auquel nous assistons depuis quelques années. Comme le soulignent à juste titre les auteurs dans leur introduction, si la noblesse a suscité de longue date la curiosité des historiens et érudits, en particulier au tournant du XX^e siècle, les travaux d'histoire sur ce groupe ont dû attendre la fin de ce siècle et la thèse (puis le livre) de Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France* (Hurtubise 1991), est longtemps demeurée comme un îlot isolé et une référence incontournable en la matière. Sans doute que la querelle historique relative à l'impact socio-économique de la Conquête ne fut pas sans influence sur l'abandon relatif de cette question par les historiens de la fin du XX^e siècle. Il faut sans doute aussi imputer cette léthargie de l'histoire de la noblesse à la velléité bien légitime de l'histoire sociale à faire l'histoire des masses et des anonymes et non plus seulement l'histoire des élites et des dominants.

Au commencement du nouveau millénaire, deux événements ont contribué à redonner une place de choix à l'histoire du fait nobiliaire canadien. Au premier chef, il faut saluer l'œuvre monumentale que représente le *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France* réalisé de manière autonome et désintéressée par le généalogiste Yves Drolet. En effet, Drolet a réalisé diverses moutures d'un outil généalogique de première importance afin de répertorier l'ensemble des familles de la noblesse canadienne d'ascendance française et leur postérité jusqu'à l'aube du XXI^e siècle. Cet outil a été rapidement mis à la disposition des chercheurs, notamment par l'intermédiaire du Centre Roland-Mousnier à Paris-Sorbonne, mais aussi au Québec par le biais de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. À la publication de cette somme de travail, il faut ajouter les commémorations, entre 2009 et 2013, du 250^e anniversaire de la fin du régime français (notamment celle du Traité de Paris). De nombreux colloques et publications collectives sont venus raviver les études sur la période de la Conquête, au point mort ou presque depuis plusieurs décennies. Cette combinaison, conjuguée à l'intérêt d'un certain nombre de chercheuses et chercheurs émergents (mentionnons Sophie Imbeault, Isabelle Tanguay ou Karine Pépin) a eu pour effet de redonner à la noblesse sinon la première place, à tout le moins *une place* au sein de l'historiographie. Ce renouveau s'observe actuellement, de part et d'autre de l'Atlantique, sous l'impulsion d'historiens (j'en suis !) qui encadrent mémoires et thèses sur différentes facettes de ce groupe. La récente thèse de Virginie Chaleur-Launay (Sorbonne, 2019) portant sur la famille Salaberry en amont et en aval de la Conquête illustre cette tendance. D'autres travaux, notamment la thèse de Karine Pépin sur le devenir de la noblesse canadienne de la Conquête à la Grande Guerre, sont aussi en cours et s'appuient entre autres sur le *Dictionnaire de la noblesse*.

Pour toutes ces raisons, on ne peut que saluer l'initiative de Larin et Drolet de mettre en commun leurs contributions et de rendre accessible à un plus grand nombre leurs *Regards d'histoire* sur la noblesse. Si Drolet nous a donné un outil de première importance à partir duquel s'ouvrent de nombreuses pistes de recherche et que Larin a été l'un des rares à tenir le cap des études sur les effets démographiques de la Conquête, l'un et l'autre ont apporté au fil des dernières années plusieurs pierres significatives à l'édifice de l'histoire de la noblesse canadienne. Plusieurs de ces contributions, dont certaines publiées dans de prestigieuses revues d'histoire (*Histoire sociale, Histoire, économie & Société...*) et d'autres parfois demeurées dans les tiroirs des auteurs, sont possiblement passées sous le radar et le présent volume vise à les réunir pour leur offrir une seconde (voire une première) vie.

L'érudition et la plume élégante des auteurs sont au rendez-vous dans cet ouvrage qui conduira les lecteurs des fondements de la noblesse de la Nouvelle-France jusqu'au devenir du groupe sous la domination britannique, voire jusque dans le Québec du XX^e siècle où persiste chez certains, malgré la modernisation de

la société, une évidente nostalgie d'Ancien Régime digne de Philippe Aubert de Gaspé ! En chemin, la question cruciale de l'émigration en France de plusieurs des membres du groupe, au lendemain du changement d'Empire, occupe une part non négligeable du propos. Enfin, quelques parcours familiaux singuliers sont mis de l'avant en fin de volume.

Que l'on soit étudiant, historien professionnel ou passionné par notre histoire nationale, on trouvera dans ces pages de multiples angles d'analyse à propos d'un groupe privilégié mais néanmoins mal connu et le plus souvent ramené à une simple caricature. On ne saurait trop remercier Yves Drolet et Robert Larin de nous fournir l'occasion à plus amples réflexions et d'offrir aux chercheurs, actuels et futurs, un état de la connaissance sur l'histoire de la noblesse canadienne-française.

Benoît Grenier, historien

Professeur au Département d'histoire de l'Université de Sherbrooke

INTRODUCTION

La noblesse canadienne s'invite périodiquement à l'attention des historiens. Au début du XX^e siècle, elle a passionné les érudits québécois gravitant autour du *Bulletin des recherches historiques* qui cherchaient dans les archives de la Nouvelle-France des pages glorieuses à insérer dans le récit national canadien-français. De cette époque nous sont notamment restés les monographies familiales de Pierre-Georges Roy¹, l'armorial de Massicotte et Roy² ainsi qu'une apologie de la noblesse canadienne par l'abbé Couillard-Després³. Plus d'un demi-siècle s'est ensuite écoulé avant que les historiens se reprennent d'intérêt pour les nobles canadiens, dans le cadre d'un débat sur les causes du retard ressenti de la société québécoise par rapport au reste du monde occidental. Fidèles à leurs thèses respectives, les tenants d'une cause endogène de ce retard, comme Fernand Ouellet, ont attribué le déclin de la noblesse canadienne à son inadaptation à la modernité⁴, tandis que les tenants d'une cause exogène, comme Michel Brunet, l'ont expliquée par la conquête anglaise⁵.

Passé ce débat, la noblesse canadienne est pratiquement sortie du radar des historiens, au point que Lorraine Gadoury a longtemps fait figure d'isolée avec son étude sur les comportements démographiques et sociaux des membres de cette noblesse parue en 1992⁶. Il a fallu attendre les premières années du XXI^e siècle pour que la liste raisonnée des nobles canadiens publiée dans cet ouvrage serve de fondement à des recherches plus systématiques sur un sujet qui restait mal connu et mal aimé. Dans un bel exemple de synchronicité, les historiennes québécoises Isabelle Tanguay et Sophie Imbeault se sont penchées sur de grandes familles nobles⁷, tandis que François-Joseph Ruggiu, historien français spécialiste de l'étude comparative des noblesses de l'espace atlantique, publiait des articles refondateurs sur le phénomène nobiliaire en Nouvelle-France⁸.

Parallèlement, un généalogiste formé à l'histoire médiévale entreprenait de doter la noblesse canadienne d'un dictionnaire généalogique semblable à ceux dont bénéficient les noblesses européennes⁹. Dans le cadre de ce travail, il a fait appel aux lumières d'un historien spécialiste des mouvements migratoires engendrés par la conquête anglaise du Canada, auxquels les nobles ont pris une part importante. Il en est résulté une collaboration fructueuse qui a notamment abouti à un article sur les États de la noblesse canadienne dressés par les autorités britanniques au lendemain du transfert de souveraineté de la colonie¹⁰. Par la suite, ces deux chercheurs ont publié séparément, tout en se consultant, de nombreux articles¹¹. Il a paru opportun de les réviser à la lumière des découvertes récentes et de les réunir dans la présente publication. Jetant chacune un regard particulier sur la noblesse canadienne, ces études composent une description d'ensemble particulièrement intéressante renouvelant notre connaissance des nobles canadiens et de l'image sociale qu'ils ont projetée et dont nous suivons les transformations du XVII^e siècle jusqu'à nos jours.

¹ Notamment La famille Taschereau (1901) et La famille Juchereau Duchesnay (1903).

² Édouard-Zotique Massicotte et Régis Roy, *Armorial du Canada français*, Montréal, Beauchemin, 1915-1918, 2 vol.

³ Azarie Couillard-Després, *La noblesse de France et du Canada*, Montréal, Le Pays Laurentien, G. Malchelosse, 1916.

⁴ Notamment Fernand Ouellet, *Le Bas-Canada, 1791-1840 : changements structuraux et crise*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1976.

⁵ Notamment Michel Brunet, *La présence anglaise et les Canadiens. Études sur l'histoire et la pensée des deux Canada*, Montréal, Beauchemin, 1964.

⁶ Lorraine Gadoury, *La noblesse de la Nouvelle-France : familles et alliances*, LaSalle (Montréal), Hurtubise HMH, 1992.

⁷ Isabelle Tanguay, *Destin social d'une famille noble canadienne : les Boucher et leurs alliés (1667-1863)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2000 et Sophie Imbeault, *Les Tarieu de Lanaudière. Une famille noble après la Conquête 1760-1791*, Québec, Septentrion, 2004.

⁸ François-Joseph Ruggiu, « La noblesse du Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire, économie et société*, 27 (4/2008), p. 67-85 et « Le destin de la noblesse du Canada, de l'Empire français à l'Empire britannique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 66 (2012), p. 37-63.

⁹ Yves Drolet, *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France*, 3^e édition, Éditions de la Sarracénie, Montréal, 2019, 894 p. (première édition parue en 2015).

¹⁰ Robert Larin et Yves Drolet, « Les listes de Carleton et de Haldimand. États de la noblesse canadienne en 1767 et 1778 », *Histoire sociale/Social History*, 41 (2008), p. 563-603.

¹¹ Robert Larin prépare un ouvrage synthèse sur les membres de la noblesse canadienne passés en France à la Conquête en marge duquel il a produit les articles publiés dans ce livre.

Les études présentées ici sont regroupées selon qu'elles concernent les nobles de la Nouvelle-France, les nobles canadiens qui ont choisi de quitter le pays pour rester sujets français après la conquête anglaise et ceux qui ont décidé d'y rester en devenant sujets britanniques. La première section commence par un article sur la difficulté de définir la noblesse de la Nouvelle-France aux confins d'un ordre légal et d'un corps social aux contours indéfinis et poreux. Cette étude théorique est suivie d'un examen systématique de l'ascendance noble ou roturière des habitants de la Nouvelle-France qui prétendaient à la noblesse en prenant la qualité d'écuyer. Enfin, deux textes se penchent sur les origines des frères Crisafy, nobles siciliens servant la France au Canada, et celles de l'officier Pierre Philippe d'Aubrespy de la Farelle qui a brièvement servi au pays pendant la guerre de Sept Ans.

La deuxième section traite des efforts d'intégration de sept nobles canadiens dans la société française après la cession de la colonie à la Grande-Bretagne. On y apprend comment Louis Le Gardeur de Repentigny s'est approprié les états de service de son frère aîné pour faire mousser sa carrière, comment Jean Baptiste Philippe Testard de Montigny a usé de ses relations pour bonifier sa pension et comment sa sœur a bénéficié de la solidarité nobiliaire pour échapper à la misère. On apprend aussi comment Christophe de Sabrevois de Sermonville et Thérèse de Saint-Ours ont volontairement noirci leur situation, l'un pour faire augmenter ses émoluments, l'autre pour procurer à ses fils des emplois dignes de leur rang nobiliaire. Il est ensuite question de la façon dont Jean François Marie de Vassan a été injustement puni faute d'appuis à la Cour et, à l'inverse, de la manière dont Michel Chartier de Lotbinière a profité de ses amitiés haut placées pour décrocher un titre de marquis en récompense de services pour le moins douteux, notamment sur la foi d'affabulations généalogiques qui ont également fait croire que son fils naturel Michel Alain d'Allainville s'était établi à l'île Maurice. Enfin, un article aborde les origines mystérieuses de Catherine Drouet, orpheline qui a traversé la Révolution française en croyant à tort descendre de la noblesse canadienne.

La troisième section aborde la situation des nobles canadiens devenus sujets britanniques. Il est d'abord question des officiers qui se sont mis au service des nouvelles autorités pour réprimer un soulèvement autochtone avant même que soit complété le transfert de souveraineté en 1764. Suivent des textes sur l'identité confuse des frères Denys Thibaudière de La Ronde, très liés au milieu autochtone, et les armoiries des Saveuse de Beaujeu, très entés sur la France. L'article suivant montre comment de nombreuses familles issues de la noblesse canadienne se sont maintenues dans l'élite sociale québécoise jusqu'au milieu du XX^e siècle, et un autre retrace le parcours inverse des d'Ailleboust de Manthet qui se sont prolétariés vers la fin du XIX^e siècle. Enfin, deux textes traitent de l'énigmatique vicomte de Fronsac, un Américain mythomane qui a falsifié la généalogie de la famille Denys et créé un Ordre seigneurial qui a réuni des descendants de la noblesse canadienne jusqu'en 1937.

Une quatrième section retrace le parcours de trois familles de la noblesse canadienne sur toute la période étudiée, en guise d'illustration de l'extraordinaire diversité des destins des membres de cette noblesse de part et d'autre de l'Atlantique. Ces textes reprennent certains éléments des chapitres précédents, d'où quelques redites que les lecteurs voudront bien excuser.

Les auteurs tiennent à remercier tout particulièrement les professeurs François-Joseph Ruggiu, de l'Université de Paris-Sorbonne, et Benoît Grenier, de l'Université de Sherbrooke, pour le soutien indéfectible qu'ils ont apporté à leurs recherches au fil des ans ; Hélène Lamarche, directrice des *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française* qui ont publié la version originale de la majorité des études réunies ici ; ainsi que Hervé Hamon pour son graphisme des armoiries des Liénard de Beaujeu. Leurs remerciements s'étendent aussi aux archivistes, généalogistes et historiens qui les ont aidés dans leurs travaux, à commencer par Isabelle Aubuchon, Jean-Luc Brazeau, Christiane Brisson, Michaël Dicaire, Peter Gagné, Cécile de Lamirande, André LaRose, Henri de Manteht, Johanne Parent et Albert Smith (Québec), Marie Fraser et Tory Tronrud (Ontario), David Audcent et David Flint (Royaume-Uni), Robert McLellan et Roger Chylinski-Polubinski (États-Unis), Arnaud Clément, Olivier Codevelle de Vincens-Foch, Xavier Denys de Bonnaventure, Jean-Yves Parent de Curzon et Jean-François Pellan (France), ainsi que Pierre-Claude Laude et Henri Maurel (île Maurice).

PARTIE I

**LA NOBLESSE CANADIENNE EN NOUVELLE-FRANCE
(1636-1760)**

LA NOBLESSE DE LA NOUVELLE-FRANCE : UN FAIT SOCIAL ACCAPARÉ PAR LE POUVOIR ROYAL¹

Après que l'on ait offert un emploi à Gorée aux officiers canadiens François Armand Maizière de Maisonnelle, issu d'une famille d'ancienne noblesse², et Jean Baptiste François Charly, qui entamait à peine son agrégation à la noblesse, le premier avait écrit en mars 1766 à sa belle-sœur Marie Agnès Lemoyne de Longueuil :

Peut-être, ma petite sœur, es-tu instruite que je suis nommé à une des compagnies qui sont entretenues en Afrique. Quoique j'essuie une mortification des plus grandes dans ce nouveau service, je suis nécessité à faire contre fortune bon cœur. Charly, qui a dix ans moins d'ancienneté que moi, est nommé à la majorité de cette place, et je le suis [je vais le suivre]³.

Maisonnelle s'est senti profondément lésé et humilié que Charly, qui avait moins d'ancienneté que lui, ait été nommé à un niveau hiérarchique supérieur au sien, mais il ne s'est senti nullement offusqué que ce poste plus élevé ait été octroyé à un officier qui n'était pas d'une aussi bonne noblesse que la sienne.

Un noyau d'environ 200 familles, dont la descendance compte aujourd'hui plusieurs milliers d'individus, formait ce que l'on considère être la noblesse de la Nouvelle-France⁴. L'anecdote ci-dessus incite à se questionner sur ce que pouvait représenter pour eux le fait d'être noble ou non, à s'interroger aussi sur la nature de la noblesse canadienne à laquelle Charly aurait appartenu, selon le gouverneur Carleton en 1767⁵, et à laquelle il n'aurait pas appartenu, au jugement actuel des historiens⁶, et se demander si l'appartenance à la noblesse n'aurait pas pris aux yeux des historiens une importance différente de celle qu'elle avait naguère au temps de la Nouvelle-France. Plus qu'un simple regroupement informel de gentilshommes portant l'épée, la noblesse de la Nouvelle-France nous apparaît aujourd'hui à la fois comme un ordre légal régulé par des règles plus ou moins en vigueur au Canada et comme un groupe social bigarré, ardu à comprendre et difficile à circonscrire⁷. Nous nous proposons d'explorer ici cette coterie quasi inintelligible et paradoxale que formait la noblesse de la Nouvelle-France.

¹ Version révisée d'un article publié par Robert Larin, dans *Histoire Économie et Société*, 37 (2018/3), p. 64-76.

² Voir *infra*, p. 31.

³ Université de Montréal, Division de la gestion de documents et des Archives, P00058/U8028 (mf 5781), de Maisière à sa belle-sœur, Bordeaux, 4 mars 1766.

⁴ Yves Drolet, *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France*, 3^e édition, Éditions de la Sarracénie, Montréal, 2019, 894 p.

⁵ Robert Larin et Yves Drolet, « Les listes de Carleton et de Haldimand. États de la noblesse canadienne en 1767 et 1778 », *Histoire sociale/Social History*, 41 (2008), p. 589.

⁶ La famille Charly n'est incluse ni dans Lorraine Gadoury, *La noblesse de la Nouvelle-France : familles et alliances*, LaSalle (Montréal), Hurtubise HMH, 1992, ni dans Y. Drolet, *Dictionnaire généalogique...*, *op. cit.*

⁷ On a peiné, par exemple, à déterminer si François Daine était noble ou pas. (Jacques Mathieu, dans *Dictionnaire biographique du Canada en ligne [DBC en ligne]*, www.biographi.ca ; Lorraine Gadoury, « L'impact de la Conquête sur la noblesse canadienne », dans Laurent Veyssièrre, *La Nouvelle-France en héritage*, Armand Colin et ministère de la Défense, 2013, p. 121, note 9 ; *Id.*, *La noblesse...*, *op. cit.*, p. 47.) En fait, François Daine n'était pas noble et n'a jamais prétendu l'être, ni en France ni au Canada. Selon le Dictionnaire de la noblesse d'Aubert de la Chenaye des Bois et Badier, c'est son cousin Nicolas Daine qui reçut en 1728 la charge anoblissante de conseiller-secrétaire, maison et couronne de France et de ses finances (François-Alexandre Aubert de la Chesnaye des Bois et Jacques Badier, *Dictionnaire de la noblesse, contenant les généalogies, l'histoire et la chronologie des familles nobles de France*, 3^e éd., vol. 6, Paris, Schlesinger Frères, 1865, p. 697). François Daine fut nommé conseiller honoraire du Conseil supérieur de

Des nobles de fait et des nobles de droit

Les chevaliers adoubés étaient à l'origine de l'ancienne noblesse française qui était vouée depuis la fin du XII^e siècle à la défense armée du territoire et à l'administration des seigneuries⁸. Cette ancienne noblesse formait un groupe social de rang supérieur, caractérisé par l'hérédité, le prestige et un mode de vie particulier⁹. Elle contrôlait les règles et les limites de l'appartenance à son groupe en n'y admettant que ceux qui, par leur mode de vie et l'importance de leur patrimoine, démontraient en être dignes. On était noble seulement quand on était accepté et reconnu comme tel par ses pairs. Or, cet ordre nobiliaire en était venu à s'affaiblir en même temps que le pouvoir monarchique s'affermissait. La monarchie était alors intervenue pour régulariser la noblesse, en contrôler l'appartenance, y bannir les usurpateurs et lui donner un encadrement légal qui visait à préserver sa prépondérance sociale, ses privilèges et son patrimoine. Comme l'écrit Robert Descimon, alors qu'au Moyen Âge, le noble était un homme que les autres tenaient pour noble, « aux Temps modernes, le noble est un homme que le roi tient pour noble¹⁰. » À compter des années 1660, les réformes de Louis XIV et de Colbert ont été particulièrement importantes à cet égard puisqu'elles visaient à renforcer les effectifs de la noblesse (et à renflouer le trésor royal) en créant des anoblis par lettres de noblesse ou par charges anoblissantes. Elles ont aussi introduit un important changement de mentalité qui obligeait les gentilshommes de vieille souche à devoir redéfinir leur identité par rapport à l'image dévalorisée de l'anobli aux origines bourgeoises que risquait de leur accoler la nouvelle noblesse des titres royaux¹¹. Les aristocrates d'ancienne noblesse, que le pouvoir royal inquiétait en leur demandant de prouver leur dignité, se sentaient humiliés et indignement assujettis à des mécanismes juridiques invraisemblables permettant à des bourgeois d'acheter des privilèges fiscaux et d'accéder facilement à la noblesse avec tout leur lignage¹².

La noblesse comme récompense honorifique

Louis XIV avait aussi voulu établir le deuxième ordre au Canada en anoblissant une douzaine de colons éminents à partir de 1658¹³. La noblesse qui leur était accordée était aussi transmissible à leurs « enfants et postérité, mâle et femelle, nés et à naître en légitime mariage, tant qu'ils vivront noblement et ne feront aucun acte de dérogeance¹⁴. » En 1670, l'intendant Talon avait suggéré au roi de continuer d'émettre des lettres de noblesse

en faveur de quelques chefs de famille qui prennent à tâche de les mériter par leurs services, je dis qu'il serait au moins fort utile à la colonie que ceux qui se portent au bien puissent espérer cette marque d'honneur pour les distinguer des autres, et que si dans cette vue le Roi voulait me faire l'honneur de m'écrire qu'il pourra se résoudre à en accorder à qui travaillera avec chaleur à l'avancement de ses desseins, Sa Majesté excitera bien des gens et ne sera engagée qu'à ce qu'il lui plaira. J'ay mis cette marque de l'estime de Sa Majesté au point de la vénération qu'elle doit produire dans les esprits de ses sujets¹⁵.

Il n'y aura au Canada aucun anoblissement de riches bourgeois par achat de lettres de noblesse (sauf dans le cas de Jacques Le Ber) ou de charges vénales. Dès sa mise en place dans la colonie, la noblesse était ainsi définie comme une marque de distinction honorifique et un objet de « vénération » que Louis XIV accordait

Québec le 14 février 1759 (Bibliothèque et Archives Canada [BAC], MG1, série E, vol. 104, dossier Daine, f^o 25), mais ce titre était purement honorifique et ne conférait pas la noblesse.

⁸ Marc Bloch, « Sur le passé de la noblesse française : quelques jalons de recherche », *Annales d'histoire économique et sociale*, 8 (1936), p. 367-378.

⁹ Marc Bloch et Lucien Febvre, « Enquêtes. Les noblesses. Reconnaissance générale du terrain », *ibid.*, p. 239.

¹⁰ Robert Descimon, « Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse, "essence" ou rapport social ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 46 (1999), p. 18.

¹¹ Robert Descimon, « Élitisme parisiennes entre XV^e et XVII^e siècle : du bon usage du Cabinet des titres », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 155 (1997), p. 644.

¹² Neufbourg (Guy de Courtin, comte de Neufbourg), « Projet d'une enquête sur la noblesse française », *Annales d'histoire économique et sociale*, 8 (1936), p. 247 ; R. Descimon, « Élitisme parisiennes... », *loc. cit.*, p. 613.

¹³ François-Joseph Ruggiu, « La noblesse du Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire, économie et société*, 27 (2008/4), p. 80-82.

¹⁴ BAC, MG18-H64, vol. 1, 1^{er} juin 1765, brevet d'enregistrement d'armoiries accordé à Nicolas Renaud d'Avène de Desmeloize.

¹⁵ BAC, MG1, série C11A, vol. 3, f^o 110-110v, 10 novembre 1670.

gracieusement pour les récompenser, et pour « les distinguer des autres », aux Canadiens les plus méritants ayant travaillé « avec chaleur à l'avancement de ses desseins ». Louis XIV léguait en même temps à l'historiographie une conception de l'ordre nobiliaire selon laquelle le roi avait le pouvoir de créer des nobles, celui de vérifier les titres et de reléguer dans la roture ceux qui prétendaient être nobles sans pouvoir le démontrer légalement.

Le statut juridique dans lequel la monarchie avait enfermé la noblesse à compter des années 1660 était inadapté à la réalité du Canada, colonie où les conditions matérielles sommaires que les immigrants avaient trouvées au XVII^e siècle rappelaient celles de leurs ancêtres médiévaux et favorisaient le maintien d'une conception pré-louis-quatorzienne de la noblesse en tant que statut social. Les nobles, autant ceux qui l'étaient véritablement que ceux qui prétendaient l'être, étaient tous nobles de la même façon au sein de la population canadienne dans laquelle, comme dans l'ancienne noblesse française, on était noble si on appartenait à une famille que la société reconnaissait l'être. On l'observe en particulier chez les Canadiens émigrés en France à la conquête de la Nouvelle-France qui ne semblent faire aucune distinction entre ceux des leurs, de naissance noble ou roturière, qui servaient le roi comme officiers militaires.

La noblesse nous apparaît ainsi dans des réalités socialement différentes en France et au Canada où s'entremêlent, sans que l'on puisse facilement les distinguer les uns des autres, de vrais nobles ayant hérité, acquis ou acheté des titres leur donnant légalement droit à la qualité d'écuyer et des faux nobles à qui la société de la Nouvelle-France permettait de jouir — illégitimement ? — de ce même privilège. La noblesse était en somme pluridimensionnelle, voire paradoxale. Si nous considérons que la société était en droit d'accréditer les nobles qu'elle acceptait d'avoir, il ne pouvait pas exister de faux nobles au Canada puisque « pour le dire clairement, écrit Robert Descimon, la notion d'usurpation n'a guère de sens dans un système d'"anoblissement coutumier" »¹⁶. Mais si nous considérons la noblesse comme un privilège légal accordé et maintenu par le roi et si nous ne reconnaissons comme étant nobles que ceux à qui le pouvoir royal avait accordé cette distinction ou qu'il avait maintenu dans ce privilège, il devient dès lors difficile « de cerner qui a le droit de se dire noble » et d'identifier ceux auraient été de « vrais nobles » au Canada¹⁷.

Définir les « vrais nobles » de la Nouvelle-France

Était noble en Nouvelle-France, selon la définition de Lorraine Gadoury, celui qui prenait la qualité d'écuyer, vivait noblement et servait le roi, de même que ses éventuels descendants¹⁸. Suivant ces critères, elle a retenu 11 anoblis, 86 nobles arrivés au Canada entre 1636 et 1760, ainsi que 84 officiers de naissance noble provenant du régiment de Carignan, des troupes de la Marine et des armées dépêchées au Canada au cours de la guerre de Sept Ans¹⁹. Cette définition lui a permis d'identifier les immigrants qui, en transmettant leur noblesse à leurs descendants, ont formé la noblesse canadienne²⁰ et de sélectionner les familles sur lesquelles elle a fait porter son étude des comportements démographiques de la noblesse. Mais en faisant reposer la noblesse essentiellement sur le fait de porter la qualité d'écuyer dans les actes d'état civil, cette définition s'avère peut-être insuffisante pour définir ce qu'était la noblesse et pour déterminer qui était vraiment noble dans la population de la Nouvelle-France. Le généalogiste Antoine Maugard l'avait formulé en ces termes vers la fin du XVIII^e siècle :

La possession de la qualité d'écuyer, ou autre caractéristique de noblesse ne suffit pas, seule, pour acquérir ou conserver la noblesse ; l'omission de cette qualité ne doit pas plus

¹⁶ R. Descimon, « Élités parisiennes... », *loc. cit.*, p. 613.

¹⁷ Marie Zissis, *La noblesse montréalaise devant les tribunaux (1750-1793)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2016, p. 5.

¹⁸ L. Gadoury, *La noblesse...*, *op. cit.*, p. 20.

¹⁹ *Ibid.*, p. 166-170.

²⁰ D'après François-Joseph Ruggiu, les familles nobles restées au Canada à la Conquête n'ont formé une véritable noblesse canadienne qu'après 1763. Avant la Cession, souligne-t-il, les nobles du Canada formaient simplement une partie de la noblesse française. « La noblesse de la Nouvelle-France n'est alors "canadienne" que de la manière dont d'autres noblesses sont "provençale" ou "bretonne" ». (François-Joseph Ruggiu, « Le destin de la noblesse du Canada, de l'Empire français à l'Empire britannique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 66 [2012], p. 38, note 7).

suffire pour la faire perdre. Or il est certain que ce n'est pas la qualité prise dans les actes qui confère ou conserve la noblesse²¹.

La définition de Lorraine Gadoury l'a porté à exclure les familles dont l'ancêtre fondateur n'avait pas pris la qualité d'écuyer, même si les générations suivantes l'avaient arborée et s'étaient parfaitement intégrées dans la noblesse de la Nouvelle-France, comme les Bailly de Messin, Dandonneau du Sablé, Lambert Dumont, Martel de Brouague, Migeon de Branssat, Outlas, Regnard Duplessis, Robutel de Lanoue, Robert de La Morandière, Testard de Montigny et quelques autres²². Inversement, elle a retenu une dizaine d'immigrants qui, bien qu'ils aient été notoirement roturiers à leur arrivée dans la colonie, avaient rapidement réussi leur ascension sociale quoique l'administration coloniale ait parfois eu quelques réticences à les laisser prendre la qualité d'écuyer²³. Ces agrégés, bien que Lorraine Gadoury ne les considère pas comme tels, ont rapidement su se faire accepter comme nobles de sorte que leurs descendants ont fait incontestablement partie du groupe nobiliaire de la Nouvelle-France. C'est le cas des Catalogne, Drouet de Richarville, Fleury Deschambault, Jarret de Verchères, Myré de l'Argenterie, Picoté de Belestre, Rouer de Villeray et Ruelle d'Auteuil²⁴. Lorraine Gadoury n'a pas non plus retenu un certain nombre de Canadiens qui lui ont semblé n'être ni véritablement nobles ni vraiment roturiers, notamment des bourgeois et des officiers militaires de naissance roturière en processus d'agrégation. Elle a aussi exclu les nobles sans fonction de dignité qui lui paraissaient avoir quitté la noblesse et vivre comme des habitants communs²⁵. La reproduction nobiliaire favorisant systématiquement les aînés de la famille, les nobles déclassés étaient souvent issus des branches cadettes s'étant appauvries au fil des générations jusqu'à parfois former « une véritable plèbe nobiliaire », selon l'expression de François-Joseph Ruggiu²⁶. Nous reconnaissons en cela la situation des Jordy Desilets Moreau²⁷, de certains nobles que le gouverneur Haldimand qualifiait en 1778 de paysans ou de presque paysans²⁸ et, plus tard, des d'Ailleboust de Manthet²⁹. Au XIX^e siècle, Philippe Aubert de Gaspé, qui s'apitoyait sur leur régression sociale, raconte que ces pauvres gentilshommes et leurs épouses s'imposaient de grandes privations pour paraître décentement au bal annuel de la reine donné le 31 décembre au château Saint-Louis et pour présenter leurs hommages respectueux au gouverneur de Québec, le lendemain à 11 heures. Il ajoute :

Il est vrai de dire que plusieurs de ces hommes, ruinés par la conquête, et vivant à la campagne sur des terres qu'ils cultivaient souvent de leurs mains, avaient une mine assez hétéroclite en se présentant au château, ceints de leur épée qu'exigeait l'étiquette d'alors. Les mauvais plaisants leur donnaient le sobriquet « épétiers ; » ce qui n'empêchait pas lord Dorchester [Carleton], pendant tout le temps qu'il fut gouverneur de cette colonie, d'avoir les mêmes égards pour ces pauvres « épétiers, » dont il avait éprouvé la valeur sur les champs de bataille, que pour d'autres plus favorisés de la fortune. Cet excellent homme était souvent attendri jusqu'aux larmes à la vue de tant d'infortune³⁰.

Pourtant, « une dérogeance, seulement présumée, n'est pas un motif suffisant pour faire déclarer roturier celui à qui elle [la noblesse] peut être objectée³¹ ». Puisqu'il n'existait au Canada aucun moyen juridique ou administratif permettant de déchoir quelqu'un de sa noblesse, les nobles déclassés étaient toujours en pleine possession de leur qualité que le droit ne pouvait pas leur enlever. Le lustre d'une noblesse somptueuse qu'arboraient naguère leurs familles et qu'eux-mêmes ne projetaient plus nous semble davantage un mouvement de régression sociale à considérer comme tel. On cessait d'être noble au Canada quand l'image que l'on projetait dans la société ne reflétait plus la magnificence et la noblesse qu'on était censé avoir. Le fait d'être considéré comme noble, ou le fait ne pas l'être ou d'avoir cessé de l'être, était au Canada un verdict social et constitue, de la part des historiens, un jugement subjectif.

²¹ Antoine Maugard, *Remarques sur la noblesse*, 2^e éd., Paris, Lamy et Gattey, 1788, p. 278.

²² L. Gadoury, *La noblesse...*, *op. cit.*, p. 44-45.

²³ *Ibid.*, p. 17.

²⁴ *Ibid.*, p. 42-43.

²⁵ *Ibid.*, p. 44-49.

²⁶ F.-J. Ruggiu, « La noblesse du Canada... », *loc. cit.*, p. 79.

²⁷ F.-J. Ruggiu, « Le destin de la noblesse... », *loc. cit.*, p. 60-62.

²⁸ R. Larin et Y. Drolet, « Les listes de Carleton et de Haldimand... », *loc. cit.*, p. 576-577.

²⁹ Voir *infra*, p. 155.

³⁰ Philippe Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens*, Montréal et Paris, Fides, 1963, p. 351-352.

³¹ A. Maugard, *Remarques...*, *op. cit.*, p. 278.

La gentilhommerie canadienne formait donc en réalité un regroupement social dont les frontières ouvertes s'étendaient au-delà des 181 familles nobles retenues par Lorraine Gadoury pour les fins de son étude³². Le filtre rigoureux que constitue l'application de sa définition n'a pas permis de retenir un certain nombre de Canadiens dont la noblesse de fait était admise en Nouvelle-France et jamais contestée³³. Ont ainsi été échappés les nobles restés peu longtemps dans la colonie³⁴, d'autres « qui n'avaient aucun titre réel, ou qui avaient des titres illusoires, mais qui étaient considérés comme tels par eux-mêmes et par leurs pairs³⁵ », ceux n'ayant jamais fait état de leurs titres et fonctions dans les sources consultées³⁶, ni ceux ayant vécu en marge de ces sources, comme Louis Claude Danré de Blanzay, appartenant à une famille de noblesse de robe picarde originaire de Soissons, ainsi que d'autres nobles qui auraient formé environ le tiers d'une centaine de fils de famille exilés au Canada sous lettre de cachet entre 1722 et 1750³⁷. À considérer, comme on a tendance à le faire, la noblesse canadienne comme étant essentiellement un statut légal, ou comme devant correspondre aux critères d'une définition légaliste, il devient difficile de saisir ce que représentait concrètement le fait d'appartenir ou non à la noblesse à l'intérieur de la société de la Nouvelle-France et non moins difficile, comme ce l'était pour les enquêteurs royaux, de pouvoir sanctionner objectivement qui était vraiment noble et qui semblait l'être tout en ne l'étant pas ou en ne l'étant plus.

La noblesse des agrégés et des anoblis

Le système légal, les définitions de droit et la bureaucratization de la noblesse imposés par Louis XIV et Colbert avaient rendu illégitimes les pratiques traditionnelles et coutumières préexistantes, mais celles-ci étaient restées fortement incrustées dans la mentalité des gentilshommes qui voyaient dans les blessures reçues à la guerre et la reconnaissance sociale de bien meilleures preuves de noblesse que les titres sur papier³⁸. Selon ces gentilshommes, le roi pouvait certainement donner des titres et des fiefs nobles, mais il n'avait nullement la capacité de conférer la noblesse, essentiellement une qualité inhérente à la personne et transmise dans le lignage paternel au fil des générations. Pour le gentilhomme d'ancienne extraction, la noblesse récente des anoblis produisait des nobles de qualité imparfaite³⁹ ne permettant pas à la noblesse de renforcer qualitativement sa substance nobiliaire et de se renouveler adéquatement.

Le sentiment que les agrégés auraient été de faux nobles ou des usurpateurs est tout autant à nuancer. Malgré les réformes de Colbert et les enquêtes rigoureuses des généalogistes de l'ordre du roi, l'agrégation taisible avait continué d'opérer en France, par exemple dans la famille de Louis Hector de Callières⁴⁰, et en Nouvelle-France où les cas étaient particulièrement nombreux⁴¹. Si l'anoblissement, avons-nous vu, produisait des nobles de noblesse défectueuse, l'agrégation taisible⁴² permettait en revanche à la noblesse de contrôler elle-même le renouvellement de ses effectifs⁴³ et d'intégrer des nobles de bien meilleur aloi. Au cours d'un processus long et ardu, des familles de l'élite sociale, qui démontraient avoir acquis un patrimoine enviable

³² L. Gadoury, *La noblesse...*, *op. cit.*, p. 21.

³³ Isabelle Tanguay, *Destin social d'une famille noble canadienne : les Boucher et leurs alliés (1667-1863)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2000, p. 20-22 ; F.-J. Ruggiu, « La noblesse du Canada... », *loc. cit.*, p. 79-80.

³⁴ On peut citer Amable Jean Joseph Came de Saint-Aigne qui vécut quelque temps à Québec où il a épousé Louise Madeleine Aubert de La Chesnaye.

³⁵ F.-J. Ruggiu, « La noblesse du Canada... », *loc. cit.*, p. 80.

³⁶ I. Tanguay, *Destin social...*, *op. cit.*, p. 20-21.

³⁷ Martin Tétreault et Josée Tétreault, *Coquins et Débauchés, Les fils de famille déportés en Nouvelle-France au XVIII^e siècle*, *Répertoire biographique*, Québec, Les Éditions GID, 2017, p. 17-20 et 89-93 ; Josianne Paul, *Exilés au nom du roi. Les fils de famille et les faux-sauviers en Nouvelle-France, 1723-1749*, Québec, Septentrion 2008, p. 70.

³⁸ R. Descimon, « Chercher de nouvelles voies... », *loc. cit.*, p. 5.

³⁹ *Ibid.*, p. 6.

⁴⁰ F.-J. Ruggiu, « La noblesse du Canada... », *loc. cit.*, p. 84.

⁴¹ « Une bonne partie des familles nobles du Canada, dont les membres prenaient régulièrement la qualité d'écuyer et qui ne souffraient pas sur place de contestations, auraient eu du mal à soutenir l'épreuve des généalogistes du roi et certaines, revenues en France, en ont fait l'amère expérience. » (F.-J. Ruggiu, « Le destin de la noblesse... », *loc. cit.*, p. 47).

⁴² « Les formes anciennes de l'agrégation taisible, processus par lequel un roturier parvenait, progressivement, à être assimilé à un noble, de manière contestée pour lui-même et de plus en plus assurée pour ses enfants, se sont maintenues dans la métropole, mais surtout dans les colonies. » (F.-J. Ruggiu, « Le destin de la noblesse... », *loc. cit.*, p. 47).

⁴³ Fernand Ouellet, « Propriété seigneuriale et groupes sociaux dans la vallée du Saint-Laurent (1663-1840) », *Revue de l'Université d'Ottawa*, 47 (1977), p. 189.

et avoir intégré les valeurs nobiliaires dans leur mode de vie, parvenaient à s'agréger dans le corps de la noblesse. Ces familles devaient « ensuite, obtenir la reconnaissance au moins tacite des pairs : la noblesse consistait dans le regard de l'autre noble, elle était une expérience sociale intersubjective réservée aux membres de l'ordre, tous érigés en gardiens de ses frontières sociales »⁴⁴. Au fil des générations, des familles notables gagnaient du sang bleu à mesure qu'elles parvenaient à laisser peu à peu s'oublier leur origine roturière jusqu'à pouvoir ultimement dénoter une noblesse quasi immémoriale. Le cas de Jean Baptiste François Charly, présenté plus haut, pourrait servir d'exemple. L'obtention de lettres de noblesse ou l'achat d'une charge vénale venait souvent finaliser le processus et entériner l'appartenance au deuxième ordre.

Pour certains Français déjà en cours d'ascension sociale, passer aux colonies devenait une stratégie visant à faciliter ou accélérer leur agrégation à la noblesse⁴⁵. Citons le cas de la famille Dazemard de Lusignan dont l'ancêtre Paul Louis, baptisé à La Rochelle le 19 février 1652, était le fils d'un « conseiller du roi, contrôleur du domaine du roi et traites⁴⁶ » charge n'ayant aucun effet nobiliaire. Il était par ailleurs qualifié de « noble homme », mais, sauf en Normandie, ce titre de courtoisie était accordé aux notables roturiers⁴⁷. Comme plusieurs autres familles d'origine roturière, les Dazemard de Lusignan ont pu facilement s'introduire dans la noblesse canadienne et, ce faisant, ont pu ensuite repasser en France à la Conquête et s'introduire en douce dans la noblesse française. À l'apogée d'une brillante carrière en France comme officier de marine, Louis Antoine Dazemard de Lusignan a même pu se permettre de prendre le titre de marquis de Lusignan⁴⁸, ainsi que le désignaient le brevet qui le nommait gouverneur de la Guyane-Néerlandaise-Occidentale en 1781⁴⁹, divers actes⁵⁰ et même l'Armorial de France⁵¹.

La traversée de l'Atlantique à la fin de la Nouvelle-France fut aussi l'étape finale de certaines agrégations comme dans le cas d'Alexandre Robert d'Hilaire de La Rochette qui, non noble au Canada, portait la qualité d'écuyer en France en 1774⁵². C'était encore le cas de Jean Baptiste Grégoire Martel qui, dès son arrivée sur le vieux continent, acheta l'office anoblissant de « conseiller secrétaire du roi, Maison et Couronne de France,

⁴⁴ R. Descimon, « Élités parisiennes... », *loc. cit.*, p. 631.

⁴⁵ Pour l'un et l'autre cas, François-Joseph Ruggiu donne l'exemple de Jean Outlas, capitaine de navire, originaire de Londres, vraisemblablement un ancien huguenot n'ayant aucun titre de noblesse en débarquant en Nouvelle-France où il s'est agrégé au cours des années 1720-1730 ainsi que celui de Denis Joseph Ruette d'Auteuil, détenteur à son arrivée à la fin des années 1640 d'une charge qui lui donnait seulement une noblesse non héréditaire, mais dont les descendants ont continué de prendre la qualité d'écuyer ou de chevalier et de s'agréger à la noblesse de la Nouvelle-France (F.-J. Ruggiu, « La noblesse du Canada... », *loc. cit.*, p. 83).

⁴⁶ *Fichier Origine*, fiche 241 153, <http://www.fichierorigine.com/recherche?numero=241153>.

⁴⁷ Pierre Goubert et Daniel Roche, *Les Français et l'Ancien Régime*, vol. 1, *La société et l'État*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 1991, p. 116.

⁴⁸ Il ne fut pas le seul Canadien à porter un titre de courtoisie. Louis Le Gardeur de Repentigny prit en France celui de comte de même que François Charles Liénard de Beaujeu (voir notamment les actes de mariage en 1787 à Morigny-Champigny, Essonne et en 1828 à Chamant, Oise ainsi que l'acte de décès du comte de Beaujeu le 6 janvier 1846 à Senlis, Oise). Marie Jacqueline Joséphine d'Agobert, épouse de René Benjamin Rouer de Villeray, prit quant à elle le titre de marquise de Villeray (Archives nationales d'outre-mer [ANOM], col. E 358, dossier Rouer de Villeray [référence Internet : <ark:/61561/up424pjoqrmi>], f° 361-362 et dossier, Rouer de Villeray de La Cardonnière, Joseph [référence Internet : <ark:/61561/up424wqvxyuz>], f° 391-395). Dans la famille Lemoine de Longueuil, la baronnie de Longueuil revint à Marie Charles Joseph, mais sa tante Marie Agnès, accordait volontiers ce titre à Paul Joseph Lemoine de Longueuil ; elle écrivait le 22 juin 1777 : « Le baron de Longueuil, mon oncle octogénaire, infirme, presque en démence, m'appelle à Tours où il est à la merci de ses domestiques » (ANOM, col. E 203, dossier Germain de [référence Internet : <ark:/61561/up424xyvxtqj>], f° 188). Épouse de François Joseph Germain, Marie Agnès est cette dame Germain que mentionnent plusieurs documents d'époque et qui revendiquait aussi pour elle-même le titre de baronne de Longueuil. Elle préférait se faire appeler baronne de Germain ce qui conférait à son mari le titre de baron de Germain ; ils sont notamment ainsi désignés dans les Mémoires de Philippe Aubert de Gaspé (Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, Fides, 1971, p. 86). Selon les descendants de François Joseph de Germain, Marie Agnès Lemoine était baronne de Germain et de Longueuil. Cette descendance porte aujourd'hui le titre « honoraire et héréditaire » de baron de Germain et soutient que cette famille est « la légitime héritière [...] du titre de baron de Longueuil » (Cyrille de Germain, *Les Germain en Nouvelle-France. La vie extraordinaire d'un gentilhomme ordinaire et zélé*, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2012, p. 57, 85 et 94).

⁴⁹ Robert Larin, *Canadiens en Guyane, 1754-1905*, Québec et Paris, Septentrion et Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2006, p. 208.

⁵⁰ Baptême de sa nièce Rosalie Charlotte Antoinette Renaud d'Avène des Méloizes Fresnoy à Belle-Église (Oise) le 28 août 1778, mariage de sa fille Émilie Louise Marie Dazemard de Lusignan, à Onzain, le 22 mai 1797 et sépulture de son fils Louis Aimé Marie de Lusignan, à Blois, le 19 décembre 1852.

⁵¹ *Armorial général de France ou Registre de la noblesse de France*, registre septième, première partie, Paris, Firmin Didot, 1873, p. 548.

⁵² ANOM, État civil numérisé, Île de France, Port-Louis, BMS 1774, vue 37/47, baptême de Joséphine Brigitte Alexandrine Savourin de Saint-Jean, 4 mai 1774.

audier en la chancellerie près le parlement de Bordeaux »⁵³ et de Jean Jacques Bréard, devenu « de Bréard », écuyer, conseiller du roi et trésorier de France lorsqu'il maria sa fille à Marennes le 16 août 1760⁵⁴. Jean Marie Landriève des Bordes, qui devint secrétaire honoraire du roi⁵⁵, fut peut-être un autre exemple venant s'ajouter à quelques autres Canadiens qui ont su profiter de la fortune amassée dans le commerce des fourrures ou dans l'entourage de l'intendant Bigot pour acquérir une charge vénale qui leur aura permis de faire légalement leur entrée au sein de la noblesse française.

De nobles usurpateurs

Les anoblis de Louis XIV et leurs descendants portaient en eux, selon l'expression de Robert Descimon, « une macule originelle de roture »⁵⁶ qui n'affectait apparemment en rien l'authenticité de leur noblesse ni dans la société de la Nouvelle-France ni pour les historiens. Par contre, le statut nobiliaire des immigrants ayant court-circuité le processus d'agrégation taise en prenant la qualité d'écuyer dès leur arrivée dans la colonie, et à qui la société avait permis de prendre la qualité de noble, paraît fortement entaché aux yeux de l'historien cherchant à départager les « vrais nobles » de ceux qui passaient pour tels sans l'être légalement ni détenir des titres de noblesse authentiques et reconnus.

En devenant au cours des XVII^e et XVIII^e siècles un privilège accordé (souvent vendu) par le roi, la noblesse voyait inévitablement s'accroître le nombre des usurpateurs et se multiplier les fausses preuves de noblesse, comme nous en avons trouvées au Canada, notamment dans la famille Drouet de Richarville⁵⁷, de même que « la prolifération de généalogies douteuses où les historiens, comme les généalogistes royaux, dont la critique était aussi aiguë qu'inadéquate, ont du mal à démêler le vrai du faux⁵⁸. » Le vrai et le faux étant relatifs, les généalogistes des ordres du roi auraient déclaré la famille Drouet de Richarville et plusieurs autres familles canadiennes faussement nobles en France alors que ces familles étaient véritablement reconnues nobles au Canada. À la fois un privilège politique accordé par le roi et un statut social accordé par la population, la nature bipolaire de la noblesse laisse cette impression d'ambiguïté causant aujourd'hui, de l'aveu d'Isabelle Tanguay, « bien des maux de tête »⁵⁹.

L'authenticité juridique de la noblesse est loin d'être avérée pour plusieurs familles de la Nouvelle-France, même dans le cas de celles⁶⁰ ayant officiellement fait reconnaître et valider leur appartenance au deuxième ordre en faisant enregistrer leurs titres au Conseil supérieur⁶¹. L'authenticité de la noblesse ainsi attestée n'est pas pour autant garantie puisque l'intendant de la Nouvelle-France n'avait ni la compétence ni la possibilité de vérifier les titres qu'on lui présentait et que le Conseil supérieur enregistrerait volontiers des preuves de noblesse qui auraient certainement été rejetées si elles avaient été soumises en France⁶². La noblesse de certaines familles canadiennes est bien réelle et incontestable, comme celle des Le Gardeur dont l'ancêtre a été anobli en 1510⁶³ et dont le Conseil souverain de la Nouvelle-France a enregistré les titres le 12 juillet

⁵³ J.-X. Carré de Busserolle, *Calendrier de la noblesse de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou*, Tours, au bureau de la publication, 1868, p. 136-137 et 161.

⁵⁴ Archives départementales de la Charente-Maritime, 2E 230/31*, Marennes, BMS 1751-1762, vue 28/82 ; Jean-Baptiste-Pierre Courcelles, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la Couronne, des principales familles nobles du royaume, et des maisons princières de l'Europe*, tome second, volume 2, p. 37-38.

⁵⁵ Luc Boisnard, *Dictionnaire des anciennes familles de Touraine*, Mayenne, Éditions régionales de l'Ouest, 1992, p. 242.

⁵⁶ R. Descimon, « Chercher de nouvelles voies... », *loc. cit.*, p. 18.

⁵⁷ Voir *infra*, p. 104.

⁵⁸ R. Descimon, « Chercher de nouvelles voies... », *loc. cit.*, p. 16.

⁵⁹ I. Tanguay, *Destin social ...*, *op. cit.*, p. 19.

⁶⁰ Les familles Le Gardeur, de Villieu, Leneuf, Pecaudy de Contrecoeur, Bermen de La Martinière, de Joybert de Soulanges et de Marson, Damours, Hautmesnil, La Corne, de Ramezay, Dagneau Douville, d'Ailleboust, Péan, Gannes de Falaise et autres.

⁶¹ BAC, MG1, série C11A, vol. 120, f^o 407-409v, après 1743 : « Le présent cahier contient les noms de ceux qui ont obtenu de Sa Majesté des lettres, titres et autres pièces qui justifient leur noblesse dont les familles sont résidentes en Canada, le tout enregistré au Conseil » ces enregistrements sont datés de 1667 à 1743 ; Pierre-Georges Roy, *Lettres de noblesse, généalogies, érections de comtés et baronnies insinuées par le Conseil souverain de la Nouvelle-France*, Beauceville, L'Éclaireur, 1920, 2 volumes.

⁶² Il deviendra nécessaire d'émettre à cet effet un édit, donné à Versailles le 24 octobre 1782, pour régler les conditions et procédures auxquelles devront se soumettre « les anoblis ou ceux de leurs descendants nés dans les colonies qui seront dans le cas de faire preuve de leur noblesse. » ; voir A. Maugard, *Remarques...*, *op. cit.*, p. 273-275.

⁶³ Roland-Yves Gagné, « Les origines des familles Le Neuf et Le Gardeur », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 65 (2014), p. 23.

1667⁶⁴. Mais, malgré « l'enregistrement de leurs titres, écrit Lorraine Gadoury, il subsiste un doute quant à la noblesse des d'Ailleboust, car un aspect de la filiation à laquelle ils prétendent reste discutable⁶⁵. » Roland-Yves Gagné a bien montré, pour sa part, que les frères Michel Le Neuf du Hérisson et Jacques Le Neuf de la Poterie n'ont jamais pris la qualité d'écuyer avant leur départ pour la Nouvelle-France et que les lettres qu'ils ont présentées le 4 septembre 1675 au Conseil souverain pour être maintenus en leur noblesse étaient falsifiées⁶⁶. Les lettres de noblesse qu'Antoine Pécaudy de Contrecœur a fait enregistrer en 1687⁶⁷ étaient elles aussi probablement fausses⁶⁸. Quant à eux, les Damours ont fait enregistrer en 1725 des titres authentiques confirmant la noblesse de leur famille française⁶⁹, mais les Damours du Canada ne pouvaient prétendre à cette noblesse puisque leur ancêtre Mathieu Damours de Chauffour était né d'une liaison hors mariage⁷⁰.

Les Fleury Deschambault auraient dû faire enregistrer leurs titres de noblesse au Conseil supérieur de la Nouvelle-France, mais, à l'instar de plusieurs soi-disant nobles de qualité, ils ne l'ont pas fait tout simplement parce que, n'étant pas nobles en France, ils n'en possédaient pas⁷¹. Joseph Fleury Deschambault prétendit que les titres de sa famille avaient été perdus dans l'incendie de la maison de son père et s'adressa en 1754 au garde des Sceaux pour tenter d'en obtenir « de nouveaux »⁷². Ses fils, passés en France à la Conquête, n'ont ensuite eu de cesse à demander des lettres de noblesse qui leur furent toujours refusées⁷³. Les membres de la famille Fleury de la Gorgendière/Deschambault ne semblent avoir été nobles qu'au Canada, mais jamais en France, y compris en Bas-Poitou d'où cette famille était originaire⁷⁴. La Nouvelle-France avait ainsi, pourrait-on avancer, sa propre noblesse comme la France, l'Angleterre et bien d'autres endroits avaient aussi la leur.

Il est par ailleurs difficile de vérifier si les nobles de la Nouvelle-France appartenaient réellement à la famille d'authentique noblesse française dont ils portaient le patronyme. Peut-être se rattachaient-ils à une branche collatérale plus modeste ayant dérogé ou n'ayant jamais été noble ? Chez les Chaussegros de Léry, par exemple : Gaspard, ingénieur du roi arrivé au Canada en 1716, était originaire de Toulon et appartenait à une famille que l'on dit apparentée aux Chaussegros de Lioux lesquels seraient eux-mêmes rattachés à la famille noble provençale d'Estienne, citée dès 1267 et maintenue dans sa noblesse en 1668. Or, il n'existe aucune preuve historique de ces liens et il semble que les ancêtres de Gaspard aient plutôt fait partie de la haute bourgeoisie toulonnaise⁷⁵.

Les Marin de Lamalgué avaient-ils vraiment hérité de la noblesse de la famille Marini originaire de Gênes et ayant émigré à Marseille⁷⁶ ? Affirmant appartenir à cette famille, le Canadien Pierre Joseph Marin de Lamalgué représentait en 1765 que les « titres de son ancienne noblesse » avaient été brûlés lorsque les Anglais avaient incendié sa maison de Québec en 1759 et il implorait le roi de bien vouloir, « en considération de ses services et de ceux de son père, le maintenir et le garder dans l'état de noble extraction ». Comme preuve de noblesse, il proposait de produire le « contrat de mariage du 14 septembre 1745 dans lequel son

⁶⁴ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, op. cit., vol. 1, p. 11.

⁶⁵ L. Gadoury, *La noblesse...* op. cit., p. 23, note 18 ; *Id.*, *Une famille noble en Nouvelle-France : les d'Ailleboust*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1982, p. 10, note 5.

⁶⁶ R.-Y. Gagné, « Les origines... », loc. cit., p. 174-198.

⁶⁷ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, op. cit., vol. 1, p. 105-110.

⁶⁸ Fernand Grenier, « Pécaudy de Contrecœur, Antoine », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁶⁹ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, op. cit., vol. 2, p. 3-14.

⁷⁰ Voir *infra*, p. 22.

⁷¹ Voir *infra*, p. 25 et 207.

⁷² ANOM, col. E 185 dossier Fleury de La Gorgendière-Déchambault, Joseph et Ignace (référence Internet : ark:/61561/up424jjhlic), f° 122-127.

⁷³ *Idem*, dossier Fleury de La Gorgendière-Déchambault, Joseph (référence Internet : ark:/61561/up424b10uvh), f° 131 et f° 217-218.

⁷⁴ Henri Beauchet-Filleau et Paul Beauchet-Filleau, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, vol. 3, Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1905, p. 452. Ce dictionnaire ne mentionne aucun autre notable appartenant à cette famille que ceux d'origine canadienne.

⁷⁵ Gustave Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, vol. 16, Évreux, Charles Hérissey, 1918, p. 272-273.

⁷⁶ F.-A. Aubert de la Chesnaye des Bois et J. Badier, *Dictionnaire de la noblesse...*, op. cit., 2^e éd., vol. 9, Paris, Antoine Boudet, 1785, p. 548. Selon ce dictionnaire, un arrêt des commissaires généraux de Provence aurait maintenu cette famille dans la noblesse le 30 juillet 1667.

père a été qualifié d'écuyer ». Le ministre Choiseul jugea toutefois que cette mention de la qualité d'écuyer n'était nullement une preuve de noblesse admissible :

Il est certain que le sieur Marin est un homme de guerre, courageux par tempérament, avide de gloire et désireux des occasions périlleuses d'en acquérir, mais ces qualités ne paraissent pas suffisantes pour lui accorder sa demande, qui n'est appuyée que par un contrat de mariage du 14 septembre 1745 où son père a pris la qualité d'écuyer qui ne pouvait lui être contestée par personne. Ce titre est trop récent pour une semblable faveur⁷⁷.

Mais Pierre Joseph parvint à ses fins et réussit par un moyen détourné à faire inscrire sa famille en 1768 dans l'*Armorial de France*. Il trouva un membre de la famille Marini/Marin à laquelle il prétendait appartenir et qui voulut bien l'accepter comme « cousin » et reconnaître que l'ancêtre Charles Marin de Lamalgue était un fils de Pierre de Marin et de Marguerite de Croiset résidant à Marseille⁷⁸. Mais cette filiation reste fort douteuse puisqu'à son mariage à Saint-François-du-Lac en 1691, Charles Marin de Lamalgue avait déclaré être le fils de Jacques Marin et d'Hélène Garel résidant à Toulon. Qualifiés d'écuyers au Canada, les Marin de Lamalgue appartenaient à la gentilhommerie canadienne, mais ils ne se rattachaient probablement ni à la noblesse française ni à la noblesse italienne... du moins pas avant 1768. Il en est de même pour Ignace Michel Louis Antoine d'Irumberry de Salaberry, fils d'un simple officier de marine originaire des Pyrénées, qui, rapporte François-Joseph Ruggiu, se rendit en France en 1785, « pour faire reconnaître son lien de parenté avec une famille de parlementaires parisiens, dont le lien réel avec une famille de Basse Navarre qui portait ce nom était pourtant jugé fantaisiste par les généalogistes du roi⁷⁹. »

Les de Lorimier, pour leur part, ont sans doute usurpé la noblesse française à laquelle ils prétendent. À son mariage à Champlain en 1695, l'ancêtre Guillaume de Lorimier déclare être originaire de Paris, être écuyer et seigneur des Bordes. Il indique aussi avoir pour parents feu Guillaume Lorimier, écuyer, seigneur de Boynes et Jeanne Guillebault. Les Bordes étant un lieu-dit de la commune de Boynes, les deux toponymes doivent désigner le même fief dans le Loiret. Il est possible que Guillaume père en ait été seigneur s'il s'agit bien du même Guillaume Lorimier qui a acheté et occupé plusieurs fonctions dont celle de greffier en l'élection de Pithiviers, commune plus importante située une dizaine de kilomètres au nord-est de Boynes. Nous savons par contre que les Lorimier n'étaient pas écuyers puisque Guillaume père est désigné dans plusieurs documents comme étant un marchand bourgeois de la ville de Paris⁸⁰.

La noblesse que l'on pense circuler dans les veines des gentilshommes de la Nouvelle-France n'est pas toujours authentique. Comme on le verra dans l'article suivant, une partie importante des immigrants ayant pris la qualité d'écuyer en arrivant au Canada étaient soit des Français en cours d'ascension sociale ayant profité de leur passage dans la colonie pour s'insérer dans la noblesse locale, soit des nobles de noblesse douteuse et probablement fausse ayant fait de même sans que personne n'ait contesté leur prétention. Les nobles dont la noblesse nous semble fausse, douteuse ou mal documentée étaient en quelque sorte de faux nobles en droit, mais des nobles de fait dans la société de la Nouvelle-France. La noblesse était une réalité de droit que le pouvoir royal pouvait accorder, maintenir ou révoquer, mais elle était aussi une réalité sociale sur laquelle le roi n'avait aucune autorité. Sur les côtes européennes de l'Atlantique, la noblesse française apparaît aux historiens presque « inintelligible »⁸¹, indéfinissable⁸² et comme « un vieux problème qui attend et attendra toujours des solutions⁸³ » ; du côté nord-américain, les particularités de la noblesse canadienne la rendent encore « plus difficile à cerner qu'en France »⁸⁴.

⁷⁷ BAC, MG1, série E, vol. 302, dossier Marin de La Malgue, Joseph, f° 10-12, 10 mars 1765.

⁷⁸ Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, *Armorial général de la France*, volume 6, Collombat, 1768, sixième des neuf fascicules reliés dans cette édition, 7 pages.

⁷⁹ F.-J. Ruggiu, « Le destin de la noblesse... », *loc. cit.*, p. 42.

⁸⁰ Centre historique des Archives nationales à Paris, Registre des tutelles, Y3918, vues 604-605/1747, 5 septembre 1746 : Lorimier, marchand bourgeois de Paris, tuteur de Bernardin Dupille, fils de feu Nicolas Dupille et de Jeanne Guillebault, jadis sa femme et à présent femme du dit Lorimier ; Archives nationales, Minutes et répertoires du notaire Étienne Gerbault, 1635-1644 (étude II), Répertoire numérique détaillé, Minutier central des notaires de Paris, 1^{re} édition électronique, Pierrefitte-sur-Seine, 18 juin 2013 : voir une dizaine d'actes impliquant Guillaume Lorimier, marchand bourgeois de Paris.

⁸¹ M. Bloch, « Sur le passé... », *loc. cit.*, p. 366.

⁸² Neufbourg, « Projet d'une enquête... », *loc. cit.*, p. 243.

⁸³ R. Descimon, « Chercher de nouvelles voies... », *loc. cit.*, p. 5.

⁸⁴ M. Zissis, *La noblesse montréalaise...*, *op. cit.*, p. 3.

Un ordre légal fermé et un groupe social ouvert

La noblesse de la Nouvelle-France est un phénomène social paradoxal. Le statut et la qualité nobiliaire des anoblis canadiens, des nobles venus de France, des roturiers-faux-nobles et de leurs descendants sont perçus de façons différentes selon que nous abordons la gentilhommierie canadienne comme un ordre légal, dont le pouvoir royal avait strictement défini les règles d'appartenance, ou comme un fait social permettant à la population de la Nouvelle-France de laisser porter l'épée et le titre d'écuyer aux nobles qu'elle acceptait d'avoir.

Depuis la définition opérationnelle développée en 1992 dans l'étude démographique de Lorraine Gadoury, la noblesse canadienne apparaît aux historiens comme un groupe social incluant les nobles correspondant aux critères de cette définition ainsi que leurs descendants par patrilinéarité, mais excluant un certain nombre de Canadiens que la société dans laquelle ils évoluaient avait acceptés comme nobles. Alors que ni l'authenticité de la noblesse ni la recherche d'usurpateurs ne posait problème en Nouvelle-France, la recherche des « vrais » nobles préoccupe aujourd'hui les historiens qui se retrouvent devant l'insurmontable difficulté de départager parmi les Canadiens que la Nouvelle-France tenait pour nobles ceux qui auraient été de vrais et de moins vrais nobles.

Les généalogistes des ordres du roi auraient jugé ignobles (non nobles) bon nombre des 181 individus qui n'en sont pas moins considérés comme les fondateurs de la noblesse canadienne⁸⁵. D'autres Canadiens, en plus de ces fondateurs et de leurs descendants, appartenaient aussi à cet ordre nobiliaire canadien aux frontières imprécises. En somme, c'est parce que la noblesse de la Nouvelle-France était simultanément deux choses inconciliables, c'est-à-dire un ordre légal fermé, de droit français, et aussi un regroupement social ouvert et déstructuré d'appropriation canadienne, qu'il s'avère difficile de pouvoir déterminer objectivement qui était vraiment noble en Nouvelle-France.

⁸⁵ L. Gadoury, *La noblesse... op. cit.*, p. 21.

LES ÉCUYERS DE LA NOUVELLE-FRANCE : NOBLES OU ROTURIERS ?¹

D'après les données recueillies par l'historienne Lorraine Gadoury, environ 250 des quelque 10 000 Français installés dans la vallée du Saint-Laurent entre 1608 et 1760 prenaient la qualité d'écuyer² ; une quinzaine d'arrivants français faisaient de même en Acadie³, ainsi qu'une cinquantaine en Louisiane. Puisque cette qualité était la marque distinctive de la noblesse en France depuis le milieu du XVI^e siècle, pouvons-nous conclure que plus de 300 nobles se sont établis en Nouvelle-France ? Rien n'est moins certain, pour deux raisons principales.

Premièrement, l'équation écuyer-noble n'est pas aussi évidente qu'il y paraît⁴. Comme le disait un auteur ancien, « [...] la possession de la qualité d'Écuyer, ou autre caractéristique de noblesse, ne suffit pas, seule, pour acquérir ou conserver la noblesse [...] »⁵. Par exemple, à partir de la deuxième moitié du XVII^e siècle, la qualification d'écuyer était accordée à titre honorifique, et souvent pour la seule durée de leur charge, à des commensaux du roi (préposés au service domestique et aux tables des maisons royales⁶), sans que cela leur confère les privilèges de la noblesse, amenant à parler dans leur cas de « demi-noblesse commensale⁷ ».

Deuxièmement, comme le fait remarquer l'historien François-Joseph Ruggiu, professeur à la Sorbonne, il n'était pas rare que des roturiers français prennent la qualité d'écuyer sans y avoir droit dans des actes notariés ou des registres paroissiaux, même après que les édits des années 1660 aient organisé un contrôle plus étroit de l'accès à la noblesse⁸. Ainsi, des commensaux du roi ou leurs fils transformaient subrepticement leur qualification honorifique ou celle de leur père en marque de noblesse héréditaire. De même, puisque certaines charges ne donnaient la noblesse héréditaire qu'au bout de vingt années d'exercice ou de deux générations consécutives d'exercice, il arrivait que les titulaires de ces charges court-circuitent ces délais et transforment prématurément leur « noblesse commencée » en « noblesse achevée »⁹. Enfin, des roturiers pouvaient s'assimiler à la noblesse s'ils avaient une mère noble ou s'ils appartenaient à un corps d'officiers ouvert à la fois aux nobles et aux non-nobles. Ces agrégations officieuses à la noblesse étaient encore plus faciles dans les colonies, où les autorités étaient plus enclines à fermer les yeux sur cette pratique qui n'avait aucune conséquence sur les finances publiques, puisque personne n'était assujéti aux impôts dont seuls les nobles étaient exemptés en métropole¹⁰.

¹ Version révisée d'un article publié par Yves Drolet dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 68 (2017), p. 136-156.

² Lorraine Gadoury, *La noblesse de la Nouvelle-France : familles et alliances*, LaSalle (Montréal), Hurtubise HMH, 1992, p. 166-172.

³ L. Gadoury, *La noblesse...*, *op. cit.*, p. 25.

⁴ Voir « Écuyer », dans Jean-Louis de Kerstrat, *Des qualifications nobiliaires*, Versailles, Mémoire et documents, 1997, <http://www.memodoc.com/articles-ecuyer.htm>.

⁵ Antoine Maugard, *Remarques sur la noblesse*, 2^e éd., Paris, Lamy et Gattey, 1788, p. 278.

⁶ Nicolas Viton de Saint-Allais, *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, t. 2, Paris, 1816, p. 198.

⁷ Samuel Gibiat, *Hiérarchie sociale et ennoblissements : Les commissaires des guerres de la Maison du Roi au XVIII^e siècle*, Paris, École nationale des chartes, 2006, p. 9.

⁸ François-Joseph Ruggiu, « La noblesse du Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire Économie et Société*, 37 (2008/4), p. 76.

⁹ Monique Gubells, « À propos des usurpations de noblesse en Provence sous l'Ancien Régime », *Provence historique*, 81 (juillet-septembre 1970) p. 225-301.

¹⁰ L. Gadoury, *La noblesse...*, *op. cit.*, p. 17.

Comment distinguer les nobles authentiques de ces roturiers agrégés à la noblesse ? En 1944, l'historien Régis Roy soulignait la complexité de l'entreprise :

Pour établir qui était de la noblesse canadienne ou de France [...] il y a là une tâche longue et difficile, parce que, avant de l'entreprendre, il faudra être parfaitement saisi de ce qui constituait la noblesse jusqu'en 1760. Il faudra consulter les Recherches de la noblesse dans les généralités de France, en 1666 et années subséquentes, afin de déterminer ceux qui avaient réellement droit au titre d'écuyer, le plus bas degré dans l'ordre nobiliaire¹¹.

On voudra pour preuve de cette difficulté les recherches minutieuses que le généalogiste Roland-Yves Gagné a dû mener pour démontrer que les frères Leneuf, membres éminents de la noblesse canadienne, s'étaient embarqués roturiers en France pour débarquer écuyers à Québec en 1636¹². Combien d'autres ont comme eux ajouté l'anoblissement par traversée aux multiples formes d'accession officieuse à la noblesse pratiquées sous l'Ancien Régime ?

N'ayant pas la possibilité de faire des recherches en Europe, nous ne prétendons pas apporter une réponse définitive à cette question¹³. Cependant, il existe désormais suffisamment d'ouvrages anciens et de ressources récentes accessibles en ligne pour faire un premier tri provisoire entre les écuyers de la Nouvelle-France qui appartenaient à une famille noble, ceux qui étaient roturiers et ceux qui se situaient dans l'entre-deux qui a toujours existé entre le deuxième et le troisième ordre de la société française d'avant la Révolution. Nous allons passer en revue ici les origines de tous ces écuyers, en commençant par les Canadiens et les Acadiens et en terminant par les Louisianais qui relevaient en principe de l'autorité de Québec mais qui formaient en fait une société distincte à l'intérieur de la colonie.

Les premiers nobles (1608-1665)

Plus d'une vingtaine d'écuyers se sont établis en Nouvelle-France avant l'arrivée du régiment de Carignan-Salières en 1665¹⁴. Parmi eux, on comptait une dizaine de nobles. Les frères Pierre Le Gardeur de Repentigny et Charles Le Gardeur de Tilly, débarqués en 1636, descendaient de Jean Le Gardeur, tabellion (notaire) et lieutenant de la vicomté de Thury en Normandie, anobli en 1510¹⁵. En 1667, Charles a fait enregistrer ses titres de noblesse devant le Conseil souverain de la Nouvelle-France¹⁶. Jean de Lauzon, nommé gouverneur de la colonie en 1651, appartenait lui aussi à une famille noble, son grand-père François et son arrière-grand-père James ayant été maires de Poitiers, fonction qui anoblissait au premier degré (c.-à-d. qui conférait la noblesse héréditaire à ses titulaires après vingt ans d'exercice ou en cas de mort en fonction) à cette époque¹⁷. Arrivé lui aussi en 1651, le gouverneur de Trois-Rivières Guillaume Guillemot du Plessis Kerbodo descendait de Pierre Guillemot du Plessis, noble breton marié en 1500, dont la famille a été maintenue dans sa noblesse en 1668¹⁸. Enfin, deux nobles débarqués en 1662 ont présenté leurs titres au Conseil souverain où ils étaient conseillers : Jacques de Cailhaut de la Tesserie appartenait à une famille noble poitevine remontant à Jean Cailhaut, seigneur de la Chevrotière en 1430, d'après une vérification de noblesse effectuée en 1599 par un commissaire de la Cour des aides¹⁹, tandis que Claude de Bermen de la Martinière venait d'une famille noble

¹¹ Régis Roy, « La noblesse du Canada avant 1760 », *Bulletin des recherches historiques*, 50 (1944), p. 16-17.

¹² Roland-Yves Gagné, « Les origines des familles Le Neuf et Le Gardeur », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 63 (2012), p. 174-198.

¹³ En mars 2018, Arnaud Clément, auteur du *Dictionnaire de la noblesse française contemporaine*, a vérifié en France les titres d'une quarantaine d'écuyers de la Nouvelle-France. Son apport est mentionné dans les notes du présent article.

¹⁴ L. Gadoury, *La noblesse...*, *op. cit.*, p. 166 et 171-172.

¹⁵ A. Godbout, « Vieilles familles de France en Nouvelle-France », *Rapport des Archives nationales du Québec*, 53 (1975), p. 220-221.

¹⁶ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse, généalogies, érections de comtés et de baronnies insinuées par le Conseil souverain de la Nouvelle-France*, Beauceville, L'Éclaireur, 1920, vol. 1, p. 3-12.

¹⁷ François-Alexandre Aubert de la Chesnaye des Bois et Jacques Badier, *Dictionnaire de la noblesse contenant les généalogies, l'histoire et la chronologie des familles nobles de France*, 2^e éd., vol. 8, Paris, Antoine Boudet, 1774, p. 588 et courriel d'Arnaud Clément, 7 mars 2018.

¹⁸ A. Godbout, « Vieilles familles... », *loc. cit.*, p. 195-196.

¹⁹ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 15-19.

normande issue de Laurent de Bermen, seigneur de Grainville mort en 1576, et maintenue de noblesse par le Conseil d'État en 1667²⁰.

Deux autres écuyers étaient de noblesse plus récente. René Robineau de Bécancour, secrétaire du gouverneur arrivé en 1645, a été fait baron en 1681. Il a été reçu dans l'Ordre de Saint-Michel (réservé aux nobles) en 1656 en présentant des titres affirmant qu'il descendait de Jean Robineau, trésorier de France anobli en 1502 ; cependant, puisque son grand-père était marchand bourgeois, il est possible que la noblesse de sa famille n'ait pas remonté au-delà de son père Pierre Robineau, secrétaire de la Chambre du roi, receveur général des finances à Tours et trésorier de la cavalerie légère de France²¹. De son côté, Jean Vincent Philippe de Hautmesnil, négociant arrivé en 1665, était le fils de Pierre Philippe de Marigny anobli en 1654 par lettres enregistrées devant la Cour des aides de Rouen en 1656, puis révoquées ; il a été rétabli dans sa noblesse en 1671 à la condition de rester dans la colonie²².

À côté de ces nobles assurés figurent des écuyers aux titres douteux ou incertains. Tel que mentionné, les frères Michel Leneuf de Hérisson et Jacques Leneuf de la Poterie, débarqués à Québec avec leurs cousins Le Gardeur en 1636, ne s'étaient jamais dit écuyers en France. Ils appartenaient à une famille bourgeoise dont les branches françaises ont réussi à se faire reconnaître nobles d'extraction en soumettant des documents falsifiés à la Cour des aides de Rouen et au Conseil d'État en 1659, ce qui a permis aux Leneuf canadiens de faire enregistrer leurs titres de noblesse factices par le Conseil souverain en 1675²³.

Le cas de Louis d'Ailleboust, gouverneur du Canada en 1643, et de son neveu Charles arrivé en 1648 est plus complexe. Issus de Pierre d'Ailleboust (+1531), médecin ordinaire du roi François I^{er}, ils prétendaient descendre de son fils Jean anobli en 1592 dont la postérité a été maintenue dans sa noblesse par le Conseil d'État en France en 1667, comme l'indiquent les documents que la famille a déposés en 1736 devant le Conseil supérieur (nom du Conseil souverain à partir de 1708)²⁴. Or, nous savons maintenant qu'ils descendaient d'André d'Ailleboust, frère roturier de Jean dont la postérité française a néanmoins été maintenue dans sa noblesse en 1717²⁵.

Comme les d'Ailleboust, Mathieu d'Amours, débarqué en 1651 et devenu conseiller au Conseil souverain, prenait la qualité d'écuyer sans y avoir vraiment droit. La famille de son père Louis, conseiller au Châtelet de Paris, descendait de François d'Amours, maître d'hôtel du roi en 1499, et a été maintenue dans sa noblesse en 1668 par un arrêt du Conseil d'État que les descendants de Mathieu ont fait enregistrer devant le Conseil supérieur en 1725²⁶. Cependant, Mathieu avait omis de dire que ses parents étaient « mariés en droits communs²⁷ » plutôt qu'en légitime mariage, ce qui l'excluait en principe de la noblesse.

Mathieu d'Amours était venu au Canada avec son beau-frère Louis Théandre Chartier de Lotbinière, qui est devenu procureur général au Conseil souverain. Celui-ci, fils d'un conseiller et médecin ordinaire du roi et petit-fils d'un marchand de Montoire, était le premier de sa lignée à se dire écuyer²⁸. En 1784, un de ses descendants, Michel Chartier de Lotbinière, a été fait marquis par le roi Louis XVI, et la famille s'est inventée une généalogie la rattachant à un certain Alain Chartier qui aurait été anobli par le roi Charles VI au début

²⁰ F.-A. Aubert de la Chesnaye des Bois et J. Badier, *Dictionnaire de la noblesse...*, op. cit., 2^e éd., vol. 2, Paris, Veuve Duchesne, 1771, p. 348-353 et P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, op. cit., vol. 1, p. 179-194.

²¹ Denis Beauregard, *Fichier Origine*, fiche 243697, <https://www.fichierorigine.com/recherche?numero=243597> et Jean-Guy Pelletier, « Robineau de Bécancour, René, baron de Portneuf », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne (DBC en ligne)*, www.biographi.ca.

²² P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, op. cit., vol. 1, p. 29-33.

²³ R.-Y. Gagné, « Les origines... », loc. cit., et P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, op. cit., vol. 1, p. 57-65.

²⁴ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, op. cit., vol. 2, p. 61-68.

²⁵ Lorraine Gadoury, *Une famille noble en Nouvelle-France : les d'Ailleboust*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1982, p. 9-11.

²⁶ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, op. cit., vol. 2, p. 3-14.

²⁷ Jean-Paul Macouin, *Les familles pionnières de la Nouvelle-France dans les archives du Minutier central des notaires de Paris*, Montréal, Archiv-Histo, 2016, p. 63.

²⁸ www.unicaen.fr/mrsh/prefen/notices/8748lc.pdf.

du XV^e siècle. Cette ascendance fictive a été communiquée à Pierre-Georges Roy par Henri-Gustave Joly de Lotbinière²⁹, d'où elle est passée dans le *Dictionnaire biographique du Canada (DBC)*³⁰.

Trois autres membres du Conseil souverain de cette époque se qualifiaient d'écuyers alors que leur noblesse était plus que douteuse. Deux d'entre eux se rattachaient à la demi-noblesse commensale. Denis Joseph Ruette d'Auteuil, arrivé vers 1648, avait été conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, fonction qui lui valait de prendre la qualité d'écuyer à titre honorifique personnel ; malgré que son père se soit lui aussi dit écuyer, la famille n'était probablement pas noble puisqu'on a proposé de l'anoblir en 1666³¹. De son côté, Louis Rouer de Villeray, arrivé vers 1650, était le fils d'un valet de chambre de la reine ; il était peut-être apparenté à François Rouer de Villeray maintenu de noblesse à Paris en 1670, mais son rattachement à la famille noble italienne della Rovere mentionné dans le *DBC* a toutes les apparences d'une invention du XIX^e siècle³². Enfin, Jean Baptiste de Peiras, arrivé vers 1670, était le fils d'un notaire au Châtelet de Paris.

Huit autres arrivants, dont six de noblesse incertaine ou douteuse, complètent le tableau des écuyers de cette première époque. Trois d'entre eux avaient un père qui exerçait une charge non anoblissante : Jean Paul Godefroy, présent dans la colonie en 1636, était le fils d'un conseiller du roi et trésorier extraordinaire des guerres, Nicolas Le Vieux de Hauteville, lieutenant général civil et criminel de la Sénéchaussée de Québec présent dans la colonie de 1651 à 1656, était le fils d'un conseiller et secrétaire des finances du frère du roi, tandis que l'officier de garnison Pierre Picoté de Belestre arrivé en 1659 était le fils d'un conseiller et médecin ordinaire du roi. Trois autres sont d'origine inconnue : François de Chavigny, sieur de Berchereau, arrivé en 1641 et ancêtre de la famille de La Chevrotière, Gabriel Celles, syndic de Montréal arrivé en 1643 et ancêtre de la famille Decelles Duclos, et Philippe Mius d'Entremont, qui aurait été fait baron de Pobomcoup par lettres patentes du gouverneur de l'Acadie en 1653³³. Les deux derniers étaient assurément roturiers : l'aventurier Claude Turgis, arrivé en Acadie dès 1610, qui se prétendait écuyer et sieur de Saint-Étienne de la Tour alors qu'il était le fils d'un maître maçon parisien et qui a réussi à se faire nommer baronnet par le roi d'Angleterre, et le capitaine de garnison Étienne Pézard de la Touche débarqué à Québec en 1661.

Les officiers de Carignan (1665)

Sur la trentaine d'officiers du régiment de Carignan-Salières arrivés au Canada en 1665 et restés au pays après le retour du régiment en France en 1668, plus d'une vingtaine étaient qualifiés d'écuyers³⁴. Pourtant, seuls cinq d'entre eux appartenaient à des familles de noblesse certaine. Le capitaine Olivier Morel de la Durantaye descendait d'Alain Morel, seigneur de la Corbière vivant en 1400, et sa famille a été maintenue dans son rang par la Commission de réformation de la noblesse de Bretagne en 1668³⁵. Le capitaine Pierre de Saint-Ours descendait d'Antoine de Saint-Ours, mis au rang des nobles dans la révision des feux du Dauphiné en 1448 et membre d'une famille confirmée dans sa noblesse par la Cour des aides du Dauphiné en 1659³⁶. Le capitaine Jean Vincent d'Abbadie, baron de Saint-Castin, établi en Acadie, appartenait à une famille issue de Bertrand d'Abbadie, avocat général du roi de Navarre marié en 1531, et maintenue dans sa noblesse en 1670³⁷. Le lieutenant Pierre de Joybert de Soulanges descendait de François de Joybert (mort en 1503), comme l'indique l'arrêt de maintien en noblesse de sa famille édicté par le commissaire pour la recherche des usurpateurs de la noblesse de Champagne en 1668, dont copie a été déposée au Conseil

²⁹ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, op. cit., vol. 2, p. 127-133. Voir *infra*, p. 94-95.

³⁰ André Vachon, « Chartier de Lotbinière, Louis-Théandre », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

³¹ L. Gadoury, *La noblesse...*, op. cit., p. 42 et Auguste Vachon, « La noblesse contestée de Denis-Joseph Ruette d'Auteuil », Science héraldique, <http://heraldicscienceheraldique.com/annexe-i---la-noblesse-contesteecuttee-de-denis-joseph-ruette-drsquoauteuil.html>.

³² Pierre Margry, *Les Rouer de Villeray*, Paris, E. de Soye, 1851, Bernard Weilbrenner, « Rouer de Villeray, Louis », *DBC en ligne*, www.biographi.ca et courriel d'Arnaud Clément, 3 mars 2018.

³³ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, op. cit., vol. 2, p. 135-137.

³⁴ L. Gadoury, *La noblesse...*, op. cit., p. 167 et 171-172.

³⁵ Jean-Paul Morel de la Durantaye, *Olivier Morel de la Durantaye, officier et seigneur en Nouvelle-France*, Sillery (Québec), Septentrion, 1997, p. 16-22.

³⁶ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, op. cit., vol. 2, p. 117-119.

³⁷ Armand de Dufau de Maluquer, « Notice généalogique sur la maison d'Abbadie de Maslacq », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 2^e série, 1 (1895-1896), section I, p. 73-113.

souverain en 1672³⁸. Enfin, le lieutenant Sébastien de Villieu était le fils de Claude de Villieu anobli en 1628 par le duc de Savoie, si l'on se fie aux lettres de naturalité produites devant le Conseil souverain en 1675³⁹.

Un autre officier de Carignan, le capitaine Antoine Pécaudy de Contrecœur, petit-fils de Jean Picoud et Jeanne Contrecœur, aurait été anobli en 1661. Cependant, les historiens contestent l'authenticité des lettres de noblesse qu'il a fait enregistrer devant le Conseil souverain en 1687⁴⁰. Il n'y a par contre aucun doute quant au statut roturier de son beau-frère François Jarret de Verchères, enseigne au régiment, dont les descendants ont pris la qualité d'écuyer ; il ne s'apparentait pas à la famille noble Jarret résidant à La Réole, contrairement à ce qu'indique une généalogie remise à Pierre-Georges Roy par le lieutenant-colonel Tarieu de Lanaudière en 1920⁴¹.

Parmi les autres officiers du régiment, le lieutenant Séraphin Margane de Lavaltrie était peut-être justifié de se dire écuyer, puisque son père était avocat au Parlement de Paris, fonction anoblissante au premier degré de 1644 à 1669 puis à partir de 1690⁴², et que son grand-père était écuyer gentilhomme ordinaire du nonce du pape⁴³. Il en allait peut-être de même de l'enseigne Thomas de Lanouguère, ancêtre des Tarieu de Lanaudière, dont le père était écuyer et conseiller du roi en l'élection d'État⁴⁴. Comment classer toutefois le lieutenant René Gaultier de Varennes, issu d'une famille bourgeoise d'Angers qui était en voie d'agrégation à la noblesse, comme l'atteste la qualité d'écuyer prise en France par son frère Charles, gouverneur d'Arlon, et son cousin Louis Gaultier de Boumois⁴⁵? Et que penser de la noblesse des capitaines Michel Sidrac Dugué de Boisbriand et Pierre de Saurel, dont les pères sont dits « noble homme », expression qui désignait tantôt un noble tantôt un roturier selon les provinces et les époques ?

À l'inverse, l'enseigne Pierre Bécard de Grandville était certainement roturier, son père étant juré vendeur et contrôleur des vins et munitionnaire des vivres des armées⁴⁶. Les données manquent pour statuer sur la condition des dix autres officiers du régiment qualifiés d'écuyers, dont plusieurs étaient sans doute roturiers : les capitaines François Pollet de la Combe Pocatière, fils d'un seigneur, et Isaac Alexandre Berthier, les lieutenants Philippe de Carion du Fresnoy, Antoine de Lafrenaye de Brucy, François Provost et Edmond de Suève, et les enseignes Paul Dupuis, Paul Maurel de Sainte-Hélène et Pierre Mouet de Moras.

Deux cadets du régiment se disaient écuyers : Philippe Gaultier de Comporté, assurément roturier puisqu'il était fils d'un seigneur, petit-fils d'un procureur fiscal et arrière-petit-fils d'un sergent royal⁴⁷, et Jean Baptiste de Poitiers du Buisson, possiblement noble s'il est vrai que son père était gentilhomme servant chez la reine et descendait de Philippe de Poitiers, gouverneur d'Arras à la fin du XV^e siècle, lui-même descendant d'Eustache, comte de Peytiou en Valentinois (d'où le nom Poitiers) au XII^e siècle⁴⁸.

³⁸ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, op. cit., vol. 1, p. 50-54 et Frédéric de Joybert, *Notice généalogique sur la famille de Joybert et ses alliances*, Laon, Journal de l'Aisne, 1900, p. 1-4.

³⁹ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, op. cit., vol. 1, p. 69-75.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 105-110 et Fernand Grenier, « Pécaudy de Contrecœur, Antoine », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁴¹ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, op. cit., vol. 2, p. 145-160 et Céline Dupré, « Jarret de Verchères, Pierre », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁴² « Classification des charges conférant la noblesse », dans Louis d'Izarny-Gargas, Jean-Jacques Lartigue et Jean de Vaulchier, *Nouveau nobiliaire de France*, Versailles, Mémoire et documents, 1997-1998, www.memodoc.com/articles-charges.htm.

⁴³ J.-P. Macouin, *Les familles...*, op. cit., p. 134.

⁴⁴ Sophie Imbeault, *Les Tarieu de Lanaudière. Une famille noble après la Conquête 1760-1791*, Québec, Septentrion, 2004, p. 19.

⁴⁵ Antonio Champagne, « Les Gaultier de la Vêranderie en France et au Canada et leurs relations par delà l'océan », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 12 (1958), p. 262-277.

⁴⁶ J.-P. Macouin, *Les familles...*, op. cit., p. 23.

⁴⁷ Robert Larin, « Philippe Gaultier de Comporté, Jean-Philippe Vernon de La Fouille et leur famille », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 45 (1994), p. 274-280.

⁴⁸ Robert La Roque de Roquebrune, « Trois familles canadiennes », *Nova Francia*, 5 (1930), p. 325-326 et Étienne Pattou, *Maison de Poitiers, comtes de Valentinois et seigneurs de Saint-Vallier*, 2008, racineshistoire.free.fr/LGN/PDF/Poitiers-Valentinois.pdf.

Les écuyers arrivés entre 1665 et 1683

Quelques écuyers se sont établis au Canada entre l'arrivée du régiment de Carignan en 1665 et celle des premières troupes de la Marine en 1683⁴⁹. Trois d'entre eux appartenaient à la noblesse de Normandie. Jacques du Mesnil-Eury, présent dans la colonie en 1668, venait de la famille des seigneurs du Mesnil-Eury attestée dès le XIV^e siècle et maintenue de noblesse en 1666⁵⁰. Jean Baptiste Deschamps de la Bouteillerie, seigneur arrivé en 1671, était issu d'une famille dont la noblesse remontait à Pierre Deschamps, procureur du roi mort en 1573, et peut-être à Robert Deschamps dont les fiefs auraient été anoblis en 1471, d'après les titres confirmés lors de la recherche de la noblesse de la généralité de Rouen en 1667 et enregistrés devant le Conseil supérieur en 1730⁵¹. Enfin, Dominique La Motte de Lucière, capitaine des gardes des fermes du roi arrivé en 1678, était noble puisque son père était qualifié d'écuyer en France et que son frère François était chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et baron d'Aulnay⁵².

Le statut d'autres écuyers est plus ambigu. Jean Dulignon de Lamirande, débarqué en 1670, était le fils d'un procureur du duché de La Rochefoucauld et certains membres de sa famille prenaient la qualité d'écuyer en France⁵³. De son côté, Jacques Alexis Fleury d'Eschambault, avocat au Parlement arrivé en 1671, était le fils d'un « noble homme » avocat du roi en l'élection de Mauléon en Poitou⁵⁴. Sa famille n'était apparemment pas noble puisque ses descendants ont vu leur demande d'anoblissement refusée en 1754⁵⁵. Par ailleurs, il faudrait faire des recherches à l'étranger pour déterminer le statut nobiliaire de l'Italien Octave Zapaglia de Rissan, natif de Mantoue et secrétaire du gouverneur en 1665, et du Suisse Jacques Bizard, major de Montréal arrivé en 1672, dont le père était maire et pasteur calviniste dans le canton de Neuchâtel.

Un dernier groupe d'écuyers de cette époque réunit l'explorateur René Robert Cavelier de La Salle, arrivé en 1667 et anobli en 1675⁵⁶, et ses associés Daniel Greysolon du Lhut, probablement noble⁵⁷, François Daupin de la Forêt, fils d'un lieutenant du prévôt de l'Île-de-France parfois qualifié d'écuyer dans les actes notariés parisiens, et Henri de Tonti, fils d'un banquier italien qui se disait chevalier et baron de Paludy⁵⁸.

Les anoblis canadiens

Outre Cavelier de la Salle, d'autres habitants de la colonie ont été anoblis⁵⁹. Le premier bénéficiaire de cet honneur a été Robert Giffard, seigneur de Beauport, qui s'est vu décerner des lettres de noblesse en 1658 et les a fait enregistrer devant le Conseil souverain l'année suivante⁶⁰. Pierre Boucher, seigneur de Boucherville et gouverneur de Trois-Rivières, a été anobli en 1661 ; ses lettres ayant brûlé, il en a obtenu de nouvelles en 1707 et les a fait enregistrer devant le Conseil supérieur en 1710⁶¹.

En 1668, des lettres de noblesse ont été accordées à Simon Denys de la Trinité, conseiller au Conseil souverain, Jean Godefroy de Lintot, seigneur à Trois-Rivières et Charles Le Moyne, seigneur de Longueuil. Ces lettres devaient être enregistrées devant la Cour des aides de Paris et le Conseil souverain dans des délais qui n'ont pu être toujours respectés, forçant les descendants des anoblis à accomplir de nombreuses démarches pour faire confirmer leur statut. Les titres de noblesse des Denys ont été enregistrés à Québec en 1680 en application d'une lettre de cachet de 1675 ; les Le Moyne ont fait enregistrer leurs à Paris en 1680

⁴⁹ L. Gadoury, *La noblesse...*, *op. cit.*, p. 166 et 171.

⁵⁰ Charles Fierville, « Étude sur le Marquisat de Marigny », *Mémoires de la Société académique du Cotentin*, 1 (1875), p. 132-133.

⁵¹ P.-G. Roy, *La famille Des Champs de Boishébert*, Lévis, 1906, p. 3-8 et *Lettres de noblesse...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 29-58.

⁵² Raymond Foulché-Delbosc, Introduction et notes, dans Edward Denison Ross et Eileen Power, *Madame d'Aulnoy Travels into Spain*, Londres, Georges Routledge & Sons, 1930, p. iv-v et 405.

⁵³ Communication personnelle de Cécile de Lamirande.

⁵⁴ www.unicaen.fr/mrsh/prefen/notices/8396jf.pdf.

⁵⁵ F.-J. Ruggiu, « La noblesse du Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire Économie et Société*, 4/2008, p. 83.

⁵⁶ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 109-111.

⁵⁷ Yves Zoltvany, « Greysolon Dulhut, Daniel », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁵⁸ J.-P. Macouin, *Les familles...*, *op. cit.*, p. 89 et 189.

⁵⁹ L. Gadoury, *La noblesse...*, *op. cit.*, p.167.

⁶⁰ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 105-107.

⁶¹ *Ibid.*, vol. 1, p. 155-159.

et à Québec en 1725, tandis que ceux des Godefroy ont été confirmés par la Cour des aides en 1718 et enregistrés devant le Conseil supérieur en 1721⁶².

Toujours en 1668, les frères Louis Couillard de Lespinay, seigneur de la Rivière-du-Sud, et Charles Couillard, seigneur de Beaumont, ont reçu des lettres de noblesse, peut-être en confirmation de celles que leur père Guillaume Couillard aurait obtenues en 1654⁶³. Ces lettres n'ont jamais été enregistrées, mais les descendants de Charles et certains descendants de Louis ont pris la qualité d'écuyer sous le Régime français et la famille a été considérée comme noble par les autorités britanniques au lendemain de la Conquête⁶⁴.

En 1669, Nicolas Dupont, seigneur de Neuville, a obtenu des lettres de noblesse qu'il a fait enregistrer l'année suivante devant le Conseil souverain où il était conseiller⁶⁵. De son côté, Nicolas Juchereau de Saint-Denis a été anobli tout juste avant sa mort en 1692, et c'est son fils qui a fait enregistrer ses lettres de noblesse devant le Conseil en 1700⁶⁶. En 1693, Charles Aubert de la Chesnaye a reçu des lettres de noblesse qu'il a fait enregistrer en 1699 devant la Cour des aides et en 1700 devant le Conseil souverain où il était conseiller⁶⁷.

En 1696, le marchand et seigneur Jacques Le Ber a acheté des lettres de noblesse. Un décret de 1715 ayant révoqué toutes les lettres vendues depuis 1689, ses fils ont dû obtenir un décret les dispensant de cette révocation en 1717⁶⁸. Enfin, François Hertel, né dans la colonie et nommé lieutenant réformé dans les troupes de la Marine en 1691, a obtenu et fait enregistrer en 1716 des lettres de noblesse qui lui avaient été promises dès 1689⁶⁹.

Les officiers des troupes de la Marine (1683-1688)

Une cinquantaine d'officiers des troupes de la Marine débarqués entre 1683 et 1688 et établis dans la colonie prenaient la qualité d'écuyer⁷⁰. Plusieurs d'entre eux possédaient des titres de noblesse remontant à plusieurs générations, mais fort peu ont jugé utile de les produire devant le Conseil supérieur.

Parmi les officiers nobles, le plus haut gradé était le commandant Philippe de Rigaud de Vaudreuil, membre d'une famille remontant à Pierre Rigaud, seigneur de la Bécède en Languedoc au début du XIV^e siècle⁷¹. Du côté des capitaines, Pierre d'Escayrac de Lauture paraît descendre de Bernard, seigneur d'Escayrac en Quercy vivant en 1228⁷², Philippe Clément du Vuault de Valrennes descendait de Pierre Clément, seigneur du Vuault au milieu du XV^e siècle⁷³, Louis Joseph Le Gouès de Grais était issu d'une famille normande anoblie en 1470⁷⁴, et François Le Verrier de Rousson était le fils d'un vicomte de Breteuil maintenu en noblesse par lettres patentes en 1655⁷⁵.

⁶² *Ibid.*, vol. 1, p. 87-91, 197-213 et 263-273.

⁶³ Azarie Couillard-Després, « Anoblissement des Couillard », *Bulletin des recherches historiques*, 20 (1914), p. 221-224.

⁶⁴ Robert Larin et Yves Drolet, « Les listes de Carleton et de Haldimand. États de la noblesse canadienne en 1767 et 1778 », *Histoire sociale*, 41 (2008), p. 563-603.

⁶⁵ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 23-25.

⁶⁶ *Ibid.*, vol. 1, p. 123-126.

⁶⁷ *Ibid.*, vol. 1, p. 114-118.

⁶⁸ Yves Zoltvany, « Le Ber, Jacques », *DBC en ligne*, www.biographi.ca et Azarie Couillard-Després, *La noblesse de France et du Canada*, Montréal, G. Malchelosse, 1916, p. 19.

⁶⁹ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 164-166 et Raymond Douville, « Hertel, François », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁷⁰ L. Gadoury, *La noblesse...*, *op. cit.*, p. 168-169 et 172.

⁷¹ P.-G. Roy, *La famille de Rigaud de Vaudreuil*, Lévis, 1938, p. 4.

⁷² F.-A. Aubert de la Chesnaye des Bois et J. Badier, *Dictionnaire de la noblesse...*, *op. cit.*, 2^e éd., vol. 6, Paris, Antoine Boudet, 1773, p. 70.

⁷³ Abbé Renet, « Milly – Mouvance de la Châtellenie », *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du Département de l'Oise*, 15 (1894), p. 796.

⁷⁴ *Généralité de Caen. Recherche de la noblesse faite par ordre du roi (Louis XIV) en 1666 et années suivantes*, Caen, Henri Delesques, 1887, vol. 2, p. 626.

⁷⁵ Courriel d'Arnaud Clément, 3 mars 2018.

Parmi les lieutenants et sous-lieutenants, Josué du Bois Berthelot de Beaucour venait d'une famille bretonne que l'on dit attestée dès 1248 et maintenue de noblesse en 1426⁷⁶. Jacques Charles de Sabrevois, dont le père Henri était écuyer et seigneur de Sermonville à Garancières-en-Beauce, était vraisemblablement issu de la famille noble de Sabrevois citée dans la région chartraine dès 1329⁷⁷. Charles Henri d'Aloigny de la Groye était le fils de Louis d'Aloigny, fait marquis de la Groye en 1661 et maintenu dans sa noblesse en 1667, dont les origines certaines remontaient à Gauvain d'Aloigny, seigneur de Chagon en Poitou mentionné en 1385⁷⁸. Louis de Cadaran descendait de Mathieu de Cadaran vivant en 1440, dont la famille a été maintenue lors de la réformation de la noblesse de Bretagne en 1668⁷⁹. Jean Louis de la Corne, qui a déposé ses titres de noblesse au Conseil supérieur en 1722, appartenait à une famille maintenue noble en 1666 qui remontait à Barthélemy, seigneur de La Corne en Auvergne marié en 1448⁸⁰. Pierre Payen de Noyan descendait de Jean Payen, seigneur de la Garanderie maintenu lors de la recherche de la noblesse de Normandie en 1463⁸¹. Claude de Ramezay était le descendant de Philibert de Ramezay, seigneur de Montigny en Champagne en 1532, tel qu'indiqué dans son jugement d'inscription dans le catalogue des nobles de la généralité de Paris rendu en 1701 et présenté au Conseil supérieur par sa veuve en 1725⁸². François Le Gantier de la Vallée-Rasné descendait de Jean Le Gantier, écuyer et seigneur de La Vallée au Maine en 1533⁸³. Joseph de Jordy de Cabanac et son neveu François de Jordy Moreau étaient issus de Thomas de Jordy vivant à Carcassonne en 1549 dont la descendance a été maintenue dans sa noblesse en 1703⁸⁴. Constant Le Marchand de Lignery descendait de Claude Marchand qui exerçait la charge anoblissante de notaire et secrétaire du roi au XVI^e siècle⁸⁵. Jean Baptiste Céloron de Blainville était le petit-fils de Claude Céloron, qui avait acquis la noblesse héréditaire en obtenant la charge de conseiller du roi, maison et couronne de France et de ses finances en 1637⁸⁶. Enfin, Jacques Maleray de la Mollerie était le petit-fils d'André Maleray, seigneur de Larceau, anobli par lettres en 1638⁸⁷.

Au nombre des autres officiers nobles, François de Galliffet de Caffin venait d'une famille noble du Dauphiné dont l'ascendance certaine remonte au damoiseau Jean de Galliffet vivant en 1380⁸⁸. Michel Dagneau Douville, qui a produit ses titres devant le Conseil supérieur en 1708, appartenait à une famille maintenue de noblesse en 1559 et 1666, qui remontait à Jean d'Aigneaux vivant en 1419⁸⁹. Léon Levreau de Langis appartenait à la famille issue d'Olivier Levreau, seigneur de Naintré en 1423, et maintenue en 1667⁹⁰. Christophe Dufrost de la Jemmerais descendait de Guyon Dufrost, noble breton marié en 1473, d'après l'arrêt de maintien en noblesse de 1668 copié par le notaire Raimbault à Montréal en 1732⁹¹. Jean de Douhet était le descendant de Martial de Douhet, seigneur de Puy-Molinier en Auvergne cité en 1525, comme l'atteste le jugement de maintien en noblesse de la famille en 1698⁹². Jean Sicard de Carufel descendait de Raymond Sicard, seigneur de Carufel reconnu noble en 1530⁹³. Louis de Gannes de Falaise, dont le fils a produit les

⁷⁶ Claude Drigon de Magny, *Livre d'or de la noblesse*, Paris, Collège héraldique, 1846, p. 149 et Benjamin Jollivet, *Les Côtes-du-Nord*, vol. 3, Guingamp, Rouquette, 1856, p. 297.

⁷⁷ Étienne Pattou, *Famille de Sabrevois*, racineshistoire.free.fr/LGN/PDF/Sabrevois.pdf.

⁷⁸ Henri Beauchet-Filleau, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, 2^e éd., vol. 1, Poitiers, Oudin, 1891, p. 52-53.

⁷⁹ *Étymologie et histoire de Carquefou*, www.infobretagne.com/carquefou.htm et « Notes d'État civil nobiliaire », *Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France*, 6 (1887), col. 288.

⁸⁰ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, op. cit., vol. 1, p. 217-260 et Denis Beauregard, *Dictionnaire généalogique de nos origines*, 1997, www.franco-gene.com.

⁸¹ F.-A. Aubert de la Chesnaye des Bois et J. Badier, *Dictionnaire de la noblesse...*, op. cit., 2^e éd., vol. 11, Paris, Antoine Boudet, 1776, p. 229.

⁸² P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, op. cit., vol. 1, p. 277-282.

⁸³ L.-J. Denis, *Histoire de la ville et du château de La Chartre-sur-le-Loir*, J. Moire, 1901, www.manoir.org/page0001000a.html

⁸⁴ Élie-Joseph Auclair, *Les de Jordy de Cabanac ; Histoire d'une ancienne famille noble du Canada*, Montréal, Beauchemin, 1930, p. 31-46.

⁸⁵ D. Beauregard, *Dictionnaire...*, op. cit.

⁸⁶ A. Godbout, « Vieilles familles... », loc. cit., p. 145-146.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 230-232.

⁸⁸ F.-A. Aubert de la Chesnaye des Bois et J. Badier, *Dictionnaire de la noblesse...*, op. cit., 2^e éd., vol. 7, Paris, Antoine Boudet, 1774, p. 49-56.

⁸⁹ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, op. cit., vol. 1, p. 129-143 et Roland-Yves Gagné et Paul Leportier, « L'ascendance de Michel d'Aigneaux d'Ouville », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 52 (2001), p. 97-98.

⁹⁰ A. Godbout, « Études généalogiques », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 1 (1944-1945), p. 43-47.

⁹¹ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, op. cit., vol. 2, p. 97-104.

⁹² G. Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles...*, op. cit., vol. 14, Évreux, Charles Hérissey, 1915.

⁹³ D. Beauregard, *Dictionnaire...*, op. cit.

titres de noblesse devant le Conseil en 1743, venait d'une famille noble poitevine remontant au moins à Louis de Gannes, seigneur de Montdidier au XVI^e siècle, et maintenue en 1667⁹⁴. Charles Petit de Livilliers était noble du fait de son grand-père Guillaume Petit, bourgeois de Paris devenu écuyer et seigneur de Livilliers au début du XVII^e siècle⁹⁵; il ne descendait cependant pas d'un grand audienier du roi Louis XI comme l'ont prétendu des généalogistes louisianais⁹⁶. Enfin, Jean François Hamelin de Bourchemin était le fils de François, seigneur de Louzes, reconnu noble par un arrêt de la Chambre souveraine des francs fiefs en 1654 dont copie a été versée au greffe du notaire Adhémar à Montréal en 1699⁹⁷.

Cinq autres officiers étaient fils de membres de Parlements. Le sous-lieutenant Étienne de Villedonné et l'enseigne François Mariauchau d'Esglis étaient peut-être nobles puisque leurs pères étaient avocats au Parlement de Paris, encore que l'époque de leur arrivée au Canada coïncide avec la période pendant laquelle cette fonction ne conférait pas la noblesse au premier degré⁹⁸. En revanche, le capitaine Jean de Mine était assurément roturier. Son père Émeric Demine était avocat au Parlement et conseiller au siège d'Aix-en-Provence, charge qui ne conférait la noblesse que lorsque les membres de deux générations en avaient été investis et les avaient exercées vingt ans ou jusqu'à leur mort⁹⁹; or, Émeric, issu d'une famille d'orfèvres, avait été le premier de sa famille à quitter la classe artisanale et à occuper une charge au Parlement¹⁰⁰. Tel pourrait être aussi le cas de l'enseigne Denis d'Estienne du Bourguet, dont le père était conseiller au Parlement de Provence, mais dont le grand-père paternel ne paraît pas avoir exercé cette charge.

Trois capitaines avaient un statut nobiliaire ambigu. François Marie Renaud d'Avène des Méloizes était le fils d'un seigneur et bailli dont aucun document d'époque ne prouve la noblesse, ce qui n'a pas empêché ses descendants d'être maintenus nobles par arrêt du conseil d'État en 1785¹⁰¹. Raymond Blaise des Bergères venait d'une famille roturière puisque son père était commis au bureau des coches; cependant, il avait été mousquetaire du roi, corps de troupe réservé en principe à la noblesse, et pouvait de ce fait prendre la qualité d'écuyer à titre personnel¹⁰². Paul Louis Dazemard de Lusignan était quant à lui le fils d'un conseiller du roi, contrôleur du domaine du roi et traites, charge n'ayant aucun effet nobiliaire; il s'est agrégé officieusement à la noblesse, si bien que son petit-fils Louis Antoine se disait marquis et a réussi à faire inscrire sa famille à l'Armorial général de France¹⁰³. L'enseigne Charles Marin de la Malue présente un cas semblable; il était fort probablement roturier, mais un de ses descendants a réussi à se faire reconnaître noble en France en 1768 en présentant une fausse généalogie le rattachant à la famille toulonnaise de Marin maintenue de noblesse en 1667¹⁰⁴.

D'autres officiers écuyers de ce groupe étaient clairement roturiers. Parmi les capitaines, Joseph de Monic était issu d'une famille de marchands du Béarn tandis que Charles Gaspard Piot de Langloiserie était le fils d'un receveur de la baronnie de Maulle qui descendait apparemment d'un marchand laboureur¹⁰⁵. Du côté des lieutenants, Clément Lériger de Laplante venait d'une famille bourgeoise d'Angoulême¹⁰⁶, tandis que Louis de la Porte de Louvigny était le fils d'un conseiller du roi et receveur des tailles, charge non anoblissante¹⁰⁷.

Par ailleurs, onze officiers prenant la qualité d'écuyer avaient un statut nobiliaire imprécis, allant de la noblesse possible à la roture certaine (tableau 1).

⁹⁴ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, op. cit., vol. 2, p. 71-90 et Michel Fauvin, « La famille de Gannes », *Gâtinais généalogique*, www.gatinaisgeneal.org/michelf/histoires_particulieres/les_degannes/les_degannes3_1.htm.

⁹⁵ www.lemarois.com/jlm/data/j31barnauld.html.

⁹⁶ Ægidius Fauteux, « La famille Petit de Levilliers », *Bulletin des recherches historiques*, 34 (1928), p. 478-493.

⁹⁷ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, op. cit., vol. 2, p. 113-116.

⁹⁸ Voir la note 33 ci-dessus.

⁹⁹ Louis d'Izarny-Gargas, Jean-Jacques Lartigue et Jean de Vaulchier, *Nouveau nobiliaire...*, op. cit.

¹⁰⁰ « Demine et de Mine de Quinson », *Anciennes familles de Provence*, genobco.free.fr/provence/Demine1.htm.

¹⁰¹ André Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe*, vol. 14, Paris, Dentu, 1857, p. 195-196.

¹⁰² *Idem*.

¹⁰³ Voir *supra*, p. 15.

¹⁰⁴ Voir *supra*, p. 17-18.

¹⁰⁵ Courriel d'Arnaud Clément, 3 mars 2018.

¹⁰⁶ Suzanne Labelle-Martin, « Lériger de Laplante », 2012, http://vafo.ca/wp-content/user_files/2012/10/Lignée-Lériger-de-Laplante-vafo.pdf.

¹⁰⁷ J.-P. Macouin, *Les familles...*, op. cit., p. 116.

Tableau 1

Officiers des troupes de la marine au statut nobiliaire incertain (1683-1688)

Nom	Qualité ou profession du père
Capitaines :	
Jean Bouillet de la Chassaigne	Avocat au Parlement, seigneur
Nicolas Daneau de Muy	Seigneur
François Lefebvre du Plessis	Gentilhomme maître d'hôtel du roi
Lieutenants :	
Guillaume de Lorimier	Marchand bourgeois
Étienne Myré de l'Argenterie	Inconnue
Sous-lieutenant :	
Henri Jules Le Fournier du Vivier	Premier exempt du prince de Condé
Enseignes :	
Jacques Le Picard de Noré	Lieutenant de vaisseau
Alexandre Joseph de Lestringant	Écuyer
Cadets :	
Pierre Fournier de Belleval	Gentilhomme de la chambre du roi
Philippe Lesaulnier de Saint-Michel	Écuyer
Charles Renaud du Buisson	Inconnue

Quatre autres officiers écuyers présentent une situation particulière, du fait de leur origine italienne. Les frères Antoine et Henri de Crisafy, établis en France en 1678 et capitaines au Canada en 1684, appartenaient à une famille noble de Messine, en Sicile, remontant à Nicolo Crisafi, baron de Linguaglossa en 1392¹⁰⁸; rien ne semble cependant justifier le titre de marquis dont se parait Antoine. Peut-être également factice était le titre de baron de Paludy que tenait de son père le lieutenant Alphonse de Tonti, frère d'Henri que nous avons vu arriver en 1670. On peut aussi douter de la noblesse de Pierre Charles de Liette, cousin des frères Tonti.

Enfin, deux soldats roturiers des troupes de la Marine se disaient écuyers : Gédéon de Catalogne, fils d'un marchand, et Claude Drouet de Richarville, fils d'un avocat au Parlement de Chartres, qui s'est fabriqué une généalogie fantaisiste que le Conseil supérieur a refusé d'enregistrer en 1736¹⁰⁹. Publiée au XIX^e siècle, cette généalogie le faisait descendre d'un certain Robert Philippe Drouet censé avoir été anobli en 1201¹¹⁰.

Les officiers militaires (1689-1760)**a) Officiers des troupes de la Marine**

Plus de 70 officiers des troupes de la Marine établis dans la vallée du Saint-Laurent et en Acadie entre 1689 et 1760 prenaient la qualité d'écuyer¹¹¹. Plusieurs de ces derniers appartenaient à des familles nobles connues sur plusieurs générations, mais seuls deux d'entre eux, arrivés en 1698, ont produit leurs titres devant le Conseil supérieur : Michel Fily de Kerigou, membre d'une famille issue d'Hervé Fily de Kerneis vivant à la fin du XV^e siècle et maintenue dans sa noblesse par la Commission de réformation de la noblesse de Bretagne en 1668¹¹², et Jacques Hugues Péan de Livaudière, membre d'une famille anoblie en la personne de François Péan, échevin de Tours en 1600, et maintenue de noblesse par un arrêt du Conseil d'État en 1725¹¹³.

¹⁰⁸ Voir *infra*, p. 39.

¹⁰⁹ P.-G. Roy, *Inventaire des jugements et délibérations du Conseil supérieur de la Nouvelle-France de 1717 à 1760*, Beauceville, L'Éclaireur, 1933, vol. 3, p. 124.

¹¹⁰ Voir *infra*, p. 106.

¹¹¹ L. Gadoury, *La noblesse...*, *op. cit.*, p. 169-171.

¹¹² P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 169-175.

¹¹³ A. Godbout, « Vieilles familles... », *loc. cit.*, p. 176-180 et P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 17-26.

Parmi les autres officiers de noblesse certaine, Joseph Antoine de Fresnel de la Pipardière (1691) descendait d'une lignée de seigneurs normands, gentilshommes ordinaires de la maison du roi, remontant à Denis de Fresnel marié en 1580¹¹⁴. Louis Simon Le Poupet de la Boularderie (1693) descendait de Guillaume Le Poupet, seigneur de Saint-Aubin en Normandie anobli en 1509¹¹⁵. Louis Liénard de Beaujeu (1697) était issu d'une famille titulaire depuis trois générations des charges héréditaires de chef de paneterie du roi et de remueuse des enfants de France à la cour¹¹⁶. Les frères Gabriel Rousseau de Villejoin et Pierre Rousseau de Souvigny, arrivés en Acadie respectivement en 1698 et 1707, venaient d'une famille issue d'Étienne Rousseau, écuyer du comte de Saint-Aignan en Berry vers 1500, et confirmée dans sa noblesse en 1596¹¹⁷. Nicolas Antoine Coulon de Villiers (1700) descendait de Nicolas Coulon, seigneur de Chahagny et prévôt royal de Mantes anobli dès 1590, dont la famille a été maintenue dans sa noblesse en 1669¹¹⁸. Étienne de Bragelongne (1702) descendait quant à lui de Baudouin, seigneur de Bragelongne et de Jouy au XIV^e siècle¹¹⁹. Les frères François du Pont du Vivier, Michel du Pont de Renon et Louis du Pont du Chambon, arrivés en Acadie 1702, appartenaient à une famille issue de Liphard du Pont, seigneur de La Garde en Basse-Marche marié en 1551, et maintenue dans sa noblesse en 1666¹²⁰. François de Berey des Essarts (1703), originaire de Bernon en Champagne, appartenait fort probablement à la famille issue de Jacques de Berey, seigneur de Cussangy vivant en 1530, et maintenue dans sa noblesse en 1668¹²¹. Le lien entre son père et cette famille n'est pas formellement établi, mais Bernon se trouve à proximité de Cussangy et il existait une seule famille de ce nom dans la région.

Jean François Eurry de la Pérelle (1708) venait d'une famille d'ancienne noblesse normande mentionnée en 1463 et maintenue en 1666, et Nicolas-Joseph de Noyelle (1710) était fils et petit-fils de barons d'après les preuves de noblesse présentées par ses descendants en France en 1772¹²². Deux officiers arrivés en 1712 étaient dans un cas de noblesse ancienne, et dans l'autre de noblesse assez récente : Gaspard d'Adhémar de Lantagnac appartenait à une famille issue d'Adhémar de Clausayes vivant au XIV^e siècle et maintenue de noblesse en 1670¹²³, tandis que Claude Michel Bégon, frère du célèbre intendant de la Nouvelle-France, venait d'une famille bourgeoise de Blois qui avait accédé à la noblesse avec son grand-père Michel Bégon, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances marié en 1637¹²⁴.

Pierre de Saint-Vincent de Narcy (1714), héritier du titre de baron octroyé à son grand-père Maximilien en 1635, appartenait à une famille issue de Bernard de Saint-Vincent, grand fauconnier du duc de Lorraine où il s'était établi en 1512, et maintenue dans sa noblesse en Champagne en 1666¹²⁵. Charles François de Mézières de Lépervanche (1715) venait d'une famille maintenue de noblesse en 1670 qui descendait de Jean de Mézières, seigneur de Boisset-les-Prévanches en Normandie en 1492¹²⁶. Joachim de Sacquespée de Voipreux (1725) descendait de Jean de Sacquespée, seigneur de Gomiécourt en Artois marié en 1554¹²⁷. Jean Baptiste Dupin de Bellugard (1725) appartenait à une branche de la famille noble Dupin de Saint-André¹²⁸. Jean François de Vassan (1727) était quant à lui probablement issu de la famille des seigneurs de Mutigny qui descendait de Raoul de Vassan reconnu noble au XV^e siècle¹²⁹.

¹¹⁴ *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790*. Calvados, Caen, 1897.

¹¹⁵ *Recherche de la noblesse faite par ordre du roi en 1666 et années suivantes par Messire Guy Chamillart, intendant*, vol. 2, Caen, Henri Delesques, 1887, p. 701-702.

¹¹⁶ René Jetté, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1983, p. 736.

¹¹⁷ F.-A. Aubert de la Chesnaye des Bois et J. Badier, *Dictionnaire de la noblesse...*, *op. cit.*, 2^e éd., vol. 12, Paris, Antoine Boudet, 1778, p. 413-420.

¹¹⁸ D. Beauregard, *Dictionnaire...*, *loc. cit.*

¹¹⁹ Louis Moreri, *Le grand dictionnaire historique*, 19^e éd., vol. 4, Paris, 1743, p. 667-669.

¹²⁰ G. Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles...*, *op. cit.*, vol. 15, Évreux, Charles Hérissey, 1917, p. 122.

¹²¹ Henri Jouglas de Morenas, *Grand armorial de France*, vol. 2, Paris, 1938, p. 80.

¹²² Courriel d'Arnaud Clément, 3 mars 2018.

¹²³ G. Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles...*, *op. cit.*, vol. 1, Évreux, Charles Hérissey, 1903, p. 47-48.

¹²⁴ *Armorial général ou registres de la noblesse de France*, registre second, première partie, Paris, Prault, 1741, p. 203.

¹²⁵ P.-G. Roy, *La famille de Saint-Vincent de Narcy*, Lévis, 1946, p. 3-5.

¹²⁶ Louis-Étienne Charpillon, *Dictionnaire historique de toutes les communes du Département de l'Eure*, vol. 1, Les Andelys, Delcroix, 1868, p. 404.

¹²⁷ Michel de Vernerolles, « Réponse à l'article Un Champenois au Canada : Sacquespée », *Nova Francia*, 2 (1926), p. 36-37.

¹²⁸ Courriel d'Arnaud Clément, 3 mars 2018.

¹²⁹ Jean Haudicquer de Blancourt, *Nobiliaire de Picardie*, Paris, Robert Jean Baptiste de la Caille, 1693, p. 530.

Antoine Gabriel François Benoist (1735) présente un cas particulier. Il était le petit-fils d'Antoine Benoist, peintre ordinaire et sculpteur du roi Louis XIV qui a reçu en 1706 des lettres de relief le rétablissant dans la noblesse à laquelle son père Jean aurait dérogé en devenant par nécessité menuisier sculpteur ; d'après les lettres, la famille descendrait de Guillaume Benoist, écuyer, valet de chambre du roi Charles VII au XV^e siècle¹³⁰. Cette ascendance est plus que douteuse, et il est presque certain qu'Antoine a présenté des titres fictifs sur lesquels le roi aura volontiers fermé les yeux pour récompenser son portraitiste de longue date.

Augustin Antoine de la Barre (1737) appartenait à une branche d'une famille normande maintenue dans sa noblesse en 1667 ; François Armand Maizière de Maisoncelle (1738) venait d'une famille noble champenoise mentionnée dès 1449 et maintenue en 1669 ; Jean Louis Mamiel de Pontois (1738) était le fils d'un conseiller au Parlement de Metz mort en fonction et donc de noblesse héréditaire ; François Le Mercier (1740) était issu de la famille normande Le Mercier du Quesnoy maintenue de noblesse en 1667¹³¹. À Louisbourg, Amable Joseph Came de Saint-Aigne (1737) était membre d'une famille maintenue dans sa noblesse à Montauban en 1701 ; Louis Victor de Vareil de la Brégeonnière (1748) appartenait à une famille sans principe de noblesse régulier, mais dont les membres prenaient la qualité d'écuyer en France et ont assisté à l'assemblée de la noblesse poitevine en 1789¹³² ; Pierre de Montalembert de Cers (1745) était membre d'une famille remontant à Jean de Montalembert, chevalier angoumois marié en 1250, et maintenue de noblesse en 1666¹³³, tandis que Jean Baptiste Philippe d'Estimauville de Beaumouchel (1748) venait d'une famille noble normande remontant au XVI^e siècle et maintenue en 1669¹³⁴. Louis de Bonne de Missègle, débarqué à Québec en 1749, était probablement issu d'une famille languedocienne du XIV^e siècle maintenue en noblesse en 1668¹³⁵. Hubert Couterot (1750) possédait la noblesse personnelle mais non héréditaire du fait de sa fonction d'écuyer de quartier de la cuisine-bouche de la reine¹³⁶. Louis Simon Labat de Sivrac (1750) appartenait à une famille noble inscrite au catalogue des gentilhommes qui ont participé aux assemblées générales des trois ordres en Gascogne en 1789¹³⁷. Charles René de la Roche-Vernay (1751) était issu d'une famille tourangelles maintenue dans sa noblesse en 1669¹³⁸. Enfin, Louis Auguste Joseph Victor d'Espinassy (1757) descendait d'Antoine, baron du château de Signe en Provence en 1362¹³⁹.

Par contre, d'autres officiers écuyers n'étaient pas nobles, à commencer par l'aventurier Antoine Laumet arrivé en 1687 et devenu capitaine dans les troupes de la Marine et chevalier de Saint-Louis ; fils d'un petit magistrat de Gascogne, il s'est inventé le titre de sieur de Lamothe Cadillac¹⁴⁰. De leur côté, Philippe Pastour de Costebelle (1692), était le fils d'un avocat au Parlement de Languedoc jugé usurpateur de la noblesse en 1697, Frédéric-Louis Herbin (1698) était le fils d'un valet de chambre du roi dont la noblesse n'était pas héréditaire. Louis Haincque de Puygibault (1701) appartenait à une famille bourgeoise de Loches qui n'a été anoblíe qu'en 1732, Pierre de Rivon de Budemont (1702) descendait d'un roturier conseiller du roi à Lyon, François Hérault de Saint-Michel (1713) était issu des seigneurs roturiers de Gourville, Antoine Claude Rambault de Barallon (1735) était roturier, Jean-Baptiste Berrenger (1741) était le fils d'un fourrier, et Jean François de Larminat (1757) était le fils d'un échevin de Thionville dont la descendance n'a été anoblíe que sous la Restauration¹⁴¹. Enfin, François de Caire, arrivé en 1758 comme ingénieur avec le grade de lieutenant et rentré en France en 1760, était le fils d'un capitaine au Royal-Vaisseaux et major d'Antibes et le petit-fils

¹³⁰ Eugène Vaudin, « Antoine Benoist de Joigny, peintre et sculpteur en cire de Louis XIV », *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 40 (1886), p. 320-321.

¹³¹ Courriel d'Arnaud Clément, 3 mars 2018.

¹³² Jean-Baptiste-Pierre-Julien de Courcelles, *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, vol. 4, Paris, Bureau général de la noblesse de France, 1821, p. 204 ; Marguerite Morisson-Gaboreau, *Poitevins au Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles. Sur les traces des pionniers partis des Deux-Sèvres*, La Geste, 2018, p. 45.

¹³³ F.-A. Aubert de la Chesnaye des Bois et J. Badier, *Dictionnaire de la noblesse...*, *op. cit.*, 2^e éd., vol. 10, Paris, Antoine Boudet, 1775, p. 231.

¹³⁴ F.-A. Aubert de la Chesnaye des Bois et J. Badier, *Dictionnaire de la noblesse...*, *op. cit.*, 2^e éd., vol. 6, Paris, Antoine Boudet, 1773, p. 171-173.

¹³⁵ J.-B.-P.-J. de Courcelles, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, vol. 4, Paris, Arthus Bertrand, 1824.

¹³⁶ Courriel d'Arnaud Clément, 3 mars 2018.

¹³⁷ Louis de La Roque et Édouard de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes en 1789*, vol. 2, Paris, Dentu, 1866.

¹³⁸ Courriel d'Arnaud Clément, 3 mars 2018.

¹³⁹ F.-A. Aubert de la Chesnaye des Bois et J. Badier, *Dictionnaire de la noblesse...*, *op. cit.*, 2^e éd., vol. 6, Paris, Antoine Boudet, 1773, p. 108-111.

¹⁴⁰ Yves Zoltvany, « Laumet, de Lamothe Cadillac, Antoine », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹⁴¹ Courriel d'Arnaud Clément, 3 mars 2018.

d'un marchand de Toulon. En 1768, il a demandé à être rétabli dans la noblesse de ses ancêtres qu'il faisait remonter à François Marie Caire, commandant du fort du Lauzet anobli par le comte de Barcelonnette en 1358. Le généalogiste des Ordres du roi a rejeté cette demande, arguant que même en supposant la vérité des titres, la famille n'avait jamais porté de qualifications nobles depuis 1640 et avait donc perdu définitivement sa noblesse¹⁴².

Comme dans le cas des officiers débarqués entre 1683 et 1688, un certain nombre d'officiers arrivés entre 1689 et 1760 ont un statut imprécis allant de la noblesse probable à la roture certaine (tableau 2).

Tableau 2

Officiers des troupes de la Marine au statut nobiliaire incertain (1689-1760)

Nom	Arrivée	Qualité ou profession du père
Louis Thomas de Joncaire	1690	Écuyer
Marc Antoine de Rupalley	1693	Gentilhomme de la fauconnerie du roi
Charles Étienne Gazon de la Châtaigneraie	1694	Conseiller commissaire au Châtelet de Paris
François de Selles de Marbrelle	1694	Général de la table de marbre du palais
Benjamin Dervilliers de la Boissière	1696	Écuyer de la duchesse de Villeroy
Louis Odet Pierrecot de Bailleul	1696	Gentilhomme valet de chambre du roi
Louis Maray de la Chauvignerie	1697	Notaire et juge royal
François Augustin de Joannès	1705	Chevalier, seigneur, capitaine de dragons
Louis de Montéléon	1710	Bouteiller du roi
François Nicolas de Chassin	1717	Fourrier du logis de la maison du roi
Claude Dorotheé Laguerre de Morville	1717	Lieutenant-colonel au régiment de Lorraine
François Châtelain	1719	Procureur au Châtelet de Paris
Jacques Philippe Dontaille	1723	Écuyer
Daniel Portail de Gevron	1726	Maire perpétuel de Saint-Florent-le-Vieil
Philippe Antoine de Raynaud	1728	Sieur de La Roche, marquis de Grandval
Jean François Bourdon de Dombourg	1733	Seigneur, capitaine de navire
Jean Baptiste Guyon	1738	Capitaine de cavalerie
Jean Jacques Gorge de Saint-Martin	1750	Écuyer
d'Hugues Louis Joseph François	1757	Écuyer
Nicolas Antoine Dandanne Danseville	1757	Échevin

b) Officiers des troupes de terre

Seize officiers arrivés au Canada entre 1755 et 1757 avec les troupes de terre du marquis de Montcalm et mariés dans la colonie se disaient écuyers¹⁴³. Contrairement aux officiers des troupes de la Marine, ils étaient en grande majorité de noblesse certaine.

Six d'entre eux pouvaient retracer leur ascendance avant le XVI^e siècle. Germain de Vassal de Monviel, qui a été tué à la bataille de Sainte-Foy et a laissé une descendance au Canada, était le fils d'un capitaine de cavalerie qui se rattachait à la famille aquitaine de Vassal attestée dès le XI^e siècle et maintenue dans sa noblesse en 1666¹⁴⁴. Le marquis italien François Marie Luc d'Albergati-Vezza, qui a laissé une descendance au pays, était membre d'une famille noble de Bologne connue depuis le XIII^e siècle¹⁴⁵. Jean Baptiste Guillaume Le Prévost de Basserode était issu d'une famille noble flamande remontant à Jacques Le Prévost de Basserode vivant en 1352¹⁴⁶. Marcel Louis de Parfouru provenait d'une famille normande issue de Jean

¹⁴² G. Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles...*, op. cit., vol. 8, Évreux, Charles Hérissey, 1909, p. 100-101 et Monique Cubells, « À propos des usurpations de noblesse en Provence, sous l'Ancien Régime », *Provence historique*, 1970, p. 292.

¹⁴³ L. Gadoury, *La noblesse...*, op. cit., p. 170.

¹⁴⁴ J.-B.-P.-J. de Courcelles, *Histoire généalogique...*, op. cit., vol. 5, Paris, Arthus Bertrand, 1825.

¹⁴⁵ Giovanni Battista di Crollanza, *Dizionario storico-blasonico delle famiglie nobili e notabili italiane*, vol. 1, Pise, Giornale Araldico, 1886, p. 19.

¹⁴⁶ Nicolas Viton de Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, vol. 10, Paris, Bachelin-Deflorenne, 1876, p. 87-100 et discussion dans *Généalogie Nord-Pas-de-Calais*, gennpdc.net.

de Parfouru, vivant en 1391, dont les fils ont présenté leurs preuves de noblesse en 1463¹⁴⁷. Charles François Ange de Marillac, tué à la bataille des Plaines d'Abraham en 1759, venait d'une famille auvergnate anoblie en la personne de Gilbert de Marillac en 1577¹⁴⁸. François Prosper Douglas appartenait à une famille issue de Guillaume Douglas, noble écossais entré au service du roi Charles VII dans les années 1430, et maintenue dans sa noblesse en 1668¹⁴⁹.

Quatre autres officiers retraçaient leur ascendance jusqu'au XVI^e siècle. Louis Blanchard du Val appartenait à une branche cadette de la famille noble bretonne Blanchard de la Burahaye attestée depuis 1504 et maintenue de noblesse en 1669¹⁵⁰. Jean Baptiste Christophe Claude d'Hastrel de Rivedoux venait d'une famille noble de l'île de Ré remontant à Simon Hastrel, écuyer picard mentionné en 1536¹⁵¹. Michel Marie Charles Avice de Mougou descendait de Jérôme Avice, maire de Niort en 1594 maintenu noble en 1608¹⁵². Jean Pierre de Bachoué de Barraute, tué à la bataille de Sainte-Foy en 1760, descendait d'Antoine de Bachoué, seigneur de Barraute en 1599 admis aux États de Béarn en 1609¹⁵³. Antoine Joseph de Bellot de Segonzac descendait de François de Bellot anobli en 1660, tandis que Léon de Castets descendait de François de Castets confirmé dans sa noblesse en 1670¹⁵⁴. Enfin, Joseph de Germain était le petit-fils d'un conseiller à la Cour des comptes de Montpellier dont la mort en fonction en 1696 avait conféré la noblesse héréditaire à sa descendance¹⁵⁵.

Le statut nobiliaire d'Étienne Guillaume de Figuery, fils d'écuyer, et Honoré Dubois de la Miltière, fils d'un avocat, est moins évident et nécessiterait de plus amples recherches en France. Enfin, Pierre Philippe d'Aubrespy de la Farelle était fils d'un officier roturier et petit-fils d'un bourgeois¹⁵⁶.

Les autres écuers (1689-1760)

Une trentaine d'écuyers établis dans la vallée du Saint-Laurent et en Acadie entre 1689 et 1760 n'étaient pas des officiers militaires¹⁵⁷. Quatre d'entre eux tenaient leur noblesse de la charge anoblissante au premier degré exercée par leur père : Raymond Amyault d'Ausseville (1698), marchand, fils d'un capitoul de la ville de Toulouse, Claude Charles Le Roy de la Potherie (1698), contrôleur de la Marine, fils d'un auditeur de la Chambre des comptes de Paris, François Gabriel Thiersant (1712), marchand puis officier, fils du président du Parlement de Metz, et Claude Bouillet de Chevalet (1739), soldat, fils d'un secrétaire du roi au Parlement de Besançon.

Cyr de Monmerqué, notaire royal arrivé en 1726 et ancêtre de la famille Montmarquet, était quant à lui noble du fait de la charge de conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances acquise par son grand-père¹⁵⁸. On s'est demandé s'il n'avait pas dérogé à la noblesse en exerçant la profession de notaire¹⁵⁹; en fait, la dérogeance ne frappait que les notaires communs, tandis que les notaires royaux gentilshommes conservaient leur noblesse¹⁶⁰.

¹⁴⁷ *Dictionnaire généalogique, héraldique, historique et chronologique*, vol. 6, Paris, Duchesne, 1761, p. 82-83.

¹⁴⁸ Donald Atholl Bailey (éd.), *Nicolas Lefèvre, sieur de Lezeau, La vie de Michel de Marillac (1560-1632), garde des sceaux de France sous Louis XIII*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2007, p. 9.

¹⁴⁹ *Armorial général ou registres de la noblesse de France*, vol. 7, Paris, Firmin Didot, 1868, p. 613-619.

¹⁵⁰ Ægidius Fauteux, « Quelques officiers de Montcalm », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 5 (1951), p. 408-410.

¹⁵¹ F.-A. Aubert de la Chesnaye des Bois et J. Badier, *Dictionnaire de la noblesse...*, op. cit., 2^e éd., vol. 7, Paris, Antoine Boudet, 1774, p. 677 et *Recueil des Actes de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure*, vol. 1, Saintes, Hus, 1867, p. 435-436.

¹⁵² H. Beauchet-Filleau, *Dictionnaire historique...*, op. cit., vol. 1, Poitiers, Oudin, 1891, p. 204-205.

¹⁵³ G. Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles...*, op. cit., vol. 2, Évreux, Charles Hérissey, 1904, p. 184.

¹⁵⁴ Courriel d'Arnaud Clément, 3 mars 2018.

¹⁵⁵ Cyrille de Germain, *Les Germain en Nouvelle-France : la vie extraordinaire d'un gentilhomme ordinaire et zélé*, L'Assomption, Point du jour, 2012, p. 17.

¹⁵⁶ Voir *infra*, p. 45-48.

¹⁵⁷ L. Gadoury, *La noblesse...*, op. cit., p. 169-171.

¹⁵⁸ François Velde, *Les origines françaises des Monmerqué/Montmarquet/Montmarquette du Québec*, 2009, www.heraldica.org/topics/france/monmerque.htm.

¹⁵⁹ L. Gadoury, *La noblesse...*, op. cit., p. 46.

¹⁶⁰ Gilles-André de la Roque de la Lontière, *Traité de la noblesse*, Rouen, Nicolas Le Boucher, 1710, p. 523.

Par ailleurs, trois fils de famille exilés au Canada pour mauvaise conduite et mariés dans la colonie étaient nobles : Charles Antoine Ménager de Courbuisson (1729), fils d'un chevalier, Jean François de Bouchel d'Orceval (1732), issu d'une famille qui tirait son origine d'Antoine de Bouchel, écuyer en Picardie en 1442¹⁶¹, et Charles Guillaume Pissonnet de Bellefond (1733), fils d'un écuyer gentilhomme de la reine. Enfin, le capitaine de navire Timothée Latouche MacCarthy arrivé vers 1737 était le fils d'un noble irlandais jacobite exilé en France en 1690.

Le statut nobiliaire de cinq écuyers est ambigu. Mathieu Benoît Collet, procureur général du Conseil supérieur arrivé en 1712, était avocat au Parlement de Paris. Malgré qu'il n'ait pas exercé cette charge pendant vingt ans ou jusqu'à sa mort, on le dit noble parce que son père Benoît aurait lui aussi occupé cette fonction, d'après ce qu'indique le *DBC*¹⁶². Or, le document mentionnant que Benoît père était avocat au Parlement de Paris est douteux, et il semble que ce dernier ait plutôt été avocat au Parlement de Lyon, charge qui n'était pas anoblissante au premier degré¹⁶³.

Gaspard Chaussegros de Léry, ingénieur du roi originaire de Toulon arrivé en 1716, appartenait à une famille que l'on dit apparentée aux Chaussegros de Lioux, qui seraient eux-mêmes rattachés à la famille noble provençale d'Estienne citée dès 1267 et maintenue dans sa noblesse en 1668¹⁶⁴. Or, il n'existe aucune preuve historique de ces liens et il semble que les ancêtres de Gaspard aient plutôt fait partie de la haute bourgeoisie toulonnaise¹⁶⁵.

De même, on dit que Thomas Jacques Taschereau, agent des trésoriers généraux de la Marine et conseiller au Conseil supérieur arrivé en 1726, était noble parce que son père Christophe Taschereau de Sapaillé aurait été conseiller du roi et directeur de la monnaie et trésorier de la ville de Tours et descendrait de Pierre Taschereau, marchand anobli par son accession à la charge d'échevin de Tours en 1492¹⁶⁶. Or, il appert plutôt que Christophe était marchand et maître ouvrier en soie¹⁶⁷, ce qui ferait évidemment de Thomas Jacques un roturier.

Dans le même ordre d'idées, rien ne prouve que Michel de Salaberry, capitaine de navire marchand originaire de Ciboure et débarqué en 1733, ait été apparenté à la famille noble navarraise d'Irumberry de Salaberry remontant à Pierre d'Irumberry vivant en 1467. Lors d'un voyage à Paris en 1785, son fils Louis a été reconnu membre de cette famille par Charles Victoire de Salaberry, président de la Cour des comptes ; cependant, cette reconnaissance, versée au greffe du notaire Parent à Québec en 1816, était dénuée de fondement puisque Charles Victoire n'avait aucune idée de l'ascendance de Louis et n'appartenait probablement pas lui-même à la famille navarraise¹⁶⁸. Des recherches menées par le capitaine Jean Duvoisin dans les registres de Ciboure en 1868 ont révélé que les Salaberry de l'endroit formaient plusieurs familles qui n'avaient pas toutes la même origine et que le père de Michel, appelé Martin ou Marsans de Salaberry, était un capitaine de vaisseau qui ne prenait nulle part la qualité d'écuyer¹⁶⁹.

Enfin, le chevalier Jean Michel de Roye de La Barre, originaire du Haut-Anjou, qui a brièvement séjourné au Canada où il s'est marié en 1726, descendait peut-être de Claude de La Barre maintenu dans sa noblesse à Angers en 1668.

¹⁶¹ F.-A. Aubert de la Chesnaye des Bois et J. Badier, *Dictionnaire de la noblesse...*, op. cit., 2^e éd., vol. 2, Paris, Veuve Duchesne, 1771, p. 690-692.

¹⁶² André Morel, « Collet, Mathieu-Benoît », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹⁶³ Serge Radiguet, *Famille Beaucamp de Saint-Germain (Beaucan)*, s.radiguet.free.fr/pages/FamillesLyon/BEAUCAN/BEAUCAN.htm.

¹⁶⁴ François Daniel, *Histoire des grandes familles françaises du Canada*, Montréal, Eusèbe Sénécal, 1867, p. 570-571 et André Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse...*, op. cit., vol. 13, Paris, Dentu, 1856, p. 274-275.

¹⁶⁵ Albert Révérend, *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration, 1814-1830*, vol. 2, Paris, Honoré Champion, 1902, p. 120-121 et G. Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles...*, op. cit., vol. 16, Évreux, Charles Hérissey, 1918, p. 272-273.

¹⁶⁶ Pierre-Georges Roy, *La famille Taschereau*, Lévis, 1901, p. 11.

¹⁶⁷ D. Beauregard, *Généalogie des Français d'Amérique du Nord*, www.franco-gene.com.

¹⁶⁸ Robert La Roque de Roquebrune, « Le voyage d'un Canadien à Paris en 1785 », *Nova Francia*, 1 (1925), p. 15-19 et François-Joseph Ruggiu, « Le destin de la noblesse du Canada, de l'Empire français à l'Empire britannique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 66 (2012-2013), p. 42.

¹⁶⁹ Jean-Baptiste Daranatz, « Correspondance du Capitaine Duvoisin », *Revista Internacional de los Estudios Vascos*, 20 (1929), p. 156-159.

Plusieurs des écuyers non-officiers de cette période étaient apparemment roturiers. Quatre d'entre eux étaient commissaires de la Marine : François Clairambault d'Aigremont (1701), fils d'un juge et notaire royal, Louis Jean de Lobinois de Tourneuve (1718), fils d'un bourgeois, Jean Victor Varin de la Marre (1729), fils d'un officier d'infanterie, et Honoré Michel de Villebois (1730), fils d'un commissaire ordonnateur. Les autres étaient Mathieu de Goutin (1688), lieutenant général de la justice en Acadie, Hippolyte Tailleur de Saint-Per (1711), fils d'un coureur de vin du roi, Pierre André de Leigne (1718), lieutenant général civil et criminel de la Prévôté de Québec, fils d'un avocat au Parlement de Tonnerre, Jean Christophe Marie de Monceaux (1726), secrétaire du gouverneur, fils d'un procureur du roi au Châtelet de Paris, Michel Honoré Beausacque (1729), fils d'un directeur dans l'étendue de Picardie, Pierre Philippe de Rosy de Chauvigny (1730), soldat, fils d'un bourgeois directeur des aides en l'élection de Saint-Lô, Philippe Antoine Cuny Dautrive (1749), écrivain et trésorier de la Marine, fils d'un directeur des étapes chargé de l'approvisionnement des troupes, Louis Léonard Aumasson de Courville (1749), notaire royal, fils d'un officier, et Antoine de Mellis (1752), écrivain de la Marine, fils d'un maître particulier des eaux et forêts.

Enfin, deux maîtres de forges prenaient la qualité d'écuyer alors que tout indique qu'ils étaient roturiers : Pierre François Olivier de Vézin, directeur des forges du Saint-Maurice de 1735 à 1741, et son associé Jacques Simonet d'Abergemont arrivé en 1736, fils d'un amodiateur de forges.

Les roturiers canadiens agrégés à la noblesse

Un certain nombre de roturiers nés dans la colonie ont pris la qualité d'écuyer sous le Régime français sans avoir été anoblis¹⁷⁰ : Jacques Testard de Montigny (1663-1737), capitaine dans les troupes de la Marine, Alexandre Peuvret de Mesnu (1664-1702), greffier en chef du Conseil souverain, Zacharie Robutel de la Noue (1665-1732), seigneur de Châteauguay et capitaine dans les troupes de la Marine, Jean Baptiste Bissot de Vincennes (1668-1718), négociant et sous-enseigne dans les troupes de la Marine, Daniel Migeon de la Gauchetière (1671-1746), capitaine dans les troupes de la Marine, Jean François Martin de Lino (1686-1721), négociant et procureur du roi, Antoine Salvail de Trémont (1686-1769), fils d'un soldat du régiment de Carignan, Eustache Lambert Dumont (1688-1760), seigneur des Mille-Îles, Louis Adrien Dandonneau du Sablé (1691-1747), seigneur de l'Île-Dupas, François Martel de Brouague (1692-1761), négociant et commandant de la côte du Labrador, Paul François Raimbault (1696-1764), seigneur de Saint-Blain, Joseph Outelas (1697-1777), marchand et fils d'un navigateur anglais, Louis Marie Joseph Roberet de la Morandière (1697-1743), garde-magasin du roi, et son frère Étienne (1701-1760), capitaine dans les troupes de la Marine, François Madeleine You d'Youville (1700-1730), négociant en fourrures et époux de sainte Marguerite d'Youville, Charles Denis Régnard du Plessis de Morampont (1704-ap. 1760), enseigne dans les troupes de la Marine et prévôt de la Maréchaussée, François Augustin Bailly de Messein (1709-1771), marchand et propriétaire terrien, Michel Dangeac de Merville (v 1720-1758), officier de Louisbourg marié à Montréal, et Joseph Marie Remy de Montmidy (1726-ap. 1766), fils d'un enseigne des troupes.

Sans prendre la qualité d'écuyer, d'autres roturiers canadiens se sont rapprochés de la noblesse au point d'être inclus dans l'*État de la noblesse canadienne* dressé par les autorités britanniques en 1767¹⁷¹ : Claude Poulin de Courval Cressé (1700-1785), seigneur de Nicolet, Gabriel Jean Amyot de Vincelotte (1707-1795), seigneur du Cap-Saint-Ignace, Guillaume Guillimin (1713-1771), juge de l'Amirauté, Louis Joseph Gatineau Duplessis (1716-1790), seigneur de Sainte-Marie, François Joseph Cugnet (1720-1789), commis au bureau du Domaine du roi et Joseph Crevier (1725-1776), seigneur de Saint-François. L'ancêtre des Amyot de Vincelotte, Charles, était le frère de Mathieu Amyot de Villeneuve qui avait peut-être obtenu des lettres de noblesse en 1668 sans que lui ou ses descendants les fassent enregistrer ou prennent la qualité d'écuyer¹⁷². Quant aux Crevier de Saint-François, ils avaient vainement sollicité leur anoblissement en 1721¹⁷³.

¹⁷⁰ L. Gadoury, *La noblesse...*, op. cit., p. 42-43 et 172.

¹⁷¹ R. Larin et Y. Drolet, « Les listes... », loc. cit.

¹⁷² Lionel Audet-Lapointe, « Famille Amiot-Villeneuve », *Bulletin des recherches historiques*, 60 (1954), p. 121.

¹⁷³ F.-J. Ruggiu, « La noblesse du Canada... », loc. cit., p. 81.

Les écuyers louisianais

Aucun historien n'a fait la liste des Français qui prenaient la qualité d'écuyer en Louisiane entre la fondation de cette colonie en 1700 et sa cession à l'Espagne par un traité signé en 1762. Les registres paroissiaux de la Nouvelle-Orléans¹⁷⁴ permettent d'en identifier une cinquantaine, surtout des officiers militaires, dont près de la moitié appartenait à des familles nobles connues sur plusieurs générations.

Le lieutenant François Descoublant, présent en Louisiane de 1717 à 1723, était issu d'une famille angevine remontant à Louis Descoublant marié en 1564, dont un fils a présenté ses preuves de noblesse en 1594¹⁷⁵. Charles de Morant, arpenteur et garde-magasin du roi arrivé avant 1720, se rattachait à la famille normande des seigneurs de Bois-Ricard et d'Auquemesnil, d'après ce qu'indique son contrat de mariage¹⁷⁶; cette famille, issue de Gueffin de Morant cité en 1360, a été maintenue dans sa noblesse en 1668¹⁷⁷.

Les frères Jean Jacques et Barthélemy de Macarty, officiers arrivés en 1732, étaient les fils d'un noble irlandais jacobite exilé en France. L'enseigne Antoine Valentin de Gruy (1738) appartenait quant à lui à une famille issue d'Edmond de Gruy, seigneur de Villiers-le-Brûlé au début du XVI^e siècle, et maintenue dans sa noblesse par le commissaire pour la recherche des usurpateurs de la noblesse de Champagne entre 1667 et 1670¹⁷⁸. L'officier Christophe de Glapion du Mesnil-Gaucher (1741) descendait de Louis de Gapion, verdier de Sainte-Scholasse en Normandie maintenu en noblesse en 1553¹⁷⁹. De son côté, le capitaine Henri Élisabeth Aimé de Montaut Saint-Sivier (1743), fils du marquis de Montbéraud, venait d'une famille languedocienne issue de Bernard de Saint-Sivier vivant en 1492, qui a pris le nom de Montaut en 1657 et a été maintenue dans sa noblesse en 1669¹⁸⁰.

Trois nobles sont arrivés en 1747 : le capitaine Jean François Gouyon des Rochettes, membre d'une famille bretonne issue de Jean Gouyon, seigneur de Beaucorps en 1393 et maintenue dans sa noblesse en 1668¹⁸¹, le capitaine Pierre Henri d'Erneville, descendant de Jean d'Erneville, seigneur de Maubuisson en Normandie marié en 1444, dont la famille a produit ses titres de noblesse en 1727¹⁸², et le commissaire ordonnateur Vincent Guillaume Le Sénéchal d'Auberville, descendant de Robert Le Sénéchal, seigneur d'Auberville à la fin du XV^e siècle dont la famille a été maintenue en noblesse en 1666¹⁸³.

Six nobles sont arrivés entre 1749 et 1754. L'un d'eux appartenait à la noblesse d'épée, le capitaine Guy de Saunhac du Fossat issu d'une famille rouergate remontant à Hugues de Saunac, chevalier au début du XIII^e siècle, et maintenue dans sa noblesse en 1698¹⁸⁴. Trois autres venaient de familles de juristes et de fonctionnaires : le capitaine Paul Augustin Le Pelletier de la Houssaye descendait d'une lignée de maîtres de la Chambre des comptes de Paris, fonction anoblissante au premier degré¹⁸⁵, le planteur et marchand Antoine Julien Bozonnier était le petit-fils d'André Bozonnier, devenu conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France en la chancellerie près le Parlement de Grenoble en 1688 et maintenu en noblesse par le Conseil d'État en 1702¹⁸⁶, tandis que le capitaine Joseph de Lamolère d'Orville était le petit-fils de Jean de Lamolère,

¹⁷⁴ *Sacramental Records of the Roman Catholic Church of the Archdiocese of New Orleans*, vol. 1 et 2, New Orleans, Archdiocese of New Orleans, 1987-1988.

¹⁷⁵ E. Bonnet, « Famille Descoublant », *Mille ans à Bouhet*, 2015, fr.calameo.com/read/004275610e4f725611feb.

¹⁷⁶ Roulhac Toledano et Mary Louise Christovich, *New Orleans Architecture*, vol. 6, Gretna LA, Pelican, 2003, p. 7-9.

¹⁷⁷ F.-A. Aubert de la Chesnaye des Bois et J. Badier, *Dictionnaire de la noblesse...*, op. cit., 2^e éd., vol. 10, Paris, Antoine Boudet, 1775, p. 463.

¹⁷⁸ Renee Hotard, « Some miscellaneous entries from De Caumartin », 2006, archiver.rootsweb.ancestry.com/th/read/DEGRUY/2006-10/1161785000.

¹⁷⁹ Georges Savary, « de Glapion », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, 26 (1907), p. 283-294.

¹⁸⁰ « Notice sur les familles nobles », *Bulletin de la Société généalogique et historique de France*, 1 (1879), col. 395-398.

¹⁸¹ F.-A. Aubert de la Chesnaye des Bois et J. Badier, *Dictionnaire de la noblesse...*, op. cit., 2^e éd., vol. 7, Paris, Antoine Boudet, 1774, p. 375-378.

¹⁸² *Armorial général de la France*, registre premier, Paris, Jacques Collombat, 1738, p. 209-211.

¹⁸³ *Revue généalogique normande*, 44, p. 340 et « Rôle de la perquisition des familles nobles du braillage de Caux, Évreux, Gisors », dans *Revue héraldique, historique et nobiliaire*, 6 (1868), p. 348.

¹⁸⁴ Hippolyte de Barrau, *Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue*, Rodez, Ratery, 1854, p. 253-271.

¹⁸⁵ F.-A. Aubert de la Chesnaye des Bois et J. Badier, *Dictionnaire de la noblesse...*, op. cit., 2^e éd., vol. 11, Paris, Antoine Boudet, 1776, p. 253-254.

¹⁸⁶ G. Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles...*, op. cit., vol. 6, Évreux, Charles Hérissey, 1907, p. 333.

nommé par lettres au poste de secrétaire du roi, maison et couronne de France, audancier en la chancellerie de la cour des aides de Bordeaux avec les privilèges de la noblesse en 1713¹⁸⁷. Le capitaine Pierre Joseph Neyon de Villiers appartenait à une famille champenoise maintenue de noblesse en 1671¹⁸⁸. Enfin, le capitaine Pierre Dominique du Tillet descendait peut-être de Naudin du Tillet, intendant des finances de Charles de Valois en 1492¹⁸⁹.

Les frères Philippe François et Paul de Rastel de Rocheblave, officiers arrivés respectivement en 1755 et 1758, venaient d'une famille remontant à Didier de Rastel vivant en 1463 et maintenue de noblesse par un jugement de l'intendant du Dauphiné en 1641¹⁹⁰. En 1781, Philippe François s'est établi au Canada où un autre frère, Pierre Louis, avait résidé de 1755 à 1760. De leur côté, les officiers bretons Joseph Marie Gabriel et Louis Pierre Henri Billouart des Salles arrivés respectivement en 1757 et 1760 descendaient de Guillaume Billouart de Kervasegan, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, dont la famille a été maintenue noble en 1774¹⁹¹.

D'autres écuyers louisianais étaient de noblesse incertaine. Barthélemy de Mariolles arrivé en 1731 était vraisemblablement écuyer à titre personnel en tant qu'ancien garde du corps de la Reine, mais il venait d'une famille roturière¹⁹². Le garde-magasin Claude Adrien de la Groue arrivé en 1752 était le fils d'un garde du corps du duc d'Orléans dont la qualité d'écuyer n'était probablement pas héréditaire. Le capitaine Joseph du Suau de la Croix arrivé vers 1755 descendait de Jean du Suau de la Croix, consul de Gap et syndic de Tallard en Provence en 1475¹⁹³; son trisaïeul Isaac du Suau avait été affranchi de l'impôt roturier en 1660, mais ses descendants ont été mis à l'amende pour usurpation de la noblesse en 1698¹⁹⁴. Enfin le lieutenant François d'Oriocourt arrivé en 1759 était probablement noble, s'il est vrai qu'il était issu de la famille remontant à Androuin d'Oriocourt, châtelain de Nomeny en Lorraine en 1425, et maintenue dans sa noblesse en 1669¹⁹⁵.

Dans d'autres cas, il a été démontré que des écuyers louisianais étaient roturiers. L'officier Jean François Huchet de Kernion arrivé en 1720 ne se rattachait pas à la famille noble bretonne Huchet de la Bédoyère comme on l'a prétendu¹⁹⁶. Quant à l'officier Jean Baptiste Tisserant de Moncharvaux, arrivé en Louisiane en 1731 après avoir servi au Canada où il ne se disait pas écuyer, il était le fils d'un bourgeois de Langres en Champagne.

Comme leurs homologues canadiens et acadiens, un certain nombre d'écuyers louisianais ont un statut nobiliaire incertain, du fait de l'insuffisance des renseignements sur leur ascendance (tableau 3).

Tableau 3

Écuyers louisianais au statut nobiliaire incertain

Nom	Arrivée ou mariage	Qualité ou profession du père
Henri Martin de Mirebois de Villemont	1719	Inconnue
Bernard de Vergès	1720	Inconnue
Jean Baptiste Honoré d'Estréhan	1722	Trésorier à Paris
Jean Baptiste Gon de la Haute-Maison	1722	Inconnue
Nicolas Huot de Vaubéry	1724	Inconnue
Maur de Tranquilly	1730	Inconnue
Dominique de Verbois	1737	Inconnue
Pierre Maret de la Tour	1742	Écuyer

¹⁸⁷ Alain Garric, *Essai de généalogie*, gw.geneanet.org/garric?lang=fr&p=jean&n=de+lamolere.

¹⁸⁸ Courriel d'Arnaud Clément, 2 mars 2018.

¹⁸⁹ Jean-Baptiste-Pierre-Julien de Courcelles, *Histoire généalogique...*, vol. 3, Paris, Arthus Bertrand, 1824.

¹⁹⁰ *Armorial général ou Registres de la noblesse de France*, registre quatrième, Paris, Pierre Prault, 1752.

¹⁹¹ Courriel d'Arnaud Clément, 2 mars 2018.

¹⁹² *Idem*.

¹⁹³ Jean Grodidier de Matons, *L'armorial haut-alpin*, Paris, Memodoc, 2003 et Généalogie de Jean Cuny, gw.geneanet.org/jelumac?lang=fr&iz=0&p=jean&n=du+suau+de+la+croix&oc=2.

¹⁹⁴ Courriel d'Arnaud Clément, 26 février 2018.

¹⁹⁵ *Nobiliaire de Champagne*, p. 71, dans Louis Lainé, *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, vol. 6, Paris, 1839 et Stanley Clisby Arthur et George Campbell Huchet de Kernion, *Old Families of Louisiana*, New Orleans, 1931, p. 133-135.

¹⁹⁶ Jean Claude Bourgeois, *Forum des Généalogistes du Finistère*, 2013, www.cgf-forum.fr/phpBB2/viewtopic.php?t=21123&start=15.

Henri Pierre Louis de Montléon	1743	Inconnue
Guillaume Dubuisson	1744	Inconnue
François Pascal de la Barre	1744	Inconnue
Alexandre Antoine de Latil de Thimecourt	1745	Commandant des galères
Balthazar Ricard de Villier	1749	Inconnue
Jean Pierre Gérard de Vilemont	1750	Officier au régiment de Champagne
Charles Joseph de l'Homme	1750	Inconnue
François Marie de Reggio	1753	Chevalier
Jean Baptiste Nicolas Martin de Fontenelle	1755	Écuyer, capitaine de dragons

Il faut aussi mentionner deux cas d'officiers qui prenaient la qualité d'écuyer en Louisiane, mais qui n'ont été anoblis qu'après leur retour en France : Jean Philippe Goujon de Grondel, présent en Louisiane de 1732 à 1762, a été anobli en devenant maréchal de camp en 1788, tandis que Louis Césaire Le Breton des Chapelles, présent en Louisiane de 1735 à 1759, a été anobli en 1774, ce qui n'a pas empêché son fils de prendre la qualité d'écuyer dans la colonie dès 1764. Enfin, certains descendants louisianais des hauts fonctionnaires bourgeois Jacques Fazende (1720) et Jean François de Fleuriau (1724) ont pris la qualité d'écuyer vers 1780, sous le Régime espagnol.

Conclusion

Il resterait à déterminer le statut nobiliaire de nombreux écuyers établis dans la colonie et à vérifier celui de bien d'autres que nous avons tiré d'ouvrages d'une fiabilité inégale. Une fois accompli ce travail qui doit se faire en France, et notamment au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, il sera possible d'étudier le fait nobiliaire en Nouvelle-France à partir d'un corpus de données complet, et de le comparer à ce que l'on observe ailleurs dans le Premier Empire colonial français.

Cependant, même un tel corpus complet résisterait probablement à toute tentative de catégorisation entre la noblesse certaine prouvée par des documents authentiques, la noblesse quasi certaine appuyée par des documents qui semblent de bonne foi, la noblesse quasi certaine non documentée, la noblesse officiellement reconnue malgré l'absence de principe régulier, la noblesse probable, la noblesse personnelle, la noblesse possible, l'agrégation à la noblesse, l'usurpation de la noblesse et les nombreux cas d'espèce irréductibles à toute classification.

En effet, la noblesse de la Nouvelle-France était un groupe bigarré, où les nobles d'ancienne extraction voisinaient avec des officiers et des seigneurs à peine extirpés de la roture. Les phénomènes d'autoanoblissement et de transformation d'une noblesse personnelle en noblesse héréditaire ont eu une ampleur considérable dans la colonie, puisque plus de la moitié des écuyers de la Nouvelle-France ne possédaient vraisemblablement pas la noblesse héréditaire selon les critères officiels en vigueur à l'époque¹⁹⁷, ce qui n'a pas empêché leurs descendants de prendre la qualité d'écuyer et de se réclamer d'une noblesse qu'ils ont parfois réussi à faire reconnaître officiellement dans la colonie, et même en métropole.

L'étude systématique du statut nobiliaire des écuyers de la Nouvelle-France vient donc confirmer la conclusion de l'article précédent quant aux frontières nécessairement imprécises de la noblesse canadienne, qui apparaît comme un continuum le long duquel les écuyers s'égreuaient et se déplaçaient entre les pôles de la noblesse et de la roture.

¹⁹⁷ Seuls environ 130 des 300 écuyers de la Nouvelle-France recensés dans cet article et 90 des 181 « membres fondateurs de la noblesse canadienne » identifiés par Lorraine Gadoury en 1992 étaient assurément possesseurs d'une noblesse héréditaire légitime.

L'ASCENDANCE DES FRÈRES ANTOINE ET THOMAS DE CRISAFY¹

Deux des sept compagnies des troupes de la Marine dépêchées au Canada par la France en 1684 avaient pour capitaines les frères Antoine et Thomas de Crisafy, natifs de Messine en Sicile. Thomas, qui était chevalier de Malte, s'est illustré dans la guerre contre les Iroquois jusqu'à son décès à Montréal en 1696, tandis qu'Antoine est devenu gouverneur de Trois-Rivières où il est mort en 1709. Ni l'un ni l'autre n'a laissé de descendance.

À propos des origines de ces deux officiers, le *Dictionnaire biographique du Canada (DBC)* se contente de dire qu'ils appartenaient à la noblesse sicilienne par leur père Mathieu de Crisafy et qu'ils étaient cousins germains du prince de Monaco par leur mère Françoise Grimaldi². Cette dernière affirmation est reprise d'Édouard-Zotique Massicotte³, qui la tenait lui-même de Pierre-Georges Roy⁴ qui l'avait tirée d'un ouvrage de 1722 dans lequel on lit que Thomas était « Seigneur de Messine, cousin germain du Prince de Monaco » et qu'Antoine était « sorti d'une des illustres Maisons d'Italie, de Monaco et de Grimaldi⁵ ».

Faute de documentation, les généalogistes et les historiens ont dû se satisfaire jusqu'à maintenant de ces maigres données invérifiables. Or, des ouvrages anciens accessibles depuis peu par Internet permettent désormais de suivre le parcours des frères Crisafy, de retracer leur ascendance jusqu'au XIV^e siècle et de déterminer ce qu'il en est de leur lien de parenté avec les princes de Monaco.

Pour tirer tout cela au clair, nous allons brièvement passer en revue la carrière d'Antoine et de Thomas en Europe, puis en Amérique, pour ensuite remonter les diverses branches de leur arbre généalogique afin de savoir quels étaient les ancêtres de ces personnages énigmatiques de notre histoire.

Les frères Crisafy en Europe

Depuis 1409, la Sicile était gouvernée par des vice-rois espagnols dont l'administration suscitait périodiquement des révoltes immanquablement suivies de répressions sanglantes conformément aux mœurs de l'époque. En 1674, un tel soulèvement s'est produit à Messine, ville prospère régie par un Sénat qui a chassé la garnison espagnole et sollicité l'aide du roi de France alors en guerre contre l'Espagne. Proclamé roi de Sicile à Messine, Louis XIV a dépêché dans la ville des troupes commandées notamment par le duc de Vivonne, qui ont guerroyé contre les Espagnols jusqu'au retour de la paix entre les deux pays en 1678. Les

¹ Version révisée d'un article publié par Yves Drolet dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 67 (2016), p. 260-266.

² Léopold Lamontagne, « Crisafy, Thomas » (1966) et Raymond Douville, « Crisafy, Antoine de » (1969), *Dictionnaire biographique du Canada en ligne (DBC en ligne)*, www.biographi.ca.

³ Édouard-Zotique Massicotte, « Les Crisafy », *Bulletin des recherches historiques*, 32 (1926), p. 524-528.

⁴ Pierre-Georges Roy, *Les officiers d'état-major des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières sous le régime français*, Lévis, 1919, p. 71.

⁵ Claude-Charles Le Roy de la Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, vol. 3, Paris, Jean-Luc Nion et Firmin Didot, 1722, p. 153 et 167.

Français ont alors évacué Messine, emmenant avec eux quelque 7000 de leurs partisans soucieux de fuir la vengeance des autorités espagnoles qui ont d'ailleurs confisqué leurs biens⁶.

Au nombre de ces Messinois profrançais exilés et spoliés se trouvaient les frères Pietro, Antonio et Tomaso Crisafi, membres d'une famille sénatoriale. D'après le *DBC*, les Crisafi se seraient d'abord rendus à Monaco où ils possédaient des terres et ils auraient été jetés à la Bastille de Paris en 1683, sans doute à la suite d'une rixe⁷. En réalité, les trois frères ont été brièvement embastillés en janvier 1684 pour être interrogés sur les agissements d'un de leurs cousins que les autorités françaises soupçonnaient d'être un espion de l'Espagne. Les Archives de la Bastille ont conservé le compte rendu de l'interrogatoire d'Antonio, dit « ci-devant capitaine dans le régiment d'infanterie de Crisafi, commandé par son frère [Tomaso] le chevalier, du temps de la guerre de Messine, natif de Messine, âgé de 32 ans⁸ ». Antonio et Tomaso avaient effectivement formé un régiment dans l'armée de Vivonne en 1676⁹. Tomaso en était le colonel¹⁰ et on peut se demander si Antonio avait le grade de capitaine ou celui de lieutenant-colonel que lui attribue Ægidius Fauteux¹¹.

Dans son témoignage, Antonio mentionne que lui et ses frères avaient d'abord résidé à Marseille, où le roi avait ordonné aux Messinois de s'installer en 1678. Ils avaient ensuite passé un an à Livourne, en Toscane, d'où ils étaient retournés en France après avoir appris que les Espagnols cherchaient à les faire arrêter partout en Italie. Après deux ans à Antibes, ils étaient allés à Marseille, puis à Paris où le roi leur avait accordé une pension de 600 livres...

... mais comme ils sont trois frères, et que la pension ne peut servir pour leur subsistance, ils prétendaient supplier encore S. M. de leur vouloir donner une pension sur quelque bénéfice [...] et ils demandaient aussi de servir le Roi dans ses troupes [...] n'étant pas en pouvoir, comme ils sont privés de tous leurs biens, de se mettre en équipage pour de plus grands emplois¹².

Les Crisafi ont été exonérés de tout soupçon dans l'affaire d'espionnage et, sans être naturalisés français¹³, Antonio et Tomaso ont obtenu chacun le commandement d'une compagnie dans le détachement des troupes de la Marine en partance pour Québec où ils sont arrivés le 24 septembre 1684¹⁴.

Les frères Crisafy en Amérique

De 1684 à 1696, les deux frères devenus Antoine et Thomas de Crisafy ont mérité l'estime des gouverneurs Denonville, Callière et Frontenac pour la compétence avec laquelle ils ont mené leurs troupes au combat contre les Iroquois. Thomas est décédé à Montréal le 29 février 1696 ; membre d'un ordre religieux militaire, il était évidemment célibataire. Après la mort de son frère, Antoine a gravi les échelons dans l'administration coloniale, devenant successivement lieutenant de roi à Montréal (1697), lieutenant de roi à Québec (1699), puis gouverneur de Trois-Rivières (1703) où il a été inhumé le 6 mai 1709. Il avait épousé Claire Ruettes d'Auteuil, fille du procureur général de Québec, le 17 février 1700 ; celle-ci est décédée en 1705 sans avoir eu d'enfants.

Antoine a été reçu chevalier de Saint-Louis en 1698. Par ailleurs, il est souvent qualifié de marquis dans la correspondance officielle. Dans l'acte par lequel le Séminaire de Montréal lui a concédé un fief à Côte-des-Neiges le 30 octobre 1698, il s'intitule « marquis de Crisafy, baron de Fucelin et de Galats, seigneur d'Alessy et autres lieux¹⁵ ». Puisque ces noms ne correspondent à première vue à aucun lieu connu, on peut se

⁶ Émile Laloy, *La révolte de Messine. L'expédition de Sicile et la politique française en Italie (1674-1678)*, Paris, C. Klincksieck, 1929-1931, 3 vol.

⁷ R. Douville, « Crisafy », *loc. cit.*

⁸ François Ravaissou, *Archives de la Bastille*, vol. 8, Paris, A. Durand et Pédone-Lauriel, 1876, p. 204.

⁹ Irene Polverini Fosi, « Crisafi, Antonio », *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 30, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, 1984.

¹⁰ « History of the Bastille », *The Britannic Magazine*, 6 (1798), p. 227.

¹¹ Ægidius Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, Montréal, Les Éditions des Dix, 1940, p. 93.

¹² F. Ravaissou, *Archives...*, *op. cit.*

¹³ É.-Z. Massicotte, « Les Crisafy... », *loc. cit.*

¹⁴ R. Douville, « Crisafy... », *op. cit.*

¹⁵ É.-Z. Massicotte, « Le Marquis de Crisafy, seigneur de la Côte-des-Neiges », *Bulletin des recherches historiques*, 40 (1934), p. 431-432.

demander s'il a inventé ces titres, à moins que ceux-ci proviennent de sa famille sicilienne, vers laquelle nous allons maintenant nous tourner.

La généalogie des Crisafi

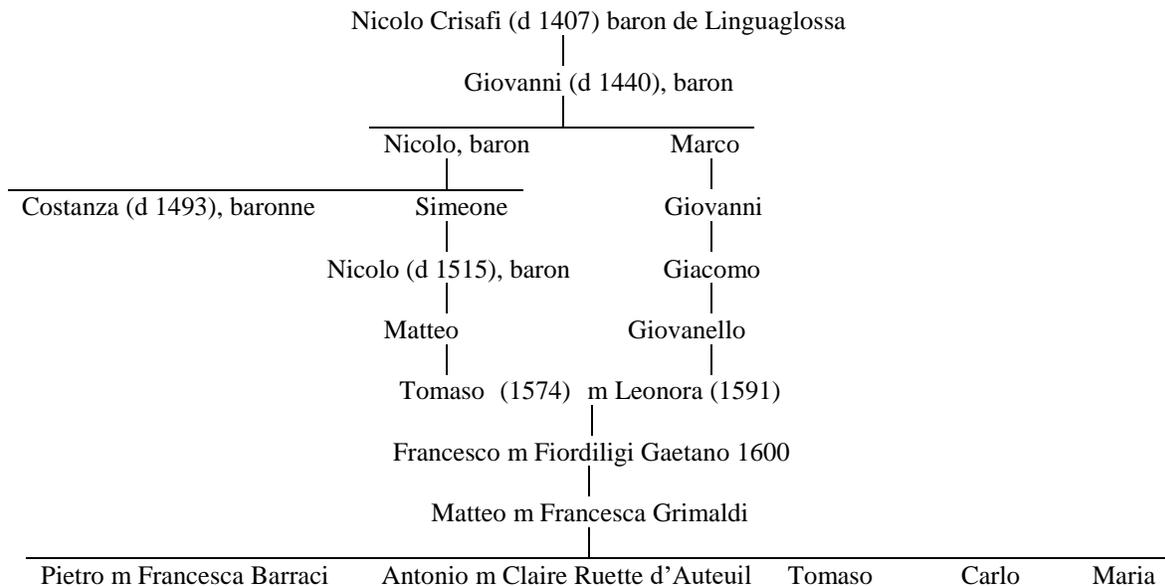
Les Crisafi, appelés Grifasi dans certaines branches, prétendent descendre d'un certain Crisafo qui aurait été le fils du général byzantin Georges Maniakès qui a reconquis la Sicile sur les Arabes en 1038. Que cette ascendance soit véridique ou légendaire, un Giorgio Crisafi est devenu stratège de Messine en 1179, fonction que d'autres membres de la famille ont exercée du XIII^e au XV^e siècle¹⁶. À partir de ce moment, les Crisafi ont fait partie de l'aristocratie messinoise, acquérant comtés et baronnies et occupant les plus hautes fonctions officielles.

Il n'existe pas de généalogie complète des Crisafi. En 1997, des chercheurs se sont penchés sur les 23 rameaux de la famille ayant porté des titres de noblesse¹⁷. Ils mentionnent l'existence d'Antonio et Tomaso établis au Canada, sans toutefois les relier à l'un ou l'autre de ces rameaux. En fait, les deux frères appartenaient à une branche cadette du rameau des barons de Linguaglossa, comme le confirme un ouvrage ancien qui vient d'être mis en ligne et qu'aucun généalogiste canadien n'a encore utilisé.

Il s'agit d'une histoire du grand prieuré de l'Ordre de Malte à Messine publiée en 1699 par Andrea Minutolo, membre de cette communauté¹⁸. L'Ordre étant réservé aux nobles et ses membres devant produire leurs quartiers de noblesse, l'auteur consacre une grande partie de son livre à la généalogie des chevaliers relevant du prieuré messinois, y compris celle de Tomaso Crisafi qui est présentée aux pages 86 à 89.

Tableau 1

Ascendance paternelle d'Antonio et Tomaso Crisafi



Ce texte nous apprend que Pietro était marié à Francesca Barraci, fille d'un juge, et qu'il y avait un quatrième frère Crisafi : Carlo, reçu dans l'Ordre de Malte en 1670 en même temps que Tomaso. Nous savons d'une

¹⁶ Giuseppe Galluppi, *Nobiliario delle Citta di Messina*, Naples, Arnaldo Forni, 1877, p. 68-70.

¹⁷ Angelo et Mario Grifasi, *Storie di feudi e di Titoli Nobiliari Siciliani dove si possono trovare dei Crisafi-Grisafi-Grifasi dalla loro origine all'anno 1925, 1997*, www.grifasi-sicilia.com.

¹⁸ Andrea Minutolo, *Memorie del Gran Priorato di Messina*, Messine, Vincenzo d'Amico, 1699.

autre source que les frères Crisafi avaient une sœur, Maria¹⁹. Le premier ancêtre connu de la famille est Nicolo Crisafi, vérificateur général (*maestro razionale*) du royaume de Sicile, fait baron de Linguaglossa en 1392. À sa mort, cette baronnie est passée à son fils Giovanni, décédé en 1440, lui aussi vérificateur général, puis à son petit-fils Nicolo qui l'a léguée à sa fille Costanza décédée en 1493. N'ayant pas d'enfants, celle-ci l'a léguée à son neveu Nicolo, sénateur de Messine décédé en 1515, qui l'a transmise à ses fils aînés²⁰.

Le fils cadet du sénateur, Matteo, n'a hérité d'aucun titre. Son fils Tomaso, cité en 1574, a épousé Leonora Crisafi, issue d'une branche cadette de la descendance du baron Giovanni. En 1600, leur fils Francesco a épousé Fiordiligi Gaetano, descendante de Pietro Gaetano, baron de Tripi en 1351²¹, et d'une branche non titrée des Crisafi. Les Gaetani étaient issus de Riccardo Gaetano, stratège de Messine en 1259, qu'une légende rattachait à l'antique famille romaine des Anicii²².



Le fils de Francesco et Fiordiligi, Matteo, est le père d'Antoine et Thomas de Crisafy. L'ouvrage de Minutolo nous a donc permis de reconstituer l'ascendance paternelle des deux Canadiens. Il reste à voir ce qu'il nous dit des ancêtres de leur mère Françoise Grimaldi.

La généalogie des Grimaldi

Pour qu'Antonio et Tomaso aient été les cousins germains du prince de Monaco, comme l'ont répété les historiens, il aurait fallu que leur mère soit la sœur du prince Louis Grimaldi qui a régné sur le Rocher de 1662 à 1701. Or, la généalogie bien connue des princes de Monaco ne fait état d'aucune Françoise qui aurait épousé un noble sicilien au XVII^e siècle.

En fait, la mère d'Antonio et Tomaso avait au mieux un lien de parenté très lointain avec la famille monégasque. Minutolo nous apprend que Francesca Grimaldi, épouse de Matteo Crisafi, descendait d'Enrico Grimaldi, sénateur de Messine fait baron de Bozzetta en 1397. Cette filiation se retrouve également dans l'encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber publiée en 1871, où l'époux de Francesca est appelé erronément

¹⁹ Francesco San Martino de Spucches, *La storia dei feudi e dei Titoli Nobiliari di Sicilia*, vol. 3, Palerme, Boccone del Povero, 1925, p. 264-265.

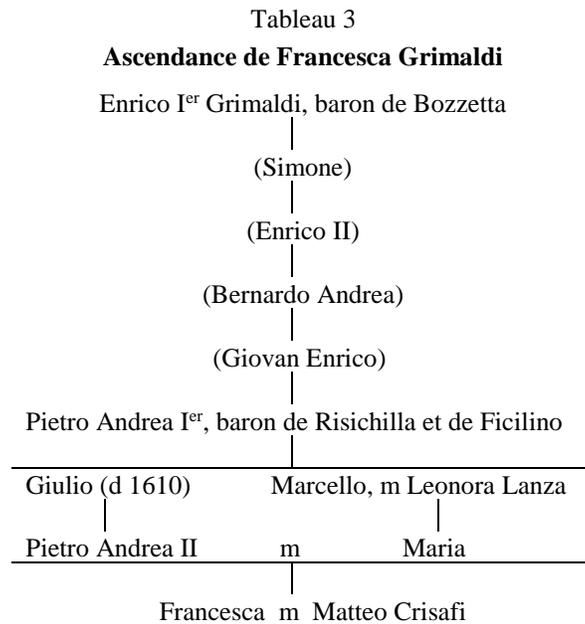
²⁰ A. et M. Grifasi, *Storie...*, *op. cit.*

²¹ Giuseppe Tropea, *Tripi, Resti di Castello*, www.mondimedievali.net/Castelli/Sicilia/messina/tripi.htm.

²² G. Galluppi, *Nobiliario...* *op. cit.*, p. 87.

Matteo Cristosolo²³. D'après Ersch et Gruber, un document de 1634 affirme qu'Enrico était le fils de Charles de Menton et le petit-fils de Charles I^{er} de Monaco, décédé en 1357. D'autres généalogistes en font plutôt le fils de Rainier II, frère de Charles de Menton²⁴. Ces hypothèses contradictoires ne reposant sur aucune preuve documentaire du XIV^e siècle, elles sont sujettes à caution.

Ersch et Gruber s'entendent avec Minutolo pour dire que Francesca était la fille de Pietro Andrea II Grimaldi, baron de Risichilla et prince de Santa Caterina, et de sa cousine germaine Maria, baronne de Ficilino. Le père de Pietro Andrea II, Giulio, et le père de Maria, Marcello, avaient hérité respectivement de la baronnie de Risichilla et de la baronnie de Ficilino acquises par leur père Pietro Andrea I^{er}²⁵. La ligne d'ascendance devient incertaine à partir de Pietro Andrea I^{er}, puisque Minutolo en donne deux versions²⁶. Nous reproduisons ici celle qui a été retenue par Ersch et Gruber et qui semble confirmée par les actes de concession de fiefs siciliens²⁷.



Trois questions

Les données recueillies nous permettent d'apporter des réponses probables à trois questions qui se posent au sujet des Crisafi.

Premièrement, Antoine de Crisafy était-il marquis ? Vraisemblablement pas. Aucun de ses ancêtres ne portait ce titre ; lui-même ne le prenait pas avant son arrivée au Canada, et rien n'indique que le roi Louis XIV le lui ait accordé par la suite. Il s'agit apparemment d'un titre fictif dont Antoine s'est paré et que personne ne lui a contesté.

Deuxièmement, était-il baron de Fucelin et de Galats et seigneur d'Alessy ? Nous avons vu que les Grimaldi possédaient la baronnie de Ficilino. Acquisée par Pietro Andrea I^{er} en 1578, elle a été transmise à son fils Marcello en 1589, puis à ses petits-enfants Marcello en 1592 et Maria en 1594. Cette dernière l'a détenue

²³ Johann Samuel Ersch et Johann Gottfried Gruber, *Allgemeine Encyclopädie der Wissenschaften und Künsten*, vol. 91, Leipzig, Hermann Brodhaus, 1871, p. 113-114.

²⁴ Miroslav Marek, <http://genealogy.euweb.cz/grim/grimaldi3.html>.

²⁵ F. San Martino de Spucches, *La storia...*, *op. cit.*, vol. 7, 1931, p. 45-46.

²⁶ A. Minutolo, *Memorie...*, *op. cit.*, p. 88 et 204.

²⁷ F. San Martino de Spucches, *La storia...*, *op. cit.*, vol. 6, 1929, p. 242-243.

conjointement avec son époux Pietro Andrea II, après quoi le fief est passé à ses petits-enfants Maria Crisafi, baronne de 1666 à 1673, puis Pietro Crisafi, baron de 1673 à 1678, date à laquelle la baronnie a été confisquée par les autorités espagnoles et concédée à une autre famille²⁸. Ersch et Gruber appellent cette baronnie Fucellini. Il s'agit évidemment de la baronnie de Fucelin mentionnée par Antoine de Crisafy, qui s'affirmait ainsi le titulaire légitime de ce fief en succession de sa sœur et de son frère. Il est donc probable que « Galats » et « Alessy » correspondent à d'autres hameaux siciliens, bien que ces noms ne ressemblent à ceux d'aucun fief connu de la famille Crisafi.

Troisièmement, les frères Crisafi possédaient-ils des terres à Monaco ? Pendant leur exil français, ils ont séjourné à Antibes, à proximité de Monaco, mais cette ville appartenait au roi de France. Par ailleurs, ils se disaient « privés de tous leurs biens » et on voit mal pourquoi des propriétaires terriens auraient dû vivre d'une pension de 600 livres, puis accepter des commissions d'officiers en Amérique. Si les Crisafi avaient des terres dans un lieu portant le nom de Monaco, celles-ci faisaient partie des possessions siciliennes qui leur ont été enlevées en 1678. En effet, les Grimaldi de Messine avaient un fief appelé Monaco, peut-être en souvenir de leur ascendance. Ce fief de la région de Castrogiovanni a été fusionné avec la baronnie voisine de Risichilla pour former la principauté de Santa Caterina concédée à Pietro Andrea II en 1626²⁹. On pouvait donc dire en raccourci que Francesca Grimaldi était la fille du « prince de Monaco ».

Conclusion

Cette brève étude a élargi notre connaissance de la vie et de l'ascendance des frères de Crisafy et dissipé quelques erreurs qui circulent depuis longtemps à leur propos. Il faut espérer que d'autres documents anciens seront un jour mis en ligne pour nous apporter encore plus de précisions sur ces membres atypiques de la noblesse canadienne.

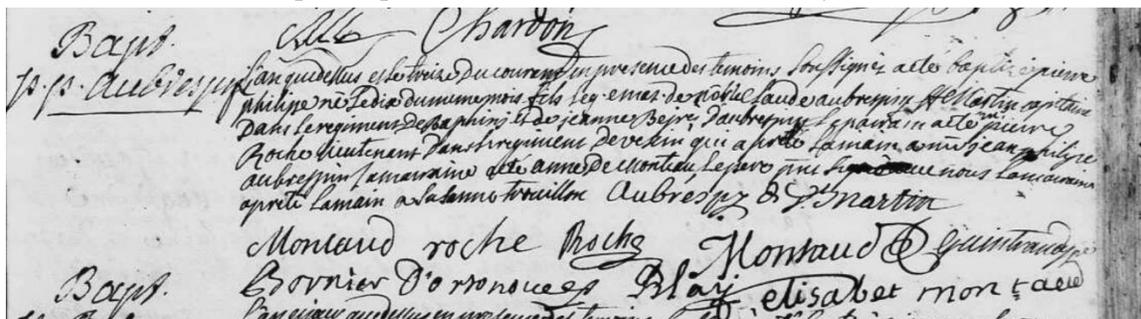
²⁸ F. San Martino de Spucches, *La storia...*, *op. cit.*, vol. 3, 1925, p. 264-265.

²⁹ F. San Martino de Spucches, *La storia...*, *op. cit.*, vol. 7, 1931, p. 45-46.

PIERRE PHILIPPE D'AUBRESPY DE LA FARELLE : QUI DONC ÉTAIT LA MÈRE DE CET AGRÉGÉ À LA NOBLESSE ?¹

Pierre Philippe d'Aubrespy de La Farelle a épousé Marie Louise Daigneau Douville à Montréal le 23 avril 1759. Le *Fichier Origine*², le Projet Montcalm³ et quelques autres sources⁴ indiquent qu'il est né à Montpellier le 11 juin 1725 et que sa mère était Catherine La Farelle de Lède (ou de Ledes). Or, selon son acte de baptême, le 13 juin 1725, il est né le 10 [et non le 11] du même mois, fils légitime de Claude Aubrespy (de) Saint-Martin, capitaine dans le régiment de Bassigny et de Jeanne Bejre (Beire ?) d'Aubrespy⁵.

Acte de baptême de Pierre Philippe d'Aubrespy de La Farelle Montpellier, paroisse Notre-Dame-des-Tables, le 13 juin 1725



Archives départementales de l'Hérault, 5 MI 1/47, vue 39/135

Nous lisons : Pierre Philippe, né le dix du mois, fils légitime de noble Claude d'Aubrespy (de) S t-Martin, capitaine au régiment se Bassini (Bassigny) et de Jeanne Bejred'Aubrespy.

Claude d'Aubrespy de Saint-Martin, père de Pierre Philippe, s'est remarié à Aspiran en Hérault le 10 janvier 1738 et y mourra le 23 septembre 1758 sans que ces actes d'état civil mentionnent le nom de sa première épouse⁶. Toutefois, Marie Louise Daigneau Douville étant morte à Aspiran, le 9 nivôse de l'an X (30 décembre 1801)⁷, Pierre Philippe Aubrespy de La Farelle s'est remarié au même endroit le 30 germinal de l'an X (20 avril 1802) et l'acte de mariage indique, cette fois, qu'il est né à Montpellier le 11 (sic) juin 1722 et qu'il est le fils de feu Claude Saint-Martin et de Marie La Farelle de Bedés⁸.

¹ Version révisée d'un article publié par Robert Larin dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 69 (2018), p. 303-307.

² *Fichier Origine*, fiche 380 003, <http://www.fichierorigine.com/recherche?numero=380003>.

³ Le Projet Montcalm (Marcel Fournier, dir.), *Combattre pour la France en Amérique, Les soldats de la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France, 1755-1760*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 2009, p. 205.

⁴ Notamment Laurent Veysseyre, « Marie-Louise Daigneau d'Ouille, épouse d'officier », dans Gaston Deschênes et Denis Vaugeois, dir., *Vivre la Conquête, à travers plus de 25 parcours individuels*, tome 1, Québec, Septentrion 2013, p. 57.

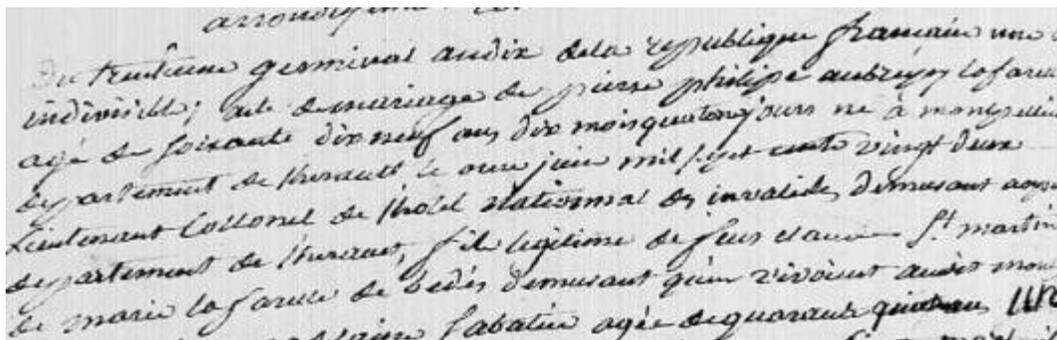
⁵ Archives départementales de l'Hérault, 5 MI 1/47, Montpellier, Notre-Dame-des-Tables, BMS 1725-1726, vue 39/135.

⁶ Archives départementales de l'Hérault, MI EC 13/2, Aspiran, BMS 1730-1739, vue 85/114 et 1 MI EC 13/2, Aspiran BMS 1750-1760, vue 147/166.

⁷ Archives départementales de l'Hérault, 5 MI 31/26, Aspiran, NMD 1793-1802, vue 144/228.

⁸ *Idem*, vue 213/228.

**Début de l'acte de mariage de Pierre Philippe d'Aubrespy de La Farelle
Aspiran, le 30 germinal de l'an X de la République française**



Archives départementales de l'Hérault, 5 MI 31/26, vue 213/228

Nous lisons : Pierre Philippe Aubrespy Lafarelle (...) fils légitime de fils de feu Claude Saint-Martin et de Marie Lafarelle de Bedés.

Le père de Pierre Philippe Aubrespy de La Farelle ainsi que son demi-frère Jean Claude, né du second mariage de son père à Aspiran le 29 juillet 1741⁹, ont tous les deux porté le nom d'Aubrespy de Saint-Martin et jamais celui de La Farelle¹⁰. C'est la mère de Pierre Philippe, première épouse de Claude d'Aubrespy de Saint-Martin, qui a transmis ce nom de terre à son fils unique. Elle aurait appartenu à une vieille famille de noblesse languedocienne¹¹, mais nous ne savons rien d'elle, pas même son nom. Se prénommaient-elle Catherine, Jeanne ou Marie ? Était-ce une La Farelle de Lède ou de Ledes, une La Farelle de Beje ou de Beire d'Aubrespy, ou une La Farelle de Bedé ? Notons qu'aucun de ces patronymes ne correspond à l'une ou l'autre des branches nobles connues de la famille La Farelle¹².

Tableau 1

Ascendance de Pierre Philippe Aubrespy de La Farelle

Jacob Aubrespy				
m				
Anne de La Farelle				
Jacob (1688-?)	Philippe (m 1720)	Claude Aubrespy de Saint-Martin m vers 1730 à ? de La Farelle	Gabriel (1686-1751)	Catherine (1689 -?)
	Pierre Philippe Aubrespy de La Farelle m en 1759 à		Suzanne de Lapierre	
	Marie Louise Daigneau Douville		Jean Claude Aubrespy de Saint-Martin	
			m en 1802 à	
			Madeleine Sabatier	

Pierre Philippe Aubrespy de La Farelle avait pour grand-mère paternelle Anne de La Farelle, vraisemblablement une parente de sa mère. Nous avons cherché à savoir si Anne n'aurait pas elle aussi porté le nom de Lède ou tout autre nom de terre. Jacob Aubrespy, décédé à Aspiran le 1^{er} août 1688, est simplement dit fils de Jacob Aubrespy et de dame de La Farelle¹³. Catherine baptisée à Aspiran le 14 novembre 1689 est dite fille de sieur Jacob Aubrespy et de demoiselle Anne de La Farelle, bourgeois du présent lieu ; son parrain

⁹ Archives départementales de l'Hérault, 1 MI EC 13/2, Aspiran, BMS 1740-1750, vue 21/117.

¹⁰ Sur Jean Claude d'Aubrespy de Saint-Martin : Archives nationales d'outre-mer (ANOM), col. E 10, dossier Aubrespy de Saint-Martin (référence Internet : ark:/61561/up424xuxuz), f° 495-498.

¹¹ L. Veyssière, « Marie-Louise Dagneau d'Ouille... », *loc. cit.*, p. 57.

¹² Prosper Falgairolle, *La Famille de La Farelle au bas Languedoc et en Picardie. Notes historiques et généalogiques d'après les documents originaux inédits*, Alais, J. Martin et J. Brabo, 1896.

¹³ Archives départementales de l'Hérault, 5 MI 31/26, Aspiran, BMS 1680-1689, vue 141/160.

est noble Félix Louis de La Farelle, citoyen de la ville d'Agde¹⁴. Au mariage de Philippe, à Tressan le 24 janvier 1720, les parents des mariés ne sont pas nommés¹⁵. Leur frère Gabriel, né à Aspiran le 28 juillet 1686, était fils légitime et naturel de sieur Jacob d'Aubrespy et de demoiselle Anne de La Farelle, bourgeois du présent lieu ; son parrain était « noble » Antoine La Farelle¹⁶. Notons que, dans ce contexte, le qualificatif de « noble » est une marque de courtoisie envers un notable non-noble et non un titre de noblesse ; nous retenons néanmoins qu'à Aspiran, la famille d'Aubrespy était associée à la bourgeoisie alors que celle des La Farelle s'accolait à une noblesse plus ou moins attestée. Ancien lieutenant du régiment de Bassigny, Gabriel Aubrespy sera inhumé à Aspiran le 6 juin 1751¹⁷.

Mais, dans tout cela, aucune mention d'une dame La Farelle de Lède. C'est à croire que ce patronyme est une invention moderne et que jamais personne ne l'a porté. La métagénéalogie, science qu'il faudrait inventer et qui aurait pour objet l'étude des généalogies, établirait la genèse des virus généalogiques, c'est-à-dire la genèse de ces informations qui, tout en s'avérant invérifiables dans les sources d'époque, se propagent tel un virus et se retrouvent omniprésentes dans les publications et les bases de données généalogiques. Elles acquièrent de ce fait un label de vérité historique universellement admise et rapportée dans de multiples publications sur papier ou dans Internet. Nous avons relevé l'exemple de sources généalogiques rapportant que Pierre Philippe d'Aubrespy de La Farelle avait pour mère Catherine La Farelle de Lède ou de Ledes alors que ce nom s'avère inexistant dans les actes d'état civil où nous aurions dû le trouver. Cette information nous semble provenir de « l'arbre » qu'une généalogiste a placé dans Geneanet et dans lequel apparaît Claude Aubrespy de St-Martin ayant épousé vers 1720 Marie La Farelle de Lède¹⁸. Cette information (vraisemblablement fausse) aura été repiquée sans justification, sans vérification et sans référence dans une base de données et, se mutant en virus généalogique, elle continue à se propager à l'intérieur d'un vaste réseau de sources et d'ouvrages contemporains.

Revenons, pour terminer, sur le qualificatif de bourgeois que l'on trouve accolé à la famille de Jacob Aubrespy et d'Anne La Farelle, grands-parents de Pierre-Philippe d'Aubrespy de La Farelle. La famille d'Aubrespy appartenait effectivement à la bourgeoisie marchande d'Aspiran :

La communauté aspirannaise dénombrait, installés dans ses murs, deux authentiques cordonniers-bottiers, deux frères, Julien et Jacques Aubrespy, ayant fait leur apprentissage chez un maître, sachant confectionner avec du cuir de Cordoue des chaussures à la mesure de chacun des pieds, le droit et le gauche, ce qui les différenciait de leurs aînés et compagnons de la corporation qui taillaient deux chaussures identiques pour deux pieds opposés¹⁹.

Jacob Aubrespy était aussi un bourgeois d'Aspiran en 1686, mais nous sentons émaner chez lui et dans sa lignée un souffle de noblesse latente. N'avait-il pas épousé une demoiselle de La Farelle ? Son fils Gabriel, resté célibataire, était lieutenant au régiment de Bassigny. Le frère de Gabriel, « noble » Claude Aubrespy de Saint-Martin a servi pendant 52 ans dans ce même régiment²⁰ ; il était chevalier de Saint-Louis et avait aussi épousé une dame La Farelle de Lède (ou d'autre chose). Son fils aîné, Pierre Philippe Aubrespy de La Farelle, avait été sous-lieutenant dans le même régiment de Bassigny en 1735, était devenu chevalier de Saint-Louis en 1755²¹, avait épousé Louise Daigneau Douville appartenant à une illustre famille de noblesse militaire et avait été fait lieutenant-colonel et chef de bataillon à l'Hôtel royal des Invalides²². Il indique lui-même en 1776 être « issu d'une famille noble de militaires »²³. Son demi-frère Jean Claude, a servi au régiment de Béarn, puis dans le bataillon de Béziers, ensuite comme lieutenant affecté à la formation des recrues des

¹⁴ *Idem*, vue 158/160.

¹⁵ Archives départementales de l'Hérault, 5 MI 32/37, Tressan, BMS 1713-1732, vue 27/60.

¹⁶ Archives départementales de l'Hérault, 5 MI 31/26, Aspiran, BMS 1680-1689, vue 115/160.

¹⁷ Archives départementales de l'Hérault, 1 MI EC 13/2, Aspiran, BMS 1750-1760, vue 22/166.

¹⁸ <https://gw.geneanet.org/katy78?lang=fr&m=N&v=AUBRESPY>.

¹⁹ Yvon Gribal, *Aspiran, décor d'une histoire véritable et vérifiée*, en ligne : <https://yvingribal.fr/>, p. 6.

²⁰ ANOM, col. E 10, dossier Aubrespy de Saint-Martin, f° 496.

²¹ ANOM, col. E 10, dossier Aubrespy de La Farelle, Pierre Philippe (référence Internet : ark:/61561/up424spsoe), f° 502.

²² ANOM, col. E 10, dossier Aubrespy de Saint-Martin, f° 496.

²³ ANOM, col. E 10, dossier Aubrespy de La Farelle, Pierre Philippe, f° 504.

troupes coloniales à l'île de Ré ; il revendique que « ses aïeux ont été depuis trois cents ans au service de Sa Majesté, y ayant occupé les grades les plus distingués²⁴. »

Si Jacob d'Aubrespy appartenait à la bourgeoisie d'Aspiran, il appert que lui-même et les membres de sa lignée étaient engagés depuis deux ou trois siècles dans un processus d'agrégation à la noblesse les incitant à embrasser la carrière des armes et à épouser des filles de naissance noble. Le service militaire était en effet une voie d'accession à la noblesse qu'un édit de Louis XV avait officialisée le 25 novembre 1750 en permettant à tout officier d'être anobli s'il était chevalier de Saint-Louis, comptait trente années de service et si son père et son grand-père répondaient aux mêmes conditions²⁵. Pierre Philippe d'Aubrespy de La Farelle, ni d'ailleurs aucun officier canadien, n'est devenu officiellement noble de cette façon et, dans les documents que nous avons consultés, personne de la famille d'Aubrespy de Saint Martin n'a porté le titre d'écuyer en France. Mais le service du roi aux colonies aura permis au petit-fils du bourgeois Jacob d'achever le processus d'accession à la noblesse et d'être le premier à prendre la qualité d'écuyer à Montréal en 1759 et à déclarer dans son acte de mariage être le fils de Claude d'Aubrespy, écuyer et de Catherine La Farelle²⁶.

Mais la question de départ reste encore sans réponse : qui était et comment se nommait la mère de Pierre Philippe d'Aubrespy de La Farelle ? S'appelait-elle vraiment Catherine La Farelle de Lède ou de Ledes ou est-ce une invention de la généalogie ?

²⁴ ANOM, col. E 10, dossier Aubrespy de Saint-Martin, f° 496.

²⁵ Ægidius Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, Montréal, Les Éditions des Dix, 1940, p. 40 ; René Chartrand, dans Marcel Fournier (dir.), *Les officiers des troupes de la Marine au Canada, 1683-1760*, Québec, Septentrion, 2017, p. 93.

²⁶ *Registre de la population du Québec ancien (RPQA)*, acte 298878/image d1p 11731249.jpg du Fonds Drouin.

PARTIE II

LA NOBLESSE CANADIENNE ÉMIGRÉE EN FRANCE (1760-1815)

LOUIS LE GARDEUR CHEVALIER DE REPENTIGNY : LES AMBIGUÏTÉS ET APPROPRIATIONS D'UN SYSTÈME DE PENSÉE NOBILIAIRE¹

Contrairement à ce qu'on a pu être porté à croire, les officiers canadiens passés en France à la Conquête n'ont pas été abandonnés à eux-mêmes parce que l'administration française ne les aurait pas aidés, ou n'aurait pas voulu leur procurer des emplois convenables, et la plupart d'entre eux n'ont pas été obligés soit à renoncer à toute vie active en France et à prendre leur retraite, soit à revenir au Canada. Les cas maintes fois rapportés de Charles Deschamps de Boishébert et de Gaspard Joseph Chaussegros de Léry² et quelques autres relatés dans cet ouvrage³ sont peu représentatifs de la situation socioprofessionnelle dans laquelle la plupart des membres de la noblesse militaire canadienne se sont retrouvés en France. Parce qu'ils étaient des militaires de carrière sans beaucoup d'autres compétences, leur avenir dépendait de la bienveillance avec laquelle le Roi et le président du Conseil de Marine (« le ministre ») allaient leur accorder une faveur, un emploi ou une pension viagère. Ceux qui ont accepté d'être démobilisés à demi-solde à leur arrivée en France et faire preuve de patience en attendant que la France puisse, au lendemain du traité de Paris, redéfinir sa politique maritime, remettre en œuvre sa politique coloniale et réorganiser sa structure militaire⁴, ont été réaffectés dans de bons emplois et ont pu poursuivre leur carrière.

C'est notamment le cas de Pierre Jean Baptiste François Xavier Le Gardeur de Repentigny (1719-1776) et de son frère Louis (1721-1786), tous les deux capitaines à l'époque de la Nouvelle-France et devenus colonels en France après la conquête du Canada. Quoique Louis ait de temps à autre signé « chevalier de Repentigny », l'un et l'autre signaient « de Repentigny », ce qui est source d'ambiguïté et de confusion. Louis en a parfois tiré parti pour s'approprier certains des mérites qui, en réalité, appartenaient à son frère aîné.

L'aîné, Pierre Jean Baptiste François Xavier, a commencé à servir à l'âge de 14 ans lorsqu'il fut nommé enseigne en second le 20 mars 1734⁵. Son frère Louis a été fait enseigne en second à l'âge de 20 ans le premier novembre 1741⁶, mais il avait dû être recruté auparavant comme cadet puisqu'il indique avoir commencé son service à l'âge de 14 ans le premier mai 1739 et avoir été blessé d'un coup de feu au visage⁷ au cours de la campagne contre les Chicachas⁸. En fait, Louis Le Gardeur de Repentigny allait avoir, non pas 14 ans, mais 18 ans le 4 août 1739. Lorsqu'il sollicitait une grâce quelconque, il faisait ainsi souvent valoir des années d'ancienneté ainsi que des éléments biographiques appartenant à son frère aîné afin de promouvoir

¹ Version révisée d'un article publié par Robert Larin dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 68 (2017), p. 242-246.

² Notamment Robert Larin, *Canadiens en Guyane, 1754-1805*, Septentrion et Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2006, p. 219-221.

³ Voir *infra* p. 58-61, 62-67 et 80-84.

⁴ Sur cette question : Boris Lesueur, *Les Troupes coloniales d'Ancien Régime, Fidelitate per Mare et Terras*, Paris, Éditions SPM, 2014, p. 142-157 et 382-392.

⁵ Bibliothèque et Archives Canada (BAC), MG1, série D2C, vol. 47, f° 2 et 3.

⁶ BAC, MG1, série C11A, vol. 75, f° 239v.

⁷ Archives nationales d'outre-mer (ANOM), col. E 272, dossier Le Gardeur de Repentigny, Louis (référence Internet : ark:/61561/up424zt0zvl), f° 22.

⁸ ANOM, col. E 272, dossier Le Gardeur de Repentigny, Louis, f° 30.

ses propres mérites. C'est notamment le cas lorsqu'il écrit en février 1762, « depuis 1734 que j'ai été fait officier... »⁹.

Le chevalier de Repentigny, c'est-à-dire Louis Le Gardeur de Repentigny, signe en 1765 un mémoire dans lequel il relate avoir fait en juillet 1759 les fonctions de major général au cours d'une expédition militaire s'étant portée au secours du fort Niagara alors assiégé. Il raconte que ce corps expéditionnaire était sur le point de vaincre les assiégeants « lorsque la trahison de 900 Sauvages qui se tournèrent contre nous mit une confusion horrible dans nos brigades ». Cette défection, ajoute-t-il, transforma la victoire imminente en « défaite presque entière, des 28 officiers [que nous étions], précise-t-il, y eut 22 de tués, blessés ou faits prisonniers ». Il rajoute qu'il « reçut dans cette affaire une contusion au poignet qui depuis cet événement lui rend l'usage de son bras chaque jour plus difficile »¹⁰. Dans un autre mémoire présenté la même année, il expose qu'étant capitaine faisant fonction de major au fort Niagara, il avait été fait prisonnier, que le gouvernement anglais avait refusé de l'échanger et qu'il avait été gardé en captivité pendant deux ans¹¹.

Le fait que le chevalier Louis Le Gardeur de Repentigny aurait été blessé et fait prisonnier près du fort Niagara en 1759 paraît crédible. Pierre Pouchot, qui commandait à Niagara, mentionne dans ses *Mémoires* que Repentigny, « officier de la colonie » était arrivé au fort Niagara au printemps de 1759 à la tête d'un groupe de miliciens canadiens et que, avec les capitaines Charles Philippe Aubry, François Marie Marchand de Lignery et Jean Baptiste Philippe Testard de Montigny, il avait été blessé et fait prisonnier en juillet dans un engagement près du fort¹². On sait aussi qu'après la prise de ce fort, le colonel William Johnson avait demandé au général Marth de ne pas échanger les capitaines Pierre Joseph Marin de Lamalgue et chevalier de Repentigny¹³ tant que la paix ne serait pas rétablie parce que ceux-ci jouissaient d'une grande considération auprès des nations autochtones¹⁴.

Mais la présence de Louis de Repentigny au fort Niagara et sa détention pendant deux ans ne concordent pas du tout avec ce que nous connaissons de ses activités en 1759-1760. Ce dernier raconte, cette fois, la pure vérité lorsqu'il écrit en décembre 1764 : « le 24 juillet [1759] j'ai été attaqué par le général Wolfe en personne que j'ai repoussé à deux reprises différentes au passage de la rivière de Montmorency. » Il ajoute avoir continué à faire campagne dans la région de Québec où il a participé en 1760 à la bataille de Sainte-Foy au cours de laquelle son action « détermina le gain de la bataille où je perdis le tiers de ma brigade et 22 officiers tués ou blessés¹⁵ ».

Remarquons ici le glissement entre les prétendus 22 officiers tués, blessés ou faits prisonniers à la défaite près du fort Niagara et les 22 officiers tués ou blessés à la victoire de Sainte-Foy. Il y a aussi confusion entre les deux frères de Repentigny. Celui qui combattit au fort Niagara où il fut retenu prisonnier en 1759-1760 ne peut pas être le chevalier de Repentigny ; il s'agit plutôt de son frère aîné Pierre Jean Baptiste François Xavier pour qui nous ne connaissons aucun état détaillé de ses services en Nouvelle-France et dont la biographie publiée dans le *Dictionnaire biographique du Canada* ne nous renseigne guère sur ses activités entre 1757 et son passage en France après la Conquête¹⁶. Par contre, c'est bien le chevalier de Repentigny qui, en s'identifiant à son frère, demande au roi de lui rembourser des dépenses qu'il prétend avoir engagées dans « l'affaire de Niagara ». Il réclame la somme de 8000 livres qu'il affirme avoir alors dépensée pour sa

⁹ ANOM, col. E 272, dossier Le Gardeur de Saint-Pierre, François, chevalier de Repentigny (référence Internet : ark:/61561/up424bvv212i), f° 221.

¹⁰ ANOM, col. E 272, dossier Le Gardeur de Repentigny, Louis, f° 32.

¹¹ ANOM, col. E 272, dossier Le Gardeur de Saint-Pierre, François, chevalier de Repentigny, f° 241-243.

¹² Pierre Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale entre la France et l'Angleterre*, Québec, Septentrion, 2003, p. 87 et 120.

¹³ Il y a ici confusion entre les frères de Repentigny. Puisque le deuxième fils d'une famille noble prenait le titre de chevalier, on voit « Louis Le Gardeur chevalier de Repentigny » faire baptiser l'une de ses filles à Québec, le 18 janvier 1758. C'est son frère aîné, Pierre Jean Baptiste François Xavier Le Gardeur de Repentigny qui a été fait prisonnier au fort Niagara en 1759.

¹⁴ BAC, MG1, série D2C, vol. 48, Troupes des colonies, 1737-1771, f° 501v.

¹⁵ ANOM, col. E 272, dossier Le Gardeur de Saint-Pierre, François, chevalier de Repentigny, f° 227. Après la bataille de Sainte-Foy, Louis de Repentigny s'est retiré au fort de la Jacques-Cartier et de là il a suivi sur la route la flotte anglaise jusqu'à Montréal, se trouvant à Berthier le 18 août 1760.

¹⁶ Céline Cyr, « Legardeur de Repentigny, Pierre-Jean-Baptiste-François-Xavier », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, www.biographi.ca.

propre subsistance et pour avoir subvenu aux besoins de six autres prisonniers comme lui¹⁷. En transposant sur lui-même une situation qui impliquait son frère aîné, le chevalier Louis de Repentigny ne manque pas d'adapter ce qu'il rapporte à sa situation personnelle en faisant allusion dans sa réclamation à l'infortune de sa femme et de ses enfants¹⁸ alors que son frère était veuf et n'avait qu'une fille en 1759. Noter aussi que le chevalier de Repentigny réclame des dépenses « pour six autres prisonniers comme lui à Niagara »¹⁹ alors que Pierre Pouchot avait fait état de trois prisonniers avec Repentigny et que le colonel Johnson avait demandé que seulement Pierre Joseph Marin de Lamalgue et de Repentigny soient retenus prisonniers à Niagara.

Nous n'insisterons pas outre mesure sur une autre appropriation remarquable chez Louis Le Gardeur de Repentigny qui, bien qu'il ne fût pas le seul noble canadien à s'attribuer un titre de fantaisie²⁰, s'est indument affublé, à partir des années 1784, de la qualité de comte de Repentigny²¹.

Signature de Louis Legardeur de Repentigny

Archives nationales d'outre-mer (France)
col. E, vol. 272, f° 418, lettre au ministre, Paris, 26 septembre 1786

Passé en France à la Conquête, le frère aîné Jean Baptiste François Xavier Le Gardeur de Repentigny fit un séjour au Canada où il est dit « sans solde par congé » à partir du troisième trimestre de 1763 et pendant toute l'année 1764²². À son retour en France, il a débarqué à Calais le 13 décembre 1764²³ et s'est rendu à Paris où il a retiré à nouveau son traitement à compter du premier trimestre de 1765²⁴. Durant son séjour au Canada, il avait été impliqué dans plusieurs actes notariés et avait retrouvé sa belle-sœur, Marie Madeleine Régis Chaussegros de Léry, revenue au Canada en 1763-1766 pour vendre les seigneuries de Repentigny, de Lachenaie et du Sault-Sainte-Marie, ainsi que celles de Beauport et Grande-Anse au nom de Joseph Antoine Bellot. À Montréal, Marie Madeleine Régis Chaussegros de Léry était procuratrice et signait au nom de son mari, le chevalier de Repentigny, alors en France. Bref, il est indéniable que c'est bien Jean Baptiste François Xavier qui a séjourné au Canada en 1763-1764 pendant que son frère Louis était toujours en France.

Durant son passage à Montréal, Jean Baptiste François Xavier Le Gardeur de Repentigny avait reçu au début de mars 1764 des lettres de James Murray, gouverneur de Québec et de Ralph Burton, gouverneur de Montréal qui lui offraient de commander le corps expéditionnaire formé de 300 volontaires canadiens qu'on levait pour contrer le soulèvement du chef outaouais Pondiac²⁵. Il reçut aussi une troisième lettre datée du 17 mars dans laquelle le gouverneur Murray disait regretter que Repentigny ait refusé l'offre qui lui avait été

¹⁷ ANOM, col. E 272, dossier Le Gardeur de Saint-Pierre, François, chevalier de Repentigny, f° 241-243.

¹⁸ *Idem*, f° 242.

¹⁹ *Idem*, f° 241.

²⁰ Entre autres Louis Antoine Dazemard de Lusignan qui s'est octroyé à la même époque le titre de marquis de Lusignan, notamment au mariage de sa fille Émilie Louise Marie à Onzain (Loir-et-Cher) en 1787 (Selon *Wikipédia*, un titre de fantaisie ou de courtoisie est un titre de noblesse inventé, n'ayant jamais fait l'objet d'une création par le pouvoir souverain et n'ayant aucune existence régulière ni légale [https://fr.wikipedia.org/wiki/Titre_de_courtoisie]).

²¹ ANOM, col. E 272, dossier Le Gardeur de Repentigny, Louis, voir notamment f° 44, 415, 418... ; BAC, MG 6, A 10, série DC6, vol. 263, 15 décembre 1786, extrait de l'enregistrement du testament du chevalier Louis Le Gardeur, comte de Repentigny. f° 147.

²² BAC, MG1, série D2C, vol. 49, f° 394 à 405v.

²³ BAC, MG1, série F5B, vol. 28, Calais (1756-1800), f° 9.

²⁴ BAC, MG1, série D2C, vol. 49, f° 416v.

²⁵ Voir *infra* p. 116.

présentée²⁶. Puisque plusieurs copies de ces lettres se trouvent conservées en France dans divers dossiers des Archives nationales d'outre-mer consacrés à Louis Le Gardeur de Repentigny, on pourrait penser que les commis du Bureau des colonies les avaient versées dans les mauvais dossiers, erreur qui aurait été somme toute excusable puisque ces lettres étaient simplement adressées à « Monsieur de Repentigny » sans mention de prénom. Mais non, il ne s'agissait nullement d'une erreur, car, afin de vanter ses services et tenter d'obtenir le brevet de colonel qu'il sollicitait depuis avril 1761²⁷, Louis Le Gardeur de Repentigny avait sciemment prétendu qu'il était bien celui à qui les gouverneurs britanniques du Canada avaient présenté ces offres.

De Versailles, en mars 1765 et encore de Paris, au début de l'année suivante, Louis Le Gardeur chevalier de Repentigny avait en effet fait parvenir au ministre des états détaillés de ses services, depuis 1746 en Acadie jusqu'à sa participation à la campagne de Québec en 1759, son apport à la bataille de Sainte-Foy en 1760 et sa présence à l'île Sainte-Hélène lors de la capitulation générale de 1760. Or, il concluait en ajoutant :

La connaissance de plusieurs de ces faits, dont les généraux anglais restés en Canada ont été témoins les a portés, pour m'engager à m'y fixer, à me proposer un régiment de cinq compagnies avec le grade de major, qui équivalait chez eux au grade de colonel dont le brevet m'était promis.

On s'étonnera que l'ex-gouverneur Rigaud de Vaudreuil et que le chevalier de Lévis aient certifié que « l'exposé des services de M. de Repentigny [est] conforme à la plus exacte vérité »²⁸. Mais les états de services ainsi améliorés de Louis Le Gardeur de Repentigny n'ont pas eu l'effet escompté, du moins pas à court terme, puisqu'il dut attendre jusqu'au 30 juillet 1773 avant de recevoir un brevet de colonel au régiment de l'Amérique²⁹.

Les deux mille pages de documents textuels conservés dans différents dossiers de la collection « E » des Archives nationales d'outre-mer montrent à quel point Louis Le Gardeur de Repentigny a entretenu une correspondance abondante avec le Bureau des colonies de sorte que l'on peut aisément comprendre qu'il ait pu ultérieurement rapporter correctement les choses sans se souvenir qu'il avait déjà fait porter sur lui-même les offres que les généraux anglais avaient faites à son frère aîné en 1764. Tentant de se mettre personnellement en valeur en vantant les mérites de la fratrie à laquelle il appartenait, mais sans manquer d'amplifier la portée des faits en affirmant que ces offres émanaient du ministre britannique lui-même, il écrira en 1773 : « Les offres du ministre anglais faites à mon frère aîné pour nous retenir à son service sont une preuve non équivoque de la considération dont nous [c'est-à-dire lui-même et les membres de sa famille] jouissons au Canada »³⁰. Quelques années plus tard, ce sera son fils, le lieutenant de vaisseau Louis Gaspard Le Gardeur de Repentigny, qui mettra vers 1780 sous les yeux du ministre d'autres copies de ces mêmes lettres en alléguant qu'elles avaient naguère été adressées à son père³¹. Puis, lorsque Louis Le Gardeur de Repentigny sollicitera en fin de carrière le cordon rouge de commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, il mettra encore une fois en exergue en septembre 1786 « le sacrifice qu'il a fait à la cession du Canada, sa patrie, des quatre cinquièmes et demi de sa fortune pour ne pas servir une nation rivale et ennemie, malgré les offres brillantes qui lui ont été faites de la part du Ministère anglais »³². Avait-il fini par s'en persuader et le croyait-il vraiment ?

Les appropriations et les ambiguïtés que nous venons d'observer dans les carrières et l'identité des frères Le Gardeur de Repentigny sont révélatrices de l'état de porosité sociale et de la situation d'hétérogénéité qui en a résulté à l'intérieur du groupe nobiliaire de la Nouvelle-France.

²⁶ ANOM, col. E 272, dossier Le Gardeur de Saint-Pierre, François, chevalier de Repentigny, f° 232-235 ; Arthur G. Doughty, *Rapport sur les travaux de la division des archives pour l'année 1812*, Ottawa, 1914, Annexe I, p. 93-94.

²⁷ ANOM, col. E 272, dossier Le Gardeur de Saint-Pierre, François, chevalier de Repentigny, f° 219-220.

²⁸ *Idem*, f° 238-140 et 248-250.

²⁹ *Idem*, f° 218 ; Boris Lesueur, *Les Troupes coloniales d'Ancien Régime, Fidelitate per Mare et Terras*, Paris, Éditions SPM, 2014, p. 218-220.

³⁰ ANOM, col. E 272, dossier Le Gardeur de Repentigny, Louis (référence Internet : ark:/61561/up424mgnmj), f° 187. Notons que dans un autre mémoire détaillé de ses services, le chevalier de Repentigny faisait allusion en 1765 aux « refus de [son] frère aîné aux offres de Mr Murray » (ANOM, col. E, vol. 272, dossier Le Gardeur de Repentigny, Louis, f° 33).

³¹ ANOM, col. E 272, dossier Le Gardeur de Repentigny, Louis, f° 17-19.

³² *Idem*, f° 24.

JEAN BAPTISTE PHILIPPE TESTARD DE MONTIGNY : PRIVILÉGIÉ ET COMPENSÉ POUR LA DÉVALUATION DE SES PAPIERS DU CANADA¹

Lorsqu'ils sollicitaient les grâces du roi, les ressortissants canadiens faisaient souvent valoir qu'ils avaient dû vendre à vil prix les biens qu'ils possédaient en Nouvelle-France et qu'en plus, la dévaluation des papiers du Canada leur avait fait perdre des sommes considérables. L'administration royale justifiait rarement qu'une gratification leur était précisément accordée en dédommagement des pertes financières que la dévaluation des papiers du Canada leur avait occasionnées. Jean Baptiste Philippe Testard de Montigny constitue à cet égard un cas d'exception puisque le duc de Choiseul lui avait promis le 30 mars 1764 que dès son retour en France avec sa famille, il recevrait une gratification annuelle de 10 000 livres, somme tout de même considérable, tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas été entièrement remboursé de la somme de 263 000 livres en papiers du Canada que la liquidation des biens qu'il possédait dans la colonie lui avait rapportée².

Il n'a pas été offert d'emploi en France aux Canadiens âgés, infirmes ou malades³ et à quelques Canadiens de moins bonne réputation que le ministre n'avait pas voulu réintégrer dans le service après, par exemple, leur implication dans ce que l'on désignait comme « l'affaire du Canada ». Jean Baptiste Philippe Testard de Montigny, lui, semble avoir bénéficié d'une excellente réputation, du moins si l'on se fie au certificat⁴ particulièrement élogieux que l'ex-gouverneur Pierre Rigaud de Vaudreuil lui a accordé le 18 mars 1764. Le marquis de Vaudreuil y atteste que Testard de Montigny a servi au Canada « avec la plus grande distinction », qu'il « a signalé son courage » au cours de plusieurs batailles et qu'il a mérité « l'estime de tous les militaires et la confiance des soldats auxquels il a toujours donné des exemples d'intrépidité dans les différentes affaires où il s'est trouvé ». Il ajoute que Testard « jouit d'une réputation peu commune [et qu'il] a d'ailleurs montré autant d'intelligence que de zèle et d'ardeur dans une infinité de parties où il a été [et qu'il] a reçu plusieurs coups de feu dont il est à peine guéri. Il a été fait prisonnier et traité comme un esclave par les Sauvages anglais qui ne lui ont laissé la vie que par rapport à la considération que leur inspirait sa bravoure⁵. » Selon son épouse, Charlotte Trottier Desrivières, le maréchal duc de Lévis aurait également eu beaucoup d'admiration pour Testard de Montigny⁶. Elle expose que « Les Anglais, ne voulant pas laisser aller monsieur de Montigny [en France], lui firent toutes les offres qui pouvaient décider tous autres qui auraient préféré la fortune au désir de servir sa patrie⁷ ».

Autant de valeur et d'aussi belles qualités nous semblent suspectes. Sont-elles réelles ou servent-elles seulement à justifier le fait que lorsque Testard de Montigny avait été libéré de sa captivité en Nouvelle-

¹ Version révisée d'un article publié par Robert Larin dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 68 (2017), p. 247-255, repris dans *Histoire Québec*, 34-3 (2018), p. 31-33.

² Archives nationales d'outre-mer (ANOM), col. E, vol. 315 bis, dossier Testard de Montigny, Jean Baptiste Philippe (référence Internet : ark:/61561/up424lfmfxhb), f° 503-505.

³ Citons, par exemple, Jacques Lambert Hertel de Cournoyer, Jacques François Le Gardeur de Courtemanche et François Audet Pierrecot de Bailleul.

⁴ Lettre de recommandation.

⁵ ANOM, col. E, vol. 315 bis, dossier Testard de Montigny, Jean Baptiste Philippe, f° 510.

⁶ *Idem*, f° 520.

⁷ *Idem*, f° 521.

Angleterre et qu'il était arrivé en France en février 1762⁸, le duc de Choiseul, « étant persuadé de la bravoure de cet officier », l'avait engagé de repasser en Canada pour y chercher sa famille et lui avait fait la promesse qu'à son retour en France avec sa femme et leurs enfants, il serait dédommagé pour les pertes financières qu'il pourrait avoir encourues au Canada⁹ ? Doit-on croire que Testard de Montigny était un officier militaire si exceptionnel que le duc de Choiseul lui avait fait cette promesse afin de l'attirer en France et pour qu'il ne passe pas au service des Anglais ? Ce serait faire erreur, croyons-nous, que de penser cela.

En mars 1765, Jean Baptiste Philippe Testard demanda au ministre de placer son fils aîné « dans quelque régiment », de faire entrer le puîné dans la Marine et de faire admettre les deux plus jeunes à l'école militaire¹⁰. Le duc de Choiseul, qui ne connaissait pas cette famille, s'était alors informé et avait reçu à son sujet un rapport daté du 12 mars 1765. Il a alors donné ordre à Jean Baptiste Dubuq, premier commis du Bureau des colonies de lui « rapporter et [de] voir tout ce qu'on peut faire raisonnablement pour le père et ses enfants¹¹ ». Dans sa demande, Jean Baptiste Philippe Testard avait en même temps fait savoir que « s'il trouvait quelque nouvelle occasion de se signaler, il ne demanderait qu'un brevet de lieutenant-colonel, afin qu'après avoir tant de fois commandé en chef, il ne se trouva pas dans le cas d'être commandé par un chevalier de Saint-Louis postérieur à lui. Il s'est distingué dans tant d'occasions qu'il serait humiliant pour lui d'être commandé par le dernier capitaine d'un régiment¹² ». Les qualités militaires de Testard et son offre de reprendre du service comme lieutenant-colonel n'avaient toutefois guère impressionné le ministre qui avait repoussé l'idée de réaffecter dans l'armée française un officier qui se montrait peut-être trop imbu de lui-même, voire un tantinet prétentieux. Le duc de Choiseul lui fit donc répondre, le 5 avril 1765, qu'il ne pouvait pas lui procurer un brevet de lieutenant-colonel, mais qu'il verra volontiers à placer ses fils dans le service dès qu'ils seront en âge¹³. Retenons en somme que si Testard avait été un officier militaire exceptionnel, Choiseul aurait été au courant, n'aurait pas été obligé de s'informer à son sujet et n'aurait surtout pas rejeté son offre de service.

En vertu du plan de liquidation des papiers du Canada arrêté le 29 juin 1764¹⁴, les titres dont Testard de Montigny était porteur devaient être rachetés à 50 % ou à 25 % de leur valeur selon qu'il s'agissait de lettres de change, de billets d'ordonnance ou autres types de certificats. Or, la promesse de mars 1764 d'une gratification annuelle de 10 000 livres tant que le roi n'aura pas racheté à 100 % de leur valeur les 263 000 livres de tels titres que détenait Testard de Montigny est des plus étonnante. Il est vrai que le roi acceptera dans les années 1766-1767 de rembourser pleinement quelques Canadiens dont la situation était particulière ou exceptionnelle¹⁵, mais Testard n'était pas dans ce cas puisqu'on lui avait fait cette promesse dès mars 1764 et que ses titres ne seront d'ailleurs jamais remboursés à leur pleine valeur¹⁶. Alors la question se pose : quels motifs étaient à l'origine de cette promesse du duc de Choiseul à Testard de Montigny et comment celle-ci fut-elle, ou ne fut-elle pas, tenue ?

Un secrétaire du Bureau des colonies mentionne en 1786 avoir effectué des recherches « au bureau des fonds » et avoir constaté que la plupart des lettres de Choiseul à Testard relatives à cette affaire « paraissent sorties du secrétariat de monsieur le duc de Choiseul, mais [qu'] il y a lieu de croire que ce ministre avait des motifs pour attirer en France le sieur de Montigny¹⁷. » Nous proposons que le duc de Choiseul n'avait pas laissé d'écrire à ce sujet parce que sa promesse d'accorder une généreuse gratification annuelle à Testard de Montigny avait été prise spontanément par solidarité maçonnique. Choiseul était en effet franc-maçon et vénérable de la loge Les Enfants de la Gloire¹⁸ alors que Jean Baptiste Philippe Testard de Montigny était

⁸ *Idem*, f° 517.

⁹ *Idem*, f° 521.

¹⁰ *Idem*, f° 534-535 et 551-552.

¹¹ Bibliothèque et Archives Canada (BAC), MG1, série E, vol. 315bis, dossier Montigny, Jérémie, p. 2-3.

¹² ANOM, série E, vol. 315 bis, dossier Testard de Montigny, Jean Baptiste Philippe, f° 502.

¹³ BAC MG1, série B, vol. 122, f° 182, le 5 avril 1765.

¹⁴ BAC, MG1, série C11A, vol. 105, f° 493-495v.

¹⁵ Sophie Imbeault, « Que faire de tout cet argent de papier ? Une déclaration séparée au traité de Paris », dans Sophie Imbeault, Denis Vaugeois et Laurent Veyssière (dir.), 1763, *Le traité de Paris bouleverse l'Amérique*, Québec, Septentrion, 2013, p. 166-167.

¹⁶ ANOM, série E, vol. 315 bis, dossier Testard de Montigny, Jean Baptiste Philippe, f° 505.

¹⁷ *Idem*, f° 524.

¹⁸ <http://www.freimaurei.ch/f/alpina/artikel/artikel-2006-4-01.php> (consulté en juin 2017).

devenu membre de la loge de la Parfaite Union de New York au cours de sa captivité au fort Saint-Frédéric en 1759-1761¹⁹.

Cette promesse ne fut pas intégralement tenue puisque les 263 000 livres que Jean Baptiste Philippe Testard de Montigny détenait en papier-monnaie du Canada ne furent jamais rachetées à leur pleine valeur et qu'il ne reçut en compensation aucune gratification montant à 10 000 livres. On réinterpréta cette promesse de la façon suivante. Il fut déterminé que « par les déductions successives²⁰ » les 263 000 livres en papiers du Canada ne valaient plus que 4800 livres ; ces montants ne sont pas expliqués, mais ils paraissent exacts puisqu'ils sont rapportés dans plusieurs documents et n'ont jamais été contestés. Nous comprenons que le capital, suite à la dévaluation des papiers du Canada de juin 1764, avait rapporté à Testard une rente annuelle de 4800 livres. Choiseul jugea, le 20 février 1765, que la gratification promise n'était plus que de 5200 livres puisque ce montant ajouté aux 4800 livres équivalait aux 10 000 livres promises²¹. Cette gratification de 5200 livres fut transformée en pension viagère qu'on lui paya en plus de sa pension de retraite de 600 livres à laquelle il avait droit depuis janvier 1762 comme capitaine licencié des troupes du Canada²². Ces deux pensions totalisaient 5800 livres, mais comme on prélevait sur ces pensions une taxe de 4 deniers par livre affectée au fonds des Invalides de la Marine, Testard allait donc recevoir annuellement 5703 livres, 6 sols, 8 deniers payables en deux versements semi-annuels²³.

Aux dires de Testard de Montigny, Choiseul lui « avait promis de [rendre la gratification annuelle de 10 000 livres] réversible sur la tête de sa femme et de sa fille²⁴ ». Sa veuve fit donc valoir en 1786 que la pension de 5200 livres que retirait son défunt mari était une rente perpétuelle et demanda qu'elle soit continuée après son décès²⁵. Le maréchal de Lévis appuya cette demande²⁶, mais on ne trouva aucun écrit à ce sujet au Bureau des colonies²⁷ et, même si le secrétaire du ministre était d'avis que « le motif de cette pension semble autoriser la réversibilité que la dame de Montigny demande », le ministre Castries décida qu'il n'était pas en son pouvoir de continuer la pension de 5200 livres²⁸, ce qui nous semble inexact puisque cette pension était tirée sur le fonds des colonies. On répondit à la veuve de Montigny, façon polie de lui dire non, qu'elle devait présenter sa requête au contrôleur général des finances²⁹. Elle n'eut droit en fin de compte qu'à la pension attribuée aux veuves, c'est-à-dire la moitié de la pension militaire de 600 livres que retirait son défunt mari³⁰ à laquelle vint s'ajouter, le 30 juin 1787, une pension de 300 livres sur le fonds des Invalides de la Marine rétroactive au premier janvier³¹.

En définitive, si Testard avait été traité de façon normale, il aurait été porteur de papiers du Canada qui lui auraient rapporté en France une rente annuelle de 4800 livres. Comme tous les autres ex-officiers du Canada, il aurait eu droit à une pension de retraite de capitaine s'élevant à 600 livres et aurait pu obtenir du ministre qu'elle soit majorée à 1000 livres et même portée à 1200 livres. Sa femme, Charlotte Trottier Desrivières, aurait eu droit à une pension de 300 livres et aurait pu solliciter et obtenir que le ministre veuille bien l'augmenter à 600 livres. Mais, croyons-nous, parce que Jean Baptiste Philippe Testard était franc-maçon, il a obtenu le privilège d'être compensé pour la dévaluation des papiers du Canada dont il était porteur, ce qui lui a valu la promesse d'une rente annuelle de 10 000 livres, mais on ne lui donna finalement qu'une rente de 5 200 livres qui, compte tenu du prélèvement usuel de 4 deniers par livre, lui rapporta annuellement, du premier janvier 1765 jusqu'à son décès en 1786, la somme de 5115 livres 6 sols 8 deniers³². Pourtant riche rentier, il ne semble pas avoir vécu dans une opulence conséquente et n'a laissé à son décès que sa maison

¹⁹ Roger Le Moine, « La franc-maçonnerie sous le régime français. État de la question », *Les Cahiers des Dix*, 44 (1989), p. 126-127.

²⁰ ANOM, série E, vol. 315 bis, dossier Testard de Montigny, Jean Baptiste Philippe, f° 523.

²¹ *Idem*, f° 503-505.

²² *Idem*, f° 517.

²³ *Idem*, f° 512.

²⁴ *Idem*, f° 517.

²⁵ *Idem*, f° 523-524.

²⁶ *Idem*, f° 560.

²⁷ *Idem*, f° 536.

²⁸ *Idem*, f° 524.

²⁹ *Idem*, f° 561.

³⁰ *Idem*, f° 539.

³¹ *Idem*, f° 538.

³² *Idem*, f° 511.

de la rue des Papegauts à Blois et des biens évalués 12 000 livres. Sa veuve continua à vivre dans cette maison, mais elle dut vendre tous les objets de valeur qu'elle possédait pour subsister. Elle y est décédée le premier juillet 1794³³.

³³ Archives départementales de Loir-et-Cher, 3 E 10/3115, minutier Jean Anne Pardessus, notaire à Blois, les 28 décembre 1832 et 10 février 1833, liquidation de la succession.

LA VEUVE ET LES ENFANTS ORPHELINS DE CHARLES FRANÇOIS BORROMÉE MÉZIERE DE LÉPERVANCHE : UN EXEMPLE DE CHARITÉ PUBLIQUE ET DE SOLIDARITÉ NOBILIAIRE¹

Née à Montréal en 1727, Marie Anne Testard de Montigny, sœur de Jean Baptiste Philippe dont il vient d'être question, a épousé Charles Borromée François Mézière de Lépervanche le 19 juin 1758. Né dans cette même ville en 1728 et lieutenant des troupes du Canada, Mézière a émigré en France en 1761 avec sa femme et possiblement leur fille Marie Charlotte Amable née en 1759. Le couple s'est installé à Château-Gontier (Mayenne) où les époux allaient encore vivre ensemble durant une quinzaine d'années. Ils eurent quatre enfants. Marie Charlotte Amable et Joseph Anne moururent en bas âge ; nous ne connaissons à leur sujet que leur acte de naissance à Montréal le 22 décembre 1759² et à Château-Gontier le 14 juin 1764³. À son décès le 29 juillet 1772⁴, Charles François Borromée n'avait laissé à Marie Anne Testard que deux enfants orphelins âgés de 9 et 10 ans⁵ : Charles Pierre Geneviève Mézière de Lépervanche, né à Château-Gontier le 21 février 1762 et sa sœur Louise, née dans la même ville le 8 avril 1763⁶.

Au cours de l'affaire du Canada, l'intendant Bigot avait dénoncé Mézière pour des irrégularités qu'il aurait commises au fort Machault où il avait été commandant de 1754 à 1759. Mézière ne s'étant pas présenté à la convocation du tribunal, le jugement rendu le 10 décembre 1763 avait simplement promulgué qu'il serait plus amplement enquêté sur ces prétendues malversations. Il n'y eut aucun complément d'enquête et Charles Borromée François Mézière de Lépervanche ne fut plus autrement inquiété⁷.

Après sa mort en 1772, quelques personnes distinguées tentèrent de faire obtenir des pensions à sa veuve Marie Anne Testard et à ses enfants, mais ils obtinrent pour réponse que ceux-ci n'étaient pas susceptibles de recevoir les faveurs du roi⁸. L'élite nobiliaire de Château-Gontier insistant et réitérant ses requêtes, le ministre crut devoir justifier son refus en expliquant que la veuve et les enfants ne pouvaient pas recevoir les grâces du roi puisque Mézière était resté au Canada et qu'il n'était plus au service du roi de France⁹. Les protecteurs de la famille eurent tôt fait de rétorquer que Mézière était passé en France avec sa famille en

¹ Version révisée de la seconde partie d'un article de Robert Larin publié dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 68 (2017), p. 247-255.

² Université de Montréal, département de Démographie, Registre de la population du Québec ancien, acte 296202.

³ Archives départementales de la Mayenne, microfilm 5Mi490, Château-Gontier, paroisse paroisse Saint-Jean Baptiste, BMS 1762-1769, vue 71/224.

⁴ Archives départementales de la Mayenne, microfilm 5Mi490, Château-Gontier, paroisse paroisse Saint-Jean Baptiste, BMS 1770-1778, vue 81/261.

⁵ Archives nationales d'outre-mer (ANOM), col. E 278, dossier Mézières de L'Épervanche, Charles François (référence Internet : ark:/61561/up424icekbik), f° 202 et 214.

⁶ Archives départementales de la Mayenne, microfilm 5Mi490, Château-Gontier, paroisse paroisse Saint-Jean Baptiste, BMS 1762-1769, vues 5/224 et 38/224.

⁷ Pierre-Georges Roy, *Bigot et sa bande et l'affaire du Canada*, Lévis, 1950, p. 212-214. Dans ces pages, l'auteur se trompe dans l'identification des personnages dont il est question.

⁸ ANOM, col. E 278, dossier Mézières de L'Épervanche, Charles François, f° 198.

⁹ *Idem*, f° 213.

1761, qu'il avait depuis servi le roi en s'employant à la formation de la milice de Château-Gontier et que plusieurs notables de la ville pouvaient témoigner qu'il s'était acquitté de cet emploi pendant six ans avec tout le zèle possible¹⁰.

On devait probablement savoir au Bureau des colonies que Mézière était en France depuis 1761 mais feindre de l'ignorer. Quoi qu'il en soit, le ministre se retrouva dans l'obligation de révéler les véritables motifs de son refus d'accorder des grâces à la veuve et aux orphelins. Selon un dossier secret sur les ex-officiers du Canada, expliqua-t-il, Mézière avait été mis à la retraite sans possibilité de pension parce qu'il avait été convaincu d'infidélité en sa qualité de commandant du fort Machault, que la Commission du Canada l'avait à cet effet condamné par contumace et qu'en conséquence, sa veuve et ses enfants n'avaient pas droit aux grâces du roi¹¹.

En réalité, la Commission n'avait nullement jugé, ni condamné Mézière de Lépervanche ; le jugement du 10 décembre 1763 avait simplement relevé l'absence de preuves incriminantes et la nécessité d'être « plus pleinement informé des faits mentionnés au procès¹² ». Mais, même s'il était bien au fait de l'affaire du Canada dont il avait présidé le jury, le ministre Sartine jugeait que Mézière était coupable. Son secrétaire lui avait présenté cet avis vers janvier 1776 :

Il a été vérifié sur le contrôle secret des officiers du Canada que le Sr de Lépervanche a été convaincu d'infidélité dans le commandement qu'il avait eu au fort Machault ; qu'après la prise du Canada il est resté dans la colonie et n'a point été compris dans le traitement fait aux officiers réformés du Canada. Cependant ses enfants qu'il avait renvoyés en France avec leur mère sont dans la détresse. Ils descendent par leur mère de messieurs de Louvigny et de Montigny qui ont très bien servi avec distinction en Canada. À ce titre, ils sont dignes des bontés de monseigneur¹³.

Mais, s'appuyant sur ce contrôle secret selon lequel Mézière était resté au Canada, avait été déclaré coupable et condamné par contumace, Antoine de Sartine avait réitéré sa décision en jetant ce seul mot écrit de sa main au bas de cet avis : « refusé ».

L'intransigeance de l'administration royale qui refusait de la soutenir aurait exacerbé la détresse dans laquelle se trouvait cette famille de la noblesse canadienne sans les gestes de solidarité qui se sont concertés au sein de la noblesse de Château-Gontier pour lui venir en aide. Elle-même de naissance noble et veuve d'un noble, Marie Anne Testard a en effet bénéficié des « secours que lui [procurait] la générosité de la noblesse du voisinage¹⁴ ». Une « dame de condition » de Château-Gontier, elle-même chargée d'une nombreuse famille, a recueilli sa fille dès l'âge de 18 mois et l'a élevée jusqu'à ses 15 ans¹⁵. Nous ignorons qui fit les démarches qui eurent pour effet que le ministre Bourgeois de Boynes a fait entrer son frère à l'école militaire de La Flèche¹⁶. De « physionomie prévenante et heureuse, des dispositions, de l'esprit même, de l'application et de l'émulation, cœur sensible, honnête, droit, liant, pur, religieux [et] aimable sujet », celui-ci y fut reçu le 3 mars 1772¹⁷. En revanche, nous savons que c'est le comte de Maillé, premier gentilhomme de la chambre de monseigneur le chevalier d'Artois, habitant d'une ville voisine¹⁸, qui réussit en 1774 à faire obtenir à leur mère une gratification de 200 livres sur les dépenses secrètes de la Marine¹⁹. En 1776, sept « notables de la noblesse et gentilshommes de la ville de Château-Gontier » firent encore des pressions auprès du ministre pour que la famille Mézière de Lépervanche obtienne les faveurs du roi ; leur lettre était signée par de Quatrebarbes, Lejumeau, de Champagné, de Lancreau de Breon, Montéclerc, de La Barre et Le Cher Deshayes de Cosme²⁰. Les nobles de Château-Gontier n'eurent ainsi de cesse à harceler différents ministres

¹⁰ *Idem*, f° 213.

¹¹ *Idem*, f° 227-228.

¹² *Jugement rendu souverainement et en dernier ressort dans l'Affaire du Canada*, Paris, Antoine Boudet, 1763, p. 77.

¹³ ANOM, col. E 278, dossier Mézières de L'Épervanche, Charles François, f° 211-212.

¹⁴ *Idem*, f° 192.

¹⁵ *Idem*, f° 208 et 230-231.

¹⁶ *Idem*, f° 230.

¹⁷ *Idem*, f° 205.

¹⁸ *Idem*, f° 192. La famille de Maillé est liée à la commune de Maillé, aujourd'hui Luynes, en Touraine.

¹⁹ *Idem*, f° 199-200.

²⁰ *Idem*, f° 220-222.

en faveur de la veuve et des enfants du sieur Mézière de Lépervanche. Charles Budet, ancien capitaine du régiment de Bourgogne cavalerie, dont nous ignorons à vrai dire s'il appartenait à la noblesse, fit à partir de 1775 plusieurs démarches en ce sens²¹. Il fit comprendre au ministre qu'une jeune demoiselle de la noblesse allait se retrouver sur le pavé et que, « en vérité, cela serait humiliant pour l'État²² ». Le 13 octobre 1777, il écrivait encore à Sartine au sujet des enfants orphelins de Charles François Mézière de Lépervanche :

Cette demoiselle se trouverait âgée de quinze ans, pourvue d'une très jolie figure, réduite à demander l'aumône ou à quelque chose de pis. Le fils qui est sorti de l'école militaire ne peut se soutenir au service si vous n'avez la charité de lui aider. Daignez, je vous supplie, Monseigneur, les plaindre et les soulager en accordant à chacun de ces petits infortunés cent écus [soit 500 livres] de pension, la fille sera mise dans un couvent et le fils fera un très bon serviteur du roi. Je suis malheureusement retiré depuis vingt ans très infirme et n'ai qu'un petit usufruit, avec la pension du roi²³.

La solidarité de la noblesse de Château-Gontier et ses pressions incessantes auprès du ministre réussirent finalement à le faire fléchir. Même si les enfants Mézière avaient d'abord été jugés indignes des grâces du roi, le fils fut admis à l'école militaire et devint officier dans la marine royale et, lorsque la bienfaitrice qui élevait la fille tomba gravement malade²⁴, Louise obtint en 1778 une pension de 200 livres sur le rôle des familles de l'Amérique²⁵, pension qui fut portée à 300 livres en avril 1784 afin de couvrir le montant que demandaient les religieuses du couvent où elle résidait comme pensionnaire à Château-Gontier²⁶. Louise Mézière de Lépervanche continuait de toucher cette pension au même endroit en 1791²⁷.

L'expérience de Charles François Borromée Mézière de Lépervanche et de sa famille ajoute un témoignage intéressant à l'histoire des familles canadiennes passées en France à la Conquête. La vocation et le désir le plus ardent des Canadiens de la noblesse étaient de pouvoir continuer leur service comme officiers militaires, de mériter les grâces du roi dont la croix de Saint-Louis, et d'obtenir en fin de carrière leur retraite avec pension. En attirant sur lui la défaveur du roi, Charles François Borromée Mézière de Lépervanche a fait tomber, du moins jusqu'à son décès en 1772, sa disgrâce sur sa femme et sur leurs enfants. Les nobles étaient ainsi assujettis au service du roi et bénéficiaient en contrepartie aux faveurs ou à la disgrâce que l'administration royale leur accordait et qui s'étaient sur eux-mêmes et sur toute leur famille. Parce qu'il avait été interdit à Mézière de reprendre sa carrière militaire et, qu'en vertu de sa culture et de l'éducation militaire qu'il avait reçue au Canada, il lui était difficile de pouvoir se livrer à Château-Gontier à d'autres occupations que celle qui lui était familière et, à l'instar de plusieurs des nobles qui se sont retrouvés déclassés au Canada après la Conquête²⁸, il avait tenté de garder son rang et de se faire valoir au mieux en servant dans la milice locale.

Sa femme, Marie Anne Testard de Montigny n'a survécu en France que grâce à la charité publique et aux secours que lui procurait la noblesse de Château-Gontier. Elle ne reçut apparemment aucune aide de son frère retiré à Blois, à environ 200 km de chez elle, et, comme on l'a vu, assez bien fortuné après s'être attiré les faveurs du ministre Choiseuil. Elle n'échappa à la disgrâce qu'après la mort de son mari, alors que « ses infirmités ne tarderont pas à mettre fin [à sa vie]²⁹ » et que Sartine consentit, mais une seule fois et presque en cachette, à puiser en novembre 1774 dans un fonds secret de la Marine pour lui accorder une petite gratification de 200 livres³⁰. Elle mourut peu après, fin novembre 1775, à Château-Gontier.

²¹ *Idem*, f° 206-299, 214-216, 234-235.

²² *Idem*, f° 215.

²³ *Idem*, f° 230-231.

²⁴ *Idem*, f° 208.

²⁵ *Idem*, f° 232-233 et 241.

²⁶ *Idem*, f° 240 et ANOM, col. E 17, dossier dossier Baraute (référence Internet : ark:/61561/up424turql), f° 551.

²⁷ Archives départementales de l'Indre et Loire, série C, vol. 351, Liste d'Acadiens et de Canadiens ayant droit aux secours en 1791, document reproduit intégralement dans Jean-Stanislas David, *Essai de comparaison du sort des réfugiés acadiens et canadiens de 1758 à 1798 dans les ports de Rochefort, La Rochelle et de Nantes*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de La Rochelle, 1999, Annexe, document 12.

²⁸ Roch Legault, *Une élite en déroute. Les militaires canadiens après la Conquête*, Outremont, Athéna éditions, 2002.

²⁹ ANOM, col. E 278, dossier Mézières de L'Épervanche, Charles François, f° 204.

³⁰ *Idem*, f° 200.

Le seul héritage que les deux enfants survivants reçurent fut les 1200 ou 1800 livres³¹ que rapporta la vente des biens que leurs parents avaient laissés. Charles Pierre Geneviève Mézière de Lépervanche obtint un poste dans le régiment de Bourbonnais, mais « espérant faire plus rapidement son chemin sur mer », il s'embarqua comme volontaire sur l'*Alexandre* commandé par Jean César Tremigon l'aîné et mourut le 16 avril 1781 au cours de la bataille de Porto Praya au Cap-Vert³². Il venait d'avoir 19 ans³³. À son embarquement, sa sœur lui avait prêté la part de l'héritage qu'elle avait obtenu de ses parents. « J'avais l'espérance qu'il me soutiendrait un jour. J'ai tout perdu », conclut-elle³⁴.

Sa mentalité nobiliaire, la disparition de la Nouvelle-France et l'espoir d'un avenir meilleur avaient incité la famille de Marie Anne Tertard et Charles François Borromée Mézière de Lépervanche à passer en France en 1761. Ces mots « J'ai tout perdu », concluent leur histoire familiale.

³¹ *Idem*, f° 229 et 238.

³² *Idem*, f° 236.

³³ La descendance que Claude Bonnault de Méry lui attribue à l'île Bourbon plutôt celle de son oncle Eustache Mézière de Lépervanche, né à Chambly en 1740. Claude Bonnault de Méry, « Les Canadiens en France et aux colonies après la cession (1760-1815) », *Revue de l'histoire des colonies françaises*, 11 (1924), p. 527.

³⁴ ANOM, col. E 278, dossier Mézières de L'Épervanche, Charles François, f° 238.

CHRISTOPHE DE SABREVOIS DE SERMONVILLE : DES PAPIERS DU CANADA ET UNE RHÉTORIQUE DU PATHÉTIQUE ET DU NON-DIT¹

Cette étude aborde l'existence après la Conquête de Christophe de Sabrevois de Sermonville et de son frère, Jean Charles de Sabrevois qui ne semblent pas avoir trouvé en France une vie aussi douce et facile que celle à laquelle ils avaient peut-être rêvé en quittant le Canada. Elle revient aussi sur les fameux papiers du Canada et sur les conséquences financières que leurs rachats ont pu avoir en France chez certains nobles canadiens. Elle revient enfin sur les ambiguïtés du système de pensée nobiliaire² en montrant comment la correspondance de Christophe de Sabrevois de Sermonville avec le Bureau des colonies recèle une rhétorique de l'ambiguïté dans laquelle le message communiqué est souvent exprimé dans l'ambivalence et le non-dit.

Les frères de Sabrevois et Sabrevois de Sermonville

Le 8 décembre 1774, Christophe de Sabrevois de Sermonville écrivait au ministre Sartine :

Après avoir bien servi en Canada et avoir mérité la croix de Saint-Louis, à la fatale époque de la Conquête de ce pays, j'ai passé en France avec ma femme et mon frère Sabrevois. Nous avons pu compter entre nous deux plus de cent ans de bons services, mais nous n'avons jamais pu compter en France de quoi vivre ensemble et trouver le bout de l'année sans quelques dettes³.

À son arrivée en France à l'âge de 61 ans au début de 1761, Jean Charles de Sabrevois était capitaine, chevalier de Saint-Louis et major de Trois-Rivières. Son frère Christophe de Sabrevois de Sermonville âgé de 60 ans était capitaine, chevalier de Saint-Louis et aide-major de Montréal. Le premier était célibataire. Agathe Hertel, l'épouse du second, était restée à Montréal où elle avait quitté sa résidence de la rue Saint-Paul⁴ pour se retirer à l'hôpital général des sœurs grises de Montréal⁵. Elle était ensuite allée rejoindre son mari en Touraine vers septembre 1766 et était morte à Tours le 7 juin 1773 après avoir souffert pendant « plus de quatre mois [...] d'une maladie de langueur et de grandes souffrances⁶ ». Elle fut inhumée le lendemain à l'église Saint-Clément⁷.

¹ Version révisée d'un article publié par Robert Larin dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 68 (2017), p. 256-262.

² Voir *supra*, p. 50.

³ Archives nationales d'outre-mer (ANOM), col. E 361, dossier Sabrevois de Sermonville, Christophe (référence Internet : ark:/61561/up424smsmpqq), f° 100-101.

⁴ Selon quelques actes notariés conservés à Montréal au greffe des notaires L.-C. Danré de Blanzay, G. Hodiesne et P. Panet de Méru.

⁵ Édouard-Zotique Massicotte, « Les Sabrevois, Sabrevois de Sermonville et les Sabrevois de Bleury », *Bulletin des recherches historiques*, 31 (1925), p. 42.

⁶ ANOM, col. E 361, dossier Sabrevois de Sermonville, Christophe, f° 108.

⁷ Archives départementales d'Indre et Loire, 6NUM6/261/198, Tours, Paroisse Saint-Clément, BMS 1773, vue 10/20.

En France, les frères Sabrevois avaient encaissé « la demi-solde » de 600 livres par année attribuée aux capitaines des anciennes troupes du Canada retirés en Touraine⁸. Lorsque Christophe, jugé « honnête homme [mais] fort vieux »⁹, avait sollicité une augmentation de traitement afin de mieux assumer sa subsistance et celle de sa femme qu'il avait fait venir auprès de lui¹⁰, le ministre, qui avait apparemment l'âme à la démesure ce jour-là, avait porté son traitement à 1000 livres le premier juillet 1767¹¹, soit 66,6 % d'augmentation ! Son frère aîné, Jean Charles de Sabrevois était jugé « médiocre, honnête homme »¹²; mais parce qu'on lui reconnaissait le mérite d'être « le plus ancien des officiers », il avait été nommé le 28 mai 1763 pour remplacer le chevalier de Longueuil comme major-commandant des officiers canadiens en France¹³. Cette fonction le chargeait de leur payer leur solde ou leur pension¹⁴. À sa mort, paroisse Saint-Clément de Tours le 12 avril 1774¹⁵, il jouissait d'un traitement de 1600 livres dont 600 livres pour « le détail » de sa charge de major-commandant¹⁶.

Mettre ses ressources en commun et boucler le budget

Les frères Sabrevois vivaient ensemble à Tours. La lettre de Christophe se poursuit ainsi :

Après avoir perdu ma femme, je viens de perdre ce cher frère qui ne lui a survécu que quelques mois. Je reste seul avec des dettes et nombre de frais à payer. Je me suis mis en pension, ne pouvant vivre autrement. Si je n'étais pas aussi infirme, j'aurais pu continuer le détail [l'administration et la comptabilité des traitements et pensions des Canadiens vivant en Touraine] dont il était chargé à Tours dont nous nous acquittions ensemble, ce qui réunit avec ce que nous avons l'un et l'autre du Roi, faisait une masse presque suffisante¹⁷.

Revenant sur sa situation financière, il écrivait le 10 mai 1774 : « Nous vivions ensemble de la plus grande union, tout était commun entre nous, il n'est plus, je reste seul, navré de douleur dans la plus grande disette [...] avec quelques dettes et des frais funéraires qu'il me faut acquitter¹⁸. » En mettant leurs revenus en commun, les frères Sabrevois ne parvenaient à boucler leur budget à la fin de l'année qu'en laissant courir quelques dettes¹⁹. Mais resté seul après la mort de sa femme et de son frère, Christophe exposait en 1777 qu'à l'âge de presque 80 ans (il avait 76 ans), il éprouvait une « fluxion de poitrine » (une pleurésie ou une pneumonie) qui le privait de ses forces et demandait des soins et des soulagements extraordinaires que, sans l'apport financier que lui procurait feu son frère, il n'était plus capable de se payer²⁰. Âgé, malade et disposant de revenus insuffisants pour satisfaire ses besoins et se soulager, il affirmait vivre misérablement. Il habitait en avril 1779 rue de la Voie-Neuve, paroisse Saint-Ours à Loches²¹, mais il est mort à Beaulieu, aujourd'hui Beaulieu-lès-Loches, paroisse Saint-Pierre, le 2 mai 1780²².

⁸ Robert Larin, *L'exode de Canadiens à la Conquête. Le Petit-Canada de la Touraine*, Cahiers généalogiques 1, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 2008.

⁹ Bibliothèque et Archives Canada (BAC), MG 1, série D2C, vol. 49, f° 359v.

¹⁰ ANOM, col. E 361, dossier Sabrevois de Sermonville, Christophe, f° 74.

¹¹ *Idem*, f° 63.

¹² BAC, MG1, série D2C, vol. 49, fo 359 v, transcription.

¹³ BAC, MG1, série B, vol. 117, f° 316.

¹⁴ BAC, MG1, série B, vol. 149, f° 323, le 28 avril 1774, le président du Conseil de la Marine à M. de Céloron.

¹⁵ Archives départementales d'Indre et Loire, 6NUM6/261/199, Tours, paroisse Saint-Clément, BMS 1774, vue 7/19.

¹⁶ ANOM, col. E 361, dossier Sabrevois de Sermonville, Christophe, f° 73 et 75-76.

¹⁷ *Idem*, f° 101.

¹⁸ *Idem*, f° 112-113.

¹⁹ *Idem*, f° 101.

²⁰ *Idem*, f° 91-92.

²¹ *Idem*, f° 66.

²² Archives départementales d'Indre-et-Loire, M6/020/320, Beaulieu-lès-Loches, paroisse Saint-Pierre, BMS 1780, vue 6/16. Il n'est pas mort à Loches le 4 mai 1780 (Marcel Fournier (dir.), *Les officiers des troupes de la Marine au Canada, 1683-1760*, Québec, Septentrion, 2017, p. 478).

Une misère métaphorique

Christophe de Sabrevois de Sermonville était-il vraiment aussi misérable qu'il le prétendait ? Il devait probablement disposer en France de certains avoirs et d'autres sources de revenus, mais sa seule pension de 1336 livres sur le Trésor royal lui rapportait annuellement, déduction faite, 1281 livres, 10 sols et 8 deniers²³, soit plus de douze fois le montant de l'allocation de subsistance de 6 sols par jour (environ 110 livres par année) que le roi allouait alors aux Acadiens et aux Canadiens nécessiteux²⁴. Cette allocation ne permettait peut-être pas de vivre au-dessus du seuil de la pauvreté, mais une pension royale de 1336 livres devait être suffisante, croyons-nous, pour faire vivre dans l'aisance un octogénaire en Touraine.

Alors qu'au moins une soixantaine de Canadiens vivaient proches les uns des autres en Touraine au cours des années 1770²⁵, Christophe de Sabrevois de Sermonville, pourtant l'un des officiers canadiens les plus anciens et des mieux considérés, semble avoir été socialement isolé. Outre sa femme, son frère et son neveu Charles de Sabrevois de Bleury, la documentation consultée n'a révélé aucun Canadien avec qui il aurait pu être en relation d'affaires, d'amitié, de voisinage, ou autre. Pour soutenir ses nombreuses requêtes et intercéder en sa faveur auprès du ministre, il ne semble connaître aucun protecteur influent à qui il aurait pu faire appel, comme l'archevêque de Tours ou le maréchal de Lévis qui jouaient fréquemment ce rôle. Il avait recours à une tout autre stratégie consistant à adresser au ministre des lettres pathétiques dans lesquelles il exposait l'état de misère et de grande pauvreté qu'il prétendait être siens. Ces lettres et leur style misérabiliste nous semblent métaphoriques, comme s'il s'agissait d'une figure de style pour se montrer humble et nécessiteux devant « votre grandeur » ou « votre excellence » à qui il s'adressait. Ces lettres avaient pour effet de placer le ministre en situation de devoir y répondre et lui offraient l'occasion de donner une preuve documentée de sa bienfaisance en accordant la faveur sollicitée. L'état de grande pauvreté de Christophe de Sabrevois de Sermonville nous apparaît ainsi comme une simple métaphore qu'il utilisait pour favoriser l'obtention de ce que le ministre avait le pouvoir de lui accorder ou de lui refuser.

Une correspondance délirante

Pourquoi donc, ainsi qu'il l'affirme, Christophe de Sabrevois de Sermonville n'a-t-il jamais pu rien obtenir pour les papiers du Canada dont il était porteur et ceux de feu son frère dont il était héritier²⁶ ? Selon une note datée de mai 1774, la Commission Fontanieu chargée de recevoir les papiers du Canada et de voir à leur paiement aurait rejeté ceux des frères Sabrevois parce qu'ils auraient été présentés au-delà du délai prescrit²⁷. Mais cela paraît inexact et, même si tel avait été le cas, les demandes de rachat présentées après la date de prescription du premier avril 1764 ont été traitées au cas par cas et parfois agréées²⁸, de sorte que la question reste soulevée.

Dans les missives qu'il réitère tous les six mois de 1773 à 1780, Christophe de Sabrevois de Sermonville expose que la Commission avait tout simplement oublié de lui faire payer ce qui lui revenait, qu'elle en aurait elle-même « fait aveu dans le temps »²⁹, et que le roi et ses ministres, dans une sorte de mauvaise-foi, avaient toujours refusé de réparer cet oubli et de corriger cette injustice³⁰ :

Personne mieux que nous, feu mon frère Sabrevois et moi, écrit-il le 30 novembre 1775, ne devait obtenir le paiement en plein des papiers du Canada, la Commission s'en est

²³ ANOM, col. E 361, dossier Sabrevois de Sermonville, Christophe, f° 63.

²⁴ Jean-François Mouhot, *Les réfugiés acadiens en France, 1758-1785. L'impossible réintégration*, Québec, Septentrion, 2009, p. 187-206 ; Robert Larin, « Les Canadiens passés en France à la Conquête, Les nécessiteux secourus à La Rochelle en 1761-1762 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 68 (2014), p. 101-124 ; *Id.*, « La guerre des Canadiens, Des membres de la noblesse aux nécessiteux secourus à La Rochelle en 1761-1762 », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 66 (2015), p. 201-222.

²⁵ R. Larin, *L'exode de Canadiens à la Conquête... op. cit.*, p. 20.

²⁶ ANOM, col. E 361, dossier Sabrevois de Sermonville, Christophe, f° 108-110.

²⁷ *Idem*, f° 111.

²⁸ Sophie Imbeault, dans « Que faire de tout cet argent de papier ? Une déclaration séparée au traité de Paris », dans Sophie Imbeault, Denis Vaugeois et Laurent Veysièrre, dir., 1763, *Le traité de Paris bouleverse l'Amérique*, Québec, Septentrion 2013, p. 156-162.

²⁹ ANOM, col. E 361, dossier Sabrevois de Sermonville, Christophe, f° 101.

³⁰ *Idem*, f° 101. Voir aussi f° 114.

expliquée ainsi en avouant qu'elle avait oublié nos représentations, et cet aveu nous fut de la part du ministre d'alors promesse et gage de réparation dont le délai jusqu'à ce jour a été pour mon frère, et reste pour moi, source de privation et de misère. Je dis donc aussi, je suis dans le plus grand besoin après avoir perdu et ma femme et ce cher frère. J'ai le malheur de leur survivre épuisé par l'âge et par les infirmités. Faute de ce que je réclame, ils n'ont pas été si bien secourus, du moins ils l'ont été de toutes mes forces jusqu'à tout vendre et m'endetter³¹.

Cela paraît crédible, mais Christophe de Sabrevois de Sermonville ne fournit aucune preuve ni aucune précision pour soutenir ce qu'il prétend et il ne lui en est jamais demandé. Puisque son frère et lui possédaient pour une valeur de 16 000 livres en papiers du Canada³² et que Christophe revendique ne pas avoir touché les 8000 livres que lui devait la Commission, on peut supposer qu'il n'a pas dévalué lui-même la valeur de ses titres et conjecturer que les frères Sabrevois ont dû faire enregistrer leurs papiers dans le temps prescrit et que la Commission les avait dépréciés à 50 % de leur valeur nominale en oubliant de procéder à leur rachat. Ce scénario est plausible, mais est-il exact ?

Si Christophe de Sabrevois de Sermonville avait effectivement droit aux 8000 livres que la Commission aurait tout simplement oublié de lui payer, il aurait alors été dans l'ordre habituel des choses de demander au ministre de faire réparer une erreur administrative et celle-ci aurait été facilement corrigée. Pourquoi alors avoir exposé ce problème de façon aussi tordue en soutenant que cet oubli avait eu des conséquences tragiques et avait été la cause de privations et de grandes misères ayant précipité la mort de sa femme et celle de son frère ? Et pourquoi le ministre aurait-il refusé de faire corriger ce qui n'aurait été qu'un simple oubli ? La correspondance entre Christophe de Sabrevois de Sermonville et le Bureau des colonies traite d'un problème sans nous en communiquer la nature exacte ni les raisons pour lesquelles il ne pouvait pas être réglé. Nous divaguons en quelque sorte à l'intérieur d'une rhétorique de l'ambigu et du non-dit cachant l'essentiel du message derrière ce qu'elle semble exprimer.

Un discours manipulateur

Christophe de Sabrevois de Sermonville envoie ses réclamations au ministre dans une suite de lettres pathétiques dans lesquelles, se faisant manipulateur et culpabilisant, il répète sans cesse n'avoir jamais rien pu obtenir pour ses papiers du Canada et affirme que cela avait fait mourir son frère (à l'âge tout de même de 75 ans) et le faisait vivre lui-même dans la misère la plus totale. Dans la première lettre dont nous avons connaissance, il fait état en juin 1773 des 8000 livres qui lui étaient dues, des frais funéraires et des dettes que la mort de son frère et la maladie de sa femme avaient occasionnés. Compatissant, le ministre lui avait alors accordé 1000 livres « d'indemnité »³³. Mais Sabrevois, non plus d'ailleurs que le ministre, n'avait considéré cette indemnité comme un remboursement partiel du montant réclamé qui restait encore fixé à 8000 livres lorsque Christophe de Sabrevois de Sermonville revint à la charge en mai 1774. Il invoquait cette fois son grand âge et le fait qu'il n'allait pas survivre longtemps à ses infirmités. Il ajoutait être plus à plaindre que jamais, être navré de douleur, être couvert de dettes et vivre dans la pauvreté et dans la plus grande disette. S'il prétendait avoir renoncé à obtenir ce qui lui était dû, il quémandait un secours immédiat pour sa détresse présente ainsi qu'un secours répété annuellement de 500 ou 600 livres, le tout étant « uniquement de quoi pour vivre ou plutôt mourir avec de continuelles actions de grâce et des vœux continuels jusqu'à [son] dernier souffle³⁴. » Le ministre ne se laissa pas cette fois attendrir et lui fit savoir, le 29 septembre, qu'il était impossible de lui procurer quelque soulagement en raison de ses anciens services et des pertes qu'il a subies sur les papiers du Canada³⁵. Pourquoi était-ce impossible ? Allez savoir ! Et Sermonville d'adresser, le 8 décembre, une nouvelle demande de remboursement des 8000 livres en proposant, si cette somme était trop élevée, de se contenter d'un supplément sur sa pension qui le mettrait à l'abri de la misère³⁶. Il adressait le

³¹ *Idem*, f° 98-99.

³² *Idem*, f° 95.

³³ *Idem*, f° 108-110.

³⁴ *Idem*, f° 111-113.

³⁵ BAC, MG1, série B, vol. 149, Autres lieux, f° 496, le 29 septembre 1774, le président du Conseil de la Marine à M. de Sabrevois de Sermonville.

³⁶ ANOM, col. E 361, dossier Sabrevois de Sermonville, Christophe, f° 102.

même jour au chef du Bureau des colonies la « double demande » d'une gratification « tous les six mois ou tous les ans » ainsi qu'une « réparation de huit mil francs »³⁷. Ces demandes ont été présentées le 19 décembre au ministre qui exprima sa décision par un seul mot : « néant »³⁸, réponse qui fut reformulée dans une lettre officielle datée du 29 décembre expliquant à Sermonville que la situation des finances du roi ne permettait pas de lui accorder les secours qu'il sollicitait³⁹.

Et les mêmes demandes, toujours formulées sur le même ton, se sont répétées au cours des années subséquentes. Rappelant que le refus de rembourser, dédommager ou compenser les 8000 livres qu'il réclamait avait fait mourir son frère⁴⁰, Christophe de Sabrevois de Sermonville interpellait le ministre le 8 décembre 1774 : « me laisserez-vous mourir comme est mort mon frère ? »⁴¹. Mais, même si le ministre lui avait répondu en septembre 1775 « rien à faire de plus⁴² » et qu'il avait reçu de Versailles une lettre officielle datée du 5 janvier 1776 l'informant que le roi avait décidé qu'il n'y avait pas lieu de revenir sur la question des papiers du Canada et qu'on ne pouvait lui accorder aucun dédommagement⁴³, ce refus n'allait nullement empêcher de lui accorder une gratification de 150 livres le 31 janvier 1777⁴⁴. Cela incita Sabrevois à demander la même chose six mois plus tard, et de considérer la réponse qui lui avait été adressée le 12 juillet, « Rien pour cette année »⁴⁵, comme un espoir pour l'année suivante⁴⁶. Il s'empressa de remercier le ministre pour ce renvoi à la prochaine année en l'implorant, puisque les jours qui lui restaient à vivre étaient peu nombreux, d'en hâter l'effet⁴⁷. Eut-il d'autres gratifications de 150 livres ? On pourrait croire que non en portant foi à ce que Sabrevois nommait le 18 août 1777 être « le refus » du ministre de lui verser deux fois par année un secours de 150 livres, ajoutant que si ce refus faisait se terminer plus tôt sa carrière ici-bas, son « dernier soupir n'en sera pas moins celui que dicte la religion et l'amour de la patrie⁴⁸ ». Mais on pourrait aussi croire que oui puisque nous avons connaissance d'encore au moins une autre gratification de 150 livres accordée en mars 1779⁴⁹.

En définitive

Les 54 pages de documents rassemblés dans le dossier personnel de Christophe de Sabrevois de Sermonville conservé aux Archives nationales d'outre-mer⁵⁰ exposent de façon répétitive le refus de l'administration royale de racheter les papiers du Canada dépréciés à 50 % de leur valeur nominale que son frère et lui possédaient, refus qui aurait été responsable des difficultés financières et de la misère dans lesquelles son frère célibataire, sa femme et lui-même avaient vécu leur vieillesse en Touraine. Mais rien n'étant clairement exposé dans ce dossier, nous ignorons si ce refus découlait d'un oubli ou d'une erreur administrative de la Commission Fontanieu sur les papiers du Canada, ou s'il résultait du fait que Christophe de Sabrevois de Sermonville avait négligé de présenter ses réclamations dans les délais prescrits. Quoi qu'il en soit, dans un cas comme dans l'autre, le ministre avait la liberté de faire corriger la faute et racheter ces papiers, mais rien non plus n'explique pourquoi il a toujours refusé de le faire.

La correspondance de Christophe de Sabrevois de Sermonville rapporte son incapacité d'encaisser formellement 8000 livres en papiers du Canada et son sentiment d'avoir été victime d'une grave injustice de la part du roi et de ses ministres, injustice qui, selon lui, l'aurait réduit à vivre dans un état de grande misère et d'extrême pauvreté. Mais jusqu'à quel point cela est-il exact ? Il ne paraît pas avoir été si pauvre et si

³⁷ *Idem*, f° 105.

³⁸ *Idem*, f° 96.

³⁹ *Idem*, f° 97.

⁴⁰ *Idem*, f° 93.

⁴¹ *Idem*, f° 102.

⁴² *Idem*, f° 89.

⁴³ BAC, MG1, série B, vol. 158, Autres lieux, f° 4, le 5 janvier 1776 ; ANOM, col. E 361, dossier Sabrevois de Sermonville, Christophe, f° 86.

⁴⁴ ANOM, col. E 361, dossier Sabrevois de Sermonville, Christophe, f° 86.

⁴⁵ *Idem*, f° 78.

⁴⁶ *Idem*, f° 82.

⁴⁷ *Idem*, f° 81.

⁴⁸ *Idem*, f° 83-84.

⁴⁹ *Idem*, f° 72.

⁵⁰ *Idem*, f° 61-115.

miséreux puisque son neveu Charles de Sabrevois de Bleury, capitaine réformé du régiment de Bourbon séjournant à Loches en 1776-1778, se montre reconnaissant envers son « oncle Sermonville de [l'] aider de sa bourse et de toutes ses forces »⁵¹. Chose certaine, il est indu de la part de Sermonville de prétendre n'avoir jamais rien pu tirer des papiers du Canada qu'il possédait. En plus d'une pension de retraite de 1000 livres par année comme ex-capitaine des troupes du Canada et ancien aide-major de Montréal⁵², il a, d'une part, encaissé discrètement quelques compensations comme celles que nous avons rapportées de 1000 livres en juin 1773 et de 150 livres, en janvier 1777 et en mars 1779. Il a, d'autre part, aussi encaissé jusqu'à sa mort en 1780 une autre pension de 336 livres par année qui lui avait été accordée le 31 mars 1764 « en compensation des pertes qu'il a essayées lors de la prise de Québec »⁵³, paraphrase qui désignait la perte du « bien médiocre patrimoine » qu'il écrivait, le 18 août 1777, avoir possédé en Nouvelle-France, avoir converti en papiers du Canada et n'avoir « jamais été dédommagé »⁵⁴. En définitive, les messages transmis dans la correspondance entre Christophe de Sabrevois de Sermonville et le Bureau des colonies dissimulent une portion de ce qu'ils exposent dans une rhétorique de demi-vérités, du mal articulé et du non-dit.

La vérité historique se cache ainsi autant dans le texte des documents d'archives que dans leur sous-texte. Elle est parfois si bien cachée qu'il est impossible de la débusquer.

⁵¹ ANOM, col. E 361, dossier Sabrevois de Bleury, Charles (référence Internet : ark:/61 561/up424tntnqqv), f° 33 et 35-36.

⁵² ANOM, col. E 361, dossier Sabrevois de Sermonville, Christophe, f° 63.

⁵³ *Idem*, f° 63.

⁵⁴ *Idem*, f° 83-84.

THÉRÈSE HERTEL DE COURNOYER VEUVE SAINT-OURS : UNE ITINÉRANTE SUR LES ROUTES DE FRANCE OU UNE DAME DE LA NOBLESSE ?¹

Née le 23 décembre 1724 à Port-Dauphin, dans l'île du Cap-Breton², Thérèse Hertel de Cournoyer avait épousé, à Montréal le premier mai 1747, François Xavier de Saint-Ours, tué sur les plaines d'Abraham en 1759. Après avoir liquidé une partie de ses droits sur la seigneurie de Saint-Ours et disposé des biens de la communauté qu'elle formait avec son défunt mari³, elle a émigré en France en 1766 avec ses trois enfants : Louise Catherine, 12 ans, François Ange, 10 ans et Jacques Philippe, 7 ans. Se trouvant à Paris, hôtel de Lion, rue Saint-Jacques, en septembre 1770⁴, elle a ensuite résidé à Blois entre 1773⁵ et 1776⁶, brièvement à Sarlat puis à Saintes en 1776-1780, et finalement à Angers de 1781 à sa mort en 1785. Ce que nous connaissons jusqu'ici à son sujet confortait l'image peu réaliste selon laquelle l'administration royale s'était désintéressée du sort de la plupart des nobles canadiens passés en France à la Conquête ce qui en aurait contraint plus d'un à vivre dans la misère. Thérèse Hertel de Cournoyer aurait ainsi été

réduite à la plus affreuse misère, ayant été obligée d'abandonner sa maison n'ayant plus ni argent ni crédit pour les choses les plus nécessaires de la vie, et de se réfugier chez des personnes qui ont bien voulu la recevoir et ses enfants jusqu'à ce qu'elle ait pu obtenir quelque secours de Sa Majesté⁷.

« Pendant une vingtaine d'années, écrivait Claude de Bonnault en 1952, on la voit errer sur les routes de France, toujours misérable, toujours en quête d'un gîte, au gré des liens d'amitié ou de parenté qui l'attirent de ville en ville⁸. » Son biographe l'a ainsi décrite, comme une veuve miséreuse et désargentée, presque comme une itinérante quête sa subsistance sur les routes de France. Ce portrait n'est peut-être pas totalement faux, mais nous allons beaucoup le nuancer.

Nous préférons représenter Thérèse Hertel de Cournoyer comme une dame de la noblesse. Lorsque monseigneur de Termont, évêque de Blois, le maréchal de Lévis ou le comte de Cheverny lui sont venus en aide, et lorsque sa fille et son gendre l'ont hébergée chez eux, ou encore quand les Canadiens Angélique des Méloizes et son mari Michel Jean Hugues de Péan l'ont hébergée à Blois, ou que des parents éloignés de son

¹ Version révisée d'un article publié par Robert Larin dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 69 (2018), p. 131-144.

² Archives nationales d'outre-mer (ANOM), col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier (référence Internet : ark:/61561/up424ztzu0zq), f° 42-43.

³ Azarie Couillard-Després, *Histoire de la Seigneurie de St-Ours*, 1^{re} partie, Montréal, Imprimerie de l'Institution des sourds-muets, Montréal 1915, p. 124-125 ; Claude de Bonnault, « Généalogie de la famille de Saint-Ours, Dauphiné et Canada », *Bulletin des recherches historiques*, 58 (1952), p. 206.

⁴ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 74.

⁵ Bibliothèque et Archives Canada (BAC), MG1, série B, vol. 144, f° 249.

⁶ C. de Bonnault, « Généalogie... », *loc. cit.*, vol. 58, p. 207 ; Hélène Quimper, « Angélique Renaud d'Avène des Méloizes dite Madame Péan, courtisane », dans Gaston Deschênes et Denis Vaugois, dir., *Vivre la Conquête à travers plus de 25 parcours individuels*, vol. 1, Québec, Septentrion, 2013, p. 148.

⁷ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 54.

⁸ C. de Bonnault, « Généalogie... », *loc. cit.*, vol. 58, p. 207. Voir aussi : Claude Bonnault de Méry, « Les Canadiens en France et aux colonies », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 91 (2004), p. 203-204.

défunt mari l'ont recueillie à Sarlat « jusqu'à ce qu'elle ait pu obtenir quelque secours de Sa Majesté⁹ », nous pouvons, comme Claude de Bonnault, y voir des exemples de charité envers une personne miséreuse, mais nous décelons surtout un trait de mentalité et de solidarité nobiliaire. Les nobles ne pouvant pas gagner leur vie de façon ignoble (non noble) en s'astreignant à des activités considérées avilissantes et indignes de leur statut, ils savaient s'entraider, comme nous avons déjà pu l'observer à Château-Gontier¹⁰, et revendiquer leur droit inaliénable aux bienfaits de Sa Majesté. Lorsque, le 19 avril 1776, Jean Nicolas Dufort comte de Cheverny écrivait au ministre Sartine : « Les plus honnêtes gens de la ville de Blois se réunissent pour me prier de vous porter leurs vœux pour votre humeur bienfaisante en faveur de Mme de Saint-Ours qui vous remettra cette lettre¹¹ », nous croyons voir beaucoup moins un mouvement de charité qu'un geste d'entraide et de solidarité nobiliaire.

En vertu de leur noblesse, les femmes de l'élite sociale de la Nouvelle-France avaient droit aux grâces du roi et elles n'ont pas manqué de les solliciter afin de faire avancer la carrière de leur mari ou celles de leurs fils. Thérèse Hertel de Cournoyer veuve Saint-Ours s'y est employée de la même manière que Christophe de Sabrevois de Sermonville¹² et bon nombre de nobles canadiens, hommes et femmes, qui se montraient miséreux dans les demandes qu'ils adressaient au secrétaire d'État du département des Colonies, « le ministre », en vue de le persuader qu'ils avaient un besoin vital d'obtenir la faveur qu'ils sollicitaient. L'examen de la situation financière, économique et sociale dans laquelle Thérèse Hertel de Cournoyer se trouvait en France porte à soulever l'hypothèse que ses écrits, et ceux écrits pour elle ou en son nom, ont peut-être exagéré la situation difficile dans laquelle elle se trouvait afin d'inciter le ministre à procurer à ses fils l'emploi qui leur permettrait d'entreprendre au plus tôt la carrière militaire à laquelle elle les destinait.

Élever ses enfants dans la noblesse de leurs ancêtres

La perte de son mari, l'abandon du patrimoine qu'elle possédait au Canada, les pertes encourues dans la dévaluation des papiers du Canada et tous ses malheurs successifs « n'avaient rien d'effrayant pour elle, écrit Thérèse Hertel de Cournoyer en 1771, si elle n'était pas chargée de 3 enfants, une demoiselle et deux garçons encore en bas âge qui font toutes ses plus vives douleurs »¹³. Considérant que ses fils ne pouvaient être que militaires, ses lettres au ministre ne demanderont pratiquement jamais rien pour elle-même, sinon de l'aider à élever ses enfants selon le mode de vie et les valeurs nobiliaires et de procurer à ses fils un poste de cadet à l'aiguillette et plus tard un brevet d'officier.

Les demandes qu'elle achemine au ministre la décrivent telle qu'elle se voyait elle-même : « née fille de condition »¹⁴ et ayant parfaitement intégré les valeurs de l'aristocratie à laquelle elle appartenait. Il importait pour elle de signifier son appartenance à une famille de noblesse militaire et de faire savoir qu'elle avait trois frères au service du roi comme capitaines, dont deux faisaient aussi les fonctions de major¹⁵. Elle rappelait avec fierté qu'elle-même était veuve du sieur de Saint-Ours, « gentilhomme d'une des maisons des plus anciennes du Dauphiné »¹⁶, appartenant « à la maison de Taillard et à beaucoup d'autres illustres [familles] »¹⁷. Elle ne manquait pas aussi de rappeler que son mari avait mené 17 campagnes et que ses « services avaient été couronnés aussi glorieusement que malheureusement par la perte de sa vie¹⁸ » en 1759 « sous les murs de Québec »¹⁹. L'authenticité de la noblesse de sa famille ainsi démontrée, elle exprimait son allégeance personnelle aux valeurs patriarcales de la noblesse en affirmant que « la perte de cette colonie et le désir qu'elle avait de rendre à l'État deux sujets faits pour marcher sur les traces de leur père l'engagèrent

⁹ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 54.

¹⁰ Voir *supra*, p. 58-59.

¹¹ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, Ange François Xavier (référence Internet : ark:/61561/up424bv1w20h), f° 91,

¹² Voir *supra*, p. 62.

¹³ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 76-77.

¹⁴ *Idem*, f° 37.

¹⁵ *Idem*, f° 77.

¹⁶ *Idem*, f° 36.

¹⁷ *Idem*, f° 71.

¹⁸ *Idem*, f° 39.

¹⁹ *Idem*, f° 75.

[à] passer en France»²⁰ et à donner à ses « malheureux enfants » une « éducation conforme à leur naissance »²¹. À l'instar des hommes de la noblesse, elle estimait être elle-même vouée au service du roi en tant que mère et que le plus grand malheur qui l'accablait à l'âge de 52 ans était d'avoir « fini de servir par l'éducation qu'elle a cru être obligée de donner à ses enfants »²². Mais elle poursuivait en réalité son devoir de femme de la noblesse en dirigeant ses fils vers « l'état militaire »²³ qui constituait pour elle « l'unique moyen de conserver au roi les enfants d'un officier de mérite mort en défendant sa patrie ainsi que l'ont fait tous ses ancêtres²⁴ ». Ses fils étaient profondément imprégnés du désir de servir leur prince avec la même fidélité et la même distinction que tous les membres de leur famille et leurs illustres ancêtres et ambitionnaient, signale-t-elle, le même trépas que celui de leur père²⁵. Il allait donc de soi qu'elle demande pour eux la « généreuse protection » due « à la malheureuse noblesse »²⁶ et que le ministre se devait de leur accorder. N'ayant pas, expose-t-elle, les moyens de pourvoir à leur subsistance tant qu'ils n'auront pas obtenu un emploi rémunéré d'officier²⁷, elle implorait le ministre d'octroyer ne place de cadet à l'aiguillette pour son aîné au Cap ou dans les troupes nationales de Cayenne en 1771²⁸ puis une lieutenance à l'île de France vers 1772²⁹. Tout en continuant parallèlement de solliciter pour lui un emploi d'officier³⁰, elle parviendra, avec l'appui du marquis de Lévis, à lui faire obtenir en 1773 une place de cadet volontaire auprès de son frère, Jacques-Ange Hertel de Cournoyer, aide-major au régiment de Saint-Domingue³¹ et, ultimement, à lui faire obtenir un poste de sous-lieutenant en 1776³². Le temps venu, elle referra des démarches semblables pour son fils cadet songeant d'abord à l'envoyer en 1775 rejoindre son frère comme volontaire dans le régiment du Cap³³, puis réussissant à lui faire prendre place comme cadet à l'aiguillette dans le régiment de l'Amérique³⁴ et finalement, grâce encore à l'appui du marquis de Lévis³⁵, à lui faire décrocher le 5 avril 1779 un poste de sous-lieutenant à Cayenne³⁶.

En raison, peut-être, du caractère patriarcal de la noblesse et pour perpétuer, comme elle croyait s'y devoir, le statut social de la famille, Thérèse Hertel de Cournoyer se sera beaucoup plus préoccupée de faire avancer en France la carrière de ses fils que d'obtenir des faveurs pour accroître le bien-être de sa fille. Elle n'aura pratiquement jamais rien sollicité pour cette dernière, sauf à trois occasions lorsque, le premier septembre 1770, elle avait ajouté à ses demandes au ministre : « Je vous supplie aussi de ne pas oublier ma fille³⁷ », lorsque le 24 octobre 1775, elle avait encore simplement rappelé : « ma fille à tous égards mérite le même traitement que toutes les demoiselles du Canada »³⁸ et une dernière fois alors qu'elle demandait le 28 avril 1776 de l'avancement pour ses fils et une pension alimentaire pour sa fille³⁹.

²⁰ *Idem*, f° 37.

²¹ *Idem*, f° 77. Nous retrouvons cette même valeur nobiliaire sous la plume de Marie Anne Lienard Boisjoly. De naissance roturière, mais veuve de Christophe Claude d'Hastrel de Rivedoux, elle suppliait vers 1783 le ministre de lui accorder la pension de son défunt mari avec « une augmentation de six mille livres [lire six cents livres ?] pour ses [deux] enfants pour les soutenir suivant leur rang et leur naissance ». ANOM, col. E 218, dossier Hastrel de Rivedoux, Claude Christophe (référence Internet : ark:/61561/up4244ikgix), f° 712.

²² ANOM, col. E 363, dossier Ange François Xavier, f° 90.

²³ *Idem*, f° 71.

²⁴ *Idem*, f° 64.

²⁵ *Idem*, f° 71 et 77.

²⁶ *Idem*, f° 77.

²⁷ *Idem*, f° 37-38.

²⁸ *Idem*, f° 72 et f° 89.

²⁹ *Idem*, f° 71.

³⁰ *Idem*, f° 37-38 ; BAC, MG1, série B, vol. 143, f° 463v, et vol. 144, f° 249.

³¹ BAC, MG1, série B, vol. 144, f° 118.

³² ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, Ange François Xavier, f° 93.

³³ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 37.

³⁴ BAC, MG1, série D¹, vol. 3, f° 91.

³⁵ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 69-70. Il signe « le m^{is} de Lévis », il ne sera fait duc qu'en 1785.

³⁶ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, Joseph Philippe (référence Internet : ark:/61561/up424g06177t), f° 15 et BAC, MG1, Archives des colonies, série B, vol. 168, Autres lieux, f° 277-278.

³⁷ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 74.

³⁸ *Idem*, f° 49.

³⁹ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, Ange François Xavier, f° 92-93.

Des années de difficultés (1766-1776)

En janvier 1771, Thérèse Hertel de Cournoyer écrivait au duc de Praslin avoir tiré des biens qu'elle possédait en Nouvelle-France environ 44 000 livres qu'elle avait convertis en papiers du Canada ayant été dévalués deux fois de moitié « de sorte, conclut-elle, qu'elle est sans ressource de ce côté-là »⁴⁰. Cela n'est pas juste puisqu'il devait tout de même lui rester 25 % de ces 44 000 livres, soit 11 000 livres lui procurant une rente annuelle de 400 livres ainsi qu'elle l'indiquera quelques années plus tard dans une autre lettre⁴¹. Cette rente, qui a dû lui être versée à compter de 1768⁴², était sa principale source de revenus. Elle ajoutait dans la même lettre au duc de Praslin n'avoir pour vivre en France avec ses enfants « qu'une pension de 300 livres que le roi lui a accordée sur le Trésor royal, mais qui, jusqu'à présent, ne la guère secourue, ne la recevant pas »⁴³. Cette pension, qui était en réalité de 354 livres, lui avait en effet été accordée le 26 avril 1760 sur le Trésor royal en considération des services de son mari mort à la prise de Québec en 1759⁴⁴. Les pensions puisées à même le Trésor royal, surtout celles accordées avant 1760, furent souvent payées en retard et parfois pas du tout. Thérèse Hertel de Cournoyer n'avait reçu que deux ou trois versements entre 1766 et 1768 puis plus rien du tout⁴⁵. Elle recevait également une part, environ un quatorzième⁴⁶, des revenus seigneuriaux provenant du fief Cournoyer (paroisse Saint-Marc-sur-Richelieu), que lui envoyait sa sœur Marie Joséphe, épouse de François Lefebvre de Bellefeuille, mais cette troisième source de revenus lui parvenait, semble-t-il, de façon irrégulière⁴⁷. Elle devait probablement aussi recevoir des redevances d'une part de la seigneurie de Saint-Ours sur laquelle elle détenait des droits que sa fille Louise Catherine de Saint-Ours vendra en 1827⁴⁸.

Nous connaissons assez peu de choses au chapitre des dépenses. Notre documentation mentionne les factures impayées du boucher et du boulanger et nous savons qu'elle avait meublé sa maison de Blois⁴⁹. Thérèse Hertel de Cournoyer exprime elle-même s'être épuisée, « par l'éducation que j'ai cru devoir donner indispensablement à deux fils et une fille »⁵⁰. Elle a dû en effet consacrer l'essentiel de ses dépenses à l'instruction de ses jeunes enfants comme en témoigne la qualité stylistique et d'écriture de la lettre que sa fille Louise Catherine a adressée au ministre en avril 1787⁵¹. En imaginant que Thérèse Hertel de Cournoyer a fait instruire sa fille dans un couvent et qu'elle a placé ses deux garçons au collège, elle a certainement dû consacrer, estimons-nous, plus ou moins 500 livres par année à leur éducation. À tout considérer, les revenus qu'elle retirait en France paraissent insuffisants pour couvrir les dépenses de la vie courante d'une femme de la noblesse, veuve et chargée de trois jeunes enfants. Elle s'était donc endettée.

Déjà vers 1771 à Blois, la dame de Saint-Ours avait eu besoin pour subsister du secours de sa parenté⁵². Par la suite, jusqu'en 1776, ses revenus avaient diminué, mais également ses dépenses. La pension de 354 livres sur le Trésor royal ne lui était plus payée, mais le ministre avait accepté le 27 mai 1770 sa demande de lui avancer sur la caisse des colonies le paiement de deux années de pension en chargeant le trésorier de la caisse de se faire rembourser par le Trésor⁵³. À la recommandation du chevalier de Lévis, le ministre lui avait aussi procuré, sous le nom de Thérèse de Saint-Ours, une petite pension de 100 livres sur le fonds d'aide aux familles nécessiteuses d'Amérique septentrionale qu'elle commença à retirer annuellement⁵⁴. La pension sur

⁴⁰ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 75.

⁴¹ *Idem*, f° 37.

⁴² Sophie Imbeault, « Que faire de tout cet argent de papier ? Une déclaration séparée au traité de Paris », dans Sophie Imbeault, Denis Vaugeois et Laurent Veyssière, 1763, *Le traité de Paris bouleverse la France*, Québec, Septentrion, 2013, p. 177.

⁴³ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 77.

⁴⁴ *Idem*, f° 41.

⁴⁵ *Idem*, f° 45.

⁴⁶ C. de Bonnault, « Généalogie... », *loc. cit.*, vol. 59, p. 54.

⁴⁷ Robert de Roquebrune, « L'Exode des Canadiens après 1760 », dans *Les Canadiens d'autrefois*, Essais, Deuxième série, Montréal et Paris, Fides, 1966, p. 84.

⁴⁸ A. Couillard-Després, *Histoire de la Famille et de la Seigneurie de Saint-Ours*, 2^e partie, Montréal, Imprimerie de l'Institut des sourds-muets, Montréal, 1917, p. 49.

⁴⁹ ANOM, col. E, 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 62-64.

⁵⁰ *Idem*, f° 48-49.

⁵¹ *Idem*, f° 57-58.

⁵² *Idem*, f° 71.

⁵³ *Idem*, f° 44, 46-47 et 68.

⁵⁴ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, Joseph Philippe, f° 20-22 ainsi que dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 57 et 77-78 ; BAC, MG1, série B, vol. 174, Autres lieux, f° 247.

le Trésor royal ne lui étant toujours pas payée, elle refit en 1775 une demande similaire à celle de 1770 que le ministre avait cette fois refusée, afin de ne pas se retrouver en situation de devoir payer toutes les pensions que le Trésor royal ne payait pas ou payait en retard⁵⁵. Mais il lui avait tout de même accordé une gratification de 300 livres⁵⁶. En somme, ses revenus avaient diminué faute de recevoir la pension que le Trésor royal lui avait été accordée en 1760, mais le ministre avait compensé substantiellement ce manque à gagner. Les obligations financières de Thérèse Hertel de Cournoyer avaient aussi diminué puisque ses enfants étaient de moins en moins à sa charge. Sa fille Louise Catherine de Saint-Ours avait obtenu vers 1777 une pension de 250 livres par an⁵⁷. Elle n'avait non plus besoin depuis 1774 de soutenir son fils aîné, alors âgé de 19 ans, qu'elle avait envoyé à Saint-Domingue sous la charge de son oncle et parrain Jacques Ange Hertel de Cournoyer⁵⁸. Celui-ci, étant devenu « dans l'impossibilité de pouvoir soutenir son [neveu] sans appointements, n'étant lui-même point riche »⁵⁹ l'avait retourné en France en 1776, mais François Ange de Saint-Ours était aussitôt reparti pour Saint-Domingue après avoir obtenu un poste de sous-lieutenant au régiment du Cap le 4 novembre 1776⁶⁰. Thérèse Hertel cessa aussi d'avoir son plus jeune fils à charge puisque le ministre l'avait inscrit en novembre 1774 « sur la liste des aspirants aux places de cadets à l'aiguillette entretenus au régiment de l'Amérique à Rochefort »⁶¹ et lui avait alloué une pension de 200 livres par année en attendant que l'on puisse le nommer officier⁶²; mais nous ne savons pas précisément quand Jacques Philippe de Saint-Ours obtint un poste d'officier rémunéré et put commencer sa carrière militaire dans ce régiment dont Louis Le Gardeur de Repentigny était le colonel⁶³.

Au bilan, Thérèse Hertel de Cournoyer ne paraît donc pas avoir été financièrement complètement démunie en France puisque le patrimoine provenant de la famille Saint-Ours qu'elle avait liquidé en papier du Canada lui procurait une rente de 400 livres. Le patrimoine de la famille Hertel de Cournoyer lui rapportait aussi des revenus lui parvenant de façon irrégulière. Le Trésor royal lui avait accordé en 1760 une pension viagère de 354 livres dont les versements avaient cessé en 1768, mais que le ministre avait compensée partiellement en lui accordant une pension de 100 livres qu'elle commença à retirer à compter de 1771 ou 1772. Thérèse Hertel se retrouva néanmoins en 1775-1776 en situation de faillite, mais les informations trouvées à ce sujet ne sont pas toujours clairement exposées et parfois difficiles à interpréter. La reproduction sociale étant chère à la noblesse, Thérèse Hertel de Cournoyer avait consacré l'essentiel de ses ressources à l'avenir de ses enfants en leur procurant une instruction conforme à leur qualité et leur permettant de maintenir leur rang.

Mais c'est surtout le fait que ses fils n'avaient pas obtenu d'emplois rémunérés — l'aîné, âgé de 24 ans, servait en 1775 comme cadet volontaire au régiment du Cap et le plus jeune, âgé de 17 ans, n'a été reçu cadet à l'aiguillette au régiment de l'Amérique que vers 1775 — qui explique certainement les difficultés financières de leur mère. « N'ayant plus d'argent ni crédit »⁶⁴, elle avait alors été obligée de vendre ses biens, de faire saisir les derniers meubles qui lui restaient et de casser maison. Elle trouva refuge chez Angélique des Méloizes et envoya « ses enfants » dans la famille Saint-Ours à Sarlat en Périgord⁶⁵. Ceux-ci devaient y rester jusqu'au printemps de 1776⁶⁶ alors que Thérèse Hertel aurait obtenu, du moins espérait-elle, « quelques secours de Sa Majesté »⁶⁷ la mettant en mesure de les reprendre en charge. Notons en effet qu'il est toujours question de « ses enfants », comme si ceux-ci avaient tous été encore auprès d'elle et à sa charge. Même s'il

⁵⁵ En 1765, le cardinal de Choiseul demandait de transférer sur le fonds des colonies la pension de 200 livres accordée en 1762 sur le Trésor royal à la demoiselle Achille Thérèse de Saint-Vincent en considération des services rendus en Canada par son père et son grand-père (FR ANOM, col. E 363 bis, dossier Saint-Vincent [référence Internet : ark:/61561/up424smsomrq], f° 489-493). Née au Canada le 15 septembre 1724, la demoiselle de Saint-Vincent demeurait alors à La Rochelle.

⁵⁶ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 60-61 et 65-66.

⁵⁷ Archives de la Marine, série C7, vol. 295, dossier Saint-Ours, cité dans C. de Bonnault, « Généalogie... », *loc. cit.*, vol. 58, p. 208 ; ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 59.

⁵⁸ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier f° 37 et dossier Saint-Ours, Ange François Xavier, f° 83-84.

⁵⁹ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 55.

⁶⁰ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, Ange François Xavier, f° 86.

⁶¹ BAC, MG1, série D¹, vol. 3, f° 91.

⁶² ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 52 et 568 ; Archives de la Marine, série C7, vol. 295, dossier Saint-Ours, cité dans C. de Bonnault, « Généalogie... », *loc. cit.*, vol. 58, p. 208.

⁶³ Voir *supra*, p. 53.

⁶⁴ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 54.

⁶⁵ C. de Bonnault, « Généalogie... », *loc. cit.*, vol. 58, p. 208.

⁶⁶ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 62-63.

⁶⁷ *Idem*, f° 54.

est spécifié, le 28 avril 1776, que « n'ayant pour toute fortune qu'une pension de quatre cent quatre-vingts livres [et qu'il] lui est impossible de soutenir ses trois enfants⁶⁸ » et même si, à un certain moment, on a cru au Bureau des colonies qu'elle avait quatre enfants avec elle⁶⁹, nous sommes beaucoup plus près de la vérité lorsqu'elle spécifie dans une de ses lettres ne pas avoir « de quoi subvenir à sa subsistance et à celle de sa fille »⁷⁰. Seule cette dernière avait dû être envoyée en Périgord en 1775-1776 puisque ses frères, nous le savons, servaient alors dans les troupes.

La Canadienne Angélique des Méloizes, qui avait « beaucoup d'autres parents à secourir » avait accepté de la recevoir chez elle et de la nourrir, mais elle ne voulait pas « l'entretenir avec ses enfants »⁷¹. Son mari, Michel Jean Hugues de Péan avait obtenu du ministre Sartine en 1775 qu'on lui avance le paiement de deux des années de sa pension de 354 livres, comme on l'avait fait en 1770. Thérèse Hertel s'était alors rendue à Versailles, vers septembre, « pour avoir l'honneur de [...] faire sa cour et ses remerciements » au ministre⁷² et pour solliciter de l'avancement pour ses fils⁷³. Mais elle n'avait pu rencontrer Sartine qui, s'étant entretemps ravisé, ne voulait plus lui avancer ces deux années de pension, mais qui lui avait tout de même accordé une gratification de 300 livres⁷⁴. De retour chez sa protectrice Angélique des Méloizes, elle raconte :

J'ai été obligée d'abandonner la ville de Blois où j'étais retirée et de laisser à mes créanciers le peu de rentes qui me reste pour payer mes dettes. Hors d'état de tenir ménage, dépourvue de toute ressource, je me suis vue forcée de me retirer dans cette province [en Périgord] chez un parent qui m'est attaché et qui est pénétré de tous mes malheurs pour se charger d'une mère et de trois enfants⁷⁵.

Alors que ses fils servaient en 1776, l'un comme sous-lieutenant au régiment du Cap à Saint-Domingue et l'autre comme cadet à l'aiguillette dans le régiment des Amériques, elle était en effet allée rejoindre sa fille qui habitait depuis déjà quelques mois chez des parents de la famille Saint-Ours mois à Sarlat.

Ses dernières années, 1777-1785

La subsistance et l'éducation de ses enfants l'ayant conduite à l'endettement, Thérèse Hertel s'était retrouvée incapable en 1775 de faire face à ses créanciers auxquels elle avait dû sacrifier sa maison, ses meubles ainsi que la rente de 400 livres qu'elle avait tirée de ses papiers du Canada. Elle avait trouvé refuge chez Angélique des Méloizes durant quelques semaines ou quelques mois au cours desquels elle s'était rendue à Versailles pour rencontrer le ministre et tenter d'obtenir ses grâces. Sa faillite personnelle l'avait obligée en 1776 de quitter la ville de Blois où elle habitait depuis dix ans et d'aller résider avec sa fille à Sarlat, dans la famille Saint-Ours. Elle n'était toutefois pas sans ressource et complètement démunie, telle que Claude de Bonnault l'avait l'imaginée. Le problème de la pension de 354 livres sur le Trésor royal, pension qu'elle avait eu tant de difficultés à percevoir, avait été réglé de sorte qu'elle reçut rétroactivement le paiement des années qui ne lui avaient pas été payées ce qui a dû constituer pour elle une somme assez intéressante. Le premier juin 1780, elle attendait un dernier paiement d'arrérages de 549 livres et 16 sols ainsi que l'émission d'un brevet officiel lui assurant que cette pension lui serait dorénavant versée régulièrement⁷⁶. L'autre pension de 100 livres sur les fonds de l'Amérique septentrionale fut doublée le 24 septembre 1782⁷⁷, portée à 250 livres le 1^{er} août 1783⁷⁸ et atteignit finalement les 300 livres qu'elle retirait en 1785⁷⁹. Elle recevait également du Canada, mais de façon irrégulière, des redevances sur le fief de Cournoyer. Ainsi refaite financièrement assez

⁶⁸ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, Ange François Xavier, f° 92.

⁶⁹ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 55.

⁷⁰ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 38 et dossier Saint-Ours, Ange François Xavier, f° 92.

⁷¹ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 63.

⁷² *Idem*, f° 63-64.

⁷³ *Idem*, f° 49.

⁷⁴ *Idem*, f° 60-65.

⁷⁵ *Idem*, f° 49.

⁷⁶ *Idem*, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 41.

⁷⁷ BAC, MG 1, série B, vol. 174, Autres lieux, f° 247.

⁷⁸ BAC, MG 1, série B, vol. 181, f° 297v.

⁷⁹ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 57.

rapidement, elle n'est restée que quelques mois à Sarlat avant d'aller vivre à Saintes où elle habitait en juillet 1777⁸⁰.

Thérèse de Counoyer a donné à Saintes une image d'elle-même assez différente de celle qu'elle avait laissée derrière elle à Blois. On devait la connaître, « rue des Ballais sur la paroisse de Saint-Pierre » où elle habitait en 1780⁸¹, comme une dame de la noblesse, pensionnée du roi, dont les fils servaient comme officiers, l'un au Cap, l'autre à Cayenne. Il serait intéressant de savoir comment elle a pu doter ou avantager sa fille qui fit un beau mariage en épousant le 4 juin 1781, à Belleville, banlieue de Paris, Louis Dominique chevalier de Cantineau, ex-sous-lieutenant au régiment des dragons du roi, fils de Jean-François Cantineau, et de défunte Marie-Laurence Dureau⁸², seigneurs de La Bénicherie et de La Perichère, en Anjou (aujourd'hui en Maine-et-Loire)⁸³. Thérèse de Counoyer alla vivre ses derniers jours chez sa fille et son gendre à Angers⁸⁴ où elle est décédée le 12 juin 1785. Elle fut inhumée le lendemain à l'église Saint-Michel-du-Tertre⁸⁵.

Louise Catherine de Saint-Ours

Née à Montréal le 24 août 1754⁸⁶, Louise Catherine de Saint-Ours avait émigré en France avec sa mère et ses deux jeunes frères en 1766. Sa mère l'avait envoyée en 1775 vivre dans la famille Saint-Ours à Sarlat au Périgord⁸⁷. Ayant obtenu vers 1777 une pension annuelle de 250 livres puisée à même le fonds d'aide aux familles d'Amérique septentrionale⁸⁸, elle a épousé le 4 juin 1781 à Belleville, en banlieue de Paris, Louis Dominique, chevalier de Cantineau, ancien page de la grande écurie du roi et ex-sous-lieutenant de dragons⁸⁹. Après la naissance d'une fille au même endroit vers mars 1782⁹⁰, la famille de Cantineau s'était domiciliée à Angers où, la décrivant fort pauvre et chargée d'une nombreuse famille, le maréchal duc de Lévis, était parvenu en 1787 à faire porter à 300 livres le montant de la pension viagère de Louise Catherine⁹¹. Souhaitant fuir la Révolution, celle-ci avait accepté au cours de l'été de 1790 l'offre de Marie Angélique de Lacorne, épouse de Pierre Paul Magane de Lavaltrie, de la recevoir au Canada dans le manoir de Lavaltrie⁹², mais, s'étant ravisée, elle était plutôt allée résider à Saintes où elle retirait les prestations de sa pension en 1791⁹³.

Louise Catherine de Saint-Ours et sa famille étaient plutôt mal à l'aise. Louis Dominique de Cantineau était sans fortune et n'avait apparemment tiré aucunement bénéfice de la terre de la Bergère que ses parents avaient

⁸⁰ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, Ange François Xavier, f° 89-90.

⁸¹ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 42-43. Selon une information de monsieur François Lopez, responsable du Fonds ancien et régional de la Médiathèque de Saintes, le 11-01-2018 : « La paroisse Saint-Pierre est celle qui est rattachée à la Cathédrale Saint-Pierre, en centre-ville de Saintes. La "rue des Ballais" est ainsi appelée depuis le XVI^e siècle au moins. Après la Révolution, on orthographie plutôt rue des "Ballets". Le nom provient des "ballets", sorte d'auvents en prolongement des maisons vers la rue. On y entreposait du bric-à-brac ou des objets et aliments à vendre. À partir de 1935, la rue devient la rue Charles Dangibeaud, du nom d'un érudit saintongeais. »

⁸² C. de Bonnault, « Généalogie... », *loc. cit.*, vol. 58, p. 209 ; Marcel Fournier, *Les actes civils et religieux des Canadiens et de leur famille parisienne tirés des archives de Paris, 1500-1850*, Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo Inc., 2016, p. 55 et 96.

⁸³ Célestin Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, Paris, J. B. Dumoulin, Angers, Lachèse et Dolbeau, vol. 1, 1874, p. 305 et vol. 3, 1878, p. 74.

⁸⁴ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 50-51.

⁸⁵ Archives départementales de Maine-et-Loire, registres paroissiaux et d'état civil en ligne, Angers, paroisse Saint-Michel du Tertre, BMS 1784-1787, vue 68/188.

⁸⁶ Selon un acte de notoriété du notaire Guespereau, Paris, 16 décembre 1789, cité dans C. de Bonnault, « Généalogie... », *loc. cit.*, vol. 58, p. 209.

⁸⁷ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 54-55 et 62-64.

⁸⁸ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 59 ; Archives de la Marine, série C7, vol. 295 dossier Saint-Ours, cité dans C. de Bonnault, « Généalogie... », *loc. cit.*, vol. 58, p. 208.

⁸⁹ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, Joseph Philippe, f° 20-22 ; C. de Bonnault, « Généalogie... », *loc. cit.*, vol. 58, p. 209.

⁹⁰ Archives du Loir-et-Cher, 2MIEC18/R17, microfilm des registres des décès, Blois, état civil, 1860-1863, vue 502/633.

⁹¹ ANOM, col. E 363, f° 52-59, dossier Saint-Ours, François Xavier.

⁹² Archives du séminaire de Québec, Verreau, VII, n° 92, Angers, 15-18 août 1790, lettre du chevalier François Josué de Lacorne à sa nièce Suzanne Margane de Lavaltrie, dans Guy Marie Oury, *Les drames de la Révolution : la correspondance d'une famille lochoise, 1788-1801*, Abbaye Saint-Pierre, Solesme, France, 2001, manuscrit inédit, p. 39.

⁹³ Archives départementales d'Indre-et-Loire, série C, vol. 351, Liste d'Acadiens et de Canadiens ayant droit aux secours en 1791, document reproduit intégralement dans Jean-Stanislas David, *Essai de comparaison du sort des réfugiés acadiens et canadiens de 1758 à 1798 dans les ports de Rochefort, La Rochelle et de Nantes*, Annexe, document 12.

possédée à Ouanaminthe dans l'île de Saint-Domingue⁹⁴ ni des terres de La Perichère et de La Bénicherie dont ils étaient seigneurs en France⁹⁵. Sa famille allait sans doute pouvoir améliorer son aisance en acceptant vers 1795 l'invitation des Canadiennes Gilette Marguerite et Marie-Françoise Daine d'aller s'installer chez elles, à Blois. Louis Dominique de Cantineau y est mort le 24 mai 1822⁹⁶. « Je ne me console pas de sa perte, pleurait Louise Catherine de Saint-Ours, il m'a rendue si heureuse »⁹⁷. Elle aura sans doute vécu heureuse, mais presque aussi pauvrement que sa mère. Elle n'avait pour vivre que sa mince pension de 300 livres à laquelle s'ajoutait celle de 600 livres que, selon Claude de Bonnault, Louis Dominique de Cantineau était parvenu à obtenir en 1816 en se faisant passer pour son frère⁹⁸.

Louise Catherine Saint-Ours de Cantineau aura su grandement bénéficier de l'aide bienveillante de ses cousines germaines, les sœurs Daine qui, en 1821, lui avaient laissé l'usufruit des biens meubles et immeubles qu'elles possédaient et dont ses filles, Adélaïde et Angélique de Cantineau avaient hérité de l'entière propriété⁹⁹. Louise Catherine de Saint-Ours avait aussi hérité avec son frère, Jacques Philippe, de la part des droits seigneuriaux que possédait leur mère dans les seigneuries de Saint-Ours et de Cournoyer, mais elle n'avait rien pu en tirer avant la vente le 12 octobre 1827 à François Roch de Saint-Ours des arpents qu'elle détenait dans la seigneurie de Saint-Ours, entre le fleuve et la rivière Yamaska¹⁰⁰. Lorsqu'il s'était rendu au Canada en 1806, son frère avait touché les droits qui lui revenaient sur la seigneurie de Cournoyer, mais sa part à elle était restée entre les mains de Pierre Paul Margane de Lavaltrie à qui elle avait envoyé une procuration vers 1785 ; ignorant que ce dernier était mort depuis 1810, elle déplorait en 1828 n'avoir jamais rien reçu à cet effet du Canada¹⁰¹. Elle est décédée à Blois le 24 décembre 1834 à deux heures du matin en sa maison, ancienne résidence des sœurs Daine, rue Pierre-de-Blois, place Saint-Louis¹⁰².

Louise Catherine de Saint-Ours avait donné naissance à cinq filles, dont seulement deux ont atteint l'âge adulte, et un garçon¹⁰³. Adélaïde et Angélique de Cantineau restèrent célibataires et vécurent dans la même maison jusqu'à leur décès, Angélique, à l'âge de 46 ans le 22 juillet 1831¹⁰⁴ et Adélaïde, chanoinesse de Saint-Anne-de-Bavière¹⁰⁵, âgée de 81 ans, le 9 février 1863¹⁰⁶. Leur frère, Raoul Charles de Cantineau, que sa mère jugeait « fils superbe de 6 pieds, fait à peindre, et sujet parfait »¹⁰⁷, avait été recueilli à l'âge de deux ans par Françoise Jacques Daine, veuve de François-Pierre Martel de Magesse. Il avait 19 ans et était sous-lieutenant d'infanterie dans la Grande Armée d'Allemagne lorsqu'il est mort des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Wagram, le 30 juillet 1809¹⁰⁸.

⁹⁴ ANOM, État civil numérisé, Saint-Domingue, Ouanaminthe, BMS 1752, vue 4/5.

⁹⁵ ANOM, Secrétariat d'État à la Marine, Actes du pouvoir souverain, série A, arrêt n° 10, 17 avril 1773 ; Actes du pouvoir souverain, Antilles, Saint-Domingue, Justice, Autres décisions, n° 34, 21 juin 1772 ; col. E 61, f° 485-488, dossier Cantineau de La Perichère, Jean François (référence Internet ark:/61561/up424ez652j) ; C. de Bonnault, « Généalogie... », *loc. cit.* vol. 58, p. 209 ; Célestin Port, *Dictionnaire historique... op. cit.*, vol. 1, p. 305 et vol. 3 p. 74.

⁹⁶ Archives départementales de Loir-et-Cher, 5 MI 18/R81, Blois, NMD 1821-1823, vue 277/589.

⁹⁷ Lettre de Louise Catherine de Saint-Ours à son cousin Charles Louis Roch de Saint-Ours, Blois, 12 avril 1824, lettre citée dans A. Couillard-Després, *Histoire de la Seigneurie de St-Ours*, 1^{re} partie, *op. cit.*, 1915, p. 128.

⁹⁸ Archives historiques de l'Armée, dossier Cantineau, cité dans C. Bonnault de Méry, « Les Canadiens en France... », *loc. cit.*, p. 220 ; C. de Bonnault, « Généalogie... », *loc. cit.*, vol. 59, p. 58.

⁹⁹ Archives de la Guerre, dossier Cantineau (Raoul Charles de). Papiers de la famille de Cantineau, cité dans C. Bonnault de Méry, « Les Canadiens en France... », *loc. cit.*, p. 220-221.

¹⁰⁰ Lettres de Louise Catherine de Saint-Ours à Charles Louis Roch de Saint-Ours, Blois, 12 avril 1824, et à Roch de Saint-Ours, Blois, 17 mars 1828. Lettres citées dans A. Couillard-Després, *Histoire de la Seigneurie de St-Ours*, 1^{re} partie, *op. cit.*, p. 127-132. Sur la vente de 1827 : *ibid.*, 2^e partie, p. 49.

¹⁰¹ Lettre de Louise Catherine de Saint-Ours à Roch de Saint-Ours, Blois, 17 mars 1828. Lettre citée dans A. Couillard-Després, *Histoire de la Seigneurie de St-Ours*, 1^{re} partie, *op. cit.*, p. 130-131.

¹⁰² Archives départementales du Loir-et-Cher, 5MI18/R88, Blois, NMD 1833-1834, vue 153/583.

¹⁰³ C. de Bonnault, « Généalogie... », *loc. cit.*, vol. 58, p. 210.

¹⁰⁴ Archives départementales du Loir-et-Cher, 5MI18/R87, Blois, NMD 1831-1832, vue 101/592.

¹⁰⁵ Claude Bonnault de Méry, « Les Canadiens en France... », *loc. cit.*, p. 222.

¹⁰⁶ Archives du Loir-et-Cher, 2MIEC18/R17, Blois, D 1860-18631, vue 502/633.

¹⁰⁷ Lettre de Louise Catherine de Saint-Ours à son cousin Charles Louis Roch de Saint-Ours, Blois, 12 avril 1824. Lettre citée dans A. Couillard-Després, *Histoire de la Seigneurie de St-Ours*, 1^{re} partie, *op. cit.*, p. 128.

¹⁰⁸ C. Bonnault de Méry, « Les Canadiens en France... », *loc. cit.*, p. 220.

François Ange et Jacques Philippe de Saint-Ours

François Ange de Saint-Ours, fils de Thérèse Hertel de Cournoyer, est né à Montréal en 1755. Soutenant qu'il désirait « servir son prince avec la même fidélité et la même distinction » et qu'il ambitionnait un trépas semblable à celui de son père tué sur les plaines d'Abraham¹⁰⁹, sa mère n'avait eu de cesse, à compter de 1770, à réclamer pour lui, une place de cadet à l'aiguillette ou de sous-lieutenant aux colonies¹¹⁰. N'ayant encore reçu aucune affectation, elle l'avait envoyé en 1774 servir à Saint-Domingue comme volontaire auprès de son oncle et parrain Jacques Ange Hertel de Cournoyer, capitaine des grenadiers du régiment du Cap¹¹¹. Après deux ans de service « avec zèle et exactitude », dans les grenadiers, Jean François comte de Reynaud de Villeverd, colonel du régiment du Cap, l'avait envoyé en France avec une lettre recommandation datée du 18 janvier 1776 le proposant pour un poste de sous-lieutenant à la suite de ce régiment¹¹². À son arrivée en France, François Ange de Saint-Ours apprit qu'il serait incessamment nommé à un poste de sous-lieutenant à Saint-Domingue et fut chargé de conduire à une recrue de soldats, mais un lieutenant général de police reçut le 24 avril 1776 à Paris l'ordre de l'arrêter et de le conduire à l'hôpital et prison militaire de Bicêtre¹¹³. Nous ignorons les tenants et aboutissants de cette histoire qui retarda jusqu'au 4 novembre 1776 l'émission de son brevet de sous-lieutenant¹¹⁴. Au Cap, un autre incident viendra encore entacher son dossier : le 15 janvier 1778, le comte Robert d'Argout, gouverneur de Saint-Domingue, informait le ministre qu'il avait fait emprisonner pour trois mois « au fort Dauphin dans le fort Labourque » les sieurs de Bellegarde [Louis Joseph Laforgue de Bellegarde] et Saint-Ours, sous-lieutenants au régiment du Cap » en raison « des indécentes, tapages et insultes commises tant dans les rues de cette ville (le Cap) que dans les endroits publics et notamment au spectacle¹¹⁵. François Ange de Saint-Ours était-il devenu bambocheur et alcoolique ? Il est décédé à Saint-Domingue le 13 avril 1780¹¹⁶.

Jacques Philippe de Saint-Ours est né à Montréal en 1758. Inscrit en novembre 1774 « sur la liste des aspirants aux places de cadets à l'aiguillette entretenus au régiment de l'Amérique à Rochefort », il commença à bénéficier vers 1777 d'une pension annuelle de 200 livres qui devait durer jusqu'à ce qu'il soit nommé officier¹¹⁷. À la recommandation du chevalier de Lévis, il obtint le 5 avril 1779 un brevet de sous-lieutenant dans les troupes de Cayenne aux gages de 600 livres par année¹¹⁸. En congé pour cause de maladie en mai 1781, le navire qui le conduisait de Guyane à la France fut capturé en mer et, après avoir été échangé, et Jacques Philippe de Saint-Oursse retrouva à Brest malade et complètement dénué d'argent. Dans une lettre que le chevalier de Lévis était allé lui-même remettre au Bureau des colonies, Thérèse Hertel de Cournoyer implorait le ministre, le 23 janvier 1782, de mettre son fils en mesure d'aller rejoindre sa famille à Angers. Il put finalement quitter Brest à la fin de février¹¹⁹ et fut parrain de sa nièce, Agathe de Cantineau, baptisée à l'église Saint-Laud d'Angers le 13 avril. Réaffecté en juin 1782 comme sous-lieutenant au régiment de la Martinique¹²⁰, il y épousa, au Fort Royal le 6 septembre 1784, Rose Vautrude Le Pelletier de Beuze, fille mineure d'un ancien capitaine-commandant de milice¹²¹. Le duc de Lévis réussit à faire rétablir en mai 1787 la pension de 200 livres, qui s'était éteinte lorsqu'il était devenu sous-lieutenant, et à la prolonger jusqu'à ce qu'il devienne capitaine en second¹²². Mais, n'ayant jamais obtenu de promotion, il retirait toujours ses prestations en qualité de sous-lieutenant en 1791¹²³. Il se rendit en 1786-1787 passer un autre congé dans sa

¹⁰⁹ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 77.

¹¹⁰ *Idem*, f° 71-78.

¹¹¹ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 37 et dossier Saint-Ours, Ange François Xavier, f° 79-93.

¹¹² ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 54-55, et dossier Saint-Ours, Ange François Xavier, f° 81-82 et 92.

¹¹³ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, Ange François Xavier, f° 85.

¹¹⁴ *Idem*, f° 79-93.

¹¹⁵ *Idem*, f° 87.

¹¹⁶ ANOM, Col. D2C, vol. 101, régiment de la Martinique (référence Internet : ark:/61561/tu245z110g), p. 121.

¹¹⁷ BAC, MG1, série D¹, vol. 3, f° 91 et Archives de la Marine, série C⁷, vol. 295, dossier Saint-Ours, cité dans C. de Bonnault, « Généalogie... », *loc. cit.*, vol. 59, p. 51 et vol. 58, p. 208.

¹¹⁸ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, Joseph Philippe f° 15 ; BAC, MG1, série B, vol. 168, Autres Lieux, f° 277-278 ; Archives de la Marine, série C⁷, vol. 259, dossier Saint-Ours, cité dans C. de Bonnault, « Généalogie... », *loc. cit.*, vol. 59, p. 51.

¹¹⁹ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, Joseph Philippe, f° 16, et dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 50-51.

¹²⁰ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, Joseph Philippe, f° 18.

¹²¹ ANOM, État civil numérisé, Martinique, Fort Royal, BMS 1784, vue 31/49.

¹²² ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 52 et 56-59.

¹²³ Archives départementales d'Indre et Loire, série C, vol. 351, Liste d'Acadiens et de Canadiens ayant droit aux secours en 1791, document reproduit intégralement dans Jean-Stanislas David, *op. cit.*

famille à Angers¹²⁴. Étant retraité du régiment de la Martinique¹²⁵ à la mort de sa femme le 30 avril 1797¹²⁶, il épousa en secondes noces, à Fort Royal le 20 novembre 1798, Madeleine Victoire Félicité Pichon de Noroy, fille de feu Michel Pichon de Noroy, écuyer et de dame Marguerite Vallet de Merville¹²⁷. Il fit en 1801-1802 un premier séjour à Saint-Ours au Canada afin de régler un litige concernant des droits que lui et sa sœur possédaient sur un quatorzième de seigneurie de Cournoyer au sud-est de Montréal¹²⁸. Il revint au Canada en 1806 et résida quelques semaines en octobre dans sa famille à l'Assomption et à Saint-Ours avant de passer aux États-Unis, chez Jacques Roux à Rouses Point, d'où il écrivait le 13 novembre « le malheur que j'ai éprouvé d'avoir été forcé de quitter mon berceau, quoique j'avais bien le désir d'y mourir »¹²⁹. Nous ignorons son emploi du temps au cours de ces années passées aux États-Unis. En mars 1809, sa femme écrivait de Martinique être depuis trois ans sans nouvelles de son mari¹³⁰. Souffrant de tuberculose, de rhumatisme et d'œdème, maladies exacerbées par la misère et la détresse dans laquelle il se trouvait, il mourut à Champlain (État de New York) le 12 février 1811¹³¹. Il avait eu six enfants, dont cinq du premier lit¹³². Sa veuve est décédée âgée d'environ 50 ans le premier novembre 1823 dans sa maison, rue Saint-Denis à Fort Royal de la Martinique¹³³.

Une reproduction nobiliaire assumée par les femmes

Thérèse Hertel de Cournoyer a reproduit les comportements typiques et les valeurs patriarcales de la noblesse française. Malgré la pauvreté relative dans laquelle elle a vécu en France et grâce à l'aide de différentes personnes l'ayant constamment soutenue, elle a fait en sorte que ses enfants reçoivent une éducation convenable, que ses fils entreprennent une carrière militaire et que sa fille fasse un mariage noble. Cette dernière, Louise Catherine de Saint-Ours, a reproduit les mêmes valeurs et comportements en devenant épouse et mère de nobles de noblesse militaire. Comme sa mère, elle a vécu pauvrement, mais noblement, grâce à l'aide que lui a procurée à Sarlat la famille Saint-Ours, grâce au soutien constant du maréchal et duc de Lévis et grâce à l'immense générosité à Blois des sœurs Daine. En sollicitant une pension que le ministre lui a accordée à l'âge 25 ans, et dont il a plus tard augmenté le montant, elle faisait siens une attitude et un comportement nobiliaire observé chez pratiquement tous les émigrants nobles de la Conquête¹³⁴. Nous remarquons l'expression significative d'un processus de reproduction de mère en fille des valeurs et des comportements nobiliaires lorsque Thérèse Hertel de Cournoyer demandait au ministre Sartine en 1775 de l'aider « à rendre à l'État deux sujets [c'est-à-dire ses deux fils] faits pour marcher sur les traces de leur père¹³⁵ » et que, sa fille Louise Catherine Saint-Ours de Cantineau écrivait au ministre Castries en 1787 que sa mère « nous a élevés » [c'est-à-dire son frère et elle] grâce aux pensions qu'elle recevait et que « père et mère de famille à notre tour, Monseigneur, nous avons le plus grand besoin des grâces du roi pour élever nos enfants et les mettre à même de marcher un jour sur les traces de leurs ancêtres »¹³⁶.

Toutes les deux, Thérèse Hertel de Cournoyer et sa fille, Louise Catherine de Saint-Ours, ont permis à leurs filles de vivre noblement, mais pauvrement, et à leurs fils de devenir officiers militaires. Le mariage noble de Louise Catherine Saint-Ours aura permis à ses filles, Adélaïde et Angélique de Cantineau, d'hériter de la noblesse et de la situation économique de leurs parents, mais aussi de la pauvreté de leur grand-mère et de leur mère. Elles sont toutefois parvenues à maintenir leur rang grâce à l'aide bienveillante que les sœurs

¹²⁴ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, Joseph Philippe, f° 18-19.

¹²⁵ ANOM, État civil numérisé, Martinique, Fort Royal, BMS 1797, vue 2/9.

¹²⁶ *Idem*, BMS 1797, vue 4/9.

¹²⁷ *Idem*, BMS 1798, vue 5/9.

¹²⁸ C. de Bonnault, « Généalogie... », *loc. cit.*, vol. 59, p. 53-54.

¹²⁹ Service des archives de l'Université de Montréal, Collection Baby, U/11 531 (mf 5997). La citation est tirée de C. de Bonnault, « Généalogie... », *loc. cit.*, vol. 59, p. 55.

¹³⁰ C. de Bonnault, « Généalogie... », *loc. cit.*, vol. 59, p. 56.

¹³¹ A. Couillard-Després, *Histoire de la Seigneurie de St-Ours*, 1^{re} partie, *op. cit.*, p. 133.

¹³² Yves Drolet, *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France*, 3^e édition, Éditions de la Sarracénie, Montréal, 2019, p. 709. On trouvera de courtes notices biographiques sur ces enfants dans C. de Bonnault, « Généalogie... », *loc. cit.*, vol. 59, p. 56-59.

¹³³ ANOM, État civil numérisé, Martinique, Fort Royal, BMS 1823, vue 83/97.

¹³⁴ Robert Larin, *Les émigrants nobles de la Conquête. Passé militaire et avenir précaire* (titre provisoire), ouvrage en préparation.

¹³⁵ ANOM, col. E 363, dossier Saint-Ours, François Xavier, f° 37.

¹³⁶ *Idem*, f° 57-58.

Daine leur ont apportée, quoique leur pauvreté les ait assignées au célibat en bloquant pour elles toutes possibilités de reproduction sociale. Le destin de leur frère aurait sans doute été beaucoup plus étincelant s'il n'était pas mort à l'âge de 19 ans, mais il se sera montré à la hauteur de sa noblesse et aura fait la fierté de sa famille en mourant au champ de bataille comme son grand-père François Xavier de Saint-Ours.

Il en aura été autrement pour les fils de Thérèse Hertel de Cournoyer. Il allait de soi pour elle que ses fils allaient servir le roi « avec la même fidélité et la même distinction » que leurs ancêtres¹³⁷, mais leur carrière militaire assez peu reluisante n'aura sans doute pas été à la hauteur des attentes de leur mère ni de ce à quoi la noblesse ancestrale qui circulait dans leurs veines les destinait. Avant de mourir à l'âge de 21 ans en 1780, François Ange nous est apparu mauvais sujet, sinon socialement délinquant, emprisonné à Bicêtre en 1776 et au Cap français en 1778 alors que son frère, Jacques Philippe, a été fait sous-lieutenant sous la recommandation du duc de Lévis, mais sans n'avoir aucune promotion par la suite. Nous ne connaissons sur sa carrière militaire que les congés qu'il a obtenus et sa démission du régiment de la Martinique vers 1795. Malgré cela, et malgré le fait qu'il était assez peu fortuné, il a tout de même réussi à garder son rang en épousant en 1784 la fille d'un notable de la Martinique et une demoiselle de la noblesse en secondes noces en 1798¹³⁸. Peut-être la Martinique a-t-elle permis une reproduction sociale qui lui aurait été beaucoup plus difficile en métropole ? Ses enfants, d'après la qualité de leurs mariages, ont à leur tour reproduit la noblesse de leur père¹³⁹, citons seulement ici l'exemple de Joséphine Élisabeth Cécile de Saint-Ours, née à Fort Royal de la Martinique le 15 août 1796 et baptisée le 27 février suivant¹⁴⁰, qui épousa le 11 novembre 1817 messire Gaston Louis François de Nogerée, chevalier de la Légion d'honneur, chef de bataillon de la 88^e légion de la Martinique¹⁴¹, parent d'Alfred de Vigny et lui-même auteur d'un ouvrage historique écrit à Saintes et intitulé *Souvenirs d'un officier supérieur sous l'empire*¹⁴².

Conclusion

Née à l'île Royale dans une famille de noblesse militaire et veuve d'un officier mort au service du roi, Thérèse Hertel de Cournoyer avait parfaitement épousé les valeurs patriarcales de la noblesse française qui se transmettait par patrilinéarité en vouant les nobles de père en fils au service du roi. Comme tant de ses contemporaines, son veuvage l'avait placée dans une situation financière particulièrement difficile et chargée de faire donner une éducation convenable à ses enfants afin qu'ils puissent maintenir leur rang. Elle savait que si elle était restée au Canada, elle aurait privé ses enfants de la bienveillance du roi envers ceux qui le servent noblement et qu'elle aurait elle-même perdu à jamais la pension de 354 livres que le Trésor royal lui avait accordée en 1760. Elle devait aussi savoir, en 1766, que le numéraire qu'elle apporterait en papiers du Canada serait dévalué et difficile à négocier. Elle savait donc courir un risque énorme en décidant de passer en France avec une pension qui ne serait peut-être pas facile à toucher et une fortune insuffisante pour y vivre à l'aise. De grandes difficultés l'attendaient, mais noblesse oblige et, pour rester fidèle à sa condition et à ses valeurs, elle était allée vers ce qu'elle savait être le mieux pour ses enfants. Elle allait ainsi pouvoir leur donner en France une éducation conforme à leur qualité, favoriser chez eux la retransmission de l'idéal noble et les voir devenir militaires au service du roi de France comme ils y étaient prédestinés et comme l'avaient été tous leurs glorieux ancêtres ainsi que leur père mort héroïquement en défendant sa patrie sur les plaines d'Abraham.

Nous ne connaissons souvent qu'assez peu de choses sur l'expérience d'une douzaine d'épouses et de quelques veuves canadiennes de naissance noble passées en France à la Conquête, mais le cas mieux documenté de Thérèse Hertel de Cournoyer veuve Saint-Ours et de ses enfants nous aura permis non seulement de renouveler le vieux portrait qui la présentait comme une pauvre veuve errant de ville en ville avec ses enfants, mais surtout de pouvoir observer les valeurs, les conditions de vie et le comportement d'une dame de la noblesse canadienne. Son témoignage nous aura aussi aidés à mieux comprendre pourquoi 400

¹³⁷ *Idem*, n° 77.

¹³⁸ ANOM, État civil numérisé, Martinique, Fort Royal, 1798, vue 5/9.

¹³⁹ C. de Bonnault, « Généalogie... », *loc. cit.*, vol. 59, p. 56-59.

¹⁴⁰ ANOM, État civil numérisé, Martinique, Fort Royal, MS 1797, vue 2/9.

¹⁴¹ *Idem*, BMS 1817, vue 69-70/83.

¹⁴² Pierre Damien Rainguet, *Biographie Saintongaise, ou dictionnaire historique de tous les personnages qui se sont illustrés par leurs écrits ou leurs actions dans les anciennes provinces de Saintonge et d'Aunis, etc.*, Saintes, 1851, p. 424.

Canadiens de la noblesse étaient passés en France lorsque le Canada a été arraché du royaume de France. Les nobles alors restés au Canada allaient progressivement se distancer de leur appartenance à la noblesse française en espérant pouvoir se maintenir dans une éventuelle nouvelle noblesse de nature canadienne et d'allégeance britannique. Ceux qui ont décidé de passer en France ont choisi de se replier au centre métropolitain du royaume afin de maintenir, retransmettre et perpétuer la noblesse qu'ils avaient reçue de leurs ancêtres. Ce faisant, ils se sont retrouvés sous la dépendance d'un ministre paternaliste qui décidait de leur accorder ou non la gratitude du roi et les grâces qu'ils sollicitaient afin de faire avancer leur carrière selon ce qu'ils étaient et voulaient continuer d'être.

En implorant les faveurs du ministre en vue de faire avancer la carrière de ses fils, Thérèse Hertel de Cournoyer nous aura fait connaître une fille, sœur, épouse et mère de nobles qui aura pleinement assumé sa noblesse au féminin. François-Joseph Ruggiu soulignait récemment la nécessité « d'intégrer plus fermement que cela n'a été jusqu'à présent le cas une dimension genrée à l'histoire de la noblesse : le rapport des femmes et le rapport des hommes à l'identité nobiliaire ne sauraient être exactement identiques même si les similitudes sont nombreuses¹⁴³. » La façon dont Thérèse Hertel de Cournoyer a intériorisé, vécu et utilisé certaines obligations et certaines prérogatives inhérentes à sa condition de femme de noblesse aura permis d'aborder la question de savoir comment une femme de la noblesse canadienne avait assimilé, assumé et vécu sa noblesse. Nous y avons apporté quelques éléments de réponses, mais la question reste désormais posée.

¹⁴³ François-Joseph Ruggiu, « Expériences nobiliaires et identités féminines au siècle des Lumières », dans Emmanuelle Berthiaud, dir., *Paroles de femmes. Rôles et images de soi dans les écrits personnels, Europe, XVI^e-XX^e*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2017, p. 224.

JEAN FRANÇOIS MARIE DE VASSAN DE MUTIGNY, CONDAMNÉ, MAIS PUNI INJUSTEMENT DANS L’AFFAIRE DU CANADA¹

Les Vassan faisaient carrière de père en fils dans la Marine depuis au moins un siècle². À son mariage à Melgven (Finistère) le 7 mars 1707, le père de Jean François Marie de Vassan, est désigné Charles de Mutigny seigneur de Vassan et de Mutigny, province de Champagne, enseigne de vaisseau et lieutenant d’une compagnie franche de la marine en quartier d’hiver à Hennebont³. Puisque l’acte n’indique pas le nom de ses parents, nous ne connaissons pas le lien qui aurait rattaché Charles de Mutigny à la famille de Mutigny de Vassan, ni s’il appartenait réellement à la famille seigneurse de Mutigny (Marne), ni même s’il était de noblesse authentique.

Né à Melgven le premier juin 1713⁴, son fils Jean François Marie de Vassan a pris en tout cas la qualité d’écuyer et a été considéré comme noble au Canada. Il était arrivé dans cette colonie avec une expectative d’enseigne en second en avril 1727 et fut officiellement nommé ce grade le 5 février 1731. Promu enseigne en pied le 20 mars 1734, il mérita une expectative de lieutenance le 25 mars 1738 et en reçut le brevet le 1^{er} avril 1739⁵. Il avait épousé Anne Angélique Berey des Essars à Montréal le 3 janvier 1742, fut nommé capitaine le 15 février 1748⁶ et fait chevalier de Saint-Louis le premier avril 1753⁷. Il a servi à différents endroits, notamment comme commandant au fort Frontenac de 1748 à 1751, au fort Beauséjour de 1751 à 1753 et au fort Niagara de 1757 à 1759⁸. Il s’est distingué au printemps de 1760 à la bataille de Sainte-Foy alors qu’il commandait le deuxième bataillon des troupes de la Marine et qu’il fut blessé d’un coup de fusil à l’aine droite⁹. Il passa en France avec les troupes en 1760 ainsi que vraisemblablement son fils Gilles Catherine, né à Montréal le 4 février 1744.

Alors que ses appointements montaient à 1080 livres par année au Canada¹⁰, Jean François Marie de Vassan, aurait normalement eu droit à une demi-solde annuelle de 450 livres en 1761¹¹, mais il n’encaissa aucun traitement après avoir été licencié de l’état-major des troupes canadiennes en décembre 1760¹² et s’être

¹ Version révisée d’un article publié par Robert Larin dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 69 (2018), p. 219-224.

² Archives nationales d’outre-mer (ANOM), col. E 383 bis, dossier Vassan, Jean Marie (référence Internet : ark:/61561/up424qkrqkk), f° 159.

³ *Idem*, f° 176.

⁴ Archives départementales du Finistère, 1 MIEC 177/3, Melgven, BMS 1701-1735, vue 171/571.

⁵ ANOM, col. D2C 222 (référence Internet : ark:/61561/tu245sulng), p. 815; ANOM, col. E 383 bis, dossier Vassan Jean François (référence Internet : ark:/61561/up424yszyyrf), f° 180, 184 et 235.

⁶ ANOM, col. D2C 222, p. 815; Bibliothèque et Archives Canada (BAC), MG1, série C11A, vol. 91, f° 220v.

⁷ Ægidius Fauteux, *Les chevaliers de Saint-Louis en Canada*, Les Éditions des Dix, Montréal, 1940, p. 154.

⁸ ANOM, col. E 383 bis, dossier Vassan Jean François, f° 180-183.

⁹ BAC, MG1, série C11A, vol. 195, f° 24v; ANOM, col. E 383 bis, dossier Vassan, Jean François, f° 180-183.

¹⁰ ANOM, col. E 383 bis, dossier Vassan, Jean François, f° 191.

¹¹ BAC, MG1, série D2C, Troupes des Colonies, vol. 49, parties 5 et 6, Tome 3, officiers civils et militaires (1726-1774), f° 372.

¹² ANOM, col. D2C 222, p. 815.

retrouvé incarcéré à la Bastille dans l'affaire du Canada. Après avoir vendu les propriétés familiales¹³, sa femme quitta Montréal à l'automne de 1764 avec ses trois filles nées dans cette ville (Françoise Renée, en 1747, Marie Anne Victoire, en 1754 et Marie Angélique en 1756). Selon Marcel Fournier elles seraient d'abord allées retrouver Jean François Marie de Vassan et son fils à Brest¹⁴, mais il nous a été impossible de confirmer ni de référencer ce fait. Chose certaine, la famille de Vassan s'installa à Blois¹⁵ et Jean François Marie de Vassan ira plus tard résider à Tours où le ministre Sartine le chargera le 5 avril 1779 d'introniser Michel Chartier de Lotbinière comme chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis¹⁶. On trouvera ensuite Vassan à Paris, hôtel de Toulouse, cul-de-sac de la Tour de Rouen, d'où il a adressé un mémoire de ses services au Bureau des colonies le 9 avril 1782¹⁷. Il est décédé en sa maison de Fosse Pellier, à Vouvray (Indre-et-Loire), le 18 fructidor de l'an V (4 septembre 1797) à midi¹⁸.

Au cours de ce qui a été désigné comme « l'affaire du Canada », procès intenté au Châtelet de Paris entre 1761 et 1763 pour tenter de faire la lumière sur les dépenses effrénées encourues en Nouvelle-France durant la guerre de Sept Ans, Jean François Marie de Vassan fut accusé et convaincu d'avoir inconsidérément visé sans vérification les inventaires trafiqués des vivres et provisions que le munitionnaire Joseph Michel Cadet fournissait au fort Niagara. Il fut reconnu coupable, mais sans véritable châtement puisque le jugement du 10 décembre 1763 l'avait simplement admonesté avec « défense de récidiver sous telle peine qu'il appartiendra »¹⁹. Mais, même s'il s'en était apparemment bien tiré, Vassan fut en réalité puni beaucoup plus sévèrement que certains concussionnaires mis en accusation dans la même affaire. Son service au Canada l'avait en effet dépossédé de la fortune qu'il y avait acquise honnêtement, son emprisonnement durant deux ans à la Bastille lui avait fait perdre par défaut de comparaître un procès qui l'avait entièrement ruiné, et il avait en plus été privé de tout traitement ou de pension²⁰. Il en était réduit en 1774 à devoir implorer le roi de venir au secours d'un « officier qui se trouve accablé de toutes les adversités et privé des bienfaits du roi depuis le mois de juin 1761, et qui n'a point de pain à donner à une femme et quatre enfants »²¹.

Vassan était un bon officier et son honnêteté ne fait aucun doute. Il expliqua que sa responsabilité dans les forts où il avait commandé était de diriger les affaires militaires, mais que c'était celle du garde-magasin de vérifier les états de consommation, même s'il devait les contresigner à titre de commandant, conformément aux manières de faire et aux instructions qu'on lui avait données²². Comparant sa propre situation à celles d'autres officiers ayant agi exactement comme lui, ou ayant fait bien pire que lui, Vassan, estimait, à raison croyons-nous, avoir été injustement puni. Alors que, faisait-il remarquer, il avait perdu toute sa fortune en servant le roi avec honneur et qu'il se retrouvait privé de traitement, de pension de retraite et des grâces du roi, on avait accordé à l'ancien lieutenant du roi Pierre Jacques Payen de Noyan, admonesté comme lui, 1200 livres de pension et, plus tard, 1000 livres de pension à sa veuve. Malgré toutes les charges portées contre Charles Deschamps de Boishébert, celui-ci bénéficiait d'une pension de 1000 livres en plus de posséder de très beaux biens (à Raffetot) en Normandie. Le chevalier François Le Mercier, commandant d'artillerie, qui avait fait exactement la même chose que lui, avait été déchargé d'accusation et recevait une pension de 1000 livres en plus de posséder une très belle terre en Normandie (à Lisieux). Nicolas des Méloises, aussi déchargé d'accusation, profitait de 800 livres de pension. Michel Marest de Lachauvignerie, qu'on avait envoyé hors de cour, avait une petite pension de 600 livres, mais Vassan déplorait de le voir, tout comme lui-

¹³ Bibliothèque et Archives nationales du Québec, CN601, S290, greffe Pierre Mézières, 31 mars 1764, vente d'une terre située à la côte Vertu et CN601, S308, greffe Pierre Panet de Méru, 10 août 1764, vente d'une maison de pierres, rue Saint-Paul.

¹⁴ Marcel Fournier, *Les Bretons en Amérique française, 1504-2004*, Rennes, Portes du Large, 2005, p. 257.

¹⁵ Robert Larin et Yves Drolet, « Les listes de Carleton et de Haldimand. État de la noblesse canadienne en 1767 et 1788 », *Histoire sociale Social History*, 41 (2008), p. 593.

¹⁶ ANOM, col. E 383 bis, dossier Vassan, Jean François, f° 228 ; BAC, série D¹, vol. 10, f° 60 (microfilm C-7148, vues 109-110/307) ; Robert Lionel Séguin, « La persévérance d'un Canadien en quête d'une croix de Saint-Louis », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 9 (1955), p. 375.

¹⁷ ANOM, col. E 383 bis, dossier Vassan, Jean François, f° 232-233.

¹⁸ Archives départementales d'Indre-et-Loire, 6NUM8/281/001, Vouvray BMS 1793-an VI, vue 375/438. Merci à Marcel Fournier de nous avoir signalé cet acte de décès.

¹⁹ ANOM, col. E 383 bis, dossier Vassan, Jean François, f° 197-198 et 203-205 ; BAC, MG1, série C11A, vol. 125, f° 587 et suivants, Jugement rendu par la commission du Châtelet de Paris dans l'Affaire du Canada, p. 75 ; Pierre-Georges Roy, *Bigot et sa bande*, Lévis, 1950, p. 143.

²⁰ ANOM, col. E 383 bis, dossier Vassan, Jean François, f° 185-196, 214-218, 222, 226-31 et 238-239.

²¹ *Idem*, f° 191.

²² *Idem*, f° 189, 195-196 et 224.

même, réduit « dans quelque coin de la France (il résidait à Paris en 1775) dans la plus grande misère parce qu'il est sans faveurs »²³. « Je n'ai jamais bien compris, concluait Vassan, ce qui pouvait avoir donné lieu à une telle préférence, aucun motif d'intérêt ne m'ayant jamais détourné de la vérité que me traçaient l'honneur et le devoir, conséquemment, je méritais le même traitement que mes semblables²⁴. »

François Paul Raimbault de Simblin Duverger, qui avait été acquitté du même délit avec défense de récidiver²⁵, avait été bien avisé de revenir au Canada dès après avoir été libéré de la Bastille, mais Vassan, lui, était resté en France et avait été durement puni. Les officiers militaires condamnés dans l'affaire du Canada, faisait-il encore remarquer,

n'étaient pas assurément les plus opulents de la colonie, ils sont les seuls que la guerre a ruinés ; le munitionnaire, les commis et autres associés sont restés avec des fortunes immenses, malgré les grandes restitutions auxquelles ils ont été condamnés, ils se sont trouvés des établissements en France qui annoncent l'aisance la plus brillante, et les met à l'abri de la crainte de la misère, tandis que beaucoup d'autres, qui les effacèrent dans la colonie sont réduits dans la plus grande indigence²⁶.

Ceux qui depuis longtemps avaient mis en place un système de malversation et de fraudes, et non pas les militaires, étaient les véritables coupables des prévarications que l'affaire du Canada avait exposées au grand jour²⁷.

Combien d'officiers distingués par leurs services et par leurs naissances, ajoutait-il, ont mieux aimé supporter l'humiliation d'un jugement rendu contre eux et rester en Canada où ils ont trouvé des secours parmi les ennemis de Sa Majesté qu'on leur aurait refusés en France²⁸.

Il terminait en demandant un traitement, c'est-à-dire une pension, qui l'aiderait à oublier tout ce qu'il avait éprouvé et pour soutenir sa famille qui était venue en France en espérant un meilleur bien-être que celui qui était maintenant le sien²⁹.

En décembre 1774, le Bureau des colonies, qui savait bien que les sanctions portées contre Vassan et sa famille l'avaient suffisamment puni, avait demandé à Adrien Philibert Perrin de Cypierre, intendant de l'Orléanais, de faire enquête afin de voir si Vassan était vraiment dans une situation aussi précaire qu'il le prétendait à Blois et de voir s'il n'y aurait pas lieu d'adoucir son châtement³⁰. Cypierre en rendit compte dans une lettre datée de Paris, le 9 janvier 1775 :

D'après la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 décembre dernier, j'ai pris les informations les plus exactes qu'il a été possible sur la situation de M. de Vassan, ancien officier des troupes du Canada retiré à Blois et je vais, Monsieur, vous en rendre compte.

M. de Vassan est un gentilhomme chevalier de Saint-Louis ancien officier des troupes du Canada où il a épousé une femme de qui on assure qu'il a eu près de cent mille écus, suivant le témoignage de tous les Canadiens qui sont à Blois. Il a servi longtemps dans cette colonie avec la plus grande distinction et le plus grand désintéressement. La prise du Canada et les événements qui l'ont suivie l'ont totalement ruiné. Il est venu à Blois avec sa femme et quatre filles qu'il a pour enfants³¹. Il y occupe une maison peu meublée et depuis qu'il réside dans cette ville, il y vit très retiré et sans y faire aucune dépense que celles d'absolue nécessité. Les demoiselles de Vassan paraissent manquer de tout ainsi que leur mère et cette famille s'est quelquefois trouvée dans des circonstances à n'avoir pas le nécessaire. Les demoiselles sont même réduites à s'entretenir comme elles peuvent de l'ouvrage de leurs mains. Enfin, on m'assure que monsieur de Vassan,

²³ *Idem*, f° 190 et 223-224.

²⁴ *Idem*, f° 190-191.

²⁵ BAC, MG 1, C11A, vol. 125, f° 587 et suivants, Jugement rendu par la commission du Châtelet de Paris, p. 75.

²⁶ ANOM, col. E 383 bis, dossier Vassan, Jean François, f° 192.

²⁷ Sur le munitionnaire Joseph Michel Cadet et ses associés dans l'affaire du Canada : André Côté, *Joseph Michel Cadet, 1719-1781, négociant et munitionnaire du roi en Nouvelle-France*, Québec et Paris, Septentrion et Éditions Christian, 1998.

²⁸ ANOM, col. E 383 bis, dossier Vassan, Jean François, f° 224.

²⁹ *Idem*.

³⁰ BAC, MG1, série B, vol. 149, f° 607 ; ANOM, col. E 383 bis, dossier Vassan, Jean François, f° 206-210.

³¹ En réalité, Vassan avait émigré en France avec sa femme, leur fils Gilles Catherine et trois demoiselles.

sa femme et ses filles composent une famille respectable qui vit et se comporte avec la plus grande décence et toute l'honnêteté possible et qui jouit de la plus grande réputation de vertu, d'honneur et de probité. D'ailleurs, on m'assure que monsieur de Vassan est encore très en état de servir soit en France soit dans les colonies³².

Le ministre avait eu beau consentir le 12 décembre 1774 à ce que l'on fasse cette enquête³³, sa décision était arrêtée et n'allait pas changer. Il avait d'ailleurs été répondu ceci le mois précédent aux implorations de Vassan : « Je suis très fâché Monsieur, de la situation malheureuse à laquelle vous vous trouvez réduit, mais le jugement prononcé contre vous dans l'affaire du Canada est un obstacle aux grâces que vous sollicitez »³⁴. La disgrâce s'avérait perpétuelle et irrévocable. Après le rapport de Cypierre, le ministre avait toutefois consenti à Vassan une gratification exceptionnelle de 400 livres le 7 mars 1775³⁵. Le bénéficiaire l'en avait remercié en ne manquant pas de faire observer « que la gratification de 400 livres, que vous avez eu la bonté de me proposer, est d'une bien médiocre ressource pour contribuer au soulagement d'une femme et de quatre enfants »³⁶ et « un secours très modeste pour soulager un officier qui a su sacrifier toute sa fortune pour se soutenir avec honneur dans les commandements qui lui ont été déferés par le gouvernement »³⁷.

Vassan se reconnaissait coupable d'avoir contresigné les états de consommation que le garde-magasin du fort Niagara avait la responsabilité de vérifier. Il avait été réprimandé, puni et mis en disgrâce alors que d'autres officiers ayant agi exactement comme lui avaient été excusés et bien graciés. Même s'il s'en était justifié et qu'il avait démontré avoir été puni trop sévèrement, Vassan ne réussit jamais à faire lever la disgrâce qui l'accablait ainsi que sa femme et ses enfants et n'était parvenu qu'à obtenir cette seule et unique gratification de 400 livres en 1775. Et il ne comprit jamais non plus comment on pouvait le considérer comme un criminel et le déshonorer en le maintenant en disgrâce tout en lui faisant l'honneur, le 25 mars 1779, de représenter le roi et d'introniser Michel Chartier de Lotbinière comme chevalier de Saint-Louis³⁸. Mais le roi et ses ministres étaient capables de telles contradictions.

*

* *

*

La disgrâce de Jean François Marie de Vassan claustra sa famille dans un anonymat jusqu'à maintenant quasi infranchissable. Sur l'existence en France de sa femme, Anne Angélique Berey des Essars, et de leurs trois filles, nous ne connaissons rien d'autre que ce qui a déjà été rapporté plus haut et nous ne savons que très peu de choses sur Gilles Catherine de Vassan qu'il faut prendre garde de ne pas confondre avec son oncle Louis Marie de Vassan.

Jean François Marie de Vassan avait un frère cadet, Louis Marie (nommé aussi Jean Marie) de Vassan, né le 22 avril 1727 à Melgven (Finistère)³⁹ et ayant servi au Canada de 1750 à 1760⁴⁰. Enseigne en pied, « actuellement en France » le 18 août 1761⁴¹, il fut réformé, le 24 mars 1762, avec une gratification annuelle de 300 livres lui tenant lieu de demi-solde en attendant d'être éventuellement rappelé ; mais il ne le fut jamais. Il s'est retiré à Arzano (Finistère) où sa demi-solde fut transformée en pension viagère de retraite le premier septembre 1779⁴². Il avait épousé le 19 septembre 1764 au Faou (Finistère) Marie Le Borgne de Villeneuve, originaire de Guipavas (Finistère), fille de feu Maurice & Henriette de Heer⁴³. Il demeurait encore à Arzano lorsqu'on avait refusé de lui accorder la croix de Saint-Louis en juin 1786 parce qu'il n'avait que dix années

³² ANOM, col. E 383 bis, dossier Vassan, Jean François, f° 212-213.

³³ *Idem*, f° 208-210.

³⁴ *Idem*, f° 201. Voir aussi BAC, MG1, série B, vol. 152, f° 104v-105.

³⁵ ANOM, col. E 383 bis, dossier Vassan, Jean François, f° 220-221 et 236-337 ; BAC, MG1, série B, vol. 152, f° 147.

³⁶ ANOM, col. E 383 bis, dossier Vassan, Jean François, f° 216.

³⁷ *Idem*, f° 222.

³⁸ Voir *supra*, note 16.

³⁹ ANOM, col. E 383 bis, dossier Vassan, Jean François, f° 177.

⁴⁰ Marcel Fournier (dir.), *Les officiers des troupes de la Marine au Canada, 1663-1760*, Québec, Septentrion, 2017, p. 493.

⁴¹ BAC, MG1, série D2C, vol. 48, vol. 48, f° 397v.

⁴² ANOM, col. E 383 bis, dossier Vassan, Jean Marie, f° 169.

⁴³ Centre généalogique du Finistère, base de données RECIF, M-1764-2905300-61106-00840 - (Relevé « BMS <=1792'»). Communication de monsieur Jean-François Pellan, président du CGF.

de service actif⁴⁴. Il était décédé au mariage de sa fille Marie Vincente de Vassan le 18 pluviôse de l'an V (6 février 1797) à Crozon (Finistère)⁴⁵.

On mentionne aussi, comme étant « actuellement en France » le 18 août 1761, « Vassan Mutigny », enseigne en pied des compagnies franches de la Marine⁴⁶. Est-ce encore Louis Marie de Vassan dont la présence en France à cette date aurait été enregistrée deux fois ? Cela est possible, mais cette mention pourrait aussi désigner Gilles Catherine de Vassan, fils de Jean François Marie de Vassan de Mutigny. Né à Montréal en 1744, Gilles Catherine, même s'il n'est jamais formellement identifié, était assurément l'aîné des quatre enfants que Jean François Marie de Vassan a mentionnés à quelques reprises dans les lettres qu'il adressait de Blois en 1774 et 1775 et de Paris en 1782⁴⁷. Après avoir vécu dans l'anonymat durant plusieurs décennies, Gilles Catherine de Vassan apparaît nommément parmi d'anciens « colons » réfugiés du Canada bénéficiant d'une allocation de secours vers 1820⁴⁸. Il n'est jamais trop tard pour se manifester...

⁴⁴ ANOM, col. E 383 bis, f° 158-162 et 170, dossier Vassan, Jean Marie, *op. cit.*

⁴⁵ Centre généalogique du Finistère, M-1797-2904200-60570-05089.

⁴⁶ BAC, MG1, série D2C, vol. 48, f° 384v.

⁴⁷ ANOM, col. E 383 bis, dossier Vassan, Jean François, f° 232-233.

⁴⁸ Archives nationales, *Secours aux réfugiés et colons spoliés, XIX^e Siècle, sous-série F-12*, document provisoire établi par Christiane Douyère-Demeulenaere, 2001-2012, tome 2, p. 167.

MICHEL CHARTIER, MARQUIS DE LOTBINIÈRE : EXACTITUDE OU HISTOIRE MAQUILLÉE ?¹

« Monsieur de Lotbinière a du mérite, des talents,
des connaissances et est rempli de bonne volonté. »
Le marquis Gaston de Lévis et
Adrien Louis de Bonnières duc de Guines
24 janvier 1781

Michel Chartier de Lotbinière est un personnage singulier et imposant de notre histoire. Selon l'historiographie, le gouvernement britannique ne lui aurait offert que « quelques guinées² » pour la perte des deux seigneureries que la Proclamation royale de 1763 avait situées en territoire new-yorkais. Il aurait alors décidé de ne plus être sujet britannique³ et aurait embrassé avec enthousiasme la cause de l'indépendance américaine en croyant que cela pourrait rendre le Canada à la France⁴. Ayant offert ses services au gouvernement français, il se serait vu confier une mission secrète d'observation en Amérique par le ministre des Affaires étrangères et il a été élevé en 1784 à la dignité de marquis « pour les sacrifices consentis lorsqu'il s'était allié à la cause française en 1776⁵ ». Cette biographie revient sur le sujet pour en réinterpréter divers aspects. Elle propose que certains documents d'archives ont maquillé ce qu'ils rapportent et que quelque chose continue peut-être à se dissimuler derrière ce que l'on croit savoir avec exactitude.

Entré dans les troupes de la marine comme cadet au Canada en 1736⁶, Michel Chartier de Lotbinière a obtenu une expectative d'enseigne en second en 1742 et en a décroché le grade en 1744⁷. Élisabeth Bégon rapporte en novembre 1750 qu'il était allé apprendre les mathématiques à Paris⁸; c'est en effet sous les ordres du ministre qu'il était parti au printemps de cette année-là se perfectionner dans différentes sciences, dont les mathématiques et l'astronomie⁹. Il revint au Canada en 1753 avec le titre d'ingénieur ordinaire du roi, le grade de lieutenant et la promesse de succéder à son beau-père Gaspard Joseph Chaussegros de Léry comme ingénieur en chef¹⁰. Lotbinière avait été promu capitaine le premier mai 1757¹¹, mais c'est Nicolas

¹ Version révisée d'un article publié par Robert Larin dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 69 (2018), p. 277-288.

² Pierre-Georges Roy, *Bigot et sa bande et l'Affaire du Canada*, Lévis, 1950, p. 292-293.

³ Sylvette Nicolini-Maschino, *Michel Chartier de Lotbinière : l'action et la pensée d'un Canadien du 18^e siècle*, thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, 1978, p. 121.

⁴ Archibald Chaussegros de Léry Macdonald, « Les archives de la famille Chartier de Lotbinière », *Bulletin des recherches historiques*, 35 (1929), p. 15.

⁵ F. J. Thorpe et Sylvette Nicolini-Maschino, « Chartier de Lotbinière, Michel », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne* (DBC en ligne), www.biographi.ca.

⁶ Archives nationales d'outre-mer (ANOM), col. E 75, dossier Lotbinière, Michel (référence Internet : ark:/61561/up424cy0x3q), f° 252, 290 et 292 (ci-après : ANOM, col. E 75).

⁷ ANOM, col. E 75, f° 230 et 245.

⁸ Élisabeth Bégon, *Lettres au cher fils*, Montréal, Boréal, 1994, p. 317.

⁹ ANOM, col. E 75, f° 247 et 254.

¹⁰ *Idem*.

¹¹ Bibliothèque et archives Canada (BAC), MG1, série D2C, vol. 58, Officiers civils et militaires, 1757-1760, transcriptions, p 50-521; ANOM, col. E 75, f° 220.

Sarrebourg de Pontleroy que Versailles avait nommé ingénieur en chef le 9 avril¹². Les écrits de Montcalm ne sont guère tendres envers l'ingénieur de Lotbinière¹³, le *Rapport du Canada* prétend qu'il aurait amassé une fortune de 1 400 000 livres entre 1754 et 1760¹⁴ et Pontleroy a « rendu de très mauvais témoignages » contre son rival¹⁵. Mais tout cela, affirme l'historiographie, n'aurait été que calomnies puisqu'il ne fut jamais question de lui au cours de l'affaire du Canada¹⁶. N'empêche que Lotbinière était devenu suspect au Secrétariat d'État de la Marine et que sa mauvaise réputation l'avait empêché d'être replacé dans un nouvel emploi en plus de l'avoir privé de la croix de Saint-Louis et des grâces du roi.

Ayant laissé sa femme et sa fille au Canada, Michel Chartier de Lotbinière s'est embarqué pour la France à l'automne de 1760 avec son fils, Michel Eustache Gaspard Alain, alors officier d'artillerie depuis deux ans. Il est arrivé à Portsmouth en janvier 1761, s'est rendu dans le port de Londres où il dit être resté quatre semaines avant de s'embarquer au début de février sur un vaisseau suédois qui se rendait à Ostende en Belgique. De là, Lotbinière s'est rendu à Paris¹⁷, où son titre d'ingénieur lui a mérité un traitement de 600 livres¹⁸ remplacé en 1762 par « la pension de réforme de 600 livres alors accordée à tous les capitaines du Canada¹⁹ ». Lotbinière dit être resté à Paris avec son fils jusqu'à son départ pour le Canada à la paix de 1763²⁰ et nous l'avons en effet trouvé logeant à l'hôtel de Bourgogne, rue des Petits-Champs, près celle de Saint-Honoré le 28 mars 1761²¹ et rue des Bons-Enfants, près de la porte du Palais Royal, cour des fontaines, en mars 1762²².

Se construire en France un avenir au Canada

Parce que le Bureau des colonies du Secrétariat d'État à la Marine possédait des rapports défavorables à son endroit, Lotbinière s'était vu refuser la croix de Saint-Louis en 1762²³ et ses demandes de reprendre du service avaient été systématiquement rejetées²⁴. Voyant ses possibilités d'avenir ainsi bloquées, il avait alors décidé de devenir grand propriétaire terrien au Canada en achetant cinq seigneuries pendant son séjour à Paris²⁵. Il avait aussi acquis la quasi-totalité des biens que les frères Rigaud de Vaudreuil possédaient au Canada pour la somme de 18 500 livres convertie en une rente viagère de 2450 livres²⁶. Un passeport lui permettant de se rendre en Angleterre afin de passer au Canada est daté du 20 mai 1763²⁷, mais Lotbinière semble encore à Paris le 22 mars 1764, jour où l'ex-gouverneur de Vaudreuil lui a confié une lettre pour Antoine Juchereau Duchesnay²⁸.

À Londres, Lotbinière apprend qu'en fixant la frontière entre le Canada et le New-York, la Proclamation royale du 7 octobre 1763 avait placé deux des seigneuries qu'il possédait en territoire new-yorkais et qu'elles

¹² BAC, MG1, série D2C, f° 112 v.

¹³ P.-G. Roy, *Bigot et sa bande...*, op. cit., p. 293-297.

¹⁴ *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec, 1924-1925*, p.196 ; ANOM, col. E 75, f° 247.

¹⁵ ANOM, col. E 75, f° 262.

¹⁶ P.-G. Roy, *Bigot et sa bande...*, op. cit., p. 293. Voir sur cette question : Robert-Lionel Séguin, « La persévérance d'un Canadien en quête d'une croix de Saint-Louis », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 9 (1955), p. 361-375.

¹⁷ ANOM, col. E 75, f° 250 et 260.

¹⁸ BAC, MG1, série D2C, Troupes des Colonies, vol. 49, parties 5 et 6, t. 3, officiers civils et militaires (1726-1774), f° 366, transcriptions, p. 448.

¹⁹ ANOM, col. E 75, f° 275.

²⁰ *Idem*, f° 261.

²¹ *Idem*, f° 343-344.

²² Lettre de Michel Chartier de Lotbinière à son fils, 28 février 1763, citée dans *Bulletin des recherches historiques*, 40 (1934), p. 72-73.

²³ ANOM, col. E 75, f° 266.

²⁴ *Idem*, f° 260-261.

²⁵ André LaRose, *La seigneurie de Beauharnois 1729-1867 : les seigneurs, l'espace et l'argent*, thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa, 1987, p. 80-84 ; *Id.*, « Il y a 250 ans, la seigneurie de Beauharnois changeait de main », dans *Mémoires vives*, bulletin virtuel de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs, n° 36, juin 2013.

²⁶ A. C. de L. Macdonald, « Le château de Vaudreuil », *Revue canadienne*, nouvelle série, 4 (1884), p. 9.

²⁷ BAC, MG18-H64, vol. 4, Passeport accordé à Michel Chartier de Lotbinière.

²⁸ Lettre du gouverneur de Vaudreuil à Duchesnay, seigneur de Beauport, Paris, 22 mars 1764, citée dans *Bulletin des recherches historiques*, 13 (1907), p. 48-49.

allaient être prises par les habitants de la région²⁹. Prolongeant son séjour jusqu'en août 1764³⁰, il entreprend des démarches auprès du *Board of Trade* pour s'en faire reconnaître la propriété. Rentré au Canada en septembre 1764, il habite à Vaudreuil à partir de 1765, s'occupe à mettre ses seigneuries en valeur³¹ et accomplit un premier voyage à New York au printemps de 1770 afin de faire reconnaître ses droits sur ses seigneuries américaines³². Éprouvant certaines difficultés à faire les paiements des biens qu'il avait acquis en France, il en fit cession d'une partie à son fils, qui prit à sa charge d'en acquitter les droits, et vendit le château de Vaudreuil à Joseph Fleury d'Eschambault³³. Il est ensuite retourné à New York en octobre 1771, s'est embarqué pour l'Angleterre en décembre et est arrivé à Londres en janvier 1772. Il y demeurera jusqu'au printemps de 1776 tout en faisant quelques séjours à Paris³⁴.

Puisque la capitulation de 1760 et le traité de Paris de 1763 avaient maintenu la tenure seigneuriale ainsi que les droits de propriété des terres, la Proclamation royale de 1763 avait effectivement lésé Chartier de Lotbinière en lui retirant les seigneurie dont il était légitimement propriétaire, celles d'Alainville, près du lac Saint-Sacrement (Lake George) et de Hocquart, sur la rive sud-ouest du lac Champlain. Ayant demandé au marquis de Vaudreuil de lui faire obtenir l'appui de la Cour de France, ce dernier en avait référé au ministre des Affaires étrangères de la France. Parallèlement, le marquis de Lévis avait recommandé Lotbinière à Adrien Louis de Bonnières, duc de Guines, ambassadeur de France à Londres³⁵. Dès lors, le marquis de Lévis et le duc de Guines allaient soutenir Lotbinière de leur protection, protection que l'on verra indéfectible, très agissante et qui aura beaucoup d'incidences dans l'existence de Michel Chartier de Lotbinière au cours des années à venir.

Le duc de Guines, qui avait été officiellement chargé de réclamer les droits que Lotbinière possédait « en Canada ou du moins de lui obtenir un dédommagement proportionnel »³⁶, avait obtenu vers 1773 que le gouvernement britannique lui verse une généreuse pension de 400 guinées, soit « environ 10 000 livres » françaises³⁷, en attendant le règlement final qui lui rendrait justice³⁸. Mais le *Board of Trade* avait adopté en février 1776 un règlement que Lotbinière avait rejeté. La France commençant alors à s'impliquer dans la guerre d'Indépendance américaine, le ministre d'État Jean Frédéric Phélypeaux de Maurepas et le ministre des Affaires étrangères Charles Gravier de Vergennes avaient chargé le marquis de Lévis de rappeler Lotbinière « en France où il pourrait être employé³⁹ ».

Nous entrons ici dans une tranche de la biographie de Michel Chartier de Lotbinière encore mal expliquée, sans que nous puissions y apporter beaucoup plus de lumière. D'abord, l'intervention du ministre Maurepas dans cette affaire a de quoi intriguer, puisque son nom ne revient nulle part ailleurs dans notre documentation. A-t-il joué un rôle que les sources consultées ne mentionnent pas ? Autre point obscur : comment expliquer ce « rappel » en France, alors que, comme Canadien et sujet britannique vivant à Londres, Lotbinière aurait pu continuer de résider en Angleterre ? Un troisième point nous semble expliqué par de fausses raisons : selon Lotbinière, son retour en France l'avait obligé « d'abandonner l'Angleterre et cette pension » de 10 000 livres qui était sa seule ressource⁴⁰; or nous savons que le jugement de février 1776 avait mis un terme au versement de cette pension. Lotbinière n'avait donc pas renoncé à cette pension en rentrant en France ; au contraire, il était passé en France, parce qu'il avait cessé de la percevoir, qu'il n'avait plus de revenus et qu'on lui promettait un emploi. Il croyait en outre que Louis XVI l'indemniserait pour la perte de ses seigneuries. Y

²⁹ Joseph Gagné, « Entre revendication et résignation. Les seigneuries du lac Champlain et la frontière new-yorkaise », dans Benoît Grenier et Michel Morissette, dir., *Nouveaux regards en histoire seigneuriale au Québec*, Québec, Septentrion, 2016, p. 61-90.

³⁰ S. Nicolini-Maschino, *Michel Chartier de Lotbinière...*, op. cit., p. 51-55.

³¹ A. de Léry McDonald (sic), *Les Seigneuries de Vaudreuil et Rigaud*, Québec, Les Publications généalogiques, 1995, p. 30 ; S. Nicolini-Maschino, *Michel Chartier de Lotbinière...*, op. cit., p. 55.

³² *Ibid.*, p. 70.

³³ A. C. de L. Macdonald, « Le château de Vaudreuil », loc. cit., p. 8-11 et 69-73.

³⁴ S. Nicolini-Maschino, *Michel Chartier de Lotbinière...*, op. cit., p. 70-72 et 120.

³⁵ ANOM, col. E 75, f° 283.

³⁶ *Idem*, f° 280, 283 et 286 ; A. C. de L. Macdonald, « Le château de Vaudreuil », loc. cit., p. 81-82.

³⁷ La guinée d'or valant 28 livres françaises en 1763, 400 guinées faisaient exactement 11 200 livres. Jean Hamelin, « À la recherche d'un cours monétaire canadien : 1760-1777 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 15 (1961), p. 31.

³⁸ ANOM, col. E 75, f° 280, 283, 287-289 et 294.

³⁹ *Idem*, f° 283 et 287.

⁴⁰ *Idem*, f° 280.

aurait-il eu une connivence quelconque et gardée secrète, ou du moins qui ne nous est jamais révélée, entre Lotbinière, le marquis de Lévis, le duc de Guines et les ministres Maurepas et Vergennes ?

En mission d'espionnage en Amérique ?

Lotbinière est passé en France au début de 1776 et a séjourné pendant plus de deux mois à Paris et à Versailles où il aurait multiplié ses efforts pour intéresser des « personnages importants en France⁴¹ » à la cause américaine. Plutôt que de lui procurer un emploi, comme on le lui avait laissé entendre en Angleterre, Vergennes, ministre français des Affaires étrangères, lui confia une mission pour laquelle Lotbinière s'est embarqué à Saint-Malo le 12 juillet 1776 sur le *Sartine* afin de gagner Saint-Pierre et Miquelon⁴² où il se trouvait le 5 septembre 1776. Il en repartit à bord d'une goélette et, au bout d'une traversée difficile, il arriva avec ses deux domestiques à Cape Cod, d'où il comptait de là se rendre à Boston, New York et Philadelphie⁴³.

Vergennes, dit-on, avait confié à Lotbinière « une mission officieuse d'observateur » en Amérique⁴⁴, mais, quelle était au juste la nature de cette mission et où devait-elle être exécutée ? Pour clarifier cette épineuse question, il faut établir des distinctions entre la mission que Vergennes avait confiée à Lotbinière en France, celle qu'il a exécutée en Amérique et la mission telle qu'elle fut rapportée après avoir été accomplie. La première, la mission confiée à Chartier de Lotbinière, devait se dérouler au Canada. Le 27 mai 1776, le ministre de la Marine informait le baron de L'Espérance, gouverneur de Saint-Pierre et Miquelon, que le sieur de Lotbinière se rendait à Saint-Malo où il allait s'embarquer pour cet archipel afin de retourner au Canada. Le baron de L'Espérance était alors prié de lui faciliter les moyens de passer à Québec⁴⁵. Le marquis de Lévis et le duc de Guines sont également formels à ce sujet :

On a cru qu'il [Lotbinière] pourrait être utile au Canada pour les intérêts du roi. En conséquence, il s'est embarqué à Saint-Malo pour se rendre à Saint-Pierre et Miquelon où il espérait pouvoir passer au Canada. Il ne trouva à Miquelon qu'un petit bâtiment américain qui le transporta à Boston, d'où il comptait pouvoir se rendre dans sa patrie⁴⁶.

Nous savons que le Congrès américain faisait passer de la propagande en 1775-1776 invitant les Canadiens à s'allier aux colonies anglo-américaines et que les Américains avaient enrégimenté des Canadiens pour participer à l'invasion du Canada et à la guerre d'Indépendance⁴⁷. François Louis Chartier de Lotbinière, frère aîné de Michel, était d'ailleurs aumônier d'un de ces régiments⁴⁸. Nous savons aussi que la France n'avait aucunement l'intention de reconquérir le Canada, mais qu'elle soutenait activement les Américains contre l'Angleterre. C'est dans ce contexte que le ministre français des Affaires étrangères Vergennes avait confié à Michel Chartier de Lotbinière la mission de retourner au Canada, où il était un seigneur important et théoriquement un homme d'influence, pour observer ce qui s'y passait et en informer le ministère. Il devait sans doute faire aussi la promotion de l'idéologie républicaine et s'employer à convaincre les Canadiens de s'allier aux rebelles américains afin de libérer le Canada de l'Angleterre. En novembre 1776, Lotbinière avait adressé dès son arrivée à Cape Cod une lettre à son fils dans laquelle il exprimait son projet de se rendre au Canada et son intention de convaincre les seigneurs et les membres de la noblesse canadienne. Il faisait allusion dans sa lettre au zèle « peu raisonné » de ces nobles et de ces seigneurs et disait vouloir

⁴¹ Lettre du marquis de Lotbinière à John Hancock, président du Congrès, 11 novembre 1776, Papers of Continental Congress, n° 78, XIV, p. 125-127, citée dans *Bulletin des recherches historiques*, 49 (1943), p. 114.

⁴² BAC, MG1, série F5B, vol. 57, Passagers embarqués en France, Saint-Malo, f° 100 ; ANOM, col. E 75, f° 251.

⁴³ Lettre du marquis de Lotbinière à son fils, Cape Cod, 10 novembre 1776, dans *Bulletin des recherches historiques*, 49 (1943), p. 190-192.

⁴⁴ F. J. Thorpe et S. Nicolini-Maschino, « Chartier de Lotbinière, Michel », *DBC en ligne*, www.biographi.ca. Archibald Chaussegros de Léry Macdonald fait état d'une mission secrète en Amérique, c'est-à-dire aux États-Unis. Marcel Trudel mentionne Michel Chartier de Lotbinière parmi les émissaires secrets que la France envoya dans les colonies rebelles. A. C. de L. Macdonald, « Les archives... », *loc. cit.*, p. 15 ; Marcel Trudel, *La révolution américaine. Pourquoi la France refuse le Canada (1775-1783)*, Montréal, Les Éditions du boréal express, 1976, p. 154-155.

⁴⁵ BAC, MG1, série B, vol. 156, f° 547 et ANOM, col. E 75, f° 251.

⁴⁶ ANOM, col. E 75, f° 284.

⁴⁷ M. Trudel, *La Révolution américaine...*, *op. cit.*, p. 53-121.

⁴⁸ Robert Larin, « Prisonniers canadiens, déportés acadiens et expatriés républicains, à Philadelphie et dans le New York (1755-1783) », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 50 (1999), p. 105-111.

particulièrement persuader ceux qui, comme son propre fils, avaient pris le parti des royalistes et avaient combattu pour l'Angleterre contre les forces américaines lors de la prise du fort Saint-Jean :

Me voici enfin à portée de retrouver sous peu ma famille. [...] Me voici à même de rendre à ma patrie les services les plus essentiels et les plus grands, si ceux qui l'habitent veulent enfin m'écouter, leur faisant envisager dans ce dernier moment leurs vrais et uniques intérêts, ce que j'ai toujours fait, assurément bien aux dépens des miens, et malheureusement sans succès jusqu'ici. J'espère cependant cette fois que j'aurai à leur dire de particulier, qu'ils pourront renoncer à un zèle aussi peu raisonné que celui qu'ils ont montré jusqu'ici⁴⁹.

Mais Lotbinière n'est pas allé accomplir sa mission au Canada comme il le devait. Peut-être n'avait-il pas voulu s'y rendre parce qu'il savait ne pas avoir autant d'ascendant sur les Canadiens que Vergennes le supposait et qu'il redoutait que le gouverneur Carleton le fasse arrêter si jamais il s'y présentait ? Un mémoire du marquis de Lévis et du duc de Guines justifiera en 1781 que les longs séjours Lotbinière à Londres l'avaient rendu suspect aux yeux des Américains qui ne lui avaient pas permis de se rendre au Canada⁵⁰. C'est donc avouer que Lotbinière n'avait pas accompli là où il le devait la mission dont il avait été chargé, qu'il n'avait pas eu d'influence réelle auprès des Américains qui se méfiaient de lui, et qu'il n'avait pas joué, au cours la guerre d'Indépendance américaine, le rôle diplomatique d'importance pour lequel la France allait plus tard le récompenser.

Une autre raison avait sans doute aussi rendu Lotbinière suspect aux yeux des Américains et l'avait retenu dans les colonies américaines. Son fils, Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière, qui était passé en France avec son père en 1760, avait étudié à Paris et était revenu au Canada en 1763. Or, il avait été fait prisonnier par les Américains au fort Saint-Jean en 1775 et était gardé en captivité à Philadelphie⁵¹. Dès son arrivée en Amérique, Lotbinière avait tenté de le faire libérer en faisant jouer ses contacts avec le président du Congrès et en faisant intervenir Benjamin Franklin, avec qui il s'était lié d'amitié à Londres en 1775⁵². Il envisageait même la possibilité de se constituer prisonnier à la place de son fils⁵³. Ainsi, Lotbinière ne donne-t-il guère l'impression d'avoir été un diplomate respecté et d'avoir eu beaucoup d'influence auprès des Américains. Il était en outre assez mécontent de l'implication royaliste de son fils. « Au lieu de [se] livrer à cette bravoure », lui écrivait-il, pourquoi n'avait-il pas répondu à l'invitation que son père lui avait faite de se rendre en Europe avec sa sœur. ⁵⁴ Dans une autre lettre, écrite à Boston le 21 novembre 1776, il ne cachait pas ses reproches :

Si vous aviez agi d'après mes lettres de Londres vous vous fussiez épargné bien des pertes et chagrins, et je crois que vous, comme tous ceux qui ont suivi le même parti sans fondement quelconque, ne vous verriez pas exposés aux reproches que pourraient vous faire ceux de votre ancienne patrie, ou comme vous savez vos ancêtres ont figuré, de vous être pour quelque temps mis dans l'occasion de vous voir les armes à la main contre eux : car vous n'avez pas dû ignorer l'intérêt particulier que prenait la France pour la cause contre laquelle vous vous étiez laissé persuader de vous déclarer : et on a trouvé dans cette première patrie, très surprenant que ce fut précisément des gentilshommes canadiens qui se fussent joints aux royalistes dans une cause pareille, surtout après le traitement, sans sujet d'aucune espèce, qu'ils avaient reçus : qui ne tendent pas moins qu'à les anéantir, et à les mettre au-dessous du dernier de leurs paysans, s'ils avaient eu le temps de consommer leurs projets. Je me réserve à vous en dire beaucoup plus lorsque je vous verrai⁵⁵.

⁴⁹ Lettre du marquis de Lotbinière à son fils, Cape Cod, 10 novembre 1776, *loc. cit.*, p. 192.

⁵⁰ ANOM, col. E 75, f° 284.

⁵¹ Denis Vaugeois, *Québec 1792. Les acteurs, les institutions et les frontières*, Montréal, Fides, 1992, p. 25.

⁵² Lettre du marquis de Lotbinière à John Hancock, président du Congrès, dans *Bulletin des recherches historiques*, 49 (1943), p. 114-115.

⁵³ Lettre du marquis de Lotbinière à son fils, Cape Cod, 10 novembre 1776, *loc. cit.*, p. 191-192.

⁵⁴ *Idem*.

⁵⁵ Lettre du marquis de Lotbinière à son fils, Boston le 21 novembre 1776, dans *Bulletin des recherches historiques*, 49 (1943), p. 377-378.

Le fait que sa femme et sa fille vivaient au Canada devait également contribuer à rendre Lotbinière suspect aux yeux des Américains. Aussi, le 11 novembre 1776, celui-ci proposait-il au président du Congrès d'envoyer son fils au Canada avec mission de les faire passer aux États-Unis⁵⁶. Mais Lotbinière croyait-il vraiment que Michel Eustache Gaspard Alain serait revenu à Philadelphie avec sa sœur et sa mère ? Ce dernier allait toutefois être libéré et rentrer au Canada au printemps de 1777. Son père quitta les États-Unis au même moment, passa par Saint-Domingue et arriva en France en août⁵⁷.

De retour en France, Lotbinière a fait valoir ses mérites en affirmant avoir été envoyé en mission à Boston⁵⁸ et avoir accompli cette mission « sans reproches⁵⁹ ». Mais on ne manqua pas de faire observer au ministre de la Marine, à qui Lotbinière demandait des grâces, que « le département des Affaires étrangères connaît seul les services politiques qu'il peut y avoir rendus⁶⁰ ». À dire vrai, les Affaires étrangères n'étaient pas tellement plus au courant de la nature de ces prétendus services puisque le diplomate de Guines, ce grand protecteur de Lotbinière, avoue en 1784 avoir été obligé de les « rappeler » au ministre Vergennes qui, à ce qu'il semble, n'en savait rien. Par contre, puisque de Guines ajoute que le ministre lui avait promis d'appuyer favorablement la demande d'accorder le titre de marquis au sieur Chartier de Lotbinière lorsque celle-ci serait présentée au Conseil⁶¹, Lotbinière aurait-il vraiment accompli quelque chose de méritoire qui n'est jamais mentionné dans les documents d'archives et que nous ne connaissons pas ? Et de Guines de nous informer encore qu'en récompense pour ces fameux services, le ministère des Affaires étrangères avait accordé à Lotbinière une pension de 1200 livres⁶², pension que de Guines trouvait insuffisante, mais qui nous semble tout de même assez généreuse, puisque, à notre connaissance, le ministère des Affaires étrangères n'avait chargé Lotbinière que d'une seule mission d'observation au Canada et que celui-ci ne s'y était même pas rendu !

Hautement récompensé, mais pourquoi ?

Le 25 décembre 1778, Lotbinière habitait au château de Méré, chez sa belle-sœur Marie Gilles Chaussegros de Léry, épouse de Jean Marie Landrièves Desbordes⁶³. S'étant brouillé avec elle, il loua une chambre à Tours⁶⁴ où il se trouvait le 27 janvier 1779 prenant déjà le titre de marquis de Lotbinière⁶⁵. Alors que sa mauvaise réputation l'avait empêché de recevoir la croix de Saint-Louis, le marquis de Lévis, son protecteur, n'eut qu'à dire, le 8 février 1779, que les rapports défavorables qu'on possédait à son sujet n'étaient que des calomnies⁶⁶ pour que sa réputation soit aussitôt rétablie et que Lotbinière soit reçu chevalier de Saint-Louis le 12 avril 1779⁶⁷. C'était une première récompense bien facilement et très rapidement accordée !

Chartier de Lotbinière prétend avoir bien exécuté la mission qui lui avait été confiée ; mais, nous l'avons vu, le marquis de Lévis et le duc de Guines rapportent qu'il n'était pas allé l'accomplir au Canada. N'empêche que Lotbinière demandait des grâces en invoquant qu'on ne lui avait donné que 4000 livres en frais de voyage et de séjour pour réaliser sa mission en Amérique alors que, estimait-il, il lui en avait coûté plus de mille louis (plus de 24 000 livres). Il demandait en compensation une gratification de 100 pistoles (environ 2100 livres) et 600 livres d'augmentation de traitement⁶⁸. N'était-ce pas beaucoup réclamer pour une mission

⁵⁶ Lettre du marquis de Lotbinière à John Hancock, *loc. cit.*, p. 114-116.

⁵⁷ S. Nicolini-Maschino, *Michel Chartier de Lotbinière...*, *op. cit.*, p. 148 et 154.

⁵⁸ ANOM, col. E 75, f° 294.

⁵⁹ *Idem*, f° 280.

⁶⁰ *Idem*, f° 296.

⁶¹ *Idem*, f° 300.

⁶² *Idem*, f° 284.

⁶³ Selon une lettre de Charlotte Alavoine à Michel-Eustache-Gaspard Chartier de Lotbinière citée dans A. C. de L. Macdonald, « Le château de Vaudreuil », *loc. cit.*, p. 84.

⁶⁴ « Lettres du vicomte François-Joseph Chaussegros de Léry à sa famille », *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec*, 14 (1933-1934), p. 24.

⁶⁵ ANOM, col. E 75, f° 261.

⁶⁶ *Idem*, f° 264-265.

⁶⁷ *Idem*, f° 272.

⁶⁸ *Idem*, f° 280.

qu'en réalité, il n'avait pas, ou qu'il avait mal exécutée ? On lui avait tout de même accordé deux gratifications de 1000 livres chacune, en janvier et en juin 1781⁶⁹.

Ses protecteurs ne mentionnent rien sur le déroulement de cette insigne mission, mais ils sollicitent que Lotbinière en soit récompensé⁷⁰. Pour vanter ses mérites, ils trouvent seulement à dire qu'il avait été « obligé de revenir en France après avoir perdu, par la prise des îles Miquelon, tous ses effets qu'il y avait laissés » et à rappeler qu'il avait été privé, à son départ de Londres en 1776, de la pension de 10 000 livres que lui versait le gouvernement britannique⁷¹. En somme, il ne s'agissait pas de récompenser Lotbinière pour l'accomplissement de sa fameuse mission, mais plutôt de l'indemniser pour les pertes qu'il aurait subies. Or ces pertes nous semblent en réalité assez minces, car, d'une part, il n'avait pas dû perdre grand-chose à Saint-Pierre et Miquelon, où il n'était passé qu'en transit avant de repartir vers Cape Cod, où, d'après ce qu'il a écrit à son fils, il était arrivé avec beaucoup de bagages, dont sa chaise de poste (voiture hippomobile transportant une seule personne)⁷². D'autre part, la pension de 10 000 livres qu'il avait cessé de recevoir à Londres n'était pas véritablement une perte qu'il avait subie, mais une allocation que le *Board of Trade* lui avait accordée temporairement et qui avait pris fin en février 1776⁷³.

Le 25 septembre 1780, chez l'épicier, vis-à-vis l'extrémité des petites maisons, rue de l'Évêché à Paris, Lotbinière informait le ministre qu'il avait éprouvé à son retour d'Amérique une maladie sérieuse, assez longue et très critique par les circonstances où il s'était trouvé, dont il venait de sortir et dont le duc de Guines était au courant de tous les détails. Le danger le plus grand qu'il expliquait avoir couru venait du défaut de domestiques. Afin d'accélérer sa convalescence, il annonçait se rendre, pour environ une quinzaine de jours, au château de Saint-Just, près de Chambly, route de Beauvais, chez son cousin germain Nicolas d'Avène des Méloizes, où il attendra de nouveaux ordres et les grâces du roi⁷⁴. Mais, ici encore, le marquis de Lévis et le duc de Guines, afin de faire obtenir un bienfait à leur protégé, avaient confirmé que Lotbinière avait souffert d'une maladie longue et très coûteuse et qu'il se trouvait démuné de ressources⁷⁵. Ils se portaient ainsi garants d'un fait dont rien d'autre ne confirme la réalité, pas même un certificat médical, tel qu'on l'exigeait ordinairement, certificat que Lotbinière aurait pu fournir pour attester de cette maladie si affligeante et s'attirer la compassion du ministre.

Le jour même où il avait été reçu chevalier de Saint-Louis, Lotbinière avait adressé ses remerciements au ministre Sartine en offrant ses services « au prince ou à l'État dans quelque partie et en quelque lieu que ce soit⁷⁶ ». Il réitéra son offre de services « en qualité d'officier militaire et d'ingénieur » le 6 juin 1779, soit quelques mois plus tard, ajoutant qu'il « ne [retournerait] au Canada, où il [avait] femme et enfant, que pour aider à le conquérir si l'on [voulait] l'y employer⁷⁷ » et sollicitait en même temps un brevet de colonel⁷⁸. On lui avait répondu qu'on ne pouvait pas nommer colonel un officier qui n'était pas en service, mais qu'on lui avait procuré une pension de réforme⁷⁹. C'est-à-dire que la pension de réforme de 600 livres, qui lui avait été accordée à titre de capitaine du Canada en 1762⁸⁰ et qu'il avait cessé de percevoir à son départ pour le Canada au printemps de 1764, fut soudainement rétablie et portée à 1200 livres à compter du premier janvier 1779⁸¹.

Somme toute, il nous apparaît clairement que c'est parce qu'il bénéficiait de puissants et habiles protecteurs, et non pas à cause du succès de sa mission en Amérique, ni pour les services qu'il aurait rendus à la France au cours de la guerre d'Indépendance américaine, que Lotbinière obtenait les récompenses qui lui étaient accordées. Alors qu'on avait ardemment discrédité ses services comme ancien officier militaire et ingénieur

⁶⁹ *Idem*, f° 289 et 296.

⁷⁰ *Idem*, f° 284.

⁷¹ *Idem*, 280 et 284.

⁷² Lettre du marquis de Lotbinière à son fils, 10 novembre 1776, *loc. cit.*, p. 191.

⁷³ F. J. Thorpe et S. Nicolini-Maschino, « Chartier de Lotbinière, Michel », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁷⁴ ANOM, col. E 75, f° 279.

⁷⁵ *Idem*, f° 280 et 285.

⁷⁶ *Idem*, E 75, f° 270.

⁷⁷ *Idem*, f° 274.

⁷⁸ *Idem*, f° 275.

⁷⁹ *Idem*, f° 278.

⁸⁰ *Idem*, f° 275-277 et 284.

⁸¹ *Idem*, f° 273, 284-285 et 296.

au Canada et qu'on lui avait longtemps refusé de lui accorder les grâces du roi, ses protecteurs étaient parvenus à convaincre les ministres, à partir de 1775-1776, que Lotbinière était soudainement devenu hautement méritoire. Ils étaient ainsi parvenus en quelques mois à lui faire obtenir la croix de Saint-Louis, deux gratifications de 1000 livres chacune, une pension de 1200 livres sur les fonds des Affaires étrangères en raison de sa prétendue mission secrète en Amérique ainsi qu'une autre pension de réforme de 1200 livres sur le fonds des colonies en raison de ses anciens services au Canada. Et une ultime récompense, celle qu'aucun autre Canadien n'est jamais parvenu à obtenir du roi de France, allait encore venir.

Il semble que dès 1776, on avait promis à Lotbinière de l'élever à la dignité de marquis à la fin de sa mission sur le continent américain. « Toutes les lettres que je reçois de France, écrivait-il de Boston à son fils en novembre 1776, me qualifient de marquis, et vous ne courez aucun risque de vous y conformer ⁸² ». Mais il attendra jusqu'au début de 1784 avant de demander à recevoir cette distinction ⁸³ en évoquant qu'« éloigné pour jamais de sa famille [il] aura du moins la consolation de lui transmettre ce fruit de son zèle pour son ancienne patrie et des sacrifices pénibles qu'il lui a coûtés ⁸⁴ ». Louis XVI la lui accordera en reconnaissance des services que Lotbinière avait rendus à la France avec un désintéressement et une fidélité qui le mettaient « dans l'impossibilité absolue de ne jamais rentrer comme sujet anglais au Canada et au sein de sa famille ⁸⁵ ». Lotbinière habitait à Paris ⁸⁶ lorsque Louis XVI signa le 25 juin 1784 les lettres patentes le créant marquis, lui et « les aînés de ses enfants en légitimes mariages descendants mâles nés et à naître ⁸⁷ ». Remarquons que ce titre lui était accordé en reconnaissance de ses services rendus envers « son ancienne patrie », comme si le fait d'avoir émigré du Canada ne permettait pas de considérer la France comme sa seule et actuelle patrie. Notons également que ce sont encore le marquis de Lévis et le duc de Guines qui ont fourni des certificats favorables et qui sont derrière cette ultime récompense accordée à leur protégé ⁸⁸. Aussi, les lettres patentes décrivent-elles les qualités et les services rendus par Lotbinière sous le même maquillage que celui que ses protecteurs avaient toujours réussi à leur donner. Elles rappellent, par exemple, que le gouvernement anglais avait trouvé les réclamations de Lotbinière si justes qu'il lui avait donné une pension de 400 guinées, mais que, n'écoulant que son zèle pour son ancienne patrie, il avait généreusement renoncé à cette pension et à tous ses droits afin de se transporter en France et y offrir ses services ⁸⁹. Elles évoquent aussi le fait que Lotbinière avait été envoyé à Boston pour une mission qu'il avait remplie avec zèle ⁹⁰, ce qui, on l'a vu, n'était pas le cas. Mentionnons enfin que les lettres patentes spécifient qu'il avait été employé comme ingénieur en chef au Canada ⁹¹, autre maquillage de la réalité, que Lotbinière a dû considérer comme une douce vengeance lui faisant grand plaisir ; on connaît en effet la grande frustration et l'animosité qu'il avait éprouvée lorsque de Pontleroy avait été nommé ingénieur en chef à sa place.

Les dernières années

Demeurant rue de Bourgogne à Paris en 1782, Lotbinière avait à nouveau proposé ses services à Vergennes pour reprendre le Canada, ce à quoi le ministre avait répondu qu'il aurait volontiers recours à lui si les circonstances le permettaient ⁹². Mais le traité de Versailles fit comprendre à Lotbinière l'année suivante que la France avait depuis longtemps renoncé à reprendre le Canada et qu'aucune autre mission ne lui serait confiée en Amérique. Il résida tantôt à Tours, tantôt à Paris jusqu'à son départ en mai 1787 pour les États-Unis ⁹³ où il espérait encore parvenir à recouvrer les deux seigneuries qu'il avait perdues et auxquelles il dut

⁸² Lettre du marquis de Lotbinière à son fils, Boston, 21 novembre 1776, *loc. cit.*, p. 378.

⁸³ ANOM, col. E 75, f° 298.

⁸⁴ *Idem*, f° 291.

⁸⁵ BAC, MG18-H64, vol. 1, Versailles, 25 juin 1764 : lettres patentes qui accordent au sieur Michel Chartier de Lotbinière le titre de marquis (4 pages).

⁸⁶ ANOM, col. E 75, f° 299.

⁸⁷ BAC, MG18-H64, vol. 1, Versailles, 25 juin 1764 : lettres patentes...

⁸⁸ ANOM, col. E 75, f° 292-295.

⁸⁹ BAC, MG18-H64, vol. 1, Versailles, 25 juin 1764 : lettres patentes..., p. 2.

⁹⁰ *Idem*, p. 2.

⁹¹ *Idem*, p. 1.

⁹² BAC, MG5-B, 2 Angleterre, Colonies anglaises, 1713-1805, documents 94, f° 327, premier avril 1782, et document 95, f° 328, 11 avril 1782, cité dans Claude Galarneau, *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, Québec et Paris, Les presses de l'Université Laval et Armand Colin, 1970, p. 58.

⁹³ S. Nicolini-Maschino, *Michel Chartier de Lotbinière...*, *op. cit.*, p. 192.

finalement renoncer. Il restera trois ans à New York⁹⁴ où la permission de passer au Canada lui fut refusée. Il habitait à Albany en avril 1790⁹⁵ quand la protection de son fils lui permit de passer discrètement la frontière en octobre et d'aller vivre à Vaudreuil. Il vendit finalement le 30 juillet 1795 la seigneurie de Villechauve, la seule qui lui appartenait encore⁹⁶, et retourna vivre à Albany à la fin de l'année⁹⁷. Afin de toucher sa part de cette vente, sa femme obtint la séparation de biens au Canada en juin 1796⁹⁸. Lotbinière, devenu incapable de payer son loyer et expulsé par son logeur, quitta Albany à la fin de 1796 et retourna vivre à New York où, brouillé avec sa famille⁹⁹, il succomba à la fièvre jaune le 14 octobre 1798. Il avait avec lui d'importantes archives familiales aujourd'hui dispersées et en partie disparues¹⁰⁰.

Conclusion

Michel Chartier de Lotbinière est un personnage singulier non seulement parce qu'il est le seul Canadien à qui le roi de France a donné la couronne de marquis¹⁰¹, mais aussi parce que son parcours et ses tentatives d'adaptation après la Conquête ne ressemblent à ceux d'aucun autre noble canadien. À son arrivée en France en 1761, les rapports l'accusant d'incompétence et de malversation que Pontleroy et ses acolytes avaient envoyés à Paris lui avaient fait perdre toute crédibilité, empêché son réemploi et privé de toute grâce. Après plusieurs années de cette défaveur, ses protecteurs, le marquis de Vaudreuil et surtout le marquis de Lévis et le duc de Guines, étaient facilement parvenus à lui faire obtenir l'appui du roi de France ainsi que l'assistance de l'ambassade de Londres dans le contentieux l'opposant au gouvernement britannique. Ceux-ci avaient aussi réussi à rétablir sa réputation, à lui faire confier une mission en Amérique, à lui procurer la croix de Saint-Louis, à lui faire obtenir des pensions sur le fonds des colonies et sur celui des Affaires étrangères, à lui faire mériter des gratifications et même à lui faire conférer le titre héréditaire de marquis de Lotbinière.

Les sources archivistiques à notre disposition ne nous ont pas permis de comprendre le bien-fondé des faveurs que Lotbinière a obtenues entre 1775 et 1784. Certaines pièces d'archives nous semblent avoir altéré la réalité historique et maquillé quelque peu le récit des faits. C'est notamment le cas lorsqu'elles indiquent que Lotbinière a eu droit aux grâces du roi pour le succès de la mission qu'il avait réalisée à Boston durant la guerre d'Indépendance américaine, alors que nous avons pu établir que cette mission était plutôt un échec. Il arrive ainsi que l'historien travaille avec des sources qui cachent ou déguisent ce qu'elles semblent révéler. Dans le cas de Michel Chartier de Lotbinière, les sources archivistiques portent plus à douter qu'elles n'aident à comprendre. Nous aurons néanmoins essayé d'écrire l'histoire en exposant l'incompréhensible et en tâchant de ne pas trop la maquiller.

⁹⁴ *Idem*, p. 194.

⁹⁵ *Idem*, p. 200.

⁹⁶ Bibliothèque et Archives nationales du Québec, CN601 S313, greffe Joseph Papineau, 30-07-1795 : vente de la terre et seigneurie de Villechauve.

⁹⁷ S. Nicolini-Maschino, *Michel Chartier de Lotbinière...*, *op. cit.*, p. 206.

⁹⁸ F. J. Thorpe et S. Nicolini-Maschino, « Chartier de Lotbinière, Michel », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁹⁹ Voir notamment, « Lettres du vicomte François-Joseph Chaussegros de Léry à sa famille », *op. cit.*, p. 51.

¹⁰⁰ A. C. de L. Macdonald, « Les archives... », *loc. cit.*, p. 15-17.

¹⁰¹ Le marquis de Vaudreuil avait hérité de ce titre à sa naissance.

LA NOBLESSE FRANÇAISE DES LOTBINIÈRE : LE VRAI, LE MAQUILLAGE ET L'ARCHIFAU¹

L'étude précédente a signalé le maquillage qui continue d'affecter certains des aspects les plus importants de l'existence de Michel Chartier de Lotbinière. Le titre héréditaire de marquis est la grâce ultime qui lui a été accordée en 1784 en reconnaissance de mérites que nous avons jugé fabriqués, mais que ses protecteurs avaient demandé au roi de récompenser. Alors que d'autres Canadiens ont eu peine à convaincre les généalogistes du roi de l'authenticité de leur noblesse, ou n'y sont tout simplement pas parvenus, Lotbinière, lui, a obtenu la couronne de marquis par complaisance et de façon totalement irrégulière, puisque les terres qu'il possédait étaient situées hors de France et qu'elles ne pouvaient pas être érigées en marquisat². Il fut aussi élevé à cette distinction sans avoir démontré l'authenticité et l'ancienneté de sa noblesse³, condition pourtant essentielle, et en fournissant des extraits de baptême et de mariage qui devaient démontrer au moins cinq filiations de noblesse⁴, alors que nous n'en comptons en réalité que trois entre lui et son arrière-grand-père Louis Théandre, lui-même fils d'un conseiller et d'un médecin ordinaire du roi et petit-fils d'un marchand-bourgeois⁵.

Reconnue noble dans la colonie, la famille Chartier de Lotbinière appartenait de fait à la noblesse de la Nouvelle-France⁶, quoique cette famille n'ait jamais été noble et qu'elle n'a même jamais existé en France. Louis Théandre Chartier de Lotbinière a été le premier de sa lignée à s'affirmer noble en inventant ce nom de terre et en prenant la qualité d'écuyer à son arrivée au Canada en 1651. Son père, René Chartier, lui-même fils d'un simple marchand de Montoire (Loir-et-Cher), occupait la charge anoblissante de conseiller au Parlement de Paris, mais sans jamais avoir acquis la noblesse réelle ni prendre le titre d'écuyer ou de chevalier⁷; on le désignait certes « noble homme », mais ce n'était là qu'une simple marque de courtoisie que l'on accordait aux notables. Le marquis Michel Chartier de Lotbinière et les membres de sa famille s'étaient ensuite inventé une généalogie les rattachant à un certain Alain Chartier qui aurait été anobli par le roi Charles VI au début du XV^e siècle⁸. Cette ascendance fictive, qui aurait d'abord été portée à la connaissance du généalogiste Cyprien Tanguay⁹, a ensuite été publiée par l'abbé Daniel en 1867¹⁰, par

¹ Version révisée d'un article de Robert Larin publié dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 70 (2019), p. 27-40.

² François-Joseph Ruggiu, « Une voix à soi ? Autour du diaire de Michel Chartier de Lotbinière », dans Isabelle Luciani et Valérie Piétri, dir., *Écriture, récits, trouble(s) de soi. Perspectives historiques. France XVI^e-XX^e siècle*, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, 2012, p. 159-185.

³ Archives nationales d'outre-mer (ANOM), col. E 75, dossier Lotbinière, Michel (référence Internet : ark:/61561/up424cy0x3q), f^o 297.

⁴ *Idem*, f^o 294 et 299.

⁵ Voir *supra*, p. 22.

⁶ Lorraine Gadoury, *La noblesse de la Nouvelle-France : familles et alliances*, LaSalle (Montréal), Hurtubise HMH, 1992, p. 162 ; Yves Drolet, *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France*, 3^e édition, Éditions de la Sarracénie, Montréal, 2019, 116-119.

⁷ PRÉFEN (Programme de recherches sur l'Émigration des Français en Nouvelle-France), famille Chartier de Lotbinière : www.unicaen.fr/mrsh/prefen/notices/87481c.pdf.

⁸ Voir *supra*, p. 22.

⁹ Benjamin Sulte, « L'ancienne noblesse du Canada », *Revue canadienne*, nouvelle série, 5 (1885), p. 550.

¹⁰ François Daniel, *Histoire des grandes familles françaises du Canada ou aperçu sur le chevalier Benoist*, Montréal, Eusèbe Senécal, 1867, p. 297-299.

Benjamin Sulte en 1885¹¹ et propagée à tout vent par la suite¹². Henri-Gustave Joly de Lotbinière l'ayant communiquée à Pierre-Georges Roy qui l'a publiée en détail en 1920¹³, on la retrouve de nos jours résumée dans le *Dictionnaire biographique du Canada* qui la tient pour vraie¹⁴. Cette généalogie n'est d'ailleurs pas totalement fautive puisqu'Alain Chartier a véritablement existé à la fin du Moyen-Âge et que les premières générations de la descendance qui lui est attribuée sont probablement exactes ; mais elle a été trafiquée pour y introduire une lignée de Chartier de Lotbinière dont Louis Théandre serait issu. Selon cette généalogie, à la quatrième génération, Clément Chartier, né en 1456 aurait acheté en Bas-Maine une terre qu'il nomma Lotbinière et qui fut érigée en baronnie. À la sixième génération, la dot de Françoise Chartier de Lotbinière aurait fait passer cette baronnie dans la famille La Rochefoucauld en 1578. La famille Chartier de Lotbinière se serait tout de même maintenue en France jusqu'à la naissance à la neuvième génération de Louis Théandre Chartier de Lotbinière qui passa au Canada¹⁵. Mais, répétons-le, Louis Théandre a été le premier de sa lignée à se prétendre noble et à prendre le nom de Lotbinière en arrivant au Canada.

Les Chartier de Lotbinière de l'île Maurice

Major général dans le Corps des ingénieurs royaux de l'armée britannique en Inde et ingénieur en chef du Cachemire, Alain Joly de Lotbinière s'intéressait à l'histoire de sa famille¹⁶. Au cours d'un séjour qu'il fit à l'île Maurice, il rencontra le comte Philippe de Caila et sa « demi-nièce »¹⁷, Clémence Henriette Marie de Caila de Lotbinière, qui lui affirmèrent être parents avec lui et descendre des Chartier de Lotbinière canadiens. Le 28 décembre 1929, le major écrivit du camp de Vacoas à l'île Maurice à Archibald Chaussegros de Léry Macdonald, petit-fils de Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière¹⁸, et historien de la famille Lotbinière, pour lui demander son avis à ce sujet¹⁹. Selon ce qu'on lui avait raconté à l'île Maurice, un an après la naissance et la mort de leurs fils Joseph au Canada en 1719²⁰, Louis Eustache Chartier de Lotbinière et Françoise d'Avène des Méloizes auraient eu un autre fils nommé Joseph du Rocher Chartier de Lotbinière. Ce frère aîné du marquis Michel Chartier de Lotbinière aurait émigré du Canada sous le couvert du secret, aurait épousé en France une certaine Marie Paris, et aurait été le fondateur d'une branche de la famille Chartier de Lotbinière implantée à l'île Maurice.

Toujours selon ce qu'indique le major, Pierre Joachim Chartier de Lotbinière, fils de Joseph du Rocher Chartier de Lotbinière et Marie Paris, serait né le 6 février 1746 et aurait épousé une demoiselle originaire de Bretagne nommée Anne Cathalot. Né de cette union en 1767, Jean Pierre Chartier de Lotbinière aurait épousé Sophie Rivière à Paris en 1805 et aurait eu quatre filles : Rose Marie, Anne Clémence, Sophie et Hélice. Après que sa fille Rose Marie eut épousé le général Castagnier, Jean Pierre Chartier de Lotbinière aurait fait un voyage avec ses trois autres filles « à l'Est », aux « colonies orientales », ainsi que l'on désignait au XIX^e siècle les îles de France et de Bourbon²¹. Le comte Gervais de Caila, alors le lieutenant de vaisseau et commandant du navire sur lequel ils voyageaient, était tombé amoureux d'Anne Clémence Chartier de Lotbinière qu'il avait épousée en 1848. Le comte Gervais de Caila était ensuite passé dans la marine

¹¹ B. Sulte, « L'ancienne noblesse... », *loc. cit.*, p. 548-551.

¹² Nous l'avons retrouvée, incluant la branche implantée à l'île Maurice, dans les notes généalogiques compilées au XIX^e siècle par Gaston Sarré, notaire à Port-Louis, île Maurice. Bibliothèque nationale de France, Département des Manuscrits, NAF 24732 (<http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc6401h/>), p. 60-62v.

¹³ Pierre-Georges Roy, *Lettres de noblesse, généalogies, érections de comtés et baronnies insinuées par le Conseil supérieur de la Nouvelle-France*, vol. 2, Beauceville, L'Éclairer, 1920, p. 127-133.

¹⁴ André Vachon, « Chartier de Lotbinière, Louis-Théandre », dans *Dictionnaire biographique du Canada en ligne (DBC en ligne)*, www.biographi.ca.

¹⁵ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse...*, *op. cit.*, p. 131-133.

¹⁶ Alain Chartier Joly de Lotbinière (1862-1944), fils d'Henri Gustave Joly de Lotbinière (1829-1908), fils de Gaspard Pierre Gustave Joly (1798-1865) qui avait épousé Julie Christine Chartier de Lotbinière (1810-1887), fille cadette de Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière et de Marie Charlotte Munro. Yves Drolet, « Descendance de M.-E.-G.-A. Chartier de Lotbinière », généalogie inédite, p. 12/35.

¹⁷ C'est-à-dire la fille de son demi-frère Charles Horace de Caila.

¹⁸ Archibald de Léry Macdonald (1862-1939), fils de Marie Louise Chartier de Lotbinière (1803-1869), fille aînée de Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière et de Marie Charlotte Munro.

¹⁹ Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges, P4/C2, 272 (6), camp de Vacoas à l'île Maurice, 28 décembre 1929, lettre du major Alain Joly de Lotbinière de 1929 à Archibald Chaussegros de Léry Macdonald.

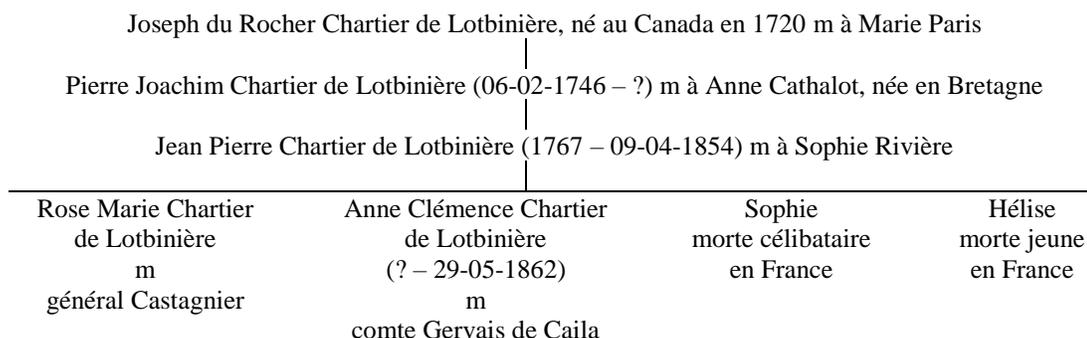
²⁰ Et non 1718 comme l'indique le major.

²¹ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5784416c.texteImage>.

marchande et s'était établi à l'île Maurice avec sa femme et son beau-père. Jean Pierre Chartier de Lotbinière était mort du choléra à Port-Louis (île Maurice) où, toujours selon ce que rapporte le major Joly de Lotbinière, il aurait été gravé sur sa tombe, au cimetière de l'Ouest : « Marquis Chartier de Lotbinière, décédé le 9-4-1854 ».

Tableau 1

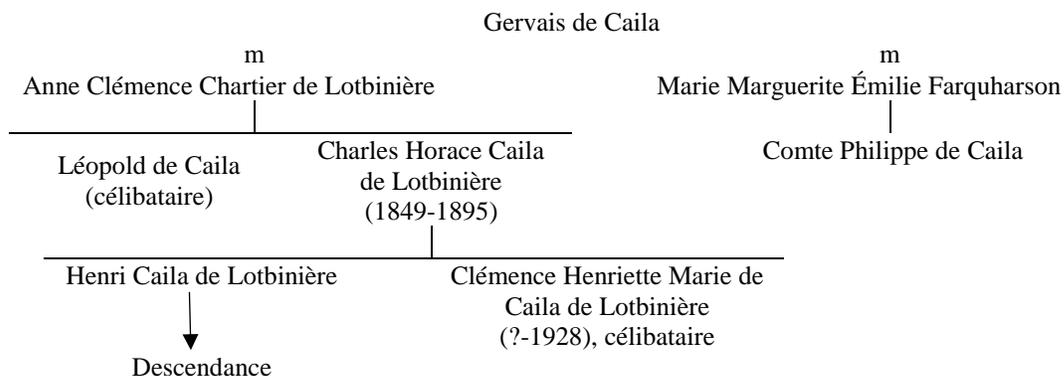
Les Lotbinière de l'île Maurice, selon Alain Joly de Lotbinière



Anne Clémence Chartier de Lotbinière est effectivement morte à l'île Maurice le 29 mai 1862 après avoir eu deux fils : Léopold de Caila et son frère Charles Horace. Le comte Philippe de Caila, que le major Alain Joly de Lotbinière a rencontré à l'île Maurice en 1928, est issu du second mariage du mari d'Anne Clémence, le comte Gervais de Caila. Le nom de Chartier de Lotbinière, explique le major, est maintenant éteint à l'île Maurice, mais le plus jeune des fils d'Anne Clémence Chartier de Lotbinière a adopté le surnom de sa mère et se nomme Charles Horace Caila de Lotbinière. Il a épousé une cousine, Henriette Marie de Caila, eut deux enfants (Henri et Clémence Henriette Marie Caila de Lotbinière) et est mort le 25 mai 1895. Le major rapporte que Henri Caila de Lotbinière était en 1929 consul de France à Mahé aux Seychelles. Il eut deux garçons et deux filles ayant perpétué le nom de Caila de Lotbinière. Sa sœur, Clémence Henriette Marie Caila de Lotbinière, que le major a aussi rencontrée, est morte célibataire le 6 août 1928.

Tableau 2

Descendance du comte Gervais de Caila



Démêler l'authentique et le falsifié

L'existence à l'île Maurice d'une branche de la famille Chartier de Lotbinière, dont on n'avait jamais entendu parler, avait beaucoup étonné le major Alain Joly de Lotbinière et nous reviendrons sur la réponse d'Archibald Chaussegros de Léry Macdonald à sa demande de renseignements. Expliquons plutôt que nous avons facilement retrouvé ces Chartier de Lotbinière mauriciens et ces Caila de Lotbinière dans le réseau Internet, en particulier dans la base de données généalogique des familles des îles de l'océan Indien et des

anciens comptoirs français des Indes que monsieur Henri Maurel, réputé généalogiste de l'île Maurice, a placée dans Geneanet²². Ces informations assez parcellaires touchant des Chartier de Lotbinière avaient été remises en 2013 à monsieur Maurel sans avoir encore été vérifiées et complétées. Nos recherches ont permis de vérifier, de rectifier et d'enrichir les informations que nous avons, autant celles du major Alain Joly de Lotbinière que celles trouvées dans Internet.

Au Canada, Louis Eustache Chartier de Lotbinière et Françoise d'Avène des Méloizes ont eu huit enfants, dont le plus jeune, Michel Chartier de Lotbinière, né en 1723, deviendra marquis. Selon ce qu'on lui avait raconté à l'île Maurice, le major rapporte la naissance de Joseph Chartier du Rocher de Lotbinière, exactement un an après celle de son frère Joseph. Or, Françoise d'Avène des Méloizes ne peut pas avoir donné naissance à un Joseph Chartier du Rocher de Lotbinière exactement un an après celle de Joseph, né le 15 septembre 1719, puisqu'elle a une fille, Louise, née le 1^{er} mars 1721. Joseph Chartier du Rocher de Lotbinière né au Canada n'a jamais existé ; en revanche, Joseph du Rocher Chartier, époux de Marie Paris, et leur descendance ont réellement existé à Louisbourg, en France et à l'île Maurice.

Fils de Pierre et de Marie Guichard, Joseph Chartier est né le 21 juillet 1713 à Trigavou (Côtes-d'Armor)²³ et a épousé à Louisbourg le 21 septembre 1741 Marie Paris, originaire de Plaisance²⁴. Ce couple eut d'abord deux enfants, Jean Joseph et Jean Antoine nés les 8 août 1743 et 19 février 1745²⁵. Les Anglais ayant déporté la population de Louisbourg en 1745, Pierre Joachim, qui suit, est né à Trigavou en 1746. La famille de Joseph Chartier est revenue à Louisbourg, où Charles est né le 24 octobre 1749²⁶. Joseph Chartier étant mort en mer la même année²⁷, Marie Paris s'est remariée le 25 septembre 1754²⁸ et a été à nouveau déportée de Louisbourg en 1758. Elle-même, son mari et ses enfants tiraient chacun une allocation de subsistance de 6 sols par jour à La Rochelle en 1761-1762²⁹.

À sa naissance, à Trigavou le 6 février 1746, Pierre Joachim Chartier est dit fils de Joseph Chartier sieur du Rocher et de demoiselle Marie Paris³⁰. Capitaine de navire et fils de capitaine de navire, il a épousé Marie Anne Cathalot à l'église Saint-Michel de Bordeaux le 22 juin 1775³¹ et était maire de la commune à son décès à Cocumont (Lot-et-Garonne) le 19 prairial de l'an X (8 juin 1802)³². Son fils, Jean Pierre Chartier, né le 8 novembre 1781 a été baptisé le lendemain à l'église Saint-André de Bordeaux³³ et était négociant à Cocumont lors de son mariage avec Marie Sophie Rivière, le 10 messidor de l'an X (29 juin 1802) à Bordeaux³⁴. Devenu marin, il demeurait encore dans cette ville, rue Hurtin Impasse, à la naissance de sa fille Marie Anne, le 5 germinal de l'an XI (26 mars 1803)³⁵. Il était propriétaire, rue Sainte-Croix, n° 39, à la naissance de Rose Marie, le 27 nivôse an XIII (17 janvier 1805)³⁶ et propriétaire domicilié à Cocumont à la naissance de sa troisième fille, Sophie Eulalie, née le 12 décembre 1808, chez sa grand-mère maternelle, Grand-Rue-de-la-Monnaie, n° 17, à Bordeaux³⁷.

Nous avons là, sur quatre générations, tous les Chartier que mentionne le major Alain Chartier de Lotbinière : le grand-père Joseph Chartier du Rocher marié à Marie Paris ; le père Pierre Joachim Chartier, époux de

²² <https://gw.geneanet.org/hmaurel?lang=en&p=jean+pierre&n=chartier>. Monsieur Maurel a mis à jour sa base de données, mais il était bien fait mention d'un Jean Pierre Chartier de Lotbinière lorsque nous avons consulté ce site pour la première fois le 2 février 2019.

²³ Archives départementales des Côtes-d'Armor, Registres paroissiaux et d'état civil, Trigavou, BMS 1699-1749, vue 112/417.

²⁴ BAC (Bibliothèque et Archives Canada), MG1-G1, vol. 407, Registres de Louisbourg, BMS 1736-1745, vue 153/292 ; MG1-G3, notaire Jean Laborde, 20 septembre 1741 : contrat de mariage entre Joseph Chartier, charpentier et demoiselle Marie Paris.

²⁵ BAC, MG1-G1, vol. 407, Registres de Louisbourg, BMS 1736-1745, vues 223 et 276/292.

²⁶ ANOM, état civil numérisé, île Royale, Louisbourg, BMS 1741, vue 10/28.

²⁷ <http://mwlandry.ca/genealog/getperson.php?personID=I39434&tree=03>.

²⁸ ANOM, état civil numérisé, île Royale, Louisbourg, BMS 1754, vue 34/48.

²⁹ BAC, MG6-A2, série B, vol. 281, f° 3 et vol. 282, f° 3v-4.

³⁰ Archives départementales des Côtes-d'Armor, Registres paroissiaux et d'état civil, Trigavou, BMS 1699-1749, vue 378/417.

³¹ Archives de Bordeaux Métropole, état civil, GG 506, Paroisse Saint-Michel, M 1773-1775, vue 149/182.

³² Archives départementales de Lot-et-Garonne, 4 E 68 3, Cocumont, BMS an V- an X, vue 260/265.

³³ Archives de Bordeaux Métropole, état civil, GG 129, paroisse Saint-André, BMS 1781, vue 104/126.

³⁴ Archives Bordeaux Métropole, 2 E 35, état civil Bordeaux, section Sud, M 1802, vue 101-102/151.

³⁵ Archives de Bordeaux Métropole, état civil, 1 E 32, Bordeaux section Nord, N 1802-1803, vue 82/165.

³⁶ Archives de Bordeaux Métropole, état civil, 1 E 40, Bordeaux section Sud, N 1804-1805, vue 92/321.

³⁷ Archives Bordeaux Métropole, état civil, 1 E 55, Bordeaux section 2, N 1808, vues 178-179/190.

Marie Anne Cathalot ; ainsi que Jean Pierre Chartier, marié en 1802 (et non 1805) à Sophie Rivière et leurs trois (et non quatre) filles : Marie Anne, Rose Marie et Sophie Eulalie. Or, ni Jean Pierre Chartier ni personne d'autre dans sa famille n'a porté le nom de Chartier de Lotbinière en France. Navigateurs de père en fils, ces Chartier n'appartenaient pas à noblesse française et n'avaient aucun lien de parenté avec les Chartier de Lotbinière canadiens.

Lorsque les Caila de Lotbinière ont raconté leur histoire familiale en 1928, ils ont laissé comprendre que leurs ancêtres Chartier étaient tous des Chartier de Lotbinière ayant porté ce nom. Mais tel n'est pas le cas. Selon le major, Sophie Eulalie est morte célibataire en France³⁸ et nous remarquons qu'elle a simplement signé « Sophie Chartier » au mariage de sa sœur Rose Marie Chartier avec Jean Antoine Castanier à Belin (Gironde) le 8 décembre 1824³⁹. Rose Marie, qui a donné naissance à un fils à Bordeaux le 17 janvier 1826⁴⁰, est morte à Mustapha en Algérie le 22 décembre 1857⁴¹. Elle vivait avec son mari et son fils depuis déjà plusieurs années lorsque son père a fait la connaissance du comte Gervais de Caila avec qui il a émigré à l'île Maurice un peu avant 1845. Rose Marie, elle, n'a pas émigré à l'île Maurice avec son père et sa sœur Anne Clémence ; elle n'a jamais non plus porté le nom de Chartier Lotbinière, bien qu'elle soit mentionnée sous ce nom dans certaines généalogies placées dans Internet⁴².

D'après tous les documents que nous avons consultés, Jean Pierre Chartier et sa fille aînée n'ont pris le nom de Chartier de Lotbinière qu'après leur arrivée à l'île Maurice vers 1844⁴³. Baptisée Anne Marie Chartier, fille de Pierre Chartier, à Bordeaux en 1803, elle est devenue fille du sieur Jean Pierre de Chartier de Lothbinière et de feu dame Marie Sophie Rivière et signe « Anne Clémence de Caila née Lothbinière » lorsqu'elle épouse Gervais Pierre Marie Adèle de Caila à Port-Louis (île Maurice) le 25 septembre 1844⁴⁴, soit quatre ans plus tôt que ce que le major avait indiqué. Son décès a été déclaré à Port-Louis le 30 mai 1866⁴⁵ sans que nous ayons pu consulter l'acte lui-même ni vérifier si elle y portait bien encore le nom de Lotbinière.

Cet acte de mariage est malheureusement le seul acte d'état civil qu'il nous aura été possible de consulter pour cerner comment, à quel moment et par qui le nom de Lotbinière a été porté à l'île Maurice. Les seuls actes d'état civil de cette ancienne colonie française facilement consultables sont ceux de la période française, de 1724 à 1811, conservés aux Archives nationales d'outre-mer⁴⁶; le *Civil Status Office* de l'île Maurice garde sous séquestre les actes de la période anglaise, ce qui les rend très difficiles à consulter. Le Cercle de généalogie Maurice-Rodrigues s'emploie actuellement à dépouiller les registres que possède le diocèse de Port-Louis, mais ces registres font lacunes pour certaines années et leur dépouillement est encore loin d'être complété. Souhaitons que de meilleures possibilités d'accès aux actes d'état civil de l'île Maurice puissent bientôt permettre de consulter ceux concernant les Chartier/Chartier de Lotbinière.

Selon le major, Jean Pierre Chartier de Lotbinière serait mort du choléra à Port-Louis (île Maurice) où il aurait été inscrit sur sa tombe au Cimetière de l'Ouest : « Marquis Chartier de Lotbinière, décédé le 9-4-1854 »⁴⁷. Le diocèse de Port-Louis ne possède malheureusement pas le registre de Port-Louis pour cette date

³⁸ Le major croyait que Sophie Eulalie était deux personnes distinctes qu'il nomme Sophie et Hélise. Il indique que Sophie est morte célibataire en France et qu'Hélise est morte jeune.

³⁹ Archives départementales de Gironde, 4 E 4964, Belin, M 1821-1830, vue 47-48/122.

⁴⁰ Archives de Bordeaux Métropole, 1 E 135, Bordeaux section 1, N 1826, vue 14/205.

⁴¹ ANOM, état civil numérisé, Algérie, Mustapha, M 1858 (acte de mariage de son fils Pierre Louis François Castanier), vue 17/61.

⁴² Notamment <https://gw.geneanet.org/cgd?lang=fr&p=marie+rose&n=chartier+de+lotbiniere>.

⁴³ Nous lisons par ailleurs dans les notes d'un généalogiste du XIX^e siècle : « Jean-Pierre Chartier marié à Bordeaux à Sophie Rivière. Il vint à l'île Maurice et porta (sans doute par suite du décès sans enfant mâle du dernier marquis Chartier de Lotbinière du Canada) le titre de marquis de Chartier de Lotbinière. C'est ainsi qu'il est désigné dans des actes de l'état civil de Maurice et sur sa tombe au cimetière de l'Ouest (Port-Louis). » Bibliothèque nationale de France, Département des Manuscrits, NAF 24732 (<http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc6401h/>), p. 62v).

⁴⁴ Diocèse de Port-Louis, registre des mariages 1844-1849, Saint-Louis, photo numérique 0009 prise par le Cercle de généalogie Maurice-Rodrigues.

⁴⁵ Civil Status Office, Tables décennales, Port-Louis, D 1861-1870, registre 4, f^o 15.

⁴⁶ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/recherche.php?territoire=ILE+DE+FRANCE>.

⁴⁷ Au 27 février 2019, cette sépulture n'était pas mentionnée dans les relevés des cimetières effectués par les membres du Cercle de Généalogie Maurice-Rodrigues [<http://www.cgmgenealogie.org/actes/>]. Ces relevés ne sont toutefois que partiels ; une visite récente à la nécropole de Port-Louis n'a pas non plus permis de retrouver cette inscription qui n'existe peut-être plus, effacée par le temps.

et l'acte de décès conservé au *Civil Status Office* ne peut être consulté. Mais la table décennale confirme la déclaration du décès de « Pierre de Chartier Lotbinière » enregistrée à Port-Louis le 10 avril 1854⁴⁸.

Plusieurs familles de l'île Maurice ont ajouté une particule et un surnom à leurs patronymes⁴⁹. Le phénomène serait intéressant à étudier dans son ensemble, mais dans le cas des Chartier, ce n'est qu'après leur arrivée à l'île Maurice avec le comte Gervais de Caila, qui d'ailleurs, lui aussi, n'était ni comte ni noble⁵⁰, que Jean Pierre Chartier et sa fille aînée se sont autoanoblis en ajoutant spontanément le nom de Lotbinière à leur patronyme. Connaissant bien son ascendance et ses origines bourgeoises, et sachant que son grand-père, navigateur, se faisait appeler Joseph Chartier du Rocher, Jean Pierre Chartier a usurpé la noblesse et trafiqué sa généalogie familiale en y apportant des filiations supposées et des rattachements de circonstances. Il a d'abord créé l'ancêtre canadien Joseph du Rocher Chartier de Lotbinière, ce qui lui a permis d'anoblir son père Pierre Joachim Chartier et de prendre lui-même le nom de Chartier de Lotbinière et de prendre aussi le titre de marquis. Ses descendants semblent vraiment avoir cru, comme ils l'ont raconté au major Alain Joly de Lotbinière en 1928, s'apparenter à cette famille canadienne. Ces Chartier de Lotbinière réinventés sont aujourd'hui devenus des ancêtres nobles, bien réels, dûment inscrits à l'état civil de l'île Maurice, dans la généalogie familiale présentée au major et dans celles qui se propagent maintenant dans Internet. Bien approprié, le nom de Lotbinière, qu'Anne Clémence a retransmis à son fils, se perpétue aujourd'hui dans la famille Caila de Lotbinière.

Il reste toutefois encore à éclaircir un point intrigant qu'Archibald Chaussegros de Léry croyait avoir résolu dans sa réponse à la demande de renseignements que le major Alain Joly de Lotbinière lui avait adressée : comment Jean Pierre Chartier connaissait-il le nom de Lotbinière et comment était-il suffisamment renseigné sur cette famille pour savoir qu'il pouvait prendre le titre, devenu vacant depuis la mort au Canada de Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière en 1822, et devenir le troisième marquis de Lotbinière⁵¹? Le navigateur Jean Pierre Chartier aurait-il croisé dans un port le marin Michel Alain Chartier d'Allainville, fils naturel du marquis de Lotbinière, et fait sien la généalogie de son interlocuteur ?

Michel Alain Chartier d'Allainville

Interprétant les informations que le major Joly de Lotbinière lui adressait, A. C. de Léry Macdonald lui avait répondu de Montréal que Jean Pierre Chartier de Lotbinière ne pouvait être qu'Alain Chartier d'Allainville, fils naturel du marquis Michel Chartier de Lotbinière, lequel aurait épousé Sophie Rivière vers 1805 et aurait émigré à l'île de France (île Maurice) où il serait mort en 1854 à l'âge de 80 ans. Pour ne pas avouer être un fils naturel du marquis, suppose Macdonald, Allainville se serait inventé des parents (Pierre Joachim Chartier et Anne Cathalot). À la mort sans descendants mâles de son demi-frère Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière au Canada en 1822, Allainville aurait pris le nom de Lotbinière et même le titre de marquis. Mais Macdonald n'explique pas pourquoi Michel Alain Chartier d'Allainville aurait aussi changé son prénom en celui de Jean Pierre⁵².

L'existence de ce fils naturel est très discrète et très peu documentée dans la vie de Michel Chartier de Lotbinière. Alors qu'il vivait à Londres, le marquis de Lotbinière avait effectivement eu un fils illégitime né le 29 novembre 1774 d'une mère dont nous ne connaissons que le nom : Marie Smith ou Schmith. L'enfant, qui prendra le nom de Michel Alain Chartier d'Allainville, passa en France, peut-être lorsque le futur marquis de Lotbinière revint de sa mission en Amérique en 1777 ; il fut mis en pension à Paris, chez dame Garnier-

⁴⁸ Civil Status Office, Table décennale, Port-Louis, D 1848-1760, registre 1, f° 108.

⁴⁹ On y trouve notamment des Poupinel de Valencé, des Pitot de la Beaujardière, des Fleuriot de la Colinière, des Barry de Savel, des Morel du Boil...

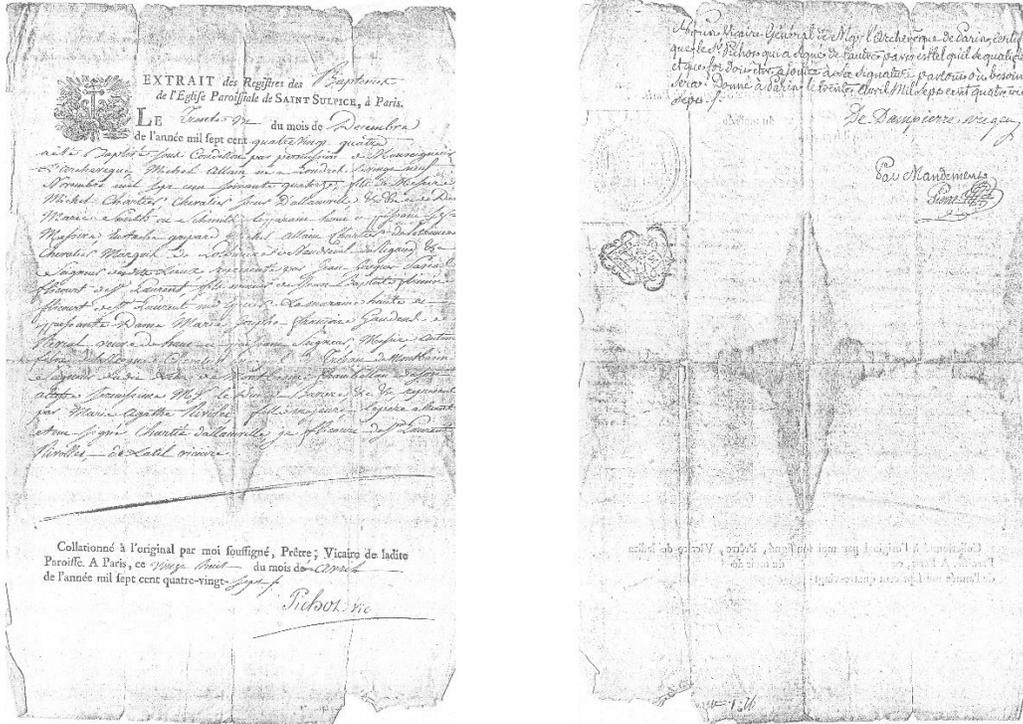
⁵⁰ Selon son acte de naissance, Gervais Pierre Adèle Caila est né à Toulouse le 26 juin 1812, fils de Raymond François Louis Alexandre Marie Caila, propriétaire, agent forestier et de Raymonde Marie Gabrielle Serrurier Dubois, habitant rue du Taur, au n° 26, à Toulouse. Archives de Toulouse, 1E255, état civil, N 1812, vue 125/258.

⁵¹ Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges, P4/C2, 272 (6), camp de Vacoas à l'île Maurice, 28 décembre 1929, lettre du major Alain Joly de Lotbinière de 1929 à Archibald Chaussegros de Léry Macdonald à Montréal, 24 mars 1930, Renseignements pour le major Alain Joly de Lotbinière à Mauritius, concernant Michel Chartier d'Allainville.

⁵² *Idem*, Montréal, 24 mars 1930, Renseignements pour le major Alain Joly de Lotbinière à Mauritius, concernant Michel Chartier d'Allainville.

Tozac, où il se trouvait en novembre 1778 et apprenait à parler français⁵³. Il sera baptisé sous condition à l'âge de 10 ans à l'église Saint-Sulpice de Paris le 30 décembre 1784. Les deux parents ainsi que les parrain et marraine étaient tous absents à la cérémonie. Le parrain était le demi-frère du baptisé, Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière, alors au Canada et représenté par Jean Jacques Sariol de Flicourt de Saint-Laurent, fils mineur de Jean Baptiste Firmin de Saint Laurent, maître épicier⁵⁴. La marraine, Marie Joséphe François Gaudens de Revial, était veuve d'Antoine Félix de La Vergne de Montbazin, chambellan de Son Altesse Sérénissime Mgr le duc de Bavière, etc. Elle était représentée par Marie Agathe Rivoles, fille majeure.

**Acte de baptême sous condition de Michel Alain Chartier d'Allainville
Extrait des registres de la paroisse Saint-Sulpice de Paris**



Baptême sous condition le 31 décembre 1784 à l'église Saint-Sulpice de Paris de Michel Alain, né à Londres le 29 novembre 1774, fils de messire Michel Chartier, chevalier sieur d'Allainville, etc., etc., et de dame Marie Smith ou Schmith.

© Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges, Fonds Henri de Lotbinière-Harwood, (dépôt à long terme du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges), P06/D1, 17, 2.

Michel Chartier de Lotbinière a gardé ce fils avec lui en France, puis à New York où ils sont arrivés le 26 juin 1787⁵⁵. Le jeune Allainville y reprit ses études avec une application qui procura beaucoup de contentement à son père qui le désigne rarement comme son fils⁵⁶. Ils vécurent brièvement à Albany en 1790 puis au Canada jusqu'en 1795⁵⁷. La présence d'Allainville auprès de son père se fait toujours discrète, passant presque inaperçue, mais elle est parfois signalée lorsqu'il passa neuf mois au manoir de Vaudreuil en 1791⁵⁸,

⁵³ BAC, MG18, K 3, vol. 3, Journal 1778-1779, cité dans Sylvette Nicolini-Maschino, *Michel Chartier de Lotbinière : l'action et la pensée d'un Canadien du 18^e siècle*, thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, 1978, p. 176.

⁵⁴ En septembre 1780, Michel Chartier de Lotbinière habitait chez l'épicier, vis-à-vis l'extrémité des petites maisons, rue de l'Évêché à Paris. Voir *supra*, p. 91.

⁵⁵ Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges, P4/C2, 272 (6), Montréal, 24 mars 1930, Renseignements pour le major Alain Joly de Lotbinière à Mauritius, concernant Michel Chartier d'Allainville.

⁵⁶ S. Nicolini-Maschino, *Michel Chartier de Lotbinière...*, op. cit., p. 194.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 200-201.

⁵⁸ *Ibid.*

lorsqu'il fit l'achat, à l'âge de seize ans la même année, de trois îles au milieu de la rivière Quinchien⁵⁹, ou lorsqu'il représenta l'année suivante Michel Chartier marquis de Lotbinière, «son parent», dans un acte notarié⁶⁰.

Archibald Chaussegros de Léry Macdonald rapporte que «le marquis eut le crâne fracturé dans un accident de voiture (je crois vers 1776), écrit-il, et dans la suite est devenu excentrique et à la fin de sa vie, à des moments, irresponsable»⁶¹. Encore en discorde avec sa femme et ses enfants, le marquis décida de vendre à Alexandre Ellice en 1795 la seigneurie de Villechauve, communément appelée Beauharnois, et de retourner vivre à Albany avec son fils Allainville⁶². Mais il y eut des complications, d'abord parce que Madeleine Louise Chaussegros de Léry, épouse Lotbinière, obtint au Canada la séparation de corps et de biens ainsi que la moitié du produit de cette vente. Ensuite, parce qu'en octobre 1792, Michel Chartier de Lotbinière avait donné à Allainville, son «parent et [son] pupille», une terre en franc-alleu noble d'environ 21 arpents de front sur la profondeur totale de la seigneurie de Villechauve, soit six lieues (29 km), dont Allainville devait prendre possession le jour où il atteindrait sa majorité, le 29 novembre 1795⁶³. Il serait alors devenu propriétaire au Canada d'un arrière-fief, mais il n'en fut rien parce que son père avait vendu cette seigneurie quatre mois avant qu'Allainville puisse entrer en possession de l'arrière-fief qui lui avait été donné. Puisqu'une telle concession aurait partitionné la seigneurie en deux parties non contiguës et aurait créé une terre noble pour laquelle Allainville n'aurait eu aucun devoir envers le seigneur principal ni aucune redevance seigneuriale à lui verser, Ellice exigeait qu'Allainville renonce à toute prétention qu'il pourrait avoir dans la seigneurie de Villechauve.

C'est vraisemblablement ce qui causa, à la fin de l'année 1796, une brouille entre Allainville et son père⁶⁴. Le marquis retourna vivre seul à New York, où il refit son testament et déshérita toute sa famille y compris le pauvre Allainville⁶⁵. Ce dernier écrivait d'Albany à son demi-frère Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière, le 30 octobre 1798, pour lui faire part «de la mort de notre père» le 14 octobre à New York⁶⁶. Michel Chartier de Lotbinière n'avait absolument rien laissé à Allainville qui, à 24 ans, se retrouvait démuné. Il signa, le 18 décembre 1798 devant un notaire de New York, la renonciation qui lui était demandée afin de faciliter le règlement de la succession et permettre aux enfants légitimes du marquis d'éventuellement tirer un quelconque héritage⁶⁷. Se retrouvant ainsi seul et sans rien, Allainville n'avait plus qu'à faire appel à la générosité de son demi-frère Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière pour l'aider à repartir et à tenter de refaire sa vie ailleurs. Il lui avait écrit :

J'espère que vous n'oublierez pas que vous êtes celui qui m'avez tenu sur les fonts
baptismaux et que celui qui devait m'assurer une existence honnête y ayant failli, vous

⁵⁹ Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), greffe Joseph Gabrion, CN601, S513, le 27 avril 1791 : Vente de trois îles, dont l'île la Plaine, au milieu de la rivière de Quinchien, par Jean Toupin et Marie Angélique Demers, son épouse, de Vaudreuil, à Michel Alain Chartier d'Allainville (mineur), chevalier, de Vaudreuil, comparant par Michel Chartier de Lotbinière, chevalier, marquis, seigneur de Vaudreuil et du fief et domaine de Quinchien, de Villechauve, d'Alainville et Hocquart et autres lieux, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis, demeurant à Vaudreuil, son père.

⁶⁰ BANQ, greffe Joseph Gabrion, CN601, S513, 8 octobre 1792 : Vente d'une terre située à l'île Perrot par Joseph Hainault dit Deschamps et Angélique Lalonde, son épouse, à Michel Chartier de Lotbinière, demeurant à l'île Perrot, représenté par Michel Alain Chartier d'Allainville, chevalier (majeur [sic]), son parent. Né le 29 novembre 1774, Allainville n'avait alors que 17 ans.

⁶¹ Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges, P4/C2, 272 (6), Montréal, 24 mars 1930, Renseignements pour le major Alain Joly de Lotbinière à Mauritius, concernant Michel Chartier d'Allainville.

⁶² BANQ, CN601, S513, greffe Joseph Papineau, 30 juillet 1795 : vente de la terre et seigneurie de Villechauve par Michel Chartier de Lotbinière à Alexandre Ellice, écuyer et négociant.

⁶³ Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges, P06/C5, 7, Albany, 12 novembre 1792 : déclaration du marquis Chartier de Lotbinière concédant à Michel Alain Chartier d'Allainville une terre en franc-alleu noble dans la seigneurie de Villechauve ; BANQ, CN601, S513, greffe Joseph Gabrion, 11 octobre 1792 : dépôt d'une déclaration de Michel Chartier de Lotbinière ; André LaRose, *La seigneurie de Beauharnois 1729-1867 : les seigneurs, l'espace et l'argent*, thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa, 1987, p. 29-30.

⁶⁴ Cette brouille découlait, du moins en partie, du fait que Michel Chartier de Lotbinière, plutôt désargenté à la fin de sa vie, reprenait et vendait des biens qu'il avait donnés à Allainville. Le marquis donne ainsi l'impression de s'être dépêché, quelques semaines avant qu'Allainville «son parent et pupille» atteigne sa majorité, pour vendre le 8 septembre 1795, une terre et les droits sur une autre terre qu'Allainville possédait dans la seigneurie de l'île Perrot. BANQ, CN601 S383, greffe Louis Thibaudeau, 8 septembre 1795.

⁶⁵ S. Nicolini-Maschino, *Michel Chartier de Lotbinière...*, op. cit., p. 207-208.

⁶⁶ Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges, P31/A1, Albany, 30 octobre 1798, lettre d'Allainville à monsieur de Lotbinière, écuyer.

⁶⁷ *Idem*, P06/C14, 1, 18 décembre 1798 : renonciation de Michel Alain Chartier d'Allainville aux droits qu'il possède sur la seigneurie de Villechauve ; A. LaRose, op. cit., p. 29-30.

aurez la bonté et la générosité de me servir de véritable parrain dans ce moment et de vous remettre ce que vous m'avez promis le 21 janvier mil sept cent quatre-vingt-onze que je ne devais point m'inquiéter, que vous ne m'abandonneriez jamais⁶⁸.

Allainville reçut de l'aide de Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière et de sa sœur Marie Louise Chartier de Lotbinière⁶⁹. Peut-être toucha-t-il aussi quelque chose de l'argent que, selon A. C. de Léry Macdonald, le marquis de Lotbinière avait placé pour lui dans la tontine du duc d'Orléans⁷⁰. Allainville écrivait de nouveau de New York à son demi-frère Michel Eustache Gaspard Alain, le 11 novembre : « Je suis sur le point de partir pour les îles comme simple matelot, cependant recevant des égards de la part du capitaine, et j'espère qu'en m'appliquant je pourrai m'avancer »⁷¹. Son demi-frère, qui n'avait pas l'habitude de répondre aux lettres qu'Allainville lui adressait, lui répondit cette fois de Vaudreuil le 19 novembre 1798 :

Quoique notre père ne vous ait pas mieux traité que moi, n'oubliez jamais qu'il eut soin de votre enfance, qu'il vous donna une bonne éducation et que la source de ses malheurs et des nôtres vient de ce qu'il voulait trop faire pour vous... Abandonné et isolé comme vous êtes en ce moment, ayant besoin de mon aide et de mon appui, vous m'avez assez connu, mon cher d'Allainville, pour vous adresser à moi dans votre infortune. Votre espérance ne sera pas frustrée ! Je serai votre protecteur et votre soutien, aussi longtemps que votre conduite sera estimable et que par votre industrie vous seconderez mes bonnes intentions... En attendant ma lettre tranquillisez-vous sur les événements futurs, chérissez et respectez la mémoire d'un père, à qui vous avez été peut-être trop cher ! Et me croyez, mon cher enfant, Votre Amy⁷².

Espérons qu'Allainville eut le temps de recevoir le réconfort de cette lettre avant son départ de New York. Il s'embarqua à la fin de l'année 1798 comme simple matelot sur un bateau allant aux Antilles. C'est la dernière information que nous possédons à son sujet.

Conclusion

En traversant l'Atlantique au XVII^e siècle, Louis Théandre Chartier s'était autoanobli en prenant le titre d'écuyer et le nom de Lotbinière ; ce faisant, il avait aussi anobli sa descendance et introduit la famille Chartier de Lotbinière dans la noblesse de la Nouvelle-France. Ses descendants avaient ensuite justifié leur appartenance à une ancienne noblesse d'extraction en se concoctant une ascendance fictive qui rattachait leur famille à celle d'Alain Chartier, anobli au début du XV^e siècle. Ainsi ancrée dans la noblesse, la famille Chartier de Lotbinière s'est ramifiée à partir du Canada tout en ne possédant aucune branche européenne connue ailleurs que dans la fausse généalogie que Pierre-Georges Roy allait publier en 1920. En émigrant à l'île Maurice au début du XIX^e siècle, le négociant et navigateur français Jean Pierre Chartier s'était lui aussi autoanobli en ajoutant le nom de Lotbinière à son nom de famille et en greffant son ascendance dans une branche collatérale de la généalogie familiale des Chartier de Lotbinière. L'historien et archiviste de la famille, A. C. de Léry Macdonald avait cru en 1930 que ce Jean Pierre Chartier de Lotbinière était Michel Alain Chartier d'Allainville.

Né hors mariage, Michel Alain Chartier d'Allainville ne pouvait pas hériter légalement de la noblesse de son père ni prendre le titre de marquis, mais A. C. de Léry Macdonald trouvait plausible qu'il ait pu le faire comme cela se faisait couramment au sein de la noblesse coloniale. Le besoin de la famille Chartier de Lotbinière d'authentifier son appartenance à la noblesse française se trouve à la source des informations fausses, confuses, invraisemblables ou maquillées auxquelles nous nous sommes butés. Il en est malgré tout résulté deux études publiées dans ces pages que l'on pourrait qualifier d'anti-études généalogiques et de

⁶⁸ Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges, P31/A1, Albany, 30 octobre 1798, lettre d'Allainville à monsieur de Lotbinière, écuyer.

⁶⁹ *Idem*, P31/A1, New York, 11 décembre 1798, lettre d'Allainville à l'honorable Chartier de Lotbinière, écuyer.

⁷⁰ *Idem*, P4/C2, 272 (6), Montréal, 24 mars 1930, Renseignements pour le major Alain Joly de Lotbinière à Mauritius, concernant Michel Chartier d'Allainville. Selon *Wikipédia*. « À la mort de son père en 1785, le duc de Chartres, devenu duc d'Orléans avait pu obtenir du roi l'autorisation d'émettre un emprunt de 6 millions de livres (le prix de 2 vaisseaux de lignes ou de 3 frégates) portant création de 240 000 livres de rentes viagères tontinières à 4 %, dit "tontine d'Orléans" (27 novembre 1785) ». [https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis-Philippe_d%27Orl%C3%A9ans_\(1747-1793\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis-Philippe_d%27Orl%C3%A9ans_(1747-1793)).

⁷¹ Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges, P31/A1, New York, 11 décembre 1798, lettre d'Allainville à l'honorable Chartier de Lotbinière, écuyer.

⁷² *Idem*, P4/C2, 272 (6), Montréal 24 mars 1930, Renseignements pour le major Alain Joly de Lotbinière à Mauritius.

contre-biographies dans lesquels à peu près rien n'est absolument authentique à l'égard de la noblesse des Lotbinière, sinon les points d'interrogation que nous avons soulevés en tentant d'y répondre.

Ces pages auront néanmoins révélé l'existence de Chartier de Lotbinière qui, en réalité, n'en étaient pas et d'un Chartier d'Allainville qui, malgré l'attention que nous lui avons apportée, demeure finalement méconnu. Qu'est en effet devenu après 1798 ce fils naturel dissimulé dans l'ombre d'un père qui, aux dires de Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière, aurait fait son propre malheur et celui de sa famille en voulant trop faire pour lui ? Allainville, pourtant instruit, a-t-il simplement fait carrière de marin ou a-t-il refait sa vie quelque part aux Antilles ou aux États-Unis ? Nous aurons pu à tout le moins établir qu'il n'est probablement jamais allé à l'île Maurice et qu'il n'y a pas épousé Sophie Rivière comme on le croyait depuis 1930. Ces démentis font aussi partie des apports de ce que nous avons déjà nommé la métagénéalogie, science précisément vouée à l'étude généalogique de ce qui n'est pas⁷³.

⁷³ Voir *supra*, p. 47.

FAUSSE GÉNÉALOGIE ET SECRET DE FAMILLE : LES ORIGINES MYSTÉRIEUSES DE CATHERINE DROUET¹

En 1886, les frères Marcel et Louis Parent de Curzon, aristocrates poitevins originaires de Vivonne (Vienne), sont venus au Canada pour tenter leur chance dans l'exploitation forestière à Notre-Dame-du-Rosaire, dans le comté de Montmagny. Ne pouvant supporter la rudesse de la tâche, Marcel est rentré en France dès 1887, suivi par Louis en 1890².

Pendant leur bref séjour au Québec, les frères Curzon se sont liés d'amitié avec Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice³, littérateur et député de Bellechasse à l'Assemblée législative. Au fil de leurs conversations, ils lui ont dit que leur grand-mère maternelle Catherine Drouet était née au Canada en 1781 et qu'elle était issue d'une famille noble remontant au XII^e siècle. En voyage en France en 1888, Faucher a revu Marcel, qui lui a montré les papiers de famille sur lesquels reposaient ses affirmations, à savoir une généalogie des Drouet du XII^e au XVIII^e siècle et des documents portant sur l'officier Louis Drouet de Surville, père de Catherine. Faucher a transcrit une partie de ces papiers et les a publiés dans ses notes de voyage éditées en 1889⁴.

En 1931, l'érudit Régis Roy a constaté de nombreuses erreurs dans la généalogie publiée par Faucher, soulignant que « le travail de l'auteur et celui de l'imprimeur déconcertent »⁵. De fait, les renseignements dont nous disposons de nos jours font douter de la véracité de cette généalogie des Drouet et de l'existence même de l'officier Louis Drouet de Surville. Tout ceci mérite une enquête, qui débutera par un bref rappel de l'histoire de la famille Drouet en Amérique du Nord.

Les Drouet en Amérique du Nord

La famille nord-américaine Drouet est issue de Claude Drouet, soldat des troupes de la Marine arrivé au Canada vers 1685. Lors de son mariage avec Marie Jeanne Desrosiers (Antoine & Anne Leneuf) à Champlain le 18 mars 1687, Claude se disait fils de Claude Drouet, avocat en parlement, et d'Apolline Soixon de la paroisse de Dourdan (dans l'actuel département de l'Essonne). Il s'intitulait « sieur de Richarville », du nom d'un village situé à six kilomètres de Dourdan. On préférera cette graphie au nom Richardville adopté par ses descendants au début du XIX^e siècle et à la forme ancienne Richerville (parfois Richerdville) en usage aux XIII^e et XIV^e siècles. Claude s'est établi dans la région de Sorel, où il est mentionné pour la dernière fois en 1748.

¹ Version révisée d'un article publié par Yves Drolet dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 69 (2018), p. 117-129.

² Généalogie de Jean-Yves Parent de Curzon,

<https://gw.geneanet.org/jparentdecurzon?lang=fr&pz=benoit&nz=parent+de+curzon&ocz=0&p=louis+emmanuel+marie&n=parent+de+curzon>.

³ Kenneth Landry, « Faucher de Saint-Maurice, Narcisse-Henri-Édouard », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne (DBC en ligne)*, www.biographi.ca.

⁴ Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice, *Loin du pays, souvenirs d'Europe, d'Afrique et d'Amérique*, Québec, A. Côté, 1889, vol. 2, p. 38-86.

⁵ Régis Roy, « Les Drouet de Richerdville », *Bulletin des recherches historiques*, 37 (1931), p. 593-597.

Claude et Marie Jeanne ont eu onze enfants, dont sept fils et deux filles sont parvenus à l'âge adulte. Suivant la coutume des familles élitaires, les fils ont pris chacun un titre de terre : Denis Didier de Bajolet (1693-1736), Armand de Richarville (1695-1775), Michel Ignace de Baudicour (1696-1766), Joseph Antoine de la Coulonnerie (1699-1792), Étienne de Surville (1705-1736), Pierre Charles de Bellecard (1712-1736) et Claude Antoine de Carqueville (1715-1755). À l'exception d'Armand, ils ont tous été officiers dans les troupes de la Marine. La fratrie a payé un lourd tribut à la guerre, puisque Bajolet, Richarville et Bellecard ont péri aux mains des autochtones Chicachas dans l'actuel État du Mississippi, tandis que Carqueville a été tué par les Anglais au fort Duquesne⁶.

Denis Didier, Armand, Joseph Antoine et Claude Antoine se sont mariés, mais seuls les deux premiers ont eu des petits-enfants en ligne agnatique. Denis Didier était le père de Joseph Antoine de Bajolet (1723-1765), ancêtre de la famille Richardville toujours présente à Vincennes (Indiana). De son côté, Armand était le père de Jean Baptiste (1726-1793), dont la descendance s'est éteinte à Berthierville en 1823, et de Joseph Antoine (1735-1819), officier et négociant en fourrures qui est l'ancêtre de la famille autochtone américaine Richardville issue de son union avec la sœur du chef des Miamis de l'Indiana⁷.

Les frères Drouet ont aussi eu des fils restés célibataires qui ont servi dans les troupes de la Marine : Claude de Surville (1724-1761), fils de Denis Didier, officier au Canada jusqu'en 1754 puis à Saint-Domingue ; Louis de Mareuil (1728-après 1783), autre fils de Denis Didier, officier au Canada jusqu'en 1760, en France jusqu'en 1766, puis à l'île Maurice ; Louis de la Coulonnerie (1737-1769), fils de Joseph Antoine, officier au Canada jusqu'en 1760 puis à Madagascar ; et Louis de Richarville (1738-1759), fils d'Armand, officier mort au fort Niagara. On notera qu'aucun descendant connu de Claude Drouet ne s'appelait Louis de Surville.

Les deux filles de Claude, Marie Josèphe née en 1703 et Geneviève née en 1710, ont épousé respectivement Louis Adrien Dandonneau du Sablé, fils du seigneur de l'île Dupas et officier des troupes de la Marine⁸, et Vital Dupont, chirurgien à l'île Dupas⁹. Deux des enfants de Marie Josèphe intéressent particulièrement l'histoire des Drouet : Michel Ignace Dandonneau du Sablé (1738-1800), officier émigré en France où il a fait une brillante carrière qui l'a mené au grade de maréchal de camp, et sa sœur Marie Catherine (1740-1807), épouse de l'officier Antoine Claude Rambault de Barallon (appelé fautiveusement Raimbault de Barollon au Canada) avec qui elle s'est établie dans la seigneurie de Fontmort à Champagné-Saint-Hilaire (Vienne). On notera que cette localité se trouve à 13 kilomètres à peine de Vivonne d'où étaient originaires les frères Curzon.

La généalogie des Drouet

Le premier document de la famille de Curzon publié par Faucher de Saint-Maurice est une généalogie des Drouet, qui réunit en fait deux textes. Le premier, marqué certifié à Dourdan en 1733, retrace l'ascendance en ligne masculine de Claude Drouet sur 18 générations jusqu'à un certain « Messire Robert Philippe Drouet, écuyer, seigneur d'Oziret, Bragy, Saint-Félix, Mussy-Saint-Paul et autres lieux » censé avoir vécu au milieu du XII^e siècle. Le second texte, marqué collationné dans les minutes du notaire Pierre Raimbault à Montréal le 9 juin 1736 (mais en réalité absent du greffe de ce notaire¹⁰), présente la descendance de Claude jusqu'à cette date.

Fait à noter, cette généalogie a aussi été publiée aux États-Unis en 1890 par l'historien de l'Indiana Robert S. Robertson qui la tenait de la famille Richardville de Vincennes¹¹. Robertson n'a pas copié son texte du

⁶ Marcel Fournier (dir.), *Les officiers des troupes de la Marine au Canada, 1683-1760*, Québec, Septentrion, 2017, p. 341-344.

⁷ Donald Chaput, « The Family of Drouet de Richerville: Merchants, Soldiers and Chiefs of Indiana », *Indiana Magazine of History*, 74 (1978), p. 103-116.

⁸ M. Fournier (dir.), *Les officiers...*, *op. cit.*, p. 329-330.

⁹ Marcel J. Rheault, *La médecine en Nouvelle-France : les chirurgiens de Montréal, 1642-1760*, Québec, Septentrion, 2004, p. 177-179.

¹⁰ R. Roy, « Les Drouet... », *loc. cit.*, p. 593.

¹¹ Robert S. Robertson, « A Curious and Important Discovery in Indiana », *Magazine of American History with Notes and Queries*, 24 (1890), p. 45-51.

livre de Faucher, dont il ignorait visiblement l'existence. En effet, tandis que Faucher ne fait qu'exposer le contenu du document, Robertson reproduit exactement la disposition du manuscrit qu'il avait sous les yeux et il transcrit différemment ou fautivement certains noms de lieux français que Faucher semble avoir modernisés ; ainsi, Robert Philippe Drouet devient « Seigneur Dosiret Bragy Saint Phelix Musi St. Pont et autres lieux ». De plus, Robertson ajoute un document qui ne se trouve pas dans Faucher, à savoir une lettre supposément adressée à Christophe Drouet, fils de Robert Philippe, par le roi Philippe Auguste en 1201 ; ce texte est lui aussi marqué contrôlé à Dourdan en 1733 et collationné à Montréal en 1736.

Il subsistait donc au moins deux copies manuscrites de la généalogie des Drouet vers la fin du XIX^e siècle. Les jugements et délibérations du Conseil supérieur de la Nouvelle-France nous apprennent que les originaux de ces documents appartenaient à Claude Drouet de Richarville :

27 février 1736. Arrêt qui ordonne avant faire droit que les pièces justificatives des faits articulés dans la généalogie représentée au Conseil par Claude Drouet de Richerville, officier dans les troupes du détachement de la marine, seront communiquées au procureur général du roi pour ensuite être ordonné ce qu'il appartiendra. (folio 120v)¹²

Le Conseil supérieur étant l'instance habilitée à enregistrer les titres de noblesse en Nouvelle-France, la démarche de Drouet visait à faire reconnaître la noblesse de sa famille. Il appert que les documents présentés n'ont pas convaincu le Conseil, qui a refusé de les enregistrer et les a plutôt référés en France au procureur général, lequel ne semble pas avoir donné suite à l'affaire. Le Conseil ayant parfois enregistré des titres de noblesse peu justifiés¹³, on conclura de son refus qu'il entretenait des doutes sérieux sur les documents déposés par Drouet de Richarville.

Les doutes du Conseil supérieur étaient fondés, puisque les documents de Drouet sont truffés d'anachronismes. Par exemple, les prénoms composés n'étaient pas usités avant le XVII^e siècle et la lettre de 1201 désigne Christophe Drouet comme « inspecteur de cavalerie », fonction inconnue au Moyen-Âge. De plus, ni Robert Philippe Drouet ni ses descendants n'ont laissé de trace ailleurs que dans la généalogie de Claude de Richarville. Enfin, les seigneuries censées avoir appartenu à Robert-Philippe ne correspondent à aucun lieu connu.

La fausseté de cette généalogie est confirmée par les contradictions qui existent entre les documents soumis par Claude Drouet au Conseil supérieur et le registre paroissial de Dourdan¹⁴. D'une part, la généalogie fait de Claude le petit-fils de « Messire Charles Drouet, écuyer » et de son épouse Louise Bourdon ; or, le registre de Dourdan montre que le grand-père paternel de Claude s'appelait Jean Drouet et que Louise Bourdon était sa grand-mère maternelle. D'autre part, Claude Drouet avait joint à sa généalogie un extrait de baptême marqué certifié à Dourdan, qui le faisait baptiser le 17 octobre 1665 et indiquait que son père était avocat au parlement et lieutenant criminel de robe courte ; or, l'acte authentique montre qu'il a été baptisé le 30 décembre 1666 et ne précise pas la profession de son père. En fait, le registre de Dourdan nous apprend que c'est son grand-père maternel Jean Soixon qui était lieutenant criminel.

À son arrivée au Canada, Claude Drouet ne prenait pas la qualité d'écuyer qui était la marque de la noblesse ; de plus, la charge d'avocat au Parlement de Chartres exercée par son père n'était pas anoblissante. Promu officier, Claude a commencé à se dire écuyer. Il aura voulu se faire passer pour noble et tout indique qu'il a fabriqué (ou fait fabriquer) de toutes pièces les documents généalogiques que se sont précieusement transmis ses descendants.

Louis Drouet de Surville

Les autres documents consultés et reproduits par Faucher concernent l'officier Louis Drouet de Surville. D'après la tradition familiale que Marcel de Curzon a relatée à Faucher, Louis de Surville était le plus jeune

¹² Pierre-Georges Roy, *Inventaire des jugements et délibérations du Conseil supérieur de la Nouvelle-France de 1717 à 1760*, Beaucheville, L'Éclaireur, 1933, vol. 3, p. 124.

¹³ Voir *supra*, p. 29.

¹⁴ *Fichier Origine*, fiche n° 241328, <http://www.fichierorigine.com/app/recherche/detail.php?numero=241328>.

des fils de Denis Didier Drouet de Bajolet. Né en 1728, il aurait d'abord servi comme cadet, puis comme enseigne dans les troupes de la Marine au Canada au moins jusqu'en 1754, après quoi on perdait sa trace jusqu'à la naissance de sa fille Catherine au Canada en 1781. Son épouse Catherine de Coral serait morte à Berthierville en 1782 et il serait passé en France avec sa fille en 1784. Confiant cette dernière à son cousin Michel Ignace Dandonneau du Sablé, il serait retourné au Canada l'année suivante pour liquider ses biens à Berthierville où la mort l'aurait surpris avant qu'il puisse rentrer définitivement en France. Curzon ajoutait que Louis de Surville était le neveu de Claude Drouet de Surville mort à Saint-Domingue en 1761 et de son frère Louis Drouet de Mareuil et que les effets et papiers personnels de Claude avaient été envoyés à Mareuil en France en 1763.

Cette tradition familiale contredit évidemment les faits : c'est Louis de Mareuil qui était le fils cadet de Denis Didier né en 1728 et il n'avait aucun neveu appelé Louis de Surville. Pour y voir plus clair, nous allons nous pencher sur les sources de ce récit, à savoir les papiers militaires d'un officier Drouet de Surville, quatre lettres adressées à Michel Ignace Dandonneau du Sablé et trois extraits du registre paroissial de Sainte-Geneviève de Berthier. Ces trois séries de documents font partie des papiers de famille que Marcel de Curzon a montrés à Faucher. Ces papiers appartiennent aujourd'hui à Monsieur Jean-Yves Parent de Curzon, de Château-Guibert en Vendée, qui a aimablement mis à notre disposition l'ensemble du dossier que nous avons étudié avec l'aide précieuse de notre confrère coauteur de cet ouvrage.

Les papiers militaires de Drouet de Surville

Les papiers militaires comprennent notamment des ordres du gouverneur de la Nouvelle-France Barrin de La Galissonnière au cadet Drouet de Surville en 1748, le texte de la promotion du cadet Surville au grade d'enseigne en second en 1750 et des lettres et ordres du gouverneur Duquesne adressés à l'enseigne Drouet de Surville en 1754. On notera que, suivant l'usage de l'époque, le prénom de l'officier ne figure nulle part dans ces textes.

Les mêmes papiers incluent un document non daté qui décrit les états de service de Drouet de Surville, en indiquant qu'après avoir été cadet puis enseigne au Canada, ce dernier a obtenu en 1753 une lieutenance à Saint-Domingue où il s'est rendu en septembre 1754 et où il demande à être promu capitaine. Or, en France, les Archives nationales d'outre-mer conservent le dossier d'un officier Drouet de Surville qui a été nommé enseigne en second au Canada en 1750, lieutenant à Saint-Domingue en 1753, puis capitaine en 1759 et qui est décédé à Port-au-Prince en 1761¹⁵. Il s'agit de Claude Drouet de Surville, dont les effets et papiers (y compris une copie de la généalogie des années 1730) ont effectivement été expédiés à son frère Drouet de Mareuil en France, comme le confirment des lettres envoyées de Saint-Domingue à ce dernier en 1763 et 1764.

Ainsi, les papiers militaires que la famille de Curzon attribuait à Louis Drouet de Surville étaient en réalité ceux de Claude Drouet de Surville qui est mort en 1761 et ne pouvait donc pas être le père de Catherine née en 1781. Nous allons nous tourner vers les autres pièces du dossier pour tenter de savoir qui était le Louis Drouet de Surville que l'on dit présent au Canada jusqu'en 1784 puis brièvement en 1785.

Les lettres à Dandonneau du Sablé

Les documents de la famille de Curzon comprennent quatre lettres datées de Berthierville entre 1785 et 1788 et adressées à Michel Ignace Dandonneau du Sablé à Paris. Dans la première, datée du 2 juin 1785, un certain Louis Drouet informe son cousin Dandonneau qu'il est débarqué à Québec en mai et qu'il espère rentrer en France à l'automne après avoir vendu ses biens immobiliers canadiens qu'il estime à environ 40 000 francs. Il lui demande de lui acheter un domaine d'une valeur équivalente au Poitou pour qu'il puisse se rapprocher de sa famille. Il l'autorise à placer en rentes viagères les 30 000 francs qu'il lui a laissés pour la pension et

¹⁵ Martine Cornède, *Répertoire des troupes et du personnel civil – Matricules et revues (1650-1901)*, Instruments de recherche en ligne, Archives nationales d'outre-mer, <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/tu245g805y.num=20.start=81.form=simple>.

l'entretien de sa fille, ajoutant que c'est pour s'assurer que celle-ci resterait française et catholique qu'il avait décidé de quitter le Canada en 1784 pour s'établir en France.

Dans la deuxième lettre, datée du 19 septembre 1785, l'abbé Pouget, curé de Berthierville, annonce à Dandonneau du Sablé que son cousin Drouet est mort de dysenterie le 10 août. Il précise qu'avant de mourir, Drouet a demandé que Dandonneau devienne tuteur de sa fille et que la sœur de ce dernier, Madame de Barallon, lui serve de mère. Il revient sur le fait que Louis avait conduit sa fille en France « pour la soustraire au danger de changer de religion dans un pays qui devient tout protestant depuis qu'il est sous la domination anglaise », ajoutant que « vous avez pris le bon parti de vous fixer en France : quoique pourtant nous n'ayons lieu que de nous louer du gouvernement anglais. Mais il n'est rien de tel que de vivre avec la nation dont on est né. » Le curé indique avoir confié sa lettre à M. Périnault qui allait en France et termine en disant à Dandonneau que son oncle Drouet de la Coulonnerie se porte bien malgré son grand âge.

Dans la troisième lettre, datée du 18 octobre 1786, un frère de Michel Ignace Dandonneau du Sablé lui écrit qu'avant sa mort, leur cousin Drouet l'avait chargé de lui faire passer les 40 000 francs provenant de la vente de son domaine canadien. Ne pouvant aller en France, il demande à Michel Ignace de prendre cette somme sur des fonds que Drouet lui avait laissés. Il termine en informant Michel Ignace que Madame de Lavaltrie part visiter son frère Lacorne en France et va pouvoir lui donner plus de nouvelles du Canada.

Dans la quatrième lettre, datée du 6 septembre 1788, le curé Pouget annonce à Dandonneau du Sablé qu'il lui a fait envoyer les « extraits mortuaires de M. et Mme Drouet » qu'il lui avait demandés. Précisant que le papier timbré n'était pas en usage au Canada, il souligne qu'il a fait certifier ces actes par un juge de la cour des plaidoyers, comme on le fait pour tous les Canadiens qui sont en France et qui demandent de tels documents. Il indique avoir adressé les extraits à l'abbé de Villars, procureur des missions étrangères à Paris, à la recommandation de l'abbé de Saint-Onge, chanoine de Québec.

À première vue, ces lettres peuvent paraître authentiques. Michel-Ignace Dandonneau du Sablé avait un frère Joseph Amable (1738-1787) qui résidait à Berthierville en 1786 et Marie Angélique Margane de Lavaltrie née Lacorne (1745-1815) est bel et bien allée en France en 1787 à l'invitation de son frère. Du côté des prêtres, Jean Baptiste Noël Pouget (1745-1818) a été curé de Berthierville à partir de 1777¹⁶, Pierre Saint-Onge (1722-1795) a été chanoine de Québec à partir de 1761¹⁷, le futur abbé Pierre Joseph Périnault (1771-1821) étudiait en France dans les années 1780¹⁸ et François Sorbier de Villars (1720-1788) était procureur du séminaire des missions étrangères de Paris après avoir résidé au Canada de 1744 à 1757 ; notons qu'en 1788, Villars était également bénéficiaire du prieuré de Fontmoron, à 80 kilomètres de Champagné-Saint-Hilaire où habitaient les Rambault de Barallon¹⁹. Enfin, l'inquiétude exprimée de voir Catherine cesser d'être Française et catholique si elle restait au Canada semble refléter la réaction négative des Drouet et des Dandonneau du Sablé à l'intégration de leur cousine Barbe Joseph Drouet de Carqueville au milieu anglo-protestant lors de son mariage avec le marchand John Porteous à Montréal en 1771²⁰.

Pourtant, un examen plus attentif des lettres laisse apparaître des incongruités. Par exemple, Louis Drouet écrit que sa fille « est si jeune que peut-être ne se souvient-elle pas de m'avoir vu²¹ », alors que cela faisait à peine un mois qu'il l'avait quittée. Plus étrange encore, dans la lettre de 1788, le curé Pouget mentionne avoir appris le décès récent de Monsieur de Barallon et informe Dandonneau de la mort de son oncle Drouet de la Coulonnerie, dont les deux filles se portent bien. Or, Antoine Claude Rambault de Barallon est mort en 1783, tandis que Joseph Antoine Drouet de la Coulonnerie n'est décédé qu'en 1792 en laissant une seule fille. Ceci jette un doute sur les véritables auteurs de ces lettres et le moment de leur rédaction.

¹⁶ Pierre Dufour, « Pouget, Jean-Baptiste-Noël », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹⁷ Cyprien Tanguay, *Répertoire général du clergé canadien*, Montréal, Eusèbe Senécal, 1893, p. 121.

¹⁸ Charles-Philippe Beaubien, *Le Sault-au-Récollet, ses rapports avec les premiers temps de la colonie, mission-paroisse*, Montréal. C. O. Beauchemin, 1898, p. 355.

¹⁹ Honorius Provost, « Sorbier de Villars, François », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

²⁰ Stanley Brice Frost, *McGill University, For the Advancement of Learning*, vol. 1 1801-1895, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1980, p. 17; Karine Pépin, *Mariage et altérité : les alliances mixtes chez la noblesse canadienne après la Conquête (1760-1800)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 2016, p. 176.

²¹ N.-H.-É. Faucher de Saint-Maurice, *Loïn du pays...*, *op. cit.*, p. 62.

Les deux autres extraits, écrits d'une autre main que le précédent, sont ceux que le curé Pouget est censé avoir envoyés à Dandonneau du Sablé en 1788. On y apprend que Catherine de Coral et Louis Drouet sont morts respectivement le 7 septembre 1782 et le 9 août 1785 et ont été inhumés le lendemain de leur décès à Berthierville. Il est indiqué que les extraits ont été collationnés sur les originaux par le curé Pouget le 4 septembre 1788, certifiés par le juge Panet de la cour des plaidoyers communs du district de Québec le 4 octobre suivant et collationnés par des notaires à Paris le 7 avril 1789. Or, comme nous l'avons vu, Panet n'était pas juge en 1788 et ces actes de sépulture sont absents du registre de Berthier.

Qui plus est, le libellé des extraits diffère de la formulation des actes authentiques rédigés par le curé Pouget dans les années 1780. Il imite plutôt celle de deux documents retrouvés dans les papiers de la famille de Curzon : l'acte de baptême de Claude Drouet de Surville en 1724, dans lequel il est question d'un « prêtre missionnaire », et un extrait de sépulture de Jeanne Michelle Lemaître décédée à Berthierville en 1736, mère de Claude de Surville et de Louis de Mareuil, expédié à ce dernier en France en 1765, où il est dit que le papier timbré n'est pas en usage au Canada.

Il ressort de cet examen des papiers de la famille de Curzon que les extraits de baptême et de sépulture de la paroisse Sainte-Geneviève de Berthier sont des faux et que les lettres adressées à Michel Ignace Dandonneau du Sablé sont apocryphes. Les faussaires connaissaient très bien, mais pas parfaitement, la situation de la famille Drouet et du clergé canadien dans les années 1780, et ils avaient en main les papiers des frères Claude de Surville et Louis de Mareuil. Mais qui étaient-ils et pourquoi se sont-ils donnés toute cette peine ? Et, surtout, qui était Catherine Drouet, qui étaient ses véritables parents et comment s'est-elle retrouvée en possession de tous ces faux documents et des papiers des frères Drouet qu'elle a transmis à ses descendants ?

Un acte de tutelle

Un début de réponse à ces questions se trouve dans le registre des tutelles de Paris conservé au Centre historique des Archives nationales et récemment numérisé. Des documents des 22 et 29 mai 1789 indiquent que Michel Ignace Dandonneau du Sablé est désigné tuteur de sa nièce à la mode de Bretagne [c'est-à-dire la fille de son cousin germain] « Catherine Drouet, âgée de 7 ans 10 mois, fille de défunts Mr Louis Drouet, ancien commandant de bataillon et de Catherine de Coral son épouse » et que Claude Lavallée, employé au bureau des économats, est nommé tuteur subrogé au cas où Dandonneau ne pourrait exercer ses fonctions²². Ces nominations sont faites par les « parents et amis » de la jeune fille, à savoir Dandonneau du Sablé, Lavallée et sept autres dignitaires parmi lesquels le vicomte Jean Baptiste de Boisgelin, premier chambellan du frère du roi²³ et Joseph Foullon, conseiller d'État qui allait être assassiné par la foule révolutionnaire le 22 juillet suivant. On notera que tous ces signataires résident à Paris, sauf l'inspecteur de maréchaussée Petit, qui est dit demeurer ordinairement à Salles en Poitou, ce qui doit correspondre au village de Salles-en-Toulon à une trentaine de kilomètres au nord-est de Vivonne.

Ces documents ont été rédigés sur du papier timbré de la généralité de Paris. Les faux extraits de Berthier portant le même timbre, on peut penser qu'ils ont été fabriqués pour forger une identité à l'enfant mise sous tutelle. Cette impression est renforcée par la présence du nom Lavallée à l'angle supérieur gauche du faux extrait de baptême de Catherine. Ce serait donc du côté de cette dernière qu'il faut chercher l'explication de cette vaste supercherie.

La vie de Catherine Drouet

Dans son livre, Faucher de Saint-Maurice relate ce que Marcel de Curzon lui a dit au sujet de sa grand-mère Catherine Drouet²⁴. Une comparaison de cette tradition familiale et des faits qui ressortent des documents conservés dans les archives des Curzon permet de retracer les grandes lignes de la vie de Catherine entre le

²² Archives nationales (France), Y5178C, Registre des tutelles de Paris, 21 au 31 mai 1789, folios 784-787, <https://www.geneanet.org/archives/registres/view/?idcollection=5977&page=784>.

²³ Jean-Baptiste-Pierre-Julien de Courcelles, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, vol. 3, Paris, Arthus Bertrand, 1824, article de Boisgelin, p. 10.

²⁴ N.-H.-É. Faucher de Saint-Maurice, *Loin du pays...*, *op. cit.*, p. 40-42 et 66-69.

moment où son père l'a supposément confiée à Michel Ignace Dandonneau du Sablé en 1784 et son mariage en 1813.

Tableau comparatif

Tradition familiale rapportée par Faucher	Faits ressortant des documents authentiques
<p>M. du Sablé, célibataire, ne pouvant donner à un enfant si jeune les soins qui lui étaient nécessaires, la confia à Mme de Maupassant sa parente, qui habitait alors Clignancourt. La fille de cette dernière, Mme de Bonvoust, avait alors deux filles à peu près du même âge, qui épousèrent plus tard, l'une M. de Bassonnière, dans l'Orléanais, l'autre M. de Marcot qui fut directeur des contributions directes. Catherine Drouet passa les premières années de son enfance avec ces dames et resta liée avec elles jusqu'à sa mort. En 1789, elle fut placée chez les Ursulines d'Argenteuil, dont était supérieure alors Mme de Bragelongue.</p>	<p>De 1785 à 1791, Catherine Drouet a été pensionnaire chez les Ursulines d'Argenteuil, au nord-est de Paris. Pendant toute cette période, sa pension était payée par Michel Ignace Dandonneau du Sablé, qui la présentait comme sa nièce. Par ailleurs, elle séjournait fréquemment chez les Maupassant qui habitaient Clignancourt, sur la route menant d'Argenteuil à Paris ; il s'agit de Jean François de Maupassant, commissaire ordonnateur des guerres, et de son épouse Émérance Jacqueline Le Louchier¹, laquelle n'a aucun lien de parenté connu avec les Dandonneau, mais en avait peut-être un avec les Rambault de Barallon. Catherine est restée amie avec les petites-filles de ce couple nées du mariage d'Émérance de Maupassant avec Benoît Melchior de Bonvoust.</p>
<p>Puis M. du Sablé étant venu se fixer en Poitou, où il avait acquis l'ancienne abbaye de Lareau près des propriétés de sa sœur Mme de Barollon, fit venir sa nièce chez les Ursulines de Poitiers. Mais bientôt les couvents étaient fermés [...] M. du Sablé émigra en octobre 1791 et se retira à Bruxelles [...] et la pauvre petite orpheline restait abandonnée. La famille de Beauregard, avec laquelle M. du Sablé était lié, s'en chargea.</p>	<p>Début 1791, fuyant l'agitation révolutionnaire de la capitale, Michel Ignace s'est installé au château de La Roche de Gençay, à côté de Champagné-Saint-Hilaire. En avril, à la fermeture des monastères d'hommes, il a acheté l'abbaye de la Réau² dont il a laissé la chapelle à la disposition de l'ancien prieur³. En octobre, il a émigré à Bruxelles pour se joindre à l'armée royaliste, à la dissolution de laquelle il est parti pour l'Angleterre. Pendant son séjour à Gençay, il avait installé Catherine chez les Ursulines de Poitiers. À la fermeture des couvents en 1792, celle-ci a été recueillie par les Brumauld de Beauregard⁴, famille noble de Poitiers chez qui elle a vécu jusqu'à son mariage.</p>
<p>[M. du Sablé ayant émigré], on donna à sa place pour tuteur à la jeune de Surville, M. Lavallée, homme d'affaires à Paris, qui fut guillotiné en octobre 1793. À ce dernier, succéda M. Vantage, homme intelligent et dévoué, qui donna aux affaires de sa pupille tous les soins d'un bon père de famille.</p>	<p>Vivant chez les Beauregard, Catherine continuait de relever juridiquement de la famille de Michel Ignace. En décembre 1792, les frères Maron de Cerzé, gendres de Marie Catherine Rambault de Barallon, ont désigné Lavallée tuteur en titre de la mineure. Ce dernier étant mort de maladie en 1793, la famille l'a remplacé par M. Vantage, acquéreur du château de La Roche de Gençay⁵.</p>
<p>Rentré en France secrètement, [M. du Sablé] y mourut chez M. de Maupassant, à Fontpertuis près de Beaugency, le 29 septembre 1800.</p>	<p>En 1800, Michel Ignace du Sablé est rentré en France avec l'approbation des autorités. Malade, il a été hébergé jusqu'à sa mort au château de Fontpertuis qu'Émérance de Maupassant avait acheté à Beaugency en 1789.</p>

¹ Charles de Vassal, *Nobiliaire de l'Orléanais*, Orléans, H. Herluison, 1863, vol. 1, p. 261-263.

² Archives historiques du diocèse de Poitiers, série P - P1 Saint-Martin-l'Ars, p. 4.

³ Marie Marquis de Roux, « La Révolution à Poitiers et dans la Vienne », *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 3^e série, 4 (1910), p. 337.

⁴ Henri Filleau, *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, Poitiers, A. Dupré, 1846, vol. 1, p. 502-506.

⁵ Charles de Gennes, « Notice sur la famille de Brilhac », *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 10^e série, premier trimestre de 1862, p. 314.

Vivant à Poitiers chez les Brumauld de Beauregard, Catherine Drouet s'est mariée le 20 novembre 1813 avec Jean-Aimé Barbier, secrétaire de la faculté de droit de Poitiers et propriétaire du château de La Planche à Vivonne, où elle est morte le 17 octobre 1817. La fille du couple, Hélène Barbier née en 1814, a épousé Emmanuel Parent de Curzon (dont la mère était une Brumauld de Beauregard), d'où 18 enfants parmi lesquels Marcel et Louis de Curzon.

Les registres de l'état civil du département de la Vienne apportent un complément d'éclairage sur Catherine Drouet. L'acte de mariage de 1813 fait écho aux faux extraits de Berthierville, puisqu'on y parle de « Catherine Drouet, âgée de 32 ans, née dans la paroisse de Sainte-Geneviève de Berthier en Canada, demeurant à Poitiers, fille majeure de Monsieur Louis Drouet de Surville, ancien officier de Marine, décédé dans ladite paroisse de Sainte-Geneviève de Berthier le 10 août 1785 comme il est constaté par l'acte de décès délivré à Berthier le 4 septembre 1788 et de dame Catherine de Coral décédée à Berthier le 8 septembre 1782 comme il est constaté par l'acte de décès délivré à Berthier le 4 septembre 1788 ». L'acte de décès de 1817 parle plutôt de « Dame Catherine Drouet [de Surville], âgée de 36 ans, née à Montréal au Canada dans l'Amérique septentrionale ».

On notera que seul Louis est appelé « Drouet de Surville » dans l'acte de mariage et que les mots « de Surville » ont été raturés dans l'acte de décès avec la mention « deux mots rayés ne vaudront », de toute évidence parce qu'ils ne figuraient pas dans l'extrait de baptême de Catherine. De fait, Louis et Catherine ne sont appelés « de Surville » ni dans les faux extraits de Berthier, ni dans les lettres apocryphes, ni dans les documents de tutelle, et Catherine elle-même signait simplement « Drouet » dans les lettres qu'on a conservées d'elle. Ceci tend à démontrer que l'attribution des états de service de Claude de Surville au père de Catherine a été tardive.

Certains documents des archives familiales font penser que Catherine était convaincue de l'authenticité des extraits du registre de Berthier qu'elle a présentés au fonctionnaire de l'état civil lors son mariage et qu'elle croyait être née au Canada et être arrivée en France trop jeune pour s'en souvenir, selon ce que sa tante Barallon lui aurait dit vers 1793. Il paraît donc extrêmement ardu de percer le mystère de ses origines.

La fortune de Catherine Drouet

Une dernière piste à explorer pour tenter de savoir d'où venait Catherine Drouet réside dans l'examen de ses avoirs. Marcel de Curzon évaluait la fortune de Catherine à 90 000 francs, dont il ne serait resté que 12 000 à son mariage ; il expliquait en ces termes les déboires financiers de sa grand-mère :

La fortune de la pauvre petite avait été à peu près complètement perdue. Son oncle, M. du Sablé, en avait placé 30 000 entre les mains de M. Foullon d'Ecotière conseiller d'État, propriétaire d'Onzain près Blois, et 20 000 entre celles d'un M. de St Paul. Ces messieurs eurent l'indélicatesse de rembourser en assignats, qui ne pouvaient être utilisés qu'en achetant des biens nationaux. Mlle de Surville, du conseil de ses amis, refusa de recourir à ce moyen qui lui était conseillé par ces agents d'affaires, et elle perdit tout. D'un autre côté, son père, avant de mourir, avait vendu à vil prix sa propriété au Canada et en avait retiré 40 000 francs. Cette somme confiée à M. du Sablé, de Québec, fut envoyée par ce dernier à son frère et a été englobée dans le désastre de la fortune de ce dernier. Il a été impossible de tirer quoique ce soit de Mme de Barallon, sœur et héritière de M. du Sablé. [...]

Nous avons vu comment fut trompée la confiance que M. de Surville avait eue en ses parents. Non pas que M. du Sablé n'eut pas pour sa nièce à la mode de Bretagne, toute l'affection possible ; mais d'une part les circonstances malheureuses de cette époque, et de l'autre, son manque de prévoyance rendirent vaine toute sa bonne volonté. Mais la légèreté de M. du Sablé avait paralysé d'avance tous ses efforts. Que faire, en effet, en présence de

dépositaires de mauvaise foi et en l'absence de titres en règle ? Légalement et moralement M. du Sablé était responsable. [...]

Par son testament, il avait fait sa légataire universelle sa sœur Marie-Catherine du Sablé. [Cette dernière et ses enfants] furent, en dernier ressort, les débiteurs de Mlle de Surville. Ils avaient reçu une partie de ses propres deniers ; ils avaient recueilli du chef de M. du Sablé une somme d'environ 40 000 francs, quitte de toutes charges. Ils possédaient de leur chef les propriétés de Fondmort et la Bonardelière, près Civray. Tout fut dilapidé par incurie et mauvaise administration, et tous sont tombés dans la plus grande misère.

Les papiers de la famille de Curzon renferment une liasse de documents d'ordre financier échangés entre Catherine Drouet, son tuteur Vantage et l'agent d'affaires parisien Guérin qui avait repris les dossiers de Lavallée en 1793. Dans une lettre du 29 frimaire an II (19 décembre 1793), Guérin décrit comme suit la fortune de Catherine à Vantage :

La succession Lavallée paraît débitrice envers la mineure Drouet d'une somme qui m'a paru s'élever de 15 000 à 16 000 livres, mais sur cette somme a été prêté au Sieur Du Sablé une somme de 8 000 livres environ. Outre cette créance, la fortune de la mineure consiste en son contrat viager de 3333 livres 6 sols 8 deniers dont j'ay la grosse en main ; en un billet sous seing privé de la somme de 30 000 livres souscrit par le citoyen Foulon d'Écotier [...] plus un écrit de Du Sablé du 20 août 1788 dans lequel il déclare qu'un récépissé de caisse (qu'il dit être joint) de la somme de 30 000 livres appartient à la mineure Drouet, à laquelle il reconnoit en outre devoir 17 000 livres qu'il déclare avoir prêté au Sieur St. Paul, chef du bureau de la guerre [...] et une série de 10 actions réunies de la Caisse Lafarge.

Eugène Foullon d'Écotier était le fils de Joseph Foullon qui avait signé l'acte de tutelle de 1789. Acquéreur du château d'Onzain que lui avait vendu la noble canadienne Angélique des Méloizes en 1791, il a échappé de justesse à l'échafaud pendant la Terreur révolutionnaire. L'autre débiteur de Catherine, le comte de Saint-Paul, a eu moins de chance ; il a été guillotiné en 1794 après avoir trempé dans un complot royaliste²⁵. Enfin, la Caisse Lafarge avait été créée au printemps 1792 et promettait une rente substantielle aux souscripteurs de ses actions vendues 90 francs pièce, mais elle n'a jamais pu tenir tous ses engagements²⁶.

Le tuteur de Catherine a déployé des efforts considérables pour recouvrer les sommes dues à sa pupille. Au bout de quelques années, il a récupéré un montant de Foullon d'Écotier, mais les créances de Lavallée et de Saint-Paul ne paraissent jamais avoir été acquittées. Par ailleurs, dans une lettre du 8 prairial an II (27 mai 1794), Guérin lui écrivait qu'à son avis, « la mineure aura des recours à exercer contre la citoyenne Barallon sa tante ». C'est peut-être dans le cadre de ces recours qu'ont été rédigées les lettres apocryphes qui semblent viser à démontrer que Michel Ignace Dandonneau du Sablé détenait 70 000 francs appartenant à Catherine et que celle-ci avait donc droit à une partie des sommes qu'il avait léguées à sa sœur.

Tout comme le volet biographique de notre enquête, le volet financier aboutit donc à un cul-de-sac, puisqu'on a inventé toute une histoire canadienne pour cacher d'où venait l'argent de Catherine.

Hypothèses

Qui était Catherine Drouet et pourquoi a-t-on voulu dissimuler les circonstances de sa naissance, l'identité de ses parents et l'origine de sa fortune ? Quelques hypothèses peuvent raisonnablement être envisagées.

²⁵ Olivier Blanc, « Cercles politiques et "salons" du début de la Révolution (1789-1795) », *Annales historiques de la Révolution française*, 344 (avril-juin 2006), p. 85.

²⁶ Christian Rietsch, *L'erreur dans la Caisse Lafarge, Document de recherche n° 2006-24 du Laboratoire d'Économie d'Orléans*, 28 p.

L'hypothèse la plus simple est que Louis Drouet de Mareuil, dont on perd la trace à l'île Maurice en 1783, ait eu une fille naturelle en 1781 et l'ait envoyée en France en 1784 pour la confier aux soins de son cousin Michel Ignace Dandonneau du Sablé, qui l'aurait transformée en enfant légitime en faisant fabriquer de faux documents canadiens. Cependant, nous ne trouvons aucune trace de la naissance d'une Catherine Drouet à l'île Maurice à cette époque.

Une autre hypothèse est que Michel Ignace Dandonneau du Sablé lui-même ait été le père naturel de Catherine, qu'il aurait fait passer pour sa nièce afin de lui donner le statut d'enfant légitime. À l'époque de la conception de Catherine, Michel Ignace habitait au Poitou. Or, il existait une famille de Coral qui appartenait à la noblesse poitevine et qui résidait à Sillars, non loin de Champagné-Saint-Hilaire. Qui plus est, cette famille entretenait des liens avec les Rambault de Barallon, puisqu'en épousant des Maron de Cerzè, deux filles du couple Rambault-Dandonneau étaient devenues les belles-sœurs d'une Raity de Villeneuve qui était elle-même la belle-sœur de Jean Gabriel de Coral²⁷. Michel Ignace Dandonneau du Sablé aurait pu avoir une fille d'une liaison avec une demoiselle Catherine de Coral ; cependant, on ne trouve personne de ce nom dans la généalogie connue de cette famille²⁸. Il est également possible que Michel Ignace ait simplement rendu service aux Coral en acceptant de s'occuper d'une fille illégitime issue de leurs rangs, à laquelle il aurait donné une fausse identité.

Quelles qu'aient été les véritables origines de l'enfant, les plans échafaudés pour elle en 1789 ont été bouleversés par la Révolution qui a envoyé Michel Ignace Dandonneau du Sablé sur les chemins de l'exil et Catherine Drouet sur un parcours incertain qui a abouti chez les Brumauld de Beauregard à Poitiers.

Conclusion

Par la magie d'une fausse généalogie des années 1730 et de documents apocryphes de la période révolutionnaire, une enfant vraisemblablement illégitime s'est retrouvée issue d'une famille d'ancienne noblesse. Comme la bonne fée de Cendrillon, les auteurs de cette transformation l'ont aidée à prendre place dans la haute société poitevine, ainsi que le rappelait Marcel de Curzon à Faucher de Saint-Maurice : « La situation personnelle de Mlle Drouet de Surville était bien capable de lui attirer l'intérêt : l'ancienneté et les services de la famille ne pouvaient que l'augmenter.²⁹ »

Les protecteurs de Catherine ont si bien travaillé que nous ne saurons sans doute jamais d'où elle venait. Notre enquête nous aura au moins permis de savoir d'où elle ne venait pas, ce qui n'est pas inutile puisque les fantômes de Louis Drouet de Surville et de Catherine de Coral hantent encore les généalogistes. Ainsi, le répertoire des officiers des troupes de la Marine au Canada publié en 2017 contient deux entrées pour Louis Drouet, fils d'Armand de Richarville, né le 26 février 1738 à Sorel : la première l'identifie correctement à l'enseigne Louis Drouet de Richarville décédé en 1759 au fort Niagara, tandis que la seconde le transforme en un certain Louis Drouet de Surville qui aurait épousé Catherine de Coral probablement au Canada avant 1781³⁰.

Couple fictif relevant de la métagénéalogie³¹, Louis de Surville et Catherine de Coral pourront désormais reposer en paix au cimetière des personnages imaginaires en compagnie des ancêtres inventés de Claude Drouet de Richarville.

²⁷ Nicolas Viton de Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, Paris, Bachelin-Deflorenne, 1876, vol. 12, p. 227 et Sébastien Pissard, *Noms du Poitou — Maron*, 2013, <http://nomsdupoitoudelapissarderie.blogspot.ca/2013/05/maron.html>.

²⁸ Henri Beauchet-Filleau et Charles de Chergé, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, Poitiers, Oudin, 1895, vol. 2, p. 614.

²⁹ N.-H.-É. Faucher de Saint-Maurice, *Loin du pays...*, *op. cit.*, p. 42.

³⁰ M. Fournier (dir.), *Les officiers...*, *op. cit.*, p. 343-344.

³¹ Voir *supra*, p. 47.

PARTIE III

**LA NOBLESSE CANADIENNE
SOUS LA COURONNE BRITANNIQUE
(1760-1940)**

LES OFFICIERS DU BATAILLON DE VOLONTAIRES CANADIENS DE 1764¹

En 1764, les autorités britanniques ont levé un bataillon de volontaires canadiens-français chargé de procurer un soutien logistique aux troupes régulières qui mataient le soulèvement animé par le chef outaouais Pondiac dans la région des Grands Lacs². En 1999, l'historien Marcel Trudel a dressé une liste partielle des officiers de ce bataillon³, notamment à partir d'un état des pensions versées à ces officiers et à leurs veuves en 1787⁴. Une recherche plus poussée permet désormais de compléter et de corriger cette liste et de préciser le grade et la fonction de la majorité des officiers du bataillon.

Le bataillon commandé par Jean Baptiste Marie Blaise des Bergères de Rigauville (1720-1776) était formé de cinq compagnies (deux de Québec, une de Trois-Rivières et deux de Montréal) comptant chacune un capitaine et deux lieutenants. En ajoutant les officiers d'état-major habituellement présents au sein d'un tel bataillon (adjudant, officier-payeur, quartier-maître), on conclura que Rigauville avait sous ses ordres un total probable de 18 officiers.

L'état des pensions de 1787 nomme huit pensionnés (Duchesnay, Montizambert, Richarville, Schmidt, La Bruère, Niverville, La Chevrotière, Saint-André) et six veuves (Fleurimont, Deschambault, Evans, Dufy, MacKay, Fraser). Trudel identifie six de ces officiers avec précision :

Pierre Philippe de Noyelles de Fleurimont (1726-1770), officier payeur
Joseph Fleury Deschambault (1709-1784), capitaine à Québec
Antoine Juchereau Duchesnay (1740-1806), capitaine à Québec
Pierre Louis Boucher de Niverville de Montizambert (1722-1803), capitaine à Trois-Rivières
Jean Baptiste Drouet de Richarville (1726-1793), lieutenant à Trois-Rivières
Jean Luc Schmidt (v 1726-1797), lieutenant à Trois-Rivières

Il attribue les huit autres officiers de l'état de 1787 aux bataillons de Montréal et tente de les identifier comme suit, sans indication de grade ou de fonction :

René Boucher de La Bruère (1740-1794)
Joseph Boucher de Niverville (1715-1804)
William Evans (époux de Marie-Josèphe Picoté de Belestre)

¹ Version révisée de deux articles publiés par Yves Drolet dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 61 (2010), p. 265-266 et 65 (2014), p. 43-46.

² Sur ce soulèvement et le bataillon canadien, voir Louis Chevrette, « Pondiac », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne (DBC en ligne)*, www.biographi.ca ; Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. X, *Le Régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France 1759-1764*, Montréal, Fides, 1999, p. 433-456 ; Roch Legault, *Une élite en déroute. Les militaires canadiens après la Conquête*, Outremont, Athéna, 2002, p. 23-25 ; Denys Delâge, « Pontiac, une guerre d'indépendance », dans Bertrand Fonck et Laurent Veysière (dir.), *La fin de la Nouvelle-France*, Armand Colin et ministère de la Défense, 2013, p. 313-334 ; Edmond Dziembowski, *La guerre de Sept Ans, 1756-1763*, Septentrion, 2015, p. 527-534.

³ M. Trudel, *Histoire...*, *op. cit.*

⁴ An Account of the Salaries and Allowances made to Governor and Civil Officers of the Province of Quebec for the Year commencing the 1st May 1787 and ending 30 April 1788 with an Account of the Revenues received during the same Period, reproduit dans Ivanhoë Caron, *La colonisation de la Province de Québec. Débuts du régime anglais, 1760-1791*, Québec, L'Action Sociale, 1923, p. 306.

Thomas Ignace Trottier Dufy-Desaulniers (1712-1777)
 Chavigny de La Chevrotière (probablement Augustin né en 1711)
 Samuel MacKay (1737-1779) ou son frère Francis
 Malcolm Fraser (1733-1815)
 Robutel de Saint-André

Cette deuxième partie de la liste de Trudel suscite plusieurs interrogations. Ainsi, à raison de trois officiers par compagnie, le district de Montréal ne pouvait en compter que six plutôt que huit. De plus, la famille de La Chevrotière résidant à Deschambault, l'officier de ce nom appartenait vraisemblablement aux compagnies du district de Québec. Il ne pouvait d'ailleurs s'agir d'Augustin de Chavigny de La Chevrotière né en 1711 puisque celui-ci avait quitté le Canada pour la France bien avant 1764 et n'était pas revenu au pays⁵. Notre officier était plutôt son neveu Joachim François (1736-1794). Rentré de France en 1763⁶, il est mentionné tout juste après trois autres officiers du bataillon de 1764 (Jean Baptiste Marie Blaise des Bergères de Rigauville, Antoine Juchereau Duchesnay et Pierre Philippe de Noyelles de Fleurimont) dans un État de la noblesse canadienne de 1767, où on le dit âgé de 30 ans, et il déclaré pensionné dans un État de la noblesse de 1778⁷.

Trudel indique que l'officier MacKay dont la veuve touchait une pension en 1787 était soit Samuel MacKay (1737-1779), époux d'Élisabeth Herbin, soit son frère Francis, époux de Marie Anne Le Marchand de Lignery. Or, cette dernière est décédée en 1770, tandis que l'épouse de Samuel (qui ne s'appelait pas Élisabeth, mais Louise Marguerite Herbin) a vécu jusqu'en 1816⁸. C'est donc Samuel qui a fait partie du bataillon de 1764.

D'après Trudel, l'officier Fraser dont la veuve recevait une pension en 1787 était Malcolm Fraser, époux de Marie Allaire. Or, Malcolm Fraser n'est décédé qu'en 1815 et il n'était pas marié avec sa concubine Marie Allaire⁹, deux raisons pour lesquelles celle-ci ne pouvait toucher de pension de veuve en 1787. Il faut donc chercher l'officier Fraser parmi les nombreux militaires de ce nom établis au Canada à partir de 1759 et décédés avant 1787. L'hypothèse la plus probable est qu'il pouvait s'agir de John Fraser, enseigne au 60^e régiment décédé à La Malbaie en 1774, dont l'épouse Sarah vivait encore en 1797¹⁰.

Enfin, Trudel soutient que l'officier Saint-André pensionné en 1787 était un Robutel de Saint-André. Or, en 1764, la descendance de Claude Robutel de Saint-André (1621-1689) n'était représentée au Canada que par Marie Anne Robutel de La Noue, religieuse à Montréal¹¹. Notre officier appartenait donc à une autre famille Saint-André. Une recherche dans les actes notariés nous apprend qu'il s'agissait du lieutenant Charles Pauchet dit Saint-André, qui a déposé un testament à Québec avant le départ du bataillon¹². On ne sait rien de lui, sinon qu'il était protestant et proche parent d'Adrien Pauchet dit Saint-André, officier britannique devenu négociant à Québec, qui est mentionné dans de nombreux actes notariés entre 1763 et 1784¹³.

L'État de la noblesse de 1778 permet d'apporter une autre correction et des ajouts à la liste de Trudel. En effet, onze des nobles recensés dans ce document sont déclarés pensionnés :

De Léry : Gaspard Joseph Chaussegros de Léry (1721-1797)
 Duchesnay : Antoine Juchereau Duchesnay (1740-1806)
 Montisambert : Pierre Louis Boucher de Niverville de Montisambert (1722-1803)

⁵ Jacques de La Chevrotière, *Les Chavigny de La Chevrotière en Nouvelle-France, à la Martinique*, Sillery, Septentrion, 1997, p.149.

⁶ Robert Larin, *L'exode de Canadiens à la Conquête, le Petit-Canada de la Touraine*, Montréal, SGCF, 2008, p. 28.

⁷ Robert Larin et Yves Drolet, « Les listes de Carleton et de Haldimand. États de la noblesse canadienne en 1767 et 1778 », *Histoire sociale/Social History*, 41 (2008), p. 586 et 602.

⁸ Yves Drolet, *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France*, 3^e édition, Éditions de la Sarracénie, Montréal, 2019, p. 351.

⁹ Yvon Desloges, « Fraser, Malcolm », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹⁰ Hypothèse déduite des renseignements communiqués par Marie Fraser, de la Clan Fraser Society of Canada, à partir des recherches de Paul Lessard.

¹¹ Y. Drolet, *Dictionnaire...*, op. cit., p. 679.

¹² Minutes notariales repérées dans *Parchemin, banque de données notariales du Québec ancien (1626-1794)*, sous la direction d'Hélène Lafortune et Normand Robert, Montréal, Archiv-Histo, 1993-2011, Greffe de J.-A. Saillant de Collégien, 23 mars 1764.

¹³ Renseignement communiqué par le coauteur de cet ouvrage.

Richarville : Jean Baptiste Drouet de Richarville (1726-1793)
 Chevalier de Niverville : Joseph Boucher de Niverville (1715-1804)
 La Chevrotière : Joachim François de Chavigny de La Chevrotière (1736-1794)
 La Bruère ou Montarville cadet : Joseph Louis Boucher de La Bruère Montarville (1744-1813)
 La Morandière : François Abel Étienne Rocbert de La Morandière (1735-1783)
 Hertel : Joseph Hippolyte Hertel (1738-1781)
 De Clignancourt : Mathieu Benjamin d'Amours de Clignancourt (1740-1786)
 La Madeleine : Ignace d'Ailleboust de La Madeleine (1741-1782)

La raison pour laquelle ces nobles touchaient une pension n'est pas indiquée. Nous savons que Chaussegros de Léry n'a pas été de l'expédition contre Pondiac ; il n'est rentré au Canada qu'en septembre 1764 et il a obtenu une pension pour services rendus subséquemment¹⁴. Cependant, les six pensionnés suivants correspondent à des officiers du bataillon de 1764, à cette nuance près que, si l'état de 1778 est exact, l'officier La Bruère n'était pas René Boucher de La Bruère né en 1740 comme le supposait Trudel, mais son frère Joseph Louis né en 1744. De plus, d'autres sources nous apprennent que La Morandière faisait partie du bataillon à titre de capitaine d'une des compagnies de Montréal¹⁵, tandis que Hertel a participé aux opérations de 1764 à la tête d'un contingent d'Iroquois de Kahnawake¹⁶. En l'absence d'un autre motif connu pour lequel des officiers canadiens auraient été pensionnés en 1778, on peut présumer que Clignancourt et La Madeleine touchaient une pension pour avoir servi en 1764, soit au sein du bataillon, soit à la tête de contingents amérindiens.

Un autre document vient peut-être ajouter un nom à la liste des officiers engagés dans les opérations de 1764. Dans une demande de pension datée de 1819, la bru de Pierre François Paul Thibaudière Denys de La Ronde (1722-1794) affirme que son beau-père « a obtenu une commission, sous le gouvernement de Sa Majesté, et a été envoyé réprimer une rébellion indienne à Détroit et à Michilimakinac »¹⁷. On ne saurait toutefois en conclure que Thibaudière a été officier du bataillon de 1764¹⁸ ; tout ce que ce texte nous apprend est qu'il a participé aux opérations contre Pondiac, sans que l'on puisse préciser dans quel cadre.

Par ailleurs, l'état des pensions de 1787 précise les montants versés aux pensionnés :

Deschambault : 200 £
 Duchesnay, Montizambert, La Bruère : 100 £
 Richarville, Schmidt, Niverville, Dufy, La Chevrotière, MacKay, Saint-André : 50 £
 Fleurimont, Fraser : 30 £
 Evans : 20 £

Nous pouvons tirer de ces chiffres quelques conclusions sur le grade ou la fonction de certains officiers du bataillon. Ainsi, puisque l'officier La Bruère recevait la même pension que les capitaines identifiés par Trudel, on peut en déduire qu'il avait ce grade dans une des compagnies de Montréal. Les deux lieutenants de Trois-Rivières identifiés par Trudel et le lieutenant Saint-André touchant une pension de 50 £, on peut déduire que les quatre autres officiers recevant la même somme étaient lieutenants à Québec ou à Montréal. Enfin, puisque l'officier payeur Fleurimont avait droit à 30 £, on peut penser que Fraser et Evans étaient comme lui officiers d'état-major (adjudant, quartier-maître), d'autant plus qu'il aurait été logique d'affecter des Britanniques à ces fonctions dont les titulaires faisaient le lien entre le bataillon et les autorités.

Au terme de cette analyse, nous pouvons établir une liste vraisemblable des officiers canadiens engagés dans les opérations de 1764, à l'intérieur comme à l'extérieur du bataillon :

Jean Baptiste Marie Blaise des Bergères de Rigauville (1720-1776), commandant
 Pierre Philippe de Noyelles de Fleurimont (1726-1770), officier payeur
 John Fraser (?-1774), officier d'état-major (probablement adjudant)
 William Evans, officier d'état-major (probablement quartier-maître)

¹⁴ Frederick J. Thorpe, « Chaussegros de Léry, Gaspard-Joseph », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹⁵ Pierre-Georges Roy, *La famille Rocbert de La Morandière*, Lévis, 1905, p. 33.

¹⁶ Thomas-Marie Charland, « Hertel de Saint-François, Joseph-Hippolyte », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹⁷ Petition of Louise King, Centre de référence de l'Amérique française, Archives du Séminaire de Québec, Fonds Viger-Verreau, P32/019/025.

¹⁸ Voir *infra*, p. 120.

Joseph Fleury Deschambault (1709-1784), capitaine à Québec
 Antoine Juchereau Duchesnay (1740-1806), capitaine à Québec
 Pierre Louis Boucher de Niverville de Montizambert (1722-1803), capitaine à Trois-Rivières
 Joseph Louis Boucher de La Bruère Montarville (1744-1813), capitaine à Montréal
 François Abel Étienne Roberet de La Morandière (1735-1783), capitaine à Montréal
 Joachim François de Chavigny de La Chevrotière (1736-1794), lieutenant à Québec
 Charles Pauchet dit Saint-André, lieutenant à Québec
 Jean Baptiste Drouet de Richarville (1726-1793), lieutenant à Trois-Rivières
 Jean Luc Schmidt (v 1726-1797), lieutenant à Trois-Rivières
 Thomas Ignace Trottier Dufy-Desaulniers (1712-1777), lieutenant à Montréal
 Joseph Boucher de Niverville (1715-1804), lieutenant à Montréal ou Québec
 Samuel MacKay (1737-1779), lieutenant à Montréal ou Québec
 Joseph Hippolyte Hertel (1738-1781)
 Pierre François Paul Thibaudière Denys de La Ronde (1722-1794)
 Mathieu Benjamin d'Amours de Clignancourt (1740-1786)
 Ignace d'Ailleboust de La Madeleine (1741-1782)

Il restera à déterminer si les trois derniers officiers de cette liste correspondent aux trois lieutenants manquants du bataillon.

L'ÉNIGME THIBAUDIÈRE : LOUIS DENYS DE LA RONDE ET SA FAMILLE¹

La présence d'enfants homonymes dans une famille est souvent source de confusion et si en plus, la tradition familiale vient brouiller les pistes, on risque fort de s'enfoncer dans un dédale inextricable. C'est ce qui est arrivé dans le cas de Louis Denys Thibaudière de La Ronde établi à Sainte-Anne-de-Bellevue qui a épousé Marie Louise King le 5 juillet 1800 à Montréal. On le fait naître en 1750 ou 1753 et mourir en 1808 ou 1818 ; on lui attribue pas moins de 18 enfants découlant de deux mariages légitimes et d'unions libres avec une ou plusieurs Autochtones. L'imbroglia s'étend aussi à son père, ses oncles et certains de ses fils. Sans prétendre élucider tous les points obscurs de ce cas complexe, nous allons tenter de rétablir les faits à partir de sources fiables, puis de retracer l'origine des mythes qui ont peu à peu enjolivé la réalité et donné lieu à bien des spéculations.

Les parents de Louis

L'acte de mariage de 1800 précise que l'époux était le fils de « feu Denis Thibaudière Laronde et de Suzanne De Selle »². Il s'agit de Pierre François Paul Denys Thibaudière de La Ronde, dont la famille a été anoblie en 1668, et de Marguerite Suzanne de Celles Duclos née le 6 août 1721 à Montréal, elle aussi considérée noble au Canada, mariés le 29 juillet 1749 à Montréal. Pierre François Paul est né le 13 juillet 1722 à l'île Saint-Jean — aujourd'hui Île-du-Prince-Édouard — où séjournait son père Louis (1675-1741), capitaine dans les troupes de la Marine qui avait notamment commandé le poste de Chagouamigon au lac Supérieur³. Embrassant la carrière militaire à laquelle le destinaient ses origines, Pierre François Paul n'a pas dépassé le grade subalterne d'enseigne. Il a perdu l'usage d'un œil à la bataille d'Oswego en 1756. Établi à Détroit avec sa famille en 1757, il est rentré à Montréal après la conclusion du Traité de Paris. Le 16 juillet 1765, Marguerite Suzanne a obtenu une séparation de corps, motivée notamment par les infidélités de son mari⁴. Elle est décédée le 30 juillet 1773 à Montréal.

Le Canada devenu colonie britannique, Pierre François Paul se met au service des nouvelles autorités. Dans une supplique adressée au gouvernement en 1819 pour obtenir une pension de veuve⁵, Marie-Louise King mentionne que son beau-père — qu'elle appelle par erreur le capitaine Louis Denys de La Ronde — a participé à la répression du soulèvement autochtone de Pontiac dans la région de Détroit et de Michillimakinac en 1764⁶. Elle ajoute qu'on le comptait aussi parmi les volontaires qui se sont portés à la

¹ Version révisée d'un article publié par Yves Drolet dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 64 (2013), p. 147-159.

² Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), Registre de Notre-Dame de Montréal, bobine 790.

³ Donald J. Norton et Bernard Pothier, « Louis Denys de La Ronde », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne (DBC en ligne)*, <http://www.biographi.ca>.

⁴ Mentionné dans un acte de tutelle de 1773 : Minutes notariales repérées dans *Parchemin, banque de données notariales du Québec ancien (1626-1794)*, sous la direction d'Hélène Lafortune et Normand Robert, Montréal, Archiv-Histo, 1993-2011, BAnQ, CN601, S290, Greffe de Pierre Mézières, 24 août 1773.

⁵ Petition of Louise King, Centre de référence de l'Amérique française. Archives du Séminaire de Québec. Fonds Viger-Verreau, P32/019/025.

⁶ Voir *supra*, p. 116, note 2.

défense du fort Saint-Jean contre les *insurgents* américains en 1775. Il s'agit du *De La Ronde* qui figure au nombre des gentilshommes canadiens faits prisonniers à cette occasion et libérés après quelques mois de captivité en territoire américain⁷.

En 1777, Pierre François Paul émigre en France dans l'espoir d'être admis aux Invalides, ce qui ne lui sera pas accordé, et de toucher une pension qu'il obtiendra en 1778⁸. Son dossier conservé aux Archives nationales d'outre-mer (ANOM)⁹ renferme les demandes d'aide financière qu'il n'a cessé d'adresser aux autorités françaises, dans lesquelles il se présente comme un antibritannique qui avait dû rester au Canada pour s'occuper de sa femme et de ses enfants. A beau mentir qui vient de loin ! D'après un document versé à ce dossier, il résidait à Paris en 1792 avec sa femme malade, ce qui suppose qu'il s'était remarié en France, et il est décédé en 1794.

On raconte que Pierre François Paul aurait été fait capitaine en 1750 et chevalier de Saint-Louis en 1760, qu'il aurait servi en Guyane et que son frère aîné Philippe Louis aurait été tué à la bataille de Sainte-Foy en 1760¹⁰. En réalité, c'est Philippe Louis qui a été capitaine et chevalier de Saint-Louis¹¹ et c'est le fils de ce dernier, Philippe Ambroise, qui a servi en Guyane de 1768 à 1777 ; Philippe Louis se trouvait en France en 1760 et c'est un troisième frère, Charles, qui est tombé à Sainte-Foy¹².

Les enfants de Pierre François Paul

Pierre François Paul et son épouse Marguerite Suzanne de Celles Duclos ont eu sept enfants¹³ :

- Louis, (*appelé ici Louis l'aîné*), né le 7 juin 1750 à Montréal
- Louis Marie, (*appelé ici Louis le jeune*), né le 22 janvier 1753 au fort Saint-Frédéric (Crown Point NY)
- Pierre Jean, né le 11 avril 1755 au même endroit et décédé le 8 janvier 1756 à Montréal
- Angélique Louise, née vers 1756 et décédée le 1^{er} février 1767 à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- Marie Archange, baptisée le 17 septembre 1757 à Détroit et décédée en bas âge
- Élisabeth, baptisée le 29 septembre 1760 à Détroit et décédée le 4 juillet 1779 à Québec
- Charles François, né le 9 juin 1763 à L'Assomption-du-Détroit (Windsor ON) et décédé le 19 février 1840 à Penetanguishene (Ontario)¹⁴.

Louis l'aîné

Il y avait donc deux Louis. À une exception près¹⁵, les généalogistes qui se sont intéressés à la famille Denys affirment que c'est l'aîné qui a épousé Marie Louise King. Or, tous les documents relatifs aux deux frères, y compris le propre témoignage de Marie Louise, prouvent le contraire.

Louis l'aîné apparaît très tôt comme le véritable chef de la famille. Le 24 août 1773, après la mort de sa mère, il est nommé tuteur de ses frères et de sa sœur, au lieu de son père¹⁶. À Montréal, le 13 août 1776, il épouse Marie Angélique Godefroy de Lintot — née le 1^{er} janvier 1741 à Montréal — dont la famille avait été anoblie

⁷ Jacques Castonguay, *Les défis du fort Saint-Jean*, Saint-Jean, Éditions du Richelieu, 1975, p. 116.

⁸ Robert Larin, *Banque de données des émigrants de la Conquête* (inédite).

⁹ Archives nationales d'outre-mer (ANOM), col. E 119, dossier, Denis de La Ronde Thibaudiere, François Paul, (référence Internet : ark:/61561/up424e2z3xv).

¹⁰ Louis Lejeune, *Dictionnaire général du Canada*, vol. 2, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1931, p. 81 et Pierre-Georges Roy, *À travers les Mémoires de Philippe Aubert de Gaspé*, Montréal, G. Ducharme, 1943, p. 71-72.

¹¹ Ægidius Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, Montréal, Éditions des Dix, 1940, p. 175-176.

¹² Robert Larin, *loc.cit.*

¹³ Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal, *Dictionnaire général des familles 1621-1799*, www.genealogie.umontreal.ca, fiche 89 148 ; Marthe Faribault-Beauregard, *La population des forts français d'Amérique (XVIII^e siècle)*, vol. 1, Montréal, Bergeron, 1982, p. 28 ; Christian Denissen, *Genealogy of the French Families of the Detroit River Region 1701-1936*, vol. 1, Detroit Society for Genealogical Research, 1987, p. 693.

¹⁴ David Audcent, *Genealogy of the Family Denys*, <http://www.audcent.com/audcent4/denys.htm>.

¹⁵ Mabel Laronde, *Laronde Family Genealogy Forum*, 22 février 2001, <http://genforum.genealogy.com/laronde/messages/66.html>.

¹⁶ Minutes notariales repérées dans *Parchemin*, BANQ, CN601, S290, Greffe de Pierre Mézières, 24 août 1773.

la même année que les Denys. Le couple n'aura qu'une fille nommée Louise, née le 23 juin 1777 et décédée huit jours plus tard à Montréal.

Louis l'aîné a suivi la tradition familiale et opté pour la carrière militaire. Devenu lieutenant, il s'engage dans le corps expéditionnaire du général Burgoyne parti de Montréal pour lutter contre les Américains dans l'État de New York à l'automne 1777. Il n'est jamais revenu. Le 12 janvier 1780, Angélique Godefroy demandait des secours au gouverneur Haldimand parce qu'on avait cessé de lui verser la paye de son mari disparu depuis la bataille de Saratoga le 19 septembre 1777 et désormais présumé mort¹⁷.

Malgré l'absence d'inhumation — compréhensible sur un champ de bataille où près d'un millier d'hommes ont péri —, le décès de Louis l'aîné à Saratoga est indubitable. Dès le 19 octobre 1777, Charlotte Marie Anne Aubert d'Albergati, cousine de Pierre François Paul, écrit à la sœur de ce dernier : [sic] « L'on dit le fils de Mr. Thibaudière léné [l'aîné] tué c'est malheureux c'est un jeune homme de mérite dont vous serez touché¹⁸ ». Le 12 juillet 1781, Angélique Godefroy procédait au partage des biens de son défunt mari entre ses frères Louis et Charles François et un créancier¹⁹. Elle obtient une pension de veuve en 1787²⁰. Son acte de sépulture du 18 mars 1791 la dit « veuve du sieur Louis Thibaudière de Laronde²¹ ». Enfin, dans sa supplique de 1819, Marie Louise King elle-même confirme que le frère aîné de son mari a été tué dans l'armée du général Burgoyne, deux ans après avoir prêté main-forte à son père au siège du fort Saint-Jean²².

Louis le jeune

Après avoir rappelé les exploits militaires de son beau-père et de son beau-frère, Marie Louise King décrit en ces termes les faits d'armes de son mari :

La pétitionnaire expose [...] que feu Louis Denys Thibaudière de Laronde, écuyer, son époux, a lui aussi servi comme volontaire lors du siège de Saint-Jean et dans l'armée de feu Son Excellence le général Burgoyne et que, répondant au besoin du gouvernement, il s'est volontairement rendu dans les Pays d'en haut pour en ramener plusieurs tribus autochtones qu'il a dirigées à titre de capitaine tout au long de la Guerre d'indépendance américaine²³.

Faute de corroboration indépendante, nous ignorons à quel point ce récit est véridique et dans quelle mesure Marie Louise n'a pas exagéré la participation de son mari à la guerre pour augmenter ses chances d'obtenir une pension (en tout cas, son argumentation a dû convaincre les autorités puisqu'on lui concède une terre à Saint-André-d'Argenteuil²⁴). Cependant, dans une procuration du 22 janvier 1777, Louis l'aîné confirme que son frère Louis se trouvait alors dans les Pays d'en haut, l'actuel nord de l'Ontario²⁵. Louis le jeune s'y est d'ailleurs établi et, pendant une vingtaine d'années, il a exploité à son compte un poste de traite des fourrures aux environs du lac Nipissing²⁶ et vécu maritalement avec une Autochtone du nom de Newtjikikikokwe (aussi appelée Marie-Madeleine Wosneswesquigigo). En 1800, il vend son poste à la Compagnie du Nord-Ouest²⁷ à laquelle il s'était rattaché²⁸. La même année, il épouse Marie Louise King, veuve du négociant Frédéric Goedicke, et s'établit à Sainte-Anne-du-Bout-de-l'île (aujourd'hui *de Bellevue*). Le 1^{er} juin 1807, il est nommé aide-major à la Division de Vaudreuil de la milice sédentaire du Bas-Canada²⁹. Il est décédé à Sainte-

¹⁷ Pierre-Georges Roy, *La famille Godefroy de Tonnancour*, Lévis, 1904, p. 28-29.

¹⁸ ANOM, *loc. cit.*

¹⁹ Minutes notariales repérées dans Parchemin, BAnQ, CN601, S290, Greffe de Pierre Mézières, 12 juillet 1781.

²⁰ Monongahéla de Beaujeu, *Documents inédits sur le colonel de Longueuil*, Montréal, Desaulniers, 1891, p. 32.

²¹ BAnQ, Registre de Notre-Dame de Montréal, bobine 789.

²² Petition of Louise King, *loc. cit.*

²³ *Idem*. Traduction de l'auteur.

²⁴ Musée de Thunder Bay, A26/1/4, fonds de la famille De La Ronde, acte de concession.

²⁵ Minutes notariales repérées dans Parchemin, BAnQ, CN601, S158, Greffe d'Antoine Foucher, 22 janvier 1777.

²⁶ Elaine Allen Mitchell, *Fort Timiskaming and the Fur Trade*, Toronto: University of Toronto Press, 1977, p. 38.

²⁷ *Ibid.*, p. 62.

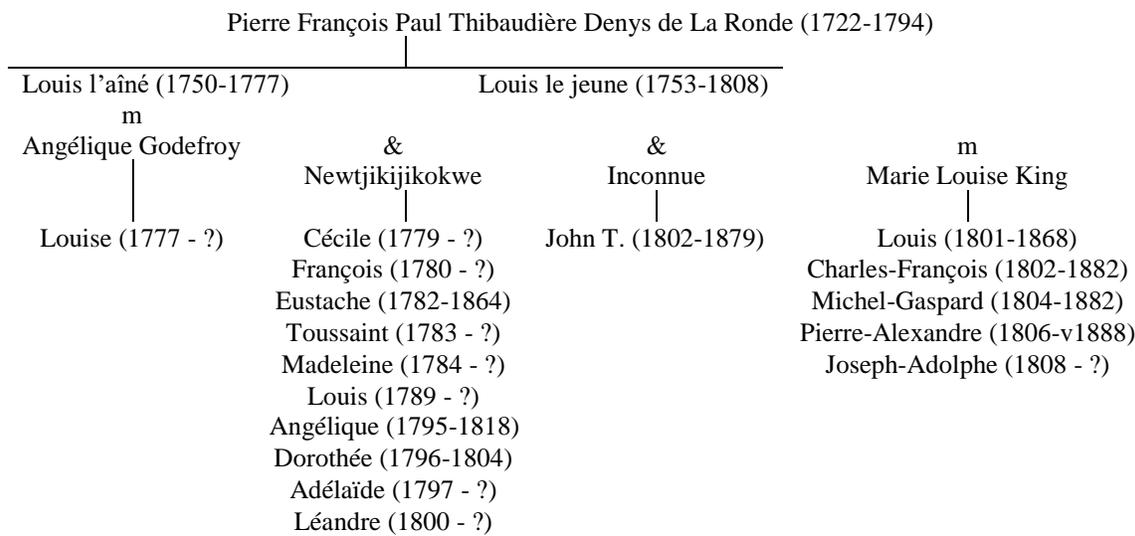
²⁸ Maximilien Bibaud, *Le panthéon canadien*, Montréal, Cérat et Bourguignon, 1858, p. 79.

²⁹ Luc Lépine, *Les officiers de milice du Bas-Canada 1812-1815*, Montréal, SGCF, 1996, p. 156, où il est appelé Louis-Thomas au lieu de Louis Thibaudière.

Anne-de-Bellevue le 28 mai 1808, comme le confirme l'acte de sépulture noté dans le registre de Pointe-Claire³⁰.

L'identité de l'époux de Marie Louise King est donc évidente. Avant de chercher à comprendre pourquoi elle a échappé à la quasi-totalité des généalogistes, il convient de présenter les enfants de Louis le jeune et le rôle qu'ils ont joué dans l'élaboration d'une légende familiale qui a fortement contribué à induire les chercheurs en erreur.

Tableau 1
La descendance des deux Louis Thibaudière de La Ronde



Les enfants de Louis le jeune et de Newtjikijikokwe

Louis et sa conjointe autochtone ont eu onze enfants. Les dix premiers sont nommés dans l'ordre suivant dans un testament que Louis a fait le 13 septembre 1797 et que le généalogiste Albert Smith a retrouvé aux archives de Montréal : François, Eustache, Toussaint, Louis, Cécile, Madeleine, Élisabeth, Angélique, Dorothée et Adélaïde. Le onzième, Léandre, est né en 1799/1800. Une fois marié et établi à Sainte-Anne-de-Bellevue, Louis a fait venir auprès de lui sa famille autochtone, suivant un usage répandu à l'époque. Son ex-conjointe — âgée de 40 ans — et quatre de leurs enfants (Madeleine, Élisabeth, Dorothée et Léandre) ont été baptisés à Oka les 7 juin et 29 juillet 1801³¹.

Parmi les filles du couple, Cécile a épousé Jean Baptiste Roussin le 1^{er} août 1796 à Montréal. L'acte de mariage la dit « âgée de 17 ans³² », ce qui la fait naître vers 1779. Madeleine, née vers 1784 d'après l'âge indiqué à son baptême, a été la conjointe de William Gibson, négociant d'origine écossaise qui faisait la traite des fourrures dans le comté de Pontiac ; le couple s'est établi dans le canton d'Eardley et a laissé une postérité en Outaouais³³. Élisabeth, née vers 1788 d'après l'âge indiqué à son baptême, a épousé Alexis Sauvé le 9 juillet 1810 à Pointe-Claire³⁴. Angélique a épousé Bernardin Gauthier le 8 janvier 1816 à Pointe-Claire et est décédée le 15 août 1818 à Sainte-Anne-de-Bellevue ; les registres la disent « âgée de 22 ans au décès », ce qui la fait naître vers 1795³⁵. Dorothée, née vers 1796 d'après l'âge indiqué à son baptême, est décédée le 3

³⁰ BAnQ, Registre de Saint-Joachim de Pointe-Claire, bobine 427.

³¹ BAnQ, Registre de L'Annonciation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie d'Oka, Fonds Drouin, bobine 51.

³² BAnQ, Registre de Notre-Dame de Montréal.

³³ John Riviere, 17 novembre 2005, <http://boards.ancestry.co.uk/localities.northam.canada.quebec.outaouais.pontiac/1144/mb.ashx>.

³⁴ BAnQ, Registre de Saint-Joachim de Pointe-Claire, ci-dessus.

³⁵ *Idem*.

mars 1804 à Sainte-Anne-de-Bellevue³⁶. Nous ne savons rien d'Adélaïde sinon qu'elle a dû naître en 1797 puisque son nom figure en dernier dans le testament où les filles sont nommées dans l'ordre chronologique de leur naissance.

Logiquement, les fils du couple sont eux aussi indiqués dans l'ordre chronologique dans le testament. On en conclut que François était le frère aîné d'Eustache, lequel est né vers 1782 puisqu'il avait 81 ans à son décès à Chapeau le 14 mars 1864³⁷, et de Toussaint, lequel est né vers 1783 puisqu'on le dit âgé de 55 ans dans l'acte de réhabilitation de son mariage avec sa cousine Marie Kekjicakoe à l'île aux Allumettes le 28 août 1838³⁸. François est donc né vers 1780 et doit être le François de la Ronde conjoint de Marie Anne Kichiabanokwe mort avant août 1817. Il ne doit pas être confondu avec son cousin François Wabichkipinesi Laronde (fils du frère cadet de Louis le jeune, Charles François né en 1763), qui est né vers 1794 et qui a épousé Geneviève Sagala le 8 janvier 1822 à Pointe-Claire³⁹.

Quant à Eustache, il s'est d'abord adonné à la traite des fourrures avant de s'établir dans le canton de Bristol dans l'actuel comté de Pontiac, où il vivait avec sa conjointe et quatre enfants en 1829⁴⁰. L'un des enfants était Alexandre Aquakosh Laronde, qui a vécu à Pembroke (Ontario) et dans la réserve indienne de Nipissing et qui affirmait en 1889 être le fils d'Eustache Laronde et de Pentakakotepitch⁴¹. Eustache a épousé Elizabeth Miskwatesi en secondes noces à Oka le 29 janvier 1833.

De son côté, Louis, né entre 1789 et 1794, est entré au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1815. Établi ensuite à Saint-Laurent (Manitoba), il a épousé Madeleine Boucher en 1832 à Saint-Boniface et a laissé une descendance métisse dans l'Ouest canadien⁴². Enfin, Léandre s'est établi dans le canton de Bristol avec son frère Eustache et a laissé une descendance de son union avec Catherine Hodgson, la fille de John Hodgson, un employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson⁴³.

Les enfants de Louis le jeune et Marie Louise King

Le 13 août 1808, Marie Louise King a été nommée tutrice des enfants qu'elle avait eus avec Louis ; l'acte de tutelle mentionne dans l'ordre Louis (né le 22 juillet 1801), Charles-François (né le 5 novembre 1802), Michel-Gaspard (né le 16 octobre 1804), Pierre-Alexandre (né le 19 mai 1806) et Joseph-Adolphe (né le 13 mai 1808)⁴⁴. Une recherche dans les registres de Sainte-Anne-de-Bellevue, de Pointe-Claire et de Vaudreuil a permis de retrouver les actes de baptême des quatre plus jeunes.

Les deux premiers fils ont suivi les traces de leur père dans le nord de l'Ontario. La fiche biographique de Louis, conservée aux archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson⁴⁵, le dit originaire de la paroisse de Sainte-Anne au Canada, ce qui semble confirmer sa naissance à Sainte-Anne-de-Bellevue. La fiche précise qu'il a été apprenti commis à la Compagnie du Nord-Ouest de 1818 à 1821, puis commis à la Compagnie de la Baie d'Hudson dans la région du lac Supérieur jusqu'à sa retraite en 1866 ; nous savons par ailleurs qu'il est décédé à Sault-Sainte-Marie le 23 août 1868⁴⁶. Marié à une Autochtone dont on ignore le nom, il a eu sept enfants ; nous reparlerons de son fils Henry. Son frère Charles-François a aussi fait carrière à la Compagnie

³⁶ BAnQ, Registre de Sainte-Anne-de-Bellevue, bobine 423.

³⁷ BAnQ, Registre de Saint-Alphonse-de-Liguori de l'Île-aux-Allumettes, bobine 934.

³⁸ Pauline Kasunich, <http://www.gencircles.com/users/paulinekasunich/1/data/367>.

³⁹ BAnQ, Registre de Saint-Joachim de Pointe-Claire, bobine 428.

⁴⁰ Courriel d'Albert Smith.

⁴¹ D. Audcent, *loc. cit.*

⁴² Nicole St-Onge, *Saint-Laurent, Manitoba : Evolving Métis Identities, 1850–1914*, Regina, CPRC Press, 2004, p. 18-19.

⁴³ <http://www.tgoodwin.f2s.com/Genalogy/everything%20in%20my%20records/pafg55.htm>.

⁴⁴ Thelma Deschamps, <http://familytreemaker.genealogy.com/users/d/e/s/Thelma-Deschamps-/WEBSITE-0001/UHP-0231.html>

⁴⁵ Archives publiques du Manitoba, Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson (HBCA), B 135-g-4,

http://www.gov.mb.ca/chc/archives/hbca/biographical/d/delaronde_louis-denis,1818-1866.pdf.

⁴⁶ Pour sa biographie, voir Elizabeth Arthur, « The de Larondes of Lake Nipigon », *Thunder Bay Historical Museum Society Papers and Records*, 9 (1981), p. 31-48.

de la Baie d'Hudson, prenant sa retraite en 1878. Célibataire, il est décédé à Red Rock, près de Nipigon en 1882⁴⁷.

Les deux frères suivants ont vécu au Québec. Michel-Gaspard était notaire dans le comté d'Argenteuil. Il a épousé Julia Teasdale le 8 février 1829 à Montréal et est décédé à Valleyfield le 8 juin 1882, laissant une descendance surtout anglophone⁴⁸. Son frère Pierre-Alexandre était cultivateur à Sainte-Marthe de Rigaud et a épousé Isabella Cuthbertson, laissant une descendance surtout francophone. Nous ignorons ce qu'est devenu Joseph-Adolphe.

On dirait que les frères Denys de La Ronde étaient condamnés à être confondus, même lorsqu'ils n'avaient pas le même prénom. En effet, le notaire Joseph-Edmond Roy a rencontré Pierre-Alexandre au greffe de Québec en 1888 et a toujours cru qu'il s'agissait de Michel-Gaspard, dont il ignorait visiblement le décès. Dans son histoire du notariat, il s'étonne que Michel-Gaspard se soit présenté à lui sous le nom de Pierre-Alexandre ; il conclut que le notaire avait la manie de changer de nom et ajoute qu'il négligeait sans doute sa pratique puisqu'il devait cultiver une terre à Sainte-Marthe⁴⁹. On excusera les généalogistes d'avoir eu du mal à s'y retrouver.

Titres de noblesse et héritages fabuleux

Très jeunes au décès de leur père, les fils de Marie-Louise King semblent avoir transformé ce dernier et leurs ancêtres en personnages tutélaires sur lesquels ils ont reporté tous leurs rêves.

En Ontario, Charles-François né en 1802 s'intitulait « sir Charles de La Ronde, comte de Saint-Simon »⁵⁰, du nom d'une branche éteinte de la famille Denys dont les Thibaudière revendiquaient la succession. Son neveu Henry se disait « comte Thibaudière », titre qu'il affirmait tenir de son aïeul « Pierre de La Ronde, comte Thibaudière », qui n'est autre que Pierre François Paul. Au journaliste qui les interviewait en 1950, les petits-enfants d'Henry précisaient que ce dernier avait été le premier Métis admis au sein de la noblesse française. Ils espéraient un héritage qui ne s'est jamais concrétisé, mais trouvaient du réconfort dans le fait de savoir que leur famille « était l'une des plus nobles de France »⁵¹.

Les frères demeurés au Québec se paraient aussi de titres mirifiques. Le notaire Michel-Gaspard signait « Gaspard de Coligny », du nom d'un amiral français du XVI^e siècle, et le cultivateur Pierre-Alexandre se qualifiait de « duc de Saint-Simon ». En plus de rechercher l'héritage des Denys de Saint-Simon, les deux frères auront passé leur vie à tenter de se faire reconnaître des droits qu'ils croyaient tenir de leurs ancêtres, au prix de coûteuses démarches judiciaires. Le 20 avril 1842, Michel-Gaspard obtient un jugement favorable pour lui et ses frères, de sir James Stuart de la Cour du Banc de la Reine ; ce jugement n'a toutefois jamais été exécuté et, le 2 mars 1857, « ruiné par ce procès [...] il a été réduit à demander à la Législature une indemnité de 500 £ pour émigrer aux États-Unis⁵² ». Le notaire n'ayant pas obtenu cette indemnité, il n'a pas émigré, mais il ne s'est pas découragé, puisqu'au plus tard que le 18 février 1875, lui et son frère présentaient une demande à l'Assemblée législative du Québec pour obtenir les revenus de la seigneurie de Lacolle dont leur famille aurait été injustement dépossédée⁵³. En fait, cette seigneurie concédée à Louis Denys de La

⁴⁷ D. Audcent, *loc. cit.*

⁴⁸ Cyrus Thomas, *History of the Counties of Argenteuil Que., and Prescott, Ont., from the earliest settlement to the present*, Montréal, J. Lovell, 1896, p. 94.

⁴⁹ Joseph-Edmond Roy, *Histoire du notariat au Canada depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, vol. 2, Lévis, Revue du notariat, 1900, p. 311-313.

⁵⁰ E. Arthur, « The de Larondes... », *loc. cit.*, p. 44.

⁵¹ D. Deplante, « Castle In England », *Toronto Telegram*, 28 décembre 1950. Article mis en ligne par André de La Ronde, http://www.myheritage.fr/person-1000042_22143881_22143881/pierre-francois-paul-denys-delaronde.

⁵² Maximilien Bibaud, *Le panthéon canadien...*, *op. cit.* et *Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada depuis le 26 février jusqu'au 10 juin 1857*, Toronto, L. Perrault, 1857, p. 27.

⁵³ *Journaux de l'Assemblée législative du Québec*, 8 (1874-1875), p. 211.

Ronde en 1733 avait simplement été réunie au domaine royal à son décès en 1741⁵⁴. Le rêve était cependant plus fort que la réalité, comme le note Joseph-Edmond Roy :

Le notaire Thibaudière de La Ronde se mit en tête de redorer son blason et de tâcher de reprendre les biens que la malchance des temps avait enlevés aux siens. [...] De La Ronde usa son temps, sa santé et le peu de biens qu'il pouvait avoir à cette chasse à l'héritage qui était devenue pour lui une douce et inoffensive manie. [...] [Parlant ensuite de Pierre-Alexandre qu'il prend pour Michel-Gaspard] Hélas ! Après tant de travaux, tant de recherches, il lui manquait encore un papier, rien qu'un misérable papier pour compléter son dossier, et la fortune était à lui. Il accusait alors les bureaucrates, les Grant, les Lymburner, les Sewell d'avoir dérobé ce document. C'est ainsi que Thibaudière de La Ronde mena une vie de rêves et d'illusions, aspirant après le jour où il mettrait enfin la main sur ce papier qui fuyait toujours⁵⁵.

Le dernier document du dossier ANOM de Pierre François Paul est une copie de la réponse du ministère français de la Marine à une demande de renseignements datée du 11 décembre 1840. Le correspondant, qui n'est pas nommé, cherchait à savoir ce qu'était devenu Pierre François Paul qu'il disait passé de Québec en France en 1777, décédé vers 1794 et héritier des Denys de Saint-Simon. Nul doute que le demandeur était Michel-Gaspard, qui préparait le procès de 1842.

D'autres membres de la famille se sont laissé prendre au mirage des titres et des trésors cachés. L'oncle Charles François né en 1763 se faisait appeler Chevalier Thibaudière de La Ronde et ses descendants le disaient apparenté aux Bourbons et de noblesse pontificale. Le 13 août 1808, il avait donné procuration à Jean Mackay pour faire valoir ses droits dans la succession de son frère Louis, qui lui devait « 9831 livres, ancien cours, pour valeur reçue de lui en espèces » au titre d'un billet à ordre signé le 15 septembre 1806⁵⁶. Au fil des décennies, cette succession de Louis a gonflé dans l'imagination des ayants droit présumés. Dans les années 1940, un certain George Laronde, descendant de Toussaint né en 1783, retient les services du généalogiste E. Bacon Vaughan pour prouver ses droits à un « patrimoine substantiel » à Montréal⁵⁷. Dans les années 1950 à 1965, la généalogiste Ida Schneider entreprend à son tour de vastes recherches, à titre bénévole, pour des descendants de Charles François voulant toucher un héritage qui ne s'est évidemment jamais matérialisé ; la documentation qu'elle a recueillie constitue l'essentiel du Fonds de la famille de La Ronde au Musée de Thunder Bay⁵⁸.

Un autre fils de Louis le jeune

Les descendants de Louis le jeune et de ses conjointes ont beaucoup embelli leur histoire familiale, mais, à ce chapitre, la palme de l'imagination revient à l'énigmatique John T. de La Ronde, pionnier du Wisconsin dont l'autobiographie a été publiée dans une revue historique de cet État en 1876. Voici une première traduction du récit qu'il fait de son enfance :

Mon père, Louis Denys, chevalier de La Ronde, est né à Détroit, Michigan, alors que son père, François Paul Denys de La Ronde, officier au service de la France, y était stationné, plusieurs années avant la reddition finale du Canada et de ses dépendances aux Anglais, en 1760. Après le décès de ma grand-mère, mon grand-père est retourné en France et a été tué avec un de mes oncles à Lacolle en 1785, dans la bataille où le général Blackstone a perdu la vie.

Mon grand-père était le fils de Louis Denys de La Ronde, l'un des premiers commandants à Chegoimegon, sur le lac Supérieur ; retournant au Québec, il y est mort des suites des blessures reçues dans deux engagements différents. Un de mes oncles, Philippe Louis

⁵⁴ Pierre-Georges Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, foies et hommages et aveux et dénombrements conservés aux Archives de la province de Québec*, vol. 4, Beauceville, L'Éclaireur, 1928, p. 263-264.

⁵⁵ J.-E. Roy, *Histoire du notariat...*, *op. cit.*

⁵⁶ E. Bacon Vaughan, *The History of Denis de Laronde Family, Fifteenth to Twentieth Century*, Windsor, 1949, p. 37.

⁵⁷ Thelma Deschamps, *loc. cit.*

⁵⁸ Repéré à <http://www.thunderbaymuseum.com/wp-content/uploads/2012/07/De-La-Ronde-Family-fonds>.

Denys de La Ronde, est mort à la chute de Québec, le 13 septembre 1759. Il était capitaine dans les troupes de la Marine et a servi sous Montcalm.

Après le décès de mon grand-père, mon père, qui était colonel dans l'Armée française, est resté en France jusqu'à la bataille de Waterloo. Après la défaite de Napoléon, ne désirant pas vivre sous le gouvernement de Louis XVIII, il est venu au Canada avec toute sa famille et a été reçu associé de la Compagnie du Nord-Ouest. Il est décédé peu après, et a été inhumé dans l'église catholique de Sainte-Anne, à Montréal, le 12 mai 1818.

Je suis né à Bordeaux, en France, le 25 février 1802. Après avoir quitté le Collège de Montréal, en 1816, j'ai étudié la médecine sous la direction du docteur Robert Nelson V. Smith ; je ne suis demeuré avec lui qu'un court moment après le décès de mon père. Ayant rencontré des commis de la Compagnie du Nord-Ouest, je me suis engagé pour sept ans auprès de cette compagnie en 1819. Durant ce temps, je suis allé à Londres, en Angleterre, comme témoin dans le différend qui opposait la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest⁵⁹.

John T. poursuit en racontant sa vie de négociant en fourrures au milieu des Autochtones et des Métis du Haut-Canada et du Midwest américain. Il est décédé le 27 février 1888 à Caledonia (Wisconsin), et a laissé une descendance de son union avec Elizabeth Winnosheek DeKaury⁶⁰.

Qui était John T. ? Rien ne permet de douter du fait qu'il est un Denys de La Ronde. Son nom français était vraisemblablement Jean Thibaudière et il connaît trop de détails sur l'histoire familiale pour être un imposteur. Il sait que son arrière-grand-père était commandant à Chagouamigon. Il a entendu dire que son « oncle » — en réalité son grand-oncle — Philippe Louis était tombé aux Plaines d'Abraham et, malgré que ce soit inexact, nous avons vu qu'un autre grand-oncle a été tué à la bataille de Sainte-Foy. Il sait que Pierre François Paul était à Détroit en 1760 et qu'il est parti pour la France après le décès de son épouse, mais il a eu connaissance d'une légende familiale qui le faisait périr durant la guerre d'Indépendance américaine. C'est alors qu'il invente : son grand-père serait revenu de France pour être tué à Lacolle en 1785. Or, la guerre d'Indépendance américaine a pris fin en 1783, elle n'a donné lieu à aucun affrontement à Lacolle et le général Blackstone est inconnu au régiment. Pourquoi John T. mentionne-t-il Lacolle ? Peut-être avait-il entendu parler des prétentions de la famille sur cette seigneurie, qui se trouvait sur la route menant du fort Saint-Jean à Saratoga. Dans son histoire de la famille Denys, le généalogiste E. Bacon Vaughan se fait l'écho d'une variante de cette invention, qui circule encore sur Internet : Pierre François Paul aurait été tué à la bataille de Lacolle le 23 avril 1781 avec le général James Abercrombie de Stirling Castle⁶¹. Vérification faite, le général Abercrombie est bien décédé le 23 avril 1781... à 75 ans, mais dans son lit, au château de Stirling en Écosse⁶² !

Imaginatif sur ce qui s'était passé avant son temps, John T. l'est encore plus à l'égard de son enfance. La naissance en France relève de la fantaisie. Aucun colonel de La Ronde n'a laissé de trace dans les armées napoléoniennes. John T. aurait-il eu vent de la carrière de son petit-cousin Philippe Ambroise en Guyane ? Rentré en France, ce dernier s'est rallié à la Révolution, a été nommé général en 1793 et est décédé en Bretagne en 1813⁶³. Quoi qu'il en soit, on imagine mal un fervent bonapartiste choisir de s'établir dans une colonie du pays qui avait été l'ennemi juré de l'empereur. La suite du récit nous apprend seulement que John T. a probablement vécu à Montréal, puisqu'il connaissait l'existence du Collège de Montréal et du docteur Robert Nelson — qui ne s'appelait d'ailleurs pas V. Smith. Ses études au collège et auprès du médecin paraissent pure invention, tout comme le rôle qu'il s'attribue dans le conflit qui a opposé les deux grandes compagnies de fourrures.

John T. dit être le fils d'un Louis Denys de La Ronde qui serait né à Détroit, devenu associé de la Compagnie du Nord-Ouest en 1815, décédé à Sainte-Anne-de-Bellevue en 1818, et dont le frère serait mort au combat

⁵⁹ John T. De La Ronde, « Personal Narrative », *Report and Collections of the State Historical Society of Wisconsin*, 7 (1876), p. 345-346, en ligne dans Google Books.

⁶⁰ D. Audcent, *loc.cit.*

⁶¹ E. B. Vaughan, *The History ...*, *op. cit.*, p. 26.

⁶² *Encyclopaedia Britannica*, <http://www.britannica.com/EBchecked/topic/1117/James-Abercrombie>.

⁶³ Robert Larin, *Canadiens en Guyane, 1754-1805*, Québec, Septentrion et PUPS, 2006, p. 211.

durant la guerre d'Indépendance américaine. La seule personne répondant de près ou de loin à ce signalement est Louis le jeune ; ce dernier a passé son enfance à Détroit, s'est joint à la Compagnie du Nord-Ouest — sans que lui ou un autre La Ronde figure dans la liste des associés⁶⁴ — et est le seul Louis Denys de La Ronde à être mort à Sainte-Anne-de-Bellevue et dont le frère a été tué à Saratoga. De plus, il était le seul Louis Denys de La Ronde en âge d'avoir un enfant au début du XIX^e siècle. John T. a simplement modifié les dates pour les faire cadrer avec sa fable. S'il est bien né en 1802 comme il le prétend, son père étant à ce moment marié à Marie-Louise King, il serait donc issu d'une liaison extraconjugale, sans doute avec une Autochtone, et pourquoi pas avec Newtjikijikokwe dont Louis ne s'était séparé qu'en 1800 et qui était venue le rejoindre en 1801. Est-ce pour dissimuler les circonstances de sa naissance qu'il retarde la mort de son père de dix ans et qu'il ne dit pas un mot de sa mère, grande absente de cette autobiographie prolixe ? Alors que ses demi-frères s'inventaient des titres, il s'est inventé une enfance dont le récit a dû faire rêver ses proches dans les plaines du Wisconsin, mais a surtout mené les généalogistes sur de fausses pistes.

Les généalogistes entre fiction et réalité

Jusqu'à une époque assez récente, les sources qui nous ont permis de reconstituer la généalogie des Thibaudière de La Ronde n'étaient ni publiées, ni même répertoriées. Les généalogistes ont donc dû se tourner vers la tradition familiale pour combler une documentation lacunaire. Or, comme nous l'avons vu, cette tradition s'est fortement mythologisée tout au long du XIX^e siècle. Il en a résulté de nombreuses erreurs d'interprétation.

Ainsi, la légende familiale qui faisait mourir Pierre François Paul avec un de ses fils lors de la guerre d'Indépendance américaine, déjà observée dans le récit de John T., trouve un écho chez un historien qui écrit, visiblement sur la foi des souvenirs très approximatifs des enfants de Michel-Gaspard, que « le dernier des ancêtres paternels distingués [du notaire Michel-Gaspard] était le général de la Ronde, qui, au sein de l'armée de Burgoyne, est tombé à la bataille de Ticonderoga en 1777⁶⁵ ». Après une nouvelle déformation, cette légende a fait dire que le Denys de La Ronde mort en 1777 était un fils de Pierre François Paul appelé Paul. Cette version est parvenue à Cyprien Tanguay, qui écrit que Pierre François Paul avait eu deux fils, Louis et Paul, ce dernier « tué à la Guerre américaine, sous le pavillon anglais » en 1777⁶⁶. Les généalogistes n'ont jamais trop su quoi faire de ce Paul. On le suppose né en 1752 et on a émis l'hypothèse qu'il était mort à la bataille de Saratoga à l'automne 1777⁶⁷. En réalité, Paul n'a jamais existé. Il n'apparaît dans aucun registre paroissial ou document notarié. De plus, Pierre François Paul a indiqué avoir laissé trois fils et une fille au Canada à son départ pour la France⁶⁸ et nous savons qu'il s'agit des deux Louis, de Charles François et d'Élisabeth, mentionnés dans la procuration du 22 janvier 1777⁶⁹.

La légende familiale a aussi empêché les généalogistes de bien identifier les deux Louis. Le dictionnaire Tanguay mentionnait un seul Louis, aîné des enfants de Pierre François Paul, mais dès 1904, Pierre-Georges Roy le disait présumé mort à Saratoga en 1777⁷⁰, ce qui laissait planer une interrogation sur son mariage en 1800 et son décès en 1808. En 1982, la publication des registres paroissiaux du fort Saint-Frédéric⁷¹ a confirmé la naissance d'un deuxième Louis en 1753, et les généalogistes auraient dû arriver à la conclusion logique — et véridique — que c'est lui qui avait épousé Marie Louise King. Malheureusement, le récit fantaisiste de John T. parlait déjà d'un deuxième Louis et le faisait vivre en France jusqu'en 1815 et mourir en 1818. Faisant trop confiance à John T., on s'est dit que ce Louis le jeune ne pouvait s'être marié au Canada en 1800 et être mort en 1808. On a donc supposé que Louis l'aîné, dont le corps n'avait pas été retrouvé, avait déserté à Saratoga et s'était fait oublier pendant une vingtaine d'années au fin fond des Pays d'en haut

⁶⁴ *Documents Relating to the North-West Company*, Toronto, The Champlain Society, 1934, p. 155–156.

⁶⁵ C. Thomas, *History ...*, *op. cit.*

⁶⁶ Cyprien Tanguay, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, vol. 3, Montréal, Eusèbe Sénécal, 1887, p. 345.

⁶⁷ ANOM, col. E 119, dossier Denys de La Ronde, tableau généalogique de la famille fait par le lieutenant-colonel Laronde au Canada en 1982 (référence Internet : ark:/61561/up424rpmrpi).

⁶⁸ ANOM, dossier *Denis de La Ronde Thibaudière, François Paul*, ci-dessus.

⁶⁹ BAnQ, CN601, S158, Greffe d'Antoine Foucher, 22 janvier 1777.

⁷⁰ P.-G. Roy, *La famille Godefroy ...*, *op. cit.*

⁷¹ M. Faribault-Beauregard, *La population ...*, *op. cit.*

avant de rentrer à Montréal⁷². Cette hypothèse posait pourtant de sérieuses difficultés à sa face même : si Louis l'aîné avait déserté, il aurait fait défection chez les Américains au lieu de revenir en territoire britannique où il encourait la peine de mort ; s'il avait épousé Marie Louise King, l'acte de mariage n'aurait pas mentionné le nom de ses parents, mais l'aurait dit veuf d'Angélique Godefroy. Malgré tout, c'est cette version erronée de l'histoire qui a prévalu jusqu'à maintenant.

Conclusion

Deux siècles de légendes et d'hypothèses ont abouti à une généalogie très éloignée de la réalité. Il aura fallu tout l'arsenal des registres paroissiaux, actes notariés et documents d'archives désormais accessibles pour dégager les faits des concrétions mythiques qui les recouvraient et dénouer l'écheveau d'erreurs tissé au fil des décennies.

Nous espérons avoir fait œuvre utile en réhabilitant la mémoire de Louis l'aîné, qui n'était pas un déserteur, mais un « jeune homme de mérite » tombé au champ d'honneur, et en permettant aux innombrables descendants de Louis le jeune de connaître enfin leurs véritables ancêtres. Il appartiendra à d'autres chercheurs de répondre aux questions demeurées sans réponse sur la carrière militaire de Louis le jeune durant la guerre d'Indépendance américaine et sur l'enfance de John T.

⁷² Joan McKay, citée par André de La Ronde, http://www.myheritage.fr/person-1000277_22143881_22143881/louis-adithomogadenys-delaronde.

LES ARMOIRIES DES LIÉNARD DE BEAUJEU¹

La famille noble française Liénard de Beaujeu s'est établie au Canada en 1697. En 1931, ses armoiries ont suscité un débat d'érudits qui a débouché sur des conjectures. Des documents inédits récemment mis en ligne permettent aujourd'hui de faire avancer la discussion et d'arriver à une description vraisemblable du blason familial.

La famille de Beaujeu

Contrairement à la plupart des nobles canadiens, qui étaient issus de la petite noblesse provinciale, Louis Liénard de Beaujeu (1683-1750) appartenait à la noblesse de cour. Il était comme son père chef du gobelet de la bouche du roi à Versailles, et il a transmis à son épouse Thérèse Migeon la charge de remueuse des enfants de France exercée par sa mère Catherine Gobert et ses aïeules. Établi en Nouvelle-France, il a été officier dans les troupes de la Marine et lieutenant de roi. Son fils aîné Daniel Hyacinthe (1711-1755), commandant militaire tué par les Américains à la bataille de la Monongahéla dans l'Ohio, a laissé deux filles, dont Marie Louise (1743-1823) qui a épousé Denis Nicolas Foucault en 1777 et est décédée en France. La sœur de Daniel Hyacinthe, Marie Charlotte (1712-1786), a épousé Jean Victor Varin de La Marre en 1733 et est elle aussi décédée en France.

Le deuxième fils de Louis, Louis de Villemoble (1716-1802) est resté au Canada lors de la cession du pays à la Grande-Bretagne. Il a épousé une Le Moyne de Longueuil. Le fils aîné du couple, François Charles de Villemoble (1756-1846) s'est établi en France, où il a reçu un titre comtal de courtoisie après avoir été présenté aux honneurs de la cour de Louis XVI. Son frère Jacques Philippe Saveuse (1772-1832) a toujours vécu au Canada ; il a été conseiller législatif et son oncle Le Moyne de Longueuil lui a légué la seigneurie de Soulanges. Le fils de Jacques Philippe, Georges-René Saveuse (1810-1865), lui aussi conseiller législatif, a pris le titre de comte au décès de son oncle. La famille s'est éteinte en 1974.

Deux blasons

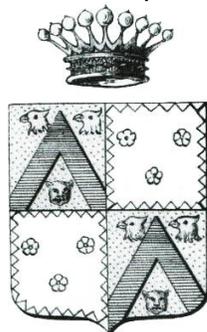
Les armoiries des Liénard de Beaujeu ont été illustrées pour la première fois en 1867, avec celles de nombreuses familles nobles canadiennes, dans un ouvrage de l'abbé François Daniel². Elles ne sont accompagnées d'aucune description, mais peuvent se lire comme suit : *écartelé aux 1 et 4 d'or au chevron d'azur accompagné en chef de deux têtes d'aigles arrachées de... et en pointe d'une tête de léopard de..., aux 2 et 3... à trois quintefeuilles de... posés deux et un à la bordure dentelée..., surmonté d'une couronne comtale*. Les auteurs de l'*Armorial du Canada français* publié en 1915 connaissaient l'ouvrage de l'abbé Daniel, qu'ils mentionnent en référence, mais, citant une source familiale, ils attribuent un blason tout à fait

¹ Version révisée d'un article d'Yves Drolet mis en ligne dans le site du Centre d'histoire de La Presqu'île en juin 2013, www.chlapresquile.qc.ca/histo/rubriques-historiques/blason-lienard.html.

² François Daniel, *Nos gloires nationales ou Histoire des principales familles du Canada*, Montréal, Eusèbe Senécal, 1867, vol. 1, p. 131.

différent aux Liénard : *d'or, au lion de sable armé et lampassé de gueules, au lambel à cinq pendants du même brochant*³.

Les armoiries dessinées par l'abbé Daniel



Les armoiries selon Massicotte et Roy



Dans le *Bulletin des recherches historiques (BRH)* de janvier 1931, l'érudit Ovide Lapalice a souligné cette contradiction, en précisant que le monument funéraire de Jacques Philippe Saveuse, qu'il venait de retrouver à Montréal, était orné d'armoiries correspondant à celles données par l'abbé Daniel. Régis Roy, coauteur de l'*Armorial*, a répondu qu'il avait émis des doutes dès 1921 sur le droit des Liénard de porter les armes d'or au lion de sable, qui étaient celles des sires féodaux de Beaujolais. Roy ajoute que *La Presse* de Montréal du 15 novembre 1924 avait illustré une fourchette en argent gravée aux armes des Varin de La Marre et des Liénard de Beaujeu (datant donc de la période 1733-1786). Il lit comme suit le blason des Liénard reproduit dans le journal : *écartelé aux 1 et 4... au chevron d'azur, accompagné en chef de deux têtes d'aigles arrachées... et en pointe d'une tête de léopard..., aux 2 et 3... à trois quintefeuilles... posés deux et un*. Se basant sur les conventions héraldiques et son expérience, il propose la lecture suivante du blason : *écartelé aux 1 et 4 d'or au chevron d'azur accompagné en chef de deux têtes d'aigles arrachées de sable et en pointe d'une tête de léopard de gueules, aux 2 et 3 d'azur à trois quintefeuilles d'argent posés deux et un*.

Cette discussion a suscité l'intérêt d'Ægidius Fauteux, directeur de la Bibliothèque de Montréal. Dans le *BRH* d'avril 1931, ce dernier mentionne que la bibliothèque possède une lettre écrite le 24 août 1842 par Georges-René Saveuse portant l'empreinte d'un sceau aux mêmes armes que celles reproduites par l'abbé Daniel. D'après lui, le fond très lisse des deuxième et troisième quartiers permet de conclure que le champ est d'argent, ce qui exclut que les quintefeuilles le soient. Fauteux ajoute que les quintefeuilles ressemblent plutôt à des molettes à cinq pointes et que rien ne permet d'affirmer que les têtes d'aigles et de léopard soient d'une part de sable et de l'autre de gueules. Il précise que l'empreinte comporte la bordure dentelée dessinée par l'abbé Daniel et ignorée par Roy, mais qu'il est impossible de savoir de quel émail elle est relativement au champ. Dans le numéro subséquent du *BRH*, Régis Roy a défendu ses conjectures et indiqué qu'il n'y avait pas de bordure dans le dessin de la fourchette, concluant qu'elle avait été ajoutée plus tard. Les choses en sont restées là jusqu'à maintenant⁴.

Des documents inédits

Récemment, le Centre d'histoire La Presqu'île a mis en ligne des documents qui permettent de relancer la discussion sur les armes des Liénard de Beaujeu. La première pièce est l'empreinte d'un sceau armorié qui cachetait une lettre envoyée par le comte François Charles à son frère Jacques Philippe le 28 février 1815⁵. Les armoiries sont identiques en tous points à celles du monument funéraire de Jacques Philippe, du cachet de 1846 et du livre de l'abbé Daniel.

Pourtant, dans une lettre du 1^{er} avril 1821, François Charles écrit ce qui suit à son frère :

³ Édouard-Zotique Massicotte et Régis Roy, *Armorial du Canada français*, Montréal, Beauchemin, 1915, vol. 1, p. 93.

⁴ *Bulletin des recherches historiques*, 37 (1931), p. 41-42, 83-84, 205-207 et 341-343.

⁵ www.chlapresquile.qc.ca/histo/lettres-fc.html.

Je vous fais passer par la même voie que celle de ma lettre le cachet que vous m'avez demandé. Je l'ai fait établir sur le même modèle que le mien, et j'espère qu'il remplira vos vues, étant d'une forme, plus propre que toute autre, à remplir le but qu'on s'en propose. Voici les renseignements que vous désirez sur nos armes. La couronne est celle de comte ; en regardant de face, non pas le cachet même, mais l'empreinte ; voyez, de l'angle à droite, allant diagonalement à celui de gauche nos armes répétées [sic] deux fois. Elles se composent de deux têtes d'aigles, arrachées ; d'un chevron brisé, renfermant une tête de léopard ; le tout sur un fond d'or, marqué par le pointillé qui remplit le fond de l'écusson. Voyez maintenant, de l'angle à gauche, allant diagonalement à l'angle à droite (toujours regardant l'empreinte) les armes des Longueuil, qui se trouvent écartellées [sic] avec les nôtres, et par conséquent répétées [sic] deux fois ; elles se composent de trois roses, sur un fond d'argent, car un écusson qui n'est marqué d'aucune ciselure, prouve le métal en question. J'ai oublié de vous dire, que le chevron brisé qui se trouve dans nos propres armes, est de gueules, c'est-à-dire de couleur rouge ; les lignes transversales dont il est rempli, sont dans la gravure, la marque de cette couleur⁶.

Ce texte appelle quelques remarques. Premièrement, le chevron n'est brisé dans aucune représentation connue du blason des Liénard, y compris sur le sceau utilisé par François Charles en 1815. Or, François Charles ne décrit pas cette brisure comme une modification récente. Nous manquons de contexte pour expliquer cette contradiction. Une chose est certaine toutefois : si Jacques Philippe a bien reçu un sceau portant un chevron brisé, il n'en a pas tenu compte puisque le chevron est plein dans toutes les représentations du blason postérieures à 1821.

Deuxièmement, François Charles ne semble jamais avoir vu son blason en couleur. Il déduit les couleurs des lignes et des pointillés gravés sur le sceau, et une de ses déductions est manifestement erronée. Constatant que le chevron est rempli de lignes transversales, il conclut qu'il est de gueules ; or, transversal est synonyme d'horizontal, et les lignes du chevron sont horizontales dans toutes les représentations connues du blason. Le chevron était donc d'azur.

Troisièmement, François Charles dit à son frère que leur blason est un écartelé des armes de leur père (Liénard) et de leur mère (Longueuil). Or, les Longueuil blasonnaient *d'azur, à trois roses d'or, au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'or accosté de deux étoiles du même*⁷, ce qui est très éloigné des deuxième et troisième quartiers du blason des Liénard, dont les meubles ressemblent d'ailleurs davantage à des quintefeuilles qu'à des roses. Preuve de l'erreur d'interprétation de François Charles, l'écartelé figure sur un sceau utilisé par Marie Louise Liénard, épouse de Denis Nicolas Foucault⁸, laquelle appartenait à la branche aînée de la famille qui n'était pas alliée aux Longueuil.

Le sceau de Marie Louise comprend d'ailleurs la bordure dentelée, qui était donc commune aux deux branches des Liénard et qui devait par conséquent figurer dans le blason de la famille dès son arrivée au Canada. L'absence de cette bordure sur la fourchette d'argent de Marie Charlotte Varin de La Marre, qui avait intrigué Régis Roy, s'explique sans doute par l'exiguïté du support qui devait recevoir les armes des Varin et des Liénard.

Il ressort de cette enquête que le blason dessiné par l'abbé Daniel était selon toute vraisemblance celui de l'arrivant Louis Liénard de Beaujeu. Les archivistes du Centre d'histoire La Presqu'île concluent que le blason original des Liénard devait être celui que l'on voit aux premier et quatrième quartiers, tandis que celui qui figure aux deuxième et troisième quartiers pouvait être celui de la famille de la mère ou d'une aïeule de Louis.

⁶ www.chlapresquile.qc.ca/histo/lettres-fc/liste-chrono/1821-04-01.html.

⁷ É.-Z. Massicotte et R. Roy, *Armorial...*, op. cit., vol. 1, p. 138.

⁸ Renseignement communiqué par Isabelle Aubuchon et Jean-Luc Brazeau, du Centre d'histoire La Presqu'île.

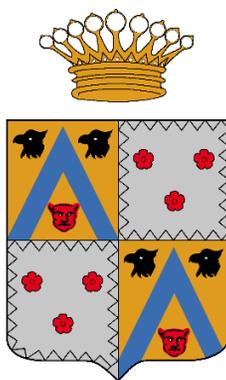
Et la couleur fut

Toutes les affirmations et les conjectures dont nous avons fait état sur les couleurs du blason des Liénard ont été déduites de représentations empreintes dans la cire, gravées dans le métal ou imprimées en noir et blanc. Aucun des érudits qui se sont penchés sur cette question jusqu'à maintenant n'avait vu d'illustration en couleur du blason. Or, le Centre d'histoire La Presqu'île a mis en ligne un portrait de Daniel Hyacinthe accompagné d'armoiries en couleur⁹. Ce portrait a été peint par Charles Gill vers 1898 à partir d'une miniature de l'époque où le blason n'apparaît pas, ce qui laisse supposer que le peintre a dessiné les armoiries suivant les instructions d'un membre de la famille. Le portrait reproduit dans le site est trop petit pour que l'on distingue précisément la couleur des meubles du blason, et l'original conservé dans les réserves du Musée du Château Ramezay à Montréal est inaccessible au public¹⁰. Heureusement, Christine Brisson, archiviste des collections du Musée, a eu l'amabilité de faire un gros plan du blason, dont l'héraldiste Olivier Codevelle de Vincens-Foch a fait l'interprétation.

Les partitions et les meubles du blason peint par Gill correspondent au dessin de l'abbé Daniel, à la différence près que les quintefeuilles sont remplacés par des quartefeuilles. Dans les premier et quatrième quartiers, les couleurs sont celles qu'avait dessinées l'abbé Daniel (d'or au chevron d'azur) et qu'allait conjecturer Régis Roy (têtes d'aigles de sable et tête de léopard de gueules). Dans les quartiers deux et trois, le champ et la bordure sont d'argent comme chez l'abbé Daniel, d'où la conclusion que la ligne dentelée ne sépare pas la bordure du champ, mais constitue plutôt une brisure à enquerre¹¹.

En superposant les couleurs de Gill au dessin de l'abbé Daniel, on obtient un *écartelé aux 1 et 4 d'or au chevron d'azur accompagné en chef de deux têtes d'aigles arrachées de sable et en pointe d'une tête de léopard de gueules, aux 2 et 3 d'argent à trois quintefeuilles de gueules posés deux et un brisé d'une ligne dentelée*. C'est la description la plus vraisemblable possible que l'on peut donner du blason des Liénard de Beaujeu.

Armoiries des Liénard de Beaujeu



© Éditions de la Sarracénie

Pour couronner le tout

Le blason reproduit par l'abbé Daniel est surmonté d'une couronne comtale. Le même ornement couronne les armoiries gravées sur le sceau de François Charles, devenu comte de courtoisie sous Louis XVI comme nous l'avons vu. Pourtant, on retrouvait déjà la même couronne dans les armes de sa tante Marie Louise qui conjuguent les blasons des Beaujeu et des Foucault. En fait, l'usage de la couronne comtale était largement répandu dans la petite noblesse, comme le déplorait un héraldiste en ces termes : « il n'est pas un châtelain à particule qui n'ait usurpé des Armes ornées d'un timbre ou d'une couronne de comte, pour le moins »¹²

⁹ www.chlapresquile.qc.ca/histo/lettres-fc/beaujeu.html.

¹⁰ Cote 1 998 832 du Musée du Château Ramezay.

¹¹ Renseignement communiqué par Olivier Codevelle de Vincens-Foch.

¹² Pierre-Barthélémy Gheusi, *Le Blason Héraldique*, Paris, Firmin Didot, 1892, p. 186.

Le rêve féodal de Georges-René Saveuse

Les armoiries peintes par Gill incluent la devise « À tout venant beau jeu », qui était celle des sires de Beaujolais dont le blason s'est retrouvé dans l'*Armorial* de Massicotte et Roy. C'est Georges-René Saveuse de Beaujeu qui a commencé à utiliser ce blason concurremment avec celui des Liénard au milieu du XIX^e siècle. Visiblement influencé par son oncle François Charles, chez qui il avait séjourné durant sa jeunesse et dont il a repris le titre comtal, ce personnage hors du commun a calqué sa vie sur celle des aristocrates français de son temps et voulu se rattacher aux familles de Beaujeu de la France médiévale¹³. Ce rattachement étant fictif, l'utilisation du blason d'or au lion de sable par les Saveuse de Beaujeu témoigne plutôt du regain d'intérêt qu'a suscité le Moyen Âge à l'époque victorienne.

Quoi qu'il en soit, la mise en ligne de nombreux documents a permis de résoudre bien des énigmes auxquelles s'étaient heurtés les héraldistes du siècle dernier à propos des armoiries de la famille de Beaujeu. Nous savons maintenant avec passablement de certitude quel était le blason de l'arrivant Louis Liénard. Il resterait à faire des recherches en France pour découvrir l'origine lointaine des deux blasons formant l'écartelé.

¹³ Voir *infra*, p. 138-139.

LA BRUNANTE DES GENTILSHOMMES : LA NOBLESSE CANADIENNE À L'ÈRE DE LA DÉMOCRATIE BOURGEOISE¹

Comme tout organisme vivant, un groupe social ne survit qu'en s'adaptant à la transformation de son milieu. La gentilhommerie canadienne ne fait pas exception à cette règle. Issue des nobles, anoblis et roturiers autoanoblis qui avaient pris la qualité d'écuyer dans la vallée du Saint-Laurent sous le Régime français, elle a dû consentir un effort d'adaptation considérable lors de la cession de la colonie à la Grande-Bretagne en 1763. Certaines familles patronymiques, dans lesquelles la noblesse se transmettait en ligne agnatique, ont réussi à garder leur rang en développant leurs seigneuries et en exerçant de hautes fonctions civiles et militaires auprès des nouvelles autorités, tandis que d'autres ont vu leur patrimoine s'étioler et se sont fondues dans la masse paysanne. Cette crise a été largement traitée par les historiens ces dernières années².

Au milieu du XIX^e siècle, les familles qui avaient su tirer leur épingle du jeu ont dû affronter un nouveau bouleversement de leur cadre de vie. La rébellion de la petite bourgeoisie professionnelle en 1837, l'avènement de la démocratie parlementaire en 1848, l'abolition du régime seigneurial à partir de 1854, puis celle de la milice sédentaire en 1868 allaient à terme priver la gentilhommerie canadienne des derniers lieux de pouvoir où s'exerçait son influence politique et sociale. Là encore, ce changement a été fatal à certaines familles, alors que d'autres parvenaient à se maintenir dans l'échelle sociale et continuaient de vivre selon les valeurs de la noblesse, parfois jusqu'à nos jours. Relevée par certains³, cette deuxième crise n'a pas été étudiée en profondeur parce que la gentilhommerie canadienne semble sortir du radar des historiens passé la guerre anglo-américaine de 1812-1815. La question ne manque pourtant pas d'intérêt, puisqu'elle s'inscrit dans la perspective des travaux récents sur les persistances seigneuriales et les élites au Québec aux XIX^e et

¹ Version révisée d'un article publié par Yves Drolet dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 69 (2018), p. 11-37.

² Voir notamment Roch Legault, *Une élite en déroute, Les militaires canadiens après la Conquête*, Outremont, Athéna éditions, 2002 ; François-Joseph Ruggiu, « Le destin de la noblesse du Canada, de l'Empire français à l'Empire britannique », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 66, 4 (été 2012), p. 37-63 ; Lorraine Gadoury, « L'impact de la Conquête sur la noblesse canadienne », dans Laurent Veyssièrre, dir., *La Nouvelle-France en héritage*, Paris, Armand Colin/Ministère de la Défense, 2013, p. 119-136 ; et Sophie Imbeault, « Les nobles : La France ou le Canada », dans Jacques Mathieu et Sophie Imbeault, *La guerre des Canadiens, 1756-1763*, Québec, Septentrion, 2013, p. 151-208.

³ Roger Le Moine, « Considérations sur la noblesse canadienne », *Les Cahiers des Dix* 54 (2000), p. 57, Sophie Imbeault, *Les Tarieu de Lanaudière : une famille noble après la conquête, 1760-1791*, Sillery Québec, Septentrion, 2004, p. 232 et Daniel Salée, « Seigneurial land ownership and the transition to capitalism in nineteenth-century Quebec », *Quebec Studies*, 12 (1991), p. 21-32.

XX^e siècles⁴, et dans l'analyse de l'adaptation des élites d'Ancien Régime à la montée en puissance de la bourgeoisie, qui est l'un des thèmes dominants de l'histoire du XIX^e siècle occidental⁵.

Pour comprendre les tenants et les aboutissants de cette seconde mutation qui a peu à peu sorti la gentilhommie canadienne de la sphère publique, puis de la mémoire collective du Québec (sans pour autant l'effacer de la sphère privée ou de la mémoire familiale), il convient d'étudier l'évolution de ce groupe dans l'ordre démocratique bourgeois inauguré au Canada français par le Grand Compromis victorien⁶ des années 1840, qui a vu la bourgeoisie professionnelle francophone accéder au pouvoir politique par le truchement du gouvernement responsable, pendant que la bourgeoisie d'affaires anglophone conservait l'essentiel du pouvoir économique et que le clergé catholique assumait le pouvoir social et culturel. Cet examen, qui s'arrêtera avec le rachat des rentes seigneuriales dans les années 1940, visera à dégager comment et pourquoi certains gentilshommes sont parvenus à s'intégrer au nouvel ordre social tandis que d'autres se sont prolétariés.

Une quarantaine de familles aux multiples branches considérées nobles dans la vallée du Saint-Laurent sous le Régime français étaient toujours présentes au Québec au milieu du XIX^e siècle. Il n'existe pas de critères objectifs permettant de déterminer lesquelles faisaient encore partie de la gentilhommie à ce moment-là. Puisque le Conseil législatif « est véritablement le cœur de l'influence politique de la noblesse après 1760⁷ » et que les grades de colonel et de lieutenant-colonel de milice « justifient presque le titre de gentilhomme⁸ », nous retiendrons les familles ayant compté dans leurs rangs des conseillers législatifs ou des lieutenants-colonels avant 1840. Pour que l'échantillon soit représentatif de l'évolution du groupe sur l'horizon étudié, nous excluons les familles éteintes ou parties du Québec avant 1940 (Chartier de Lotbinière, Fleury d'Eschambault, Fleury de la Gorgendière, Sabrevois de Bleury et Saint-Ours).

Les onze familles retenues étant étroitement associées, leur ordre de présentation s'articulera autour de leurs liens généalogiques ou seigneuriaux. Ainsi, il sera successivement question des familles gravitant autour des Aubert de Gaspé (Beaujeu et Tariou de Lanaudière), Juchereau Duchesnay (Salaberry et Hertel de Rouville), Taschereau (Chaussegros de Léry) et Boucher de Boucherville (Boucher de la Bruère), puis de la famille Godefroy de Tonnancour.

Les Aubert de Gaspé

À tout seigneur tout honneur, il convient d'amorcer cette présentation par la famille de Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871)⁹, seigneur usufruitier de Saint-Jean-Port-Joli, dont les *Mémoires*¹⁰ constituent la source directe ou indirecte de pratiquement tout ce qui a été dit sur les gentilshommes canadiens du XIX^e siècle. Descendant du marchand Charles Aubert de la Chesnaye arrivé à Québec en 1655 et anobli en 1693, et fils

⁴ Ces travaux, et notamment ceux du professeur Benoît Grenier, sont recensés dans les bibliographies des études récentes d'Alex Tremblay Lamarche, *La mixité culturelle au sein des élites québécoises au XIX^e siècle : l'exemple de la famille Marchand, 1791-1900*, mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 2014 et de Michel Morissette, *Les persistances de l'« Ancien Régime » québécois : seigneurs et rentes seigneuriales après l'abolition (1854-1940)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 2014. Parmi les ouvrages récents, citons John Irvine Little, *Patrician Liberal. The Public and Private Life of Sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière, 1829-1908*, Toronto, University of Toronto Press, 2013 et Brian Young, *Patrician families and the making of Quebec: the Taschereaus and McCords*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2014.

⁵ À ce sujet, voir David Higgs, *Nobles, titrés, aristocrates en France après la révolution, 1800-1870*, Paris, Liana Lévi, 1990 ; Giuseppe Tomasi di Lampedusa, *Le guépard*, roman, Paris, Seuil, 1959 et, malgré un parti pris idéologique et un ton polémique, Arno Mayer, *La persistance de l'Ancien Régime. L'Europe de 1848 à la Grande Guerre*, Paris, Flammarion, 1983.

⁶ Michel Brunet, « L'Église catholique du Bas-Canada et le partage du pouvoir à l'heure d'une nouvelle donne (1837-1854) », dans Jean-Paul Bernard, dir., *Les idéologies québécoises au 19^e siècle*, Montréal, Boréal Express, 1973, p. 96-97.

⁷ S. Imbeault, *Les Tariou... op. cit.*, p. 116.

⁸ Fernand Ouellet, « Les officiers de milice et la structure sociale au Québec, 1660-1815 », dans *Actes du 4^e Colloque international d'histoire militaire*, Ottawa, Commission internationale d'histoire militaire, 1979, p. 143.

⁹ Voir la bibliographie dans Rainier Grutman et Claude La Charité, dir., *Philippe Aubert de Gaspé père et fils en revue*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2013, p. 12-17. On se reportera notamment à Jacques Castonguay, *Philippe Aubert de Gaspé, seigneur et homme de lettres*, Sillery (Québec), Septentrion, 1991 et Luc Lacourcière, « Aubert de Gaspé, Philippe-Joseph », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne (DBC en ligne)*, www.biographi.ca.

¹⁰ Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, Ottawa, G.E. Desbarats, 1866. Voir Marc-André Bernier et Claude La Charité, dir., *Philippe Aubert de Gaspé, mémorialiste*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009.

du conseiller législatif Pierre-Ignace Aubert de Gaspé mort en 1823, le célèbre auteur du roman *Les Anciens Canadiens*¹¹ se rattachait aux plus grands noms de la noblesse de la Nouvelle-France, notamment par sa mère Marie-Catherine Tarieu de Lanaudière apparentée aux Le Moyne de Longueuil. Avocat formé par le juriste loyaliste Jonathan Sewell et gendre d'un officier britannique, il était promis à une brillante carrière dans l'administration coloniale, comme l'annonçait sa nomination au poste de shérif du district de Québec, et il avait toutes les chances de laisser les siens dans une position qui les aurait maintenus dans l'élite sociale. Malheureusement, un manque de sérieux ou d'honnêteté lui a valu d'être accusé de détournement de fonds, destitué de sa charge en 1822, puis emprisonné de 1838 à 1841¹². Vivant désormais de ses seuls revenus seigneuriaux, il s'est réhabilité par ses œuvres aux yeux de la postérité, mais son insouciance a lourdement grevé l'avenir de sa progéniture, du moins dans ses branches masculines.

Son fils aîné Philippe (1814-1841), devenu journaliste politique, est surtout connu pour avoir jeté une boule puante à la Chambre d'assemblée de Québec et pour avoir écrit ce que l'on considère être le premier roman canadien¹³; son père étant en prison, il est parti pour Halifax où il est mort vraisemblablement de complications liées à l'éthylisme¹⁴. Le deuxième fils, Thomas (1820-1889), a été ordonné prêtre en 1847; un problème d'alcool l'a forcé à la retraite dès 1870¹⁵. Le troisième, Pierre-Édouard (1822-1862), est devenu cultivateur du domaine familial; gendre d'un cultivateur de L'Islet, il est mort en laissant des dettes que son père a refusé d'honorer¹⁶. Enfin, Alfred (1831-1907) s'est un peu mieux tiré d'affaire que ses frères, malgré son incapacité de garder longtemps le même emploi; gendre du seigneur de Rivière-du-Loup Alexander Fraser, il a pu travailler au service des postes grâce au patronage de son lointain cousin le ministre puis juge Georges Baby, tandis que son père lui a cédé les droits sur ses œuvres¹⁷.

Par contraste, les déboires de Philippe Aubert de Gaspé n'ont pas compromis la position sociale de ses filles qui ont épousé des notables, sauf Zélie (1818-1893) mariée à un marchand des îles de la Madeleine pendant l'emprisonnement de son père. Au nombre de leurs conjoints, on retrouve les avocats de Québec William Power¹⁸, devenu député et juge, Andrew Stuart¹⁹, devenu *Sir* et juge en chef de la Cour supérieure, et Charles Alleyne²⁰, devenu député et ministre, ainsi que le comte Georges-René Saveuse de Beaujeu, seigneur de Soulanges, William Fraser, seigneur de Rivière-du-Loup, et Joseph-Eusèbe Hudon, médecin à Rivière-du-Loup; à leur tour, leurs fils ont été avocats et hauts fonctionnaires, tandis que leurs filles ont épousé des conseillers législatifs et des députés²¹. C'est ainsi qu'Elmire (1817-1899), devenue Lady Stuart²², a vu sa fille Suzanne contracter mariage avec le député et riche propriétaire foncier montréalais Louis Beaubien²³, d'où la famille de Gaspé-Beaubien qui fait encore partie à ce jour de la grande bourgeoisie québécoise.

Au décès de Philippe Aubert de Gaspé, la vente des biens seigneuriaux de la famille a rapporté un peu plus de 20 000 \$ à ses héritiers²⁴. Tandis que chaque enfant vivant a reçu le douzième de cette somme, les huit enfants de Pierre-Édouard ont dû se partager la part de leur défunt père, obtenant chacun un maigre héritage d'un peu plus de 200 \$. Seule Elmire (1857-1939) s'est maintenue dans l'élite en épousant son cousin, le comte Quiquenan de Beaujeu. Ses sœurs ont convolé avec un capitaine de navire et un journalier, tandis que ses frères sont partis aux États-Unis, où ils sont devenus vendeurs de glace et charretiers et ont laissé une

¹¹ Philippe Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens*, roman, Québec, G.E. Desbarats, 1864.

¹² Roger Le Moine, « Philippe Aubert de Gaspé ou les affaires du bon gentilhomme », *Les Cahiers des Dix*, 57 (2003), p. 299-323.

¹³ Philippe Aubert de Gaspé (fils), *L'Influence d'un livre, roman historique*, Québec, William Cowan, 1837.

¹⁴ Luc Lacourcière, « Aubert de Gaspé fils (1814-1841) », *Les Cahiers des Dix*, 40 [1975], p. 275-302; Louis Lasnier, *Les noces chimiques de Philippe Aubert de Gaspé dans L'influence d'un livre*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2002 et Michel A. Noreau, *De Gaspé fils, 1814-1841 : la vie tumultueuse du premier romancier québécois*, Québec, s. n., 2010.

¹⁵ Pierre-Georges Roy, *À travers les Anciens Canadiens de Philippe Aubert de Gaspé*, Montréal, Ducharme, 1943, p. 221-222.

¹⁶ R. Le Moine, « Philippe Aubert... », *loc. cit.*, p. 313.

¹⁷ J. Castonguay, *Philippe Aubert...*, *op. cit.*, p. 155.

¹⁸ « William Power », *Dictionnaire des parlementaires québécois depuis 1792*, www.assnat.qc.ca/fr/Membres/notices/index.html.

¹⁹ Céline Cyr, « Stuart, Andrew », DBC en ligne, www.biographi.ca.

²⁰ Marcel Plouffe, « Alleyne, Charles Joseph », DBC en ligne, www.biographi.ca.

²¹ J. Castonguay, *Philippe Aubert...*, *op. cit.*, p. 166-167.

²² Jacques Castonguay, *Au temps de Philippe Aubert de Gaspé, Lady Stuart*, Montréal, Éditions du Méridien, 1986.

²³ Fernande Roy, « Beaubien, Louis », DBC en ligne, www.biographi.ca.

²⁴ J. Castonguay, *Au temps de...*, *op. cit.*, p. 110.

descendance qui porte les patronymes Obert et Degaspe et travaille dans le bâtiment²⁵. L'un d'eux, Alfred (1853-1916), est revenu au Canada, où il vivait de la générosité de ses voisins dans une cabane à Saint-Grégoire de Nicolet²⁶.

Au nombre des petits héritiers des biens seigneuriaux familiaux se trouvaient aussi les descendants du frère cadet de Philippe, Thomas (1790-1824). Officier dans la milice active pendant la guerre de 1812, ce dernier s'était ensuite établi à Kahnawake dans l'espoir de décrocher un poste aux Affaires indiennes. Ce projet ne s'étant pas concrétisé, il s'était lancé dans la traite des fourrures et avait été acculé à la ruine à la disparition de la Compagnie du Nord-Ouest en 1821. Privé de soutien par la mort de son père et la disgrâce de son frère, il avait mis fin à ses jours²⁷. Son fils Thomas-Gervais (1822-1907) était menuisier, comme la majorité de ses gendres, et sa descendance agnatique, formée notamment d'inspecteurs ferroviaires, s'est éteinte dans l'anonymat à Montréal en 1952.

Philippe Aubert de Gaspé fait allusion à cette branche cadette de la famille lorsqu'il écrit :

En consignait les malheurs de ma famille, j'ai voulu donner une idée des désastres de la majorité de la noblesse canadienne ruinée par la conquête, et dont les descendants déclassés végètent sur ce même sol que leurs ancêtres ont conquis et arrosé de leur sang. Que ceux qui les accusent de manquer de talents et d'énergie se rappellent qu'il leur était bien difficile, avec leur éducation toute militaire, de se livrer tout à coup à d'autres occupations que celles qui leur étaient familières²⁸.

Cette explication du déclin de la noblesse canadienne, reprise par certains auteurs²⁹, ne résiste pas à l'épreuve des faits. D'une part, les Aubert de Gaspé s'étaient très bien relevés de la Conquête et occupaient un rang plus qu'enviable dans la société canadienne en 1820. Leur chute vertigineuse est d'abord attribuable à l'insouciance ou au manque d'intégrité de l'aîné de la famille qui a privé ses fils, son frère et son neveu d'un patronage dont ils auraient eu grand besoin vu les limites de leurs talents. D'autre part, d'autres familles de la gentilhommerie canadienne ont échappé au déclin que décrit l'auteur des *Anciens Canadiens* alors qu'elles étaient autant, sinon plus spécialisées dans le métier des armes que les Aubert de Gaspé, comme nous allons avoir l'occasion de le montrer. À noter enfin que la paupérisation de la famille n'a pas entamé le capital matrimonial des filles de Gaspé, qui apportaient à leurs maris bourgeois, surtout anglo-protestants, un nom prestigieux rattaché à la noblesse française et enraciné dans l'histoire canadienne, en plus d'une parfaite éducation et d'un sérieux notamment évident chez celles qui ont gravité autour de la famille de Beaujeu.

Les Beaujeu

Le gendre de Philippe Aubert de Gaspé, Georges-René Saveuse de Beaujeu (1810-1865), seigneur de Soulanges et de la Nouvelle-Longueuil, est l'une des personnalités les plus originales du XIX^e siècle québécois³⁰. Fils d'un conseiller législatif comme son beau-père, il s'est efforcé de calquer en tout point le mode de vie des aristocrates français de son temps, alors que la plupart des gentilshommes canadiens s'inspiraient davantage de la *gentry* anglaise. Cette différence puise sa source dans ses antécédents familiaux³¹. Contrairement à la majorité des membres fondateurs de la noblesse de la Nouvelle-France qui étaient des hobereaux de province, des anoblis, voire de simples roturiers, son ancêtre Louis Liénard de

²⁵ Yves Drolet, « Les derniers Aubert de Gaspé », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 66 (2015), p. 318 et Raymond Perrault, « Les derniers Obert de Gaspé », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 68 (2017), p. 14-22.

²⁶ R. Le Moine, « Considérations... », *loc. cit.*, p. 57-58.

²⁷ Pierre McComber, « L'histoire malheureuse de Thomas Aubert de Gaspé », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 60 (2009), p. 297-308.

²⁸ P. Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens*, *op. cit.*, p. 265.

²⁹ Voir notamment Sylvette Nicolini, *Michel Chartier de Lotbinière : l'action et la pensée d'un Canadien du 18^e siècle*, thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, 1978, p. 8.

³⁰ À son sujet, voir Jean-Jacques Lefebvre, « Saveuse de Beaujeu, Georges-René, comte de Beaujeu », *DBC en ligne*, www.biographi.ca ; Alphonse Gauthier, « Georges-René Saveuse de Beaujeu (1810-1865), seigneur de Soulanges », *Les Carnets viatoriens*, 20 (1955), p. 42-49 et « La famille de Georges-René Saveuse de Beaujeu », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 6 (1954-1955), p. 198-208.

³¹ Hector Besner, *Les familles seigneuriales de Soulanges et de Nouvelle-Longueuil, Vaudreuil-Dorion*, Centre d'histoire La Presqu'île, 2002 et l'ouvrage inédit de Downes Ryan, *Les seigneurs de Soulanges et leur manoir*, Montréal, 2016.

Beaujeu, officier des troupes de la Marine arrivé au Canada en 1697, était issu d'une lignée de titulaires de charges héréditaires à la Cour de Versailles. Ce lien de Georges Saveuse avec l'aristocratie française s'est renforcé sous l'influence de son oncle Charles-François de Beaujeu établi en France en 1766, officier noble légitimiste portant un titre comtal de courtoisie, qu'il avait rencontré en 1829 et qui le considérait comme son fils³².

Soucieux d'être « la vivante personnification de ces grands seigneurs d'autrefois³³ », comme il le disait à la veille de sa mort, Georges Saveuse a vécu dans son manoir de Coteau-du-Lac et dans une maison cossue achetée à Montréal. Recherchant le leadership social et les honneurs associés à la noblesse, il a été lieutenant-colonel de milice, président de la Société d'agriculture du Bas-Canada et de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et membre fondateur de la Société d'histoire de Montréal. Preuve du respect dont il jouissait, il a été élu conseiller législatif et près de 3000 personnes ont assisté à ses obsèques. Par contre, le train de vie nobiliaire coûtant cher, il a laissé la réputation d'un seigneur particulièrement âpre au gain envers ses censitaires, aux antipodes de l'image du seigneur débonnaire et paternaliste véhiculée dans les œuvres de son beau-père³⁴. Il était d'ailleurs fermement opposé à l'abolition du régime seigneurial.

Voulant se rattacher à l'ancienne noblesse française, Georges Saveuse a appelé son fils aîné Quiqueran, du nom de la famille noble arlésienne Quiqueran de Beaujeu, et il a donné à son fils puîné Raoul les prénoms Léotald, Guichard et Humbert tirés de l'onomastique des sires médiévaux de Beaujeu dont il a repris le blason³⁵. Pour couronner le tout, il a relevé le titre de courtoisie pourtant non transmissible de son oncle et s'est proclamé comte de Beaujeu ; à son décès, ses fils lui ont emboîté le pas et ont pratiqué la déclinaison des titres à la mode chez les nobles français du XIX^e siècle, l'aîné devenant comte et le puîné, vicomte.

Tout entier voué à son rêve féodal, Georges Saveuse ne pouvait épouser qu'une noble, à une époque où les unions endogames se faisaient de plus en plus rares dans la gentilhommerie canadienne. Il a jeté son dévolu sur Adélaïde-Suzanne Aubert de Gaspé (1815-1895), à laquelle il s'apparentait par les Le Moyne de Longueuil. Celle-ci a joué à la perfection son rôle de châtelaine « bienfaitrice des pauvres, distinguée par un grand esprit et par une foi très vive³⁶ » dont la ferveur teintée d'ultramontanisme contrastait avec le catholicisme bon enfant et ouvert au protestantisme de son père. Sous son influence, trois de ses filles sont devenues religieuses, dont deux en France, tout comme sa sœur Philomène qui avait emménagé au manoir de Coteau-du-Lac peu avant 1863 et qui est entrée chez les Filles de la Charité d'Angers lors d'un voyage en Europe avec la famille de Beaujeu en 1870³⁷. À l'occasion du même voyage, une des demoiselles de Beaujeu, Marie-Isabeau (1851-1914), a rencontré et épousé Alain Sioc'han de Kersabiec, noble breton légitimiste qui servait dans les Zouaves pontificaux à Rome, et dont la descendance perpétue la tradition nobiliaire dans la région nantaise.

Au décès de Georges Saveuse, son fils Quiqueran (1845-1901) a hérité du manoir et des droits seigneuriaux de Soulanges. Aristocrate campagnard féru de chevaux, il a peu à peu dilapidé son bien en menant trop grand train pour ce que rapportaient ses rentes, laissant les siens dans une situation financière difficile. Il avait d'abord épousé Emma Pritchard, fille d'un colonel britannique converti au catholicisme et arrière-petite-fille de la baronne Le Moyne de Longueuil. En secondes noces, il s'est uni à sa cousine Elmire Aubert de Gaspé, qui vivait chez les Beaujeu depuis la mort de son père en 1862. Au décès du comte Quiqueran, celle-ci a dû vendre le manoir et une partie des droits seigneuriaux de la famille et louer des chambres à des étudiants à Montréal³⁸.

³² Centre d'histoire La Presqu'île, *Soulanges et Nouvelle-Longueuil à travers la correspondance de François-Charles de Beaujeu avec sa famille au Canada*, <http://www.chlapresquile.qc.ca/histo/lettres-fc/liste-chrono.html>.

³³ *Écho du Cabinet de lecture paroissial*, 15 août 1865, cité par D. Ryan, *Les seigneurs...*, op. cit., p. 65.

³⁴ H. Besner, *Les familles...*, op. cit., p. 56-59.

³⁵ Voir *supra*, p. 130-134.

³⁶ *La Croix*, 2 avril 1895, cité par D. Ryan, *Les seigneurs...*, op. cit., p. 66.

³⁷ Roger Le Moine, « Philomène Aubert de Gaspé (1837-1872). Ébauche d'une biographie », dans Aurélien Boivin, dir., *Questions d'histoire littéraire. Mélanges offerts à Maurice Lemire*, Québec, Nuit blanche, 1996, p. 95-106.

³⁸ D. Ryan, *Les seigneurs...*, op. cit., p. 74.

Seul enfant de Quiqueran, Georges Saveuse de Beaujeu (1867-1926) a dû composer avec des revenus qui s'étiolaient. Marié avec la fille du sénateur Joseph Tassé³⁹, il a travaillé au bureau du Palais de justice de Montréal, puis servi dans la Gendarmerie royale pendant la ruée vers l'or du Klondike. En 1913, il a profité comme le reste de sa famille de la vente d'un vaste terrain que sa grand-mère Adélaïde-Suzanne avait acquis à la Place d'Armes. Son seul enfant, Villemomble Saveuse de Beaujeu (1896-1942), a été blessé en servant dans la Marine pendant la Première Guerre mondiale ; il est mort sans postérité à Montréal⁴⁰. Sans se prolétarianiser comme les branches masculines des Aubert de Gaspé, la descendance du comte Quiqueran n'a pas réussi à exercer des activités très lucratives dans la société bourgeoise ; épuisant son patrimoine, elle s'est accrochée à des revenus d'origine foncière dont l'inévitable tarissement la condamnait à un lent déclin.

Alors que Quiqueran avait repris les allures de grand seigneur de son père, son frère Raoul (1847-1887)⁴¹ avait hérité de ses qualités intellectuelles et de son sens politique. Élève du Collège de Montréal et du précepteur Paul Stevens, et petit-fils préféré de Philippe Aubert de Gaspé qui voyait en lui le plus doué de ses descendants⁴², le vicomte Raoul a été député conservateur de Soulanges à l'Assemblée législative de 1871 à 1878 et à la Chambre des communes de 1882 à 1883. Malheureusement, la maladie est venue interrompre sa carrière prometteuse, et son décès prématuré pourrait avoir assombri les perspectives d'avenir des fils nés de son mariage avec la fille d'un avocat de Saint-Hyacinthe. L'aîné, Monongahéla (1870-1928), a servi dans l'armée américaine pendant la guerre contre l'Espagne en 1899⁴³. Devenu historien et assistant-secrétaire de la Société de numismatique et d'archéologie de Montréal, il a publié des ouvrages sur ses lointains parents Daniel-Hyacinthe Liénard de Beaujeu, tué à la bataille de la Monongahéla en 1755, et Joseph-Dominique-Emmanuel Le Moyne de Longueuil, qui avait légué la seigneurie de Soulanges aux Saveuse de Beaujeu en 1807⁴⁴. Établi à Montréal, puis à New York, il a exploité un commerce philatélique et numismatique qui devait lui procurer des revenus conséquents puisqu'il est mort sur un navire de croisière en route vers Buenos Aires. Il est décédé sans postérité, comme ses frères René, agent dans la Gendarmerie royale mort noyé à Winnipeg, et Omfroy, banquier engagé dans le Corps expéditionnaire canadien en France en 1916.

Comme chez les Aubert de Gaspé, les filles du vicomte de Beaujeu se sont maintenues dans l'élite sociale. Tandis que Marie-Anne (1878-1972) poursuivait la tradition pieuse de la famille en devenant religieuse en France puis aux États-Unis et qu'Isabeau (1874-1938) s'établissait à Lausanne, Marie-Adèle (1877-1967) a épousé le riche industriel James William Domville, fils d'un sénateur et proche du premier ministre Mackenzie King ; leur descendant James de Beaujeu Domville a été président de l'Office national du film du Canada et administrateur de la Société Radio-Canada. Enfin, Marie-Gertrude (1883-1974), avec qui s'est éteinte la descendance agnatique de Louis Liénard de Beaujeu, a épousé le bourgeois parisien Armand Certain ; leur fils Jacques, engagé dans les forces françaises et canadiennes pendant la Deuxième Guerre mondiale, a pris le nom de Beaujeu qu'il a transmis à ses enfants établis en Angleterre et en Australie⁴⁵.

Les Tarieu de Lanaudière

Sortis des cercles du pouvoir, les Beaujeu n'ont pas pour autant été forcés d'exercer des métiers incompatibles avec le statut nobiliaire qui leur tenait tant à cœur, et on ne saurait les qualifier de « déclassés végétant sur le sol de leurs ancêtres ». Il en est de même des Tarieu de Lanaudière⁴⁶, issus de Thomas Tarieu de Lanouguère, officier de noblesse incertaine arrivé au Canada avec le régiment de Carignan-Salières en 1665. Très orientée vers la carrière militaire sous le Régime français, cette famille de Québec a accédé au Conseil législatif sous le Régime anglais, puis s'est recentrée sur la région qui porte aujourd'hui son nom par le mariage de l'oncle

³⁹ Jean-Marie Lebel, « Tassé, Joseph », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁴⁰ H. Besner, *Les familles...*, op. cit., p. 77.

⁴¹ « Georges-Raoul-Léotalde-Guichard-Humbert Saveuse de Beaujeu », *Dictionnaire des parlementaires québécois depuis 1792*, www.assnat.qc.ca/fr/Membres/notices/index.html.

⁴² Voir les lettres publiées par P.-G. Roy, *À travers les Anciens...*, op. cit., p. 231-241.

⁴³ « Monongahéla de Beaujeu », *Town of Windham Historical Society—Greene County*, NY, 2014, https://www.facebook.com/permalink.php?id=46527396938&story_fbid=10152272734516939.

⁴⁴ Monongahéla de Beaujeu, *Documents inédits sur le colonel de Longueuil*, Montréal, Desaulniers et Leblanc, 1891 et *Le héros de la Monongahéla, esquisse historique*, Montréal, Desaulniers, 1892.

⁴⁵ D. Ryan, *Les seigneurs...*, op. cit., p. 83-87.

⁴⁶ Voir S. Imbeault, *Les Tarieu...*, op. cit. et Pierre-Georges Roy, *La famille Tarieu de Lanaudière*, Lévis, s. n., 1922.

de Philippe Aubert de Gaspé, Charles-Gaspard de Lanaudière, avec l'héritière de la seigneurie de Lavaltrie à la fin du XVIII^e siècle.

Le fils de ce dernier, Pierre-Paul décédé en 1832, a vécu dans l'ombre de son entreprenant beau-frère le notaire Barthélémy Joliette⁴⁷, qu'il a laissé administrer seul la seigneurie de Lavaltrie. Joliette s'est lancé dans l'exploitation des ressources forestières du domaine seigneurial et a créé le village d'Industrie qu'il a doté d'une église et d'un collège. Appelé au Conseil législatif l'année du décès de son beau-frère, il a été nommé tuteur des enfants de ce dernier, dont Charles-Barthélémy-Gaspard qui a pris sa relève lorsqu'il est mort sans postérité en 1850.

Après des études au Collège de Nicolet et au collège jésuite de Georgetown près de Washington, Charles-Barthélémy-Gaspard Tarieu de Lanaudière (1821-1875) s'est formé en droit. Seigneur de Lavaltrie et lieutenant-colonel de milice, il a été élu maire d'Industrie lorsque le village a été érigé en ville sous le nom de Joliette, emboîtant ainsi le pas à de nombreux seigneurs qui sont devenus maires des municipalités créées sur leurs terres dans la foulée de l'abolition du régime seigneurial⁴⁸. Fervent catholique, il était reconnu pour sa maîtrise du chant sacré.

Tandis que sa sœur Angélique-Josèphe se mariait avec un médecin, comme l'avait fait sa tante Marie-Antoinette-Suzanne, Charles-Barthélémy-Gaspard a épousé Julie-Arthémise Taché, fille du seigneur de Kamouraska et cousine du premier ministre Étienne-Paschal Taché⁴⁹. Leur fils Joseph-Gaspard-Charles (1862-1926) est devenu avocat et lieutenant-colonel commandant le régiment de Joliette dans la milice. Major au 22^e Régiment pendant la Première Guerre mondiale, il a servi au front et reçu la médaille de la reconnaissance française pour ses services⁵⁰. Il avait deux sœurs : Joseph-Antoine qui a épousé l'avocat et député Louis Arthur McConville, au décès duquel elle est devenue religieuse à Saint-Hyacinthe, et Marie-Desanges-Alice, avec qui le nom Tarieu de Lanaudière s'est éteint en 1950, épouse du marchand John Rieutord Neilson dont le grand-père John avait été député allié du parti canadien à Québec dans les années 1820.

Contrairement à leurs lointains cousins Aubert de Gaspé, et mieux que les Beaujeu, les Tarieu de Lanaudière ont réussi à s'adapter à l'ordre bourgeois. Loin de laisser leur héritage d'Ancien Régime entraver cette adaptation, ils en ont fait le tremplin de leur intégration dans la nouvelle élite des professions libérales. Misant sur leurs droits seigneuriaux et leur tradition militaire, ils se sont maintenus aux premiers rangs de la notabilité de leur région et ont conservé un certain prestige national et international dont témoignent leurs alliances matrimoniales et l'honneur qui leur a été fait en France au lendemain de la Grande Guerre.

Les Juchereau Duchesnay

Autre famille de la gentilhommerie canadienne à s'être bien insérée dans le nouvel ordre social, les Juchereau Duchesnay⁵¹ tiraient leur origine de Jean Juchereau, seigneur de Maur, établi à Québec dès 1634, dont le fils Nicolas de Saint-Denis a été anobli en 1692, ce qui a imprimé une orientation fortement militaire à sa descendance. En 1840, ils étaient représentés par cinq branches issues des deux fils d'Antoine Juchereau Duchesnay (1740-1806), qui possédait la plus grande fortune de la colonie et siégeait au Conseil exécutif du Bas-Canada. L'aîné des fils, Antoine-Louis mort en 1825, était seigneur de Beauport, conseiller législatif et exécutif et lieutenant-colonel de milice, tandis que le cadet, Michel-Louis mort en 1838, était seigneur de Fossambault et de Gaudarville et lieutenant-colonel de milice.

⁴⁷ Jean-Claude Robert, « Joliette, Barthélémy », *DBC en ligne*, www.biographi.ca et Jacques Lessard, « Deux femmes sans postérité et un homme célèbre : Marie-Charlotte Tarieu de Lanaudière épouse de Barthélémy Joliette et Marie-Ursule Mousseau dit Désilets », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 62 (2011), p. 93-103.

⁴⁸ Benoît Grenier, « Élités seigneuriales, élités municipales. Le pouvoir seigneurial à l'heure de l'abolition », dans Thierry Nootens et Jean-René Thuot, dir., *Les figures du pouvoir à travers le temps : formes, pratiques et intérêts des groupes élitaires au Québec XVII^e-XX^e siècles*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 57-64.

⁴⁹ Éveline Bossé, « Taché, Pascal » et Andrée Désilets, « Taché, sir Étienne-Paschal », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁵⁰ P.-G. Roy, *La famille Tarieu...*, op. cit., p. 173-174.

⁵¹ Voir Pierre-Georges Roy, *La famille Juchereau Duchesnay* (Lévis, s. n., 1903) et Benoît de Diesbach Belleruche, *Généalogie de la famille Juchereau Duchesnay*, www.diesbach.com/belleruche/juchereau-geneal.html.

L'auteur de la première branche, Antoine-Narcisse (1793-1851), était le fils aîné d'Antoine-Louis. Comme son père et son oncle, il avait été officier pendant la guerre de 1812. Devenu seigneur de Beauport et lieutenant-colonel de milice, il occupait un rang social élevé dont témoigne le mariage de ses filles avec le haut fonctionnaire John Henry Dunn⁵², devenu receveur général du Haut-Canada, l'avocat Robert-Auguste Lemoine, devenu greffier du Sénat, et le marchand Maurice Cuvillier. Des difficultés financières l'ont obligé à vendre sa seigneurie en 1844, mais paradoxalement, la perte de ce joyau du patrimoine foncier des Juchereau acquis à la fin du XVII^e siècle n'a pas compromis la position de sa famille, comme le remarque Benoît Grenier⁵³. En effet, bien que privé de seigneurie, son fils Henri-Théodore (1836-1911)⁵⁴ s'est maintenu dans les hautes sphères de l'élite de Québec en embrassant la carrière militaire. D'abord soldat dans une compagnie de zouaves canadiens, il est devenu lieutenant dans l'armée britannique, servant notamment à Gibraltar. Cette expérience lui a valu d'être nommé major dans la milice canadienne à Rivière-du-Loup, puis lieutenant-colonel et aide-adjutant-général du district militaire de Québec. C'est à lui que Pierre-Georges Roy a dédié sa monographie sur les Juchereau, dans laquelle il apparaît en grand uniforme, auréolé du prestige de sa noblesse dans un corps d'officiers constitué essentiellement de grands bourgeois qui se rêvaient aristocrates.

Rattaché à la bourgeoisie marchande et fonctionnariste anglophone de Québec par sa mère Suzanne Lindsay, fille d'un négociant et greffier de la Chambre d'assemblée, Henri-Théodore s'est allié à la nouvelle bourgeoisie des professions libérales en épousant en secondes noces la fille de l'avocat Ulric-Joseph Tessier, devenu juge après avoir été maire de Québec, conseiller législatif et sénateur et s'être porté acquéreur de nombreuses seigneuries⁵⁵. Les filles issues de cette union ont épousé respectivement un aristocrate italien et un ingénieur fils d'un diplomate serbe en poste à Londres, alors que le seul fils adulte d'Henri-Théodore, Henri-Narcisse, soldat dans l'armée canadienne pendant la Première Guerre mondiale, est mort célibataire à l'hôpital militaire de Vancouver en 1917⁵⁶.

Tandis que la première branche des Duchesnay s'éteignait dans les fastes militaires, la deuxième a adopté une autre stratégie pour se maintenir dans l'élite sociale. Son auteur Elzéar-Henri (1809-1871)⁵⁷, frère d'Antoine-Narcisse, est devenu avocat et s'est établi à Sainte-Marie de Beauce où il a acquis des droits seigneuriaux du fait de ses mariages avec deux petites-filles du seigneur Gabriel-Elzéar Taschereau. Devenu lieutenant-colonel de milice, il a été élu conseiller législatif, puis nommé sénateur. Maire de Sainte-Marie, il a présidé la société d'agriculture du comté. Ses filles se sont mariées dans la bourgeoisie de Québec, épousant le notaire Charles-Alexandre Lindsay, le médecin et seigneur Charles-Edmond de Sales Laterrière et l'avocat et député Honoré Chouinard. Son fils aîné Henri-Jules (1845-1887)⁵⁸ a poursuivi sur ses traces en Beauce, en devenant avocat, lieutenant-colonel de milice et député, en plus d'être inspecteur des mines et président-directeur général d'une société de fabrication de beurre et de fromage. Les filles d'Henri-Jules ont épousé des avocats de Québec, tandis que son fils Antoine-Elzéar, ingénieur blessé au combat pendant la Grande Guerre et devenu major aux Voltigeurs de Québec, est mort en 1943, laissant notamment une fille diplomate et un fils officier d'aviation pendant la Deuxième Guerre mondiale. Les conflits mondiaux ont aussi été l'occasion d'un renouement avec la tradition militaire ancestrale pour les descendants des frères d'Henri-Jules, le notaire Maurice-Elzéar et l'ingénieur Charles-Edmond. Aussi tard que dans les années 1980, un membre de cette branche de la famille était officier supérieur dans les Forces armées canadiennes.

Également présente sur la scène militaire, la troisième branche des Duchesnay est la seule à avoir conservé durablement une part des biens seigneuriaux des Juchereau. Son auteur, Édouard-Louis-Antoine-Charles (1809-1886)⁵⁹, fils aîné de Michel-Louis, a hérité des seigneuries de Fossambault et de Gaudarville. Avocat, lieutenant-colonel et adjudant général adjoint de la milice, député, conseiller législatif puis sénateur, il

⁵² Kenneth Cruikshank, « Dunn, John Henry », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁵³ Benoît Grenier, *Seigneurs campagnards de la Nouvelle-France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 80.

⁵⁴ P.-G. Roy, *La famille Juchereau...*, op. cit., p. 413-416.

⁵⁵ Michèle Brassard et Jean Hamelin, « Tessier, Ulric-Joseph », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁵⁶ *Canadian Great War Project*, <http://canadiangreatwarproject.com/searches/soldierDetail.asp?ID=21772>.

⁵⁷ Honorius Provost, « Juchereau Duchesnay, Elzéar-Henri », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁵⁸ Madeleine Ferron, « Juchereau Duchesnay, Henri-Jules », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁵⁹ « Édouard-Louis-Antoine-Charles Juchereau Duchesnay », *Dictionnaire des parlementaires québécois depuis 1792*, www.assnat.qc.ca/fr/Membres/notices/index.html.

occupait un rang social aussi élevé que ses cousins des branches de Beauport. Ses fils Édouard, capitaine d'infanterie et préfet de Québec, et Arthur, comptable au ministère de la Milice, étant morts sans enfants, les seigneuries sont passées dans la famille de leurs sœurs Louise-Élisabeth, épouse de l'avocat et homme d'affaires Oscar Prévost⁶⁰ et grand-mère du poète Hector de Saint-Denys Garneau, et Marie-Clara, épouse du sous-ministre et architecte de l'Hôtel du Parlement de Québec Eugène-Étienne Taché⁶¹ et grand-mère de la poétesse et romancière Anne Hébert. C'est ainsi que deux des plus grandes figures de la littérature québécoise ont vécu au manoir seigneurial de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

La sœur d'Édouard-Louis-Antoine-Charles, Hermine, est devenue seigneuresse de Saint-Ours par son mariage avec François-Roch de Saint-Ours, dernier représentant masculin d'une famille de conseillers législatifs issue d'un officier noble du régiment de Carignan. Elle a fait venir auprès d'elle ses sœurs, qui ont épousé les officiers britanniques Thomas Edmund Campbell⁶² et Frederick William Ermatinger⁶³, et son frère Louis-Charles (1816-1858), auteur de la quatrième branche des Duchesnays. Exploitant agricole et major de milice, Louis-Charles n'a pas réussi à se maintenir dans les cercles les plus élevés de la société bourgeoise. Vérifiant la différence de destin entre les sexes déjà observée chez les Aubert de Gaspé, sa fille et sa petite-fille ont conservé un rang social d'importance en épousant des professionnels, tandis que son fils et ses petits-fils devaient se contenter d'emplois de commis et de gérant jusqu'à leur extinction dans les années 1970.

La cinquième branche de la famille s'est mieux tirée d'affaire. Son auteur Jean-Philippe (1818-1870), troisième fils de Michel-Louis, a opté pour une carrière militaire qui l'a vu devenir lieutenant dans les *Kennebec Rangers* à Québec, puis lieutenant-colonel de milice et aide de camp du gouverneur du Canada à Montréal. Au nombre de ses gendres, on retrouvait l'homme d'affaires et politicien américain Charles Tracey, qui avait servi dans les Zouaves pontificaux en Italie, le fils du conseiller législatif montréalais Henry Starnes, ainsi que des médecins. C'est d'ailleurs vers la profession médicale que s'est tourné son fils aîné Charles-Henri-Alexandre (1857-1918), qui a été dentiste au Canada, aux États-Unis et en Angleterre ; une des filles de ce dernier a épousé le fils du lieutenant-gouverneur Rodrigue Masson tandis que son fils Walter est devenu policier et garde du corps du premier ministre Maurice Duplessis. L'autre fils de Jean-Philippe, Joseph-Philippe-Théodore (1859-1930), a mené une vie bourgeoise dans une maison de Richelieu achetée par sa mère et conservée par ses descendants jusqu'en 1946⁶⁴.

À quelques exceptions près, et davantage chez les aînés que chez les cadets et chez les femmes que chez les hommes, les Juchereau Duchesnays appartenaient encore à l'élite de la société québécoise à la veille du second conflit mondial. Loin de se réfugier dans une contemplation hautaine et nostalgique de leurs gloires passées, ils ont pris appui sur leurs acquis militaires et seigneuriaux d'Ancien Régime pour rester proches des sphères du pouvoir et se tailler une place honorable dans l'ordre démocratique bourgeois.

Les Salaberry

Michel-Louis Juchereau Duchesnays avait épousé Charlotte-Hermine d'Irumberry de Salaberry, dont le père Louis était lui-même fils d'une Juchereau et de Michel de Salaberry, officier de marine navarrais arrivé à Québec vers 1734. Devenu colonel de milice et conseiller législatif, Louis s'était fait reconnaître membre de la famille noble française d'Irumberry de Salaberry dont il a pris le nom, sans qu'aucune preuve documentaire ne vienne confirmer ce rattachement. Son fils Charles-Michel, officier dans l'armée britannique puis lieutenant-colonel de milice et conseiller législatif, est resté célèbre pour avoir commandé les Voltigeurs canadiens qui ont repoussé une invasion américaine à la bataille de la Châteauguay en 1813. Ayant acquis des propriétés à Chambly par son mariage avec la fille du seigneur Hertel de Rouville, il y a vécu de 1814 à sa mort en 1829⁶⁵.

⁶⁰ Jean-Pierre Gagnon, « Prévost, Oscar », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁶¹ Lucie Morisset et Luc Noppen, « Taché, Eugène-Étienne », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁶² Jacques Monet, « Campbell, Thomas Edmund », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁶³ Elinor Kyte Senior, « Ermatinger, Frederick William », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁶⁴ « La maison Cordélia-Franchère », http://ville.richelieu.qc.ca/wp-content/uploads/2015/11/cordelia_franchere.pdf.

⁶⁵ Voir Pierre-Georges Roy, *La famille d'Irumberry de Salaberry*, Lévis, s. n., 1905.

En 1840, la famille était représentée par les deux fils de Charles-Michel. L'aîné, Melchior-Alphonse (1813-1867)⁶⁶, a été nommé conseiller législatif et lieutenant-colonel de milice dès 1837. Il s'est trouvé engagé à ce titre dans la lutte armée contre les Patriotes, qu'il a empêchés de prendre le fort Chambly. Élu député en 1841 contre le marchand patriote Timothée Franchère, il a été l'un des rares Canadiens français à appuyer l'administration de Lord Sydenham dans l'ultime tentative des autorités britanniques pour maintenir en place le régime aristocratique hérité de la Nouvelle-France et perpétué sous le Régime anglais, face aux revendications démocratiques de la petite bourgeoisie qui a été appelée au gouvernement dès 1842 puis définitivement en 1848. Signe des temps, Melchior-Alphonse, battu par Franchère en 1843, est devenu avocat, tout en exerçant la fonction d'adjutant général adjoint de la milice, plus conforme aux antécédents militaires de sa famille. Il s'était allié à la grande bourgeoisie montréalaise en épousant la fille du notaire Louis Guy, haut fonctionnaire et conseiller législatif opposé au parti patriote. Sa fille Mathilde-Amélie a épousé l'avocat Joseph-Guillaume Bossé⁶⁷, devenu député puis juge, tandis que ses fils, tous célibataires, ont fait carrière dans les professions libérales à Montréal, Maurice devenant ingénieur tandis qu'Henri et Châteauguay étaient notaires.

Le frère de Melchior-Alphonse, Charles-Léonidas (1820-1882)⁶⁸, a peiné à trouver sa place dans le nouvel ordre social. Sans formation professionnelle, il s'est allié à la nouvelle classe dirigeante en épousant Cordélia Franchère, fille de l'adversaire politique de son frère et petite-fille par sa mère du notaire Édouard Faribault de L'Assomption. Nommé lieutenant-colonel de milice, il vivait dans une maison de sa belle-famille qui sera plus tard achetée par les Juchereau Duchesnay. Se retrouvant sans ressources et sans logis au décès de son épouse en 1855, il a décroché un poste subalterne dans une expédition d'exploration de l'Ouest canadien en 1857. Devenu ensuite officier dans les Voltigeurs de Québec, il a finalement obtenu un emploi d'inspecteur forestier et s'est remarié avec la fille d'un petit bourgeois de Chambly.

En 1855, Charles-Léonidas avait confié aux Faribault la garde de ses deux jeunes enfants Léonidas, qui allait devenir avocat, et Lilia, qui allait épouser son petit-cousin Louis-René-Hertel Laroque. Parmi les enfants nés de son deuxième mariage, Thérèse a épousé le fonctionnaire Charles Archer, dont une fille Pauline qui a épousé l'officier et diplomate Georges Vanier, futur gouverneur général du Canada⁶⁹. Le frère de Thérèse, René de Salaberry (1870-1945), s'est marié à son tour dans la famille Faribault. Avocat, il est devenu colonel dans l'armée canadienne pendant la Première Guerre mondiale et tous ses enfants ont embrassé la carrière militaire ou diplomatique, se distinguant notamment pendant la Deuxième Guerre mondiale. Aussi tard qu'à la fin du XX^e siècle, on retrouvait un Salaberry ambassadeur du Canada au Moyen-Orient.

Les Salaberry ont vécu diversement le passage à la démocratie bourgeoise. Apparemment facile pour Melchior-Alphonse et ses enfants, la transition a été ardue pour Charles-Léonidas qui paraît avoir été mal armé pour maintenir son rang dans un contexte où son seul nom ne lui garantissait plus les hautes fonctions qui apportaient le prestige et les émoluments nécessaires pour vivre noblement. Il a toutefois réussi à éviter la déchéance, notamment par des alliances avec de riches familles bourgeoises, laissant ses descendants dans une situation qui leur a permis d'être l'une des familles québécoises les plus aristocratiques du XX^e siècle.

Les Hertel de Rouville

Le beau-frère de Charles-Michel de Salaberry, Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville (1789-1859)⁷⁰, descendait du soldat Jacques Hertel arrivé au Canada vers 1626, dont le fils François a été anobli en 1716 pour ses exploits militaires. Fils du conseiller législatif et lieutenant-colonel de milice Jean-Baptiste-Melchior mort en 1817, Jean-Baptiste-René a hérité de la seigneurie de Rouville concédée à sa famille en 1694 et de celle de Lac-Mitis dans le Bas Saint-Laurent. Élisant résidence sur ses terres à Mont-Saint-Hilaire, il a été député, puis conseiller législatif. Lieutenant-colonel de milice, il a logé sur son domaine les troupes

⁶⁶ Jean-Pierre Gagnon, « Salaberry, Melchior-Alphonse de », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁶⁷ « Joseph-Guillaume Bossé », *Dictionnaire des parlementaires québécois depuis 1792*, www.assnat.qc.ca/fr/Membres/notices/index.html.

⁶⁸ William Lewis Morton, « Irumberry de Salaberry, Charles-René-Léonidas d' », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁶⁹ Mary Frances Coady, *Georges and Pauline Vanier: Portrait of a Couple*, Montréal/Kingston, McGill Queen's University Press, 2011.

⁷⁰ Serge Courville, « Hertel de Rouville, Jean-Baptiste-René », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

britanniques envoyées réprimer la rébellion en 1837, ce qui n'a pas empêché certains loyaux de l'accuser ensuite d'avoir manqué de zèle dans la lutte contre les Patriotes. Souffrant de dépression et éprouvant des problèmes financiers, il a vendu la seigneurie et le manoir de Rouville à l'officier Thomas Edmund Campbell, beau-frère de la seigneresse Juchereau Duchesnay de Saint-Ours, en 1844, puis celle de Lac-Mitis en 1855.

Époux de Charlotte-Anne Boucher de la Broquerie, Jean-Baptiste-René a été le dernier de sa lignée à convoler dans la noblesse et a vu ses enfants se marier dans la petite bourgeoisie rurale. Au nombre de ses gendres, on trouve Jean-Baptiste Brousseau, médecin à Belœil, Joseph Daigle, marchand et député de Verchères⁷¹, et Louis-Isaac Laroque, marchand patriote dont le père Charles Rocbrune dit Laroque, d'abord cultivateur et journalier, était devenu député après s'être enrichi dans le commerce⁷². L'ascension sociale des Laroque s'est poursuivie avec le fils de Louis-Isaac, Louis-René-Hertel nommé secrétaire du premier ministre du Québec, puis surintendant de la papeterie du Palais de justice de Montréal. Comme nous l'avons vu, ce dernier a épousé une Salaberry, accentuant un processus d'agrégation à la noblesse complété par son fils Robert, écrivain et archiviste. Se faisant appeler Robert La Roche de Roquebrune, celui-ci a laissé des mémoires⁷³ hautement romancés dans lesquels il renchérit sur Philippe Aubert de Gaspé en évoquant avec nostalgie les derniers fastes d'une classe nobiliaire condamnée à un irrémédiable déclin⁷⁴.

Injustifié concernant les Salaberry, le portrait pessimiste de la noblesse canadienne tracé par Roquebrune reproduisait en revanche fidèlement la situation des Hertel, qui ont descendu l'échelle sociale à mesure que les Laroque la gravissaient. Le fils du dernier seigneur de Rouville, Jean-Baptiste-René-Melchior (1834-1909), a travaillé à la compagnie ferroviaire du Grand Tronc qui avait une gare à Mont-Saint-Hilaire. Établi à Belœil, et pendant quelques années à Prescott en Ontario, il a épousé une fille du marchand patriote et colonel de milice Antoine Daigle⁷⁵. À sa mort, il ne restait rien du patrimoine familial, ce qui n'a pas empêché sa fille Hermine de frayer dans la haute société et d'épouser un sénateur américain⁷⁶. Il en a été autrement de ses deux fils. Un temps gérant du Château Frontenac de Québec⁷⁷, Firmin a laissé sans le sou sa veuve Rose Eaton, fille d'un artiste anglais et d'une Chinoise dont les sœurs Edith et Winnifred ont laissé leur marque dans la littérature nord-américaine⁷⁸. Malgré un nom évocateur des gloires passées, son frère Charles La Broquerie Hertel de Rouville (1864-1935) était conducteur de tramway à Montréal. Marié à une immigrante irlandaise, il a laissé une descendance qui travaille dans la protection incendie.

Le déclin des Hertel de Rouville n'a pas échappé aux contemporains ; ainsi, dans les années 1920, l'historien Montarville Boucher de la Bruère les dit « bien déchus » parce qu'ils seraient « devenus ouvriers »⁷⁹. Comme la descendance masculine des Aubert de Gaspé, celle des Hertel de Rouville s'est prolétarisée en raison de la défaillance du chef de la famille et de l'incapacité des générations suivantes de redresser la situation en accédant à des professions lucratives dans la société bourgeoise. Comme chez les Aubert, c'est par les branches féminines que s'est transmise la tradition nobiliaire, tant et si bien que dans les années 1940, un neveu de Robert de Roquebrune prénommé Hertel a épousé la sœur du poète Hector de Saint-Denys Garneau, renouant des liens matrimoniaux avec la nébuleuse familiale des Juchereau Duchesnay.

⁷¹ « Joseph Daigle », *Dictionnaire des parlementaires québécois depuis 1792*, www.assnat.qc.ca/fr/Membres/notices/index.html.

⁷² « Charles Rocbrune dit Larocque », *Dictionnaire des parlementaires québécois depuis 1792*, www.assnat.qc.ca/fr/Membres/notices/index.html.

⁷³ Robert de Roquebrune, *Testament de mon enfance*, Montréal, Fides, 1951 et *Quartier Saint-Louis*, Montréal, Fides, 1966.

⁷⁴ Sur Roquebrune et les libertés qu'il prenait avec l'histoire, voir Luc Bonenfant, « Robert de Roquebrune : la médiation ontologique de l'histoire », *Studies in Canadian Literature/Études en littérature canadienne*, 27 (2002), p. 120-134 et Normand Cazalais, *Robert de Roquebrune : l'art de la fabulation*, Montréal, XYZ, 2011.

⁷⁵ Ægidius Fauteux, *Patriotes de 1837-1838*, Montréal, Les Éditions des Dix, 1950, p.190-191.

⁷⁶ « Miss de Rouville to Wed: French Society Girl Engaged to State Senator George Cromwell », *The New York Times*, 18 mai 1915.

⁷⁷ Pierre-Georges Roy, « René-Ovide Hertel de Rouville », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 21, n° 2 (février 1915), p. 53-54.

⁷⁸ Diana Birchall, *Onoto Watanna: The Story of Winnifred Eaton*, Chicago, University of Illinois Press, 2001, p. 25-26 et Lorraine McMullen, « Eaton, Edith Maud », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁷⁹ Note manuscrite de Montarville Boucher de la Bruère dans l'ouvrage dactylographié de Louis Dugas, *Pierre Boucher et les Boucherville 1622-1922*, Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières.

Les Taschereau

Autre famille alliée aux Juchereau, les Taschereau ont réussi à se maintenir au faite de la société bourgeoise après s'être hissés aux premiers rangs de la hiérarchie aristocratique⁸⁰. Ils étaient issus de Thomas-Jacques Taschereau, agent des trésoriers généraux de la Marine et membre du Conseil supérieur de la Nouvelle-France arrivé au Canada en 1726, que l'on disait fils d'un noble trésorier de la ville de Tours alors que son père était en fait marchand et maître ouvrier en soie⁸¹. Thomas-Jacques a acquis la seigneurie de Sainte-Marie de Beauce, à laquelle son fils Gabriel-Elzéar, conseiller législatif, a ajouté celle de Saint-Joseph, procurant une solide assise territoriale à sa descendance. Gabriel-Elzéar a divisé ses possessions beauceronnes entre ses quatre fils mariés, parmi lesquels il a privilégié le deuxième, Jean-Thomas mort en 1832, lequel a assumé une position dominante qui a valu à sa postérité d'exercer un véritable magistère au sein du clan Taschereau et de la société québécoise.

Seigneur de Jolliet et avocat, député du parti canadien hostile au gouverneur britannique puis conseiller législatif proche du pouvoir, Jean-Thomas a navigué au confluent de l'ancienne élite aristocratique et de la nouvelle élite professionnelle. Officier supérieur de milice et premier d'une longue série de Taschereau à accéder à la magistrature, il est apparu comme le plus libéral des conservateurs et le plus conservateur des libéraux. Cette dualité colore le positionnement théologique et pastoral de son fils Elzéar-Alexandre (1820-1898)⁸², prêtre devenu cardinal archevêque de Québec, associé à la fois au catholicisme libéral et à la restauration bénédictine ultramontaine⁸³. En réalité, le cardinal Taschereau allait une piété et un rigorisme moral on ne peut plus traditionnels à une ouverture aux nouvelles réalités industrielles. Membre d'une famille aristocratique qui s'intégrait à l'ordre bourgeois, il restait profondément attaché à une vision autoritaire et paternaliste de la société, sans pour autant faire sien le rejet réactionnaire de la modernité qui animait l'ultramontanisme populaire des évêques issus de la paysannerie comme Mgr Laflèche.

Alors qu'Elzéar-Alexandre atteignait le sommet de la hiérarchie ecclésiastique, son frère Jean-Thomas (1814-1893)⁸⁴ a fait de même dans l'ordre judiciaire, devenant juge à la Cour suprême du Canada. Seigneur de Jolliet et avocat comme son père, il était professeur de droit à l'Université Laval, major de milice et membre fondateur de la Société de géographie de Québec. Gendre d'Amable Dionne, marchand devenu seigneur et conseiller législatif, puis de René-Édouard Caron, avocat devenu lieutenant-gouverneur du Québec, Jean-Thomas s'est allié à la bourgeoisie conservatrice modérée qui a dominé l'est du Québec durant la deuxième moitié du XIX^e siècle. Pourtant, ses fils se sont plutôt associés au parti libéral, choix heureux puisque cette formation politique a succédé au parti conservateur comme vecteur principal de la démocratie bourgeoise québécoise au tournant du XX^e siècle. L'aîné, Henri-Thomas (1841-1909)⁸⁵, avocat, a été député à la Chambre des communes, puis juge en chef du Québec. Fait chevalier par le roi Édouard VII, il a transporté sa famille à Montréal où elle s'est alliée à l'élite anglo-protestante. Ses filles ont notamment épousé Sir Joseph Pope, sous-secrétaire d'État du Canada, et le lieutenant-colonel Beaufort Vidal, inspecteur général de la milice canadienne, tandis qu'une de ses petites-filles s'est mariée avec le major général Ralph Keefer, président de la Chambre de commerce du Canada.

C'est un jeune frère d'Henri-Thomas, Louis-Alexandre (1867-1952)⁸⁶, qui a pris le relais du leadership exercé par son lignage dans la société québécoise. Coseigneur de Jolliet, avocat et député libéral à l'Assemblée législative, il a été premier ministre du Québec de 1920 à 1936. Au pouvoir, il a poursuivi et accentué la droitisation de son parti et gouverné en bonne intelligence avec le clergé. Après l'extinction des derniers tiraillements idéologiques qui avaient agité les élites au XIX^e siècle, et dans le contexte de prospérité

⁸⁰ Voir Pierre-Georges Roy, *La famille Taschereau*, Lévis, Imprimerie mercantile, 1901 et B. Young, *Patrician Families...*, *op. cit.*

⁸¹ Denis Beauregard, *Généalogie des Français d'Amérique du Nord*, www.franco-gene.com/genealogie-quebec-genealogy/042/042736.php.

⁸² Nive Voisine, « Taschereau, Elzéar-Alexandre », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁸³ Jean-Claude Dupuis, *Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau et le catholicisme libéral au Canada français (1820-1898)*, thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2006 ; Guy-Marie Oury, « Dom Guéranger et le Cardinal Taschereau », *Les Cahiers des Dix*, 42 (1979), p. 7-24.

⁸⁴ Christine Veilleux, « Taschereau, Jean-Thomas (1814-1893) », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁸⁵ Yves Hébert, « Taschereau, Sir Henri-Thomas », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁸⁶ Voir « Louis-Alexandre Taschereau », *Dictionnaire des parlementaires québécois depuis 1792*, www.assnat.qc.ca/fr/Membres/notices/index.html et Bernard Vigod, *Taschereau*, Sillery, Septentrion, 1996.

économique des années 1920, les différents acteurs du pouvoir québécois avaient trouvé leur équilibre et l'ordre démocratique bourgeois triomphait dans l'unanimité sociale. Symboliquement, l'inauguration du monument du cardinal Taschereau à Québec en 1923⁸⁷ peut être considérée comme le point d'orgue de cet ordre, avant que la Crise des années 1930 fasse apparaître les lézardes qui allaient le faire s'écrouler à la Révolution tranquille. Jusqu'à cet effondrement et au-delà, la deuxième branche des Taschereau a trôné au sommet de la société canadienne-française. Le fils de Louis-Alexandre, Robert, a poursuivi la tradition familiale en devenant avocat, député, puis juge en chef de la Cour suprême du Canada. Les frères et les neveux du premier ministre ont tous été juristes, généralement avocats du côté des aînés et parfois notaires chez les cadets, et, comme leurs sœurs et leurs filles, ils se sont mariés dans des familles de professionnels ou d'industriels.

Subissant l'inversion des rôles voulue par l'ancêtre Gabriel-Elzéar, la première branche des Taschereau a évolué dans l'ombre de la deuxième. Mis au second rang par son père, son aïeul Thomas-Pierre-Joseph mort en 1826 a pourtant hérité de la seigneurie et du manoir de Sainte-Marie à titre d'aîné. Quelque peu minoré par son frère Jean-Thomas, il l'a néanmoins précédé au Conseil législatif et a été comme lui lieutenant-colonel de milice. Après avoir brièvement louvoyé entre libéralisme et conservatisme, sa descendance s'est campée à droite. L'aîné des fils de Thomas-Pierre-Joseph, Pierre-Elzéar (1805-1845)⁸⁸, seigneur de Sainte-Marie et avocat, s'est d'abord montré plutôt favorable au parti patriote alors qu'il était député de Beauce, mais il s'en est détourné à l'amorce de la radicalisation qui allait mener à la rébellion. Son frère Joseph-André (1806-1867)⁸⁹, avocat qui lui a succédé dans son siège avant d'être nommé juge, s'est quant à lui rangé résolument derrière le parti aristocratique, s'alliant aux adversaires du gouvernement responsable et se montrant favorable au maintien du régime seigneurial.

Henri-Elzéar (1836-1911)⁹⁰, fils aîné de Pierre-Elzéar, était avocat et seigneur de Sainte-Marie comme son père. Un temps député conservateur à la Chambre des communes, il a succédé à son oncle Jean-Thomas comme juge à la Cour suprême du Canada, dont il est devenu juge en chef. Fait chevalier par le roi Édouard VII, il a été nommé au conseil judiciaire du Conseil privé. Gendre du seigneur de Vaudreuil, puis d'un greffier en chef à la Chambre des communes, il a transporté sa famille à Ottawa où une de ses filles a épousé l'officier Alphonse-Eugène Panet, devenu brigadier-général dans l'armée britannique en Inde, tandis que sa descendance masculine s'est agrégée au milieu des hauts fonctionnaires canadiens-anglais et a compté plusieurs officiers pendant les guerres mondiales. La vocation militaire a aussi tenté un frère d'Henri-Elzéar, Eugène-Arthur qui a combattu dans les troupes de l'empereur Maximilien au Mexique, avant d'être nommé vice-consul d'Espagne à Québec et aide de camp du gouverneur général du Canada.

Les deux autres frères d'Henri-Elzéar ont été respectivement médecin et comptable, intégrant les rangs des petites professions libérales qu'alliaient peupler les cadets des Taschereau, qui trouvaient ainsi à se caser tout en permettant à leur clan de faire affaire avec des professionnels issus de la famille⁹¹. Ainsi, Thomas-Jacques (1811-1885), troisième fils de Thomas-Joseph, est devenu notaire à Sainte-Marie puis shérif à Saint-Joseph de Beauce, et ses nombreux enfants ont occupé l'arrière-ban de l'élite sociale. Son fils aîné lui a succédé dans ses fonctions, suivant l'habitude des Taschereau de rendre héréditaires les charges qu'on leur confiait, tandis que les autres se retrouvaient greffier au Manitoba, major à Québec, commerçant en Beauce ou religieuses au Saguenay. Seul Thomas-Linière (1850-1901) a rejoint les cercles du pouvoir en devenant avocat, député conservateur à la Chambre des communes, puis maire de Saint-Joseph-de-Beauce. Son épouse Zoé Alleyne était la petite-fille de Philippe Aubert de Gaspé et leur fille Stella a épousé le médecin militaire Eugène Fiset qui allait devenir major général, sous-ministre de la Défense, député libéral à la Chambre des communes, puis lieutenant-gouverneur du Québec⁹².

⁸⁷ B. Young, *Patrician Families ...*, op. cit., p. 299-301.

⁸⁸ « Pierre-Elzéar Taschereau », *Dictionnaire des parlementaires québécois depuis 1792*, www.assnat.qc.ca/fr/Membres/notices/index.html.

⁸⁹ Elizabeth Gibbs, « Taschereau, Joseph-André », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁹⁰ David Howes, « Taschereau, Sir Henri-Elzéar », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁹¹ B. Young, *Patrician Families ...*, op. cit., p. 183-184.

⁹² « Eugène Fiset », *Dictionnaire des parlementaires québécois depuis 1792*, www.assnat.qc.ca/fr/Membres/notices/index.html.

Au contraire de la première branche des Taschereau qui s'est distinguée de la deuxième par son conservatisme aristocratique, le troisième fils marié de Gabriel-Elzéar, Antoine-Charles (1797-1862)⁹³, s'est démarqué à gauche en adhérant sans réserve au mouvement démocratique. Seigneur de Linière, petit fonctionnaire et lieutenant-colonel de milice, il était député patriote au moment de la rébellion et a été réélu député réformiste en 1841 contre son neveu Joseph-André. Une de ses filles a épousé l'avocat libéral François-Réal Angers qui a défendu les censitaires devant la cour chargée de juger les réclamations découlant de l'abolition du régime seigneurial⁹⁴. La descendance masculine d'Antoine-Charles n'a pas trouvé une place notable dans la société québécoise. Son fils aîné n'exerçait aucune fonction officielle et sa postérité a fini par s'établir à Hull après un passage par Boston, tandis que le cadet est devenu commerçant au Minnesota d'où sa descendance est passée dans l'État de Washington. Seul son petit-fils Charles a laissé sa marque en s'engageant dans les Zouaves pontificaux et en mourant à Rome en 1869.

Sans appartenir non plus à la grande élite sociale, la branche issue du quatrième fils marié de Gabriel-Elzéar, Georges-Louis, seigneur de Saint-Joseph mort en 1837, a néanmoins pris rang dans la petite bourgeoisie québécoise. Les petits-fils de Georges-Louis étaient respectivement arpenteur, médecin, financier, représentant commercial et comptable. L'un d'eux, Joseph-Georges-Elzéar (1869-1923), a épousé une petite-fille de la seigneuresse Juchereau Duchesnay de Saint-Ours et sa fille Marguerite a hérité du manoir de Saint-Ours que possèdent encore ses descendants. Preuve de la résilience sociale des Taschereau, la génération suivante a repris du lustre avec deux lieutenants-colonels dans l'armée canadienne, un avocat, un homme d'affaires engagé dans l'exploitation minière et diamantaire, ainsi que la mère du ministre et sénateur Francis Fox.

Dans les années 1930, les Taschereau appartenaient aux cercles les plus élevés de la bourgeoisie professionnelle québécoise. Cependant, plutôt que les véhicules d'ascension sociale qu'ils représentaient pour les familles d'avocats et de politiciens dans lesquelles les Taschereau se mariaient, les professions libérales et les mandats électifs étaient pour eux un moyen de maintenir leur statut élitaire d'Ancien Régime fondé sur l'exercice de fonctions de pouvoir et la capacité de vivre noblement sans devoir bassement gagner leur pain. Comme on disait dans la famille, « les Taschereau ne travaillent pas⁹⁵ ». Dans un milieu où les bourgeois parvenus se donnaient un vernis aristocratique en achetant des seigneuries, les Taschereau laissent l'impression d'avoir été des seigneurs aristocrates déguisés en bourgeois démocrates. C'est ainsi qu'on a vu Antoine-Caron Taschereau, frère du premier ministre et greffier de l'Assemblée législative, adhérer au Collège d'armes de la noblesse créé en 1932 pour défendre les droits et les intérêts de la « noblesse de race aryenne » du Canada⁹⁶.

Les Chaussegros de Léry

Autre famille possessionnée en Beauce et représentée au sein du Collège d'armes de la noblesse en 1932, les Chaussegros de Léry⁹⁷ étaient issus comme les Taschereau d'un fonctionnaire de la Nouvelle-France aux prétentions nobiliaires plus que douteuses, à savoir l'ingénieur militaire Joseph-Gaspard arrivé à Québec en 1716. Le fils de ce dernier, Gaspard-Joseph, est devenu conseiller législatif sous le Régime anglais et a acquis des seigneuries qu'il a transmises à ses enfants, parmi lesquels Louis-René et Charles-Étienne qui sont à l'origine des deux branches présentes au Québec en 1840.

Charles-Étienne mort en 1842 a hérité des seigneuries beauceronnes de Rigaud-de-Vaudreuil et Sainte-Barbe-de-la-Famine. Avocat, il a fait carrière dans la haute administration à Québec, cumulant notamment les fonctions de greffier adjoint et traducteur du Conseil législatif et de juge de paix, avant d'être nommé membre du Conseil exécutif et colonel de milice. Son fils aîné Charles-Joseph (1800-1864)⁹⁸ a d'abord suivi

⁹³ « Antoine-Charles Taschereau », *Dictionnaire des parlementaires québécois depuis 1792*, www.assnat.qc.ca/fr/Membres/notices/index.html.

⁹⁴ Aurélien Boivin, « Angers, François-Réal », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁹⁵ Propos recueillis de Taschereau Vincent, arrière-petit-fils de Thomas-Jacques Taschereau.

⁹⁶ Voir *infra*, p. 180.

⁹⁷ Voir Pierre-Georges Roy, *La famille Chaussegros de Léry*, Lévis, s. n., 1934.

⁹⁸ Honorius Provost, « Chaussegros de Léry, Charles-Joseph », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

ses traces en devenant greffier adjoint du Conseil législatif et lieutenant-colonel de milice. Très lié au pouvoir aristocratique comme toute sa branche de la famille, il a quitté la fonction publique peu après l'avènement de la démocratie pour s'établir à Saint-François de Beauce (aujourd'hui Beauceville) et se consacrer à l'administration de ses seigneuries. À l'abolition du régime seigneurial, il a été élu maire de Saint-François puis nommé préfet de comté, autre exemple de passage de l'élite seigneuriale à l'élite municipale.

Charles-Joseph étant mort sans postérité, son frère Alexandre-René (1818-1880)⁹⁹ a pris la relève dans l'administration des seigneuries beauceronnes où la découverte de pépites a provoqué une véritable fièvre de l'or. Actionnaire de la société créée pour exploiter ces gisements aurifères, il a aussi présidé la société fondée pour bâtir un chemin de fer reliant Lévis et le Maine en passant par la Beauce. Avocat et lieutenant-colonel de milice, il a renoué avec les fonctions politiques en siégeant au Conseil législatif du Québec et au Sénat canadien dans le parti conservateur. Gendre du seigneur et conseiller législatif Antoine-Gaspard Couillard, il était le beau-père de l'avocat Richard Alleyn¹⁰⁰, député conservateur à l'Assemblée législative et membre d'une famille qui avait noué des alliances matrimoniales avec les Aubert de Gaspé et les Taschereau.

Son fils aîné William-Henri-Brouage (1851-1914), lui a succédé dans ses droits seigneuriaux. Avocat comme son père, il a été maire de Saint-François et préfet du comté de Beauce comme son oncle, avant d'être nommé agent des terres de la Couronne pour ce comté. Ses frères Gustave-Georges-Auguste-Fraser (1853-1918) et Louis-Charles-Alexandre (1855-1882), coseigneurs avec lui, étaient respectivement notaire et médecin à Québec. Les fils du premier sont aussi devenus notaires, tandis qu'une fille du second a épousé le fils du premier ministre du Québec Edmund James Flynn. À la génération suivante, les Chaussegros de Léry étaient ingénieurs et cadres d'entreprise à Québec et l'un d'eux a épousé une sœur du premier ministre Jean Lesage.

Si la descendance de Charles-Étienne a conservé un rang enviable dans la bourgeoisie conservatrice de Québec, celle de son frère aîné Louis-René a évolué dans un cadre différent. Seigneur de Gentilly mort en 1832, ce dernier a été officier de Louis XVI avant que la Révolution française le ramène au Canada où il est devenu lieutenant-colonel de milice et conseiller législatif. Gendre du seigneur de Boucherville, il s'est établi à cet endroit, où ont aussi vécu ses fils Louis-René (1802-1863) et Charles-Auguste (1816-1887)¹⁰¹, coseigneurs de Gentilly morts sans postérité. Ayant pris fait et cause pour les Patriotes, Charles-Auguste a accompagné leur leader Louis-Joseph Papineau, dont le fils Amédée avait été son camarade de classe, dans son exil en France, pour ensuite se marier et mourir en Italie.

Les Boucher de Boucherville

Le virage libéral de la branche aînée des Chaussegros de Léry est indissociable de son alliance avec la famille Boucher de Boucherville¹⁰², branche aînée de la descendance de Pierre Boucher arrivé au Canada avec ses parents en 1635 et anobli en 1661 pour son rôle exceptionnel dans la défense et l'organisation de la colonie. En 1840, cette famille était représentée par les enfants de René-Amable Boucher, seigneur de Boucherville et conseiller législatif mort en 1812, à savoir Madeleine-Charlotte, épouse de Louis-René de Léry, Pierre-Amable, seigneur de Boucherville et Thomas-René, seigneur de Verchères.

Pierre-Amable Boucher de Boucherville (1780-1857)¹⁰³, lieutenant-colonel de milice, apparaît à maints égards comme l'antithèse des nobles canadiens de son temps. Malgré un mariage noble avec une Sabrevois de Bleury, celui qui signait simplement Pierre Boucherville était un démocrate convaincu et un ami de Louis-Joseph Papineau; ses interventions en faveur des Patriotes emprisonnés lui ont valu d'être lui-même brièvement incarcéré en 1838 et mis au rang des « révolutionnaires déterminés » par la presse loyaliste.

⁹⁹ Claude Lessard, « Chaussegros de Léry, Alexandre-René », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹⁰⁰ « Richard Alleyn », *Dictionnaire des parlementaires québécois depuis 1792*, www.assnat.qc.ca/fr/Membres/notices/index.html.

¹⁰¹ « Charles-Auguste Chaussegros de Léry », *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca.

¹⁰² Voir Isabelle Tanguay, *Destin social d'une famille noble canadienne : Les Boucher et leurs alliés (1667-1863)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2000.

¹⁰³ Annie Dufresne, *Georges de Boucherville, une vie à l'œuvre : Analyse d'une trajectoire au sein de l'institution littéraire et de la société canadienne-française du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise (études littéraires), Université du Québec à Trois-Rivières, 2004, p. 27-59.

Ennemi du régime aristocratique, il reprenait les critiques des Patriotes envers le Conseil législatif, qu'il qualifiait de « branche pourrie du gouvernement¹⁰⁴ » bien que son père y ait siégé et dont il n'est devenu membre qu'une fois les réformistes arrivés au pouvoir dans les années 1840. Seigneur, il dénonçait en termes virulents le régime seigneurial qu'il assimilait au servage féodal et dont il souhaitait l'abolition, non sans compensation pour les seigneurs. Enfin, s'inscrivant dans la tradition de la noblesse voltairienne de la fin du XVIII^e siècle, il a pris ses distances vis-à-vis du christianisme, soutenu l'Institut canadien de Montréal et manifesté le désir d'être inhumé sans les secours de la religion.

Au vu des positions de Pierre-Amable, il n'est pas étonnant que son fils aîné Pierre-Georges-Prévost (1814-1894)¹⁰⁵ se soit engagé dans la rébellion patriote. Avocat, Georges de Boucherville a été secrétaire correspondant des Fils de la liberté en 1837. Arrêté puis libéré, il est parti pour la Louisiane. De retour au Canada en 1846, il a repris la pratique du droit en Outaouais, où il a épousé la fille d'un médecin protestant, puis à Saint-Hyacinthe, avant d'être nommé greffier du Conseil législatif à Québec en 1867. Auteur littéraire à ses heures, il a notamment publié un roman¹⁰⁶ dans lequel il justifie la rébellion par l'absence de démocratie, tout en s'inscrivant dans la perspective de la réconciliation des élites qui a suivi l'obtention du gouvernement responsable. Esprit moderne comme son père, Georges de Boucherville était partisan de l'industrialisation, indifférent en matière de religion et ouvert sur le monde, comme en témoignent ses voyages en Amérique latine. C'est d'ailleurs au Brésil que son fils Pierre (1846-1917) a choisi de s'établir, devenant professeur de philosophie et de langues et laissant dans ce pays une descendance qui subsiste encore à ce jour.

Le frère de Georges, Charles-Eugène-Napoléon (1822-1915)¹⁰⁷, a pris le contrepied de son père sur le plan religieux en adhérant à un catholicisme strict proche de l'ultramontanisme. Médecin, Charles Boucher de Boucherville s'est lancé en politique et a été député de 1861 à 1867, conseiller législatif à Québec de 1867 à sa mort et sénateur à Ottawa de 1879 à sa mort. Conservateur, il a été premier ministre du Québec de 1874 à 1878 et de 1891 à 1892. Dans cette fonction, il est surtout connu pour avoir professionnalisé l'enseignement en abolissant le ministère de l'Instruction publique, remplacé par un comité catholique dominé par l'épiscopat et un comité protestant. Fait chevalier par le roi, il n'en a pas moins gardé une réserve certaine vis-à-vis du Canada anglais et de l'Empire britannique, refusant par exemple de s'associer à la condamnation de Louis Riel et, plus tard, des Boers. Coseigneur de Boucherville avec son frère, Charles a épousé une fille de Félix Lussier, seigneur de Varennes et ardent patriote en 1837¹⁰⁸. Leur fille Amélie a épousé l'avocat Louis-Théophile Maréchal, qui allait devenir juge à la Cour supérieure, tandis que leur fils Charle-Joseph (1871-1933) est l'auteur d'une lignée d'avocats toujours présente à Montréal.

Sans avoir marqué la scène politique ou littéraire comme les seigneurs de Boucherville, la branche de Verchères a réussi à se maintenir dans la petite bourgeoisie. Thomas-René (1784-1857)¹⁰⁹ s'est d'abord adonné à la traite des fourrures dans la région des Grands Lacs, où il a été capitaine de milice pendant la guerre de 1812. Établi à Boucherville en 1816, il a été nommé juge de paix et lieutenant-colonel de milice et a consacré ses loisirs à rédiger le journal de ses aventures dans l'Ouest¹¹⁰. Ses enfants, coseigneurs de Verchères, ont connu des destins divers : Philéas (1823-1890), médecin, s'est établi à Sainte-Martine, puis à Beauharnois, après avoir séjourné en Californie où il avait ouvert un hôpital pendant la ruée vers l'or¹¹¹ ; Charlotte (1825-1888) a épousé l'avocat Pierre-Auguste Quesnel, puis le médecin Olivier Robitaille, maire de Québec de tendance ultramontaine¹¹² ; enfin, Jovite (1827-1901) a été petit fonctionnaire à Ottawa. La descendance agnatique de Thomas-René s'est éteinte en 1958.

Les Boucher de Boucherville ont prospéré dans l'ordre démocratique bourgeois. Comme les Taschereau, ils ont vu l'un des leurs devenir premier ministre du Québec. Cependant, contrairement aux familles nobles de

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 41.

¹⁰⁵ A. Dufresne, *Georges de Boucherville...*, *op. cit.* et André Lemelin, « Boucherville, Georges de », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹⁰⁶ Georges de Boucherville, *Une de perdue, deux de trouvées*, Montréal, Eusèbe Senécal, 1874.

¹⁰⁷ Kenneth Munro, « Boucher de Boucherville, sir Charles », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹⁰⁸ Doris Horman, *Varennes 1672-1972*, Varennes, Comité du tricentenaire de Varennes, 1972, p. 119.

¹⁰⁹ Kenneth H. Armstrong, « Boucher de Boucherville, Thomas-René-Verchères », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹¹⁰ « Journal de M. Thomas Verchères de Boucherville dans ses voyages aux pays d'en Haut et durant la dernière guerre avec les Américains, 1812-1813 », *Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, 3^e série, n° 3 (1901), p. 1-167.

¹¹¹ Philéas Verchères de Boucherville, « Souvenirs d'un voyage en Californie », *Les Soirées canadiennes*, 5 (1865), p. 9-209.

¹¹² Jacques Bernier, « Robitaille, Olivier », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

Québec qui dépendaient du patronage des gouverneurs britanniques et qui ont dû s'adapter au transfert de ce patronage à la bourgeoisie professionnelle dans les années 1840, les Boucher de Boucherville avaient déjà pris le parti de cette bourgeoisie au moment où celle-ci a assumé le pouvoir politique. Forts de leur assise territoriale montréalaise et du prestige de leur nom qui n'était pas entaché de compromission avec le conquérant, ils se sont glissés naturellement dans l'élite bourgeoise qu'ils l'ont suivie dans son évolution du libéralisme à l'ultramontanisme.

Les Boucher de la Bruère

Cette même évolution s'observe chez les Boucher de la Bruère¹¹³, branche collatérale de la descendance de Pierre Boucher séparée du rameau principal au XVIII^e siècle. En 1840, le chef de cette famille était René de la Bruère (1770-1855), lieutenant-colonel de milice et seigneur de Montarville, beau-père de trois Patriotes de 1837 : le notaire Louis Lacoste¹¹⁴, politicien libéral devenu sénateur conservateur en 1867, ainsi que les frères Philippe-Napoléon¹¹⁵ et Charles-Adrien Pacaud, respectivement notaire resté libéral et homme d'affaires nommé préfet du comté d'Arthabaska.

La seigneurie de Montarville a été vendue en 1842 et le fils de René, Pierre-Claude (1807-1871)¹¹⁶, est devenu médecin à Saint-Hyacinthe, où il a fondé une banque éphémère avec son beau-frère Charles-Adrien Pacaud. Engagé dans l'insurrection de 1837 et soupçonné d'utiliser les fonds de sa banque pour aider les Patriotes, il a été brièvement incarcéré en 1838. Rallié ensuite au parti réformiste, il a obtenu du gouvernement démocratique les postes d'inspecteur des agences des terres de la couronne, de directeur de la colonisation dans le Bas-Canada et d'inspecteur des prisons. Lieutenant-colonel de milice, il a présidé la Société Saint-Jean-Baptiste de sa municipalité et participé à l'organisation de la Société de colonisation de Saint-Hyacinthe. Son fils unique Pierre (1837-1917)¹¹⁷ est devenu avocat. Proche du clergé, il a dirigé le journal conservateur de Saint-Hyacinthe et joué un rôle de premier plan dans la création de l'École des arts et dessins industriels de sa municipalité et de la Société d'industrie laitière de la province de Québec. En 1877, le premier ministre Charles-Joseph Boucher de Boucherville l'a nommé au Conseil législatif, qu'il a présidé jusqu'en 1895, date à laquelle il est devenu surintendant de l'Instruction publique. En 1860, Pierre a épousé une fille du notaire Pierre-Édouard Leclère¹¹⁸ qui avait fait arrêter son père et d'autres Patriotes en qualité de surintendant de la police de la région de Montréal. Pourtant, trois ans plus tard, il a publié un essai historique¹¹⁹ dans lequel il accuse les Anglais de tous les maux et rejette sur eux la responsabilité de la Rébellion, en qualifiant les Patriotes exécutés en 1839 de « martyrs politiques ». Cette contradiction apparente se résout quand on se rappelle que Leclère était proche des Sulpiciens et que son opposition au soulèvement de 1837 témoignait davantage d'un attachement à l'ordre établi que d'une quelconque anglophilie. C'est ainsi que les anciens partisans et adversaires des Patriotes se sont réconciliés dans un nationalisme catholique alliant le respect des institutions, fussent-elles britanniques, et la défiance envers le monde anglo-protestant.

Ce nationalisme conservateur imprègne le travail d'historien d'un fils de Pierre, Montarville Boucher de la Bruère (1867-1943)¹²⁰, qui déplore par exemple que les Anglais aient ruiné les Français de l'île Maurice en abolissant l'esclavage¹²¹. D'abord journaliste dans le sillage de son père, Montarville a été nommé directeur des archives publiques du Canada à Montréal. Secrétaire-trésorier de la Société historique de Montréal, bibliothécaire de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal et membre fondateur de la Société historique de Trois-Rivières et de la Société des Dix, il a notamment participé à l'inauguration de la statue

¹¹³ Fleurimont Boucher de la Bruère, *Bref aperçu généalogique et historique de Pierre Boucher, de sa famille et des Boucher de La Bruère, rameau de la branche aînée des Boucher de Boucherville* : 1635-1992, s.l. n.é., 1992.

¹¹⁴ Philippe Audet, « Lacoste, Louis », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹¹⁵ Pierre Dufour et Gérard Goyer, « Pacaud, Philippe-Napoléon », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹¹⁶ Yves Roby, « Boucher de la Bruère, Pierre-Claude », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹¹⁷ Jean-Paul Bernard, « Boucher de la Bruère, Pierre », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹¹⁸ Jean-Louis Roy, « Leclère, Pierre-Édouard », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹¹⁹ Pierre Boucher de la Bruère fils, *Le Canada sous la domination anglaise (Analyse historique)*, Saint-Hyacinthe, Lussier et Frères, 1863.

¹²⁰ Michel Lessard, « Le dixième Fauteuil », *Les Cahiers des Dix*, 51 (1996), p. 185-188.

¹²¹ Montarville Boucher de la Bruère, « Les Boucherville à l'étranger », *Les Cahiers des Dix*, 1 (1936), p. 237.

de son ancêtre Pierre Boucher en 1922, du monument des Patriotes en 1926 et de celui de Louis-Hippolyte Lafontaine en 1930.

Montarville a épousé la fille d'un industriel de Sorel et la plupart de ses fils sont devenus courtiers d'assurance, tandis que sa fille a épousé un comptable. Peu doué pour les études, son frère aîné Pierre-Édouard (1864-1925) est devenu cultivateur à Coaticook où sa descendance s'est perpétuée jusqu'à ce jour. Les autres fils de Pierre sont devenus dentistes, tandis que ses filles ont épousé des professionnels comme le médecin René Fortier¹²², professeur de pédiatrie à l'Université Laval. C'est ainsi qu'à l'exception de la branche aînée, les Boucher de la Bruère ont maintenu un rang enviable dans la petite bourgeoisie professionnelle québécoise jusqu'à la Révolution tranquille.

Les Godefroy de Tonnancour

Autre famille noble à avoir compté des officiers supérieurs de milice sans accéder au Conseil législatif sous le Régime anglais, les Godefroy de Tonnancour¹²³ étaient issus de Jean Godefroy de Lintot, arrivé en Nouvelle-France dès 1626 et anobli en 1668. En 1840, la famille était représentée par les enfants de Joseph-Marie de Tonnancour, colonel de milice, député, juge de paix et seigneur de Labadie et de Yamaska mort en 1834. L'aîné, Marie-Joseph (1786-1850)¹²⁴, seigneur de Labadie, a été lieutenant-colonel de milice et député de Trois-Rivières ; sa descendance s'est éteinte avec sa fille Mathilde, épouse d'un notaire de Sorel.

Le deuxième fils de Joseph-Marie, Léonard Godefroy de Tonnancour (1793-1867)¹²⁵, était seigneur d'Yamaska et major de milice. Député de 1832 à 1838, il s'est opposé aux Patriotes malgré son mariage avec la fille du député Benjamin Cherrier qui l'apparentait à Louis-Joseph Papineau. Parmi ses frères, coseigneurs de Yamaska, Charles-Antoine a été avocat et coroner à Sherbrooke, Charles-Jean-Baptiste a été lieutenant-colonel de milice et les autres sont devenus cultivateurs, laissant une pléthore de descendants qui se sont partagé des fractions de droits sur les rentes seigneuriales de Yamaska et ont été nombreux à quitter le Québec pour la Nouvelle-Angleterre où leur postérité s'est prolétarisée.

Certains descendants de Léonard ont connu le même sort, devenant cultivateurs à Yamaska ou ouvriers aux États-Unis, mais d'autres ont réussi à se tailler une position plus enviable. Ainsi, l'aîné de ses petits-fils, Lactance-Zotique né en 1864, est devenu rédacteur-en-chef d'un journal franco-américain à Fall River (Massachusetts), où il a épousé la fille d'un notaire et laissé une descendance aujourd'hui établie au Texas. Au Québec, le troisième fils adulte de Léonard, Louis-Charles (1843-1931), a quitté Yamaska pour Montréal où il s'est enrichi comme marchand tailleur, se distinguant des autres gentilshommes en se maintenant dans l'élite sociale en tant qu'homme d'affaires plutôt que professionnel ou fonctionnaire. Ses quatre fils, appelés Godfroy de Tonnancour, se sont intégrés à la bourgeoisie montréalaise et installés à Outremont. Le deuxième, Charles né en 1872, a fondé la *Regent Knitting Mills Ltd.* qui exploitait des filatures à Montréal et à Saint-Jérôme¹²⁶. Sans surprise, c'est de ce rameau outremontais de la famille qu'est issu l'artiste Jacques de Tonnancour, peintre proche d'Alfred Pellan et de Paul-Émile Borduas et professeur à l'École des beaux-arts de Montréal.

Les frères Godfroy de Tonnancour ont imité les bourgeois marchands de leur milieu dans la recherche des oripeaux militaires et seigneuriaux de l'ancienne noblesse, à la différence près que, dans leur cas, ces oripeaux faisaient partie de leur patrimoine familial. C'est ainsi qu'ils ont servi dans le 65^e Régiment des Fusiliers Mont-Royal, dont les officiers se recrutaient dans la petite bourgeoisie canadienne-française. L'aîné, Léonard né en 1868, a gravi les échelons jusqu'à celui de lieutenant-colonel et a commandé le régiment de 1917 à

¹²² Frédéric Jean et Érika Boisvert, « Fortier, René », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹²³ Pierre-Georges Roy, *La famille Godefroy de Tonnancour*, Lévis, s. n., 1904.

¹²⁴ « Marie-Joseph Godefroy de Tonnancour », *Dictionnaire des parlementaires québécois depuis 1792*, www.assnat.qc.ca/fr/Membres/notices/index.html.

¹²⁵ Richard Chabot, « Godefroy de Tonnancour, Léonard », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹²⁶ « Charles Godfroy DeTonnancour », *L'Encyclopédie de l'histoire du Québec*,

<http://faculty.marianopolis.edu/c.belanger/quebechistory/encyclopedia/CharlesGodfroydeTonnancour-QuebecHistory.htm>.

1919, tandis que son fils Paul s'est engagé dans l'armée canadienne pendant la Première Guerre mondiale¹²⁷. Un autre, Armand né en 1881, était qualifié de « gentilhomme » lorsqu'il a été nommé lieutenant en 1905¹²⁸.

Sur le plan seigneurial, Louis-Charles et ses fils ont profité de leur prospérité pour racheter à leurs cousins appauvris une part substantielle des droits sur les rentes de Yamaska. C'est ainsi qu'en 1944, les frères ont fait adopter une loi privée confirmant leur droit de recevoir du Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales un montant équivalent à 6281/7560^e du capital des rentes constituées de cette seigneurie¹²⁹. La propriété du reste des rentes était tellement morcelée qu'une partie des ayants droit n'avaient toujours pas réclamé leur paiement à l'abolition du Syndicat en 1970¹³⁰.

Conclusion

Ce survol du parcours de la gentilhommerie canadienne de 1840 à 1940 nous laisse sur un paradoxe. D'une part, ce siècle a vu disparaître cette gentilhommerie en tant que groupe social. Tandis que les nobles qui faisaient partie de l'élite durant les premières décennies du XIX^e siècle étaient tous plus ou moins cousins, leurs descendants n'avaient presque plus de liens de parenté cent ans plus tard, sauf les Juchereau Duchesnay et les Taschereau qui s'étaient parfois mariés dans les mêmes familles à Québec et à Saint-Ours. Par ailleurs, à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, la noblesse se retrouvait évincée des lieux de pouvoir où elle avait exercé son influence sous le Régime anglais et souvent depuis le Régime français. Elle était désormais absente du Conseil législatif, dont elle avait accaparé les places accordées aux Canadiens français au temps du régime aristocratique, et elle ne comptait plus de députés depuis le retrait de Louis-Alexandre Taschereau et de son fils en 1936. De plus, la disparition de la milice sédentaire et le rachat des rentes seigneuriales avaient distendu les derniers liens de sociabilité qui existaient entre les gentilshommes et leurs anciens censitaires dans le Québec rural. Sophie Imbeault a donc raison de parler d'un déclin de la noblesse canadienne « perceptible essentiellement au milieu du XIX^e siècle¹³¹ », lequel s'explique par l'avènement de la démocratie parlementaire et la prise du pouvoir politique par la bourgeoisie à cette époque.

D'autre part pourtant, dans la majorité des cas, ce déclin collectif de la gentilhommerie n'a pas entraîné la déchéance de ses membres, contrairement à ce que laissent imaginer les *lamenti* de Philippe Aubert de Gaspé et de Robert de Roquette. Loin de se prolétarianiser, la plupart des nobles se sont très bien adaptés à l'ordre démocratique bourgeois, comme le soulignait le premier ministre Taschereau en 1922 :

Si vous doutez de la survivance des familles nobles que je vous ai montrées à la conquête, je vous les ferai voir continuellement mêlées aux événements marquants de notre vie nationale jusqu'à ces dernières années, et toujours au premier rang en dépit de la poussée qu'ont faite les nouveaux riches en notre pays comme dans les vieilles contrées d'Europe¹³².

Mettant à profit leurs acquis professionnels et seigneuriaux et le prestige que conservait l'ancienne noblesse auprès des bourgeois francophones et anglophones, les gentilshommes se sont intégrés à la nouvelle classe dirigeante et sont devenus hauts fonctionnaires, officiers supérieurs ou professionnels libéraux, voire hommes d'affaires prospères. Toujours proches du pouvoir, ils ont noué des alliances avec tout ce que le Québec comptait de familles dominantes sur le plan politique, économique ou militaire.

Au sein du groupe, les cas de véritable recul social ont été rares et ont touché essentiellement les Aubert de Gaspé, les Hertel de Rouville et certaines branches des Godefroy de Tonnancour. On peut douter que ces échecs soient imputables aux raisons traditionnellement invoquées pour expliquer le déclin de la noblesse canadienne, à savoir une trop grande spécialisation dans la carrière militaire ou des pratiques successorales

¹²⁷ Pierre Vennat, *Nunquam Retrorsum (Ne jamais reculer). Histoire des Fusiliers Mont-Royal 1869-2009* (s.l.n.d.), http://www.lesfusiliersmont-royal.com/wp-content/uploads/2012/11/Nunquam_Retrorsum_v4.pdf[17].

¹²⁸ *The Canada Gazette*, vol. 39, n° 15 (7 octobre 1905), p. 1072.

¹²⁹ « Chapitre 91, Loi concernant la succession de feu Louis-Charles Godfroy de Tonnancour », *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, Lois et règlements, Québec, Éditeur officiel, 1944, p. 517-520.

¹³⁰ Benoît Grenier et Michel Morissette, dir., *Nouveaux regards en histoire seigneuriale du Québec*, Québec, Septentrion, 2016, p. 330.

¹³¹ S. Imbeault, *Les Tarieu...*, op. cit., p. 232.

¹³² Louis-Alexandre Taschereau, *L'habitant de Québec. La noblesse canadienne-française*, [Montréal, Le Canada, 1922], p. 38.

entraînant le fractionnement du patrimoine familial, notamment seigneurial¹³³. Comme nous l'avons vu, les familles les plus militarisées, comme les Salaberry et les Juchereau Duchesnay, comptent parmi celles qui se sont le mieux adaptées à l'ordre démocratique bourgeois, en partie en raison de leur connaissance du métier des armes ; au contraire, les familles prolétarisées n'avaient qu'un lien ténu avec la vocation militaire depuis la fin du XVIII^e siècle. Pour ce qui est des pratiques successorales, il est vrai que le fractionnement extrême d'un patrimoine seigneurial restreint a nui aux héritiers de Gaspé et de Tonnancour ; cependant, d'autres familles prolifiques ont vu toutes leurs branches tirer leur épingle du jeu par des stratégies diverses. Dans le même ordre d'idées, il est difficile d'attribuer la chute des Hertel de Rouville à la seule vente de la seigneurie familiale, alors qu'une perte semblable n'a pas compromis outre mesure la situation sociale des Duchesnay de Beauport ou des Boucher de la Bruère.

En définitive, plutôt qu'une quelconque fatalité, c'est l'incapacité de Philippe Aubert de Gaspé et de Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville de bien gérer leur situation qui a obligé leurs descendants à conduire des chariots ou des tramways au lieu de devenir avocats, notaires ou cadres d'entreprise. Un phénomène semblable s'observe au XIX^e siècle chez d'autres familles issues de la noblesse de la Nouvelle-France, comme les Lorimier, où le petit-fils du frère aîné du patriote Chevalier de Lorimier était charretier tandis que le petit-fils de son frère cadet était juge à la Cour supérieure, et les Denys de la Ronde, où les descendants du notaire Michel-Gaspard se sont intégrés à la bourgeoisie professionnelle alors que ceux de son frère cultivateur sont devenus ouvriers¹³⁴. De même, c'est l'incapacité du fils du notaire Nicolas d'Ailleboust de Manthet de réussir ses études de droit qui a entraîné la prolétarianisation de sa descendance à la fin du siècle, comme on le verra au chapitre suivant¹³⁵.

¹³³ S. Imbeault, *Les Tarieu...*, *op. cit.*, p. 16.

¹³⁴ Voir *supra*, p. 123.

¹³⁵ Voir *infra*, p. 156-157.

LES DERNIERS D'AILLEBOUST

LE NOTAIRE NICOLAS DE MANTHET ET SA FAMILLE¹

Certaines familles illustres tombent dans l'oubli au point où l'on ignore si elles subsistent ou si elles sont éteintes. C'est le cas des d'Ailleboust, qui ont joué un rôle de premier plan au Québec ainsi que dans l'empire colonial français aux XVII^e et XVIII^e siècles, et dont le souvenir s'est peu à peu estompé par la suite. Nous survolerons brièvement le parcours de cette famille au temps de sa grandeur, puis nous tenterons de retracer son itinéraire après qu'elle a eu quitté l'avant-scène de l'histoire, afin de savoir si elle a réellement disparu ou si elle a survécu dans l'anonymat.

Expansion et contraction d'une famille

Le premier membre connu de la famille est Pierre d'Ailleboust (env. 1490-1531), médecin bourguignon d'origine normande attaché au service du roi François 1^{er}. En 1643, son arrière-petit-fils Louis d'Ailleboust de Coulonge s'est établi à Montréal où il est décédé sans postérité en 1660³. Gouverneur de la Nouvelle-France de 1648 à 1651, Louis a fait venir au Canada son neveu Charles Joseph d'Ailleboust des Musseaux (1621-1700), fils de son frère Nicolas et de Dorothée de Menteith (nom d'une famille noble écossaise qui s'est perpétué chez les d'Ailleboust sous les formes Manthet, Manteht et Mantet)⁴. Charles Joseph⁵, qui est demeuré au Canada et a notamment été gouverneur de Montréal, est l'ancêtre de tous les d'Ailleboust qui ont essaimé en Amérique et en Europe à partir du XVIII^e siècle, aucune branche de la famille restée en France à son époque n'ayant survécu au-delà du XVII^e siècle.

En ligne patronymique légitime, Charles Joseph a eu 12 enfants, 43 petits-enfants et 78 arrière-petits-enfants. À son maximum d'amplitude, sa descendance se divisait en de multiples branches désignées par des noms de terres hérités de l'histoire familiale (d'Ailleboust d'Argenteuil, de Cerry, de Coulonge, de Cuisy, de La Madeleine, de Manthet, des Musseaux, de Périgny, de Saint-Vilmé). Toutes ces branches appartenaient à l'élite militaire de la Nouvelle-France. Or, au XVIII^e siècle, les officiers coloniaux français avaient un taux de nuptialité relativement bas. Par ailleurs, la mise en nourrice des enfants de l'élite canadienne s'est traduite

¹ Version révisée d'un article publié par Yves Drolet dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 648 (2013), p. 217-224.

² Sur les d'Ailleboust avant leur arrivée au Canada, voir Pierre Le Clerq, « Les Bas-Bourguignons établis au Canada avant 1730 et leurs racines familiales en France », dans Auguste Vachon, Claire Boudreau et Daniel Cogné, dir., *Genealogica & heraldica : Actes du 22^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique à Ottawa 18-23 août 1996*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1996, p. 157-188.

³ Marie-Claire Daveluy, « Louis d'Ailleboust de Coulonge et d'Argenteuil », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne (DBC en ligne)*, www.biographi.ca.

⁴ Roland-Yves Gagné, « Qui était Jehan de Monteth, écuyer, seigneur d'Argenteuil, ancêtre des d'Ailleboust ? », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 51 (2000), p. 71-86.

⁵ Jacques Monet, « Charles-Joseph d'Ailleboust des Muceaux », *DBC en ligne*, www.biographi.ca On trouvera sa descendance complète dans Yves Drolet, *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France*, 3^e édition, Montréal, Éditions de la Sarracénie, 2019, p. 7-18.

par un taux effarant de mortalité infantile⁶ qui a particulièrement touché les garçons des familles d'Ailleboust. Ainsi, parmi les 78 arrière-petits-enfants de Charles Joseph, les deux tiers des garçons et la moitié des filles sont morts en très bas âge, et seulement quatre des 15 garçons devenus adultes ont laissé une postérité.

C'est donc sans grande surprise que l'on voit disparaître progressivement les branches des d'Ailleboust au XIX^e siècle. À l'extérieur du Canada, les dernières représentantes de la famille sont décédées en France en 1840 et en Louisiane en 1860. Au Canada, après l'extinction successive des d'Ailleboust de Cuisy (1820), de Périgny (1822) et des Musseaux (1828), et en faisant abstraction des Dailleboust/Diabo mohawk dont l'ancêtre était peut-être le fils naturel ou adoptif d'un petit-fils de Charles Joseph⁷, la famille n'a plus été représentée que par les d'Ailleboust de Manthet.

La dernière branche

Nicolas d'Ailleboust de Manthet est né à Détroit le 6 décembre 1747 et décédé à Sainte-Rose de l'île Jésus, le 8 juillet 1826. Il descendait de Charles Joseph par Jean Baptiste des Musseaux (1666-1730) et Pierre Joseph de Manthet des Musseaux (1696-1768). À la cession du Canada à la Grande-Bretagne en 1763, son frère aîné Joseph, né à Détroit en 1744, a choisi de rester au service de la France ; marié en 1787 à l'île Bourbon (l'actuelle Réunion), il est mort sans postérité à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 17 octobre 1813⁸. Nicolas a préféré demeurer au pays ; il est possible qu'il ait participé à la défense du fort Saint-Jean contre les Américains en 1775⁹. Sous le Régime britannique, et suivant le mouvement migratoire de la noblesse canadienne vers les paroisses rurales, il s'est établi dans la région de Terrebonne/Blainville, où était déjà installé son cousin Louis Hugues Hertel de Chambly, époux de la seigneuresse Marie-Hippolyte Céloron de Blainville.

Nicolas a épousé Marie Angélique Boucher de La Bruère le 6 octobre 1779 à Boucherville, rattachant ainsi sa famille à la prolifique descendance de Pierre Boucher. Le couple a eu cinq enfants¹⁰ :

- Renée Angélique, b 23 juillet 1780 Terrebonne, d 6 août 1780 Sainte-Rose
- Angélique Catherine, n 25 octobre 1781 Terrebonne
- Marie Anne, b 26 mai 1784 Terrebonne, s 8 juin 1784 Terrebonne
- Nicolas, b 24 décembre 1785 Terrebonne
- Louis Gédéon, n 9 septembre 1791 Terrebonne, d 25 septembre 1791 Sainte-Rose

Angélique Catherine a épousé Alexander Wilson, magistrat d'origine écossaise, le 26 novembre 1797 à Terrebonne ; leur fils Charles Wilson a été maire de Montréal, puis sénateur. Elle est décédée le 27 octobre 1845 à Coteau-du-Lac¹¹. Quant à Nicolas, l'archiviste et généalogiste Jean-Jacques Lefebvre nous apprend qu'il a été notaire à l'île Jésus de 1807 à 1866¹².

Cachez cette famille que je ne saurais voir

Les anciens historiens de la noblesse canadienne semblent avoir éprouvé un malaise face au notaire Nicolas d'Ailleboust de Manthet et à sa postérité. Ainsi, l'abbé François Daniel, au début du chapitre qu'il consacre aux d'Ailleboust dans son histoire des principales familles du Canada (1867), écrit que cette famille « a

⁶ Ces phénomènes ont été étudiés par Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France, familles et alliances*, LaSalle (Montréal), Hurtubise HMH, 1992, p. 61-89 et 142-146.

⁷ Marthe Faribault-Beaugard, *Mariages de Saint-François-Xavier du Sault Saint-Louis*, Montréal, SGCF, 1993, p. 5.

⁸ Gilbert Bodinier, « Les officiers des colonies d'Amérique à la fin de l'ancien régime », *Cahiers du Centre de généalogie et d'histoire des îles d'Amérique*, 42 (1992), p. 131-132.

⁹ Egidius Fauteux, *La famille d'Ailleboust : étude généalogique et historique*, Montréal, G. Ducharme, 1917, p. 153.

¹⁰ Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal, *Dictionnaire généalogique des familles 1621-1799*, fiche 55762, www.genealogie.umontreal.ca.

¹¹ Thérèse Archambault-Lessard, « Alexandre et Thomas Wilson », *Bulletin des recherches historiques*, 42 (1936), p. 347-355 ;

Philippe Sylvain, « Charles Wilson », *DBC en ligne*.

¹² Jean-Jacques Lefebvre, « La descendance de Pierre Boucher, fondateur de Boucherville », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 5 (1952), p. 90, note 93.

encore des descendants, par les femmes, dans la famille de l'honorable Charles Wilson¹³ ». Ce n'est qu'en toute fin de chapitre qu'il ajoute, sans trop insister, que « le Canada possède encore plusieurs descendants de cette famille, répandus dans le Comté de Laval¹⁴ ». L'absence de détails et l'emploi du terme un brin irrévérencieux « répandus » contrastent avec la description précise et flatteuse que l'abbé Daniel donne des autres nobles de son époque dans le reste de son livre.

Le malaise s'est amplifié avec le temps. Dans sa monographie sur les d'Ailleboust publiée en 1917, Ægidius Fauteux parle assez longuement d'Angélique Catherine (qu'il confond d'ailleurs avec sa sœur Renée Angélique), mais semble vouloir nous donner l'impression qu'elle a été la dernière d'Ailleboust de Manthet. En effet, il n'indique que le lieu et la date de baptême de son frère Nicolas, comme il le fait de tous les enfants morts en bas âge¹⁵. Il ne laisse d'ailleurs planer aucun doute sur l'extinction des d'Ailleboust, affirmant catégoriquement que « Quoique éteinte aujourd'hui, [cette famille] reste sans contredit une des plus importantes du Canada français¹⁶. »

Trois questions se posent alors : Pourquoi l'abbé Daniel, d'ordinaire si respectueux, mentionne-t-il la famille du notaire de Manthet en termes vagues et un peu hautains ? Pourquoi Fauteux, historien sérieux, fait-il comme s'il avait voulu en effacer carrément le souvenir ? Et les d'Ailleboust étaient-ils vraiment éteints en 1917 ?

Le notaire Nicolas d'Ailleboust de Manthet

Comme nous l'avons vu, loin d'être mort au berceau, Nicolas de Manthet fils (qui signe toujours Manteht) est devenu notaire en 1807 ; il suivait là l'exemple de bien des nobles de son époque qui ont opté pour les professions libérales, alors en pleine expansion, pour se maintenir dans l'échelle sociale lorsqu'ils ne possédaient pas de vastes biens seigneuriaux. Il a exercé sa profession pendant près de 60 ans, non seulement à l'île Jésus, mais aussi sur la rive nord de la rivière des Mille-Îles et dans l'ouest de l'île de Montréal¹⁷. Il a été capitaine à la Division de Blainville de la milice sédentaire du Bas-Canada¹⁸. Le 6 juillet 1807, à Sainte-Rose, il a épousé Marie-Agathe Charest (Antoine et Marie-Charlotte Marion), née à Lachenaie le 26 juin 1783 et décédée à Pointe-Claire le 20 mars 1833¹⁹. Le 21 octobre 1834, le notaire s'est remarié à Sainte-Anne-de-Bellevue avec Marie-Anne Booth (Thomas et Marie-Anne Saint-Denis), née le 20 mai 1792 à Vaudreuil, veuve de Jean-Baptiste Vinet²⁰.

Nicolas et Marie-Agathe ont eu six enfants, au sujet desquels on trouve les renseignements suivants dans les registres de Sainte-Rose et de Sainte-Thérèse de Blainville²¹ :

- Henri, né le 16 juillet 1809 à Sainte-Rose, mort le 20 août 1809 à Sainte-Rose
- Marie-Hippolyte, née le 21 novembre 1810 à Sainte-Thérèse, morte le 1^{er} février 1861 à Sainte-Rose
- Marie-Sophie, née le 27 janvier 1813 à Sainte-Thérèse
- Marie-Esther, née le 6 juillet 1814 à Sainte-Thérèse
- Joseph-Ovide, né le 18 octobre 1816 à Sainte-Thérèse
- Charles, né le 4 mai 1819 à Sainte-Thérèse

On situe généralement le décès de Nicolas en 1866, année du dernier acte de son greffe. Or, sa sépulture ne se trouve ni dans les paroisses bordant la rivière des Mille-Îles, ni à Pointe-Claire ni à Sainte-Anne-de-Bellevue, où on la chercherait logiquement. Pour la découvrir, il a fallu tenir compte du fait qu'au XIX^e

¹³ François Daniel, *Nos gloires nationales ou Histoire des principales familles du Canada*, Montréal, Eusèbe Senécal, 1867, vol. 1, p. 7.

¹⁴ *Ibid.*, p. 26.

¹⁵ Æ. Fauteux, *La famille...*, *op. cit.*

¹⁶ *Ibid.*, p. 7.

¹⁷ Voir le répertoire chronologique de ses archives, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/notaires/06M_CN601S273/index.html?region=alp&district=al2.

¹⁸ Luc Lépine, *Les officiers de milice du Bas-Canada 1812-1815*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 1996, p. 176.

¹⁹ BanQ, Registre de Pointe-Claire, bobine 428.

²⁰ BanQ, Registre de Sainte-Anne-de-Bellevue, bobine 423.

²¹ BanQ, Registre de Sainte-Rose, bobines 574 et 576 et Registre de Sainte-Thérèse, bobine 1317.

siècle, les aînés finissaient souvent leurs jours chez leurs enfants. Or, en 1864, Marie-Sophie d'Ailleboust de Manthet a hérité d'une maison à Sainte-Geneviève, où elle a emménagé avec sa sœur Marie-Esther. C'est dans le registre de cette paroisse qu'est consigné le décès du notaire le 24 novembre 1867²². On notera avec intérêt que le défunt est qualifié de veuf de Marie-Agathe Charest, comme si Marie-Anne Booth n'avait jamais existé. Ou bien la seconde union avait été malheureuse, ou bien Marie-Sophie n'avait pas apprécié le remariage de son père.

Trois rues perpétuent la mémoire du notaire Nicolas d'Ailleboust : la rue de Manthet à Sainte-Rose, la rue de Manteh à Sainte-Thérèse et la rue Nicolas-Manthet à Blainville.

Les demoiselles de Manthet et leur maison

La maison dont Marie-Sophie avait hérité existe toujours au 15866, boulevard Gouin Ouest à Montréal. Elle a été reconnue monument historique en 1975 et classée immeuble patrimonial en 2012²³. Cette résidence cossue a été construite en 1845 pour le docteur John Lewis Forbes et son épouse Marie-Marguerite-Esther Testard de Montigny, petite-cousine du notaire Nicolas²⁴. Décédée sans enfant en 1864, cette dernière l'a transmise à Marie-Sophie, qui y a vécu jusqu'à son décès le 28 avril 1884 et qui l'a léguée à sa sœur Marie-Esther, inhumée à Sainte-Geneviève le 23 février 1887²⁵.

Ainsi, au moment où l'abbé Daniel écrivait son ouvrage, le notaire et ses filles vivaient à Sainte-Geneviève et appartenaient à l'élite sociale ; ceci ne correspond pas aux d'Ailleboust « répandus dans le Comté de Laval » et, surtout, n'explique pas que Fauteux ait voulu occulter la mémoire de la famille. Il faut donc pousser l'enquête pour trouver les raisons de cet ostracisme.

Le bonhomme Mentette

Charles, le fils cadet du notaire de Manthet, n'a pas laissé de trace ; nous le présumons mort en bas âge. Son frère Joseph-Ovide apparaît dans l'histoire dans la foulée des Rébellions de 1837-1838. Le 3 novembre 1838, il fait une déposition contre les Patriotes de Sainte-Rose²⁶. Le 20 février 1839, de concert avec sa sœur Marie-Sophie, il dénonce les menées du curé François-Magloire Turcotte et des autres Patriotes du village²⁷. Joseph-Ovide est dit notaire dans sa première déposition, ce qui est inexact puisqu'il n'a jamais exercé cette profession ; en février 1839, il est dit plus justement étudiant en droit. Ses études n'ont visiblement pas abouti, puisqu'il est devenu instituteur, comme l'attestent ses deux actes de mariage à Sainte-Rose, avec Sophronie Ouimet (Louis et Archange Nadon) le 3 novembre 1840 et Marie-Agnès Plessis Belair (Jean et Marguerite Morand) le 11 avril 1842²⁸. Notons que ces mariages sont difficiles à trouver dans le répertoire de Sainte-Rose, où le nom Mantet a été retranscrit *Nante*²⁹.

Joseph-Ovide a poursuivi sa carrière d'instituteur à Saint-Janvier, à Sainte-Anne-des-Plaines, puis de nouveau à Sainte-Rose, en un temps où cet emploi était fort mal rémunéré et n'apportait guère de prestige³⁰.

²² BanQ, Registre de Sainte-Geneviève, bobine 441.

²³ Culture et communication Québec, *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, Maison D'Ailleboust-De Manthet <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92912&type=bien#.XYu8yUZKiiM>.

²⁴ Ville de Montréal, Direction de la culture et du patrimoine, Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie, *Énoncé de l'intérêt patrimonial, site de la maison D'Ailleboust de Manthet (15886, boulevard Gouin Ouest)*, décembre 2012, p. 2.

²⁵ BAnQ, Registre de Sainte-Geneviève, bobine 441.

²⁶ Jonathan Lemire, « Doit-on marcher sur Montréal ? », *Histoire de 1837-1838*, 9 mai 2011, <http://www.jonathanlemire.com/articles/annee-2011/doit-on-marcher-sur-montreal/>.

²⁷ *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, 6 (1925-1926), p. 290 et J. Lemire, « On dénonce le curé Turcotte », *Histoire de 1837-1838*, 2 août 2008, <http://www.jonathanlemire.com/articles/annee-2008-recueil-a-venir/on-denonce-le-cure-turcotte/>.

²⁸ BAnQ, Registre de Sainte-Rose, bobines 574 et 575.

²⁹ *Répertoire des mariages de la paroisse Ste-Rose sur l'île Jésus*, Montréal, 1972, p. 153.

³⁰ Pierre François de Noyelle de Fleurimont (1785-1832) a vécu un parcours semblable. Descendant d'un baron arrivé au Canada en 1710, il a vendu sa part du fief de Boucherville et est devenu instituteur à Saint-Mathias. Yves Drolet, « Qui était Arthur Noyelle de Fleurimont ? », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 70 (2019), p. 73-74.

Il est question de lui dans l'autobiographie romancée de l'auteur Robert de Roquebrune. Selon ce dernier, le juge Louis-François-Georges Baby avait été chargé d'organiser une réception réunissant les descendants des familles nobles du Régime français à l'occasion de la visite du comte de Paris et de son fils au Québec en octobre 1890. Le juge Baby...

avait même retrouvé le dernier des Ailleboust de Menthet qui lui avait été signalé par un curé d'un village près de Montréal. Mais le dernier de ces illustres d'Ailleboust [...] ne parut pas à la réception des princes de la Maison Royale, car le dernier des d'Ailleboust de Menthet était un vieux mendiant qu'on appelait le bonhomme Mentette dans son village et qui n'était pas vraiment présentable³¹.

En réalité, si tant est que cette réception ait eu lieu, Joseph-Ovide n'a pu y assister parce qu'il est mort en 1878. Néanmoins, ce récit fictif nous donne l'explication de la gêne de l'abbé Daniel et d'Ægidius Fauteux. Comme Roquebrune, ils ont eu honte de cette famille qui avait perdu son lustre. L'historiographie québécoise d'avant la Révolution tranquille a été une longue réplique au Rapport Durham ; de François-Xavier Garneau à Lionel Groulx, nos historiens ont voulu affirmer la grandeur du peuple canadien-français. Or, à une époque où les classes sociales se distinguaient beaucoup plus qu'aujourd'hui, on était convaincu que la grandeur d'un peuple passait par la présence d'une aristocratie brillante. Dans le contexte culturel qui a vu paraître l'*Armorial du Canada français*³², le « bonhomme Mentette » déparait trop l'image idéalisée que l'on voulait donner de la noblesse canadienne, et on aura préféré l'oublier.

Les belles histoires des pays d'en haut

Contrairement à ce que croyait Roquebrune, Joseph-Ovide n'a pas été le dernier d'Ailleboust. Deux fois veuf sans postérité, il a eu sept enfants de son troisième mariage avec Marguerite Limoges (Joseph et Renée Hogue) le 17 août 1846 à Saint-Janvier³³ :

- Ovide, né le 22 août 1847 à Saint-Janvier, mort le 14 février 1848 à Saint-Janvier
- Flore, née le 27 juillet 1849 à Sainte-Anne-des-Plaines, morte le 19 août 1932 à Sainte-Geneviève
- Marie-Lia, née le 6 février 1852 à Sainte-Rose
- Charles-Joseph-Ovide, né le 16 mars 1854 à Sainte-Rose
- Jean-Louis-Anatole, né le 30 août 1856 à Sainte-Rose
- Édouard-Émery, né le 26 janvier 1861 à Sainte-Rose
- Irénée, né le 1^{er} février 1863 à Sainte-Rose

Marie-Lia et Édouard-Émery n'ont pas laissé de traces et sont présumés morts jeunes. Flore a hérité de la maison de sa tante Marie-Esther à Sainte-Geneviève ; elle y a habité jusqu'à son décès et a été organiste de la paroisse³⁴. Son nom est cité en 1904 dans une cause d'élections municipales et de paiement de taxe scolaire³⁵. Une rue Manthet sera nommée à Pierrefonds en sa mémoire. Ses frères n'ayant pas eu d'héritage, deux d'entre eux ont tenté leur chance dans la région des Hautes-Laurentides, ouverte depuis peu à la colonisation à l'initiative du célèbre curé Antoine Labelle. Du 1^{er} septembre 1894 à sa démission le 1^{er} mars 1897 et du 1^{er} décembre 1899 à sa démission le 21 mars 1905, Irénée a été le premier et le troisième maître de poste de la mission Saint-Agricole (aujourd'hui Val-des-Lacs), entre Saint-Donat et Saint-Faustin³⁶. Le 22 juillet 1895, à Saint-Donat, il a épousé Donald Villeneuve (Charles et Émélie Chartrand), décédée à l'âge de 22 ans, le 4 juillet 1899³⁷. Le couple a eu un fils Joseph-Ovide né le 17 octobre 1896 (baptisé sous le nom

³¹ Robert de Roquebrune, *Quartier Saint-Louis*, récit, Montréal, Fides, 1966, p. 162. Voir aussi Roger Le Moine, « Considérations sur la noblesse canadienne », *Les Cahiers des Dix*, 54 (2000), p. 58.

³² Édouard-Zotique et Régis Roy, *Armorial du Canada français*, Montréal, Beauchemin, 1915-1918, 2 vol.

³³ BanQ, Registre de Saint-Janvier, bobine 1324, Registre de Sainte-Anne-des-Plaines, bobine 1314 et Registre de Sainte-Rose, bobine 576.

³⁴ Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal, Maison D'Ailleboust-De Manthet, Fiche du bâtiment, http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/fiche_bat.php?arrondissement=0&batiment=oui&lignes=25&id_bat=7537-87-5917-01&début=150.

³⁵ Conseil général du Barreau de la Province de Québec, *Rapports judiciaires de Québec*, Cour supérieure, vol. 26, 1904, p. 88.

³⁶ Bibliothèque et Archives Canada, Bureaux et maîtres de poste, Saint-Agricole, http://www.collectionscanada.gc.ca/base-de-donnees/bureaux-poste/001001-119.01-f.php?&isn_id_nbr=28975&interval=24.

³⁷ *Paroisse St-Donat, 1875-1993*, Joliette, Société de généalogie de Lanaudière, 2002, répertoire des mariages p. 17 et répertoire des décès p. 64.

de Joseph-David à Saint-Faustin) et un autre enfant anonyme inhumé à Saint-Faustin le 14 avril 1899³⁸. Au recensement du 31 mars 1901, Irénée vivait dans le canton d'Archambault de Saint-Donat avec son fils et sa mère (que le recenseur désigne erronément comme son épouse) ; il était dit cultivateur comme son frère et voisin Jean-Louis-Anatole³⁹.

Les deux frères sont ensuite rentrés à Sainte-Rose où Irénée est devenu journalier et a épousé Marie-Alexina Thibault (Jean-Baptiste et Aurélie Papineau) le 7 janvier 1908⁴⁰. Au recensement de 1911, Jean-Louis-Anatole vivait à Sainte-Rose, tandis que le jeune Joseph-Ovide habitait chez sa tante Flore à Sainte-Geneviève⁴¹.

Les derniers d'Ailleboust de Manthet

Irénée et Marie-Alexina ont eu cinq enfants, au sujet desquels on trouve les renseignements suivants dans le registre de Sainte-Rose⁴² :

- Irénée, né le 19 août 1909
- Vianney, né le 20 mai 1912
- Marie-Rose, née le 11 décembre 1913, morte le 27 décembre 1913
- Eugène, né le 8 janvier 1915 mort le 16 février 1915
- Cécile, née le 11 mars 1917, morte le 30 mars 1917

En 1931, l'érudite Thérèse Archambault-Lessard s'est douté que les d'Ailleboust de Manthet n'étaient pas éteints. Elle s'est rendue à Sainte-Rose, où elle a rencontré Irénée père et sa famille, ainsi que Jean-Louis-Anatole (*Johnny*) resté célibataire. Elle mentionne que leur frère *Joe* vivait aux États-Unis ; il s'agit vraisemblablement de Charles-Joseph-Ovide né en 1854. Elle a aussi rendu visite à Flore à Sainte-Geneviève⁴³. Nous avons appris de source familiale que Flore avait déshérité ses frères, qui n'ont donc rien touché du produit de la vente de sa maison au docteur Daniel Ladouceur en 1932 et qui ont ainsi vu s'envoler leur dernier espoir de sortir de la pauvreté.

Seul enfant de l'instituteur à avoir eu une postérité, Irénée père est mort le 16 septembre 1944 à Sainte-Rose⁴⁴. Son fils Vianney s'est marié dans une paroisse du centre-sud de Montréal en 1947⁴⁵. Il est mort quelques années plus tard⁴⁶ et ses frères sont morts célibataires. Il a laissé un fils, qui est le dernier représentant vivant de la famille et avec qui va s'éteindre la descendance en ligne masculine légitime de Pierre d'Ailleboust.

Le faible taux de nuptialité observé chez les arrière-petits-enfants de Charles-Joseph s'est confirmé par la suite. Sur quatre générations, douze des dix-neuf descendants du notaire Nicolas de Manthet sont parvenus à l'âge adulte, mais seuls trois d'entre eux se sont mariés, à raison d'un garçon par génération. C'est donc par un fil que la famille s'est perpétuée jusqu'à maintenant.

Conclusion

Parvenus au terme de notre enquête, nous constatons que loin d'être éteints en 1845, les d'Ailleboust de Manthet ont survécu jusqu'à nos jours dans une obscurité croissante. Leur destin illustre le pari risqué pris

³⁸ BAnQ, Registre de Saint-Faustin, Fonds Drouin, bobine 64 et Berthe Forget Brissette, *Saint-Faustin, baptêmes 1886-1910 et décès 1886-1962*, 1995, répertoire des baptêmes p. 23 et répertoire des décès p. 62.

³⁹ Recensement de 1901, <http://data2.collectionscanada.ca/1901/z/z004/pdf/z000151834.pdf>.

⁴⁰ BanQ, Registre de Sainte-Rose, Fonds Drouin, bobine 1124.

⁴¹ Recensement de 1911, <http://data2.collectionscanada.gc.ca/1911/pdf/e002057013.pdf> et

<http://data2.collectionscanada.gc.ca/1911/pdf/e002060797.pdf>.

⁴² BAnQ, Registre de Sainte-Rose, Fonds Drouin, bobines 1124 et 1125.

⁴³ Thérèse Archambault-Lessard, « d'Ailleboust », *Le Devoir*, Montréal, 14 décembre 1931.

⁴⁴ BAnQ, Index consolidé des décès du Québec, 1931-1970, bobine 14.

⁴⁵ *Répertoire des mariages de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul de Montréal 1868 à 1977*, Ottawa, Centre de généalogie S.C., 1979, p. 104.

⁴⁶ *Paroisse St-Sulpice, 1706-1992*, Joliette, Société de généalogie de Lanaudière, 2002, répertoire des décès p. 216.

par les nobles canadiens qui ont choisi de rester au pays après 1760-1763. Contrairement au roi de France, la couronne britannique ne leur devait rien. Les nouvelles autorités les ont certes privilégiés dans l'octroi de fonctions officielles, mais seulement dans la mesure où ils leur étaient utiles de par leur richesse et leur influence. Ainsi, à chaque génération, un manque de sens de l'administration ou de compétence professionnelle pouvait sonner le glas d'une famille. Dans le cas des d'Ailleboust de Manthet, c'est l'incapacité de Joseph-Ovide de réussir ses études de notariat qui a engagé la famille dans un inexorable déclin économique et social. Ses sœurs et sa fille se sont maintenues dans la bourgeoisie, notamment par la transmission d'un patrimoine immobilier, mais ses fils et ses petits-fils n'ont pu échapper à la prolétarianisation. À la même époque, on observe un phénomène semblable de paupérisation des hommes et de maintien des femmes dans l'élite sociale chez d'autres familles nobles en perte de vitesse, comme les Aubert de Gaspé et les Hertel de Rouville. Ce n'est là qu'un exemple des éclairages que l'étude de la noblesse canadienne peut apporter sur l'histoire sociale du Québec.

L'auteur veut saluer ses devanciers Thérèse Archambault-Lessard, dont l'article de 1931 a orienté sa recherche des descendants de Joseph-Ovide, et Jean-Jacques Lefebvre, qui a été le seul à citer cet article qui aurait autrement été introuvable. L'auteur veut aussi remercier le fils de Vianney, dont le témoignage a permis de mettre un point final à l'histoire de cette illustre famille.

LES DENYS ET LE VICOMTE FORSYTH DE FRONSAC : ANALYSE D'UNE MYSTIFICATION GÉNÉALOGIQUE¹

La famille Denys a joué un rôle de premier plan dans l'histoire de la Nouvelle-France. Pourtant, il a fallu attendre les années 1990 pour qu'on en retrace les origines exactes. La tâche était d'autant plus compliquée qu'une généalogie fantaisiste inventée au tournant du XX^e siècle brouillait les pistes. Pour voir clair dans cette histoire, nous allons résumer les faits qui entourent cette famille, puis dénouer les fils de la mystification qui a longtemps trompé les généalogistes et les historiens et qui trouve encore écho dans les données diffusées par Internet.

Deux frères en Amérique

Les frères Simon et Nicolas Denys ont fait souche en Nouvelle-France. Simon s'est établi à Québec en 1651. Baptisé le 12 janvier 1600 à Tours et décédé le 11 novembre 1678 à La Rochelle, il a été anobli en 1668 et a eu vingt-deux enfants de ses mariages avec Jeanne Dubreuil et Françoise Dutertre². Il est l'ancêtre des Denys de Bonnaventure qui ont quitté le Canada pour la France où ils tiennent encore de nos jours une place honorable dans la noblesse³, des Denys de La Ronde dont les branches francophones et anglophones, catholiques et protestantes, métisses et amérindiennes ont essaimé à travers l'Amérique du Nord⁴, des Denys de Saint-Simon qui se sont éteints à Saint-Domingue en 1785 et des Denys (Denis) de Vitré établis en Angleterre où ils ont occupé un rang enviable au sein de la *gentry* jusqu'à leur extinction en l'an 2000⁵.

Alors que Simon s'installait à Québec, son frère Nicolas a opté pour l'Acadie, dont il est devenu gouverneur en 1654 et où il a obtenu une vaste seigneurie s'étendant de Gaspé au Cap-Breton. Il est surtout connu pour avoir publié en deux tomes une description géographique et historique de l'Acadie. Il ne faut pas se fier aux données anciennes du *Dictionnaire biographique du Canada* qui le dit né à Tours en 1598 et décédé en 1688, probablement à Nipisiguit en Acadie, et père de trois enfants nés en Acadie : « Richard, Marie qui épousa Michel Leneuf de La Vallière, et peut-être Marguerite qui épousa le capitaine James Forsayth »⁶. En réalité, il est né à Tours le 2 juin 1603 et décédé en France vers 1687, il a eu cinq enfants, tous nés à La Rochelle et sa fille Marguerite est morte en bas âge en 1654⁷. Son fils Richard (1647-1691) a obtenu les seigneuries de Miramichi, de Gobin et de Ristigouche et pris le titre de sieur de Fronsac (que son père ne portait pas, contrairement à ce qu'on lit souvent). De sa première union avec une Amérindienne est né un fils Nicolas, qui a péri avec toute sa famille à Beaumont (Québec) lors d'une épidémie en 1732. Nicolas n'avait pas hérité des seigneuries, qui sont allées à la seconde épouse de Richard, Françoise Cailleteau⁸.

¹ Version révisée d'un article publié par Yves Drolet dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 65 (2014), p. 179-191.

² Stephen A. White, *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes*, Moncton, Presses de l'Université de Moncton, 1999, p. 483.

³ Julien Bordier, « Les Butler et les Denys de Bonnaventure, maîtres des océans », *L'Express*, 26 mars 2008, http://www.lexpress.fr/region/maîtres-des-océans_472886.html.

⁴ Voir *supra*, p. 120.

⁵ Anne Horner, *The Family History of Katherine Anne Sandison*, <http://www.gritquoy.com/genealogy/index.php>.

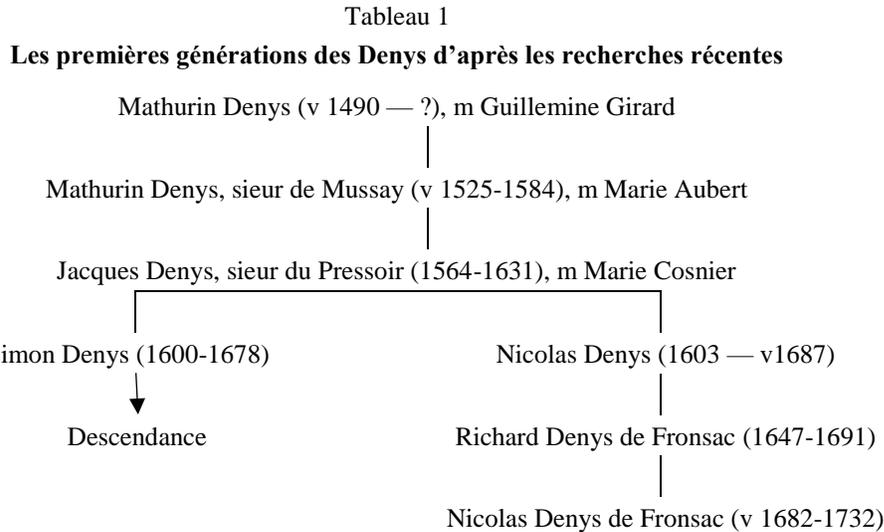
⁶ George MacBeath, « Nicolas Denys », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne (DBC en ligne)*, www.biographi.ca.

⁷ S. A. White, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 487 et Jean-Marie Germe, *Les Acadiens en Poitou*, <http://gw.geneanet.org/jgerme?lang=fr&m=AM&v=8>.

⁸ Alfred Bailey, « Richard Denys de Fronsac », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

Une famille tourangelle

Les recherches du généalogiste français Jean-Marie Germe dans les documents des XVI^e et XVII^e siècles nous apprennent que le premier ancêtre certain des frères Simon et Nicolas est Mathurin Denys, marchand né à Tours vers 1490, époux de Guillemine Girard. Ce Mathurin (dit l'ainé) a eu un fils Mathurin (dit le jeune), sieur de Mussay, marchand né à Tours vers 1525 et décédé près de cette ville le 11 septembre 1584, époux de Marie Aubert. Mathurin le jeune a eu un fils Jacques, sieur du Pressoir (et non de la Thibaudière comme on l'a souvent écrit), marchand et conseiller du roi né à Tours en 1564 et décédé au même endroit le 28 mai 1631, époux de Marie Cosnier et père de Simon et de Nicolas (tableau 1)⁹.



Ces données tirées des registres paroissiaux et des actes notariés confirment pour l'essentiel la tradition familiale rapportée par Amédée Denys de Bonnaventure (1796-1890), membre de la branche française noble de la famille, dans un arbre généalogique établi en 1842 et un livre rédigé en 1865¹⁰. Amédée ignorait toutefois le nom des parents de Mathurin le jeune ; il dit seulement que le père de ce dernier était intendant des finances au temps où M. de Beaune était surintendant. C'est une erreur. En fait, Mathurin le jeune était régisseur d'un château appartenant au petit-fils du surintendant des finances Jacques de Beaune-Semblançay¹¹. Par ailleurs, Amédée affirmait que Mathurin le jeune était le frère de Pierre Denys de La Baraudière, échevin de Tours. Retenu par de nombreux généalogistes¹², ce lien est possible, voire probable, puisque Mathurin avait un frère appelé Pierre, mais aucun document n'a encore permis de confirmer formellement que ce dernier était Pierre de La Baraudière.

Un ancêtre normand ?

Dans l'introduction de son édition de l'ouvrage de Nicolas Denys publiée en 1908, l'historien William Francis Ganong affirme que les Denys de Tours descendaient de Jean Denys, marin d'Honfleur en Normandie

⁹ J.-M. Germe, *loc. cit.*

¹⁰ Documents communiqués à l'auteur par Xavier Denys de Bonnaventure.

¹¹ Courriel de Jean-Marie Germe, 25 avril 2014 et courriel de René Albert, 17 mai 2014.

¹² Geoffrey Audcent, *The Denys and Cosnier Families of Tours in the Province of Touraine (France)*, 2013, 8 p. <http://endocs.org/docs/index-330901.html> et René Albert, *Chronique familiale de Mathurin L'ainé Denys*, 2013 (ouvrage communiqué à l'auteur par Xavier Denys de Bonnaventure).

qui a navigué dans les eaux de l'Amérique du Nord au début du XVI^e siècle¹³. L'année suivante, cette affirmation revient dans un article paru en France, dont les auteurs disent tirer leur information de source canadienne¹⁴. En 1930, cet article est cité dans un ouvrage de l'abbé Couillard Després¹⁵, d'où l'information a filtré dans le dictionnaire du Père Lejeune en 1931¹⁶. Par la suite, l'affirmation a été reprise dans un manuscrit de John Durham Denis de Vitre¹⁷, puis dans un article de Roger Comeau publié en 1955¹⁸; on la retrouve de nos jours dans bien des ouvrages d'histoire¹⁹ et des sites de généalogie²⁰.

Or, il n'existe aucune trace documentaire de cette filiation, qu'ignorait également la tradition familiale jusqu'au début du XX^e siècle. De plus, dans une étude sur les marins d'Honfleur publiée en 1897, l'historien Charles Bréard indique que « la famille de Jean Denys a subsisté obscurément jusqu'à la fin du XVII^e siècle »²¹, ce qui contredit l'hypothèse d'une descendance bourgeoise en Touraine. Dès 1948, Robert Le Blant a mis en doute cette filiation²². En 1971, Bernard Pothier souligne qu'elle relève de la légende et qualifie de drôle et en grande partie imaginaire l'ouvrage d'où Ganong l'a tirée²³, un livre publié en 1903 sous le titre *Memorial of the Family of Forsyths de Fronsac*²⁴. Les généalogistes qui reprennent cette filiation citent également cet ouvrage, qui est signé Frédéric Gregory Forsyth, vicomte de Fronsac. C'est donc vers cet auteur que nous devons nous tourner pour retracer la genèse de ce mythe généalogique.

Le vicomte de Fronsac, idéologue et généalogiste

Frédéric Gregory Forsyth de Fronsac, de son vrai nom Frederick Gilman Forsaith²⁵, est né à Portland (Maine) en 1855 et décédé à Toronto en 1925²⁶. Comme on le verra au chapitre suivant, ce singulier personnage a formulé une théorie raciale affirmant la supériorité des Francs et des *Northmen* danois qui ont donné leur nom à la Normandie. Dans un article paru en français à Montréal en 1912²⁷, il prétend que les noblesses européennes et leurs branches nord-américaines descendent de ces peuples, qu'il assimile à la race aryenne ; au Canada, il appelle de ses vœux le rétablissement d'un ordre social dominé par cette noblesse seigneuriale qui constitue la « nation franco-normande ».

Afin de réunir cette aristocratie, Fronsac a créé un Ordre seigneurial du Canada, branche d'un Ordre aryen qu'il avait fondé aux États-Unis en 1879. S'étant autoproclamé maréchal de blason de son Ordre, il devait forcément s'affirmer de race aryenne et se trouver des ancêtres nobles franco-normands. Il s'est employé à le faire en se rattachant faussement à la famille noble écossaise Forsyth et à la famille Denys, dans une généalogie évolutive qu'il passera sa vie à amplifier et à retoucher, tel un artiste qui ne cesse de parfaire son œuvre.

¹³ William Francis Ganong (ed.), *The description and natural history of the coasts of North America (Acadia)*, Toronto, The Champlain Society, 1908, p. 9.

¹⁴ Henri Bas et Victor Guignard, « L'église Saint-Symphorien à Tours », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique de Touraine*, 48 (1909), p. 335.

¹⁵ Azarie Couillard-Després, *Charles de Saint-Étienne de La Tour, gouverneur, lieutenant-général en Acadie, et son temps, 1593-1666*, Arthabaska, 1930, p. 231.

¹⁶ Louis Lejeune, *Dictionnaire général du Canada*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1931, vol. 1, p. 490.

¹⁷ *Biographical Note on Matthew Theodosius De Vitre and his son Jean, with later notes added by the Rev. J. D. D. De Vitre*, National Maritime Museum, Greenwich, Londres, cote DEV/52 (texte communiqué à l'auteur par David Flint).

¹⁸ Roger Comeau, « Nicolas Denys, pionnier acadien », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 3 (1955-1956), p. 31.

¹⁹ Notamment Brian Tennyson, *Impressions of Cape Breton*, Sydney NS, UCCB Press, 1986, p. 5.

²⁰ Notamment André de La Ronde, « Jehan Denys » http://www.myheritage.fr/person-1001123_22143881_22143881/jehan-denys, cité par René Albert, « Qui a découvert l'Amérique ? », 2006 <http://www.histoire-genealogie.com/spip.php?article835>.

²¹ Charles Bréard, *Le vieux Honfleur et ses marins*, Rouen, Cagniard, 1897, p. 82.

²² Robert Le Blant, « Les études historiques sur la colonie française d'Acadie, 1603-1713 », *Revue d'histoire des colonies*, 35 (1948), p. 94.

²³ Bernard Pothier, « Nicolas Denys : Chronology and Historiography of an Acadian Hero », *Acadiensis*, 1 (1971), p. 55.

²⁴ Frédéric Gregory Forsyth, Viscount de Fronsac, *Memorial of the Family of Forsyths de Fronsac*, Boston, Parkhill, 1903, viii-97 p.

²⁵ Courriel de Bob McLellan, généalogiste de Portland (Maine), 10 juin 2014.

²⁶ Sur ce personnage, on lira notamment Auguste Vachon, « Frédéric Gregory Forsyth, Vicomte de Fronsac : a man in search of a Kingdom », *Heraldry in Canada/L'héraldique au Canada*, 24, 3 (septembre 1990), p. 18-27.

²⁷ Vicomte Forsyth de Fronsac, « La Nation Franco-Normande au Canada », *La Revue franco-canadienne*, vol. 8 (1911-1912), p. 115-120, 199-213, 274-289, 364-377 et 437-448, vol. 9 (1912), p. 30-42, 123-134, 242-262, 337-348 et 422-428.

L'ouvrage de 1903, qui a longtemps fait autorité et auquel se fient encore bien des généalogistes, est la quatrième version de cette généalogie inventive, dont l'élaboration a débuté avec un court article paru dans une revue du New Hampshire en 1885 et s'est poursuivie dans deux études plus étoffées éditées en 1888 et en 1897²⁸. Par la suite, Fonsac a encore modifié et raffiné son récit dans des articles aux allures érudites qu'il a réussi à faire publier dans des revues sérieuses²⁹. Passé maître dans l'art de la mystification, notre auteur a su nichier ses inventions dans des généalogies véridiques qui leur donnent un air d'authenticité. Heureusement pour nous, il ne s'est pas donné la peine de présenter des données cohérentes d'une version à l'autre, de sorte qu'une comparaison attentive des moutures successives de sa généalogie fait ressortir les rouages de sa supercherie.

C'est en 1897 que Fonsac introduit les Denys dans sa généalogie-fiction. Leur apparition étant directement liée au mythe qu'il a créé autour de la famille Forsyth, nous devons d'abord retracer la genèse de ce mythe pour comprendre comment et pourquoi une famille bourgeoise de Tours s'est trouvée imbriquée dans une construction fantasmagorique qui a durablement obscurci ses origines.

La pseudo-origine française des Forsyth

Notre auteur affirmait descendre du noble écossais David Forsyth de Dykes, qui était commissaire du revenu de Glasgow en 1594. Dans son article de 1885, il soutient que les Forsyth de Dykes descendaient de Robert de Forsath, noble aquitain passé au service du roi d'Écosse au début du XIV^e siècle, Forsath étant l'ancien nom de la commune de Fonsac (Gironde) dont les ancêtres de Robert auraient été seigneurs. En 1888, c'est plutôt Osbert, fils de Robert, qui quitte l'Aquitaine pour l'Écosse. En 1903, notre auteur remonte de deux générations : un membre d'une branche cadette de la famille des vicomtes de Fonsac se serait établi en Angleterre où il avait accompagné Éléonore de Provence qui allait épouser le roi Henri III en 1236 ; il serait le grand-père de Robert qui serait passé en Écosse.

Fonsac affirme tirer cette généalogie d'un traité d'héraldique écossaise publié en 1881 ; or, cet ouvrage ne fait que recenser les Forsyth mentionnés dans différents armoriaux et ne dit rien de leurs liens de parenté et *a fortiori* des prétendues origines françaises de la famille³⁰. En réalité, aucun membre connu de la famille des vicomtes de Fonsac ne s'appelait Robert ou Osbert ou ne s'est installé en Angleterre ou en Écosse³¹. Cette fable repose sur la ressemblance phonétique entre le patronyme Forsyth et le toponyme Forsath que notre auteur a trouvé dans une édition américaine des *Chroniques* médiévales de Jean Froissart (1337-1405), qu'il cite en 1888³². Racontant la conquête de l'Aquitaine par les Anglais en 1345, Froissart mentionne une localité qu'il appelle Forsach. La variante Forsath trouvée dans certains manuscrits a été retenue par les traducteurs anglais de l'œuvre, qui ont identifié ce lieu à la localité de Fonsac au début du XIX^e siècle³³. Or, cette identification reprise dans l'édition américaine est erronée, puisque Forsach/Forsath désigne en fait la commune de La Force (en occitan *Força*) en Dordogne³⁴.

Fonsac fait aussi preuve d'inventivité au sujet des origines des seigneurs de Fonsac. En 1888, il nous apprend qu'ils seraient issus de la famille royale de Navarre. En 1897, ayant lu que la forteresse de Fonsac avait été édifée par Charlemagne³⁵, il en fait plutôt les descendants d'un fils de cet empereur dont le nom n'est pas précisé. Dans un article de 1911³⁶, ils sont présentés comme les derniers descendants en ligne masculine de Charlemagne, lequel devient en 1912 un descendant du roi de Germanie Forsith, fils de Baldr et petit-fils d'Odin, « roi du Nord » qui aurait vécu au début de l'ère chrétienne. Or, Baldr et Odin ne sont

²⁸ F. G. Forsyth, « Forsyth Family in New England », *The Granite Monthly*, 8 (1885), p. 251-252 ; *A Genealogical Record. Forsyth of Nydie*, New Market VA, Henkel, 1888, 29 p. ; *Memorial of the De Forsyths de Fonsac*, Boston, Rockwell and Churchill, 1897, 40 p.

²⁹ Notamment « The Honorable Matthew Forsyth (1699-1791) and the Scottish Influence in America », *Americana*, 3 (1908), p. 1-14, et l'article de 1912 cité à la note 27.

³⁰ R. R. Stoddart, *Scottish Arms, being a Collection of Armorial Bearings, A.D. 1370-1678*, vol. 2, Édimbourg, William Paterson, 1881, p. 297.

³¹ Pierre Julien-Laferrère, « Les vicomtes de Fonsac au XIII^e siècle », *Le Léopard*, 5 (1978), p. 3-4.

³² *Froissart's Chronicles of the Middle Ages*, New York, Leavitt Trow, 1847.

³³ Thomas Johnes (éd.), *Sir John Froissart's Chronicle*, 2^e éd., vol. 2, Londres, Longman, Hurst, Rees and Orme, 1805, p. 62.

³⁴ Henry Ribadieu, *Les campagnes du comte Derby en Guyenne*, Paris, Dentu, 1865, p. 25.

³⁵ Ernest Lavisse et Alfred Rambaud, *Histoire générale du IV^e siècle à nos jours*, vol. 1, Paris, Armand Colin, 1893, p. 310.

³⁶ Viscount de Fonsac, « Heraldic Considerations », *Americana*, 6 (1911), p. 399.

autres que des dieux de la mythologie germanique. Ainsi, c'est dans une apothéose digne d'un opéra de Wagner que culmine cette saga des Forsyth.

Les Forsyth en Amérique

En 1885, notre auteur soutient que son trisaïeul Matthew Forsaith, venu d'Irlande à Chester (New Hampshire) vers 1735, était l'arrière-petit-fils de Robert Forsayth de Failzerton, fils cadet de David Forsyth de Dykes, par une filiation qui n'est pas précisée (tableau 2). En 1888, Matthew devient le petit-fils de Robert, par un capitaine James Forsayth au sujet duquel aucun détail n'est donné. En 1897, Matthew devient l'arrière-arrière-petit-fils de Robert : le capitaine James aurait eu une fille Margaret qui aurait épousé son petit-cousin Walter, et ce couple aurait eu un fils James, lui aussi capitaine, qui serait le père de Matthew (tableau 3). Notons que Walter figurait déjà dans les textes de 1885 et 1888, mais que notre auteur ne lui attribuait alors ni mariage ni descendance.

Tableau 2

Ascendance fictive de Matthew Forsaith d'après Forsyth de Fronsac (1885)

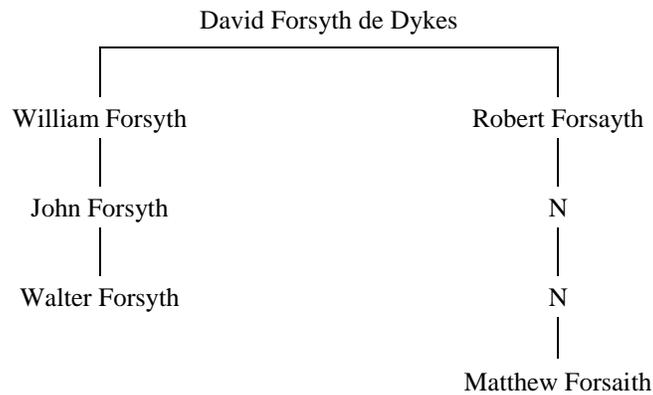
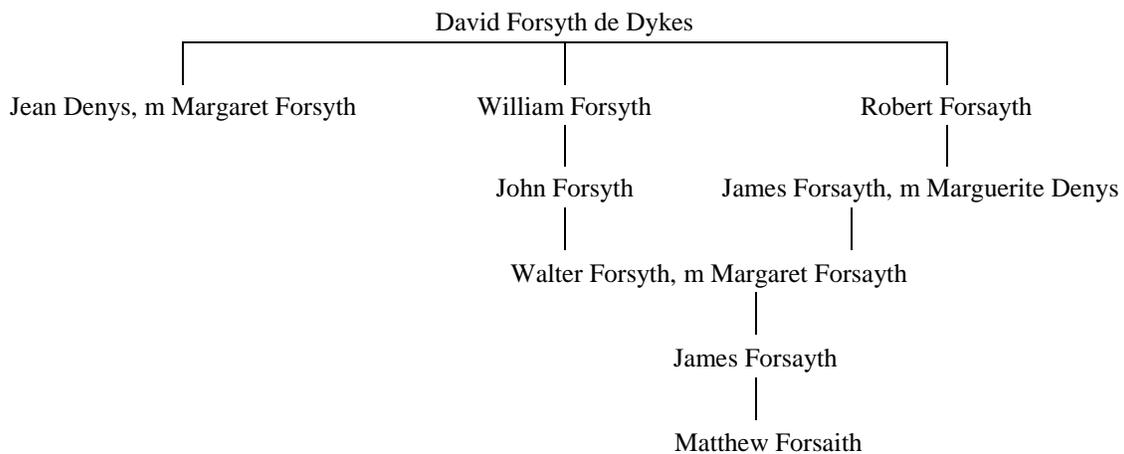


Tableau 3

Ascendance fictive de Matthew Forsaith d'après Forsyth de Fronsac (1897)



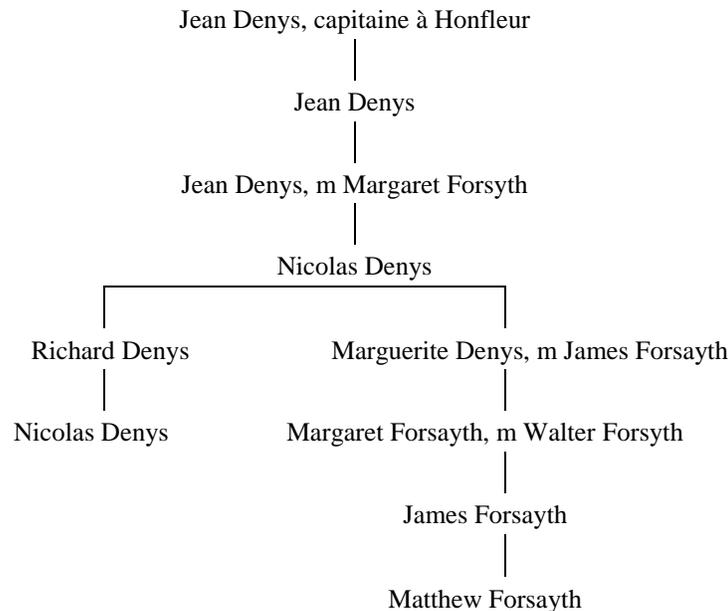
Là encore, ces prétentions ne s'appuient sur aucune source documentaire. Par exemple, aucun témoignage indépendant ne confirme l'existence de Robert de Failzerton. Le seul ouvrage cité par Fronsac, une histoire de la ville de Chester publiée en 1869, mentionne simplement que Matthew Forsaith, diacre de l'Église presbytérienne né en Écosse et marié en Irlande, s'est établi au New Hampshire avec son épouse et sa belle-

famille vers 1730, sans faire la moindre allusion à un lien quelconque avec les nobles Forsyth³⁷. C'est Fronsac qui a progressivement inventé à son ancêtre Matthew une ascendance peuplée de personnages fictifs, auxquels il a rattaché les Denys d'une façon et dans une intention que nous allons maintenant élucider.

Les Denys entrent en scène

Dans ses premiers textes, Fronsac ne mentionne jamais la famille Denys, dont il ignorait visiblement l'existence. C'est en 1897 qu'il nous apprend que Jean Denys, petit-fils du capitaine Jean Denys d'Honfleur, aurait épousé Margaret Forsyth, fille de David Forsyth de Dykes. Jean et Margaret seraient les parents de Nicolas Denys. Par ailleurs, une fille de Nicolas, Marguerite, aurait épousé son petit-cousin James Forsayth (tableaux 3 et 4).

Tableau 4
Les premières générations des Denys d'après Forsyth de Fronsac (1897)



Ce récit n'a aucun sens. Comme nous l'avons vu, Nicolas n'était pas le fils d'un Denys d'Honfleur et sa fille Marguerite est morte en bas âge. De plus, Margaret Forsyth était absente des versions précédentes de la généalogie, tandis que James Forsayth est apparu de nulle part en 1888. Enfin, Fronsac ne dit rien de Simon Denys et de sa descendance. Il reste à voir d'où il a tiré les éléments de sa fable, d'où lui est venue l'idée d'inclure les Denys dans la généalogie des Forsyth et quel intérêt il avait à le faire.

Les matériaux d'une invention

Fronsac cite trois ouvrages à l'appui de sa généalogie des Denys : l'histoire de la Nouvelle-France du père Charlevoix (1744), où il a découvert l'existence du capitaine Jean Denys et de Nicolas Denys, le dictionnaire généalogique de Cyprien Tanguay et *La Nouvelle-France* de Narcisse-Eutrope Dionne (1891).

³⁷ Benjamin Chase, *History of old Chester from 1719 to 1869*, Auburn NH, 1869, p. 524.

Tanguay mentionne Nicolas Denys, son fils Richard et les enfants de ce dernier, mais il ne sait et ne dit rien des origines de cette famille et du lien qui existait entre elle et le Tourangeau Simon Denys³⁸. Fronsac avait donc beau jeu de lui inventer l'ascendance qu'il voulait. Chez Dionne, il a trouvé des renseignements sur la vie de Nicolas Denys, mais aussi sur la famille normande de Jean Denys. Relayant une information que lui avait communiquée Bréard, Dionne indique notamment que le registre de la confrérie de Notre-Dame d'Honfleur mentionne « Jehan Denys l'ainé, Jehan Denys le jeune et Jehan Denys fils de Jehan »³⁹. C'est de là que viennent les trois Jean Denys dont Fronsac fait les ascendants de Nicolas. Or, Dionne n'établit aucune relation entre Jean et Nicolas ; mieux encore, il précise que le registre de la confrérie couvre la période de 1467 à 1518, tandis que Fronsac fait vivre ses trois Jean du début à la fin du XVI^e siècle.

Dans une note de bas de page, Tanguay rapporte que Richard Denys s'intitulait sieur de Fronsac ; de son côté, Charlevoix désigne erronément Nicolas sous le nom de Nicolas Denys de Fronsac dans la table des matières de son livre⁴⁰. Ces deux brèves mentions sont à l'origine de l'insertion des Denys dans la généalogie des Forsyth par notre auteur, qui soutenait dès 1885 que les Forsyth descendaient des seigneurs de Fronsac. Lorsqu'il a découvert que des Denys acadiens avaient porté ce nom, il a décidé de faire croire qu'ils l'avaient hérité d'une Forsyth. Comme nous allons le voir, il l'a fait pour se parer d'un titre de noblesse canadien et pour revendiquer des droits sur les seigneuries concédées aux Denys.

Un titre de noblesse canadien

Forsyth a tardé à se proclamer vicomte de Fronsac. En 1888, il écrit simplement que Forsyth de Fronsac est le nom de plume sous lequel il publie ses œuvres, et notamment ses poèmes. C'est au début des années 1890 qu'il se mue en vicomte, titre sous lequel il signe un article en 1893⁴¹. En 1895, il dit l'avoir hérité de son grand-père Thomas Forsaith (1776-1849) qui l'aurait prétendument reçu de l'empereur germanique François II en 1798 en récompense de ses supposés services au sein de l'armée royaliste française⁴².

On pourrait consacrer un chapitre entier à la légende que Fronsac a bâtie autour de ses grands-parents Thomas et Sally, mais ce sujet intéresse surtout les généalogistes américains⁴³. Disons simplement que les récits successifs qu'il fait de leur vie, sous son nom ou sous le pseudonyme d'Augustin Bell, sont tellement contradictoires et rocambolesques qu'il n'y a rien de solide à en tirer. Ainsi, son affirmation selon laquelle Thomas aurait été fait chevalier de Saint-Louis a été formellement démentie⁴⁴, et on peut se demander si celui-ci a déjà mis pied en Europe. De même, Fronsac invente lorsqu'il dit que sa grand-mère s'appelait Sally Pray et qu'elle est née à Savannah (Géorgie) d'un amiral anglais apparenté au marquis de Montcalm (!) et d'une descendante des rois d'Écosse. En fait, elle s'appelait Sally Perry et elle est née au Maine en 1784⁴⁵. Fronsac a simplement profité de la ressemblance de son nom de famille avec celui d'un capitaine Pray mentionné dans une histoire de la Géorgie⁴⁶, et dont on ne sait rien par ailleurs, pour lui imaginer une filiation et une ascendance fictives. Il se donnait ainsi des origines royales. Il trouvait aussi utile de prétendre avoir des ancêtres dans les anciens États confédérés du sud des États-Unis, où son Ordre aryen recrutait le gros de ses membres dans les années 1880.

Cette prétendue ascendance sudiste et un titre de noblesse supposément conféré par l'empereur d'Allemagne ne faisaient cependant pas de Fronsac un noble canadien et ne lui donnaient pas d'origine normande, ce qui

³⁸ Cyprien Tanguay, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, Montréal, Eusèbe Senécal, vol. 1, 1871, p. 180-181 et vol. 3, 1886, p. 342.

³⁹ Narcisse-Eutrope Dionne, *La Nouvelle-France de Cartier à Champlain 1540-1603*, Québec, C. Darveau, 1891, p. 108.

⁴⁰ Pierre-François-Xavier de Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, vol. 1, Paris, Rolin, 1744, p. 618.

⁴¹ Viscount de Fronsac, « Origin of the Social Crisis in the United States: a Monarchist's View », *Canadian Magazine*, 1 (mars-octobre 1893), p. 660-664.

⁴² Bernard Burke, *History of the Colonial Gentry*, vol. 2, Londres, Harrison & Sons, 1895, p. 545-546.

⁴³ Les variantes de cette légende se retrouvent dans les textes suivants, outre les ouvrages déjà cités : Charles H. Browning, *Americans of Royal Descent*, Philadelphie, Porter & Coates, 1^{re} éd., 1883, p. 24-24 et 2^e éd., 1891, p. 622-623 ; A. B., « Comte de Fronsac », *Notes and Queries*, 7^e série, vol. 2, Londres, 23 octobre 1886, p. 329 ; Augustin Bell, « Thomas Forsyth, Sieur de Fronsac », *The Granite Monthly*, 10 (1887), p. 253 ; *Boston Evening Transcript*, 8 juin 1904, p. 21.

⁴⁴ A. Vachon, « Frédéric Gregory Forsyth... », *loc.cit.*, p. 18.

⁴⁵ Courriel de Bob McLellan, généalogiste de Portland (Maine), 5 avril 2014 et D. Hamilton Hurd, *History of Hillsborough County, New Hampshire*, Philadelphie, J.W. Lewis, 1885, p. 374.

⁴⁶ Charles C. Jones, *History of Georgia*, vol. 2, Boston, Houghton Mifflin, 1883, p. 250.

lui a posé un problème lorsqu'il a fondé l'Ordre seigneurial du Canada articulé autour de la nation franco-normande. C'est alors qu'il a fait travailler son imagination sur les Denys. En 1897, il écrit que le roi Louis XIV aurait confirmé à Nicolas Denys le titre de vicomte de Fronsac qu'il tenait des ancêtres de sa mère Margaret Forsyth. À l'extinction des Denys de Fronsac en 1732, le titre serait passé à Matthew Forsaith, descendant de Marguerite Denys, d'où il se serait transmis jusqu'à notre auteur. Celui-ci se retrouvait donc membre de plein droit de la noblesse canadienne, et normand de surcroît de par la filiation fictive de Nicolas.

Une seigneurie en Acadie

En plus de tenir un titre de vicomte de sa mère, Nicolas Denys aurait obtenu sa vaste seigneurie acadienne en récompense des services rendus à la France par ses ancêtres paternels, les Denys d'Honfleur. Toujours d'après notre auteur, c'est en son honneur que le détroit de Canso qui sépare l'île du Cap-Breton du continent aurait été appelé détroit de Fronsac au XVII^e siècle. En réalité, le détroit a été baptisé ainsi en hommage au cardinal de Richelieu qui était duc de Fronsac, et c'est parce que ce détroit bordait la seigneurie de Nicolas que son fils Richard s'est intitulé sieur de Fronsac⁴⁷. Dans une invention tardive, notre vicomte raconte qu'à l'extinction des Denys de Fronsac en 1732, leur héritier Matthew Forsaith aurait été gouverneur de Gaspésie jusqu'en 1738, avant de s'établir au New Hampshire⁴⁸.

En 1897, un journal de Boston nous apprend que des Forsyth vont s'adresser aux tribunaux canadiens pour faire reconnaître leurs droits sur les seigneuries concédées jadis à leurs ancêtres Denys de Fronsac⁴⁹. Il s'agit de notre vicomte et de son frère cadet Thomas Scott Forsyth, artiste et journaliste qui se faisait appeler baron de Miscou et comte de Gaspésie⁵⁰. Si de telles démarches ont réellement été entreprises, elles n'ont pas abouti, pour des raisons évidentes.

Une nouvelle version

La fausseté manifeste de la généalogie de 1897 aurait dû attirer l'attention des chercheurs sur la nature fantaisiste du lien établi entre les Denys d'Honfleur et ceux de Tours, mais la croyance à ce lien a subsisté jusqu'à nos jours parce que Fronsac a apporté d'importantes corrections à son récit en 1903, en arrimant sa fable à une généalogie authentique des Denys. Dans cette nouvelle version (tableau 5), Jean Denys, époux de Margaret Forsyth, devient l'arrière-petit-fils du capitaine d'Honfleur. Nicolas n'est plus son fils, mais celui de Jacques Denys, lui-même fils de Mathurin. La connexion avec la Normandie passe désormais par Pierre Denys, un fils du capitaine Jean Denys qui aurait quitté Honfleur pour s'établir à Tours où il serait devenu intendant des finances et qui aurait été le père de Mathurin. Enfin, Fronsac intègre à son livre Simon Denys et toute sa descendance.

La transmission du titre de Fronsac et des seigneuries de Nicolas est maintenue dans cette version, mais elle devient forcément plus complexe, et donc plus fragile. Jean Denys et Margaret Forsyth n'auraient pas eu de postérité et auraient transmis leur héritage à Nicolas, fils aîné de leur arrière-petit-cousin Jacques. Hélas pour Fronsac, nous savons maintenant que Nicolas était le fils cadet de Jacques, ce qui fait écrouler toute la construction.

En comparant les deux versions, on constate que celle de 1903 juxtapose la fable de 1897 et la généalogie établie par Amédée Denys de Bonnaventure. Fronsac a simplement raccordé le père de Mathurin le jeune au capitaine Jean Denys d'Honfleur. Mais comment a-t-il eu vent de cette généalogie ? La réponse se trouve dans le livre de 1903, où il est indiqué que le petit-fils d'Amédée, Louis Denys de Bonnaventure, est devenu conseiller de l'Ordre seigneurial du Canada en France en 1902. De plus, l'auteure d'une histoire de la famille Forsyth parue en 1920, qui dit tenir ses renseignements de Fronsac, indique que ses données sur les Denys

⁴⁷ A. Bailey, « Richard Denys de Fronsac », *loc. cit.*

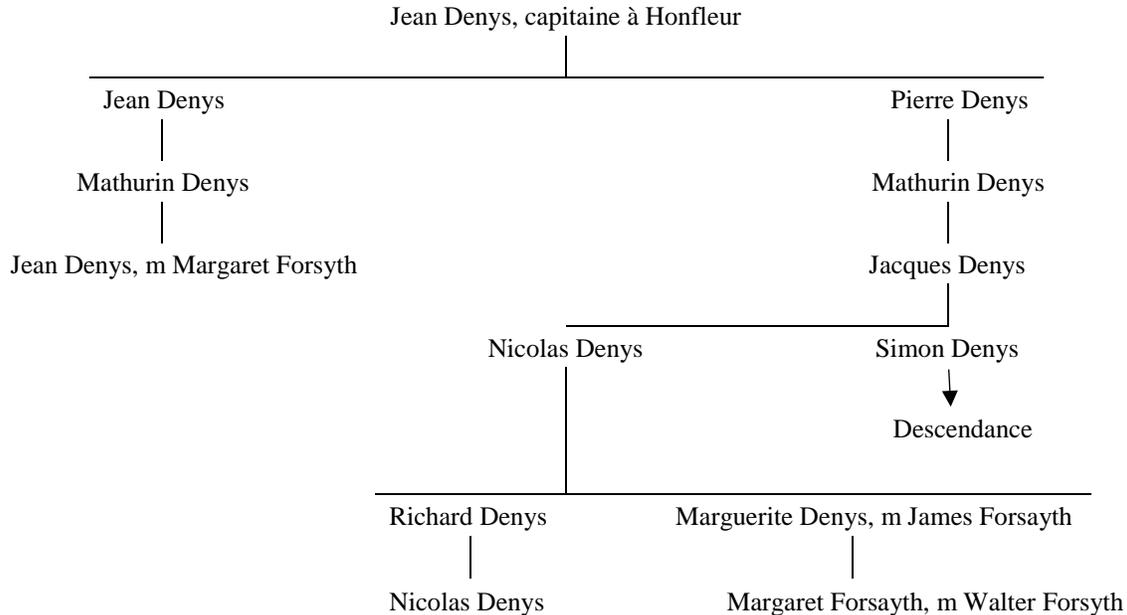
⁴⁸ Viscount de Fronsac, « The Last Royal Governor of Gaspeia », *Canadian Magazine*, 51 (mai-octobre 1918), p. 283-290.

⁴⁹ « Boston Land Claim of 32,000 Miles », *The Boston Daily Globe*, 22 août 1897, p. 32.

⁵⁰ Jennie Forsyth Jeffrie, *A History of the Forsyth Family*, Indianapolis, Burford, 1920, p. 40.

proviennent d'un manuscrit de ce même Louis de Bonnaventure⁵¹. C'est donc ce dernier qui a communiqué la généalogie de sa famille à Fronsac.

Tableau 5
Les premières générations des Denys d'après Forsyth de Fronsac (1903)



N'ayant pas le manuscrit de Louis, nous ne savons pas qui a eu l'idée de prénommer Pierre le père de Mathurin le jeune qu'Amédée intitulait par erreur intendant des finances. Mathurin l'aîné étant peut-être le fils d'un sergent Pierre Denys⁵², il est possible que Louis ait eu connaissance de sources faisant état de cette filiation et les ait mal interprétées. Il se peut aussi que Fronsac ait inventé le prénom, en s'appuyant sur l'affirmation d'Amédée selon laquelle Mathurin le jeune avait un frère cadet appelé Pierre.

Nous ignorons aussi comment Fronsac a réussi à convaincre Louis de Bonnaventure de la véracité de sa généalogie de 1903. Un article de 1902 nous renseigne au moins sur les circonstances dans lesquelles les deux hommes sont entrés en contact. Dans ce texte publié en France par les soins de Louis, Fronsac informe les nobles français ayant des ancêtres canadiens de son intention de demander au gouvernement du Canada de lui confier le fort Sainte-Anne, à l'emplacement de Port-Royal en Acadie, pour en faire le siège de l'Ordre aryen de la noblesse du Canada et de l'Acadie. Il les invite à adhérer à cet ordre et à s'établir à proximité du fort, dans la région d'Annapolis dont il vante la fertilité⁵³. Les archives nationales du Canada conservent des lettres échangées entre Fronsac et le premier ministre Wilfrid Laurier à ce sujet⁵⁴.

Les ramifications internationales d'une mystification

Ce projet n'a évidemment pas eu de suite, comme tous ceux que n'a cessé d'échafauder notre vicomte. Les organisations que Fronsac a créées ont disparu sans laisser de trace. Ses ouvrages politiques n'intéresseront guère que les historiens qui étudient les origines lointaines des idéologies d'extrême-droite du XX^e siècle. Les poèmes qui faisaient sa fierté apparaîtront affreusement ringards à nos contemporains.

⁵¹ *Ibid.*, p. 8.

⁵² G. Audcent, *The Denys...*, *op. cit.*

⁵³ Vicomte de Fronsac, « La noblesse du Canada et de l'Acadie, ses droits et ses privilèges », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, 16 (1902-1904), p. 103-122.

⁵⁴ A. Vachon, « Frédéric Gregory Forsyth... », *loc.cit.*, p. 21.

Autant les projets et les œuvres de Fronsac paraissent obsolètes, autant sa mystification généalogique continue d'exercer une influence insidieuse de part et d'autre de l'Atlantique. En France, les Denys de Bonnaventure se sont demandé s'ils descendaient du capitaine Jean Denys pendant la majeure partie du XX^e siècle, et on spéculait encore sur les liens qui auraient pu exister entre les Denys d'Honfleur et ceux de Tours. Au Canada, les Denys de La Ronde se sont laissé tromper par la fausse généalogie de 1903. On a ainsi vu apparaître Mathurin-Pierre Denys, fusion de Mathurin l'aîné et du pseudo-intendant Pierre Denys. Par ailleurs, le couple fictif James Forsyth-Marguerite Denys est passé du *Dictionnaire biographique du Canada* à la *Mémoire du Québec*, sans le « peut-être » qui était pourtant plus que justifié dans ce cas⁵⁵. Enfin, dans le monde anglo-saxon, il n'y a pratiquement aucun livre ou site consacré à l'histoire et à la généalogie des Forsyth qui ne soit dans une certaine mesure entaché par les élucubrations du vicomte de Fronsac. Dans le cas de cette famille, les données erronées ont été diffusées à si vaste échelle que les dommages sont peut-être irréparables.

Conclusion

La famille Denys n'a pas eu de chance. En plus des mythes créés par les fils de Louis Thibaudière de La Ronde (1753-1808)⁵⁶, elle a été victime des inventions d'un fabulateur qui tenait du mythomane et du charlatan, simplement parce qu'un de ses membres s'était intitulé sieur de Fronsac et que ce nom avait erronément été associé à celui d'une localité mentionnée dans une chronique du XIV^e siècle. C'est pourquoi il a fallu attendre 2014 pour que l'on dispose d'une généalogie complète et fiable de cette famille.

Les généalogistes retiendront de cette invraisemblable mystification qu'ils doivent toujours redoubler de prudence avant de reprendre des données tirées de sources anciennes dont ils ne peuvent garantir la fiabilité.

⁵⁵ Jean Cournoyer, *Mémoire du Québec*, [http://www.memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Denys_\(Nicolas\)](http://www.memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Denys_(Nicolas))

⁵⁶ Voir *supra*, p. 120.

L'ORDRE ARYEN ET SEIGNEURIAL ET LE COLLÈGE DES ARMES DE LA NOBLESSE AU CANADA FRANÇAIS, 1880-1937¹

Dans son autobiographie, l'auteur Robert de Roquebrune (1889-1976) s'étend avec nostalgie sur le déclin de la noblesse canadienne à laquelle il se rattachait par les femmes². Il fait notamment allusion à des groupes nobiliaires qui auraient existé du temps de son enfance :

Des groupes de « nobles » existaient encore à Québec, à Montréal et y constituaient des coteries mystérieusement unies par leurs traditions, leurs prétentions nobiliaires, leurs préjugés, tout ce qui est l'essence du « sang bleu »³.

Écrivain plus qu'historien, Roquebrune avait tendance à romancer les faits, au point qu'on a pu le qualifier de fabulateur⁴. On serait donc justifié de se demander si les groupes mystérieux dont il parle ont existé en dehors de son imagination.

Or, une organisation nobiliaire a bel et bien fleuri au Canada français à la Belle Époque et pendant l'entre-deux-guerres. De 1897 à 1937, des descendants réels ou supposés des familles nobles et seigneuriales canadiennes ont adhéré à ce groupe connu sous les noms d'Ordre aryen et seigneurial de la noblesse du Canada, de Collège des armes de la noblesse du Canada, puis de Conseil armorial de la noblesse de Québec, ou sous des variantes de ces appellations. Ces personnes appartenaient à toutes les strates de la société, depuis un conseiller législatif jusqu'à un menuisier, en passant par des avocats, des notaires et des ecclésiastiques. Comme on le verra, loin d'être une curiosité pour amateurs de littérature chevaleresque, ce mouvement méconnu s'inscrit dans un processus de réaction des sociétés traditionnelles aux bouleversements provoqués par l'avènement de la modernité industrielle. Il apparaît pertinent de le faire sortir de l'ombre au moment où les historiens s'intéressent de nouveau à la noblesse canadienne⁵ et se penchent sur les persistances seigneuriales dans la société québécoise⁶ et les dimensions socioculturelles de l'héraldique et de la généalogie⁷.

¹ Version amplifiée d'une allocution prononcée par Yves Drolet à la Journée d'études *Nouveaux regards sur l'histoire de la noblesse canadienne*, Université de Sherbrooke, 17 mars 2015 et résumée dans l'article « Un obscur projet de restauration de la noblesse (1897-1937) », *Cap-aux-Diamants*, 126 (été 2016), p. 23-26.

² Sa mère était une Salaberry et sa grand-mère paternelle, une Hertel de Rouville.

³ Robert La Roque de Roquebrune, *Quartier Saint-Louis*, Montréal, Fides, 1966, p. 160.

⁴ Né Robert Laroque, il a notamment inventé des origines nobles à son ancêtre paternel et transformé en souvenirs personnels des faits survenus avant ou tout juste après sa naissance. Voir à ce sujet Normand Cazalais, *Robert de Roquebrune. L'art de la fabulation*, Montréal, XYZ, 2011.

⁵ Voir notamment François-Joseph Ruggiu, « Le destin de la noblesse du Canada, de l'Empire français à l'Empire britannique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 66, 1 (été 2012), p. 37-63.

⁶ Le professeur Benoît Grenier mène des recherches novatrices dans ce domaine à l'Université de Sherbrooke.

⁷ Voir notamment François Weil, *Family Trees : A History of Genealogy in America*, Cambridge MA, Harvard University Press, 2013; Forrest D. Pass, « Strange Whims of Crest Fiends: Marketing Heraldry in the United States, 1880–1980 », *Journal of American Studies*, 50 (2015), p. 587-611 et Caroline-Isabelle Caron, *Se créer des ancêtres : un parcours généalogique nord-américain, XIX^e et XX^e siècles*, Sillery, Septentrion, 2006.

Des origines américaines

Paradoxalement, l'histoire de la noblesse aryenne⁸ du Canada français commence à Baltimore en 1880⁹. Des notables de plusieurs États américains se sont réunis dans les locaux de la Société d'histoire du Maryland pour fonder l'Ordre aryen d'Amérique (*Aryan Order of America*, aussi appelé *Royal Aryan Society*), à l'invitation d'un jeune intellectuel de Portland (Maine)¹⁰. Celui-ci se faisait appeler Frédéric Gregory Forsyth et allait plus tard se parer du titre de vicomte de Fronsac et prétendre être né à Montréal en 1856¹¹. En réalité, il s'appelait Frederick Gilman Forsaith et il est né à Portland en 1855¹².

Forsaith venait d'une famille bourgeoise de lointaine origine écossaise engagée dans le commerce maritime entre les États-Unis et les Antilles, dont Portland était alors la plaque tournante. Il a grandi dans un milieu influencé par la mentalité aristocratique des Antilles françaises et espagnoles (esclavagistes jusqu'en 1848 et 1886 respectivement) qui contrastait avec la tradition démocratique du reste de la Nouvelle-Angleterre¹³. Francophile, il lisait les auteurs français dans le texte et il a beaucoup apprécié l'*Essai sur l'inégalité des races humaines* de Gobineau. De ce dernier, il a retenu l'idée de la supériorité de la race blanche aryenne, dont la branche la plus pure était représentée par les peuples germaniques qui avaient conquis l'Europe occidentale au début du Moyen Âge. Contrairement à d'autres disciples de Gobineau¹⁴, il n'identifiait cependant pas ces peuples aux Allemands, Anglo-Saxons et autres nations nordiques de son époque. S'inspirant de la thèse des origines franques de la noblesse française par opposition aux origines gallo-romaines du Tiers état¹⁵, il considérait plutôt que les héritiers des Aryens étaient les nobles européens et leurs descendants, chez qui la pureté originelle de la race aryenne s'était le mieux conservée ; par exemple, les nobles espagnols réputés descendre des Visigoths avaient une qualité aryenne que ne possédaient pas les paysans anglais¹⁶, et les grandes familles de Normandie avaient hérité de la vigueur aryenne des chefs vikings dont le sang coulait dans leurs veines¹⁷.

Sa famille maternelle prétendait descendre des rois Stuart qui étaient d'origine française¹⁸, et il s'est lui-même inventé une généalogie qui liait ses ancêtres Forsaith aux nobles écossais Forsyth, qu'il faisait descendre des vicomtes de Fronsac, en Aquitaine¹⁹. S'étant ainsi rattaché à la noblesse française, il a entrepris de réunir les Américains d'ascendance noble au sein d'un ordre qui œuvrerait à la restauration des institutions aristocratiques du XVII^e siècle aux États-Unis, seul remède à ses yeux à la corruption gouvernementale dans laquelle il voyait la conséquence inévitable de la démocratie. Son programme politique prévoyait notamment l'abolition du suffrage universel et l'élection du Sénat américain par la noblesse aryenne, sous une présidence héréditaire confiée aux descendants du marquis de La Fayette²⁰.

⁸ Comme il sera démontré ici, le terme « aryen » avait ici un sens différent de celui qu'il allait prendre dans l'idéologie nazie. Au sujet du mythe de la race aryenne, on consultera avec profit l'ouvrage récent du protohistorien Jean-Paul Demoule, *Mais où sont passés les Indo-Européens ? Le mythe d'origine de l'Occident*, Paris, Seuil, 2014.

⁹ Pour l'histoire complète de ce mouvement, voir Yves Drolet, *The Aryan Order of America and the College of Arms of Canada, 1880-1937*, Montréal, 2017.

¹⁰ *First Grand Assemblage of the Aryan Order of America in the American College of Genealogical Registry*, Baltimore, 1880.

¹¹ Affirmations reprises par Auguste Vachon, « Frédéric Gregory Forsyth, Vicomte de Fronsac : a man in search of a Kingdom », *Heraldry in Canada/L'héraldique au Canada*, 24, 3 (septembre 1990), p. 18-27. A. Vachon n'avait pas accès à toute la documentation nécessaire pour vérifier toutes les affirmations du pseudo-vicomte de Fronsac, lequel avait tendance, autant sinon plus que Roquebrune, à romancer sa biographie et son histoire familiale.

¹² Données des registres d'état civil du Maine communiquées à l'auteur par Robert McLellan, généalogiste de Portland, 10 juin 2014.

¹³ David Carey, « Comunidad Escondida : Latin-American Influences in Nineteenth- and Twentieth-Century Portland », dans Joseph A. Conforti (ed.), *Creating Portland: History and Place in Northern New England*, Lebanon NH, University Press of New England, 2007, p. 100.

¹⁴ Comme le pangermaniste Houston Stewart Chamberlain et le nordiciste Georges Vacher de Lapouge. Forsyth de Fronsac cite parfois ce dernier, mais il ne retient de ses idées que certains éléments qu'il intègre à son propre système.

¹⁵ Au sujet de cette thèse récurrente dans l'historiographie française des XVIII^e et XIX^e siècles, voir Claude Nicolet, *La fabrique d'une nation – La France entre Rome et les Germains*, Paris, Perrin, 2003.

¹⁶ Viscount de Fronsac, « Heraldic Visitation of the Provinces of the Empire in America », *Americana*, 5 (1910), p. 308-309.

¹⁷ Vicomte de Fronsac, « La Nation Franco-Normande au Canada », *La Revue franco-canadienne*, 9 (1912), p. 115.

¹⁸ James Fred Jamison, *The descendants of John and Catherine Surplus Marr*, Zelenople PA, 1985, p. 241-257.

¹⁹ Voir *supra*, p. 165.

²⁰ Frédéric Gregory Forsyth, *The Kingdom*, Charlottesville VA, Chronicle Press, 1884.

L'Ordre aryen d'Amérique créé dans cette perspective en 1880 a recruté la majorité de ses membres²¹ parmi les ex-officiers de l'armée des États confédérés issus des familles de l'aristocratie coloniale du sud des États-Unis, amenant Forsyth de Fronsac à s'établir en Virginie. Très hostiles au régime qui leur avait été imposé après la guerre de Sécession, et parfois proches du Ku Klux Klan²², ces notables sudistes pouvaient être sensibles à une démarche susceptible de doter leur pays d'institutions conformes à leurs valeurs inégalitaires. Cependant, durant les années 1880, ils se sont peu à peu ralliés au gouvernement américain à mesure qu'on les a laissés instaurer la ségrégation raciale dans leurs États. Ainsi privé de ses appuis politiques, Fronsac a quitté le sud des États-Unis en 1891, pour s'installer auprès de son frère cadet Thomas Scott²³ à Boston, d'où il a tourné son attention vers le Canada²⁴.

La phase loyaliste

L'Ordre aryen d'Amérique n'était pas passé totalement inaperçu au Canada français. En 1880, le comte de Premio Real (1840-1888), consul d'Espagne à Québec et mécène des lettres canadiennes, reprenait en les approuvant les affirmations de Forsyth de Fronsac sur la supériorité de la race aryenne et le danger des mélanges avec les races inférieures²⁵. De son côté, le vicomte de Fronsac était familier avec le Canada et sa noblesse. Son oncle William Pitt Preble avait dirigé le chemin de fer Portland-Montréal²⁶ et un des premiers membres de l'Ordre aryen d'Amérique avait été Édouard-Philippe Leprohon (1816-1886), médecin de Portland originaire de Montréal²⁷ qui descendait des Boucher de Niverville.

Le Canada étant une monarchie, Fronsac espérait y trouver un auditoire plus réceptif à ses thèses aristocratiques. En novembre 1891, il a fait parvenir aux journaux une lettre dans laquelle il annonçait son intention d'établir à Montréal un collège d'héraldique pour réunir les membres des familles honorables ayant droit à des armoiries²⁸. Ce projet n'a pas eu de réalisation immédiate et c'est plutôt au Nouveau-Brunswick que Fronsac a tissé ses premiers liens directs avec le Canada. Il a publié un article virulent contre la démocratie américaine dans un journal de Saint-Jean en 1892²⁹ et il affirmera avoir suivi des cours à l'École d'infanterie royale canadienne de Fredericton en 1893³⁰. Or, la première association loyaliste du Canada avait vu le jour au Nouveau-Brunswick en 1889 ; ceci a donné l'idée au vicomte de fonder une organisation semblable par le truchement de laquelle il pourrait s'introduire dans l'élite canadienne et réaliser ses ambitieux projets.

La volonté de préserver et de promouvoir le patrimoine loyaliste gagnait du terrain dans l'atmosphère de ferveur impériale qui s'était emparée des milieux conservateurs canadiens-anglais à la fin du XIX^e siècle³¹. Saisissant l'occasion et s'inspirant du précédent néo-brunswickois, Fronsac a pris contact avec des notables montréalais pour mettre sur pied une association loyaliste au Québec. Ses démarches ont abouti à la création de l'Association des Loyalistes de l'Empire Uni du Québec dont il a présidé la première réunion le 2 mai 1895. Cette association a compté quelque 35 membres ; durant son assez brève existence, elle a entretenu des

²¹ Forsyth de Fronsac a publié trois listes des personnes inscrites aux registres de la noblesse aryenne entre 1880 et 1924 : « The College of Arms of Canada », *Americana*, 9 (1914), p. 782-790 ; *Public Document No. 4 of the Constitution of Canada*, Ottawa, College of Arms of Canada, [1916], p. 7-8 et *Report of the Herald-Marshall and of the Registrar-General of the College of Arms of the Noblesse in Canada*, Halifax, [1924], p. 16-22.

²² Comme l'ex-lieutenant général et sénateur John Brown Gordon (1832-1904), qui était prévôt général de l'Ordre aryen d'Amérique en 1884. Voir « Aryan Order of America », *The Magazine of American History with Notes and Queries*, 13 (janvier-juin 1885), p. 212 et Eric Foner, *Reconstruction: America's Unfinished Revolution, 1863-1877*, New York, History Book Club, 2005, p. 433.

²³ Thomas Scott a lui aussi troqué son patronyme Forsaith contre celui de Forsyth. Célibataire et rentier comme son frère dont il a soutenu toutes les initiatives, il était journaliste et musicien. Voir Frédéric Gregory Forsyth de Fronsac, *Memorial of the Family of Forsyths de Fronsac*, Boston, Parkhill, 1903, p. 80.

²⁴ *Ibid.*, p. 75-76.

²⁵ José Antonio de Lavalley, comte de Premio-Real, « *Scrap-book* » contenant divers souvenirs personnels du Canada, Québec, C. Darveau, 1880, p. 241.

²⁶ Francis Samuel Drake, *Dictionary of American Biography*, Boston, Houghton, Osgood and Company, 1879, p. 737-738.

²⁷ « Obituary Notes », *The New York Times*, 25 novembre 1886.

²⁸ « The Exodus of the Vieille Noblesse », *The Montreal Daily Witness*, 17 octobre 1891, p. 4.

²⁹ Frédéric Gregory Forsyth, « Radicalism », *St. John Daily Sun*, 13 août 1892, p. 4.

³⁰ Frédéric Gregory Forsyth, Viscount de Fronsac, *Memorial of the Family ...*, *op. cit.*

³¹ Norman Knowles, *Inventing the Loyalists: The Ontario Loyalist Tradition and the Creation of Usable Pasts*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, p. 93-95.

liens avec l'association sœur du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'avec celles fondées peu après en Ontario et en Nouvelle-Écosse³². Elle s'en démarquait toutefois par la présence d'une section francophone ouverte aux descendants des nobles et des seigneurs canadiens qui avaient loyalement servi la couronne durant la guerre d'Indépendance américaine et la guerre de 1812³³.

L'Ordre seigneurial du Canada

C'est à partir de la section francophone de l'association loyaliste de Montréal que Fronsac a créé l'Ordre seigneurial du Canada, dont il a annoncé la fondation en février 1897 :

L'Ordre seigneurial du Canada, établi par autorité royale dans la Nouvelle-France en 1663 en faveur de la noblesse, a été récemment réorganisé. [...] Le but de cette association est d'établir un ordre de préséance parmi les seigneurs, continuer leur histoire généalogique, se supporter les uns les autres autant que leur influence le permette et montrer au monde qu'ils ne sont pas morts. [...] Le chancelier désire beaucoup remplir sa liste de manière à porter à 150 le nombre des représentants des fiefs nobles originaux, tels qu'établis dans le vieux Canada. Donc quiconque a des attaches, pas imaginaires, mais des attaches sérieuses, familiales, avec titres et papiers à l'appui, seront les bienvenus près de M. le vicomte de Fronsac³⁴.

Ce texte a de quoi surprendre, puisque l'institution de 1663 dont parle Fronsac est le Conseil souverain de la Nouvelle-France, qui n'était absolument pas un ordre seigneurial institué en faveur de la noblesse. Malgré le caractère douteux de cette présentation, l'Ordre a attiré des descendants éminents des familles seigneuriales canadiennes. Les premiers venaient de l'association loyaliste de Montréal : Henri-Gustave Joly (1829-1908), seigneur de Lotbinière, ministre fédéral et ex-premier ministre du Québec descendant de la famille noble Chartier de Lotbinière³⁵, ainsi que Jonathan Saxton Campbell Wurtele (1828-1904), seigneur de Rivière-David, juge en chef de la Cour du banc de la reine du Québec³⁶, et son frère Archibald (1836-1900), propriétaire du journal *La Presse* de Montréal. Fronsac a aussi recruté le vicomte Georges-Raoul Monongahéla de Beaujeu (1867-1926), avocat, historien et héritier des seigneurs de Soulanges ; le baron Hilaire Mius d'Entremont, issu d'une famille noble acadienne de Pubnico-Ouest en Nouvelle-Écosse ; Albert Ross Cuthbert, héritier des seigneurs de Berthier ; ainsi que Charles Colmore Grant (1844-1898) et son frère Reginald d'Iberville (1856-1931), respectivement septième et huitième barons de Longueuil en succession de leur ancêtre Charles Le Moyne.

L'Ordre seigneurial a aussi accueilli trois membres de la famille noble canadienne Denys : l'avocat montréalais Ronald Denys de La Ronde (1842-1924), le clergyman anglais John Durham Denis de Vitré (1870-1952) et l'aristocrate français Louis Denys de Bonnaventure (1860-1948), qui vivait dans son château d'Aytré près de La Rochelle. Depuis 1897, Forsyth de Fronsac prétendait faussement descendre de cette famille dont un membre avait possédé une vaste seigneurie en Acadie et s'était intitulé sieur de Fronsac au XVII^e siècle ; ce lien fictif lui permettait de se rattacher à la noblesse canadienne³⁷. Louis de Bonnaventure

³² John Ruch et Violet Coderre-Smith, « Montreal's Loyalist Associations », dans *The Loyalists of Quebec 1774-1825, a Forgotten History*, Montréal, Price-Patterson, 1989, p. 455-466 et William Hamilton Merritt, « The United Empire Loyalist Associations in Canada », *Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada*, 2^e série, IV (mai 1898), p. xxvii-xxviii.

³³ Au sujet du loyalisme de la noblesse canadienne sous le régime anglais, voir Roch Legault, *Une élite en déroute : les militaires canadiens après la Conquête*, Outremont, Athéna, 2002.

³⁴ « L'Ordre seigneurial du Canada », *L'Évangéline*, 4 février 1897, p. 2.

³⁵ Voir à son sujet John Irvine Little, *Patrician Liberal : the public and private life of Sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière, 1829-1908*, Toronto, University of Toronto Press, 2013 et Marcel Hamelin, « Sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne (DBC en ligne)*, www.biographi.ca. Dans ce cas comme dans d'autres, on peut se demander jusqu'à quel point l'adhésion à l'organisation de Fronsac impliquait l'acceptation de toutes les idées de ce dernier.

³⁶ Voir à son sujet Carman Miller, « Jonathan Saxton Campbell Wurtele », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

³⁷ Voir *supra*, p. 165. Les frères Forsyth revendiquaient des droits sur la seigneurie acadienne des Denys et Thomas Scott Forsyth s'intitulait baron de Miscou et comte de Gaspésie. Voir à ce sujet « Boston Land Claim of 32,000 Miles », *The Boston Daily Globe*, 22 août 1897, p. 32 et Jennie Forsyth Jeffrie, *A History of the Forsyth Family*, Indianapolis, Burford, 1920, p. 40.

est devenu conseiller de l'Ordre en France³⁸. En 1901-1902, lui et Fronsac ont échafaudé un projet qui aurait vu les nobles français d'origine canadienne fonder une colonie agricole dans la région d'Annapolis en Nouvelle-Écosse, autour du fort Sainte-Anne que le gouvernement canadien céderait à l'Ordre seigneurial³⁹. Ce projet utopique reflétait peut-être la crainte inspirée aux nobles français catholiques par l'accession au pouvoir de la gauche anticléricale en France ; sans surprise, il n'a pas eu de suite.

À côté de ces représentants authentiques de la noblesse canadienne, Fronsac ouvrait les portes de l'Ordre seigneurial à quiconque trouvait ou prétendait trouver un seigneur parmi ses ancêtres. C'est ainsi qu'il a recruté des Montréalais comme Joseph-Napoléon Bourdeau, employé au ministère du Revenu⁴⁰ ; Alphonse Pinel Lafrance (1861-1948), menuisier qu'il a promu sieur de l'Espinay parce qu'il descendait de Louis Hébert ; Michel Parent, devenu sieur de Mingan du fait de l'ascendance supposée de son épouse ; ou encore d'illustres inconnus comme Rosaire Leprohon (dit sieur de Beaufort⁴¹), Octavie Bertrand et Marie Godin. Ces personnes étaient réputées aryennes parce que la stature sociale de leurs ancêtres ne pouvait avoir d'autre cause que la prédominance des éléments francs et vikings dans leur arbre généalogique, du fait des origines principalement tourangelles et normandes des Canadiens français⁴². C'est sur cette base alambiquée que l'organisation a pris le nom d'Ordre arien, royal et seigneurial de la noblesse du Canada et de l'Acadie en 1901⁴³.

Dans une lettre à Marie Godin, Fronsac fait état des préparatifs de l'Ordre arien et seigneurial en vue des fêtes du tricentenaire de Québec en 1908⁴⁴. Un journal français nous apprend qu'il présidait un comité d'organisation de ces fêtes qui réunissait le baron de Longueuil, le baron d'Entremont, Louis de Bonnaventure et Ronald de La Ronde et dont le secrétaire était l'avocat montréalais Arthur Delisle⁴⁵. En plus de prévoir un gala pour les descendants des anciens seigneurs de la région de Québec, ce comité projetait une souscription nationale pour édifier un musée de la Nouvelle-France et ériger une statue du gouverneur Lord Dorchester à Montréal⁴⁶. Là encore, ces projets chimériques sont restés vains, comme tous ceux que le vicomte Forsyth de Fronsac passera sa vie à imaginer.

Le Collège des armes du Canada

Parallèlement à l'Ordre seigneurial, Fronsac avait créé l'Ordre des Bannerets de Québec à partir de la section anglophone de l'association loyaliste de Montréal ; placé sous la présidence honoraire de la baronne de Dorchester, cet ordre réunissait entre autres l'homme d'affaires de Québec John Bell Forsyth (1830-1913), le banquier sherbrookois William Amherst Hale (1847-1935) et l'architecte montréalais John Charles Allison Heriot (1862-1921). Par ailleurs, aux États-Unis, l'Ordre arien d'Amérique s'était mué en Ordre arien de Saint-Georges de l'Empire en 1892 sous l'impulsion de Joseph Gaston Baillie Bulloch (1856-1934), médecin généalogiste de Washington et lointain cousin de Theodore Roosevelt⁴⁷. Bulloch avait relégué aux oubliettes l'idée de transformer les États-Unis en monarchie aristocratique, mais il était resté en bons termes avec

³⁸ Frederic Gregory Forsyth, *Memorial of the Family ...*, op. cit., 51. Fronsac a aussi noué des liens avec des Français établis à Montréal, comme le professeur Paul Colonnier ; voir Henri Bas et Victor Guignard, « L'église Saint-Symphorien à Tours », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique de Touraine*, 48 (1909), p. 335.

³⁹ Vicomte de Fronsac, « La noblesse du Canada et de l'Acadie, ses droits et ses privilèges », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, 16, 2 (juin 1902), p. 103-122.

⁴⁰ Probablement le gendre du notaire Charles-Frédéric Têtu. Voir Mgr Henri Têtu, *Histoire des familles Têtu, Bonenfant, Dionne et Perrault*, Québec, Dussault et Proulx, 1898, p. 48.

⁴¹ Vicomte de Fronsac, « La Nation Franco-Normande... », loc. cit., p. 344.

⁴² *Ibid.*

⁴³ A. Vachon, « Frédéric Gregory Forsyth... », loc. cit., p. 21.

⁴⁴ Lettre de Forsyth de Fronsac à Marie Godin, 22 septembre 1906, dans *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 64 (2013), p. 306.

⁴⁵ « Fête du tricentenaire de la fondation de Québec », *Journal des débats politiques et littéraires* (Paris), 9 août 1906. Au sujet des fêtes du tricentenaire, voir Ronald Rudin, *L'histoire dans les rues de Québec : la célébration de Champlain et de Mgr de Laval (1878-1908)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 195-270.

⁴⁶ « Letter of Marquise de Fontenoy », *The Chicago Daily Tribune*, 4 avril 1908, p. 6.

⁴⁷ Le docteur Bulloch a créé de nombreux ordres de chevalerie et regroupements patriotiques dont il a donné la liste dans *The Lineage Book of the Order of Washington* [1915], p. 50-51.

Fronsac dont il approuvait l'action au Canada⁴⁸. En 1903, Fronsac a institué le Collège des armes de la noblesse du Canada pour chapeauter toutes ces organisations ; il s'est proclamé maréchal de blason de ce Collège, dont son frère est devenu le registraire général. Il prétendait que la juridiction de cette institution s'étendait à tous les territoires d'Amérique ayant appartenu à la France, à la Grande-Bretagne, à l'Espagne et au Portugal, en vertu d'une interprétation pour le moins singulière du Traité de Paris signé par ces puissances en 1763⁴⁹.

En 1912, le Collège des armes a organisé une assemblée de la noblesse arienne du Canada et des États-Unis à Montréal. Baptisée Cour seigneuriale, cette réunion s'est tenue le 11 septembre au Collège diocésain anglican de l'Université McGill⁵⁰, vraisemblablement sous la présidence du prince Augustin d'Iturbide (1863-1925), prétendant au trône impérial du Mexique⁵¹ et membre de l'Ordre de la Rose jaune que Bulloch avait créé pour les Américains d'ascendance royale⁵². En 1911, Bulloch écrivait que cette assemblée allait être la plus illustre jamais tenue en Amérique, puisqu'elle allait réunir les familles qui avaient implanté la splendide civilisation féodale européenne sur le continent américain, sous la couronne et selon les institutions de l'ancien empire romain de Charles-Quint⁵³.

L'assemblée de Montréal a eu un rebondissement inattendu. Le 27 octobre 1912, le *New York Times* annonçait que la Cour seigneuriale du Canada avait l'intention de demander au tribunal de La Haye de se pencher sur la violation du Traité de Paris par la Grande-Bretagne avant d'entendre un différend anglo-américain sur le canal de Panama⁵⁴. De quoi s'agissait-il ? Les Anglais s'étaient adressés au tribunal international pour empêcher les Américains de se donner un avantage concurrentiel déloyal en exemptant leurs propres navires des droits de passage dans le canal qui leur appartenait et qui allait bientôt ouvrir. L'avocat américain William Nelson Cromwell, lobbyiste pour le canal, connaissait le docteur Bulloch et le prince Iturbide ; il a eu l'idée d'instrumentaliser le Collège des armes du Canada pour mettre des bâtons dans les roues de l'Angleterre en l'accusant de violer les droits de la noblesse canadienne garantis par le Traité de Paris⁵⁵. Cette initiative bizarre semble toutefois être restée à l'état de projet, et les Américains ont fini par s'entendre avec les Britanniques au sujet des droits de passage dans le canal en 1914.

Cet épisode étrange soulève une question : pourquoi Fronsac a-t-il pris le parti des États-Unis contre la Grande-Bretagne alors qu'il était monarchiste et qu'il avait fondé une association loyaliste ? En fait, le vicomte n'aimait pas plus le parlementarisme britannique que la démocratie américaine⁵⁶. Il avait espéré convaincre les autorités canadiennes de convoquer des États généraux composés de représentants du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie anglophones et francophones pour adopter une constitution aristocratique⁵⁷. Cependant, il s'est peu à peu rendu à l'évidence que la démocratie parlementaire était bien installée au Canada et, surtout, qu'elle avait le soutien de la couronne britannique. Déçu, il a pris ses distances vis-à-vis de la maison de Hanovre qui régnait sur l'Angleterre en vertu de l'exclusion de la descendance catholique du roi Jacques II Stuart déposé en 1688. Croyant lui-même descendre des Stuart, Fronsac s'était d'ailleurs lié aux néo-jacobites de Boston et de Londres, réunis au sein de l'Ordre de la Rose blanche qui

⁴⁸ *Memorial of the Family ...*, op. cit., p. 74.

⁴⁹ A. Vachon, « Frédéric Gregory Forsyth... », loc. cit. Avec les renseignements dont il disposait, A. Vachon a situé la fondation du Collège des armes du Canada en 1904, mais le Collège avait publié une brochure l'année précédente : *Proposed Royal Arms for Independent Canada*, Boston, Dexter, 1903.

⁵⁰ « Want to Restore Old Noblesse », *The Montreal Gazette*, 12 septembre 1912, p. 12.

⁵¹ Petit-fils de l'empereur Augustin d'Iturbide et fils adoptif de l'empereur Maximilien de Habsbourg, il vivait en exil à Washington où il était professeur d'université. *The Imperial House of Mexico*, <http://www.casaimperial.org/donaugustin.htm>.

⁵² Jennings Hood et Charles J. Young, *American Orders & Societies and their Decorations*, Philadelphie, Bailey, Banks & Biddle, 1917, p. 25.

⁵³ « College of Arms of Canada », *Virginia County Records and Heraldic Quarterly Register*, 9 (1911), p. 144-145.

⁵⁴ « French in Canada Ask our Support », *The New York Times*, 27 octobre 1912.

⁵⁵ *Sovereign Order of Saint John of Jerusalem. History and Lineage Charts Since 1797*, <http://www.osjknights.com/History-After-Malta.htm>.

⁵⁶ Il s'en est expliqué dans des ouvrages d'histoire et de sciences politiques comme *Political History of Canada*, Saint-Jean QC, E. R. Smith, 1904; *Rise of the United Empire Loyalists : a Sketch of American History*, Kingston ON, British Whig Publ., 1906 et *The Democratic and Parliamentary Usurpation*, Ottawa, Le Droit, 1912. Dans ces livres, il procède à une relecture inventive de l'histoire canadienne pour justifier ses thèses et ses prétentions.

⁵⁷ A. Vachon, « Frédéric Gregory Forsyth... », loc. cit., p. 20.

proposait que le prince Robert de Bavière, héritier catholique de Jacques II, devienne roi d'Angleterre et des États-Unis⁵⁸.

Bien des militants néo-jacobites sont allés au bout de leur démarche en se convertissant au catholicisme⁵⁹. Fronsac est resté protestant⁶⁰, mais il s'est rapproché de plus en plus des milieux catholiques que sa francophilie lui avait toujours rendus sympathiques. Ainsi, trois ecclésiastiques ont adhéré à l'Ordre aryen : Hilarion Falardeau (frère Methodius) (1863-1941), responsable de la procure des Frères des écoles chrétiennes à Montréal ; l'abbé Magloire Laflamme (1848-1926), curé de Farnham ; et l'abbé Frédéric-Alexandre Baillargé (1854-1928), curé de Verchères, qui a brièvement accueilli le siège du Collège des armes du Canada dans son presbytère en 1915⁶¹. Baillargé était un prêtre nationaliste qui avait proposé de créer un drapeau distinctif pour les Canadiens français⁶². On retrouve le même attachement aux valeurs catholiques canadiennes-françaises chez deux autres recrues de l'Ordre : le notaire Georges-Léandre Dumouchel (1844-1928), fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste d'Aylmer, et le dentiste Nazaire Biron (1874-1965), secrétaire de l'Association canado-américaine de Manchester (New Hampshire)⁶³. Un troisième membre de l'Ordre présente un visage différent. Georges-Élie Amyot (1856-1930) était l'incarnation du self-made-man ; fils de cultivateur, il a fait fortune dans la fabrication de corsets et il est devenu président de la Chambre de commerce de Québec et de la section québécoise de l'Association des manufacturiers canadiens, puis conseiller législatif⁶⁴. Au XVII^e siècle, son ancêtre avait obtenu des lettres de noblesse, mais ne les avait pas fait enregistrer, de sorte que la famille était restée roturière. Pour Amyot, l'admission au sein de la noblesse seigneuriale représentait le couronnement de son ascension sociale et il portait fièrement à la poitrine la croix à huit pointes de l'Ordre aryen que Fronsac lui avait accordée en 1912⁶⁵.

Après la Première Guerre mondiale, l'Ordre a surtout recruté des enfants et des petits-enfants de ses membres originaux : Jean Denys de Bonnaventure (1889-1976) et sa sœur Élisabeth (1887-1972), le colonel Cuthbert Ross Cuthbert (1892-1970), ainsi que le comptable Ernest Frederick Wurtele⁶⁶ (1860-1936) et le propriétaire terrien Alain Joly de Lotbinière⁶⁷ (1886-1954). À ces notables se sont ajoutées des personnes peu connues comme Victor Couillard-Dupuis, résident de Gaspé, et sa sœur Lucia qui habitait Ottawa. Ces derniers ont peut-être appris l'existence de l'Ordre par un certain Randal Hugh O'Neill que Fronsac avait chargé de recenser les membres de la noblesse canadienne vivant à Ottawa⁶⁸.

Parallèlement, l'Ordre aryen de Saint-Georges s'est mué en Ordre aryen royal, impérial et noble de l'Empire auquel appartenaient notamment deux membres de la noblesse espagnole ayant des connexions avec le Nouveau monde : le duc de Veragua (1878-1936), descendant direct de Christophe Colomb, et le marquis de

⁵⁸ « They desire America to be a Kingdom », *The Daily Standard Union Brooklyn*, 6 mars 1901, p. 2 et Viscount de Fronsac, « Heraldic Visitation: the Orders », *Americana*, 5 (1910), p. 522-528. Au sujet du mouvement néo-jacobite, voir Neil Guthrie, *The Material Culture of the Jacobites*, Cambridge, University Press, 2013, p. 153-156 et Paul Douglass Shand-Tucci, *Ralph Adams Cram : Life and Architecture*, vol. 1 *Boston Bohemia, 1881-1900*, Amherst MA, University of Massachusetts Press, 1995, p. 316-322.

⁵⁹ Comme les Anglais Melville Massue de Ruvigny (1868-1921) et Ermengarda Greville-Nugent (1861-1949), admis au sein de l'Ordre de l'Aigle des montagnes créé par Fronsac pour les néo-jacobites.

⁶⁰ En 1895, il n'y avait aucun catholique parmi les membres de l'association loyaliste de Montréal, dont l'archiviste était le pasteur orangiste John Burke Pyke, qui voulait convertir les Canadiens français au protestantisme. Voir à ce sujet J. Ruch et V. Coderre-Smith, « Montreal's... », *loc. cit.*, 458 et *Report of Proceedings of the Fourteenth Triennial Session of the Imperial Grand Orange Council of the Loyal Orange Association of the World*, Toronto, The Sentinel Print, 1906, p. 31.

⁶¹ *Public Document No. 3 of the College of Arms of Canada on Nobility, Arms and Registration*, Verchères, Herald-Marshall's Office, [1915], p. 8.

⁶² « Frédéric-Alexandre Baillargé », *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, 2013, http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=15937&type=pge#_U_XhLsJ0xjo.

⁶³ Sargnig Trebla (Albert Gingras), *Nos septuagénaires : biographies*, vol. 3, Manchester NH, Éditions Paul et Albert, 1945, p. 5-7.

⁶⁴ Marc Vallières, « Georges-Élie Amyot », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁶⁵ Photographie de Georges-Élie Amyot, vers 1920, BAnQ, P1000 S4 D83 PA9. Voir le *Dictionnaire national des Canadiens français*, Montréal, Institut Drouin, 1965, vol. 3, p. 1347 et *Cap-aux-Diamants*, n° 126, été 2016, p. 24.

⁶⁶ « Ernest Frederick Wurtele », *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, 2013, http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=10094&type=pge#_VASKC8J0xjo.

⁶⁷ Claude Bélanger, « Alain Joly de Lotbinière, seigneur de Lotbinière », *L'encyclopédie de l'histoire du Québec*, Montréal, Marianopolis College, 2004, <http://faculty.marianopolis.edu/c.belanger/quebechistory/encyclopedia/AlainJolydeLotbiniere.htm>.

⁶⁸ « Coming to Ottawa » *The Ottawa Journal*, 12 juin 1917, p. 2. O'Neill, qui se disait marquis et chef de la noblesse irlandaise, était secrétaire de la Société pour le rétablissement de la province ducale de Normandie, qui proposait de rendre cette province française à l'Angleterre qui lui redonnerait l'autonomie dont elle jouissait au Moyen Âge. Voir J. Hood et C.J. Young, *American Orders ...*, *op. cit.*, p. 88-89.

la vallée d'Oaxaca (1860-1938), descendant direct du conquistador Hernán Cortés. Fronsac a mis en place un Conseil souverain international de la noblesse visant à fédérer toutes les organisations monarchistes du monde. En 1924, à Halifax, il a réuni la Cour seigneuriale qui a consacré cette volonté de mondialisation et prévu que les membres du Collège des armes se rendraient à Séville pour offrir la direction de l'Ordre aryen au jeune archiduc Otton de Habsbourg⁶⁹. On ne saura jamais si ce projet de voyage se serait concrétisé, puisque le vicomte de Fronsac est décédé à Toronto le 2 novembre 1925⁷⁰.

Au décès de Fronsac, on aurait pu croire achevée l'histoire de l'Ordre aryen. L'auteur d'un rare article consacré au Collège des armes du Canada présumait d'ailleurs que l'organisation avait disparu avec son fondateur⁷¹. Pourtant, en 1926, le Collège a délivré un diplôme de noblesse aryenne et seigneuriale à un Polonais du nom de Paul Salvator Riedelski. Fraîchement arrivé aux États-Unis, Riedelski se disait prince et prétendait au trône de Pologne en tant que descendant supposé de la dynastie Piast qui avait régné sur le pays au Moyen Âge⁷². Paradoxalement, c'est un livre de Riedelski publié en 1930 qui nous apprend ce qu'est devenue l'organisation après la mort de Fronsac⁷³. On y lit que Thomas Scott Forsyth a succédé à son frère comme maréchal de blason et qu'il a transféré le siège du Collège à Washington, puis à New York. On apprend aussi qu'Ernest Wurtele a été promu haut-commissaire du Collège.

Riedelski mentionne que plusieurs ordres s'étaient affiliés au Conseil souverain international de la noblesse, parmi lesquels l'Ordre royal de Piast, l'Ordre de Saint-Jean-Baptiste présenté comme la section portoricaine du précédent et l'Ordre de la noblesse américaine. L'Ordre royal de Piast a été fondé à New York en 1927 par Riedelski et par le Père Joseph Chodkiewicz (1883-1936)⁷⁴, qui avait présidé le Conseil national polonais du Canada après la Première Guerre mondiale⁷⁵. Quant à l'Ordre de Saint-Jean-Baptiste, il a été institué en 1929 par l'avocat portoricain Francisco Ramirez de Arellano⁷⁶.

Riedelski était vraisemblablement l'initiateur de l'Ordre de la noblesse américaine, qu'il inscrit avec lyrisme dans la filiation de la race aryenne qu'il identifie à la race blanche. Il invoque l'interprétation fantaisiste du Traité de Paris proposée par Fronsac pour réaffirmer la juridiction internationale du Collège des armes du Canada et justifier le déménagement de son siège aux États-Unis. Il ressort de ce texte qu'en 1930, le Collège avait achevé sa mutation en chambre mondiale d'enregistrement de titres de noblesse douteux, sous l'égide du Conseil souverain international de la noblesse imaginé par les frères Forsyth et dans le cadre d'une idéologie aryenne dont on notera que l'Allemagne était loin d'avoir le monopole à l'époque. L'organisation était devenue essentiellement new-yorkaise et paraissait vouée à se fondre dans une nébuleuse nobiliaire américaine animée par des ressortissants polonais qui se réclamaient de principes raciaux. Elle n'avait plus de canadien que le nom, d'où la perception erronée de sa disparition. Ironiquement, c'est un Américain, Charles Pichel, qui allait initier le rapatriement du Collège au Canada.

Le Collège d'armes de la noblesse

Charles Pichel (1890-1982) était un escroc qui avait fait de la prison pour trafic de stupéfiants, puis vécu de diverses arnaques⁷⁷. Durant les années 1930, il allait correspondre avec un proche conseiller d'Adolf Hitler

⁶⁹ *Report of the Herald-Marshall ...*, *op. cit.*, p. 27.

⁷⁰ A. Vachon, « Frédéric Gregory Forsyth... », *loc. cit.*, p. 22.

⁷¹ Forest Ernest Barber, « College of Arms of Canada », *The Coat of Arms*, 4, 26 (avril 1956), p. 57-60. Cet article ne fait que résumer le *Report of the Herald-Marshall...*, *op. cit.*

⁷² Rafal T. Prinke, *Notes on Polish royal succession*, 1997, http://main2.amu.edu.pl/~rafalp/WWW/GEN/sukc_pl.htm.

⁷³ Paul Salvator Riedelski-Piast, *A Collection of Papers Relating to Prince Paul Salvator Riedelski-Piast and the Royal Order of Piast*, New York, 1930, p. 80-82. Ce livre est introuvable ; un cahier détaché renfermant les pages 65 à 88 est conservé aux archives de la Fondation de l'Association de la noblesse polonaise à Baltimore, qui en a gracieusement communiqué une copie à l'auteur.

⁷⁴ « An Introduction to the Polish Nobility Association », *The White Eagle* (hiver 2013), p. 9-11.

⁷⁵ Anna Reczynska, *For Bread and a Better Future: Emigration from Poland to Canada, 1918-1939*, Toronto, Multicultural History Society of Ontario, 1993, p. 91.

⁷⁶ Guy Stair Sainty, *The Self-Styled Orders of St. John*, 1991, <http://www.chivalricorders.org/orders/self-styled/selfsty3.htm>.

⁷⁷ Il se faisait appeler Charles Louis Thourot Pichel, baron de Thourot et seigneur d'Estagel. Il avait notamment créé une fausse association de chiropraticiens. Voir à ce sujet Éric Muraise, *Histoire sincère des Ordres de l'Hôpital*, Paris, Fernand Lanore, 1978, p. 150 et Patrice Chairouff, *Faux chevaliers, vrais gogos : enquête sur les faux ordres de chevalerie*, Paris, Jean-Cyrille Godefroy, 1985, p. 144-152.

dans l'espoir d'être nommé agent de liaison du régime nazi aux États-Unis⁷⁸. En 1928, il a trouvé un filon lucratif dans la vente de fausses armoiries et créé une Société héraldique américaine (*American Heraldry Society*) à New York avec William Sohler Bryant (1861-1956), un médecin généalogiste qui lui servait de paravent. Cette organisation louche promettait que les armoiries qu'elle conférait (à prix fort !) ouvriraient les portes des palais londoniens à leurs porteurs⁷⁹. Un rapport judiciaire nous apprend que Pichel détournait les fonds de la Société à des fins personnelles et organisait des parties fines dans la suite louée par la Société à l'hôtel Waldorf Astoria⁸⁰.

Dans le cadre des activités de la Société héraldique américaine, Pichel a fait la connaissance du docteur Bulloch, qui lui a confié ses archives⁸¹, et du « prince » Riedelski⁸² ; par eux, il a appris l'existence du Collège des armes du Canada, qui vivotait à New York, et il a eu l'idée de s'en servir pour étendre son commerce de blasons frauduleux à l'extérieur des États-Unis. Dans une lettre à la veuve du prince Iturbide, il se présente comme un héraldiste respectable et exprime le vœu d'être celui par qui le Collège va trouver un nouveau souffle⁸³. Tout indique qu'il a fait des démarches semblables auprès d'Ernest Wurtele, puisqu'en 1932, ce dernier a fait incorporer à Montréal un Collège d'armes de la noblesse dont Bryant, Pichel et lui étaient les administrateurs (le siège social du Collège se trouvait dans les bureaux de Wurtele, dans l'édifice Canada Cement à Montréal)⁸⁴.

Les lettres patentes de 1932 précisent que le Collège veut « enregistrer et qualifier les généalogies, les armes, honneurs et privilèges de la noblesse de race aryenne et émettre des certificats appropriés de membres en reconnaissance d'iceux » et « conserver les archives des généalogies et armes de la noblesse de race du Canada et des pays étrangers »⁸⁵. L'adhésion était réservée aux membres et aux descendants des membres d'une « ligue de noblesse », et les ligues énumérées dans la charte incluaient toutes les organisations canadiennes et américaines qui avaient été chapeautées par le Collège de Fronsac, en plus de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, des cours seigneuriales et conseils supérieurs de la Nouvelle-France et de diverses associations nobiliaires, parmi lesquelles la Société héraldique américaine et l'Ordre de Saint-Jean-Baptiste de Porto Rico.

En 1933, le Collège a réuni la Cour seigneuriale⁸⁶ ; aux côtés de Wurtele, on y trouvait Alain Joly de Lotbinière ; Antoine Taschereau (1864-1949), seigneur de Sainte-Marie de Beauce, greffier de l'Assemblée législative et frère du premier ministre du Québec ; Charles-Joseph Boucher de Boucherville (1871-1933), avocat à Montréal et fils d'un premier ministre du Québec et seigneur de Boucherville ; René Chaussegros de Léry (né en 1891), notaire et administrateur de sociétés à Québec ; Edmond de Sales Laterrière (1874-1956), notaire et seigneur des Éboulements ; et l'abbé Azarie Couillard-Després (1876-1939), historien qui avait publié une apologie de la noblesse canadienne⁸⁷ et qui était membre honoraire à vie de la Société héraldique américaine⁸⁸. Les Archives nationales du Québec conservent des diplômes de noblesse aryenne

⁷⁸ Russ Bellant, *Old Nazis, the New Right and the Republican Party*, Boston, South End Press, 1988, p. 45.

⁷⁹ « Get your Crest », *The Post-Crescent*, Appleton WI, 25 octobre 1928, p. 6.

⁸⁰ Lettre du Département de la Justice des États-Unis à Charles Pichel, 6 décembre 1932, www.orderstjohn.org/selfstyle/pichel.htm.

⁸¹ Lettre de Crolan Edelen à Harrison Smith, 22 janvier 1980, dans Michael Richard Brett-Crowther, *Orders of Chivalry under the Aegis of the Church*, thèse, Lambeth Diploma of Student in Theology, Londres, 1990, p. 102-103, accessible à <http://www.orderstjohn.org/selfstyle/shicksh.htm>. Pichel allait se servir de ces archives pour créer un faux Ordre de Malte qui s'est émietté en une poussière de groupuscules rivaux dont certains se sont placés sous le patronage de l'ex-roi Pierre II de Yougoslavie durant les années 1960. Voir à ce sujet Arnaud Chaffanjon et Bertrand Galimard Flavigny, *Ordres et contre-ordres de chevalerie*, Paris, Mercure de France, 1982, p. 175-208.

⁸² Pichel a adhéré à l'Ordre royal de Piast, au sein duquel il a joué un rôle important après le départ de Riedelski pour l'Europe en 1933, et il s'est converti au catholicisme en 1932 sous l'influence du Père Chodkiewicz. Courriel de Roger Chylinski-Polubinski, président de la Fondation de l'Association de la noblesse polonaise, 24 août 2014.

⁸³ Lettre de Charles Pichel à Louise Kearney, veuve Iturbide, 29 avril 1932. Fonds de la famille Iturbide-Kearney, Archives de l'American Catholic Research Center and University, Washington DC, <http://doc.wrlc.org/handle/2041/121660>.

⁸⁴ Robert Gayre of Gayre and Nigg, *Le crépuscule de la chevalerie*, Paris, Fernand Lanore, 1975, p. 194-195 [traduction française de *The Knightly Twilight*, La Valette, Lochore, 1973].

⁸⁵ Lettres patentes du Collège d'armes de la noblesse, *Gazette officielle de Québec*, 64, 22 (28 mai 1932), p. 2104-2106.

⁸⁶ BAC, MG28-I13, Liste des membres de la Cour seigneuriale, 1^{er} février 1933. Cette liste a été publiée dans la *Gazette officielle de Québec*, 66, 17 (28 avril 1934), p. 1868.

⁸⁷ Azarie Couillard-Després, *La noblesse de France et du Canada*, Montréal, G. Malchelosse, 1916.

⁸⁸ Gilles Bachand, *Capsules historiques*, Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux, 2014, <http://www.quatreliex.qc.ca/Capsules%20historiques/9%20Un%20historien%20celebre.html>.

émis à quatre membres de la Cour seigneuriale en 1933 et 1934⁸⁹. Ces diplômes sont signés par Bryant, maréchal de blason, Wurtele, registraire général, et l'abbé Couillard-Després, conseiller clerc ; ils sont contresignés par Joly de Lotbinière, doyen de la Cour seigneuriale, et scellés par le chancelier qui n'est pas nommé, mais qui ne pouvait être que Pichel. On savait que Thomas Scott Forsyth avait remis les archives du Collège à Alain Joly de Lotbinière⁹⁰ ; les diplômes de noblesse nous apprennent qu'il a transmis sa charge de maréchal de blason à Bryant, qui assumait ainsi le leadership nominal de l'organisation.

Le Collège incorporé en 1932 s'inscrit donc clairement dans la succession de celui de Fronsac. Pourtant, les ruptures entre les deux organisations sont évidentes. Premièrement, aucun effort ne semble avoir été fait pour faire revivre les ordres énumérés dans la charte de 1932 ou pour en recruter les membres dont quelques dizaines étaient encore vivants au Canada, aux États-Unis et en Europe. De fait, le nouveau Collège paraît ne pas avoir mis en place d'autre structure que la Cour seigneuriale et, hormis Joly de Lotbinière et Wurtele, aucun membre de cette cour n'avait été associé de près ou de loin au mouvement des frères Forsyth. Deuxièmement, bien que la charte parle de la noblesse « du Canada et des pays étrangers », la Cour seigneuriale était uniquement composée de Canadiens français du Québec. Qui plus est, tandis que plusieurs des Québécois francophones recrutés par Fronsac étaient d'extraction modeste et se rattachaient très indirectement à la noblesse seigneuriale canadienne, les membres de la cour rapatriée au Canada appartenaient aux grandes familles de cette noblesse et occupaient un rang social élevé. Ceci donne l'impression que Wurtele et Joly de Lotbinière ont recruté des gens de leur milieu pour refonder le Collège sur la base de ce qu'était censé être l'Ordre seigneurial du Canada auquel leurs familles avaient adhéré en 1897.

En décembre 1933, la Cour seigneuriale a rédigé un mémoire dans lequel elle réclamait le rétablissement des droits de la noblesse canadienne en s'inspirant des arguments de Fronsac, et désigné le généalogiste écossais George William Haws à titre de commissaire spécial pour faire valoir ces droits en Grande-Bretagne⁹¹. Que des notables en apparence parfaitement intégrés dans la bourgeoisie canadienne-française et dans le système parlementaire britannique aient revendiqué à une date aussi tardive des privilèges issus de l'Ancien Régime français peut surprendre et illustre la résilience des atavismes culturels familiaux. Pendant que la Cour seigneuriale réclamait ses droits, Pichel se couvrait de la respectabilité du Collège d'armes de la noblesse pour s'adonner à ses activités douteuses. Ainsi, il s'est acoquiné à Frédéric Hahn, alias marquis de Champvans de Farémont, faussaire autrichien notoire établi à Paris, dont il a fait son vendeur de diplômes de noblesse en Europe en qualité de représentant officiel du Collège⁹².

Le Conseil armorial de Québec

Le 13 mars 1936, le décès de Wurtele a laissé Bryant et Pichel seuls administrateurs du Collège d'armes de la noblesse. Deux semaines plus tard, sans doute pour se soustraire à la tutelle des deux Américains dont ils devaient se méfier, les membres de la Cour seigneuriale ont créé le Conseil armorial de la noblesse de Québec, dont ils ont demandé l'incorporation à l'Assemblée législative⁹³. Le projet de loi privé en ce sens était parrainé par le député de la circonscription de Verchères d'où était originaire Charles-Joseph Boucher de Boucherville. Il stipulait notamment que le Conseil voulait maintenir un registre de noms, d'armes et de généalogies de la noblesse du Canada français en vertu des droits civils garantis par les traités de 1760 et 1763 et l'Acte de Québec de 1774. Les membres, désignés sous l'appellation de noblesse seigneuriale, devaient descendre d'une personne ayant légalement porté des armoiries ou possédé une seigneurie au Québec avant l'abolition du régime seigneurial en 1854. Le projet de loi a suscité des réticences, tant le ministre Téléphore-Damien Bouchard que des députés montréalais de l'Action libérale nationale s'opposant

⁸⁹ BAnQ, P1000 S3 D2191, P1000 S3 D1037, P1000 S3 D246 et P386 D936. Ces diplômes qui portent les n^{os} 2 à 5 ont été remis à Taschereau, Joly de Lotbinière, Boucher de Boucherville et Chaussegros de Léry. Le diplôme n^o 1 devait être celui de Wurtele ou de Laterrière.

⁹⁰ A. Vachon, « Frédéric Gregory Forsyth... », *loc. cit.*, qui ne précisait cependant pas les circonstances de cette transmission.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² Marquis de Champvans de Farémont, « Collège d'armes de la Noblesse », *Diplomatie et Salons*, 3 (30 janvier 1934), p. 2-4 et Henri-Charles Zeininger de Borja, « L'Ordre de Saint-Lazare », *Hidalguía*, 1 (1953), p. 505-506.

⁹³ *Gazette officielle de Québec*, 68, 16 (18 avril 1936), p. 1615.

à la reconnaissance d'une aristocratie et souhaitant en finir avec les derniers vestiges de l'ère seigneuriale⁹⁴. On ne saura jamais quel sort l'Assemblée aurait réservé au projet de loi, qui est mort au feuillet à la dissolution de la législature le 11 juin⁹⁵. Chose certaine, la conjoncture politique était devenue franchement défavorable au projet le 4 juin, quand Antoine Taschereau a avoué au Comité des comptes publics qu'il avait déposé des fonds du Trésor provincial sur un compte bancaire personnel, amenant son frère à quitter ses fonctions de premier ministre la semaine suivante.

En février 1937, les membres de la Cour seigneuriale sont revenus à la charge en demandant à la nouvelle législature d'incorporer leur organisation désormais appelée Conseil armorial de Québec⁹⁶. On peut présumer que l'omission du mot « noblesse » répondait aux objections antinobilières formulées par les députés l'année précédente. L'Union nationale ayant pris le pouvoir en 1936, c'est le député unioniste de Lotbinière Maurice Pelletier qui a piloté le projet de loi, auquel la presse a fait écho par-delà les frontières du Québec⁹⁷. L'étude du projet au Comité des bills privés a donné lieu à un intéressant débat d'avocats entre Maurice Dupré, ex-solliciteur général du Canada qui représentait les demandeurs, et le député unioniste de Châteauguay Auguste Boyer. Soulignant que l'octroi de titres de noblesse était la prérogative du souverain, ce dernier doutait que l'Assemblée puisse légiférer dans ce domaine. Dupré a répliqué que le Conseil armorial voulait seulement confirmer les titres existants et étudier la généalogie et les armoiries de la noblesse canadienne-française, à la manière de l'autorité héraldique écossaise. Boyer a rétorqué que les demandeurs n'avaient pas besoin de s'incorporer pour se réunir et déclarer telle ou telle personne noble, et qu'il voyait d'un mauvais œil une loi officialisant l'existence d'une noblesse au Québec⁹⁸.

Le projet de loi n'a pas été adopté et rien n'indique que la Cour seigneuriale se soit réunie par la suite. Alain Joly de Lotbinière a conservé chez lui les archives de l'organisation⁹⁹. De leur côté, Bryant et Pichel n'ont rien fait de la charte du Collège d'armes de la noblesse, qui a été annulée pour cause d'inactivité le 7 décembre 1949¹⁰⁰. On a voulu voir la main de Pichel derrière l'incorporation d'un Collège des armoiries à Montréal le 16 octobre 1959¹⁰¹. En réalité, cette organisation apparemment mort-née, établie pour « exercer le commerce de signes, devises, symboles et ornements susceptibles de servir dans l'art héraldique »¹⁰², succédait au Collège canadien des armoiries fondé en 1954 par des employés du service d'héraldique de l'Institut généalogique Drouin ; durant ses cinq années d'existence, cette entreprise a créé des armoiries pour près de 200 municipalités du Québec¹⁰³. Ceci n'a rien à voir avec le mouvement initié par Forsyth de Fronsac, dont on conclura qu'il s'est éteint en 1937.

De l'héraldique à l'histoire

Pendant soixante ans, seuls quelques héraldistes se sont intéressés à Forsyth de Fronsac et à son mouvement¹⁰⁴. En 1997, l'historien Norman Knowles a été le premier à replacer Fronsac dans le contexte

⁹⁴ « Closure Looms in Legislature », *The Montreal Gazette*, 25 avril 1936, p. 1 et 3. Le ministre Bouchard travaillait alors au rachat des rentes seigneuriales, que les anciens seigneurs ont cessé de percevoir en 1940 en échange d'une généreuse indemnité. Voir à ce sujet Benoît Grenier et Michel Morissette, « Les persistances de la propriété seigneuriale au Québec jusqu'en 1970 », *Histoire et sociétés rurales*, 40 (2^e semestre 2013), p. 59-94.

⁹⁵ Christian Blais, *Introduction historique*, 19^e législature, 1^{re} session (24 mars 1936 au 11 juin 1936),

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/19-1/introduction-historique.html?retourVersHistoire=oui>.

⁹⁶ *Gazette officielle de Québec*, 69, 9 (27 février 1937), p. 802.

⁹⁷ Notamment « Armorial Council of Quebec To Register Feudal Nobility », *The Ottawa Journal*, 16 mars 1937, p. 16 et « Quebec Motion Will Recognize Feudal Claims », *The Winnipeg Tribune*, 16 mars 1937, p. 6.

⁹⁸ « Armorial Council Sought for Quebec », *The Montreal Gazette*, 1^{er} avril 1937, p. 11.

⁹⁹ D'après A. Vachon, *loc. cit.*, ces archives étaient probablement encore en possession de la famille Joly de Lotbinière en 1990. La responsable du Domaine Joly-de-Lobinière ignore ce qu'elles sont devenues.

¹⁰⁰ R. Gayre of Gayre and Nigg, *Le crépuscule ...*, *op. cit.*, 195. Bryant se faisait encore appeler maréchal de blason du Collège d'armes de la noblesse à cette date : « La Editorial Atlántida S.A. y el Instituto Argentino de Ciencias Genealogicas », *Revista Instituto Argentino de Ciencias Genealogicas*, 7, 9-10 (1950-1951), p. 524.

¹⁰¹ *Ibid.* et Auguste Vachon, « Les armoiries personnelles au Québec », *L'Ancêtre*, 34, 283 (été 2008), p. 341.

¹⁰² *Gazette officielle de Québec*, 91, 49 (5 décembre 1959), p. 5263.

¹⁰³ Stéphane Garneau, *Le Collège canadien des armoiries, un organisme voué au développement identitaire*, Montréal, Histoire Québec, 2011, p. 22-32.

¹⁰⁴ Forest Ernest Barber (1956), Robert Gayre (1973), John Ruch (1989) et Auguste Vachon (1990). Les deux premiers étaient liés à des ordres de chevalerie irréguliers et à des mouvements d'extrême-droite. Voir à ce sujet William H. Tucker, *The Science and*

social et intellectuel de son temps. Dans sa monographie sur la tradition loyaliste ontarienne, il explique notamment que l'intérêt pour la généalogie, observé en Amérique du Nord à la fin du XIX^e siècle et omniprésent dans l'œuvre de Fronsac, témoigne d'une crise identitaire des élites traditionnelles bousculées par l'industrialisation et l'immigration massive¹⁰⁵. Dans le même ordre d'idées, en 2005, Damien-Claude Bélanger s'est intéressé à Fronsac sous l'angle de la méfiance des intellectuels conservateurs canadiens de son époque à l'endroit de la démocratie américaine. Qualifiant Fronsac de pseudo-aristocrate ultraconservateur, il associe sa condamnation du suffrage universel aux idées anti-égalitaristes exprimées aussi bien par Andrew Macphail et Goldwin Smith au Canada anglais que par Jules-Paul Tardivel et Henri Bourassa au Canada français¹⁰⁶. Comme Knowles, Bélanger insiste sur le malaise des élites qui a permis aux idées et au mouvement de Fronsac de trouver un écho auprès de certains milieux canadiens¹⁰⁷. Curieusement, Fronsac et son organisation ont jusqu'à maintenant échappé au radar des historiens américains, qui sont cependant quelques-uns à mentionner la fondation de l'Ordre aryen de Saint-Georges en 1892 comme exemple du repli identitaire des élites traditionnelles affrontées à l'irruption de la modernité, dans des termes qui rappellent ceux de Knowles et de Bélanger¹⁰⁸.

Ce phénomène de réaction identitaire se vérifie en partie dans le cas de la composante canadienne-française de la noblesse aryenne. Les membres de la Cour de 1933 appartenaient à des familles seigneuriales que l'industrialisation et l'urbanisation poussaient vers l'anonymat en distendant les derniers liens de sociabilité qui subsistaient entre elles et leurs anciens censitaires dans le Québec rural. Il y a un parallèle entre leur situation et celle des descendants des planteurs du sud des États-Unis qui avaient adhéré à l'Ordre aryen durant les années 1880. Cependant, on peut difficilement parler de repli identitaire de l'élite dans le cas des petites gens inscrits au Collège des armes du Canada, comme le menuisier Alphonse Pinel LaFrance. La présence de cette « plèbe aryenne », qui n'avait pas d'équivalent parmi les membres américains, canadiens-anglais et européens de l'organisation de Fronsac, pourrait témoigner de l'aura que conservait la noblesse à tous les échelons d'une société encore influencée par les valeurs françaises d'Ancien Régime. La motivation à adhérer à la noblesse aryenne aurait donc pour dénominateur commun une nostalgie idéalisante du monde préindustriel, tant chez les descendants des nobles soucieux de préserver leur statut que chez ceux des roturiers désireux d'y accéder. Cette nostalgie était et demeure d'ailleurs un levier puissant de la mystique des mouvements ultraconservateurs, dont la noblesse aryenne d'Amérique fournit un exemple certes marginal, mais néanmoins révélateur.

Politics of Racial Research, Chicago, University of Illinois Press, 1994, p. 174-177 et Tony Buttigieg, *So-Called Orders of St. John*, Part Two, <http://www.geocities.ws/maltesefakes/stjohn2.html>.

¹⁰⁵ N. Knowles, *Inventing the Loyalists ...*, *op. cit.*, 104-106.

¹⁰⁶ Damien-Claude Bélanger, *Prejudice and Pride: Canadian Intellectuals Confront the United States, 1891-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 2011, p. 66-67. Ce livre reproduit une thèse de 2005 résumée en français dans « L'antiaméricanisme et l'antimodernisme dans le discours de la droite intellectuelle du Canada, 1891-1945 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 61, 3-4 (hiver-printemps 2008), p. 501-530.

¹⁰⁷ *Ibid.*, 207-209.

¹⁰⁸ Wallace Evan Davies, *Patriotism on Parade: The Story of Veterans' and Hereditary Organizations in America, 1783-1900*, Cambridge MA, Harvard University Press, 1955, p. 72, T. J. Jackson Lears, *No Place of Grace: Antimodernism and the Transformation of American Culture, 1880-1920*, Chicago, University of Chicago Press, 1981, p. 188 et Edward Digby Baltzell, *The Protestant Establishment: Aristocracy and Caste in America*, New Haven CT, Yale University Press, 1987, p. 115.

PARTIE IV

PARCOURS FAMILIAUX

PARCOURS HISTORIQUE DE LA FAMILLE DENYS¹

Deux chapitres de cet ouvrage traitent d'aspects particuliers de l'histoire des Denys². Issue de la bourgeoisie tourangelle du XVI^e siècle, cette famille a participé de plain-pied à l'aventure coloniale française en Amérique. Sur ce continent, elle a fait pousser de multiples branches nobles et roturières, francophones et anglophones, catholiques et protestantes, blanches, métisses et amérindiennes, dont certains rameaux sont retournés en Europe où ils se sont greffés à l'aristocratie française et à la *gentry* anglaise.

1^{re} partie : Les Denys en Touraine³

La famille Denys remonte à Mathurin Denys, dit l'aîné pour le distinguer de son fils homonyme. Peut-être descendant du sergent Pierre Denys qui vivait à Tours en 1451, Mathurin l'aîné était marchand bourgeois dans cette ville. Trois enfants sont nés de son mariage avec Guillemine Girard vers 1515 : Mathurin le jeune, qui suit, Jean et Pierre. Jean était sergent royal à Tours entre 1570 et 1593 ; il a eu huit enfants qui n'ont pas laissé de descendance connue. Quant à Pierre, il s'agissait peut-être de l'intendant Pierre Denys de la Baraudière, dont la postérité a subsisté à Tours jusqu'à la fin du XVII^e siècle.

Mathurin Denys le jeune (v 1525-1584) était un riche bourgeois établi à Saint-Symphorien-des-Ponts, à proximité de Tours. Marchand et propriétaire terrien, il se faisait appeler sieur de Mussay, du nom d'une métairie qu'il possédait. Tard dans sa vie, il est devenu régisseur du château de La Carte, propriété de l'évêque de Bourges Renaud de Beaune, à Ballan, paroisse proche de Tours où il s'est éteint. Quatre des neuf enfants issus de ses mariages avec Marie Aubert et Andrée Petiteau lui ont survécu : Mathurine, épouse du marchand bourgeois Nicolas Legendre ; Renaud, bourgeois à Tours ; Jacques, qui suit ; et Louise, épouse de l'avocat René Duruisseau.

Jacques Denys (1561-1631) a d'abord été marchand. Appelé sieur du Pressoir, du nom d'une de ses propriétés, il est devenu avocat et administrateur, avec les titres de conseiller du roi et de greffier des insinuations ecclésiastiques de l'archevêché de Tours. Son épouse Marie Cosnier était la fille d'un marchand de fourrures qui avait été valet de chambre du duc d'Anjou, frère du roi Henri III. Cinq enfants du couple se sont mariés, dont deux filles qui ont convolé dans la noblesse : Marie a épousé René Robin, sieur de La Roche-Farou, conseiller du roi et secrétaire des commandements de la reine, et Françoise a épousé Louis Robin, sieur de Montgenault, lieutenant général de robe courte et capitaine d'une compagnie de chevaux légers.

La famille Denys était ainsi parvenue aux portes de l'anoblissement, au terme d'une progression sociale typique de la France du XVI^e siècle. Les fils de Jacques allaient couronner ce processus, en lui conférant une

¹ Texte rédigé par Yves Drolet en 2016.

² Voir *supra*, p. 120 et 162.

³ Geoffrey Audcent, *The Denys and Cosnier Families of Tours in the Province of Touraine (France)*, 2013, 8 p. <http://endocs.org/docs/index-330901.html>.

dimension transatlantique rendue possible par l'ouverture de l'Amérique aux entreprises coloniales françaises.

2^e partie : Nicolas Denys et sa famille⁴

Trois fils de Jacques Denys se sont mariés : Jacques, Simon et Nicolas (1603-v 1687). Ce dernier est devenu capitaine de navire et représentant de la Compagnie de la Nouvelle-France, d'où son intérêt pour la colonisation de l'Acadie rendue à la France par l'Angleterre en 1632. À partir de cette date, Nicolas a vécu au rythme des allers-retours entre La Rochelle où il s'était installé et l'Acadie où il a exploité des concessions de bois, de pêche et de traite, en collaboration ou en conflit parfois armé avec les autres concessionnaires du territoire. En 1654, Nicolas a été nommé gouverneur et lieutenant général d'un gouvernement correspondant à une vaste seigneurie qu'il avait acquise sur la côte et les îles du golfe Saint-Laurent et qu'il a tenté de coloniser sans grand succès. Ruiné en 1669, il a publié en 1672 une histoire naturelle de l'Amérique du Nord en deux tomes. Il prenait parfois la qualité d'écuyer réservée aux nobles, sans pourtant avoir été anobli.

En 1671, Nicolas a confié la direction de ses affaires à son fils Richard (1647-1691)⁵, qui s'est associé à Michel Leneuf, sieur de La Vallière, époux de sa sœur Marie. Richard a succédé à son père dans ses fonctions de gouverneur et a pris le titre de sieur de Fronsac, du nom que l'on donnait alors au détroit de Canso qui sépare l'île du Cap-Breton du continent. Les Denys s'étant vu retirer leur seigneurie en 1687, Richard en a obtenu une autre à Miramichi (dans l'actuel Nouveau-Brunswick), qu'il s'est appliqué à peupler et à mettre en valeur jusqu'à son décès dans un naufrage. Richard entretenait des relations cordiales avec les autochtones vivant près de ses établissements. C'est dans cette communauté qu'il a épousé Anne Parabego, dont il a eu deux enfants qui se sont installés dans la région de Québec : Marie Anne, mariée à Jean Baptiste Marsan, et Nicolas, lui-même marié à une Autochtone et emporté avec toute sa famille par l'épidémie de variole qui a frappé Québec en 1732. Ces enfants métis n'ont pas hérité de la seigneurie de Richard, qui est plutôt passée à sa seconde épouse et petite-cousine Françoise Cailleteau.

3^e partie : Simon Denys de La Trinité et sa famille⁶

Les frères de Nicolas Denys ont eux aussi été attirés par le large. Jacques, sieur de Vitré était capitaine de navire en 1633 ; aucun enfant n'est né de son mariage avec Anne Pelou. Quant à Simon (1600-1678), il a passé la première partie de sa vie à Tours, où il était conseiller du roi et lieutenant civil au grenier à sel. Déménagé à Paris avec sa famille en 1648, il a accompagné Nicolas en Acadie deux ans plus tard. Il a fondé un établissement au Cap-Breton, d'où il a été rapidement chassé par les rivaux des Denys qui l'ont emprisonné et envoyé à Québec, où il s'est établi à demeure en 1651. Devenu sieur de La Trinité, du nom d'une ferme qu'il possédait, il a été nommé procureur fiscal et receveur général de la Compagnie des Cent-Associés, puis membre du Conseil souverain en 1664. En 1668, son anoblissement a couronné sa carrière et consacré l'ascension sociale des Denys. Simon avait épousé Jeanne Dubreuil, fille d'un avocat décédée en 1643, puis Françoise Dutertre avec qui il est parti pour l'Amérique. Veuf en 1670, il est rentré en France et a passé les dernières années de sa vie à Dompierre-sur-Mer près de La Rochelle, auprès de sa fille Françoise, épouse du marchand Jacques Cailleteau. Belle-mère de Richard Denys de Fronsac, Françoise allait épouser en secondes noces Michel Leneuf de La Vallière, commandant de l'Acadie et veuf de la sœur de Richard, signe des liens étroits qui unissaient les deux branches de la famille Denys.

Simon Denys a eu vingt-deux enfants. Neuf de ses filles sont parvenues à l'âge adulte. Outre Françoise, cinq d'entre elles se sont mariées : Anne a épousé François Chartier de La Broquerie en France ; Marguerite a épousé Michel Cressé, seigneur de Nicolet ; Barbe a épousé deux officiers : Antoine Pécaudy, seigneur de Contrecœur et capitaine au régiment de Carignan-Salières, puis Louis de Gannes de Falaise, lieutenant des troupes de la Marine ; Marguerite Charlotte a épousé Pierre Dupas du Braché, seigneur de l'Île-du-Pas, puis Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, dont le père avait été anobli en 1661 ; enfin, Marie Françoise a

⁴ George MacBeath, « Denys, Nicolas », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne (DBC en ligne)*, www.biographi.ca.

⁵ Alfred G. Bailey, « Denys de Fronsac, Richard », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁶ Jean Lunn, « Denys de la Trinité, Simon », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

épousé John Outlas, capitaine de navire anglais dont la famille allait s'agréger à la noblesse canadienne, puis Noël Chartrain, officier des troupes. Les trois autres filles de Simon sont devenues religieuses dans des communautés qui accueillait l'élite féminine de la colonie : Catherine chez les sœurs de l'Hôtel-Dieu de Montréal, Marie à la Congrégation de Notre-Dame à Montréal et Gabrielle chez les sœurs de l'Hôpital général de Québec.

Du côté masculin, huit des fils de Simon sont parvenus à l'âge adulte. Parmi eux, Pierre de La Ronde et Paul de Saint-Simon, auteurs des branches de la famille Denys qui ont subsisté jusqu'à notre époque, sont présentés respectivement dans la quatrième et la douzième parties de ce texte. Leur frère Charles de Vitré⁷ a joué un rôle notable au Canada ; nommé au Conseil souverain en 1673, il a possédé de nombreuses terres et s'est surtout occupé de développer l'industrie de la pêche dans le Saint-Laurent. Il a épousé Catherine de Lostelneau, fille d'un officier noble (d'où Marie Gabrielle Denys, épouse de l'officier noble Pierre d'Escayrac), puis Charlotte Chrétien. Les autres fils de Simon n'ont pas laissé de descendance : Simon Pierre de Saint-Pierre a été tué par les Iroquois, Claude était diacre, Pierre du Tertre n'a pas eu d'héritiers de son mariage avec Geneviève Couillard issue de la plus ancienne famille canadienne, tandis que Jacques de La Broquerie et Jean Baptiste de La Bruère sont morts célibataires, tués au combat par les Anglais, le premier en Acadie et le second à la bataille de Laprairie, près de Montréal, où il était lieutenant. À leur décès, les titres de terre de La Broquerie et de La Bruère sont passés dans le patrimoine onomastique de la famille de leur beau-frère Pierre Boucher de Boucherville.

4^e partie : Pierre Denys de La Ronde et sa famille⁸

L'aîné des fils de Simon, Pierre Denys de La Ronde (1630-1708), a été très actif dans l'achat et la location de terres et dans le commerce, exploitant notamment la brasserie de Québec et faisant la traite des fourrures à Tadoussac. De 1672 à 1677, il a géré une entreprise de pêche sédentaire dans le golfe Saint-Laurent, créant des établissements pour coloniser la région s'étendant entre La Malbaie et Percé. Son mariage avec Catherine Leneuf, sœur de Michel Leneuf de La Vallière, l'a rattaché à la noblesse canadienne de laquelle il est devenu membre de plein droit à l'anoblissement de sa famille et dans laquelle ses enfants ont noué des alliances prestigieuses.

Dix des douze enfants de Pierre sont parvenus à l'âge adulte. Six de ses filles se sont mariées : Marguerite Renée a épousé Thomas Tarieu de Lanaudière, enseigne au régiment de Carignan-Salières, seigneur de La Pérade et gouverneur par intérim de Montréal, puis Jacques Alexis Fleury, seigneur de Deschambault et juge royal de Montréal ; Marie Angélique a épousé Charles Aubert de La Chesnaye, associé d'affaires de son père anobli en 1693 ; Anne Ursule a épousé François Aubert de La Chesnaye, fils de Charles par un premier mariage, seigneur de Maur et membre du Conseil supérieur de la colonie ; Françoise Jeanne a épousé Guillaume Bouthier, marchand bourgeois de Québec, puis Nicolas d'Ailleboust de Manthet, capitaine des troupes de la Marine ; Marie Louise a épousé Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil, frère de Nicolas et capitaine comme lui ; Marie Charlotte a épousé Claude de Ramezay, officier des troupes de la Marine, gouverneur de Montréal et gouverneur par intérim de la Nouvelle-France. Une septième fille, Catherine, est devenue religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Le fils aîné de Pierre, Jacques, a été ordonné prêtre récollet en 1682 sous le nom de père Joseph, après des études théologiques en France⁹. Pendant six ans, il a été responsable de la mission de Percé, d'où il s'occupait des résidents et des pêcheurs saisonniers des établissements fondés par son père dans le golfe Saint-Laurent. Par la suite, il a créé le couvent des Récollets à Montréal, puis il a pris la direction de sa communauté à Québec. Nommé commissaire provincial de son ordre, puis curé de Trois-Rivières, il est mort en odeur de sainteté. Ses deux frères, Simon Pierre et Louis, se sont dirigés vers une carrière d'officier que leur ouvrait leur statut de petits-fils d'un anobli ; le premier a fondé la famille Denys de Bonnaventure, qui a fait souche en France et qui est présentée dans la cinquième partie de ce texte, tandis que le second a fondé la famille

⁷ Jean Lunn, « Denys de Vitré, Charles », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁸ Jean Lunn, « Denys de La Ronde, Pierre », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁹ Jacques Valois, « Denys, Joseph », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

Denys de La Ronde, qui a essaimé en Amérique du Nord et qui est décrite à partir de la sixième partie de ce texte.

5^e partie : Les Denys de Bonnaventure¹⁰

Simon Pierre Denys de Bonnaventure (1659-1711) devait son titre de terre à l'île Bonnaventure, au large de Percé où il a dirigé l'entreprise de pêche fondée par son père, en plus d'être officier dans les troupes de la Marine. La guerre ayant éclaté entre la France et l'Angleterre en 1688, les Anglais ont détruit l'établissement de Percé et Simon Pierre est devenu capitaine de vaisseaux militaires, notamment dans le cadre des expéditions de Pierre Lemoine d'Iberville à la baie d'Hudson. À partir de 1694, son action s'est concentrée en Acadie, où il a été nommé commandant en second. De 1702 à 1710, il a assuré la défense de Port-Royal à titre de lieutenant de roi ; cette place ayant été prise par les Anglais, il a été rapatrié à Rochefort où il est mort.

Simon Pierre a eu trois fils de son mariage avec Jeanne Jannier, fille d'un maître charpentier de La Rochelle. L'aîné, Pierre Louis, a servi dans la nouvelle colonie française de Louisiane, où il est mort en 1726 ; sa fille Françoise a épousé Pierre Fillard, puis Jacques Voisin à la Nouvelle-Orléans, tandis que son fils Charles a obéi au tropisme acadien de sa famille en servant à la forteresse de Louisbourg où il s'est marié, laissant une fille, Charlotte, décédée en France en 1821. Le deuxième fils de Simon Pierre, Simon Philippe, n'a pas eu d'enfants de son mariage avec Élisabeth de Godé de Saint-Germain, fille d'un capitaine de La Rochelle. C'est par le troisième fils, Claude Élisabeth, que les Denys de Bonnaventure se sont perpétués jusqu'à nos jours.

Claude Élisabeth Denys de Bonnaventure (1701-1760)¹¹ a passé toute sa carrière d'officier des troupes dans les îles du golfe Saint-Laurent, défendant et administrant des territoires où les générations précédentes des Denys avaient exercé leurs activités commerciales et colonisatrices. Établi à Louisbourg dès 1720, il y commandait une compagnie des troupes lors de la guerre contre l'Angleterre en 1744. Il a été major et commandant de l'île Saint-Jean (actuelle île du Prince-Édouard) de 1748 à 1754, puis lieutenant de roi à Louisbourg. Rentré en France à la chute de la forteresse en 1758, il a été nommé inspecteur des troupes de la Marine à Rochefort. Il avait reçu la croix de Saint-Louis.

Claude Élisabeth a épousé sa cousine germaine Louise Marguerite, fille de Louis Denys de La Ronde dont il est question dans la partie suivante de ce texte. Le couple a eu deux enfants : Claude Charles, qui suit, et Marie Louise décédée à La Rochelle en 1848. Claude Charles Denys de Bonnaventure (1749-1801) était capitaine de vaisseau, membre de l'Académie royale de marine à Rochefort et chevalier de Saint-Louis ; il a commandé une escadre de navires en Méditerranée et dans la mer Baltique, puis la station navale des côtes d'Afrique. La Révolution l'a forcé à émigrer en Espagne où il est décédé. Sa veuve Jeanne Pélagie de Butler, issue d'une famille noble jacobite d'origine irlandaise, est ensuite rentrée en France avec deux fils nés en émigration.

L'aîné des fils de Claude Charles, Amédée Denys de Bonnaventure (1796-1890), a poursuivi la tradition familiale en embrassant la carrière militaire, comme son frère Adolphe, capitaine et chevalier de la Légion d'honneur mort célibataire. Amédée a été lieutenant sous la Restauration, participant aux campagnes d'Espagne et d'Algérie, capitaine sous la monarchie de Juillet, puis colonel de la garde nationale de la commune d'Aytré, près de La Rochelle, où il vivait. Il a consacré sa retraite aux améliorations agricoles. Il était décoré de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Charles III d'Espagne et membre de la Société d'agriculture de La Rochelle. Amédée a eu trois enfants de son mariage avec Eugénie Sourisseau, fille du maire d'Aytré : Charles et Achille, qui suivent, et Eugénie qui a épousé Jacques-René-Alexandre de Chièvres, contrôleur d'exploitation au chemin de fer d'Orléans et fils d'un officier légitimiste.

¹⁰ Jean Lunn, « Denys de Bonnaventure, Simon-Pierre », *DBC en ligne*, www.biographi.ca ; Jean-Charles-Amédée Denys de Bonnaventure, *Mémoire généalogique de la famille des Denys*, 1865 [manuscrit communiqué à l'auteur par Xavier Denys de Bonnaventure] ; Pierre Daviault, « Mme de Freuse et M. de Bonnaventure », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 3^e série, 35 (1941), section I, p. 37-56.

¹¹ Andrew Rodger, « Denys de Bonnaventure, Claude-Élisabeth », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

Charles Denys de Bonnaventure (1830-1871) a travaillé au ministère de la Marine, devenant trésorier des invalides de la Marine à La Rochelle. Il a épousé Clémence de Villedon, fille d'un officier noble. Leur fils Louis (1860-1948) a brièvement envisagé un retour en Acadie après l'élection d'un gouvernement de gauche anticlérical en France en 1902 ; il a épousé Marthe Brochard, de la famille des comtes de La Rochebrochard, dont Élisabeth, épouse d'Henry de Sartre, et Jean (1889-1976), maire d'Aytré et époux d'Élisabeth de Laulanié de Sainte-Croix, dont les descendants exploitent un domaine viticole et un gîte touristique au château familial de Coulaïne à Beaumont-en-Véron.

Le second fils d'Amédée, Achille Denys de Bonnaventure (1832-1922), a épousé Élisabeth de Bonnacarrère de Montlaur. Leur fils Charles (1860-1952), officier d'infanterie décoré de la Légion d'honneur, époux de Marguerite de Cauvigny, a eu trois fils qui se sont illustrés dans la carrière des armes : le colonel Henry, Croix de guerre 14-18 et chevalier de la Légion d'honneur, époux de Madeleine de Rancourt de Mimérand, d'où postérité, le lieutenant-colonel Pierre, époux de Claude Caëz d'Épinay, d'où postérité, et Guy, tombé au champ d'honneur en 1918.

Les Denys de Bonnaventure sont l'une des cinq familles nobles canadiennes encore présentes en France (avec les Céloron de Blainville, Legardeur de Tilly, Lemoyne de Sérigny et Renaud d'Avène des Méloizes). Ils sont membres à part entière de la noblesse française dont ils incarnent pleinement les valeurs et les usages, et notamment l'attachement à la vocation militaire dont témoigne la promotion d'un des leurs au grade de vice-amiral de la marine française en 2014. Leur parcours et leur statut illustrent les conséquences séculaires de l'anoblissement de Simon Denys, sans lequel la famille se serait vraisemblablement cantonnée dans des activités marchandes. Ils amènent aussi à nuancer l'idée selon laquelle les nobles canadiens passés en France auraient eu du mal à s'intégrer dans l'élite métropolitaine ; dans le cas des Denys de Bonnaventure, à tout le moins, cette intégration a été parfaitement réussie.

6^e partie : Les Denys de La Ronde¹²

Alors que Simon Pierre de Bonnaventure ancrerait sa famille dans les eaux traditionnellement fréquentées par les Denys, son frère Louis Denys de La Ronde (1675-1741) a ouvert à la sienne les portes de l'intérieur du continent nord-américain, sans pour autant négliger les côtes atlantiques. Officier des troupes de la Marine, Louis a d'abord servi avec son frère sous la direction de Pierre Lemoyne d'Iberville. Pendant la guerre de succession d'Espagne, il a combattu en Acadie, comme tous les Denys, et mené une opération d'espionnage en Nouvelle-Angleterre. Il s'est ensuite occupé de la colonisation de l'île Saint-Jean. Cependant, à partir de 1727, il a transporté son action vers le lac Supérieur à titre de commandant du poste de Chagouamigon (dans l'actuel Wisconsin). Ayant découvert des gisements de cuivre dans cette région, il a passé huit ans à tenter de les mettre en valeur. L'entreprise a toutefois été jugée non rentable par les autorités, qui ont compensé Louis de ses efforts en lui affermant la traite des fourrures dans ce secteur.

Louis, qui a été décoré de la croix de Saint-Louis, a eu sept enfants de son mariage avec Louise Chartier de Lotbinière, fille d'un membre du Conseil supérieur de la colonie. Du côté de ses filles, outre Louise Marguerite qui a épousé son cousin Denys de Bonnaventure, Charlotte Thérèse a épousé l'officier Pierre Odet Pierrecot de Bailleul, qu'elle a suivi en métropole, tandis que Marguerite Catherine est devenue religieuse à l'Hôpital général de Québec, puis en France.

Les quatre fils de Louis ont eu des destins fort différents. L'aîné, Louis Philippe, a d'abord succédé à son père à titre d'officier commandant de Chagouamigon, mais il a ensuite pris le chemin de l'Atlantique en devenant capitaine d'une compagnie des troupes à Louisbourg en 1750. À la prise de la forteresse, il est rentré en France avec son épouse Louise Marguerite Gaillard, fille d'un marchand de Québec, et a été fait chevalier de Saint-Louis. Son fils Philippe Ambroise Denys de La Ronde (1753-1813)¹³ a été officier dans l'armée française ; lieutenant à Cayenne, il a ensuite combattu les Anglais aux Antilles et à Savannah pendant la guerre de l'Indépendance américaine. Rallié à la Révolution, il a été promu lieutenant-colonel à la

¹² Donald J. Horton et Bernard Pothier, « Denys de La Ronde, Louis », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹³ Yvonick Danard, « Le général Philippe Denys de La Ronde (1752-1813) de Québec à Vannes », *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2006, p. 121-145.

Guadeloupe, puis général dans l'armée qui a conquis la Belgique. Compromis dans une tentative de rétablissement de la monarchie, il a été mis à la retraite en 1796 et a terminé ses jours pensionné en Bretagne. Il n'a pas laissé d'héritiers de son mariage avec Vincente Josèphe Macé.

Le deuxième fils de Louis, Charles, a été tué à la bataille de Sainte-Foy, dernière victoire française au Canada avant la capitulation de la colonie en 1760. Son frère Pierre François Paul Thibaudière est présenté dans la partie suivante de ce texte. Le quatrième fils de Louis, Pierre Denys de La Ronde (1726-1772)¹⁴, a pris le chemin de la Louisiane en 1750 ; d'abord officier des troupes, il est devenu planteur sucrier, colonel de milice et membre du Conseil supérieur à la Nouvelle-Orléans. Chevalier de Saint-Louis, il a eu sept enfants de son mariage avec Madeleine Marguerite Broutin, fille d'un ingénieur militaire, dont quatre se sont mariés. La Louisiane ayant été cédée à l'Espagne, ses filles ont épousé des notables tant espagnols que français : Louise a épousé Andrés Almonaster, notaire espagnol devenu grand propriétaire terrien et conseiller municipal à la Nouvelle-Orléans, puis Jean Baptiste Victor de Castillon ; Thérèse Josèphe a épousé Juan Prieto, officier des troupes né à Cuba ; Catherine a épousé le lieutenant Fernando de Zepedes, fils du lieutenant gouverneur de Cuba.

Le fils unique de Pierre, lui aussi prénommé Pierre (1762-1824)¹⁵, possédait une vaste plantation à Saint-Bernard, près de la Nouvelle-Orléans. Sous le régime espagnol, il a été lieutenant au régiment d'infanterie de la Louisiane qui a combattu les Anglais durant la guerre de l'Indépendance américaine, puis administrateur civil. La Louisiane étant devenue américaine, il a siégé à la convention constitutionnelle de 1812 et au sénat de l'État. Durant la guerre anglo-américaine, il était colonel de milice et a participé à la défense de la Nouvelle-Orléans contre l'armée britannique en 1815 ; il a ensuite été nommé major général des milices. Il a eu dix enfants de son mariage avec Eulalie Guerbois. Son fils unique Pierre, époux de Malvina Roche, est mort sans postérité en 1840. Les unions de ses filles reflètent la diversité de la population louisianaise durant la première partie du XIX^e siècle. Certaines se sont mariées dans les vieilles familles françaises de l'endroit : Eulalie a épousé le major Gabriel Villeré, Marie Antoinette a épousé le général Casimir Lacoste, Adèle a épousé Pierre Adolphe Ducros, planteur et législateur, et Azélie a épousé Pierre Urbain Forestier. D'autres se sont alliées à des familles d'origine espagnole : Félicité a épousé Jaime Jorda et Émilie a épousé Pierre de Hoa. D'autres enfin ont convolé avec de nouveaux arrivants d'origine irlandaise : Céleste, puis Héloïse ont épousé le colonel Maunsell White, marchand, planteur et législateur, et Joséphine a épousé Thomas Cunningham, de la marine militaire américaine. La branche louisianaise de la famille Denys s'est éteinte à la mort d'Émilie en 1890.

7^e partie : Les Denys Thibaudière de La Ronde¹⁶

Le troisième fils de Louis, Pierre François Paul Denys Thibaudière de La Ronde né en 1722, était officier subalterne dans les troupes du Canada. En poste à Détroit lorsque les Anglais ont pris possession du pays, il s'est rallié aux nouvelles autorités qu'il a aidées à mater le soulèvement du chef autochtone Pondiac dans la région des Grands Lacs en 1764. Installé ensuite à Montréal, il a participé à la défense du fort Saint-Jean contre les insurgés américains en 1775. Deux ans plus tard, il a quitté le Canada pour la France afin de toucher une pension d'officier ; il est décédé en région parisienne, vraisemblablement en 1794.

Pierre François Paul a eu sept enfants de son mariage avec Marguerite Suzanne de Celles Duclos, dont trois se sont mariés. Son fils aîné, Louis Denys Thibaudière de La Ronde (1750-1777), est devenu lieutenant dans les compagnies levées au Canada pour accompagner le général anglais Burgoyne dans son expédition contre les rebelles américains ; il a été tué à la deuxième bataille de Saratoga. S'il avait vécu, il aurait combattu dans le camp ennemi de ses cousins Philippe Ambroise et Pierre durant la guerre de l'Indépendance américaine. Louis n'a pas laissé d'héritiers de son mariage avec Marie Angélique Godefroy de Lintot, dont l'ancêtre avait été anobli en même temps que Simon Denys.

¹⁴ « De La Ronde, Pierre Denis », *Dictionary of Louisiana Biography*, <https://lahistory.org/resources/dictionary-louisiana-biography/dictionary-louisiana-biography-d/>.

¹⁵ « De La Ronde, Pierre Denis, fils », *Dictionary of Louisiana Biography*, <https://lahistory.org/resources/dictionary-louisiana-biography/dictionary-louisiana-biography-d/>.

¹⁶ Voir *supra*, p. 120.

Les deux autres fils de Pierre François Paul, Louis Marie et Charles François, ont suivi la voie tracée par leur grand-père en s'adonnant à la traite des fourrures dans les Pays d'en haut (l'actuel nord de l'Ontario). Il est question de Charles François dans la dixième partie de ce texte. Louis Marie (1753-1808) était connu sous le nom de Louis Thibaudière, comme son frère aîné avec qui les généalogistes et les historiens l'ont longtemps confondu. Établi dans les Pays d'en haut dès 1777, il a fondé son propre poste de traite au lac Nipissing et vécu maritalement avec une Autochtone nommée Newchikijikokwe (aussi appelée Marie Wosneswesquigigo), avec qui il a eu onze enfants, parmi lesquels cinq fils, dont quatre ont laissé une descendance. Le premier, François, est mort avant août 1817, apparemment sans postérité. Le deuxième, Eustache, a d'abord eu un fils, Alexander Aquakosh Laronde, résident de Pembroke, puis de la réserve indienne de Nipissing dont le chef était son cousin ; il a ensuite eu plusieurs enfants de son mariage avec Elizabeth Miskwatesi. Le troisième, Toussaint, cultivateur à l'île aux Alumettes sur la rivière des Outaouais, a épousé une Algonquine et a laissé une abondante descendance dans la région de Pembroke et de Sturgeon Falls, en Ontario. Le quatrième, Louis, est entré au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1815 ; il s'est établi au Manitoba, où il a épousé Madeleine Boucher en 1832. Louis et ses enfants ont été très actifs dans la traite des fourrures et le transport de marchandises dans les localités de Saint-Boniface et Saint-Laurent ; la famille Delaronde joue encore un rôle de premier plan au sein de la communauté métisse de l'Ouest canadien. Enfin, le cinquième, Léandre, s'est établi à Elmside sur la rive québécoise de la rivière des Outaouais, et a eu trois enfants de son union avec Catherine Hodgson, fille d'un employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

En 1800, Louis Marie a vendu son poste à la Compagnie du Nord-Ouest et s'est installé à Sainte-Anne, village de l'extrémité ouest de l'île de Montréal jouxtant l'embouchure de la rivière des Outaouais par laquelle transitait le commerce des fourrures. À son décès, il était négociant et aide-major de milice. À son arrivée à Sainte-Anne, Louis Marie a épousé Marie Louise King, veuve d'un négociant. Quatre de leurs cinq enfants sont parvenus à l'âge adulte : Louis, Charles, Michel-Gaspard et Pierre-Alexandre, qui allaient s'agréger à des univers ethnoculturels fort différents les uns des autres. Les deux premiers ont suivi les traces de leur père dans le Nord ontarien. Louis (1801-1868)¹⁷ est entré au service de la Compagnie du Nord-Ouest en 1818, puis de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui l'a absorbée en 1821. Pendant cinquante ans, il a été commis dans les postes de traite de la région du lac Nipigon, au nord du lac Supérieur. Son frère, qui se faisait appeler Sir Charles de Laronde, a travaillé pour la même compagnie dans cette région ; à sa retraite, il est devenu instituteur à Red Rock, à l'embouchure de la rivière Nipigon.

Charles n'a pas laissé de postérité, alors que Louis, totalement immergé dans le monde autochtone, a eu sept enfants de son mariage autochtone avec la fille d'un chef ojibwé appelé le Pélican. Trois de ses filles se sont mariées à des métis : Louise a épousé Pierre Deschamps, négociant en fourrures indépendant surnommé l'empereur du Nipigon, qui allait devenir chef de la bande indienne de Red Rock ; Marianne a épousé John Watt, voyageur et guide de pêche ; Angélique a épousé Joseph Bouchard, postier et guide forestier.

Le fils aîné de Louis, Henry de Laronde (1836-1917), qui se disait comte Thibaudière, a pris la relève de son père dans la traite des fourrures ; d'abord commis, il est devenu agent principal junior de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans la région de Nipigon. Il est resté célibataire, mais ses frères Alexander et Charles, aussi employés de la compagnie, ont eu des enfants de leurs épouses autochtones et se sont installés dans la réserve de Pic River. Durant la Première Guerre mondiale, quatre de leurs fils ont servi comme fantassins dans le 52^e bataillon du corps expéditionnaire canadien ; l'un d'eux, Dennis de Laronde, a été tué au combat en France en 1916 et deux autres ont été blessés, dont Joseph (1895-1929) qui a épousé l'infirmière britannique qui l'avait soigné et a laissé une descendance à Thunder Bay, non loin de Nipigon.

8e partie : Michel-Gaspard Denys Thibaudière de La Ronde et sa famille

Tandis que Louis et Charles s'intégraient au monde autochtone du nord de l'Ontario, leur frère Michel-Gaspard Denys Thibaudière de La Ronde (1804-1882) est devenu notaire à Saint-André-d'Argenteuil, localité québécoise des rives de l'Outaouais où leur mère avait élu résidence et où se côtoyaient Canadiens

¹⁷ Elizabeth Arthur, « The de Larondes of Lake Nipigon », *Thunder Bay Historical Museum Society Papers and Records*, 9 (1981), p. 1-48.

français catholiques et Canadiens anglais protestants. Plus tard, il a transporté son étude notariale à Valleyfield, au sud-ouest de Montréal. Toute sa vie, il s'est épuisé en vaines démarches pour faire reconnaître à sa fratrie des droits sur des seigneuries et des héritages dont les Denys auraient supposément été spoliés. Il avait réussi à obtenir une décision de justice favorable à sa famille en 1842, mais ce jugement n'a pas été appliqué et il adressait encore ses revendications à la législature du Québec en 1875. Michel-Gaspard s'est converti au protestantisme, ce qui a orienté sa descendance vers le milieu anglophone. Il a eu douze enfants de son mariage avec Julia Tesdale, dont trois se sont mariés. Sa fille Margaret a épousé Joseph Brown, postier et fils d'un médecin de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Ronald de La Ronde (1841-1924), fils de Michel Gaspard, était avocat à Saint-André-d'Argenteuil, où il a épousé Martha McMartin, fille d'un juge de paix. Trois de leurs quatre enfants se sont mariés : Estelle Pearl a épousé George Reid, chirurgien qui a servi dans l'armée canadienne durant la Première Guerre mondiale et qu'elle a ensuite suivi en Colombie-Britannique ; Kenneth a épousé Mabel Clearshue à Montréal ; enfin, Rupert (1876-1954) a épousé Flora Atkins à l'Île-du-Prince-Édouard. Ces derniers ont émigré au Massachusetts, où quatre de leurs six enfants se sont mariés. Leur fils Thomas, époux de Dorothy Bronson, a été lieutenant pendant la Deuxième Guerre mondiale et a fait carrière comme analyste en gestion dans l'armée de l'air américaine. Cette branche de la famille s'est éteinte au décès de Stanley, frère de Thomas, en Floride en 2010.

L'autre fils marié de Michel Gaspard, Stewart de La Ronde (1851-1934), s'est installé à Ottawa où il est devenu homme d'affaires, puis chef de police. Il a mené en parallèle une carrière d'officier militaire au 43^e régiment, devenant ensuite commandant de la garnison de Petawawa avec le grade de colonel durant la Première Guerre mondiale. Il a épousé Ethella Cairns et trois de leurs quatre enfants se sont mariés : Ruby a épousé Ernest Hurdman, qu'elle a suivi à Syracuse, dans l'État de New York ; Stuart, homme d'affaires d'Ottawa, a épousé Edith Fraser, d'où quatre enfants qui n'ont pas laissé de descendance en ligne masculine ; Wilfrid (1892-1953), concessionnaire de pièces d'automobile à l'ouest d'Ottawa, a épousé Eva Clarke, dont deux fils : Wilfrid décédé à Toronto après avoir servi en Europe durant la Deuxième Guerre mondiale, et Stuart qui s'est établi en Nouvelle-Écosse où il a laissé une postérité de son mariage avec Norma Hamm. Les hasards de l'histoire font donc en sorte qu'à plus de trois siècles de distance, la descendance patronymique de Michel Gaspard subsiste à l'endroit même où les Denys avaient d'abord pris pied en Amérique.

9^e partie : Pierre-Alexandre Denys Thibaudière de La Ronde et sa famille

Le quatrième fils de Louis Marie et Marie Louise King, Pierre-Alexandre Denys Thibaudière de La Ronde né en 1806, est le moins connu de sa fratrie. Il est devenu cultivateur à Sainte-Mathe-de-Vaudreuil, en face de Saint-André-d'Argenteuil, peut-être après avoir travaillé à un titre quelconque dans la traite des fourrures. Il s'est associé aux démarches infructueuses de son frère Michel-Gaspard pour redorer le blason de la famille et les a poursuivies en vain au décès de ce dernier. Contrairement à Michel-Gaspard, il est resté catholique, orientant sa descendance vers le milieu canadien-français.

Pierre-Alexandre a épousé Isabella Cuthbertson, fille d'un immigrant écossais de la haute vallée de l'Outaouais. Ses trois fils se sont mariés. L'aîné, appelé Pierre-Alexandre (1831-1916) comme son père, était menuisier à Valleyfield. Il a eu sept enfants de son mariage avec Domithilde Desparois, parmi lesquels un seul fils, aussi appelé Pierre Alexandre, qui a épousé Meriza Delaplante en Ontario et qui ne paraît pas avoir laissé de postérité. Le deuxième fils, Charles-François-Paul (1841-1915), a émigré à Lowell (Massachusetts), où il a ouvert un magasin. Il a eu six enfants de son mariage avec Henriette Thibodeau, dont deux fils qui ont laissé une postérité : Charles-Alexandre, dont quatre filles se sont mariées, et Paul (1872-1938), époux d'Aurore Hamelin, dont les fils François-Eugène et Victor ont laissé une descendance féminine.

Le troisième fils de Pierre Alexandre, Adolphe-Gaspard de La Ronde (1843-1918), est resté au Québec. Il a eu sept enfants de son mariage avec Elzire Poirier, dont deux fils qui ont laissé une postérité : Ovila, époux d'Alexandrine Lajeunesse, et Jules Thibaudière, époux de Vitaline Lefebvre, tiges des familles ouvrières de La Ronde de la région de Valleyfield et de Huntingdon.

10^e partie : Charles François Denys Thibaudière de La Ronde et sa famille

Comme son frère Louis Marie, Charles François Denys Thibaudière de La Ronde (1763-1840) a vécu de la traite des fourrures dans les Pays d'en haut. Il exerçait le métier de voyageur, qui consistait à piloter les canoës qui assuraient le transport des pelleteries depuis les établissements autochtones jusqu'aux postes des compagnies de fourrures. Il s'est établi dans la région de la baie Georgienne, au nord du lac Huron, s'installant d'abord à Shebeshkong, puis à l'île Drummond, et enfin à Penetanguishene où les voyageurs canadiens se sont déplacés après l'accord frontalier de 1828 qui a fait passer l'île Drummond en territoire américain.

Charles François a d'abord vécu avec une conjointe autochtone dont on ignore l'identité, avec qui il a eu au moins un fils, François. Ce dernier était voyageur et a épousé Geneviève Jeanne Sagala dans l'ouest de l'île de Montréal en 1822 ; il s'est établi à Fitzroy Harbour, en Ontario, d'où ses descendants ont essaimé dans le nord de cette province, devenant notamment mineurs et ouvriers.

Charles François a ensuite épousé Madeleine Pewadjiwonokwe selon la coutume autochtone en 1797 puis selon les rites chrétiens en 1818, date à laquelle les enfants nés de cette union ont été légitimés. Six des sept filles du couple se sont mariées dans le milieu des voyageurs métis et canadiens-français de Penetanguishene : Marie Louise Pitwanabokwe a épousé Jean Baptiste Croteau, Marie Angélique Apikwetchison a épousé Joseph Augustin Desmarais, Julie a épousé Pierre Charles Boucher, Élisabeth a épousé Hyacinthe Lalonde qu'elle a suivi dans le canton de Georgina, Marguerite a épousé Joseph Toussaint Boucher et Josèphe a épousé Louis Chevalier.

Les trois fils de Charles François et Madeleine Pewadjiwonokwe se sont mariés. L'aîné, Michel Antoine Pitwekejigo né en 1798, n'a pas laissé d'héritiers de ses mariages avec Marie Marguerite Otisweabenokwe et Marie Anne Wandashwennock. Son frère Étienne a quitté Penetanguishene pour s'établir plus au sud, dans la région du lac Simcoe et d'Oshawa ; il a eu sept enfants de son mariage avec Marguerite Pintikiea, dont quatre filles mariées. Enfin, Paul David Niiohirasha (1813-1901) a quitté l'Ontario pour le Québec et s'est installé dans la réserve mohawk de Kahnawake, près de Montréal, où il a épousé Marie Konwatiesha. En 1924, un de ses descendants, Édouard Karonhiaktatie Delaronde, a épousé Agathe Skasennati d'Ailleboust, dont l'ancêtre était le fils naturel ou adoptif d'un neveu des frères d'Ailleboust qui avaient épousé des filles de Pierre Denys de La Ronde au XVII^e siècle. La famille Delaronde est toujours présente à Kahnawake, où un de ses membres est porte-parole du conseil de bande.

11^e partie : John T. De La Ronde et sa famille¹⁸

Un dernier descendant des Denys engagé dans la traite des fourrures est l'énigmatique John T. De La Ronde, fils naturel de Louis Marie. De 1819 à 1828, John a été commis pour la Compagnie du Nord-Ouest, puis pour la Compagnie de la Baie d'Hudson sur le versant canadien des Grands Lacs. Passé aux États-Unis à la fin de son engagement, il est entré au service de l'*American Fur Company* en 1832. Après avoir fait le commerce des pelleteries avec les autochtones du Wisconsin pendant de longues années, il est devenu l'un des pionniers de ce territoire où il s'est établi en tant que cultivateur. Il est décédé à Caledonia en 1879.

En 1876, John a publié une autobiographie qui nous livre une description pittoresque de la vie et des combats des Autochtones et des traiteurs du Wisconsin durant les années 1830, époque charnière qui a vu cet État s'ouvrir à la sédentarisation et à la colonisation. Dans ce texte, il relate ses origines familiales et son enfance dans un récit très imaginaire qui mélange allègrement les faits et les inventions et qui a longtemps confondu les généalogistes¹⁹.

John a épousé Elizabeth Winnosheek Dekaury, fille d'un chef de la tribu des Winnebago. Signe d'une période de transition, sa fille Marie Christine a épousé Antoine Grignon, traiteur de fourrures et pionnier du Wisconsin proche des Sioux, tandis que son fils John Jerome a épousé Bertha Puppe, fille d'un immigrant

¹⁸ « Personal Narrative by John T. De La Ronde », *Report and Collections of the State Historical Society of Wisconsin*, 7 (1876), p. 345-365.

¹⁹ Voir *supra*, p. 126-128.

allemand. John Jerome de La Ronde (1849-1922) était cultivateur et bûcheron. Il a eu dix garçons, dont six se sont mariés et ont laissé une abondante descendance au Wisconsin et dans les États voisins. Son fils Nelson, soldat dans l'armée américaine, a été tué au combat en France en 1918, tandis qu'un autre, Louis, est mort en 1922 des suites d'une blessure de guerre. Un de ses petits-fils, l'architecte Gordon George de La Ronde (1916-2004), a été major dans l'armée américaine pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Il tombe à propos que la description de la descendance protéiforme de Louis Denys de La Ronde s'achève au Wisconsin, là même où Louis avait posé pour la première fois les pénates des Denys dans l'intérieur du continent nord-américain en prenant le commandement du poste de Chagouamigon. Il reste maintenant à retracer le chemin parcouru par l'autre grande branche de la famille Denys issue de l'oncle de Louis, Paul de Saint-Simon.

12^e partie : Les Denys de Saint-Simon²⁰

Troisième fils de l'anobli Simon Denys de La Trinité, Paul Denys de Saint-Simon (1649-1731) a occupé de hautes fonctions judiciaires. Après avoir parcouru les régions du Saguenay et de la baie James en 1671-1672 pour y affirmer la souveraineté de la France, il a été nommé lieutenant puis prévôt de la maréchaussée, étant responsable à ce titre du corps de police du Canada. En 1717, il est devenu membre du Conseil souverain de la colonie, comme son père et son frère Charles de Vitré avant lui, avec les fonctions de procureur général.

Paul a eu douze enfants de son mariage avec Louise Madeleine de Peiras, sœur d'un membre du Conseil souverain, dont sept ont atteint l'âge adulte. Trois de ses filles se sont mariées : Catherine Louise a épousé Dominique Bergeron puis Guillaume Gaillard, tous deux marchands bourgeois de Québec ; Élisabeth a épousé Mathieu Benoît Collet, prédécesseur de Paul au poste de procureur général ; Marie Anne a épousé le chirurgien Michel Berthier. Leur sœur Marie Angélique est devenue religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec. Paul avait trois fils : Charles Paul de Saint-Simon, qui suit, Guillaume Emmanuel Théodosie de Vitré, présenté dans la partie suivante de ce texte, et Alexandre François qui a embrassé l'état ecclésiastique, devenant curé à l'île d'Orléans près de Québec.

Charles Paul Denys de Saint-Simon (1688-1748)²¹ a succédé à son père au poste de prévôt de la maréchaussée du Canada en 1714. Cette tâche devenant plus lourde avec l'augmentation de la population, il a dû s'y consacrer exclusivement sans pouvoir cumuler d'autres activités rémunératrices. Il s'est donc retrouvé dans une situation financière précaire, qui peut expliquer que les enfants nés de son mariage avec Marie Joséphe Pratte, fille d'un capitaine du port, soient tous restés célibataires.

Son fils Antoine Charles de Saint-Simon (1734-1785)²² a opté pour une carrière d'officier dans les troupes de la Marine. En 1755, il a pris part à la victoire française contre les Anglais à la bataille de la Monongahela dans l'Ohio. Rentré en France à la capitulation du Canada, il a été retenu pour participer à l'établissement d'une colonie aux îles Malouines (les actuelles Falkland dans l'Atlantique-Sud) en 1763, en qualité de capitaine et aide-major. Dans ce cadre, il a notamment veillé à nouer de bonnes relations avec les autochtones de Patagonie. À l'abandon de ce projet de colonisation en 1767, il a poursuivi sa carrière militaire à Saint-Domingue, où il est mort sans postérité. Il était chevalier de Saint-Louis.

Ainsi éteints, les Denys de Saint-Simon n'ont pas pour autant disparu de l'imaginaire de leurs cousins canadiens, dont ils ont alimenté les fantasmes de gloire et de richesse. Au XIX^e siècle, le notaire Michel-Gaspard de La Ronde recherchait inlassablement leur hypothétique héritage, tandis que son frère Charles, traiteur au lac Nipigon, se faisait appeler comte de Saint-Simon et que l'autre frère Pierre-Alexandre, cultivateur au Québec, s'intitulait duc de Saint-Simon.

²⁰ Jean Lunn, « Denys de Saint-Simon, Paul », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

²¹ André Lachance, « Denys de Saint-Simon, Charles-Paul », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

²² Étienne Taillemite, « Denis de Saint-Simon, Antoine-Charles », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

13^e partie : Les Denys de Vitré²³

Le deuxième fils de Paul de Saint-Simon, Guillaume Emmanuel Théodose Denys de Vitré (1693-1730), est devenu capitaine de navire, renouant avec la plus ancienne profession exercée par les Denys en Amérique. Fidèle à sa vocation, il est mort en mer, au large de Saint-Domingue. Il a épousé Marie Joséphe Blaise des Bergères de Rigauville, fille d'un capitaine des troupes de la Marine, puis Marie Thérèse Juchereau Duchesnay, fille du seigneur de Beauport près de Québec. Il a eu trois enfants de son premier mariage, dont un seul, Mathieu Théodose, s'est marié.

Mathieu Théodose Denys de Vitré (1724-1775) a été capitaine de navire comme son père, assurant la liaison entre Québec et Bordeaux. C'est dans cette dernière ville qu'il a épousé Jeanne Picaut, d'une famille de constructeurs navals. Au début de la guerre de Sept Ans, le navire qu'il commandait a été intercepté par les Anglais. Emmené prisonnier en Angleterre, Mathieu Théodose a figuré au nombre des pilotes français qui ont guidé la flotte anglaise qui remontait le fleuve Saint-Laurent en direction de Québec en 1759. Ainsi compromis dans la chute de Québec, il a choisi de s'établir en Angleterre où le gouvernement lui a versé une pension pour ses services²⁴.

Une fois la paix rétablie, Mathieu Théodose a été rejoint en Angleterre par son épouse et leurs deux enfants, Jean et Jacques ; un troisième fils, Augustin, est né à Londres en 1765. Au décès de Mathieu Théodose, Jean (présenté dans la partie suivante de ce texte) est resté en Angleterre, tandis que ses frères sont partis pour la France avec leur mère. Jacques est entré au service diplomatique français et serait mort en mer. Quant à Augustin, il a dirigé la raffinerie de sucre du duc d'Orléans à Montargis de 1790 à 1791 ; sa naissance en Angleterre lui a valu d'être inquiété sous la Terreur. Il n'a pas eu d'enfants de son mariage avec Pauline Bénédicte Cudran et la branche française des Denys de Vitré s'est éteinte avec lui en 1799.

14^e partie : Les Denis de Vitre en Angleterre²⁵

Jean Denys de Vitré (1757-1846), fils aîné de Mathieu Théodose né à Bordeaux, est devenu John Denis de Vitre. Entré jeune à la *Royal Navy*, il a servi en Inde durant la guerre de l'Indépendance américaine. Promu lieutenant en 1781, il a été capturé par les Français l'année suivante. Ceux-ci l'ont livré à leur allié, le sultan de Mysore, qui l'a gardé prisonnier deux ans à Bangalore, dans des conditions pénibles qui ont brisé sa santé. Rentré en Angleterre, il a brièvement servi aux Antilles, puis participé à la répression d'une mutinerie de marins à Londres en 1797.

Retiré dans le nord-ouest de l'Angleterre, John a épousé Bridget Fawcett, fille d'un notable du château de Scaleby associé à l'*East India Company*. Six de ses douze enfants sont parvenus à l'âge adulte, dont une fille, Helen, épouse de Thomas Graham. Ses trois premiers fils, qui suivent, ont laissé une descendance. Le quatrième, Henry, n'a pas laissé d'héritiers de son mariage avec Susanna Fletcher. Le cinquième, Edward, était médecin²⁶ ; il a été maire de Lancaster où il a fondé un hôpital psychiatrique en 1870. Il n'a pas eu d'enfants de son mariage avec Janet Carson.

L'aîné des fils de John, James Denis de Vitre (1792-1875), a été magistrat de police et juge en Inde de 1810 à 1837 ; il a épousé Dorothea Moore à Madras. Ses fils ont aussi fait carrière en Inde : John Samuel a été juge de 1840 à 1850, tandis que James (1817-1869) a épousé Louisa Kane, fille d'un chirurgien en poste dans le sud de l'Inde, d'où deux filles célibataires dont la dernière est décédée en Angleterre en 1941.

²³ James S. Pritchard, « Denys de Vitré, Théodose-Mathieu », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

²⁴ Denis Vaugeois et Mario Mimeault, « Les pilotes transfuges de l'amiral Saunders », dans Gaston Deschênes et Denis Vaugeois (dir.), *Vivre la Conquête à travers plus de 25 parcours individuels*, tome 1, Québec, Septentrion, 2013, p. 104-118.

²⁵ « Mémorial du lieutenant John Denis de Vitre au Très Honorable William Pitt », dans Jean-Claude Hébert, *Le Siègle de Québec en 1759 par trois témoins*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1972, p. 117-123 ; « The Oldest Lieutenant in the Navy », *Allen's Indian Mail*, 68 (5 janvier 1847), p. 56.

²⁶ « Obituary — Edward Denis de Vitre », *The British Medical Journal*, 9 novembre 1878, p. 711-712 ; « Edward Denis de Vitre », Wikipedia, http://en.wikipedia.org/wiki/Edward_Denis_de_Vitre.

Le deuxième fils de John, Matthew Theodosius (1794-1870), a été homme d'affaires en Inde, où il a épousé Mary Rose, puis en Angleterre, où il a épousé Caroline Pratt-Bralow, fille d'un sous-lieutenant du Middlesex. Trois des enfants nés de son premier mariage sont parvenus à l'âge adulte : Mary Helen, qui a épousé William Few, puis Henry Burnett ; Henry, qui suit ; et George (1833-1892), recteur d'une paroisse anglicane dans le Hertfordshire qui a épousé Maria Pratt-Barlow, sœur cadette de la seconde femme de son père, d'où Denis Frederick (1867-1924) dont les filles sont décédées en 1985.

Henry Denis de Vitre (1831-1906), fils aîné de Matthew Theodosius, était juge de paix dans le Berkshire. Un de ses fils, le révérend John Durham Denis de Vitre, a été aumônier dans la *Royal Navy* pendant la Première Guerre mondiale. Un autre, George Theodosius (1862-1932), a eu cinq enfants de son mariage avec Harriet Beeching, dont quatre sont parvenus à l'âge adulte : Edward, major durant la Première Guerre mondiale ; Margaret, qui a épousé George Hewett, fils du baronnet de Nether Seale ; Joan, dernière des Denis de Vitre décédée en l'an 2000 ; et Barbara, policière à Sheffield, au Caire, puis dans le Kent, première femme à être inspecteur adjoint de la force constabulaire du Royaume-Uni, titulaire de l'Ordre de l'Empire britannique.

Alors que la descendance des deux premiers fils de John Denis de Vitre s'agrégeait à la *gentry* campagnarde, la branche issue du troisième fils, appelé lui aussi John (1795-1847), a perpétué la tradition militaire de la famille. John a eu deux enfants de son mariage avec Elizabeth Beaty : un autre John, major en Inde, et William (1830-1925), qui a atteint le grade de major général et qui a servi pendant la guerre anglo-persane en 1857, la révolte des Cipayes indiens en 1858 et la deuxième guerre anglo-afghane en 1880. William a eu cinq enfants de son mariage avec Blanche Edmonson, dont quatre sont parvenus à l'âge adulte : Blanche, qui a épousé son cousin Denis Frederick Denis de Vitre ; Rosalind, épouse du lieutenant-colonel William Roberts-Thomson ; William, second lieutenant au régiment de Manchester ; et le colonel Percy Theodosius (1870-1940), blessé durant la Première Guerre mondiale et décoré de l'Ordre du service distingué. Percy a épousé Ella Heywood, fille du baronnet de Claremont ; une de leurs filles, Cicely, a épousé le lieutenant de marine Richard Gaisford, dont les descendants s'appellent Denis de Vitre Gaisford.

Conclusion

Qu'un vice-amiral de la marine française et un porte-parole autochtone soient tous deux descendants en ligne masculine légitime du même bourgeois tourangeau du XVI^e siècle témoigne de l'ampleur de la diversification qui s'est opérée au sein de la famille Denys. Pourtant, à la veille de la guerre de Sept Ans, cette famille formait encore un tout assez homogène. Ses membres étaient certes dispersés le long d'un immense arc de cercle s'étendant des ports français de l'Atlantique à la Nouvelle-Orléans, en passant par l'Acadie, le Québec et les Grands Lacs, mais ils appartenaient à la même nation et relevaient de la même autorité. Il a fallu la rupture de cet espace transatlantique et transaméricain pour briser leur unité familiale en 1760.

Le naufrage de la Nouvelle-France a laissé les Denys dispersés, condamnant chacun à tenter de réussir là où il avait échoué. Les Denys de Bonnaventure ont fort bien tenu leur rang en France, tout comme les Denys de La Ronde en Louisiane et les Denys de Vitre en Angleterre. L'issue a été moins heureuse pour les Denys de Saint-Simon, vite éteints, et pour les Thibaudière de La Ronde restés au Canada ; hormis la descendance du notaire Michel Gaspard, ceux-ci ont été happés dans une spirale d'appauvrissement qui a duré jusqu'à ce que la vague de prospérité du milieu du XX^e siècle ramène bon nombre d'entre eux dans la classe moyenne.

Les Thibaudière ne possédaient pas les seigneuries qui ont permis à d'autres familles nobles de se maintenir dans l'élite sociale canadienne sous le régime anglais. Contrairement à ces familles, les Denys n'avaient pas jeté de racines profondes dans la vallée du Saint-Laurent sous le régime français ; pour eux, Québec était plutôt un port d'attache d'où ils sillonnaient les mers et les fleuves. Cette vocation maritime, inaugurée par le voyage de Nicolas en Acadie en 1632, a d'ailleurs survécu à la disparition de la Nouvelle-France, puisque l'on a vu les Denys multiplier les allers-retours entre la France et les Malouines, l'Angleterre et l'Inde, le Québec et le lac Supérieur. Plus souvent sur l'eau que sur la terre ferme, ils témoignent de l'extraordinaire

énergie qui a mené les Européens à la conquête du monde. C'est à juste titre qu'on les a surnommés les « maîtres des océans »²⁷.

²⁷ Julien Bordier, « Les Butler et les Denys de Bonnaventure, maîtres des océans », *L'Express*, 26 mars 2008.

PARCOURS HISTORIQUE DE LA FAMILLE DE LORIMIER¹

Les historiens disposent de monographies anciennes, mais encore utiles, sur certaines familles élitaires de la Nouvelle-France, comme les Rigaud de Vaudreuil, Juchereau Duchesnay et Taschereau. Cependant, dans bien des cas, ils doivent se contenter de brefs articles généalogiques, complétés par quelques notices du *Dictionnaire biographique du Canada*. Ainsi, pour étudier la famille de Lorimier, ils doivent encore se reporter à une généalogie annotée incomplète publiée en 1915 par l'archiviste montréalais Édouard-Zotique Massicotte², travail précieux qu'il convient de mettre à jour au vu des recherches publiées depuis un siècle sur les membres éminents de cette famille et des ressources désormais accessibles aux généalogistes. Sans prétendre constituer une monographie familiale, l'étude qui suit veut contribuer à cette tâche en présentant un survol de l'itinéraire historique de la famille de Lorimier.

1^{re} partie : Guillaume de Lorimier et sa famille³

Les origines de la famille de Lorimier sont mal connues. Nous savons que Guillaume de Lorimier, lieutenant des troupes de la Marine arrivé au Canada en 1685, est né à Paris vers 1657 et qu'il était le fils de Guillaume Lorimier et Jeanne Guillebault. Il se disait écuyer, qualité réservée en principe à la noblesse, mais il n'était pas noble puisque son père était marchand bourgeois. À son mariage, il prétendait être seigneur des Bordes en Gâtinais et qualifiait son père de seigneur de Boynes, affirmations qui restent à vérifier. Les Bordes étant un hameau de la commune de Boynes, dans le canton de Pithiviers, le lieutenant de Lorimier était peut-être apparenté à un autre Guillaume Lorimier, greffier des présentations en l'élection de Pithiviers en 1635 et tige de la famille Lorimier de Chamilly qui allait être anoblée en France sous le règne de Louis XV.

Promu capitaine et nommé commandant du fort Rolland, à Lachine sur l'île de Montréal, Guillaume est mort en 1709. Il a été jugé bon officier par les autorités, malgré un caractère irascible qui lui a valu des démêlés judiciaires pour s'être battu en duel et pour avoir blessé un homme à l'occasion d'une querelle. Il avait épousé Marie Marguerite Chorel de Saint-Romain d'Orvilliers, fille d'un marchand montréalais. Deux des quatre enfants du couple sont parvenus à l'âge adulte : Marie Jeanne, épouse du capitaine Joachim de Sacquespée de Voipreux, d'ancienne noblesse champenoise, et Claude Nicolas, qui suit.

2^e partie : Claude Nicolas de Lorimier et sa famille⁴

Claude Nicolas de Lorimier (1705-1770) s'est établi à Lachine, alors point de départ des expéditions vers l'intérieur du continent américain qui allait exercer un attrait irrésistible sur ses descendants au fil des

¹ Texte rédigé par Yves Drolet en 2016.

² Édouard-Zotique Massicotte, « La famille de Lorimier. Notes généalogiques et historiques », *Bulletin des recherches historiques*, 21 (1915), p. 10-16 et 33-45.

³ Peter N. Moogk, « Lorimier de la Rivière, Guillaume de », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne (DBC en ligne)*, www.biographi.ca.

⁴ Malcolm MacLeod, « Lorimier de la Rivière, Claude-Nicolas de », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

génération. Il a été officier des troupes de la Marine, parvenant au grade de capitaine en 1749. Essentiellement affecté dans la région des Grands Lacs, il a noué des contacts étroits avec les Autochtones, ce qui lui a valu d'être nommé commandant du fort de la Présentation, village de mission des Six Nations iroquoises dans la haute vallée du Saint-Laurent (actuellement Ogdensburg, dans l'État de New York), pendant la guerre de Sept Ans. Fait chevalier de Saint-Louis en 1759, il a été blessé à la bataille de Sainte-Foy l'année suivante. Rentré au pays après avoir été forcé de séjourner en France comme tous les officiers entre la conquête anglaise et le traité de Paris, il se serait adonné au commerce pendant les dernières années de sa vie.

Claude Nicolas a épousé Louise Lepailleur, fille d'un notaire royal et procureur du roi qui a été lieutenant général civil et criminel intérimaire à Montréal. Sept des onze enfants du couple sont parvenus à l'âge adulte, dont trois filles mariées : Marie Marguerite a épousé l'officier Louis Auguste Victor d'Espinassy ; Marguerite Hippolyte a épousé Mathieu Benjamin d'Amours de Clignancourt, enseigne des troupes de la Marine ; et Louise Archange a épousé le marchand montréalais Pierre Gamelin⁵, garde magasin du roi sous le Régime français devenu capitaine de milice et juge de paix sous l'administration britannique. Le fils cadet de Claude Nicolas, Jean Claude Chamilly, serait mort en combattant les insurgés américains avec ses frères en 1775.

Trois fils de Claude Nicolas et Louise Lepailleur se sont mariés après avoir été enseignes des troupes de la Marine pendant la guerre de Sept Ans et avoir séjourné en France de 1761 à 1764. L'aîné, Joseph Antoine Guillaume (1736-1772), a eu six enfants de son mariage avec Marie Joséphe d'Amours de Clignancourt, dont un seul est parvenu à l'âge adulte : Guillaume (1761-1799), ordonné prêtre et nommé curé de Saint-Cuthbert, au nord-est de Montréal, en 1785. Les deux autres fils de Claude Nicolas et Louise, François Thomas de Verneuil et Claude Nicolas Guillaume, sont à l'origine des branches légitimes de la famille de Lorimier décrites respectivement à partir de la troisième et de la huitième partie de ce texte. Claude Nicolas a aussi eu un fils naturel, Louis Lorimier, dont il est question dans la onzième partie.

3^e partie : François Thomas de Lorimier de Verneuil et sa famille

François Thomas de Lorimier, sieur de Verneuil (1740-1795), a participé à la guerre contre les insurgés américains avec ses frères et son beau-frère Gamelin. En 1775, il a servi à titre de capitaine au fort Oswegatchie (fort de la Galette), à l'emplacement du fort de la Présentation qu'avait commandé son père. Établi à Lachine, il a ensuite quitté la région montréalaise pour s'installer à Edwardsburgh, canton du Haut-Canada créé pour les loyalistes en face d'Oswegatchie, où il s'était fait concéder une terre de 500 acres en 1789⁶ et où il a été nommé juge de paix.

François Thomas a épousé Marguerite de Sabrevois de Bleury, fille d'un seigneur et marchand montréalais issu d'une famille noble française⁷, d'où sept enfants, puis Catherine Delisle, fille d'un soldat des troupes de la Marine et petite-fille par sa mère du capitaine Jacques Pierre Daneau de Muy⁸, d'où huit enfants. Deux fils nés de la première union, Guillaume Clément Verneuil et François Marie Chevalier, qui suivent, se sont mariés au Québec. Trois frères nés du deuxième mariage à Edwardsburgh, Peter, William et Felix, se sont établis aux États-Unis et sont présentés dans la septième partie du texte, et deux de leurs sœurs se sont mariées : Élisabeth a épousé Daniel Hamilton Keeler, fils d'un loyaliste du Massachusetts installé à Edwardsburgh, tandis que Julie Charlotte a épousé en 1780 à Boucherville un arrière-petit-cousin, le notaire François Georges Lepailleur.

4^e partie : La famille de Guillaume Clément Verneuil et François Marie Chevalier de Lorimier

Guillaume Clément Verneuil de Lorimier (1770-1842), qui suit, et son frère François Marie Chevalier, né en 1775, ont quitté Edwardsburgh pour s'établir à Saint-Cuthbert, où leur cousin était curé. François Marie,

⁵ Raymond Dumais, « Gamelin, Pierre-Joseph », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁶ *Dominion of Canada, Sessional Papers*, vol. 24, n° 5 (1891), p. 250.

⁷ Réal Fortin, *Clément de Sabrevois de Bleury : seigneur et entrepreneur en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2012.

⁸ Malcolm MacLeod, « Daneau de Muy, Jacques-Pierre », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

appelé Chevalier comme bien d'autres membres de la famille en souvenir de la croix de Saint-Louis de son grand-père, a été lieutenant de milice et a dirigé des auxiliaires autochtones pendant la guerre anglo-américaine de 1812. Il a eu deux fils de son mariage avec Marie Josèphe Boulet, veuve de Joseph Perrault : François-Thomas-Guillaume Chevalier, homme de lettres célibataire, et Louis-Gustave (1808-1880), greffier de la Cour de circuit de L'Assomption, puis protonotaire de la Cour supérieure à Saint-Hyacinthe et lieutenant-colonel de milice, qui n'a pas laissé de descendance de ses mariages avec Marie Anne Kipp, fille d'un négociant de fourrures, Caroline Desforges et Vitaline Lussier.

Comme son frère, Guillaume Clément Verneuil a dirigé des auxiliaires autochtones pendant la guerre de 1812. Vers 1813, il a quitté Saint-Cuthbert où il était agriculteur pour s'établir dans le village de Saint-Laurent sur l'île de Montréal, où il était qualifié de bourgeois et a été capitaine de milice. Il a eu dix enfants de son mariage avec Marie Marguerite Adélaïde Perrault, fille de sa belle-sœur, dont six se sont mariés : Louis-Charles-Guillaume, qui suit ; François-Marie-Thomas Chevalier, présenté dans la partie suivante de ce texte ; Jean-Baptiste Chamilly, présenté dans la sixième partie ; Louis Verneuil et Gédéon Georges, établis en Iowa et présentés dans la septième partie de ce texte ; et Émilie, épouse de François Xavier Saint-Denis, journalier à Montréal. Enfin, une fille célibataire, Marguerite, est allée vivre à L'Assomption, au nord-est de Montréal, dans des circonstances décrites plus bas.

Louis-Charles-Guillaume de Lorimier (1801-1879) a été cultivateur à Saint-Laurent, où il a épousé Marie Louise Saint-Aubin, puis à Saint-Augustin au nord de Montréal, où il a épousé Angèle Saint-Pierre ; il a aussi exercé la profession d'instituteur, peu considérée à l'époque. Deux enfants sont nés de son second mariage : Louise-Olive, épouse du journalier Gilbert Taillon, et Louis, qui suit.

Louis de Lorimier (1862-1946) est devenu journalier à Montréal, exerçant notamment le métier de charretier. Trois des cinq enfants nés de son mariage avec Rosalie Fauteux se sont mariés : Marie-Louise, épouse du marchand Ulric Moïse, ainsi que Louis, fromager, et Ernest, charretier, qui ont épousé les sœurs Hélène et Louisiana Morency et ont laissé une descendance à Montréal.

À l'inverse de bien des familles élitaires où les aînés maintenaient leur rang social tandis que les cadets tombaient peu à peu dans l'obscurité, la descendance de Guillaume Clément Verneuil de Lorimier a vu sa branche aînée se prolétarianiser, alors que les branches cadettes ont gravi les échelons de la bourgeoisie canadienne et américaine, comme nous allons le constater.

5^e partie : Chevalier de Lorimier et les Rébellions de 1837 et 1838⁹

François-Marie-Thomas Chevalier de Lorimier (1803-1839), deuxième fils de Guillaume Clément Verneuil, est de loin le membre le plus connu de sa famille, vu le rôle de premier plan qu'il a joué dans les rébellions de 1837 et 1838 au Québec, alors appelé Bas-Canada. Après des études classiques au petit séminaire de Montréal, il est devenu notaire en 1829 et s'est taillé une place enviable dans la petite bourgeoisie professionnelle montréalaise. Dès la fin de ses études, il s'est engagé dans l'action politique au côté des forces libérales dirigées par Louis Joseph Papineau. Rompant avec la tradition loyaliste de sa famille qui avait combattu les Américains, il a pleinement adhéré aux idéaux démocratiques et souhaité faire du Bas-Canada une république indépendante sur le modèle des États-Unis.

Dès le début de l'agitation en 1837, Chevalier de Lorimier est devenu membre des Fils de la liberté et a été nommé cosecrétaire du comité central de résistance de Montréal. Une fois le soulèvement déclenché à l'automne, il est devenu capitaine de milice dans les rangs patriotes dans le comté de Deux-Montagnes, au nord-ouest de Montréal ; après la défaite des rebelles à Saint-Eustache, il s'est réfugié aux États-Unis. Début 1838, il s'est joint à la faction radicale du mouvement et a servi comme capitaine dans la troupe qui a brièvement envahi le Québec à partir de l'État de New York dans l'espoir de déclencher une nouvelle insurrection. Cette tentative ayant échoué, il est retourné aux États-Unis ; refusant l'amnistie offerte par les autorités britanniques, il a participé activement à la mise sur pied de l'Association des frères-chasseurs,

⁹ Michel de Lorimier, « Lorimier, Chevalier de », *DBC en ligne*, www.biographi.ca et François-Marie-Thomas Chevalier de Lorimier, *Dernières lettres d'un condamné*, Bibliothèque électronique du Québec, 2002, <http://beq.ebooksgratuits.com/pdf/lorimier.pdf>.

société secrète chargée de fomenter un nouveau soulèvement. Quand celui-ci s'est produit à l'automne, il a pris la tête d'une troupe dans la région de Beauharnois avec le grade de brigadier général ; vaincu à nouveau, il a été fait prisonnier, puis jugé et exécuté pour haute trahison.

Chevalier de Lorimier avait épousé Henriette Cadieux¹⁰, fille d'un des plus riches notaires montréalais. Après la mort de son mari, celle-ci s'est retirée à L'Assomption, avec sa belle-sœur Marguerite et ses deux filles restées célibataires. La famille a vécu pauvrement jusqu'à ce qu'une souscription publique soit organisée pour lui venir en aide en 1883. La dernière fille de Chevalier, Stéphanie, est décédée en 1904.

6^e partie : Jean Baptiste Chamilly de Lorimier et sa famille¹¹

Jean-Baptiste Chamilly de Lorimier (1808-1865), frère de Chevalier, était avocat. Membre des Fils de la liberté en 1837, il a joué un rôle déterminant dans le comité central patriote de Montréal et a participé à la bataille de Saint-Eustache, à l'issue de laquelle il s'est enfui aux États-Unis et s'est installé à Dubuque, en Iowa, où son frère Louis Verneuil était marchand. Revenu à Montréal en 1843, il a rouvert son cabinet d'avocat et vécu dans l'aisance. Il est mort noyé dans le canal Lachine.

Jean-Baptiste Chamilly a épousé Rachel Cadieux, sœur d'Henriette, dont le prénom a été donné à une rue de Montréal tracée sur la terre du notaire Cadieux. Les cinq fils du couple qui sont parvenus à l'âge adulte ont fait partie de l'élite professionnelle : les avocats Tancrède Chevalier et Charles Chamilly, les médecins Louis-Gustave Verneuil et Joseph-Rodolphe, et le journaliste de formation médicale Pierre Édouard Émile, époux de Victoria Ducharme, mort sans postérité.

L'aîné des frères, Louis-Gustave Verneuil de Lorimier, né en 1834, était médecin à Montréal. Il a épousé Henriette Picault, fille d'un médecin et pharmacien français qui était vice-consul de France à Montréal¹². Un seul des cinq enfants du couple s'est marié : Alfred-Pierre-Gustave, qui a épousé Nellie Pope à Boston.

Le deuxième frère, Tancrède Chevalier (1837-1892), était avocat à Montréal. Il a épousé Mélitime Duckett, fille d'un marchand irlandais et sœur d'un député à l'Assemblée législative du Québec¹³. Six des huit enfants du couple sont parvenus à l'âge adulte. L'aîné, Raoul-Guillaume né en 1864¹⁴, était avocat comme son père et a laissé une descendance de son mariage avec Irma Hamel, fille d'un négociant de Québec. Son frère Joseph-Alexandre-Tancrede s'est établi à Nouvelle-Orléans, où il a épousé Mary Ellen Hoffman, d'où postérité. Trois autres enfants ont épousé les membres d'une même fratrie : Berthe, épouse du comptable Joseph-Louis Normand ; Gustave, commis-voyageur, époux d'Alice Normand ; et Eugène, gérant, époux de Blanche Normand, puis de Marie-Louise Brosseau, fille d'un lieutenant-colonel de milice¹⁵. Enfin, le cadet de la famille, Armand, est devenu conducteur de tramway à Montréal, où il a épousé Marguerite Brouillette.

Le troisième frère, Charles Chamilly (1842-1919)¹⁶, était lui aussi avocat à Montréal. Après des études de droit, il a été reçu au barreau en 1865, devenant successivement procureur de la couronne, professeur de droit à l'Université Laval, puis juge à la Cour supérieure. Catholique conservateur attaché aux traditions françaises, il a publié une Bibliothèque du Code civil du Québec et des revues juridiques. Quatre des huit enfants nés de son mariage avec Malvina Serre Saint-Jean sont parvenus à l'âge adulte : Malvina, qui a épousé son lointain cousin le juge Albert-Emmanuel de Lorimier (voir la neuvième partie de ce texte) ; Charles-Tancrede Chamilly, négociant à Montréal qui a épousé Beatrice Atkinson au Vermont ; Marie-Louise-Ada, qui a épousé Paul-Arthur Magnan, agent des douanes et fils d'un notaire ; et Henri, qui a épousé Jessie Smart, fille d'un agent d'affaires.

¹⁰ Yolande Gingras, *Henriette Cadieux : femme patriote, épouse d'un patriote*, L'Assomption, Point du jour, 2010.

¹¹ « Jean-Baptiste-Chamilly de Lorimier », *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca.

¹² Marcel Fournier, *Les Français au Québec, 1765-1865*, Sillery (Québec), Septentrion, 1995, p. 249-250.

¹³ « Duckett, William », *Dictionnaire des parlementaires québécois depuis 1792*, www.assnat.qc.ca/fr/Membres/notices/index.html.

¹⁴ J.-A. Fortier, *Biographies canadiennes-françaises*, tome 1, Ottawa, 1920, p. 161.

¹⁵ Roch Legault, « Brosseau, Julien », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹⁶ Brian Young, « Lorimier, Charles Chamilly de », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

Le quatrième frère, Joseph-Rodolphe (1851-1913), a été médecin dans la région de Montréal, où a épousé Sarah Tunstall, fille d'un lieutenant d'infanterie, puis dans le Bas-Saint-Laurent, où il a épousé Amélie-Esther Michaud, fille d'un médecin, et enfin au Manitoba. Deux des quatre enfants de la première union se sont mariés : Rodolphe (1885-1979), émigré aux États-Unis en 1914 et caporal dans l'armée américaine pendant la Première Guerre mondiale, qui a laissé une descendance au Maine ; et Sarah, qui a épousé Jules Casgrain, comptable originaire du Bas-Saint-Laurent établi en Saskatchewan où il a été trésorier de l'Association catholique franco-canadienne¹⁷.

Ainsi, à quelques exceptions près, les descendants de Jean-Baptiste Chamilly ont prospéré dans l'ordre démocratique bourgeois instauré par la mise en place d'un régime parlementaire fondé sur la responsabilité ministérielle au Québec en 1848. Leur parcours est typique de celui des ex-rebelles qui se sont réconciliés avec les institutions britanniques en contrepartie d'un partage des pouvoirs entre la bourgeoisie d'affaires anglophone et la bourgeoisie professionnelle francophone. Certains de leurs cousins ont plutôt opté pour les États-Unis, où ils ont réussi dans le commerce, comme il va maintenant en être question.

7^e partie : Les familles de Lorimier en Iowa

Comme nous l'avons vu, Jean-Baptiste Chamilly s'était réfugié à Dubuque, en Iowa, après l'échec de la rébellion bas-canadienne. Il y a été rejoint par son frère cadet Gédéon-Georges (1818-1916)¹⁸, lui aussi impliqué dans l'insurrection. Bien qu'amnistié, ce dernier est resté aux États-Unis, où il a épousé Margaret Flaherty et où on dit qu'il se serait enrichi dans la prospection aurifère. Plusieurs enfants de ce couple sont parvenus à l'âge adulte, dont deux filles mariées et au moins un fils, Albert, établi au Minnesota, puis dans l'État de Washington où il est mort en 1948.

Chamilly et Gédéon se sont retrouvés en Iowa parce que leur frère Louis Verneuil (1805-1871) s'y était établi comme marchand prospère. Ce dernier a épousé Sarah Frances Hempstead, fille d'un négociant de fourrures et prospecteur minier et cousine du gouverneur de l'État¹⁹. Deux des cinq enfants du couple se sont mariés : Mary Margaret, épouse de Francis Leroy Hodges, et Charles Chevalier, époux d'Agnes Wheeler, qui a déménagé à Prairie du Chien, au Wisconsin, où il a laissé une descendance.

Louis Verneuil avait été précédé à Dubuque par son oncle Peter de Lorimier (vers 1790-1871)²⁰, fils de François Thomas de Verneuil né à Edwardsburgh. D'abord installé comme négociant en Illinois, où vivait une ancienne population canadienne-française, Peter est arrivé en Iowa au début des années 1830 et a compté parmi les fondateurs de Dubuque. Enrichi dans l'exploitation minière et le commerce de marchandises, il a été nommé commissaire judiciaire en 1834, puis élu maire de la ville en 1847. Il a épousé Mary Lisa Hempstead, sœur de Sarah Frances, d'où cinq enfants dont deux se sont mariés : Susan, épouse de John Lambert qu'elle a suivi au Colorado, et William Hempstead, sergent dans l'armée unioniste pendant la guerre de Sécession. Ce dernier a épousé Ella McCraney, fille d'un éditeur de journaux et fonctionnaire des impôts²¹, et leur fille Hattie Marie a épousé le journaliste Leland Stanford Conness, fils d'un sénateur californien²².

Peter avait deux frères cadets : William, mort célibataire aux États-Unis en 1842, et Felix (1795-1848). Ce dernier a d'abord été marchand à Edwardsburgh et sur la rive opposée du fleuve Saint-Laurent, puis dans l'État de New York, où il a épousé Bethania Fulton, issue d'une famille originaire du Connecticut²³. Il est ensuite devenu négociant et commissaire-priseur à Dubuque, où il s'est installé avec sa famille en 1842.

¹⁷ « Jules-S. Casgrain », *Musée virtuel francophone de la Saskatchewan*, <http://musee.societehisto.com/jules-s-casgrain-n372-t223.html>.

¹⁸ « La rébellion de 1837 à Saint-Eustache », museevirtuel.ca.

¹⁹ « Hempstead, Stephen », *Encyclopedia Dubuque*, encyclopediadubuque.org.

²⁰ « Lorimier, Peter », *Encyclopedia Dubuque*, encyclopediadubuque.org et *The History of Dubuque County, Iowa*, Chicago, Western Historical Company, 1880.

²¹ « Orlando Milton McCraney », findagrave.org.

²² « John Conness », Wikipedia, https://en.wikipedia.org/wiki/John_Conness.

²³ « Death of Mrs. Bathania de Lorimier », *Dubuque Herald*, 17 octobre 1882.

Sept filles de Felix se sont mariées à Dubuque : Elizabeth a épousé Henry Gratiot, fils d'un pionnier du Wisconsin²⁴ et d'une Hempstead, qu'elle a suivi en Californie ; Catherine a épousé James McKinlay, avocat et comptable arrivé d'Écosse en 1849 ; Harriet a épousé Samuel Tibbals ; Rachel a épousé Ralph Zublin, soldat dans l'armée unioniste pendant la guerre de Sécession ; Charlotte a épousé Charles Murray Weatherby, natif du New Hampshire ; Margaret a épousé un dénommé McMichael ; et Laura Julia a épousé Thomas Taylor Thompson.

Quatre fils de Felix sont parvenus à l'âge adulte : William, homme d'affaires de Dubuque qui a eu une fille de son mariage avec Margaret Murphy ; David, qui suit ; Charles, devenu prospecteur et trappeur au Montana ; et Peter, soldat dans l'armée unioniste pendant la guerre de Sécession qui est resté militaire par la suite²⁵. David de Lorimer (1826-1874) a été un homme d'affaires actif ; après avoir travaillé dans l'exploitation minière en Californie de 1847 à 1853, il s'est lancé dans les écuries de louage à Dubuque, puis dans le commerce du bétail au Utah en 1872, avant de mourir à Omaha, au Nebraska²⁶. Il avait été soldat dans l'armée unioniste pendant la guerre de Sécession. Marié deux fois, David a eu quatre enfants, dont deux se sont mariés : Felix (1849-1944), devenu shérif dans l'État de Washington, mort sans postérité, et Frederick Sherman (1867-1932) qui s'est établi au Missouri, d'où son fils Karl Imus est parti pour la Californie où il a laissé une descendance.

Ainsi se termine la présentation des descendants patronymiques de François Thomas de Lorimier de Verneuil. Aux États-Unis comme au Canada, ceux-ci ont généralement tenu un rang social dont n'aurait pas rougi leur ancêtre. Il en est de même de la descendance du frère cadet de François Thomas, Claude Nicolas Guillaume, vers laquelle nous allons maintenant nous tourner.

8^e partie : Claude Nicolas Guillaume de Lorimier et sa famille²⁷

Rappelons que Claude Nicolas Guillaume de Lorimier (1744-1825), appelé le chevalier, a été enseigne des troupes de la Marine et qu'il est rentré au pays avec ses frères en 1764 après l'exil imposé aux officiers français par le pouvoir militaire britannique. Devenu exploitant d'un chantier, il a renoué avec les armes au service des nouvelles autorités lors de l'invasion des insurgés américains en 1775. Misant sur les liens anciens que sa famille avait noués avec les Autochtones, le gouverneur Carleton l'a nommé agent résidant auprès des Mohawks de Kahnawake (en face de Lachine), qu'il a commandés durant toute la guerre d'Indépendance américaine, lors de campagnes dont il a laissé le récit²⁸. Il a conservé ce poste après la guerre et a été député à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. Il a repris du service pendant la guerre de 1812, devenant major et surintendant adjoint des milices auxiliaires autochtones.

Établi à Kahnawake où les Autochtones lui avaient concédé des terres, Claude Nicolas Guillaume a eu treize enfants de ses trois mariages avec Marie Louise Kalak Schuyler, Autochtone mohawk qui lui avait sauvé la vie pendant la guerre, Marie Madeleine Brassard Deschenaux, fille d'un seigneur de Beaumont qui avait été secrétaire de l'intendant de la Nouvelle-France²⁹, puis Anne Skawennetsi McGregor, Autochtone mohawk. Sept filles se sont mariées : du premier mariage, Catherine a épousé Charles Gaucher, agent des Affaires indiennes ; Louise a épousé Louis Demers, notaire ; Madeleine a épousé Jean Baptiste Brault Pominville, charpentier, puis Pierre Lanctôt, notaire ; et Agathe a épousé Dominique Ducharme, négociant de fourrures et interprète aux Affaires indiennes³⁰ ; du deuxième mariage, Marie Adélaïde, héritière de droits seigneuriaux de sa mère, a épousé Vincent Paul Ducharme ; du troisième mariage, Louise Kahranta a épousé Louis Desparois ; et Catherine Kiaikon a épousé Thomas Sakokehte Tarbell.

²⁴ « Henry Gratiot », *Wikipedia*, https://en.wikipedia.org/wiki/Henry_Gratiot et Timothy R. Mahoney, *Provincial Lives: Middle Class Experience in the Antebellum Middle West*, New York, Cambridge University Press, 1999.

²⁵ Russell Lee Johnson, *Warriors into Workers: The Civil War and the Formation of the Urban-Industrial Society in a Northern City*, New York, Fordham University Press, 2002, p. 300.

²⁶ « Death of David DeLorimer », *Dubuque Herald*, 7 janvier 1874.

²⁷ Douglas Leighton, « Lorimier, Claude-Nicolas-Guillaume », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

²⁸ Claude-Nicolas-Guillaume de Lorimier, « Mes services pendant la guerre américaine de 1775 », dans Hospice-Anthelme Verreau, *Invasion du Canada*, Montréal, Eusèbe Senécal, 1873, p. 245-298.

²⁹ Thérèse Lemay, « Brassard Deschenaux, Joseph », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

³⁰ Douglas Leighton, « Ducharme, Dominique », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

Quatre fils de Claude Nicolas Guillaume sont parvenus à l'âge adulte, et seul le dernier, Georges, présenté dans la partie suivante de ce texte, compte encore une descendance patronymique. Guillaume François et Jean Baptiste Chevalier, issus du premier mariage, ont été officiers en Ontario (alors appelé Haut-Canada) pendant la Guerre de 1812. Guillaume François, lieutenant, a été tué à la bataille de Chrysler's Farm, sans laisser d'enfant de son mariage avec Louise Loedel, fille d'un chirurgien militaire allemand³¹ et petite-fille par sa mère de Marie Louise Archange de Lorimier. De son côté, Jean Baptiste Chevalier (1786-1845)³², capitaine dans les milices autochtones de son père, a survécu à ses blessures de guerre et a brièvement participé à l'établissement d'une colonie à la Rivière-Rouge (l'actuel Manitoba). Nommé agent résidant auprès des Mohawks de Saint-Régis (actuellement Akwesasne), à la frontière du Québec et de l'État de New York, il a aussi été juge de paix à Montréal. Il n'a pas eu d'enfant de son mariage avec Marguerite Rousseau, fille d'un marchand.

Seul fils issu du deuxième mariage, Édouard-Narcisse Chamilly (1798-1882) a été représentant du gouverneur auprès des Mohawks de Kahnawake, en plus d'avoir hérité de droits seigneuriaux de sa mère. Il a eu cinq enfants de son mariage avec Ann Dunn : Jacques, qui suit ; Arthur, parti du pays sans donner de nouvelles après 1871³³ ; Alphonse, mort noyé au Manitoba ; Hermine, épouse du docteur Damase Millette ; et Anne, épouse de Joseph Robillard, commerçant et député à l'Assemblée législative du Québec³⁴. Jacques de Lorimier (1836-1913) est devenu greffier d'une cour de justice au Manitoba ; le seul fils né de son mariage avec Honorine Héroux, Joseph Chambly de Lorimier, soldat dans le corps expéditionnaire canadien en Europe pendant la Première Guerre mondiale, est mort célibataire à Winnipeg en 1938.

9^e partie : Georges de Lorimier et sa famille³⁵

Georges Oronhiatekha de Lorimier (1805-1863), Métis né du troisième mariage de Claude Nicolas Guillaume, s'est porté acquéreur des terres que ce dernier s'était fait concéder à Kahnawake et qui avaient été remises à la communauté mohawk à son décès. Il a aussi exploité l'auberge locale et le bac reliant Kahnawake à l'île de Montréal. Contrairement aux fils de Guillaume Clément Verneuil de Lorimier, Georges et ses frères sont restés fidèles à la Couronne pendant les rébellions de 1837 et 1838, suivant en cela la population autochtone. Ceci n'a pas empêché Georges d'être brièvement incarcéré, faussement accusé de trahison par certains dirigeants mohawks qui ne lui reconnaissaient pas le statut d'Autochtone et qui souhaitaient évincer les Blancs et les Métis de leur communauté. Georges a cependant été disculpé et a été autorisé à rester à Kahnawake.

Georges a épousé Marie Louise McComber, fille de Gervais McComber (né Jarvis Macomber)³⁶, négociant originaire du Massachusetts établi au Canada et devenu lieutenant et interprète aux Affaires indiennes à Kahnawake pendant la Guerre de 1812, et d'Angélique Giasson, elle-même descendante de l'ancêtre Guillaume de Lorimier par sa mère Marie Louise de Sacquespée. Douze des dix-sept enfants du couple sont parvenus à l'âge adulte, dont deux filles : Louise-Clotilde, célibataire, et Rebecca, épouse de l'ingénieur montréalais d'origine britannique Richard Greetham, et trois fils célibataires : Guillaume-Édouard, devenu représentant de commerce au Dakota du Nord, Isaac-Alexandre, meunier à Montréal, et Joseph-Thomas.

L'aîné des fils mariés de Georges, Georges-Gervais (1839-1880), a été aubergiste à Kahnawake comme son père. Il a épousé Aurélie Malette, fille d'un journalier, puis Jeanne Plante, dont deux enfants mariés : Georgina, épouse de l'entrepreneur menuisier Joseph-Moïse Dorais, et Georges-Hector, artisan, qui a émigré aux États-Unis avec sa famille et a laissé une descendance à New York.

³¹ Gilles Janson, « Loedel, Henry Nicholas Christopher », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

³² Douglas Leighton, « Lorimier, Jean-Baptiste de », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

³³ « Loi concernant la succession de feu Édouard-Narcisse de Lorimier », *Gazette officielle du Québec*, 1898, chapitre 91, p. 285-286.

³⁴ « Robillard, Joseph », *Dictionnaire des parlementaires québécois depuis 1792*, www.assnat.qc.ca/fr/Membres/notices/index.html.

³⁵ Matthieu Sossoyan, « Les Indiens, les Mohawks et les Blancs : Mise en contexte historique et sociale de la question des Blancs à Kahnawake », *Recherches amérindiennes au Québec*, 39 (2009), p. 159-171.

³⁶ John Masiewicz, *Gervase Macomber and his 26 Children in Kahnawake (Caughnawaga)*, lulu.com, 2016.

Les six autres fils mariés de Georges ont peu à peu quitté Kahnawake, où leur présence était de moins en moins tolérée du fait de leur ethnicité non autochtone. Quatre d'entre eux ont émigré aux États-Unis, et sont présentés dans la partie suivante de ce texte, tandis que deux se sont établis à Montréal : Étienne-Ambroise (1849-1929), marchand, époux de Marie-Angélique Beauvais et père de Raoul, avocat, d'où postérité, et d'Achille-Arthur, marchand ; et Albert-Emmanuel (1859-1936)³⁷, avocat nommé juge à la Cour supérieure en 1918, qui a vendu les dernières propriétés de la famille à Kahnawake et rendu un jugement autorisant ses cousins Giasson à demeurer sur ce territoire, et qui n'a pas eu d'enfant de son mariage avec sa lointaine cousine Malvina, fille du juge Charles Chamilly de Lorimier (voir la sixième partie de ce texte).

10^e partie : La descendance de Georges de Lorimier aux États-Unis

Quatre fils de Georges de Lorimier se sont établis aux États-Unis. Jean-Baptiste-Simon (1844-1915), entrepreneur, est d'abord parti pour le Michigan où il a épousé Ida Maas. Après un bref retour à Montréal de 1888 à 1892, il s'est installé à San Diego, en Californie, où ses deux fils, Arthur et Georges Stephen, sont devenus avocats et ont laissé une descendance. Le fils d'Arthur, Charles Tancred³⁸, a fait carrière dans l'armée américaine où il a notamment servi contre le Japon et pendant la guerre de Corée, atteignant le grade de lieutenant-colonel ; ses sœurs ont épousé des officiers militaires.

Benjamin de Lorimier, né en 1847, a pris la direction du Michigan comme son frère Jean Baptiste Simon, avant de s'établir à South Bend, en Indiana. Il a eu neuf enfants de son mariage avec Angela Marcotte. Un de ses fils, Arthur, est devenu prêtre en Oregon. Deux autres, Benjamin et Edward Aubury, se sont installés au Minnesota avec leur famille. Un quatrième, Alfred Joseph (1893-1977), a servi dans l'armée américaine pendant la Première Guerre mondiale et est devenu militaire de carrière, atteignant le grade de colonel en Californie. Son fils, le lieutenant-colonel Alfred Jean de Lorimier³⁹, a servi dans les Marines pendant la guerre contre le Japon, la guerre de Corée et la guerre du Vietnam et a laissé une descendance dans l'État de Géorgie.

Alfred-Octave de Lorimier (1850-1924) a quant à lui quitté le Québec pour le Montana, où il a épousé une immigrante française, Marie-Jeanne Gonin, avec qui il s'est établi en Californie. Leur fils Alfred Alexandre, colonel dans l'armée américaine comme son cousin, est le père du docteur Alfred Alexandre de Lorimier, qui a fait sa marque en chirurgie pédiatrique en Californie⁴⁰.

Enfin, Jacob-Stanislas (1852-1916), charretier, s'est installé à Chicago où il a épousé une immigrante allemande, Magdalena Heidenreich, dont postérité.

Ainsi se termine la présentation des descendants patronymiques de Claude Nicolas Guillaume de Lorimier, dont l'éventail des destinées a été semblable à celui de leurs cousins issus de François Thomas de Verneuil. Comme eux, ils se sont généralement maintenus dans l'élite sociale, hormis quelques cas de prolétarianisation, et ils ont été nombreux à prendre la route des États-Unis, où les avait toutefois précédés la branche de la famille issue de Louis Lorimier, fils naturel du chevalier Claude Nicolas de Lorimier, dont il va maintenant être question.

11^e Partie : Louis Lorimier et sa famille

Pierre Louis de Lorimier, plus connu sous le nom de Louis Lorimier⁴¹, est né vers 1748, vraisemblablement d'une mère autochtone. En 1769, il exploitait un poste de traite des fourrures dans la vallée de l'Ohio. Comme son demi-frère Claude Nicolas Guillaume, il a combattu aux côtés des Britanniques et de leurs alliés autochtones pendant la guerre d'Indépendance américaine et laissé le récit de ses campagnes⁴². Les territoires

³⁷ J.-A. Fortier, *Biographies canadiennes-françaises*, tome 1, Ottawa, 1920, p. 30.

³⁸ « Charles Tancred de Lorimier », *The Washington Post*, 23 février 2006.

³⁹ « LTC Alfred Jean "Col Dee" de Lorimier », findagrave.org.

⁴⁰ « Alfred A. de Lorimier », *The Press Democrat*, 10 octobre 2009.

⁴¹ « Louis Lorimier (1748-1812) », *Dictionary of Missouri Biography*, Columbia MO, University of Missouri Press, 1999, p. 501-502

et « Don Louis Lorimier », *Southeast Missourian*, 18 août 1956.

⁴² *Journaux de/The Journals of Pierre-Louis de Lorimier 1777-1795*, Québec/Montréal, Septentrion/Baraka Books, 2012.

à l'est du Mississippi ayant été cédés aux États-Unis, il a traversé le fleuve pour s'établir dans l'actuel Missouri qui relevait alors de la Louisiane espagnole. Poursuivant son commerce pelletier, il a été nommé capitaine et commandant de l'établissement du cap Girardeau, où il a fait venir des Autochtones de la nation des Chouanons et acquis une terre. Devenu citoyen américain à la vente de la Louisiane aux États-Unis en 1803, il a été nommé juge et agent des Affaires indiennes ; il est décédé en 1812.

Louis a d'abord vécu maritalement avec une Chouanon du clan Chalakatha en Ohio, d'où cinq enfants, dont un fils marié, Guillaume, cultivateur à Cape Girardeau. Il a ensuite épousé Charlotte Pemanpieh Bougainville⁴³, Métisse chouanon du clan Mekoche qui était probablement la fille naturelle du célèbre comte Louis Antoine de Bougainville, aide de camp du marquis de Montcalm au Canada pendant la guerre de Sept Ans. Veuf en 1808, il a épousé Marie Berthiaume, fille métisse d'un armurier venu du Canada.

Louis a eu sept enfants de son mariage avec Charlotte, dont deux filles mariées : Marie Louise, épouse de Thomas Smith Rodney, et Agathe, épouse de Daniel Steinbeck, immigrant allemand engagé dans le négoce des fourrures, et deux fils mariés : Louis, qui suit, et Victor, époux de Sally Sheppard. Louis Lorimier fils (1784-1832) a d'abord mené une carrière militaire dans la milice espagnole, puis dans l'armée américaine ; diplômé de l'académie de West Point en 1806, il était commandant en second au fort Osage et a participé à l'expédition de Manuel Lisa au Wyoming en 1811⁴⁴. Au décès de son père, il a repris le commerce de fourrures et l'exploitation agricole de la famille. Il a eu neuf enfants de son mariage avec Margaret Penny et a laissé une descendance au Missouri.

Conclusion

Quelques constatations ressortent de ce survol du parcours historique de la famille de Lorimier. Premièrement, celle-ci ne semble pas avoir souffert outre mesure de la cession du Canada à la Grande-Bretagne en 1763. Peu liés à la France, hormis par le souvenir persistant de liens réels ou supposés avec la noblesse française dont témoigne l'usage du nom Chamilly, ses membres se sont généralement bien adaptés au nouvel ordre politique, et bon nombre d'entre eux faisaient encore partie de l'élite sociale au XX^e siècle.

Deuxièmement, comme cela a déjà été remarqué⁴⁵, les de Lorimier ont vécu en contact étroit avec les peuples autochtones, dont ils ont dirigé des contingents dans le cadre d'opérations militaires sous le régime français et le régime anglais. Dans certains cas, ces contacts sont allés jusqu'au métissage. Pourtant, dès le troisième quart du XIX^e siècle, les rameaux métissés de la famille ne s'identifiaient plus au monde autochtone, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Troisièmement, la famille de Lorimier apparaît comme l'une des plus américaines des familles de la gentilhommierie canadienne. À chaque génération et dans toutes les branches, plusieurs de ses membres ont obéi à un tropisme qui les a engagés dans une irrépensible marche vers l'ouest des États-Unis, les poussant souvent jusqu'en Californie. Paradoxalement, c'est dans cet État d'extrême-occident que certains d'entre eux ont renoué avec la tradition militaire de leurs ancêtres, et que l'on a vu notamment l'officier Alfred de Lorimier traverser le Pacifique avec les Marines pour combattre les ennemis de l'Amérique en Extrême-Orient, comme l'officier Guillaume de Lorimier avait jadis traversé l'Atlantique avec les troupes de la Marine pour combattre les ennemis de la France en Amérique.

⁴³ Christian Ayne Crouch, *Nobility Lost: French and Canadian Martial Cultures, the Indians and the End of New France*, Ithaca NY, Cornell University Press, 2014, p. 181-186.

⁴⁴ Don Greene, *Shawnee Heritage: Shawnee Genealogy and Family History*, vol. 1, lulu.com, 2008, p. 182.

⁴⁵ Roch Legault, *Une élite en déroute : Les militaires canadiens après la Conquête*, Outremont (Montréal), Athéna Éditions, 2002, p. 117-120.

PARCOURS HISTORIQUE DE LA FAMILLE FLEURY¹

Dans ses branches d'Eschambault et de la Gorgendière, la famille Fleury a joué un rôle historique notable en Nouvelle-France, puis au Québec et dans l'Ouest canadien. Pourtant, peu de travaux lui sont consacrés, hormis une généalogie annotée de l'archiviste Jean-Jacques Lefebvre² et quelques articles publiés dans le *Dictionnaire biographique du Canada*. L'étude qui suit cherche à combler cette lacune en présentant un survol de l'itinéraire historique des Fleury.

1^{re} partie : Les Fleury en Vendée³

La famille Fleury remonte à Jacques Fleury, sieur de Lespinay, bourgeois de Montaigu en Vendée et avocat du roi en l'élection de Mauléon, qui, tout roturier qu'il soit, prenait parfois la qualité d'écuyer réservée en principe à la noblesse. Jacques a épousé Perrine Gabard et vivait encore en 1671. Trois enfants du couple se sont mariés : Julien, sieur de Lespinay, qui suit ; Perrine, épouse du médecin Charles Trouvé, sieur de la Foucherie ; et Jacques Alexis, sieur d'Eschambault, établi au Canada et présenté dans la deuxième partie de ce texte.

Julien Fleury de Lespinay était procureur fiscal de Palluau et vivait à Saint-Étienne-du-Bois avec Jeanne Jouheneau épousée à Nantes en 1664. Quatre de ses six enfants se sont mariés : Philippe Jacques et Jacques Aimé, qui suivent ; Perrine, épouse de François Savin, sieur de la Chamuzière ; et Thérèse, épouse de François Lefebvre, sieur de la Chauvière.

Philippe Jacques Fleury, sieur de la Guillonnière, a eu deux enfants : Thérèse Charlotte, épouse du notaire Honoré Tardy, et Jacques Aimé, sieur de Logerie et de Villegay. Ce dernier, fermier de la Naulière à Palluau, a épousé Thérèse Fouillotte, sœur d'un avocat. Cette famille a été durement touchée par la Révolution : Jacques Aimé a péri durant la répression de l'insurrection vendéenne en 1793, tout comme sa fille Anne Thérèse, épouse de Jacques René Léon Lansier, sieur de la Guibretière. Son fils Louis, prêtre réfractaire, a dû fuir en Espagne en 1792, tandis qu'une autre fille, Louise Charlotte, a été guillotinée à Paris en 1794. Louise Charlotte avait épousé son cousin germain Philippe Nicolas Tardy, notaire et procureur fiscal de Belleville. Trois autres filles de Jacques Aimé se sont mariées : Perrine Modeste, épouse du notaire Pierre Alexandre Dauphin Giboteau, Julie, épouse du greffier Joseph Alexandre Drouet, et Marie Madeleine, épouse du notaire Charles Étienne Baretteau.

Le second fils de Julien, Jacques Aimé Fleury de Lespinay (1672-1745), bourgeois de Saint-Étienne-du-Bois, a eu quatre enfants de son mariage avec Marguerite Vrignaud : Marguerite Aimée, épouse de Louis Couturier,

¹ Texte rédigé par Yves Drolet en 2016.

² Jean-Jacques Lefebvre, « La famille Fleury d'Eschambault, de la Gorgendière », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 3 (1948-1949), p. 152-174.

³ Isabelle Beaussy, « Jacques-Alexis Fleury, sieur Deschambault », 2004, www.unicaen.fr/mrsh/prefen/notices/8396jf.pdf ; Christian Frappier, « Familles de Vendée – Fleury », 2010, <http://famillesdevendee.fr/fleury.html>.

sieur de la Roblinière ; Madeleine Aimée, épouse de Marc Antoine Savin, sieur de la Chauvinière ; Julien, sieur de Lespinay, mort sans postérité en 1748 ; et Jacques Aimé, qui suit.

Jacques Aimé Fleury de Lespinay (1707-1767), licencié en droit, a épousé Cécile Burot, fille d'un notaire et procureur de Nantes. Leur fille Cécile Marie a épousé Nicolas Tual, sieur de Foliot, tandis que leur fils François Aimé (1736-1768), médecin aux Essarts, a épousé Jacqueline Allaire, dont deux filles célibataires.

2^e partie : Jacques Alexis Fleury d'Eschambault et sa famille⁴

Le frère de Julien, Jacques Alexis Fleury d'Eschambault (1640-1715), est arrivé à Québec en 1671 et a épousé Marguerite de Chavigny. Malgré ses qualités de docteur en droit et avocat (mais pas au Parlement de Paris comme on le lit parfois), il a consacré les premières années de sa vie canadienne à cultiver une terre dans une seigneurie de la région de Portneuf appartenant à sa belle-mère Éléonore de Grandmaison⁵. En 1683, celle-ci lui a cédé la totalité de la seigneurie désormais appelée Deschambault, qu'il a mise en valeur en y installant des familles de colons. En 1690, les Sulpiciens ont mis à profit sa formation juridique en le nommant bailli de l'île de Montréal dont ils étaient seigneurs. Désigné procureur du roi en 1693, il est devenu lieutenant général civil et criminel de Montréal en 1706. En plus de ses fonctions judiciaires, il a participé aux expéditions contre les Iroquois en tant qu'aide-major du bataillon de Québec, puis commandant des milices de Montréal. Veuf en 1705, il a épousé Marguerite Renée Denys de la Ronde, petite-fille d'un anobli, sans postérité.

Jacques Alexis a eu sept enfants de son premier mariage : Jacques (1672-1698)⁶, ordonné prêtre de la Société des missions étrangères en 1693 et mort en Acadie où il était missionnaire ; Charles d'Eschambault et Simon Thomas de la Janière, qui suivent ; Joseph de la Gorgendière, auteur des branches de la famille qui ont subsisté jusqu'à notre époque et qui sont présentées à partir de la quatrième partie de ce texte ; Louis et Pierre, morts sans postérité ; et Jeanne Charlotte, qui a noué des mariages prestigieux avec François Le Verrier de Rousson⁷, capitaine des troupes de la Marine et lieutenant de roi à Québec, puis Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil⁸, dernier gouverneur général de la Nouvelle-France. Cette dernière alliance a valu aux Fleury le patronage utile d'une famille influente dans la colonie et en métropole.

3^e partie : Les Fleury à La Rochelle et à la Martinique⁹

Les fils de Jacques Alexis se sont engagés dans le commerce triangulaire entre la France, le Canada et les Antilles. Alors que Joseph de la Gorgendière élisait résidence à Québec et devenait l'unique seigneur de Deschambault, Simon Thomas de la Janière s'est établi à la Martinique où il est mort célibataire, tandis que Charles d'Eschambault (1674-1742) s'est installé à La Rochelle. D'abord major garde-côte d'Aunis, Charles est devenu banquier, négociant et armateur. Avec l'aide de Joseph, il a réussi à contrôler une bonne partie du commerce du castor de la Nouvelle-France.

Charles a épousé Marie Anne Grignon, fille d'un marchand-banquier de La Rochelle, puis Marguerite Henriette Beaudoin, fille d'un marchand de l'île de Ré. Il a eu trois enfants de son premier mariage : Louis Charles, capitaine de navire de l'amirauté de La Rochelle et commandant d'un vaisseau familial faisant le commerce transatlantique ; Marie, épouse du chevalier Gabriel Marie de Loynes, seigneur de Maubecq et de la Marzelle ; et Henriette, avec qui cette branche française de la famille s'est éteinte après 1776.

⁴ René Baudry, « Fleury Deschambault, Jacques-Alexis de », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne (DBC en ligne)*, www.biographi.ca.

⁵ Jean-Jacques Lefebvre, « Grandmaison, Éléonore de », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁶ René Baudry, « Fleury Deschambault, Jacques de », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁷ Nive Voisine, « Le Verrier de Rousson, François », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁸ William John Eccles, « Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial, Pierre de », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

⁹ Kathryn A. Young, *Kin, Commerce and Community: Merchants in the Port of Quebec from 1717 to 1745*, thèse de doctorat (histoire), Université du Manitoba, 1991.

4^e partie : Joseph Fleury de La Gorgendière et sa famille¹⁰

Joseph Fleury de la Gorgendière (1676-1755) était l'un des hommes les plus riches de la Nouvelle-France. D'abord marchand de fourrures, il a acquis des vaisseaux pour pratiquer l'import-export avec ses frères, en plus de développer sa seigneurie de Deschambault. Nommé sous-fermier du Domaine d'Occident en 1719, puis agent général de la Compagnie des Indes au Canada en 1731 et colonel de milice, il a profité de ces fonctions officielles pour asseoir ses activités commerciales qui s'étendaient à des domaines aussi variés que la fourniture de drap, l'exploitation des forges du Saint-Maurice, la construction navale et la colonisation de l'île Saint-Jean en Acadie. Soucieux de l'ascension sociale de sa famille, il a vainement tenté de se faire reconnaître noble par les autorités françaises.

Joseph a épousé Claire Jolliet, fille du célèbre explorateur Louis Jolliet¹¹ dont il a repris la pêcherie de loup marin à Mingan. Sept des dix-sept enfants du couple sont parvenus à l'âge adulte, dont quatre filles mariées : Marie Claire a épousé Thomas Jacques Taschereau¹², agent des trésoriers généraux de la Marine et membre du Conseil supérieur, scellant la première de nombreuses alliances matrimoniales entre ces deux familles ; Louise Thérèse a épousé le frère de son oncle par alliance, François Pierre de Rigaud de Vaudreuil¹³, major des troupes de la Marine et gouverneur de Montréal, renforçant le lien entre les deux familles ; Charlotte Ursule a épousé Joseph Marin de la Malgue¹⁴, capitaine des troupes de la Marine ; et Marie Thomasse a épousé le marchand montréalais Thomas Ignace Trottier Desaulniers¹⁵. Joseph de la Gorgendière et ses gendres Taschereau et Rigaud de Vaudreuil se sont associés dans la colonisation de la Nouvelle-Beauce, devenant respectivement seigneurs de Saint-Joseph, Sainte-Marie et Saint-François.

Les fils aînés de Joseph, Louis de la Gorgendière et Joseph d'Eschambault, sont à l'origine des deux branches canadiennes de la famille présentées respectivement à partir de la cinquième et de la septième partie de ce texte. Le fils cadet, Ignace Louis Fleury de la Gorgendière (1724-1783)¹⁶ a quitté le Canada pour devenir commissaire ordonnateur de la Marine et planteur de canne à sucre à Saint-Domingue. En 1772, sa fille unique Élisabeth Geneviève, élevée en France par sa tante Rigaud de Vaudreuil, a épousé le vicomte Louis de Choiseul-Meuse ; fuyant la Révolution, elle est morte en émigration en Allemagne en 1797.

5^e partie : Les Fleury de La Gorgendière au Québec

Louis Fleury de la Gorgendière (1705-1771) a succédé à son père comme seigneur de Deschambault et de Saint-Joseph. Il s'est fixé à Deschambault et s'est contenté d'un rôle de second plan dans la région beauceronne désormais dominée par les Taschereau, qui ont acheté la seigneurie de François Pierre de Rigaud de Vaudreuil établi en France après la conquête du Canada par les Britanniques. Louis a épousé Marie Anne Langlois, fille d'un tailleur, puis Athalie Boudreau, réfugiée acadienne. Deux des cinq enfants issus de son second mariage sont parvenus à l'âge adulte : Marie Louise, épouse d'Antoine Louis Juchereau Duchesnay¹⁷, seigneur de Beauport et conseiller législatif, et Louis qui suit.

Louis fils (1764-1841) était seigneur de Deschambault et de Saint-Joseph, lieutenant-colonel de milice et juge de paix. En 1831, des revers de fortune lui ont fait perdre la seigneurie de Deschambault, où il n'a gardé que le domaine seigneurial. Trois des quatre enfants nés de son mariage avec Marie Amable Aubry sont parvenus à l'âge adulte : Louis Laurent Olivier, qui suit ; Julie Henriette, qui a épousé successivement le médecin Daniel Robertson, le navigateur Pierre Perrault et le cultivateur Antoine Frenette ; et Adélaïde, qui

¹⁰ Jeannette Larouche, *Joseph Fleury de la Gorgendière (1676-1755), négociant de Québec*, mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 1983 ; Andrew Rodger, « Fleury de La Gorgendière, Joseph de », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹¹ André Vachon, « Jolliet, Louis », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹² Voir *supra*, p.146.

¹³ Jean Hamelin et Jacqueline Roy, « Rigaud de Vaudreuil, François-Pierre de », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹⁴ Donald Chaput, « Marin de la Malgue, Joseph », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹⁵ Jacqueline Roy, « Trottier Dufy Desaulniers, Thomas-Ignace », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

¹⁶ Pierre Bardin, « Le mariage de la demoiselle de Fleury avec le vicomte de Choiseul Meuse », *Généalogie et histoire de la Caraïbe*, 37 (avril 1992), p. 558-559.

¹⁷ Voir *supra*, p. 141.

a épousé son petit-cousin Antoine Charles Taschereau¹⁸, lieutenant-colonel de milice et député, qui a emménagé au manoir seigneurial de Deschambault vendu à son décès en 1862. Louis Laurent Olivier Fleury de la Gorgendière (1790-1832) était médecin et juge de paix à Deschambault. Il a été capitaine dans la milice active pendant la Guerre de 1812, puis major dans la milice sédentaire. Il a épousé Henriette Lindsay, fille d'un marchand britannique devenu greffier de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada¹⁹. Le couple a eu neuf enfants, dont Louis-Charles-Alexandre, qui suit, et six filles mariées : Marie-Anne-Amable, qui a épousé son arrière-petit-cousin Thomas-Jacques Taschereau de Linière, notaire et lieutenant-colonel de milice ; Elmire, épouse du forgeron Olivier Delisle ; Louise, épouse du notaire Joseph Reny ; Sophie et Exilda, épouses des cultivateurs Hubert et Alphonse Perrault ; et Caroline, épouse de l'arpenteur Pierre Croteau.

Louis-Charles-Alexandre Fleury de la Gorgendière (1818-1891) est devenu notaire et enseigne de milice. Il a épousé Éléonore Mailhot, fille d'un aubergiste de Québec²⁰ et veuve d'un Taschereau. Le couple a eu huit enfants, dont quatre filles mariées : Éléonore, épouse de l'huissier Samuel Delisle ; Louise-Henriette, épouse du cultivateur François Nestor Marcotte ; Laurette-Elmire, épouse du navigateur Rosaire Thibodeau ; et Blanche-Corinne, épouse d'Honoré Falardeau. Les biens de la famille se réduisant à des fractions de droits sur la seigneurie de Saint-Joseph, les quatre fils du couple ont quitté le Québec pour s'établir aux États-Unis et dans l'Ouest canadien.

6^e partie : Les Fleury de La Gorgendière aux États-Unis et dans l'Ouest canadien

Louis-Charles-Olivier Fleury de la Gorgendière (1842-1912), fils aîné du notaire, a servi dans l'armée unioniste pendant la guerre de Sécession ; naturalisé américain en 1893, il est mort au Massachusetts où sa veuve a reçu une pension militaire. Son frère Laurent-Olivier, né en 1849, a lui aussi émigré au Massachusetts après avoir été cultivateur au Québec. Marié à Alexandrine Grenier, fille d'un cultivateur de Sainte-Clotilde-de-Horton, il a eu un fils Alfred né en 1881, qui a épousé Marie-Louise Côté à Worcester. Ce couple a eu cinq enfants, dont David (1914-1983) qui a laissé une descendance en Nouvelle-Angleterre.

Un troisième frère, Louis (1852-1926) a vécu au Massachusetts. Naturalisé américain en 1880, il a épousé une immigrante allemande, Anna Door. Veuf sans enfant en 1913, il est rentré au Québec où il a épousé Joséphine-Amanda Taschereau, fille d'un notaire et major dans la milice active.

L'autre frère, Choiseul-Elzéar (1847-1915)²¹, s'est dirigé vers l'Ouest canadien. Après une formation en droit au Québec, il s'est engagé dans la Police à cheval du Nord-Ouest en 1877 et a été affecté à Fort Saskatchewan, dans l'actuelle province de l'Alberta. En 1887, il a été nommé greffier de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest à Prince Albert, dans l'actuelle Saskatchewan, fonction qu'il a exercée jusqu'en 1908. Choiseul Elzéar a épousé Éveline Lamoureux, fille d'un cultivateur québécois qui avait fondé un établissement portant son nom en face de Fort Saskatchewan²². Le couple a eu quatorze enfants, dont une fille mariée, Corinne. Celle-ci a d'abord épousé Hubert Huysmans, dit baron de Deftal, immigrant belge devenu agent des terres de la Couronne, ce qui explique probablement que Choiseul-Elzéar ait été nommé agent consulaire de Belgique à Prince Albert en 1906. Veuve, Corinne a épousé Aage Joachim Hansen, immigrant danois qui avait servi dans la garde royale de son pays ; leur fille a épousé Eric Axel von Moltke-Huitfeldt, comte suédois établi au Canada.

Quatre fils de Choiseul-Elzéar ont servi dans le Corps expéditionnaire canadien en France pendant la Première Guerre mondiale, dont Régis²³, blessé à la bataille d'Ypres en 1915 et tué l'année suivante à la bataille de Courcellette. Les trois autres soldats sont rentrés au pays sains et saufs : Joseph et Alexandre se

¹⁸ Voir *supra*, p.148.

¹⁹ Yvon Thériault, « Lindsay, William », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

²⁰ Céline Cyr, « Mailhor, Nicolas-François », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

²¹ « Choiseul de la Gorgendière », *Musée virtuel francophone de la Saskatchewan*, <http://musee.societehisto.com/choiseul-de-la-gorgendiere-n372-t252.html>.

²² « Joseph Lamoureux », *Provincial Archives of Alberta*,

<https://hermis.alberta.ca/paa/Details.aspx?ObjectID=PR0534&dv=True&deptID=1>.

²³ « Régis de la Gorgendière », *Musée virtuel francophone de la Saskatchewan*, <http://musee.societehisto.com/regis-de-la-gorgendiere-n372-t808.html>.

sont mariés et ont laissé une descendance dans l'Ouest canadien, tandis que Robert s'est établi au Québec où il a épousé Henriette Taschereau en 1957, ultime union entre les deux familles. Trop jeune pour servir à l'armée, leur frère cadet Hubert s'est marié en Saskatchewan ; son fils Marcel, avocat, a été président de la Chambre de commerce de la Saskatchewan et du conseil d'administration de l'Université de la Saskatchewan. Minorés par les Taschereau au Québec, les Fleury de la Gorgendière ont trouvé un ample terrain d'épanouissement en Nouvelle-Angleterre et, surtout, dans l'Ouest canadien, où ils ont été rejoints par leurs lointains cousins de la branche cadette de la famille vers laquelle nous allons maintenant nous tourner.

7^e partie : Joseph Fleury d'Eschambault et sa famille²⁴

Tandis que Louis de la Gorgendière héritait des seigneuries familiales, son frère Joseph Fleury d'Eschambault (1738-1784) a succédé à son père comme agent général de la Compagnie des Indes au Canada. Établi à Montréal et enrichi dans la traite des fourrures, il a épousé Catherine Véron de Grandmesnil, fille d'un marchand et receveur de l'amiral de France²⁵. La cession du Canada à la Grande-Bretagne a mis fin à ses activités commerciales, mais il a su préserver sa richesse par l'achat de rentes viagères en France et par des placements immobiliers dans la baronnie de Longueuil et la seigneurie de Belœil dont il était curateur pour sa fille aînée Anne Catherine, veuve du baron Le Moyne de Longueuil, officier des troupes de la Marine tué à la guerre en 1755. En reconnaissance de son statut social, il a été nommé inspecteur de la milice par les autorités anglaises en 1775.

Joseph a vécu à la frontière de la bourgeoisie marchande et de la noblesse militaire, et à cheval entre le monde français et le monde britannique. Cette quadruple orientation transparait dans le parcours de ses enfants. Ses trois filles se sont mariées dans la nouvelle élite écossaise du Canada : Anne Catherine s'est remariée avec William Grant²⁶, marchand et conseiller législatif ; Marie Claire a épousé le capitaine John Fraser, juge et conseiller législatif ; et Thérèse Josèphe a épousé le major William Dunbar. Envoyés en France en 1760, les trois fils de Joseph ont su naviguer entre les deux empires coloniaux où ils étaient plongés. Antoine, né en 1752, est resté au service de la France, devenant capitaine dans les établissements de l'océan Indien, tandis que ses frères Étienne (1745-1810) et Louis Joseph, qui suit, sont rentrés au Canada en 1770 et ont participé à la défense du pays contre les insurgés américains en 1775. Étienne est devenu capitaine aux Volontaires royaux canadiens en 1796 et juge de paix ; il n'a pas eu d'enfant de son mariage avec Elizabeth Monk.

Le troisième frère, Louis Joseph Fleury d'Eschambault (1756-1824), a connu une brillante carrière dans l'armée britannique, gravissant tous les échelons depuis celui d'enseigne au 24^e régiment en 1777 jusqu'à celui de lieutenant-colonel au 109^e régiment à sa retraite en 1800. Nommé surintendant aux affaires indiennes, puis surintendant des postes et aide de camp du gouverneur, il a été fait colonel et quartier-maître général de la milice durant la Guerre de 1812. Louis Joseph a été le premier homme de sa famille à se marier dans la noblesse militaire, en épousant Gillette Josèphe Boucher de Montarville, fille d'un officier des troupes de la Marine devenu colonel de milice sous le Régime anglais et seigneur de Saint-Denis-sur-Richelieu. Ce mariage a associé les Fleury à la grande famille Boucher, largement possessionnée sur la rive sud de Montréal. Une fille du couple, Gillette Catherine, a épousé Rodolphe Steiger²⁷, membre d'une famille patricienne bernoise devenu médecin après avoir été capitaine dans le régiment suisse de Watteville arrivé en Amérique en 1813 pour défendre le Haut-Canada contre les Américains. Les quatre fils de Louis Joseph ont quant à eux connu des destins divers : Louis-François, Guillaume-Henri et Charles-Henri, qui suivent, sont restés au Québec, tandis que Georges, présenté dans la neuvième partie de ce texte, est parti pour le lointain Manitoba.

²⁴ Andrew Rodger, « Fleury Deschambault, Joseph », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

²⁵ Roland-J. Auger, « Véron de Grandmesnil, Étienne », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

²⁶ David Roberts, « Grant, William », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

²⁷ Frédéric Wyss, « Le capitaine Rodolphe Steiger », *Bulletin des recherches historiques*, 8 (1902), p. 187-188.

8^e partie : Les Fleury d'Eschambault au Québec²⁸

Louis-François Fleury d'Eschambault (1799-1840), fils aîné de Louis Joseph, était avocat et major de milice à Saint-Denis-sur-Richelieu. Par son mariage avec Anne-Élisabeth de Noyelle de Fleurimont, issue d'une famille d'officiers du Régime français alliée aux Boucher, il est devenu le beau-frère du docteur Wolfred Nelson²⁹, qui a commandé les Patriotes dans leur victoire sans lendemain contre les troupes britanniques à Saint-Denis lors de la Rébellion de 1837. Son fils unique Louis-Georges Fleury d'Eschambault (1829-1896) a été lieutenant de milice et secrétaire de l'Institut de Boucherville ; à la mort de sa grand-mère Boucher en 1850, il a hérité d'une partie de la seigneurie de Saint-Denis dont il s'est dessaisi au profit de son oncle Charles-Henri (voir plus loin) en 1864. Il n'a pas eu d'enfant de son mariage avec Caroline Lacoste, fille d'un notaire de Boucherville devenu sénateur³⁰ ; veuf, il a épousé Joséphine Renaud Deslauriers, d'où Bernadette (1871-1949), épouse du médecin Louis Trudeau.

Guillaume-Henri Fleury d'Eschambault (1804-1864), autre fils de Louis Joseph, est devenu médecin à Laprairie, puis à Montréal. Coseigneur de Saint-Denis, il a eu sept enfants de son mariage avec Esther Raymond, fille d'un marchand et député³¹. Deux de ses filles se sont mariées : Esther a épousé le fonctionnaire Guillaume Varin, tandis qu'Alice a épousé Alfred Wilbrod Joubert, marchand à Terrebonne. Aucun de ses fils n'a laissé de descendance : Guillaume-Henri est mort peu après avoir été reçu avocat, Théodore a été tué au combat dans l'armée unioniste pendant la guerre de Sécession, et Alphonse de Montenach, devenu fonctionnaire après avoir été enseigne dans le corps expéditionnaire envoyé mater la rébellion de Louis Riel au Manitoba en 1870, n'a pas eu d'enfant de son mariage avec Odélie Gauvreau.

Le fils cadet de Louis Joseph, Charles-Henri Fleury d'Eschambault (1805-1878), s'est fixé à Chambly où il était avocat et percepteur des douanes. En 1877, il a vendu la seigneurie de Saint-Denis dont il était seul titulaire depuis 1864. Trois enfants sont nés de son mariage avec Léocadie Proulx : Arthur, mort célibataire en 1887, ainsi que Marie et Alexandre qui se sont établis au Manitoba comme leur oncle Georges et dont il est question dans la dixième partie de ce texte.

9^e partie : Georges Deschambault et sa famille³²

Le second fils de Louis Joseph est connu sous le nom de Georges Deschambault (1803-1870). Intéressé à la colonisation de l'Ouest canadien par Lord Selkirk, ami de la famille, il est arrivé à la Rivière-Rouge, dans l'actuelle province du Manitoba, en 1819. Il est entré au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson, à titre de commis au lac La Ronge, puis de commis en chef au Grand lac des Esclaves. En 1847, il a été nommé traiteur en chef du district de la Saskatchewan avec résidence à Cumberland House, où il a fait régulariser son mariage avec Marguerite Loyer McKenzie, Autochtone crie avec laquelle il vivait maritalement depuis 1840. En 1868, il a pris sa retraite à Saint-Boniface, auprès de l'archevêque Alexandre Taché³³, qu'il connaissait depuis 1850 et qui lui était apparenté par les Boucher. Il a acheté un terrain sur lequel allait être tracée une rue qui porte son nom et qui a été immortalisée dans un roman de Gabrielle Roy.

Veuf, Georges a épousé Isabelle Hamelin qui travaillait à l'archevêché, d'où un enfant mort jeune. Il a eu onze enfants de son premier mariage, dont sept sont parvenus à l'âge adulte. Ses filles Marie et Suzanne se sont mariées avec des traiteurs, tandis que Joséphine est entrée chez les Sœurs grises de Saint-Boniface en 1883, devenant l'une des fondatrices de l'École industrielle de cette ville, puis supérieure de sa communauté à Kenora, en Ontario. Les quatre fils de Georges, traiteurs pour la Compagnie de la Baie d'Hudson, se sont mariés et ont laissé une descendance au Manitoba. Une petite-fille de Georges, Emma Deschambault, a épousé Edmond Breland, dont le père Patrice était négociant en fourrure, juge de paix et député à l'Assemblée législative du Manitoba.

²⁸ J.-B.-A. Allaire, *Histoire de la paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec)*, Saint-Hyacinthe, 1905, p. 311-316.

²⁹ John Beswarick Thompson, « Nelson, Wolfred », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

³⁰ Louis-Philippe Audet, « Lacoste, Louis », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

³¹ « Raymond, Jean-Baptiste », *Dictionnaire des parlementaires québécois depuis 1792*, www.assnat.qc.ca/fr/Membres/notices/index.html.

³² « Famille Deschambault », *Société historique de Saint-Boniface*, http://archive.li/51ZXQ.

³³ Jean Hamelin, « Taché, Alexandre-Antonin », *DBC en ligne*, www.biographi.ca.

10^e partie : Alexandre Fleury d'Eschambault et sa famille

Alexandre Fleury d'Eschambault (1861-1910), fils de Charles-Henri et neveu de Georges, était médecin. Après avoir exercé sa profession à Rawdon, au Québec, il s'est installé au Manitoba en 1890, où sa sœur Marie l'a rejoint. Il a travaillé à l'hôpital de Saint-Boniface, puis à Letellier. Il a eu sept enfants de son mariage avec Corinne Marcotte, dont deux filles mariées : Joséphine, épouse de Philippe Guertin, et Corinne, épouse de John Shimnovski. Deux fils, Alexandre et Antoine, ont été ordonnés prêtres en 1921. Alexandre est décédé en 1929, tandis qu'Antoine a vécu jusqu'en 1960. Après des études à Rome et en Pologne, il a été curé de paroisse, chancelier du diocèse de Saint-Boniface, puis prélat domestique, en plus de présider la Société historique de Saint-Boniface.

Le seul fils marié d'Alexandre, Henri d'Eschambault (1894-1970), époux de Jeanne Béliveau, a été président fondateur d'une agence d'assurance et de voyage, échevin de la ville de Saint-Boniface, membre de l'exécutif de l'Association d'Éducation des Canadiens français du Manitoba et président de la Société Saint-Jean-Baptiste. Il a laissé une descendance au Manitoba, qui se distingue de celle de Georges par la conservation de l'apostrophe dans l'orthographe du patronyme.

Conclusion

Les historiens ont porté des jugements contrastés sur les Fleury de la Nouvelle-France, les uns les estimant de brillants hommes d'affaires, tandis que d'autres voyaient en eux de simples bourgeois en mal d'anoblissement. Ce désaccord des historiens tire son origine du statut social ambigu d'une famille qui a vécu à la frontière de la bourgeoisie et de l'aristocratie, écartelée entre deux univers où elle n'a pas réussi à se tailler une place durablement dominante.

Faute d'une stratégie familiale claire suivie sur plusieurs générations, les Fleury n'ont pas su mettre à profit à long terme leurs succès commerciaux, leurs carrières militaires ou leurs biens seigneuriaux pour se hisser au niveau des Rigaud de Vaudreuil, Taschereau ou Boucher, à l'ombre et sous le patronage desquels ils ont maintenu un rang certes honorable, mais subordonné dans l'échelle sociale. Après avoir échoué dans leurs tentatives d'accéder à la noblesse sous le Régime français, les Fleury n'ont pu franchir les portes du Conseil législatif, véritable cénacle de l'élite nobiliaire canadienne-française sous le Régime anglais.

Freinés dans leur ascension au Québec, les Fleury ont tourné leurs espérances vers les États-Unis et, surtout, vers l'Ouest canadien. Auréolés du prestige de leurs origines, ils ont fait figure d'aristocrates dans un monde neuf où personne ne leur portait ombrage, au point où une descendante des Fleury de la Gorgendière de la Saskatchewan s'est mariée dans la haute noblesse suédoise, réalisant à sa manière le vieux rêve nobiliaire de son ancêtre Jacques de Lespinay.

CONCLUSION

Trois siècles se sont écoulés entre l'arrivée du premier groupe de nobles et d'agrégés à la noblesse à Québec (les Le Gardeur et Leneuf en 1634) et la dissolution du Conseil armorial de Québec, également composé de nobles et d'agrégés, en 1937. Durant toute cette période, la vallée du Saint-Laurent a compté des personnes se réclamant de la noblesse française.

Cette conscience nobiliaire a même persisté durant la deuxième moitié du XX^e siècle, surtout à l'intérieur d'une nébuleuse familiale rattachée aux Juchereau Duchesnay et aux Taschereau. En 1992, des membres de ce cercle et d'autres familles issues de la noblesse canadienne ont fondé un regroupement vaguement modelé sur les associations nobiliaires françaises. Alors que ce regroupement atteignait son apogée vers l'an 2000, son président Roger Le Moine (1933-2004), professeur de lettres à l'Université d'Ottawa, en a résumé l'éthos en ces termes :

Certes, on peut déplorer que la noblesse canadienne ait cessé d'exister en tant que groupe. Et nul ne pourrait modifier le cours des choses en rétablissant ce qui a été. Mais des descendants demeurent. Parmi ces derniers, nombreux sont ceux qui connaissent leurs origines par la tradition familiale et qui se conforment à une certaine façon d'être. Dans leur cas, il n'y a pas eu rupture. Nombreux également sont ceux qui, par des recherches en généalogie plus qu'en histoire, découvrent leur passé voire aussi leur propre nom de famille dans toute sa plénitude. Si les uns et les autres se perçoivent comme les descendants d'une classe disparue, ils savent qu'ils lui ont appartenu par leurs ancêtres et ils en éprouvent une juste fierté. C'est ainsi que, par la tradition orale et par la recherche, la noblesse subsiste, mais d'une autre manière. Si elle a constitué une classe, elle est devenue une conscience de classe, c'est-à-dire qu'elle se retrouve dans une situation d'impunité, à l'abri de l'évolution de la société et des décisions des autorités.¹

Pourtant, contrairement à ce qu'espérait le professeur Le Moine, cette impunité n'a pas résisté à l'évolution de la société et le regroupement s'est dissous en 2018, faute de relève dans la génération suivante chez qui la conscience nobiliaire semble s'être effacée.

Sensible à cet effacement, l'historien Benoît Grenier a recueilli les témoignages des derniers porteurs de cette conscience, qu'il a déposés au Musée de l'histoire vivante aménagé dans le manoir restauré des Aubert de Gaspé à Saint-Jean-Port-Joli². Il a également été à l'initiative d'un colloque de chercheurs intéressés par la noblesse canadienne lors d'une journée d'étude à l'Université de Sherbrooke en 2015³. Lui et d'autres universitaires comme les professeurs François-Joseph Ruggiu et Olivier Hubert dirigent les travaux d'une nouvelle génération d'historiens (d'historiennes, surtout⁴) qui portent un regard neuf sur un groupe social

¹ Roger Le Moine, « Considérations sur la noblesse canadienne », *Les Cahiers des Dix*, 54 (2000), p. 58-59.

² Benoît Grenier, « Sur les traces de la mémoire seigneuriale au Québec : identité et transmission au sein des familles d'ascendance seigneuriale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 72 (2019), p. 5-40.

³ Les communications présentées à cette occasion ont été résumées dans « La noblesse de la Nouvelle-France jusqu'au XX^e siècle », *Cap-aux-Diamants*, n° 126, été 2016.

⁴ Anne-Catherine Bélanger-Catta et Karine Pépin, « Vers un renouveau de l'étude de la noblesse canadienne ? Pour une coopération entre histoire et généalogie », dans *Le Québec sous toutes ses échelles : 20 ans de recherche au CIEQ*, actes des 19^e et 20^e colloques

singulier qui appartient désormais au passé. L'avenir nous dira si ce regain d'intérêt des historiens pour la noblesse canadienne va retomber, comme naguère, ou si les études nobiliaires vont s'inscrire durablement dans le paysage historiographique québécois.

étudiants du CIEQ, Québec, 2016, p. 10-17 ; Karine Pépin, *Mariage et altérité : les alliances mixtes chez la noblesse canadienne après la Conquête (1760-1800)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 2016 ; Marie Zissis, *La noblesse montréalaise devant les tribunaux (1750-1793)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2016.

BIBLIOGRAPHIE¹

- BARDIN, Pierre, « Le mariage de la demoiselle de Fleury avec le vicomte de Choiseul Meuse », *Généalogie et histoire de la Caraïbe*, 37 (avril 1992), p. 558-559.
- BÉLANGER, Damien-Claude, *Prejudice and Pride: Canadian Intellectuals Confront the United States, 1891–1945*, Toronto, University of Toronto Press, 2011.
- BÉLANGER-CATTA, Anne-Catherine et Karine PÉPIN, « Vers un renouveau de l'étude de la noblesse canadienne ? Pour une coopération entre histoire et généalogie », dans *Le Québec sous toutes ses échelles : 20 ans de recherche au CIEQ. Actes des 19^e et 20^e colloques étudiants du CIEQ*, Québec, 2016, p. 10-17.
- BERNIER, Marc-André et Claude LA CHARITÉ (dir.), *Philippe Aubert de Gaspé, mémorialiste*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009.
- BESNER, Hector, *Les familles seigneuriales de Soulanges et de Nouvelle-Longueuil*, Vaudreuil-Dorion, Centre d'histoire La Presqu'île, 2002.
- BONENFANT, Luc, « Robert de Roquebrune : la médiation ontologique de l'histoire », *Studies in Canadian Literature/Études en littérature canadienne*, 27 (2002), p. 120-134.
- BORDIER, Julien, « Les Butler et les Denys de Bonnaventure, maîtres des océans », *L'Express*, 26 mars 2008.
- CAREY, David, « *Comunidad Escondida: Latin-American Influences in Nineteenth- and Twentieth-Century Portland* », dans Joseph A. CONFORTI (dir.), *Creating Portland : History and Place in Northern New England*, Lebanon NH, University Press of New England, 2007, p. 90–126.
- CASTONGUAY, Jacques, *Philippe Aubert de Gaspé, seigneur et homme de lettres*, Sillery (Québec), Septentrion, 1991.
- CAZELAIS, Normand, *Robert de Roquebrune. L'art de la fabulation*, Montréal, XYZ, 2011.
- CROUCH, Christian Ayne, *Nobility Lost: French and Canadian Martial Cultures, the Indians and the End of New France*, Ithaca NY, Cornell University Press, 2014.
- DANARD, Yvonick, « Le général Philippe Denys de La Ronde (1752-1813) de Québec à Vannes », *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2006, p. 121-145.
- DE LA CHEVROTIÈRE, Jacques, *Les Chavigny de La Chevrotière en Nouvelle-France, à la Martinique*, Sillery (Québec), Septentrion, 1997.
- DESCIMON, Robert, « Élités parisiennes entre XV^e et XVII^e siècle : du bon usage du Cabinet des titres », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 155 (1997), p. 607-644.

¹ Cette bibliographie ne mentionne que des études publiées depuis 1990.

— « Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse, “essence” ou rapport social ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 46 (1999), p. 5-21.

DROLET, Yves, *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France*, 3^e édition, Éditions de la Sarracénie, Montréal, 2019.

— *The Aryan Order of America and the College of Arms of Canada, 1880–1937*, Montréal, 2017.

DUFRESNE, Annie, *Georges de Boucherville, une vie à l'œuvre : Analyse d'une trajectoire au sein de l'institution littéraire et de la société canadienne-française du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise (études littéraires), Université du Québec à Trois-Rivières, 2004.

FORTIN, Réal, *Clément de Sabrevois de Bleury : seigneur et entrepreneur en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2012.

FOURNIER, Marcel (dir.), *Combattre pour la France en Amérique, Les soldats de la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France, 1755-1760*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 2009.

— (dir.), *Les officiers des troupes de la Marine au Canada, 1683-1760*, Québec, Septentrion, 2017.

GADOURY, Lorraine, *La Noblesse de Nouvelle-France, familles et alliances*, LaSalle (Montréal), Hurtubise HMH, 1992.

— « L'impact de la Conquête sur la noblesse canadienne », dans Laurent VEYSSIERE (dir.), *La Nouvelle-France en héritage*, Paris, Armand Colin-ministère de la Défense, 2013, p. 119-135.

GAGNÉ, Roland-Yves, « Qui était Jehan de Monteth, écuyer, seigneur d'Argentenay, ancêtre des d'Ailleboust ? », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 51 (2000), p. 71-86.

— « Les origines des familles Le Neuf et Le Gardeur », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 63 (2012), p. 174-198 ; 64 (2013), p. 9-27, 199-216 et 261-280 ; 65 (2014), p. 23-42, 97-108, 213-226 et 261-276.

— et Paul LEPORTIER, « L'ascendance de Michel d'Aigneaux d'Ouille », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 52 (2001), p. 95-104.

GARNEAU, Stéphan, *Le Collège canadien des armoiries, un organisme voué au développement identitaire*, Montréal, Histoire Québec, 2011.

GERMAIN, Cyrille de, *Les Germain en Nouvelle-France. La vie extraordinaire d'un gentilhomme ordinaire et zélé*, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2012.

GIBIAT, Samuel, *Hiérarchie sociale et ennoblissements : Les commissaires des guerres de la Maison du Roi au XVIII^e siècle*, Paris, École nationale des chartes, 2006.

GINGRAS, Yolande, *Henriette Cadieux : femme patriote, épouse d'un patriote*, L'Assomption, Point du jour, 2010.

GRENIER, Benoît, *Seigneurs campagnards de la Nouvelle France : présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.

— « Élités seigneuriales, élites municipales. Le pouvoir seigneurial à l'heure de l'abolition », dans Thierry NOOTENS et Jean-René THUOT (dir.), *Les figures du pouvoir à travers le temps : formes, pratiques et intérêts des groupes élitaires au Québec XVII^e-XX^e siècles*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 57-64.

— « Sur les traces de la mémoire seigneuriale au Québec : identité et transmission au sein des familles d'ascendance seigneuriale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 72 (2019), p. 5-40.

— et Michel MORISSETTE, « Les persistance de la propriété seigneuriale au Québec jusqu'en 1970 », *Histoire et sociétés rurales*, 40 (2^e semestre 2013), p. 59-94.

— et Michel MORISSETTE (dir.), *Nouveaux regards en histoire seigneuriale au Québec*, Québec, Septentrion, 2016.

GRIFASI, Angelo et Mario GRIFASI, *Storie di feudi e di Titoli Nobiliari Siciliani dove si possono trovare dei Crisafi-Grisafi-Grifasi dalla loro origine all'anno 1925*, 1997, www.grifasi-sicilia.com

- GRUTMAN, Rainier et Claude LA CHARITÉ (dir.), *Philippe Aubert de Gaspé père et fils en revue*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2013.
- HIGGS, David, *Nobles, titrés, aristocrates en France après la révolution, 1800-1870*, Paris, Liana Lévi, 1990.
- IMBEAULT, Sophie, *Les Tarieu de Lanaudière. Une famille noble après la Conquête 1760-1791*, Québec, Septentrion, 2004.
- « Les nobles : la France ou le Canada », dans Jacques MATHIEU et Sophie IMBEAULT, *La guerre des Canadiens, 1756-1763*, Québec, Septentrion, 2013, p. 151-208.
- « Que faire de tout cet argent de papier ? Une déclaration séparée au traité de Paris », dans Sophie IMBEAULT, Denis VAUGEUIS et Laurent VEYSSIERE (dir.), *1763, Le traité de Paris bouleverse la France*, Québec, Septentrion, 2013, p. 156-162.
- IZARNY-GARGAS, Louis d', Jean-Jacques LARTIGUE et Jean de VAULCHIER, *Nouveau nobiliaire de France*, Versailles, Mémoire et documents, 1997-1998.
- KERSTRAT, Jean-Louis de, *Des qualifications nobiliaires*, Versailles, Mémoire et documents, 1997.
- KNOWLES, Norman, *Inventing the Loyalists: The Ontario Loyalist Tradition and the Creation of Usable Pasts*, Toronto, University of Toronto Press, 1997.
- LARIN, Robert, *Canadiens en Guyane, 1754-1905*, Québec et Paris, Septentrion et Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2006.
- *L'exode de Canadiens à la Conquête, le Petit-Canada de la Touraine, 1760-1840*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 2008.
- « Les Canadiens passés en France à la Conquête, Les nécessiteux secourus à La Rochelle en 1761-1762 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 68 (2014), p. 101-124.
- « La guerre des Canadiens, Des membres de la noblesse aux nécessiteux secourus à La Rochelle en 1761-1762 », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 66 (2015), p. 201-222.
- et Yves DROLET, « Les listes de Carleton et de Haldimand. États de la noblesse canadienne en 1767 et 1778 », *Histoire sociale/ Social History*, 41 (2008), p. 563-603.
- LAROSE, André, « Il y a 250 ans, la seigneurie de Beauharnois changeait de main », dans *Mémoires vives*, bulletin virtuel de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs, 36 (juin 2013).
- LASNIER, Louis, *Les noces chymiques de Philippe Aubert de Gaspé dans L'influence d'un livre*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002.
- LE CLERQ, Pierre, « Les Bas-Bourguignons établis au Canada avant 1730 et leurs racines familiales en France », dans Auguste VACHON, Claire BOUDREAU et Daniel COGNÉ (dir.), *Genealogica & heraldica : Actes du 22^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique à Ottawa 18-23 août 1996*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1996, p. 157-188.
- LEGAULT, Roch, *Une élite en déroute, Les militaires canadiens après la Conquête*, Outremont (Montréal), Athéna éditions, 2002.
- LE MOINE, Roger, « Philomène Aubert de Gaspé (1837-1872). Ébauche d'une biographie », dans Aurélien Boivin (dir.), *Questions d'histoire littéraire. Mélanges offerts à Maurice Lemire*, Québec, Nuit blanche, 1996, p. 95-106.
- « Considérations sur la noblesse canadienne », *Les Cahiers des Dix*, 54 (2000), p. 45-59.
- « Philippe Aubert de Gaspé ou les affaires du bon gentilhomme », *Les Cahiers des Dix*, 57 (2003), p. 299-323.
- LÉPINE, Luc, *Les officiers de milice du Bas-Canada 1812-1815*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 1996.
- LESSARD, Jacques, « Deux femmes sans postérité et un homme célèbre : Marie-Charlotte Tarieu de Lanaudière épouse de Barthélémy Joliette et Marie-Ursule Mousseau dit Désilets », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 62 (2011), p. 93-103.
- LESUEUR, Boris, *Les Troupes coloniales d'Ancien Régime, Fidelitate per Mare et Terras*, Paris, Éditions SPM, 2014.

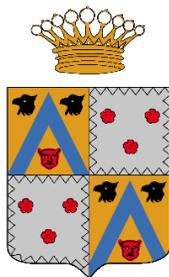
- LITTLE, John Irvine, *Patrician Liberal. The Public and Private Life of Sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière, 1829–1908*, Toronto, University of Toronto Press, 2013.
- MACQUIN, Jean-Paul, *Les familles pionnières de la Nouvelle-France dans les archives du Minutier central des notaires de Paris*, Montréal, Archiv-Histo, 2016.
- MAJOR, Éric, *Profil socioprofessionnel de la noblesse canadienne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1997.
- McCOMBER, Pierre, « L’histoire malheureuse de Thomas Aubert de Gaspé », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 60 (2009), p. 297-308.
- MOREL de LA DURANTAYE, Jean-Paul, *Olivier Morel de la Durantaye, officier et seigneur en Nouvelle-France*, Sillery (Québec), Septentrion, 1997.
- NOREAU, Michel A., *De Gaspé fils, 1814-1841 : la vie tumultueuse du premier romancier québécois*, Québec, 2010.
- PASS, Forrest D., “Strange Whims of Crest Fiends: Marketing Heraldry in the United States, 1880–1980”, *Journal of American Studies*, 50 (2015), p. 587–611.
- PAUL, Josianne, *Exilés au nom du roi. Les fils de famille et les faux-sauniers en Nouvelle-France, 1723-1749*, Québec, Septentrion 2008.
- PÉPIN, Karine, *Mariage et altérité : les alliances mixtes chez la noblesse canadienne après la Conquête (1760-1800)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 2016.
- PERRAULT, Raymond, « Les derniers Obert de Gaspé », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 68 (2017), p. 14-22.
- QUIMPER, Hélène, « Angélique Renaud d’Avène des Méloizes dite Madame Péan, courtisane », dans Gaston DESCHÊNES et Denis VAUGEOIS (dir.), *Vivre la Conquête à travers plus de 25 parcours individuels*, vol. 1, Québec, Septentrion, 2013.
- RUDIN, Ronald, *L’histoire dans les rues de Québec : la célébration de Champlain et de Mgr de Laval (1878-1908)*, Québec, Presses de l’Université Laval, 2005.
- RUGGIU, François-Joseph, « La noblesse du Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire Économie et Société*, 4/2008, p. 67-85.
- « Le destin de la noblesse du Canada, de l’Empire français à l’Empire britannique », *Revue d’histoire de l’Amérique française*, 66 (2012), p. 37-63.
- « Une voix à soi ? Autour du diaire de Michel Chartier de Lotbinière », dans Isabelle LUCIANI et Valérie PIÉTRI (dir.), *Écriture, récits, trouble(s) de soi. Perspectives historiques. France XVI^e-XX^e siècle*, Aix-en-Provence, Presses de l’Université de Provence, 2012, p. 159-185.
- « Expériences nobiliaires et identités féminines au siècle des Lumières », dans Emmanuelle BERTHIAUD (dir.), *Paroles de femmes. Rôles et images de soi dans les écrits personnels. Europe XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2017, p. 201-225.
- SAINT-PIERRE, Marjolaine, *Lacorne Saint-Luc, L’odyssée d’un noble, 1711-1784*, Québec, Septentrion, 2013.
- SAINTY, Guy Stair, *The Self-Styled Orders of St. John*, 1991, <http://www.chivalricorders.org/orders/self-styled/selfsty3.htm>
- SALÉE, Daniel, “Seigneurial land ownership and the transition to capitalism in nineteenth-century Quebec”, *Quebec Studies*, 12 (1991), p. 21–32.
- TANGUAY, Isabelle, *Destin social d’une famille noble canadienne : les Boucher et leurs alliés (1667-1863)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2000.
- TÉTREAU, Martin et Josée TÉTREAU, *Coquins et Débauchés, Les fils de famille déportés en Nouvelle-France au XVIII^e siècle, Répertoire biographique*, Québec, Les Éditions GID, 2017.
- THÉRIEN, Joëlle, *La noblesse canadienne sous les régimes français et anglais, étude des parcours de trois familles nobles (Ramezay, Lacorne et Lorimier)*, rapport de recherche de maîtrise (histoire), Université de Québec à Montréal, 2013.
- VACHON, Auguste, « Frédéric Gregory Forsyth, Vicomte de Fronsac : a man in search of a Kingdom », *Heraldry in Canada/L’héraldique au Canada*, 24, 3 (septembre 1990), p. 18-27.

- « Les armoiries personnelles au Québec », *L'Ancêtre*, 34, 283 (été 2008), p. 341.
- « La noblesse contestée de Denis-Joseph Ruette d'Auteuil », *Science héraldique*, <http://heraldicscienceheraldique.com/annexe-i---la-noblesse-contesteacuttee-de-denis-joseph-ruette-drsquoauteuil.html>
- VENNAT, Pierre, *Nunquam Retrorsum (Ne jamais reculer). Histoire des Fusiliers Mont-Royal 1869-2009*, Montréal, 2012.
- VEYSSIÈRE, Laurent, « Marie-Louise Dagneau d'Ouille, épouse d'officier », dans Gaston DESCHÊNES et Denis VAUGEOIS (dir.), *Vivre la Conquête, à travers plus de 25 parcours individuels*, tome 1, Québec, Septentrion 2013, p. 55-64.
- WEIL, François, *Family Trees: A History of Genealogy in America*, Cambridge MA, Harvard University Press, 2013.
- YOUNG, Brian, *Patrician families and the making of Quebec: the Taschereaus and McCords*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2014.
- ZISSIS, Marie, *La noblesse montréalaise devant les tribunaux (1750-1793)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2016.
- « La noblesse de la Nouvelle-France jusqu'au XX^e siècle », *Cap-aux-Diamants*, n^o 126, été 2016.

Environ 250 pionniers français arrivés dans la vallée du Saint-Laurent entre 1608 et 1760 portaient la qualité d'écuyer réservée en principe aux seuls membres de la noblesse. Les descendants de ces nobles authentiques et roturiers autoanoblis en traversant l'Atlantique ont aisément fusionné et formé un groupe social disparate que les premiers gouverneurs britanniques du Canada ont appelé la *Canadian Noblesse*.

Les études réunies dans cet ouvrage retracent l'itinéraire historique de familles et d'individus représentatifs de cette « noblesse canadienne ». Elles nous les montrent provenant d'origines diverses, vivre, faire carrière et essaimer à l'échelle de la Nouvelle-France jusqu'à ce que la conquête de 1760 vienne bouleverser leur existence. Certains, pour rester fidèles à leur condition, sont passés en France où ils ont prospéré ou décliné selon qu'ils ont su, ou non, faire jouer des relations haut placées et se concilier la bienveillance de l'administration royale. D'autres ont plutôt choisi de rester au Canada, devenir sujets britanniques et tenter de faire leur place dans un nouvel univers institutionnel, culturel et religieux auquel ils se sont adaptés inégalement.

Cet ouvrage les retrouve dispersés sur deux continents, chacun luttant pour survivre à leur naufrage collectif. Dans la foulée de la Conquête, malgré quelques cas de prolétarianisation, la majorité des nobles canadiens et leurs descendants ont su tirer leur épingle du jeu et se maintenir jusqu'à nos jours dans l'élite sociale au Canada, en France et ailleurs dans le monde.



Ayant complété une scolarité de doctorat en histoire à l'Université de Montréal, Yves Drolet s'intéresse à la généalogie nobiliaire, aux idéologies élitaires et à l'histoire du collectionnement. Il a notamment publié le *Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France*, *The Aryan Order of America and the College of Arms of Canada (1880-1937)*, *Notice historique sur les philatélistes du Québec à l'époque victorienne* et *The Montreal Philatelist: Anatomy of a Philatelic Journal (1898-1902)*. Il prépare actuellement un essai sur la première association philatélique canadienne créée à la fin du XIX^e siècle.



Docteur en histoire de l'Université de Montréal, Robert Larin s'intéresse à l'histoire coloniale et aux mouvements migratoires. Il a notamment publié *La contribution du Haut-Poitou au peuplement de la Nouvelle-France*, *Brève Histoire des protestants en Nouvelle-France et au Québec*, *Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France*, *Canadiens en Guyane*, *L'exode de Canadiens à la Conquête*, *le Petit-Canada de la Touraine* et, conjointement avec Marie-Joëlle Larin-Lampron, *Le Manoir Rioux-Belzile à Trois-Pistoles*. *Histoire d'une maison, d'une famille, d'une société et d'un village*. Il prépare actuellement un essai sur les membres de la noblesse canadienne passés en France à la conquête de la Nouvelle-France.